UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 04051 0695

JOHN M. KELLY LIBRARY

Donated by
The Redemptorists of
the Toronto Province
from the Library Collection of
Holy Redeemer College, Windsor

University of
St. Michael's College, Toronto

HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR

TRANSFERRED

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

BIBLIOTHECA
LIBRARY
ST. ALPHONSUS
WOODSTOCK, ONT.
TRANSFERRED

CHEMIN DE LA CROIX.

GUIDE D'UNE RELIGIEUSE.

RÉSOLUTIONS.

IMPRIMATUR.

Tornaci. 21ª Novembris 1860.

A.-P.-V. DESCAMPS, vic.-gen.

7074
.L66
A4F8
1859

CHEMIN DE LA CROIX,

GUIDE D'UNE RELIGIEUSE, RÉSOLUTIONS;

PAR LE BIENHEUREUX

LÉONARD DE PORT-MAURICE,

Missionnaire apostolique de l'Ordre des frères Mineurs Récollets.

Ouvrages faisant partie des OEUVRES COMPLETES,

publiées d'après les originaux conservés dans les archives du couvent de Saint-Bonaventure, à Rome,

ET PRECEDEES DE SA VIE,

Par le R. P. Salvator d'Orméa,

du même Ordre;

TRADUITES DE L'ITALIEN

PAR F.-I.-J. LABIS,

Docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai et professeur de théologie.

LIBRARY
ST. ALPHONSUS SEMINARY
WOODSTOCK, ONT.
TRANSFERRED

PARIS
LIBRAIRIE DE P. LETHIELLEUX,
Rue Bonaparte, 66.

TOURNAI
LIBRAIRIE DE H. CASTERMAN,
Rue aux Rats, 11.

H. CASTERMAN
ÉDITEUR.
1860

HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR
TRANSFERRED

PROPRIÉTÉ.

LA VOIE SACRÉE

OU THÉORIE ET PRATIQUE

DU CHEMIN DE LA CROIX.

Ire Partie.	IIe Partie.
Instructions.	Exhortation.
Érection.	Éclaircissements.
Exercices.	Documents.

PRÉFACE DU TRADUCTEUR.

Nous voulons, dans cette préface, rappeler sommairement ce qu'a fait le bienheureux Léonard pour la propagation du Chemin de la Croix, signaler l'abus qui a été fait de son nom et de son autorité par certains écrivains, relever les principales erreurs qu'ils ont accréditées et qui ne sont encore que trop répandues, au grand préjudice des fidèles, enfin indiquer ce que nous avons fait pour compléter l'ouvrage de notre saint auteur et le rendre le manuel le plus exact, le plus complet et le plus pratique sur la matière.

I.

Tout le monde sait que le bienheureux Léonard a été, à tous égards, le plus illustre promoteur de l'exercice du Chemin de la Croix. Pendant ses quarante années d'apostolat, il n'a rien négligé pour rendre cette dévotion populaire.

C'est lui surtout qui provoqua du Saint-Siége les déclarations servant à dissiper les doutes relatifs aux indulgences dont il est enrichi, et à aplanir les difficultés qui s'opposaient à sa propagation.

C'est lui qui sollicita et obtint des Souverains Pontifes qu'on pût l'ériger en tous lieux, et même en plusieurs endroits de la même paroisse.

C'est à ses instances encore que sont dus ces *Avertissements* et ces *Décrets* de la Congrégation des Indulgences qui règlent tout ce qui concerne l'érection et la pratique du Chemin de la Croix

Là ne s'est pas borné son zèle ; il prit à tâche d'établir cette dévotion partout où il prêchait. C'était, à son avis, un des moyens les plus efficaces de consolider et de perpétuer les fruits de la mission. Une liste écrite de sa main, et que nous donnerons à la fin de cet ouvrage, indique près de six cents lieux où il érigea lui-même les Stations. C'est lui qui conçut et réalisa, avec l'approbation du pape Benoît XIV, le dessein de les ériger dans l'enceinte du Colisée à Rome, où le Chemin de la Croix se fait encore solennellement aujourd'hui, tous les dimanches et vendredis de l'année, par la Congrégation des Amants de Jésus et de Marie qu'il institua spécialement dans ce but[1]. Il s'était fait une règle, non-seulement de vaquer lui-même à cet exercice tous les jours, mais encore de l'imposer souvent à ses pénitents[2], pratique qu'il recommande d'ailleurs à tous les confesseurs[3].

Non content d'établir en tous lieux le Chemin de la Croix, d'en recommander la pratique en toute rencontre et aux personnes de toute condition, séculières et régulières, et de stimuler le zèle de ses confrères et des supérieurs ecclésiastiques à le propager, il laissa, en outre, plusieurs écrits précieux sur cette salutaire dévotion. Ce sont d'abord deux grands sermons déjà imprimés dans le

[1] Voyez sa *Vie*, Ire p. c. 17. *Œuvres*, t. I, p. 175.
[2] *Résolutions*, §§ 20 et 50. *Œuvres*, t. VIII
[3] Voyez sa *Vie*, IIe part. ch. 3 *Œuvres*, t. I, p. 207.

tome VI°, parmi les *Sermons divers;* puis et surtout la *Via sacra,* c'est-à-dire *la Voie sacrée ou théorie et pratique du Chemin de la Croix,* le seul ouvrage qu'il ait publié lui-même sur cette matière. Nous y avons inséré, à la suite de l'exercice pratique du Chemin de la Croix qui en fait partie, quatre autres séries de méditations, ou exhortations sur les quatorze stations[1], lesquelles, aussi bien que les sermons, ne furent mises au jour qu'après sa mort. Nous ne parlons pas d'un exercice très-court du Chemin de la Croix qui se trouve dans la *Voie du Paradis*[2].

II.

C'est pour la première fois que la *Via sacra* du bienheureux Léonard est traduite et publiée en français. Plusieurs écrits, à la vérité, ont été annoncés et imprimés sous son nom. Mais c'est un patronage usurpé, il faut le dire, bien légèrement.

Nous signalerons, entre autres, un volume qui parut pour la première fois en 1813, et fut réimprimé plusieurs fois, à partir de 1827, en France et en Belgique, sous le titre de *Via Crucis, ou méthode pratique du Chemin de la Croix, d'après l'ouvrage du bienheureux Léonard de Port-Maurice,* ou même : *traduit de l'ouvrage italien du bienheureux Léonard de Port-Maurice.*

Qui ne croirait que c'est bien là l'ouvrage de notre saint missionnaire ? Quoiqu'il suffise de le parcourir pour rencontrer à chaque pas des motifs de douter de son authenticité, on ne se persuade pas aisément qu'un pareil titre puisse n'être qu'un mensonge et une duperie. Eh

[1] Dans l'édition italienne, ces quatre derniers exercices sont imprimés dans un autre volume que la *Via sacra.* [2] *OEuvres,* t. II

bien! sur 400 pages que renferme ce livre, il n'y en a que quinze environ qui soient, non pas traduites, mais imitées du bienheureux Léonard : c'est l'exercice du Chemin de la Croix. Cet exercice, extrait de la *Voie sacrée,* s'imprime séparément en italien à l'usage du peuple. L'auteur anonyme[1] de la *Via Crucis* n'a apparemment connu que ce petit imprimé, et lui a emprunté le fond des considérations sur les 14 stations, considérations qu'il a rendues d'ailleurs dans un style emphatique, aussi peu en harmonie avec la nature du sujet qu'avec le caractère du Bienheureux.

Non-seulement les deux ouvrages, à part cet exercice, n'ont rien de commun entre eux, mais de plus il est échappé à l'écrivain français, relativement à l'érection canonique du Chemin de la Croix et aux conditions à remplir pour en gagner les indulgences, beaucoup d'assertions fausses, inexactes, et en opposition avec les solutions qui se trouvent dans l'ouvrage italien.

Cependant, grâce à l'autorité si respectable sous laquelle s'abritait l'auteur de la *Via Crucis ou Méthode pratique,* etc., il se procura facilement les approbations les plus propres à donner de la vogue à son livre. La troisième édition (1828), au rapport de l'*Ami de la Religion,* porte les approbations de plus de quarante évêques, qui témoignent le désir que l'ouvrage se répande.

Il en est résulté, et c'est ce qu'il y a de plus fâcheux, que les erreurs et les inexactitudes qu'il renferme ont été adoptées et reproduites par la plupart des auteurs qui ont écrit sur la matière, en sorte qu'elles sont passées en quelque sorte en usage, au grand détriment des fidèles;

[1] Cet auteur doit être un prêtre du diocèse de Bordeaux. *L'Ami de la Religion* (t. 41, p. 367) trahit son anonyme et le nomme M. l'abbé Lacombe.

car il est de ces erreurs qui sont de nature à leur faire perdre les indulgences. C'est pourquoi nous nous faisons un devoir de relever au moins les principales.

III.

L'auteur de la *Via Crucis,* suivi malheureusement par plusieurs autres écrivains, méconnaît les conditions essentielles pour avoir part aux indulgences, lorsqu'il affirme :

1° Qu'« un acte de contrition devant chaque croix remplace la méditation pour les fidèles qui sont incapables de méditer. » (Page 102. Ed. de Tournai, 1852.)

2° Que « les personnes qui ne savent ni lire, ni méditer, pourront satisfaire à toutes les conditions exigées en récitant à chaque station un *Pater,* un *Ave* et un *Gloria* dans l'intention des souverains pontifes, en pensant, *si l'on peut,* à la passion de Jésus-Christ. » (Pag. 102-103.)

3° Que « ceux qui n'auraient pas le temps de parcourir de suite les 14 stations peuvent les partager en deux ou plusieurs fois. Pourvu qu'ils les aient toutes parcourues dans le même jour, ils auront droit aux indulgences, aussi bien que s'ils les eussent suivies sans interruption. » (Page 104.)

Il est aussi très-inexact de dire, en termes généraux et absolus, que le seul motif qui pourrait dispenser de passer d'une station à l'autre, serait l'*impossibilité physique.* (Page 101). L'impossibilité morale pourrait suffire : mais qu'elle soit physique ou morale, elle ne dispense que dans le cas où elle provient de l'affluence des fidèles réunis dans le but de faire en commun le Chemin de la Croix.

Il impose, en revanche, des obligations qui n'existent pas, en prétendant :

1° Qu'« il faut *absolument se mettre à genoux*, devant chaque station. » (Pages 101 et 104.)

2° Que les six *Pater, Ave* et *Gloria*, que l'on a coutume de dire en finissant, sont prescrits pour gagner les indulgences. (Pages 102 et 104.)

3° Que, lorsqu'on fait le Chemin de la Croix avec une croix bénite à cette fin, on doit « transporter cette croix d'un lieu à un autre, pour marquer les stations. » (P. 101.)

Enfin, il suppose à tort que les tableaux sont nécessaires, et que la bénédiction ou les indulgences du Chemin de la Croix y sont attachées ou en dépendent. (Pages 100-101 et 144.)

Si l'ouvrage du bienheureux Léonard eût été connu et médité, il eût prévenu ces écarts et dispensé de recourir au Saint-Siége pour une foule d'autres difficultés qui s'y trouvaient résolues d'avance.

IV.

Est-ce à dire que *la Voie sacrée ou théorie et pratique du Chemin de la Croix*, telle que son vénérable auteur l'a publiée en 1749, satisfait aujourd'hui encore à toutes les exigences, et ne présente ni lacune ni imperfection? Ce n'est pas ce que nous prétendons. Aussi nous sommes-nous permis d'y faire plusieurs additions importantes et plus ou moins étendues.

D'abord, comme nous l'avons insinué plus haut, à l'exercice du Chemin de la Croix qu'il renfermait déjà, nous en avons ajouté quatre autres que l'auteur avait composés afin de varier au besoin, mais qui ne furent pas publiés de son vivant.

Nous avons fait précéder ces exercices de la Manière d'ériger le Chemin de la Croix en usage à Rome. Cette

addition est d'autant plus nécessaire que l'érection ne s'en fait plus aujourd'hui exclusivement par les religieux franciscains, comme il y a un siècle, mais le plus souvent par des prêtres séculiers.

Ce n'est que postérieurement à l'époque où notre Bienheureux écrivait, que la faculté d'ériger le Chemin de la Croix commença à être accordée à des prêtres séculiers ou réguliers de divers Ordres, et même à des Evêques avec pouvoir de sous-déléguer. Il en est de même de la faculté d'attacher les indulgences du Chemin de la Croix à des crucifix portatifs, en faveur de certaines personnes qui sont empêchées de visiter les stations. Voilà des faits dont il faut nécessairement tenir compte. Nous les exposons en détail et nous signalons les modifications à introduire en conséquence dans le texte primitif.

Enfin, une multitude de décisions émanées de la sacrée Congrégation des Indulgences sont venues confirmer les assertions de notre auteur, résoudre des questions sur lesquelles son opinion n'était pas assez nette, ou dissiper des doutes qu'il n'avait pas prévus. Nous les ajoutons à celles qui furent provoquées par lui-même et consignées dans son livre. Ainsi nous présentons, sous le titre de *Documents émanés du Saint-Siége,* un recueil assez complet des brefs pontificaux, des décrets et des déclarations de la sacrée Congrégation, relatifs au Chemin de la Croix. Nous croyons avoir reproduit tous les documents qui sont de quelque importance. Craignant moins de pécher par excès que par défaut, nous n'avons pas même omis de rapporter les déclarations relatives à des points déjà clairement définis dans le bref de Benoît XIV et les *Avertissements* de la Congrégation, de 1742. Cependant, lorsque plusieurs consultations ne font que se répéter, nous nous bornons à en donner une seule *in extenso*. Certains doutes, en effet,

ont été proposés à la Congrégation des Indulgences jusqu'à trois, quatre et cinq fois. Et il ne faut pas s'en étonner. Les décisions de cette Congrégation ne reçoivent qu'une publicité assez arbitraire ; elles ne sont pas réunies en corps, mais éparses dans divers recueils périodiques, de sorte qu'on ne sait trop souvent où les chercher au besoin, ou qu'on n'en soupçonne pas même l'existence.

Notre collection remédiera, en partie du moins, à cet inconvénient.

Le lecteur appréciera, nous en avons la confiance, l'utilité des additions et des modifications dont nous venons de lui donner une idée. Elles rendront, en effet, l'ouvrage du bienheureux Léonard aussi exact que complet, et lui donneront toute l'opportunité d'un écrit entièrement neuf.

Cependant une difficulté se présentait dans l'exécution du travail que nous avons entrepris. D'une part, nous voulions conserver le texte de l'auteur pur et intègre ; d'autre part, il eût été incommode pour le lecteur de ne pouvoir le parcourir avec une entière confiance sans être obligé de recourir à des notes placées au bas de la page, ou renvoyées en forme d'appendice à la fin du volume.

Afin de conserver à chacun ce qui lui appartient et de rendre *la Voie sacrée* d'un usage plus facile et plus pratique, nous avons cru devoir intercaler nos additions dans le corps même de l'ouvrage, mais en ayant soin de les distinguer du texte primitif à l'aide de guillemets d'une forme spéciale "qui les encadrent."

Auguste Souveraine,

C'est pour soulager votre Cœur désolé, ô Reine des Martyrs, que j'ai entrepris d'aplanir cette Voie sacrée, rougie du sang précieux de votre doux Jésus. Bénissez, ô puissante Souveraine, tous ceux qui, pour imiter le martyre que la douleur a fait éprouver à votre âme, s'affectionneront au saint exercice du Chemin de la Croix, et arroseront de leurs larmes le rude sentier que votre bien-aimé Fils a marqué par les traces de son sang ; daignez aussi jeter un regard bienveillant sur ce modeste travail, et agréer l'humble offrande qui vous en est faite avec les sentiments d'un entier dévouement. Ah ! je le proteste, je voudrais avoir un cœur qui valût à lui seul tous les cœurs, afin de vous aimer pour tant de malheureux qui ne vous aiment pas ; je voudrais avoir une langue qui valût toutes les langues, afin de publier partout vos grandeurs ; bien plus, je voudrais avoir mille vies en mon pouvoir, et même toutes les vies, pour vous les sacrifier toutes à la fois ; je serais heureux de m'anéantir tout à fait pour vous procurer un nouveau degré de gloire, si faible qu'il fût ; et s'il est possible de désirer quelque chose de plus pour votre honneur, je le désire réellement par pur dévouement. Je sais que le don que je vous fais est bien mince,

mais je sais aussi que c'est le fruit des inspirations de votre Cœur désolé : pour ce motif je le crois digne de Vous, ô Marie! qui avez été la première, après votre divin Fils, à parcourir cette voie douloureuse, et qui n'avez cessé de la fréquenter assidûment pendant tout le reste de votre vie. C'est donc à Vous, ô Vierge de douleurs! que je consacre mon œuvre; agréez-la et, je vous en supplie de nouveau, disposez les cœurs de tous vos serviteurs à suivre cette Voie sacrée avec une telle ferveur, que chaque pas soit un acte d'amour envers Jésus souffrant, et de compassion envers Vous-même, ô divine Mère, qui avez failli expirer au milieu de tant de tourments.

Tel est l'unique désir de celui qui depuis longtemps s'est donné tout à Vous, qui ne soupire que pour Vous, qui n'aspire qu'après Vous, et qui, sans Vous et sans la consolation de penser à Vous, ne trouverait plus qu'amertume dans cette vie. Bénissez donc, auguste Souveraine, et le donateur, et le don, et le cœur avec lequel il vous l'offre, tandis qu'humblement prosterné à vos pieds, il aime à se dire,

De Votre Souveraine Majesté,

Le très-humble, très-dévoué et très-affectionné serviteur et esclave,

Fr. Léonard de Port-Maurice.

LA VOIE SACRÉE.

PREMIÈRE PARTIE.

PREMIÈRE INSTRUCTION.

I. Indulgences du Chemin de la Croix. — II. Conditions pour les gagner.

I.

Nous présentons ici aux fidèles le Chemin de la Croix aplani, et dégagé des nombreuses difficultés qui les en éloignaient. A force de doutes et de fausses interprétations au sujet des Bulles pontificales, on était parvenu à le faire envisager comme dépourvu des avantages spirituels qui ont toujours été le plus puissant stimulant en faveur des pratiques de piété : car d'ordinaire les hommes s'attachent plutôt au bien par l'espoir de la récompense à laquelle ils aspirent, que par amour pour le bien en lui-même, ce qui les touche peu. Le saint roi David avait, certes, un cœur selon le cœur de Dieu, et cependant il a déclaré que s'il se portait à observer la loi divine, c'était particulièrement en vue de l'utilité qu'il en attendait : *Inclinavi cor meum ad faciendas justificationes tuas propter retributionem*[1]. Il

[1] Psal. 118.

n'est donc pas étonnant que jusqu'ici la pieuse pratique du Chemin de la Croix n'ait pas été embrassée par les fidèles avec toute l'ardeur qu'on pourrait désirer, vu qu'on mettait en doute les nombreuses indulgences dont il a été enrichi par les Souverains Pontifes. Mais, grâces en soient rendues au Seigneur, après tant et de si longues contestations, la déclaration faite par Clément XII, et renouvelée par notre saint-père le pape Benoît XIV, est venue enfin tranquilliser les esprits, dissiper les nuages et mettre la vérité en évidence. Désormais il n'y a plus aucune foi à ajouter à tous ces petits livrets dans lesquels on trouve la plus grande variété d'opinions touchant les Indulgences du Chemin de la Croix. Les uns les restreignaient exclusivement aux membres de l'Ordre de Saint-François, les autres, aux seules églises du même Ordre, d'autres encore prétendaient qu'il fallait réciter six *Pater* et six *Ave* à chaque station : c'étaient là autant d'obstacles qui empêchaient les fidèles de profiter de ce trésor de mérites, qui ôtaient à l'Ordre séraphique la gloire de le propager, et qui privaient les âmes du Purgatoire d'un puissant secours.

Toutes les opinions doivent cesser lorsque l'oracle du Vatican s'est fait entendre. Sachez donc que, comme vous le verrez dans les Bulles des Souverains Pontifes et les *Avertissements* subséquents, que nous reproduirons ci-après (*Documents émanés du Saint-Siége,* n. I et II.), sachez, dis-je, que tous les Chemins de la Croix érigés ou qui seront érigés dans la suite par des Frères Mineurs dépendants du Général de l'Ordre Séraphique, dans les églises, oratoires, hôpitaux, et autres lieux pieux, même indépendants de cet Ordre, jouissent des mêmes indulgences que les Chemins de la Croix érigés dans les églises ou couvents de l'Ordre. En d'autres termes, quiconque prati-

quera le pieux exercice du Chemin de la Croix là où il est érigé dans la forme prescrite par les décrets pontificaux, gagnera les mêmes indulgences que s'il visitait réellement et personnellement les stations de la Voie sacrée à Jérusalem.

Ces indulgences sont très-nombreuses et ne peuvent être mises en doute, surtout celles qui ont été accordées au saint Sépulcre; il devait en être ainsi eu égard à la dignité de ces lieux, consacrés par la présence et par le sang adorable de Notre-Seigneur Jésus-Christ; le trésor des indulgences de Terre-Sainte doit donc être supposé comme incontestable plutôt que démontré. De là vient que, lorsque saint François demanda au pape Honorius III, de la part de Notre-Seigneur, le fameux pardon d'Assise ou l'indulgence de la Portioncule, les cardinaux de la sainte Eglise s'y opposèrent d'abord, précisément par le motif que « les indulgences de Terre-Sainte seraient dépréciées : » *Indulgentiæ Terræ Sanctæ negligerentur*[1]. Ainsi, on doit tenir pour indubitable que les indulgences accordées aux Lieux-Saints sont très-considérables; et vous devez en éprouver une grande consolation, si vous réfléchissez qu'il est maintenant certain que vous pouvez les gagner toutes, chaque fois que vous visitez un Chemin de la Croix érigé par les Frères Mineurs ou Franciscains de l'Observance, "ou par tout autre prêtre dûment autorisé à cet effet, comme nous le dirons dans la suite. "

Mais quelle est l'étendue de ces indulgences et en quoi consistent-elles? C'est ce qu'on ne saurait préciser. Vous ne devez pas facilement ajouter foi à certains petits livres qui ont la prétention d'indiquer, par un chiffre certain et déterminé, la quantité d'indulgences attachées au Chemin

[1] Lect. 3 noct. 2. Consecr. eccl. Portiunc.

de la Croix, d'autant plus que les règles ou Avertissements publiés par ordre de Clément XII, et confirmés par le pape régnant Benoît XIV, sous le sceau et le seing de l'éminentissime cardinal Pic de la Mirandole, Préfet de la Congrégation des Indulgences, défendent « d'annoncer en chaire ou de toute autre manière, et à plus forte raison d'écrire dans les chapelles ou aux stations, un nombre certain et déterminé d'indulgences... Qu'il suffise donc de dire, ajoutent les mêmes Règles, que quiconque pratiquera avec dévotion ce saint exercice en méditant la Passion du Sauveur, gagnera les mêmes indulgences que s'il visitait réellement les stations du Chemin de la Croix à Jérusalem[1]. »

Cette mesure est extrêmement sage, attendu qu'un incendie, qui éclata au saint Sépulcre du temps de saint Pie V, dévora les archives et entre autres les documents authentiques concernant ces indulgences ; de sorte qu'on ne peut, sans s'exposer à blesser la vérité, en indiquer la quantité avec certitude. Tout ce qu'on sait, c'est qu'elles sont très-précieuses et en grand nombre. Et bien que vous ne puissiez gagner pour vous-même qu'une seule indulgence plénière par jour, il est cependant vrai qu'en appliquant les autres aux âmes du purgatoire, vous pouvez espérer d'en délivrer plusieurs chaque fois que vous pratiquez ce pieux exercice. Il faut avoir soin cependant de faire cette application au commencement, ou du moins avant la fin de l'exercice ; il serait trop tard d'y songer lorsqu'il est terminé ; elle ne servirait plus de rien. N'oublions jamais cette remarque qui est très-importante.

[1] *Avertissements*, art. IX ci-après : *Documents*, etc., n° II

II.

Les conditions nécessaires pour participer à cet immense trésor d'indulgences peuvent se réduire à quatre.

La première, c'est que le Chemin de la Croix soit érigé par les Frères-Mineurs soumis au Ministre Général de l'Ordre, "c'est-à-dire par des Franciscains de l'Observance ou des Récollets," auxquels le privilége de l'ériger a été accordé à l'exclusion de tous autres : *Privative quoad alios quoscumque,* ainsi qu'il est dit dans les Brefs pontificaux. " Cependant, comme les Frères-Mineurs ne sont plus aussi répandus qu'autrefois, cette faculté est souvent accordée aujourd'hui, par indult spécial du Saint-Siége, à d'autres prêtres séculiers ou réguliers, et même à des évêques avec pouvoir de déléguer à cet effet tout prêtre quelconque de leur diocèse. Les Chemins de la Croix érigés en vertu d'une semblable délégation jouissent pareillement de toutes les indulgences. (Voyez ci-après : *Eclaircissements,* etc. §. v; — *Documents,* etc. n. xvii et xxi.) "

Quant au terme d'érection, il doit s'entendre moralement. Celui qui érige ne doit pas nécessairement planter ou fixer les croix de ses propres mains ; il suffit que l'érection se fasse sous la direction d'un supérieur local de quelqu'un de nos couvents, ou d'un autre supérieur majeur, ou d'un religieux quelconque de notre Ordre, délégué à cet effet, et qui soit au moins prédicateur ou confesseur approuvé, conformément à ce qui est prescrit par les Règles ou *Avertissements* déjà cités, art. i et ii, " ou enfin de tout autre prêtre muni d'un pouvoir spécial. Et le seul rit essentiel pour l'érection c'est la bénédiction des croix. La sacrée Congrégation des Indulgences a formellement déclaré, en 1842 et en 1846 (*Documents,* etc. n. xii), qu'il n'est pas nécessaire pour la validité de l'érec-

tion, quelque part qu'elle ait lieu, que le prêtre qui a béni les croix les place de ses propres mains, ni même qu'il fasse le Chemin de la Croix ou prenne part à cet exercice. Les croix dûment bénites peuvent être mises en place par toute autre personne, clerc ou laïque, en particulier, sans cérémonie et même un certain laps de temps après. "

Il faut remarquer cependant qu'en vertu d'un décret émané le 30 juillet 1748, de la sacrée Congrégation des Indulgences, la délégation du religieux qui érige et le consentement du supérieur local de l'Ordre, ainsi que la permission tant de l'Ordinaire que du curé ou du supérieur de l'église, monastère, hôpital ou autre lieu pie, où l'érection se fait, devront être donnés par écrit, et non autrement, de manière à pouvoir être exhibés au besoin, sous peine de nullité à encourir par le fait même, " si l'authenticité de l'érection, à défaut de ces pièces, ne peut être dûment constatée. " On donnera le Décret dont il s'agit ci-après (*Documents,* n. IV.), et l'on expliquera en outre ce qu'il y a à observer pour en accomplir les prescriptions (*Eclaircissements,* §. VII.)

"Le prêtre qui érige, quel qu'il soit, régulier ou séculier, étant muni d'une délégation en forme soit du Saint-Siége, soit de son évêque ou de son supérieur autorisé à cet effet, il faut encore que tout ce qui a rapport à l'érection, savoir, la demande d'érection et l'autorisation de l'Ordinaire, se fassent par écrit; que le document contenant l'une et l'autre reste dans les archives ou les registres de l'évêché, et qu'il en soit fait mention dans les registres du lieu où les stations sont érigées. (*Eclaircissements,* § VII, et *Documents,* n. VI et XXII.)

"Ces écritures ne sont requises sous peine de nullité que comme moyen de constater la réalité et la validité de l'établissement du Chemin de la Croix; c'est pourquoi, si elles

avaient été omises, et qu'on n'eût d'ailleurs aucun doute relativement à l'érection, il suffirait que l'Ordinaire y suppléât par de nouvelles lettres d'institution ou de confirmation, quel que soit le laps de temps écoulé depuis l'érection (*Documents*, n. v.)"

Il est bon que, la première fois, l'exercice du Chemin de la Croix se fasse processionnellement, avec le concours de tous les fidèles, qu'on bénisse les croix avec la plus grande solennité possible, et qu'on ait soin d'adresser aux fidèles une exhortation pour les engager à observer la modestie, la piété et le recueillement; car c'est là une des dispositions réclamées par les souverains pontifes lorsqu'ils appellent cette sainte pratique « une pieuse méditation des traces du Sauveur, » *devotam illorum gressuum meditationem.* On exigera surtout qu'il règne un silence parfait dans l'église, l'oratoire, l'enceinte où se fera la cérémonie. Si ce lieu n'était pas saint auparavant, il le devient à partir de ce moment, puisqu'il est désormais consacré à la prière. D'ailleurs un des principaux avantages qu'on se propose dans la propagation du Chemin de la Croix, c'est d'introduire tout doucement parmi les chrétiens l'usage de la méditation, et au moyen de cet usage, la réforme des mœurs. C'est pourquoi on aura le plus grand soin d'écarter de l'endroit où il est établi tout ce qui pourrait occasionner quelque irrévérence, ainsi qu'il est sévèrement prescrit dans les *Avertissements,* article III, afin que chacun puisse le fréquenter commodément et avec piété.

Pour ériger le Chemin de la Croix dans un couvent de religieuses, ainsi qu'il est réglé par les mêmes *Avertissements,* art. VIII, il n'est pas nécessaire d'entrer dans la clôture; il suffit que le prêtre bénisse les croix à la grille et fasse une courte instruction aux religieuses pour leur

indiquer la manière de faire ce pieux exercice avec fruit, et les exhorter à s'y appliquer fréquemment.

La seconde condition pour gagner les indulgences du Chemin de la Croix, c'est de le faire en état de grâce, car sans la grâce il est impossible de plaire à Dieu. Toutefois si quelqu'un avait le malheur de se trouver en état de péché mortel, qu'il n'abandonne pas pour cela cette pieuse pratique; car, selon une opinion suivie par plusieurs théologiens, il pourra gagner les indulgences pour les âmes du purgatoire[1], et il en recueillera pour lui-même de grands avantages spirituels, en obtenant de Dieu la lumière et la force dont il a besoin pour se relever de son misérable état. On a vu les pécheurs les plus obstinés se convertir en faisant le Chemin de la Croix, et prendre la résolution de changer de vie.

La troisième condition, qui est, pour ainsi dire, l'âme de ce saint exercice, c'est la méditation de la passion du Sauveur, des tourments, des humiliations, des outrages affreux qu'il a endurés pour notre salut, ainsi que l'enseignent dans leurs brefs les Souverains Pontifes Innocent XII, Clément XII et Benoît XIV : *Ad recolendam seu meditandam Christi passionem.* D'où il suit que l'œuvre indispensable pour gagner les indulgences consiste à méditer la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ; de telle sorte que si quelqu'un en vaquant à ce pieux exercice se contentait de méditer mentalement la Passion il gagnerait les indulgences. "(Voyez *Avertissements*, art. VI, et les déclarations de la Congrégation, *Documents*, n. XIII.) "

Quant aux personnes simples qui ne savent pas médi-

"[1] C'est en effet le sentiment d'un grand nombre d'autorités respectables, citées et suivies par Ferraris, *Biblioth.* v° *indulgentia*, art. 3, n. 21."

ter, ni considérer distinctement et avec ordre les mystères de la Passion, il suffit, comme il est dit dans le sixième *Avertissement* de la sacrée Congrégation, qu'elles sachent que les croix ou les tableaux qu'elles ont sous les yeux représentent les lieux saints où Jésus a enduré pour nous les plus cruels tourments, et que par cette pensée elles excitent dans leurs cœurs des sentiments de compassion envers ce bon Sauveur, *autant que leur capacité le permet*.

Toutefois on exhorte tous les fidèles, mais sans les y obliger, à réciter le *Pater*, l'*Ave*, le *Gloria* et un acte de contrition à chaque station, conformément à l'usage introduit. "Que ces prières soient de conseil seulement et non de nécessité, c'est ce qui a été confirmé par plusieurs déclarations de la sacrée Congrégation. (Voyez *Documents* n. XI, ad 4[m] ; et n. XIII.) Quant aux réflexions, il paraît qu'il ne suffit pas qu'elles roulent sur la Passion en général, mais qu'elles doivent se rapporter à chacune des quatorze stations, dont le sujet est censé universellement connu, et d'ailleurs suffisamment rappelé par les tableaux. (Voyez *Documents*, n. XIV.)"

La quatrième condition est de visiter réellement toutes les stations, en allant de l'une à l'autre, à moins qu'il n'y ait empêchement physique ou moral. C'est ce qui ressort du décret d'Innocent XI rapporté dans le nouveau Bréviaire (*Rubric. particul.* n. 171.) : *Viæ crucis gressus, et devotam illorum gressuum meditationem*. "Ce point est confirmé par des déclarations formelles de la Congrégation des Indulgences. *Documents*, n. XIII et XV. — Voyez aussi, touchant cette condition, les *Eclaircissements*, § XIX. — De plus il faut visiter les quatorze stations successivement et d'un seul trait, c'est-à-dire sans interruption notable. Voyez *Eclaircissements*, § XXI, et *Documents*, n. XVI."

Il n'est cependant pas nécessaire qu'il y ait entre les stations le même nombre de pas, ou la même distance, qu'il y a sur la Voie sacrée à Jérusalem ; rien de semblable n'est requis par les Brefs pontificaux ; et quoiqu'il soit convenable d'ériger le Chemin de la Croix dans un endroit assez spacieux pour observer entre les stations des distances qui satisfassent le coup-d'œil et favorisent la dévotion, qu'on n'aille pas croire que l'exiguité du lieu soit un obstacle à son établissement. (*Documents*, etc. n. III).

Il n'est pas non plus nécessaire de se confesser et de communier ; il suffit, comme on l'a dit plus haut, d'être en état de grâce.

Il est bon de remarquer qu'on peut gagner les indulgences du Chemin de la Croix, non-seulement les vendredis du mois de mars, où il serait excellent et très-convenable de le faire processionnellement, avec le plus grand concours de monde et la plus grande solennité possibles, mais encore tous les jours de l'année, et en le faisant en particulier. On peut même les gagner plusieurs fois par jour pour les trépassés ; car tel est le privilége des indulgences de Terre-Sainte.

Que les prédicateurs et les curés aient soin d'instruire les fidèles de ces conditions, afin qu'ils participent plus sûrement au trésor des indulgences.

Voilà la Voie sacrée aplanie, et les indulgences qui y sont attachées mises à la portée de tout le monde. Il ne reste plus qu'à vous indiquer la manière de pratiquer avec fruit une si belle dévotion. Pratiquez-la fréquemment, non-seulement dans le but de vous enrichir d'un trésor d'indulgences, mais beaucoup plus encore pour embellir votre âme de grâces et de mérites devant Dieu, et obtenir mille autres faveurs spirituelles et temporelles

dont vous avez besoin. Tâchez même de vous associer des compagnons dans la pratique de ce saint exercice, en exhortant toutes les personnes avec lesquelles vous êtes en relation à s'y affectionner. C'est dans le but d'éclairer et de seconder votre piété que nous traçons l'Instruction suivante.

SECONDE INSTRUCTION.

I. Qu'est-ce que le Chemin de la Croix? — II. Origine de cette dévotion et motifs qui doivent nous porter à la pratiquer ; avantages spirituels et temporels qu'on peut en retirer. — III. Manière de faire le Chemin de la Croix, soit en public, soit en particulier.

I.

L'exercice du Chemin de la Croix, qui n'est en réalité qu'une pieuse imitation du douloureux trajet que fit notre divin Sauveur depuis la maison de Pilate jusqu'au Calvaire, a toujours été en vénération parmi les fidèles ; ne pouvant se transporter en personne à Jérusalem, ils se plaisent à visiter en esprit les saints lieux, en parcourant les stations du Chemin de la Croix.

Le Chemin de la Croix est ainsi nommé parce qu'il représente la voie suivie par Jésus-Christ portant sa croix, lorsqu'il fut condamné à mort. On l'appelle aussi la Voie douloureuse, parce que ce pénible voyage fut, au sentiment des auteurs contemplatifs, le martyre le plus atroce qu'ait enduré l'humanité sacrée du Sauveur, déjà épuisée par ses souffrances antérieures. Faire le Chemin de la Croix, ce n'est donc autre chose que de contempler amoureusement toutes les ignominies et toutes les douleurs que Jésus eut à supporter, par amour pour nous,

sous le poids de sa croix, depuis le prétoire de Pilate jusqu'au sommet du Calvaire.

On le divise en quatorze stations, marquées par autant de croix. Chaque station correspond à un des endroits où Jésus, dans le cours de son pénible trajet, fut obligé de s'arrêter. Ces points d'arrêt sont appelés stations du mot *stare*, qui veut dire s'arrêter ; et comme depuis la maison de Pilate jusqu'au saint Sépulcre, Notre-Seigneur a fait quatorze pauses, savoir, douze étant en vie, et deux après sa mort, on distingue quatorze stations.

II.

Plusieurs auteurs ont écrit touchant ce saint exercice. Celui qui en a traité le plus longuement est Adricomius, lequel, dans sa *Description de Jérusalem*[1], en attribue l'origine à la sainte Vierge elle-même. Cette divine Mère, au rapport d'une pieuse tradition, se plut, après la sépulture du Sauveur, à parcourir ses traces ensanglantées sur la voie du Calvaire, de sorte qu'elle fit la première le Chemin de la Croix : *Pia habet traditio majorum Beatissimam Virginem, quæ cum suis cruenta Filii sui vestigia ad crucem usque sequuta fuit, post ejus sepulturam huc redeuntem primam viam crucis ex devotione calcasse; unde et Christianorum processiones, ac crucis gestationes originem habere videntur.* Ce motif seul devrait suffire pour affectionner toute âme religieuse à une si sainte pratique. Qu'il est encourageant de penser qu'elle n'a pas été inventée seulement par un saint quelconque, mais par la Reine des Saints, que c'est une inspiration du cœur désolé de la Mère de Dieu, qui, pendant tout le temps qu'elle survécut à son divin Fils sur la terre, selon qu'elle

[1] *Descript. Hierusalem*, n. 118.

l'a révélé à sainte Brigitte, fut exacte à visiter tous les jours les lieux que Jésus-Christ avait consacrés par ses souffrances : *Omni tempore, post Ascensionem Filii mei, visitavi loca in quibus ipse passus est et mirabilia sua ostendit*[1].

On voit par là quelle était l'erreur de ceux qui, avant les déclarations du Saint-Siége, négligeaient le saint exercice du Chemin de la Croix, uniquement parce qu'ils doutaient s'ils pouvaient gagner les indulgences ; comme si cette belle dévotion, qui est après tout la plus ancienne, la plus sainte, la plus excellente, et, on peut le dire, la mère et la reine de toutes les dévotions, n'était pas d'ailleurs pourvue de motifs assez nobles pour captiver nos cœurs, par cela seul qu'elle entretient en nous le douloureux souvenir de la Passion du Rédempteur. Le motif des indulgences est fort pieux, sans aucun doute ; mais ce n'est pas là l'attrait qui agit le plus efficacement sur les personnes vraiment spirituelles, lesquelles font plus de cas d'un simple degré de grâce que d'un grand nombre d'indulgences.

Le motif le plus puissant, ce doit être la satisfaction toute spéciale que l'on procure au cœur de Jésus, selon l'assurance qu'il daigna en donner à un de ses fidèles serviteurs. Celui-ci désirait vivement savoir quelle était la pratique la plus chère à Dieu ; Jésus lui apparut avec sa croix sur ses épaules et lui dit : « Mon fils, vous ne pourrez jamais rien faire qui me soit plus agréable que de m'aider à porter cette lourde croix. Faites souvent le Chemin de la Croix, et par là vous procurerez une grande consolation à mon divin Cœur[2]. » Voilà précisément pourquoi un grand nombre de saints exaltent cette

[1] Lib. 6. *Revel.*, c. 6

[2] *Specul. exempl.* dist. 9, exempl. 258.

pieuse pratique jusqu'aux nues. Saint Bonaventure dit « qu'il n'y a pas d'exercice de piété plus propre à porter une âme à la sainteté que la méditation de la Passion du Sauveur, » ce qui est l'unique but de la dévotion du Chemin de la Croix, « attendu, ajoute-t-il, que cette méditation ne rend pas seulement l'homme semblable aux anges, mais le divinise en quelque sorte[1]. »

Par conséquent, quelqu'un désire-t-il se retirer du vice, faire des progrès dans la vertu, et arriver en peu de temps à la perfection ; qu'il embrasse avec ferveur ce saint exercice, et il en ressentira bientôt dans son cœur les admirables effets.

Je ne m'étendrai pas à décrire les nombreux avantages, les biens immenses qui dérivent de l'exercice du Chemin de la Croix ; il faudrait pour cela écrire un volume entier ; je dirai seulement en peu de mots qu'il est salutaire aux justes et salutaire aux pécheurs, qu'il est salutaire aux vivants et salutaire aux morts, qu'il est salutaire dans le temps et salutaire pour l'éternité. On peut affirmer en toute vérité que c'est une mine inépuisable où l'on puise toute sorte de biens, que c'est, en un mot, le canal le plus ordinaire de la grâce. De là vient que le bienheureux Albert-le-Grand va jusqu'à dire « qu'on mérite davantage par une seule pensée sur la Passion de Jésus-Christ » et conséquemment en faisant une seule fois avec dévotion le Chemin de la Croix, « qu'en jeûnant tous les vendredis, pendant une année entière, au pain et à l'eau, qu'en se donnant plusieurs fois la discipline jusqu'au sang, qu'en récitant tout le psautier, qu'en faisant à pieds nus le pèlerinage de Saint-Jacques en Galice[2]. »

Tel est le motif principal pour lequel je voudrais voir

[1] *Stim. div. Am.* p. 1. cap. 1. [2] *Rosar. spir.* Exerc. 1, 221.

tous les fidèles s'affectionner à une si sainte pratique. Ce n'est donc pas précisément pour les indulgences qu'il y a à gagner ; car toutes les indulgences du monde, envisagées simplement comme telles, ne nous font pas croître d'un seul degré en grâce devant Dieu, et ne nous préparent pas une plus grande gloire en paradis ; elles ne font qu'abréger les peines du purgatoire. Un effet bien plus précieux et qui doit nous presser plus que tout autre, c'est la souveraine satisfaction que l'on procure à Dieu, le mérite incomparable qu'on acquiert à ses yeux, et les grâces abondantes dont nos âmes s'enrichissent. Faites-en l'essai, je vous en supplie, et vous reconnaîtrez par une heureuse expérience que pratiquer fréquemment et avec dévotion le Chemin de la Croix, c'est marcher à grands pas dans le chemin de la vertu.

Un curé très-sensé avait coutume de dire : « Depuis que j'ai le Chemin de la Croix dans ma paroisse, j'y vois les mœurs publiques changer à vue d'œil. » Pour moi, j'atteste qu'étant allé donner la mission dans un pays situé au milieu des montagnes, j'y trouvai une population pleine de piété et de moralité, parce que ces pauvres gens faisaient tous les jours le Chemin de la Croix ; durant l'hiver, ils le faisaient le matin avant de se rendre à leurs occupations, et l'été c'est par là qu'ils terminaient leurs travaux, en revenant des champs. A chaque station, ils renouvelaient le ferme propos de ne pas commettre de péché mortel, et ils observaient à merveille cette sainte résolution. Heureux donc, mille fois heureux, celui qui se décidera à en faire l'expérience ! il trouvera en peu de temps son cœur totalement changé.

Ne croyez pas, d'ailleurs, que cette précieuse dévotion soit inutile sous le rapport des avantages temporels. Je vous rapporterai en premier lieu ce qu'on lit dans la

vie de la vénérable sœur Marie de l'Antigua, espagnole[1]. Notre-Seigneur lui parla un jour en ces termes : « Sache, ma fille, qu'en faveur d'une seule âme qui fera dévotement le Chemin de la Croix, je protégerai tout le peuple où l'on honorera de cette manière la mémoire de ma Passion, et je le délivrerai des maux tant spirituels que temporels, qu'il aurait mérités par ses péchés. »

En preuve de cette assertion, un curé digne de foi nous écrit que toutes les fois qu'il a désiré de la pluie pour les biens de la campagne dans sa paroisse, il a été exaucé en faisant publiquement le Chemin de la Croix avec le concours des fidèles ; c'est ce qui arriva notamment en 1745, le 15 juillet, et l'année suivante 1746 D'autres paroisses circonvoisines ont obtenu le même résultat dans des circonstances analogues.

Vous voyez d'après cela qu'il est bien vrai que le Chemin de la Croix est une mine des plus riches, où l'on peut aller puiser tous les biens même temporels. Faites-en l'essai dans vos infirmités, vos besoins, et vos infortunes de tout genre. Allez faire le Chemin de la Croix, ou du moins demandez à d'autres personnes de le faire pour vous, et vous en retirerez beaucoup de soulagement. De grâce, qu'on réfléchisse à des avantages si précieux ; que chacun prenne la résolution de faire de ce pieux exercice sa dévotion de prédilection, et tâche de porter les autres à profiter aussi d'un si précieux trésor. Venons-en maintenant à la pratique.

III.

Le Chemin de la Croix peut se pratiquer de deux manières : processionnellement par tout le peuple, ou sans cérémonie par chacun en particulier.

[1] Lib. 2, c. 6.

Si on le fait de la première manière, on pourra observer ce qui suit. Tous les dimanches et jours de fêtes obligatoires, ou au moins un dimanche de chaque mois, après vêpres, on organisera une procession sous la direction d'un ou de plusieurs prêtres, en ayant soin de faire observer une séparation parfaite entre les deux sexes, conformément à ce qui est prescrit dans les *Avertissements* de la Congrégation, art. v. On partira du maître-autel où se trouvera le prêtre président à la cérémonie ; il sera revêtu du rochet et de l'étole violette, et portera la croix ou le crucifix entre deux ecclésiastiques ou acolytes tenant des cierges allumés ; derrière lui viendront les chantres. Mais avant de se mettre en marche, le prêtre récitera à haute voix l'oraison : *Actiones nostras*, etc , et l'acte de contrition tel qu'on le trouve ci-après ; puis il se dirigera vers la première station. A chaque station les chantres entonneront le ℣. *Adoramus te, Christe, et benedicimus tibi*, et le peuple répondra : *Quia per sanctam crucem tuam redemisti mundum*. Ensuite le directeur ou un autre ecclésiastique, debout et tourné vers le peuple, lira posément et à haute voix la considération sur le mystère de la station, puis on récitera un *Pater*, un *Ave* et un *Gloria*, et on fera un acte de contrition en disant : *Miserere nostri, Domine, miserere nostri*, après quoi on se remettra en marche, en chantant d'une station à l'autre une strophe du *Stabat* ou d'un cantique analogue.

Si le Chemin de la Croix se fait dans l'intérieur d'une église assez petite, il ne convient pas que les fidèles changent de place ; il suffit qu'ils se tournent vers les stations, se tenant debout pendant que le prêtre s'avance d'une station à l'autre, et s'agenouillant aussitôt qu'il s'arrête. Si c'est en dehors de l'église, on formera procession complète comme il a été dit d'abord.

Après avoir parcouru toutes les stations, on reviendra au maître-autel, on récitera les oraisons décrites plus bas, et en finissant on donnera la bénédiction avec le crucifix. Puis on congédiera le peuple en l'invitant à revenir la première fois que l'exercice devra encore avoir lieu publiquement.

Pour le faire en particulier, il n'est pas nécessaire de savoir lire ; celui qui sait lire peut s'aider d'un livre, mais du reste il suffit de méditer mentalement sur le mystère que représente chaque tableau, et si l'on ne savait pas méditer, il suffirait de réfléchir comme on peut, à la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, selon que nous l'avons indiqué plus haut. Ainsi, arrivé à l'église, on jette un coup-d'œil sur sa conscience et on fait un acte de contrition, pour être plus sûrement en état de grâce et recueillir tous les fruits de ce pieux exercice. Ensuite on se rend à la première station, et en s'inclinant profondément on dit : *Adoramus te, Christe,* etc., puis on médite sur le mystère, on considère combien notre bon Sauveur a souffert en cette circonstance pour notre amour, et enfin on récite un *Pater,* un *Ave* et un *Gloria,* avec l'invocation *Miserere nostri, Domine, miserere nostri,* tout en renouvelant l'acte de contrition. On fait de nouveau une inclination profonde, et l'on passe à la station suivante. Surtout qu'on ait soin de se tenir dans un pieux recueillement ; qu'on se figure qu'on accompagne Jésus au Calvaire, en tenant les yeux baissés, la couronne d'épines à la main, et le cœur élevé vers Dieu. Voilà un moyen court et bien facile de gagner les indulgences et d'acquérir des mérites incomparables. Pouvez-vous désirer davantage?

Eh bien! donc, voulez-vous assurer votre salut éternel à peu de frais ? Voulez-vous vous enrichir de mérites

en cette vie, vous procurer une gloire immense dans l'autre, et éviter autant que possible le feu redoutable du purgatoire? faites souvent, et, s'il vous est possible, tous les jours, le Chemin de la Croix; si vous suivez ce conseil, vous m'en remercierez pendant toute l'éternité.

"MANIÈRE

D'ÉRIGER SOLENNELLEMENT

LE CHEMIN DE LA CROIX

EN USAGE A ROME.

"On prépare d'abord les tableaux et les croix sur une crédence ou sur une table, près du grand autel du côté de l'épître, à moins qu'à raison de leurs dimensions ou pour d'autres motifs, on ne juge bon de les fixer d'avance aux endroits qui leur sont destinés. — L'officiant, ou tout autre prêtre, revêtu du rochet et de l'étole violette, fait une instruction sur le Chemin de la Croix. — Après l'instruction il se rend au pied de l'autel, précédé des chantres et du clergé, s'agenouille et entonne le *Veni Creator*.

Venez, Esprit Créateur, visitez les âmes de vos fidèles, remplissez de la grâce divine les cœurs que vous avez créés.

Vous qui êtes appelé Esprit consolateur, don du Très-Haut, source de vie, feu céleste, amour, onction divine.

Vous qui êtes l'auteur des sept dons, vertu de la droite du Père, objet de sa promesse, et qui mettez sur nos lèvres des louanges dignes de Dieu.

Eclairez-nous de votre lumière, versez votre amour dans nos cœurs, fortifiez sans cesse notre chair défaillante.

VENI, Creator Spiritus;
Mentes tuorum visita;
Imple superna gratia
Quæ tu creasti pectora.

Qui diceris Paraclitus,
Altissimi Donum Dei;
Fons vivus, Ignis, Charitas,
Et spiritalis Unctio.

Tu septiformis munere,
Digitus paternæ dexteræ,
Tu rite promissum Patris,
Sermone ditans guttura.

Accende lumen sensibus,
Infunde amorem cordibus,
Infirma nostri corporis
Virtute firmans perpeti.

Hostem repellas longius,
Pacemque dones protinus;
Ductore sic te prævio,
Vitemus omne noxium.
Per te sciamus, da, Patrem,
Noscamus atque Filium;
Teque utriusque Spiritum
Credamus omni tempore.

Deo Patri sit gloria
Et Filio qui a mortuis
Surrexit, ac Paraclito
In sæculorum sæcula.
Amen.
℣. Emitte Spiritum tuum, et creabuntur;
℟. Et renovabis faciem terræ.

Repoussez loin de nous l'ennemi, donnez-nous au plus tôt la paix, guidés par vous, nous éviterons tout ce qui peut nous nuire.

Apprenez-nous à connaître le Père, apprenez-nous à connaître le Fils, et vous, Esprit du Père et du Fils, soyez à jamais l'objet de notre foi.

Gloire à Dieu le Père, gloire au Fils qui est ressuscité d'entre les morts, gloire au Saint-Esprit dans les siècles des siècles.

Ainsi soit-il.

℣. Envoyez votre Esprit, et tout sera créé.

℟. Et la terre entière reprendra une nouvelle vie.

OREMUS.

Deus, qui corda fidelium Sancti Spiritus illustratione docuisti, da nobis in eodem Spiritu recta sapere, et de ejus semper consolatione gaudere.

Defende, quæsumus, Domine, Beata Maria semper Virgine intercedente, istam ab omni adversitate familiam, et toto corde tibi prostratam, ab hostium propitius tuere clementer insidiis.

Actiones nostras, quæsumus, Domine, aspirando præveni, et adjuvando prosequere, ut cuncta nostra oratio et operatio a te semper incipiat, et per te cœpta finiatur. Per Christum Dominum nostrum Amen.

PRIONS.

O Dieu! qui avez éclairé les cœurs des fidèles par la lumière de l'Esprit-Saint, accordez-nous la grâce de goûter la vraie sagesse dans ce même Esprit, et de jouir toujours de ses divines consolations.

Seigneur, nous vous en conjurons par l'intercession de la bienheureuse Marie toujours Vierge, protégez contre toutes les adversités cette famille que vous voyez humblement prosternée à vos pieds, et garantissez-la, dans votre clémence, des piéges de ses ennemis.

Nous vous supplions, Seigneur, de prévenir nos actions par vos inspirations et de nous aider ensuite par votre grâce, afin que toutes nos prières et nos œuvres prennent en vous leur principe, et qu'étant ainsi commencées, elles s'achèvent aussi par vous. Nous vous le demandons par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

" Après ces oraisons, l'officiant monte du côté de l'épître, ou se rend à la balustrade, pour bénir les tableaux et les croix :

" BÉNÉDICTION DES TABLEAUX, S'IL Y EN A.

℣. Adjutorium nostrum in nomine Domini;
℟. Qui fecit cœlum et terram.
℣. Dominus vobiscum ;
℟. Et cum spiritu tuo.

OREMUS.

Omnipotens, sempiterne Deus, qui Sanctorum tuorum imagines sculpi et pingi non reprobas, ut, quoties illas oculis corporis intuemur, toties eorum actus et sanctitatem, ad imitandum, memoriæ oculis meditemur; has, quæsumus, imagines, in honorem et memoriam unigeniti Filii tui Domini nostri Jesu Christi adaptatas, benedi✝cere et sancti✝ficare digneris, et præsta, ut quicumque coram illis unigenitum Filium tuum suppliciter colere et honorare studuerit, illius meritis et obtentu, à te gratiam in præsenti, et æternam gloriam obtineat in futuro. Per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen.

Il jette de l'eau bénite sur les tableaux et les encense.

" BÉNÉDICTION DES CROIX.

℣. Adjutorium nostrum in nomine Domini ;
℟. Qui fecit cœlum et terram.
℣. Dominus vobiscum ;
℟. Et cum spiritu tuo.

OREMUS.

Rogamus te, Domine Sancte, Pater omnipotens, sempiterne Deus, ut digneris benedi✝cere hæc signa Crucis

Filii tui, ut sint remedia salutaria generi humano, ut sint soliditas fidei, bonorum operum profectus et redemptio animarum; ut sint solamen, et protectio ac tutela contra sæva jacula inimicorum. Per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen.

OREMUS.

Bene✝dic, Domine, has Cruces, quia per Crucem sanctam tuam eripuisti mundum à potestate dæmonum, et superasti Passione tua suggestorem peccati, qui gaudebat in prævaricatione primi hominis per vetiti ligni sumptionem.

Il jette l'eau bénite sur les Croix, en disant :

Sanctificentur ista Crucis signa in nomine ✝ Patris, et ✝ Filii, et ✝ Spiritus Sancti, ut orantes inclinantesque se propter Deum ante istas Cruces inveniant sanitatem animæ et corporis. ℟. Amen.

Ensuite il les encense.

"Après ces bénédictions, si les tableaux et les croix sont à placer, on les distribue à quatorze enfants de chœur ou autres personnes pieuses choisies d'avance. A la procession, qui commence immédiatement, sept marchent à la droite de l'officiant, et sept à sa gauche, les dernières stations en avant. En se mettant en marche on entonne le *Vexilla* ou le *Stabat Mater*. Arrivé à l'endroit de la première station, l'officiant s'arrête, place le tableau et la croix, ou les fait placer par un autre, et lit ou suggère les réflexions analogues à la station, à moins qu'un autre prêtre ne le fasse du haut de la chaire. On peut se servir à cet effet des Exercices contenus dans ce livre. Enfin la procession se remet en marche, en chantant toujours une strophe d'une station à l'autre. A Rome,

le peuple, après chaque strophe du *Stabat* chantée par le clergé, reprend la strophe :

Sancta Mater, istud agas,
Crucifixi fige plagas
Cordi meo valide.

" Si, à cause de la foule, les fidèles ne peuvent suivre la procession, l'officiant les engage à rester à leur place, en se tournant successivement vers chacune des stations, et les avertit que de la sorte ils peuvent gagner les indulgences pourvu qu'ils s'unissent aux réflexions qui sont faites à haute voix.

" C'est un pieux usage, suivi à Rome et ailleurs, de placer la première station du côté de l'Evangile.

HYMNE.

VEXILLA Regis prodeunt,
Fulget Crucis mysterium,
Quo vita mortem pertulit,
Et morte vitam protulit.

Quæ vulnerata lanceæ
Mucrone diro, criminum
Ut nos lavaret sordibus,
Manavit unda et sanguine.

Impleta sunt quæ concinit
David fideli carmine.
Dicendo nationibus :
Regnavit a ligno Deus.

Arbor decora et fulgida,
Ornata Regis purpura,
Electa digno stipite
Tam sancta membra tangere.

Beata ! cujus brachiis
Sæcli pependit pretium ;
Statera facta corporis,
Tulitque prædam tartari.

O Crux ! ave spes unica !
Hoc passionis tempore
Piis adauge gratiam,
Reisque dele crimina.

Te fons salutis, Trinitas,
Collaudet omnis Spiritus ;
Quibus Crucis victoriam
Largiris, adde præmium.

Amen.

Traduction de M. le comte de Marcellus.

Il brille, l'étendard de grâce et de victoire ;
Ce mystère profond, où triomphe la gloire
Du Dieu saint, du Dieu fort ;
La Croix, où l'Homme-Dieu pour nous se sacrifie,
La Croix, sanglant trophée, où l'auteur de la vie
Voulut souffrir la mort.

Là, jouet des méchants et d'un peuple perfide,
Une barbare main, qu'arme un fer déicide,
Ose entr'ouvrir son flanc :
Son sang est répandu pour le salut du monde ;
L'eau s'épanche à grands flots, source en grâces féconde,
Et se mêle à son sang.

David voit aujourd'hui s'accomplir les oracles
Où du Christ, Fils de l'homme, il chantait les miracles
Et les divins exploits.
En vain au Roi des rois les méchants font la guerre ;
Son sceptre pacifique a subjugué la terre,
Et son trône est la Croix.

Arbre heureux ! bois auguste où la pourpre royale,
Riche du sang d'un Dieu, pour nous sauver, étale
Sa céleste splendeur !
Holocauste, où l'amour consume la victime !
Autel, où l'innocence est la rançon du crime !
Le juste du pécheur !

Arbre heureux ! tes rameaux portent le fruit de vie ;
Un Dieu souffre en tes bras ; il s'immole, il expie
Notre infidélité,
Il meurt ; soudain le Ciel a tressailli de joie ;
L'enfer, en frémissant, laisse échapper sa proie,
Et l'homme est racheté.

O Croix ! gage adoré ! notre unique espérance !
Rends-nous utile à tous, en ces jours de clémence,
La mort d'un Dieu Sauveur ;
Console le coupable, en guérissant son âme ;
Et que par toi, du juste, une plus vive flamme
Embrase la ferveur.

Trinité sainte ! amour des hommes et des Anges,
Grand Dieu ! que tout esprit, en chantant vos louanges,
Se soumette à vos lois.
Jésus, apprenez-nous à marcher sur vos traces,
Et daignez, nous ouvrant le trésor de vos grâces.
Nous sauver par la Croix.

PROSE.

STABAT Mater dolorosa
Juxta Crucem lacrymosa,
Dum pendebat Filius.

Cujus animam gementem,
Contristatam et dolentem,
Pertransivit gladius.

O quam tristis et afflicta
Fuit illa benedicta
Mater Unigeniti!

Quæ mœrebat, et dolebat,
Et tremebat, cum videbat
Nati pœnas inclyti!

Quis est homo qui non fleret
Christi Matrem si videret
In tanto supplicio?

Quis posset non contristari
Piam Matrem contemplari
Dolentem cum Filio?

Pro peccatis suæ gentis,
Vidit Jesum in tormentis,
Et flagellis subditum;

Vidit suum dulcem natum
Morientem, desolatum,
Dum emisit spiritum.

Eia Mater, fons amoris!
Me sentire vim doloris
Fac ut tecum lugeam.

Fac ut ardeat cor meum
In amando Christum Deum,
Ut sibi complaceam.

Sancta Mater, istud agas:
Crucifixi fige plagas
Cordi meo valide.

Tui Nati vulnerati,
Tam dignati pro me pati,
Pœnas mecum divide.

Fac me vere tecum flere,
Crucifixo condolere,
Donec ego vixero.

Juxta Crucem tecum stare,
Te libenter sociare
In planctu desidero.

Virgo virginum præclara!
Mihi jam non sis amara;
Fac me tecum plangere.

Fac ut portem Christi mortem,
Passionis ejus sortem,
Et plagas recolere.

Fac me plagis vulnerari,
Cruce hac inebriari,
Ob amorem Filii.

Inflammatus et accensus,
Per te, Virgo, sim defensus
In die Judicii.

Fac me Cruce custodiri,
Morte Christi præmuniri,
Confoveri gratia!

Quando corpus morietur,
Fac ut animæ donetur,
Paradisi gloria.

Traduction de M. le comte de Marcellus.

DEBOUT, près de la Croix, la Mère de douleurs,
Quand son Fils s'immolait pour le salut du monde,
Languissante, exhalait sa tristesse profonde,
Et se fondait en pleurs.

Sous le poids de ses maux gémissante, accablée,
Attachant sur la Croix ses regards maternels.
Un glaive pénétrant perçait de traits cruels
Son âme désolée.

Oh ! que le Ciel sur elle appesantit ses coups !
Combien fut rigoureux ce saignant sacrifice,
Lorsqu'elle vit, au fort du plus affreux supplice,
Son Fils mourant pour nous !

Qui pourrait contempler les mortelles alarmes,
Et la mer d'amertume où fut plongé son cœur ?
Qui pourrait voir pleurer la Mère du Sauveur,
Et retenir ses larmes ?

Comment être témoin de ce dernier adieu,
Assister d'un œil sec aux douleurs du Calvaire,
Sur son Fils expirant voir gémir une Mère !
Et la Mère d'un Dieu !

Pour fléchir du Très-Haut la justice irritée,
Un Dieu souffre la mort; les fouets des bourreaux,
Par la rage animés, font voler en lambeaux
Sa chair ensanglantée.

Une Mère, témoin des maux qu'il va souffrir,
Aux tourments de la crainte abandonne son âme ;
Et son Fils innocent sur une Croix infâme
Rend le dernier soupir.

Mère du chaste amour ! Vierge sainte ! ô Marie !
Obtenez-moi le don de sentir vos douleurs ;
Qu'en pleurant avec vous de mes terrestres pleurs
La source soit tarie.

Des célestes ardeurs que mon cœur enflammé,
Par votre exemple apprenne à s'immoler lui-même,
Mère de mon Sauveur! ah! faites que je l'aime,
Et que j'en sois aimé.

Imprimez dans mon âme, en traits ineffaçables,
L'amour de votre Fils, le zèle de sa loi :
Et des tourments d'un Dieu, mort victime pour moi,
Les traces adorables.

Qu'à cet objet chéri tout soit sacrifié !
Et puisse, au dernier jour de mon pèlerinage,
La mort, en me frappant, trouver en moi l'image
D'un Dieu crucifié.

Puissé-je, en méditant ce consolant mystère,
Des profanes désirs voir s'éteindre le feu !
Puissé-je unir mes maux aux maux d'un Homme-Dieu
Et d'une Vierge Mère !

Que, de l'amour divin suivant les saintes lois,
Je méprise, enivré de ces chastes délices,
Du monde et de la chair les douceurs corruptrices,
Pour n'aimer que la Croix.

Mère du Rédempteur ! vous êtes mon refuge ;
De son juste courroux daignez me préserver !
Désarmez sa vengeance, et faites-moi trouver
Mon Sauveur dans mon juge !

Qu'au jour de sa fureur, la Croix soit mon appui,
Et que, par elle, en paix, voyant briller sa gloire,
Je puisse sur l'enfer partager sa victoire,
Et régner avec lui !

"Ce pieux exercice terminé, l'officiant, de retour à l'autel, expose le Saint-Sacrement, s'il y a lieu, et entonne le *Te Deum.*

TE DEUM.

Nous vous louons, grand Dieu, nous vous reconnaissons pour notre Seigneur.

Père Eternel, la terre entière vous révère.

Les Anges, les Cieux et les Puissances s'abaissent devant vous.

Les Chérubins et les Séraphins chantent à votre gloire l'hymne sans fin :

Saint, Saint, Saint est le Seigneur, le Dieu des armées.

Les cieux et la terre sont pleins de la majesté de votre gloire.

Le chœur glorieux des Apôtres,

La troupe illustre des Prophètes,

La brillante armée des Martyrs fait monter vers vous ses chants de triomphe.

Te Deum laudamus,* te Dominum confitemur.

Te æternum Patrem * omnis terra veneratur.

Tibi omnes Angeli, * tibi Cœli et universæ Potestates;

Tibi Cherubim et Seraphim* incessabili voce proclamant:

Sanctus, Sanctus, Sanctus,* Dominus Deus sabaoth.

Pleni sunt cœli et terra * majestatis gloriæ tuæ.

Te gloriosus * Apostolorum chorus,

Te Prophetarum * laudabilis numerus,

Te Martyrum candidatus* laudat exercitus.

Te per orbem terrarum * sancta confitetur Ecclesia,

L'Eglise sainte répandue par tout l'univers vous reconnaît pour son Dieu,

Patrem * immensæ majestatis,

O Père tout-Puissant, vous dont la majesté est infinie.

Venerandum tuum verum,* et unicum Filium,

Elle adore votre Fils unique et véritable.

Sanctum quoque * Paraclitum Spiritum.

Elle bénit aussi l'Esprit-Saint, le Consolateur par excellence.

Tu Rex gloriæ,* Christe.

O Jésus, vous êtes le Roi de gloire.

Tu patris * sempiternus es Filius.

Vous êtes le Fils éternel du Père.

Tu, ad liberandum suscepturus hominem,* non horruisti Virginis uterum.

Pour délivrer l'homme de l'esclavage, vous n'avez pas dédaigné le sein d'une Vierge.

Tu, devicto mortis aculeo,* aperuisti credentibus regna cœlorum.

Vous avez brisé l'aiguillon de la mort, et vous avez ouvert le ciel à ceux qui croient en vous.

Tu ad dexteram Dei sedes,* in gloria Patris.

Vous êtes assis à la droite de Dieu, dans la gloire de votre Père.

Judex crederis * esse venturus.

Nous le croyons, vous viendrez juger l'univers.

Te ergo quæsumus, tuis famulis subveni,* quos pretioso sanguine redemisti.

Nous vous en supplions, Seigneur, venez au secours de ceux que vous avez rachetés au prix de votre sang.

Æterna fac cum Sanctis tuis* in gloria numerari.

Mettez-nous au rang de vos Saints, pour jouir avec eux de la gloire éternelle.

Salvum fac populum tuum, Domine,* et benedic hæreditati tuæ.

Sauvez votre peuple, Seigneur, et bénissez votre héritage.

Et rege eos,* et extolle illos usque in æternum.

Guidez ses pas et soutenez-le jusqu'à ce qu'il arrive à l'éternelle gloire.

Per singulos dies* benedicimus te.

Nous vous bénissons tous les jours.

Et laudamus nomen tuum in sæculum,* et in sæculum sæculi.

Nous louons maintenant votre nom, et nous le louerons dans tous les siècles.

Dignare; Domine, die isto* sine peccato nos custodire.

Daignez, Seigneur, nous préserver aujourd'hui du malheur de vous offenser.

Miserere nostri, Domine, * miserere nostri.

Ayez pitié de nous, Seigneur, ayez pitié de nous.

Répandez sur nous, Seigneur, votre miséricorde, selon que nous avons espéré en vous.

J'ai mis en vous, Seigneur, toute mon espérance : je ne serai pas éternellement confondu.

℣. Bénissons le Père, et le Fils, et le Saint-Esprit ;

℟. Louons-le et exaltons-le dans tous les siècles.

Fiat misericordia tua, Domine, super nos, * quemadmodum speravimus in te.

In te, Domine, speravi ; * non confundar in æternum.

℣. Benedicamus Patrem et Filium cum Sancto Spiritu.

℟. Laudemus et superexaltemus eum in sæcula.

PRIONS.

O Dieu, dont la miséricorde est infinie et la bonté inépuisable, nous rendons grâce à votre majesté de tous les dons que nous en avons reçus ; suppliant votre ineffable clémence de ne jamais abandonner ceux dont elle se plaît à exaucer les prières, et de les rendre dignes des récompenses futures. Nous vous en conjurons par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

OREMUS.

Deus, cujus misericordiæ non est numerus, et bonitatis infinitus est thesaurus, piissimæ majestati tuæ pro collatis donis gratias agimus, tuam semper clementiam exorantes, ut qui petentibus postulata concedis, eosdem non deserens ad præmia futura disponas. Per Christum Dominum nostrum Amen.

"Pour finir, l'officiant donne la bénédiction avec le Saint-Sacrement, ou, s'il n'est pas exposé, avec la croix.

"CERTIFICAT D'ÉRECTION.

"Immédiatement après la cérémonie, il est bon de dresser dans le registre de la paroisse ou de l'établissement, en latin ou en français, un acte d'érection, qui pourrait être conçu en ce sens :

"*Ego N. N. de consensu Parochi et Ordinarii, ut constat ex litteris de die..., vi facultatis mihi concessæ a SSmo Dno Nostro Pio IX, sub datum Romæ ex Secretaria S. Congregationis Indulgentiarum die..., Viam Crucis cum annexis Indulgentiis erexi in ecclesia parochiali Sancti*

N. loci N. In quorum fidem præsens testimonium exaravi hac die...

Signature du prêtre qui érige.

Idem attestor,
Signature du curé.

"Les Franciscains qui érigent en vertu d'une délégation de leurs supérieurs, se contentent, en Italie et ailleurs, d'inscrire sur la pièce contenant la demande du curé et la délégation susdite, une formule conçue dans les termes suivants :

" *Vigore præfatæ commissionis, Ego Fr. N. N. Viam Crucis cum annexis Indulgentiis erexi in loco ut supra in precibus, etc. juxta regulas a S. Congregatione Indulgentiarum die* 10 *maii* 1742 *præscriptas. In quorum fidem testimonium hoc mea manu exaravi, hac die, etc.*

"Le prêtre qui érigerait en vertu d'une délégation de l'évêque (celui-ci ayant reçu à cet effet un pouvoir spécial), pourrait aussi se borner à attester le fait de l'érection au bas de la délégation qui doit être donnée par écrit, et déposer la pièce dans les archives de la paroisse.

" Cependant, dans ce cas comme dans le précédent, il est toujours utile que le curé mentionne au moins dans le registre paroissial l'érection faite en bonne et due forme."

EXERCICES PRATIQUES

DE

CHEMIN DE LA CROIX.

PRÉPARATION.

L'officiant, à genoux au pied de l'autel, récitera à haute voix les prières suivantes :

ORAISON.

Nous vous supplions, Seigneur, de prévenir nos actions par vos inspirations et de nous aider ensuite par votre grâce, afin que toutes nos prières et nos œuvres prennent en vous leur principe, et qu'étant ainsi commencées, elles s'achèvent aussi par vous. Nous vous le demandons par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

Actiones nostras, quæsumus, Domine, aspirando præveni, et adjuvando prosequere, ut cuncta nostra oratio et operatio a te semper incipiat et per te cœpta finiatur. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

ACTE DE CONTRITION.

O mon doux Jésus ! je vous aime par dessus toutes choses, parce que vous êtes infiniment bon, infiniment miséricordieux, et je me repens de tout mon cœur de vous avoir offensé, vous qui êtes mon souverain bien. Je vous offre ce pieux exercice en mémoire de la marche douloureuse que vous avez faite sur la route du Calvaire par amour pour moi, pécheur indigne.

Je me propose de gagner toutes les indulgences qui y

sont attachées, ayant intention de prier selon les fins pour lesquelles elles ont été accordées.

J'implore humblement votre assistance, ô mon divin Sauveur, pour m'acquitter de ce saint exercice de telle sorte que j'obtienne votre miséricorde en cette vie et votre gloire en l'autre. Ainsi soit-il.

En partant de l'autel, on entonne le Stabat *ou bien un cantique.*

PREMIER EXERCICE.

†

Ire STATION.

JÉSUS EST CONDAMNÉ A MORT.

℣. Adoramus te, Christe, et benedicimus tibi;
℟. Quia per sanctam Crucem tuam redemisti mundum.

℣. Nous vous adorons, ô Jésus! et nous vous bénissons;
℟. De ce que par votre sainte Croix vous avez racheté le monde.

Cette première station représente la maison et le prétoire de Pilate, où Jésus-Christ fut condamné à mort.

Considérons l'admirable soumission avec laquelle Jésus, quoique l'innocence même, reçoit son injuste sentence. Souvenez-vous que ce sont vos péchés qui l'ont dictée; oui, vos blasphèmes, vos médisances, vos discours licencieux, voilà les voix déicides qui ont porté un juge inique à proférer cette condamnation. Tournons donc nos regards vers ce Dieu plein d'amour et, le cœur pénétré de la plus vive douleur, disons-lui par nos larmes encore plus que par nos paroles :

Aimable Jésus! à quel excès vous a porté votre amour pour nous! est-il bien vrai que pour des créatures si indi-

gnes vous ayez voulu souffrir d'être emprisonné, chargé de chaînes, déchiré de verges, et enfin condamné à la mort la plus ignominieuse? Ah! c'en est trop pour ne pas émouvoir l'insensibilité de mon cœur et me faire détester tous mes péchés, particulièrement ceux que j'ai commis par la langue! Oui, ô mon Jésus! je les déteste, et je ne cesserai, tout le long de cette voie douloureuse, de les pleurer amèrement et de soupirer vers vous, en répétant : O mon Jésus! ayez pitié de moi; Jésus! miséricorde!

Notre Père... Je vous salue, Marie... Gloire au Père...	Pater. Ave. Gloria.
℣. Ayez pitié de nous, Seigneur.	℣. Miserere nostri, Domine;
℟. Ayez pitié de nous.	℟. Miserere nostri.
℣. Que les âmes des fidèles trépassés reposent en paix par la miséricorde de Dieu.	℣. Fidelium animæ per misericordiam Dei requiescant in pace.
℟. Ainsi soit-il.	℟. Amen.

C'en est donc fait de l'auteur de la vie!
Il va mourir, et je pleure son sort.
C'est moins, hélas! des juifs la noire envie
Que mon péché qui le condamne à mort.

†

IIe STATION.

JÉSUS EST CHARGÉ DE SA CROIX.

Nous vous adorons, etc.	℣. Adoramus te, Christe, etc.

Cette seconde station représente le lieu où le divin Sauveur fut chargé du lourd fardeau de sa croix.

Considérons avec quel empressement Jésus embrasse sa croix, avec quelle douceur il endure les mauvais traitements de ses bourreaux et les outrages d'une populace en fureur. Et vous, vous ne savez pas supporter la peine la plus légère : vous fuyez à la vue des moindres souffrances. Oubliez-vous donc que sans la croix on n'entre point

dans le séjour de la gloire? Ah! pleurez, pleurez votre aveuglement, et prosterné aux pieds de votre divin Rédempteur, dites-lui :

C'est à moi, ô Jésus! et non pas à vous à porter cette croix si écrasante et si douloureuse; car ce sont mes énormes péchés qui l'ont fabriquée. Mon aimable Sauveur, donnez-moi la force d'embrasser généreusement à l'avenir toutes les croix que j'ai si souvent méritées par mes prévarications; accordez-moi la grâce de mourir dans les étreintes de la croix et de redire alors, en la pressant tendrement sur mes lèvres, les paroles de sainte Térèse, cette amante chérie de votre cœur : « Ou souffrir, ou mourir! ou souffrir, ou mourir! »

Pater. Ave. Gloria, etc. | Notre Père, etc.

Je vois Jésus, sous la croix qui l'accable,
Porter les coups de son Père irrité;
C'est lui qui souffre et je suis le coupable;
Mais Dieu sur lui voit mon iniquité.

IIIe STATION.

JÉSUS TOMBE POUR LA PREMIÈRE FOIS.

℣. Adoramus te, Christe, etc. | ℣. Nous vous adorons, etc.

Cette troisième station représente la première chute de Jésus sous le poids de sa croix.

Contemplons Jésus dans sa marche douloureuse; affaibli par le sang qui coule de ses blessures, il roule pour la première fois par terre. Avec quelle fureur les bourreaux le heurtent du pied, le poussent et le frappent à coups redoublés! et ce doux Jésus n'ouvre pas la bouche, il souffre tout en silence; tandis que vous, pour les plus légères contrariétés, vous vous abandonnez aussitôt à des

murmures et à des plaintes amères, peut-être même à d'affreux blasphèmes. Détestez une bonne fois vos impatiences et votre orgueil, et priez votre Sauveur compatissant de vous relever de vos chutes :

O bon Jésus ! aimable Rédempteur, vous voyez à vos pieds un grand pécheur, le plus coupable de tous les pécheurs qu'il y ait sur la terre. Oh ! que de chutes honteuses n'ai-je pas à me reprocher ! que de fois ne me suis-je pas précipité dans un abîme d'iniquités ! Daignez, ô Jésus ! me tendre une main secourable pour m'en retirer ; aidez-moi, je vous en conjure, aidez-moi, afin que j'évite, le reste de ma vie, de retomber dans le péché mortel, et que je mérite par une sainte mort d'être éternellement heureux avec vous.

Notre Père, etc. | Pater. Ave. Gloria, etc.

Sous son fardeau Jésus chancelle et tombe ;
On le relève aux cris de la fureur.
C'est par sa chute, hélas ! quand je succombe,
Qu'il me ranime et me rend la ferveur.

IVe STATION.

JÉSUS RENCONTRE SA TRÈS-SAINTE MÈRE.

℣. Nous vous adorons, etc. | ℣. Adoramus te, Christe, etc.

Cette quatrième station représente le lieu où Jésus rencontra sa divine Mère plongée dans l'affliction la plus profonde.

Ah ! quel surcroît de peine pour le cœur de Jésus et pour le cœur de Marie, lorsque le Fils et la Mère se rencontrèrent sur la route du Calvaire ! — Ame ingrate ! que t'a donc fait mon Jésus ? vous dit la Mère affligée. — Que t'a fait ma pauvre Mère ? reprend le Fils compatissant ;

ah! renonce au péché qui a été la cause de nos souffrances. — Et vous, quelle est votre réponse? Laissez-vous attendrir par ces touchants reproches, et dites :

O Fils adorable de Marie! ô divine Mère de mon Jésus! me voici prosterné à vos pieds, couvert de confusion et pénétré de douleur. Je confesse ma perfidie; c'est moi, malheureux que je suis, qui ai forgé par mes péchés le glaive cruel qui a percé vos cœurs. Ah! je m'en repens de tout mon cœur, et je vous en demande pardon à l'un et à l'autre. Miséricorde, ô mon Jésus! miséricorde, ô Marie! miséricorde! A l'abri de votre miséricorde, non, je ne retomberai plus dans le péché; je méditerai, au contraire, nuit et jour vos souffrances et vos douleurs.

Pater. Ave. Gloria, etc. | Notre Père, etc.

O douce, ô tendre, ô généreuse Mère!
Quelle rencontre et quel affreux moment!
Votre douleur serait bien moins amère,
Si vous pouviez partager son tourment.

†

Ve STATION.

SIMON LE CYRÉNÉEN AIDE JÉSUS A PORTER SA CROIX.

℣. Adoramus te, Christe, etc. | ℣. Nous vous adorons, etc.

Cette cinquième station représente le lieu où le Cyrénéen fut contraint de prendre sur ses épaules la croix de Jésus.

Pensez que vous êtes ce Cyrénéen qui porte la croix de Jésus avec répugnance et par contrainte, étant trop attaché aux commodités passagères de cette vie. Réveillez-vous donc une bonne fois de cette lâche torpeur; soulagez votre Sauveur du poids qui l'accable; embrassez de bon cœur toutes les épreuves qui vous viennent de la

main de Dieu, et protestez que vous êtes prêt à tout souffrir, non-seulement avec patience, mais en rendant grâces à Dieu. Adressez au Sauveur cette prière :

O aimable Jésus! je vous remercie de tant et de si belles occasions que vous me donnez de souffrir pour vous, et de m'enrichir de mérites; faites, ô mon Dieu, qu'en supportant avec patience les maux apparents de cette vie, je gagne les biens véritables et éternels de l'autre; et qu'en pleurant ici-bas avec vous, je sois rendu digne de partager votre félicité en paradis.

Notre Père, etc. | Pater. Ave. Gloria, etc.

Pour un mortel quel bien plus désirable,
Que d'alléger la croix de mon Jésus ?
Oui, nos péchés sont le poids qui l'accable ;
Je le soulage en ne l'offensant plus.

VIe STATION.

UNE FEMME PIEUSE ESSUIE LA FACE DE JÉSUS.

℣. Nous vous adorons, etc. | ℣. Adoramus te, Christe, etc.

Cette sixième station représente sainte Véronique essuyant d'un linge le visage adorable de Jésus.

Considérez les traits défigurés de votre Sauveur empreints sur ce linge; transporté d'amour à cette vue, efforcez-vous de reproduire aussi la mystérieuse image au fond de votre âme. Trop heureux, si vous viviez en portant Jésus gravé dans votre cœur! plus heureux encore, s'il vous est donné de mourir avec ce précieux gage de salut! Pour obtenir une si grande grâce, adressez-vous à lui, en disant :

O mon Sauveur! daignez, je vous en conjure, imprimer de telle sorte votre image sacrée dans mon cœur, que

jour et nuit je pense constamment à vous, et qu'ayant sans cesse devant les yeux votre douloureuse passion, je ne me lasse pas de pleurer mes iniquités. Je proteste que je veux me nourrir du pain de mes larmes jusqu'à mon dernier soupir, et détester toujours de plus en plus mes égarements passés.

Pater. Ave. Gloria, etc. | Notre Père. etc.

Par mes péchés j'ai souillé son visage
De vils crachats, de sang et de sueurs;
Mais dans mon âme il peindrait son image,
Si je lavais sa face de mes pleurs.

VII° STATION.

JÉSUS TOMBE POUR LA DEUXIÈME FOIS.

℣. Adoramus te, Christe, etc. | ℣. Nous vous adorons, etc.

La septième station nous rappelle le lieu où Jésus tomba sous la croix pour la seconde fois.

Contemplez votre divin Sauveur étendu par terre, abîmé par les souffrances, foulé aux pieds par ses bourreaux, insulté par la populace, et réfléchissez que c'est votre orgueil qui l'a renversé, que c'est votre fierté, votre hauteur qui l'a humilié jusqu'à terre. Ah! courbez enfin ce front superbe, et avec une sincère contrition du passé, proposez-vous pour l'avenir de vous abaisser au-dessous de toutes les créatures; dites donc à Jésus :

O mon adorable Rédempteur! quoique je vous voie étendu dans la poussière, je vous reconnais néanmoins pour le Tout-Puissant, et je vous prie d'abattre toutes mes pensées d'orgueil, d'ambition et d'estime de moi-même : faites que, ne perdant jamais de vue le souvenir de mes péchés qui devraient me couvrir de confusion,

j'embrasse désormais de bon cœur l'abjection et le mépris. Puissé-je, par cette humilité sincère et véritable qui vous est si agréable, vous soulager dans les humiliations que vous essuyez pour moi !

Notre Père, etc. | Pater. Ave. Gloria, etc.

Faible, épuisé, son lourd fardeau l'entraîne,
Il tombe encore abîmé sous sa croix :
J'étais perdu, si sa main souveraine
Ne relevait le pécheur qu'une fois.

VIIIe STATION.

JÉSUS RÉPOND A LA COMPASSION QUE LUI TÉMOIGNENT LES FILLES DE JÉRUSALEM.

℣. Nous vous adorons, etc. | ℣. Adoramus te, Christe, etc.

Cette huitième station représente l'endroit où Jésus témoigna sa compassion aux filles de Jérusalem qui pleuraient sur ses souffrances.

Considérez que vous avez un double motif de pleurer : vous devez pleurer sur Jésus qui souffre tant pour vous, et vous devez pleurer sur vous-même, qui ne goûtez de plaisir qu'en l'offensant. Et cependant, à la vue de tant de souffrances, ingrat que vous êtes, vous demeurez insensible ! Au moins, en voyant Jésus témoigner tant de compassion à ces pauvres femmes de Jérusalem, reprenez confiance, et pénétré de douleur et de repentir, dites-lui :

O mon aimable Sauveur ! pourquoi mon cœur ne se brise-t-il pas, et ne se fond-il pas en larmes? O Jésus ! ce sont des larmes que je vous demande, des larmes de regret et de compassion. Puissé-je avec les larmes aux yeux et la douleur au fond du cœur, mériter la compassion que vous avez témoignée aux filles d'Israël ! Ah ! dai-

gnez, pour unique consolation, jeter sur moi un regard de bienveillance pendant ma vie, afin que je puisse vous contempler avec confiance à l'heure de ma mort.

Pater. Ave. Gloria, etc. | Notre Père, etc.

Il faut souffrir, je ne puis m'y soustraire;
Mais de la croix on ne sent le bonheur,
Qu'en répandant, au chemin du Calvaire,
Des pleurs amers sur les pas du Sauveur.

†

IXe STATION.

JÉSUS TOMBE POUR LA TROISIÈME FOIS.

℣. Adoramus te, Christe, etc. | ℣. Nous vous adorons, etc.

Cette neuvième station représente le lieu où notre bon Sauveur tomba sous la croix pour la troisième fois.

Qu'elle dut être douloureuse cette nouvelle chute du Sauveur! Considérez avec quelle rage ses bourreaux, semblables à des tigres en fureur, le tiraillent en tout sens, et le traînent dans la poussière; voyez comme ils frappent et foulent aux pieds ce doux agneau, qui n'ouvre pas même la bouche pour se plaindre. Ah! maudit péché, qui a maltraité de la sorte le Fils de Dieu! Ne mérite-t-il pas vos larmes, pécheur, un Dieu si accablé d'outrages et d'opprobres? Dites-lui donc en pleurant :

O Dieu tout-puissant! qui soutenez d'un seul doigt le ciel et la terre, qu'est-ce donc qui a pu vous faire tomber le visage contre terre? Hélas! je le sais, ce sont mes rechutes et mes iniquités multipliées; j'ai ajouté tourments sur tourments en accumulant péchés sur péchés. Mais me voici prosterné à vos pieds, fermement résolu de mettre un terme à cette vie de désordres, et par mes larmes et mes soupirs je répèterai cent fois, mille fois : Désormais,

plus de péché, ô mon Dieu ! non, plus jamais, plus jamais de péché.

Notre Père, etc. | Pater. Ave. Gloria, etc.

Il tombe encore par l'excès des souffrances ;
L'épuisement semble l'anéantir.
Chute propice ! elle offre à mes offenses
L'entier pardon promis au repentir.

†

Xe STATION.

JÉSUS EST DÉPOUILLÉ DE SES VÊTEMENTS ET ABREUVÉ DE FIEL.

℣. Nous vous adorons, etc. | ℣. Adoramus te, Christe, etc.

Cette dixième station représente le lieu où Jésus fut dépouillé et abreuvé d'un fiel amer.

Considérez tous les tourments que Jésus endure à la fois : sa chair collée à ses vêtements est arrachée par lambeaux, et sa bouche est infectée par un fiel amer et dégoûtant. A ses douleurs se joint la honte de se voir exposé en cet état à la vue d'une foule immense qui l'insulte. Voilà comment ce divin Sauveur expie vos immodesties et votre vanité, vos jalousies pleines de fiel et vos intempérances. Comment donc n'êtes-vous pas touché de compassion ? Ah ! jetez-vous aux pieds de votre Jésus dépouillé par amour pour vous, et dites-lui :

O Jésus ! victime innocente, quel horrible renversement ! vous êtes tout couvert de sang et de blessures, tout abreuvé d'amertumes ; et moi, je suis plongé dans les plaisirs, dans la vanité, dans les douceurs. Ah ! non, non, je ne suis pas dans le bon chemin. Forcez-moi de changer de vie ; mêlez tant d'amertumes aux plaisirs de la vie présente, que désormais j'aille me désaltérer avec avidité dans les eaux amères de votre douloureuse Pas-

sion, et qu'ainsi je mérite de jouir un jour avec vous des délices du paradis.

Pater. Ave. Gloria, etc. | Notre Père, etc.

Ah! pour se vaincre et se quitter soi-même,
Qu'il faut souffrir un long déchirement!
Jésus m'obtient cette vertu suprême
Par les douleurs de son dépouillement.

†

XIe STATION.

JÉSUS EST CLOUÉ A LA CROIX.

℣. Adoramus te, Christe, etc. | ℣. Nous vous adorons, etc.

Cette onzième station représente le lieu où Jésus fut attaché à la croix, sous les yeux de sa très-sainte Mère.

Considérez la douleur excessive que notre divin Sauveur dut éprouver lorsque les clous percèrent ses pieds et ses mains. Les chairs se déchirent, les os se brisent, les nerfs se contractent avec des souffrances indicibles. Comment donc ne vous sentez-vous pas attendri jusqu'au fond des entrailles, à la vue d'un si cruel supplice et au souvenir de vos iniquités qui en ont été la cause? Au moins, au moins, exprimez votre repentir, en disant avec larmes :

O Jésus, crucifié pour moi, broyez ce cœur endurci, pénétrez-le d'amour et de crainte, et puisque mes péchés ont enfoncé les clous dans vos membres sacrés, faites que la pénitence et la mortification, remplissant l'office de bourreau, crucifient toutes mes passions déréglées; afin qu'après avoir eu le bonheur de vivre et de mourir attaché à la croix avec vous, je sois admis à régner un jour avec vous dans la gloire céleste.

Pater. Ave. Gloria, etc. | Notre Père, etc.

Jésus, cloué sur ce gibet infâme,
Souffre l'excès d'un supplice inouï.
Tu peux calmer l'angoisse de son âme,
Si tu consens à souffrir avec lui.

†

XIIe STATION.

JÉSUS MEURT SUR LA CROIX.

℣. Nous vous adorons, etc. | ℣. Adoramus e, Christe, etc.

Cette douzième station représente le Calvaire où Jésus, élevé en croix, expira.

Levez les yeux, et contemplez votre aimable Sauveur suspendu sur trois clous entre le ciel et la terre; écoutez les paroles qui sortent de sa bouche mourante : il prie pour ceux qui l'offensent, il donne le paradis à ceux qui le demandent, il confie sa divine Mère à saint Jean, il recommande son âme à son Père, puis inclinant la tête, il expire. Jésus est donc mort! et il est mort en croix par amour pour moi! Et vous, quels sont vos sentiments? Ah! gardez-vous bien de partir d'ici sans être touché et converti. Embrassez la croix de Jésus et dites-lui :

Mon bien-aimé Jésus, je le reconnais, je le confesse : ce sont mes iniquités sans nombre qui ont été vos impitoyables bourreaux et qui vous ont ôté la vie; oui, le traître qui vous a crucifié, c'est moi : aussi ne mérité-je aucun pardon. Mais en vous entendant prier pour vos bourreaux, quelle consolation remplit soudain mon âme! Que ferai-je donc pour vous qui avez tant fait pour moi? Me voici prêt à tout, prêt surtout à pardonner à quiconque m'a offensé. Oui, mon Dieu, par amour pour vous, je pardonne à tous mes ennemis, je les embrasse tous, je leur souhaite du bien à tous, et par là j'espère vous enten-

dre me dire aussi, à mon dernier moment : *Hodie mecum eris in paradiso* : « Aujourd'hui même vous serez avec moi en paradis. »

Pater. Ave. Gloria, etc. | Notre Père, etc.

Pour mon amour quand mon Jésus expire,
Je dois pour lui me résoudre à souffrir ;
Si l'on ne peut le suivre en son martyre,
Dans son amour il faut du moins mourir.

†

XIIIe STATION.

JÉSUS EST DESCENDU DE LA CROIX.

℣. Adoramus te, Christe, etc. | ℣. Nous vous adorons, etc.

Cette treizième station représente le lieu où Jésus fut descendu de la Croix et déposé entre les bras de sa Mère affligée.

Considérez quel glaive de douleur perça le cœur de cette Mère inconsolable, lorsqu'elle reçut dans ses bras le corps inanimé de son divin Fils. Elle contemple les unes après les autres les plaies qui le couvrent, et cette vue fait saigner de nouveau toutes les blessures de son cœur maternel. Mais quel fut le poignard le plus meurtrier et le plus cruel pour ce tendre cœur ? Ce fut le péché, le péché qui ôta la vie à son bien-aimé Fils. Détestez donc ce maudit péché, et mêlez vos larmes à celles de cette Vierge désolée, en lui disant :

O Reine des Martyrs ! quand serai-je digne de comprendre vos peines et d'y compatir en les portant constamment dans mon cœur ? Ah ! faites, ô Mère de douleurs ! que je pleure jour et nuit ces déréglements criminels qui vous ont tant fait souffrir ; et qu'après avoir passé ma vie à pleurer, à aimer et à espérer, j'expire de douleur pour vivre éternellement avec vous.

Notre Père, etc. | Pater. Ave. Gloria, etc.

Cœur généreux, toi qui, pendant la vie,
Veux sur la croix rester jusqu'au trépas !
Ose espérer, digne enfant de Marie,
De reposer, à la mort, dans ses bras.

XIVe STATION.

JÉSUS EST MIS AU TOMBEAU.

℣. Nous vous adorons, etc. | ℣. Adoramus te, Christe, etc.

Cette dernière station représente le saint sépulcre où fut déposé le corps adorable de Jésus.

Considérez quels furent les gémissements de saint Jean, de Marie Madeleine, des autres saintes femmes et de tous les fidèles disciples du Sauveur, lorsqu'on le renferma dans ce tombeau ; mais considérez surtout la désolation extrême du Cœur de Marie, en se voyant privé tout à fait de son bien-aimé Fils. A la vue de tant de larmes et de soupirs, rougissez de ce que, dans le cours de ce saint exercice, vous avez éprouvé si peu de sentiments de piété et de compassion. Ranimez votre ferveur en finissant, baisez humblement la pierre qui recouvre cette tombe sacrée, faites un effort pour y laisser votre cœur en dépôt, et en poussant de profonds gémissements conjurez votre Sauveur de le renfermer avec le sien :

O miséricordieux Jésus! qui avez voulu, uniquement par amour pour moi, parcourir le douloureux chemin du Calvaire, je vous adore maintenant dans ce sépulcre où vous êtes renfermé. Mais je voudrais vous ensevelir encore plus profondément dans mon cœur, afin de ressusciter avec vous à une vie nouvelle, et de persévérer jusqu'à la fin dans votre grâce. Faites donc, je vous en con-

jure par les mérites de votre Passion que je viens de méditer, faites que ma dernière nourriture avant d'expirer soit la divine Eucharistie, que mes dernières paroles soient JÉSUS et MARIE, que mon dernier soupir se confonde avec celui que vous avez exhalé pour moi sur la croix, et qu'ainsi, animé d'une foi vive, d'une espérance ferme, d'une charité ardente, je meure avec vous, je meure pour vous, afin d'être admis à régner avec vous dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Pater. Ave. Gloria, etc. | Notre Père, etc.

Morte à soi-même, ensevelie au monde,
L'âme en son corps, ce triste et vil séjour,
Avec Jésus goûte une paix profonde,
Dans l'humble espoir de voir sa gloire un jour.

Si le Chemin de la Croix se fait en dehors de l'église, on pourra, en y retournant, chanter quelques strophes du *Stabat Mater*. Lorsque la procession est arrivée au pied de l'autel, on termine par la prière suivante :

℣. Ora pro nobis, Virgo dolorosissima,
℟. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

OREMUS.

Interveniat pro nobis, quæsumus, Domine Jesu Christe, nunc et in hora mortis nostræ apud tuam clementiam beata Virgo Maria, cujus sacratissimam animam, in hora tuæ passionis, doloris gladius pertransivit. Qui vivis et regnas Deus in sæcula sæculorum.
Amen.

℣. Priez pour nous, ô Vierge désolée,
℟. Afin que nous soyons dignes des promesses de Jésus-Christ.

PRIONS.

Seigneur Jésus, nous implorons, pour le moment présent et pour l'heure de notre mort, l'intercession de la bienheureuse Vierge Marie, votre Mère, dont le cœur, lors de votre passion, a été transpercé d'un glaive de douleurs. C'est vous, ô Jésus, qui nous ferez miséricorde. Ainsi soit-il.

Il n'est pas nécessaire de réciter en finissant cinq *Pater* et cinq *Ave*, quoi qu'en disent certains petits livres. Après l'oraison qui précède, le prêtre se tournant vers les fidèles les avertit que tous ceux qui ont fait le Chemin de

la Croix avec dévotion ont gagné les indulgences qui y sont attachées, il les exhorte à revenir le jour où l'exercice doit avoir lieu de nouveau, et les congédie en donnant la bénédiction avec la croix.

DEUXIÈME EXERCICE.

Ire STATION.

JÉSUS CONDAMNÉ A MORT.

Que nos péchés aient été les auteurs de cet infâme décret qui condamna à mort notre aimable Sauveur, en donnant la préférence à la plus vile des créatures sur la vie même d'un Dieu, dans le prétoire de Pilate, représenté à cette première station, c'est chose indubitable : *Attritus est propter scelera nostra*. Mais qui ne sait que la mort de Jésus enfanta la vie la plus belle? que son sang versé fit jaillir une source perpétuelle de grâce qui réconforta puissamment toute la nature? Tu as dit la vérité, maudit Caïphe : *Expedit ut unus moriatur pro populo;* oui, il fallait qu'il y en eût un qui mourût pour le peuple, et combien cette mort adorable fut précieuse pour nous! Mais, ô cruelle pensée! les mêmes péchés qui ont donné la mort temporelle à Jésus se dressent pour condamner à une mort éternelle ceux qui leur ont si facilement donné accès dans leur cœur! Il faut mourir, mon pauvre pécheur; la mort n'a pas même épargné un Dieu fait homme. Il faut mourir, et l'on ne sait ni quand, ni où, ni comment. Mais c'est peu ; outre que la mort vous attend,

songez que si elle vous surprend en péché mortel, une mort éternelle sera votre partage.

Commençons donc ce saint exercice en nous pénétrant de la pensée de la mort. Que chacun tâche de le faire avec la même dévotion que s'il était sûr qu'en terminant la dernière station il dût rendre son âme à Dieu. Conjurons Jésus, par cette sentence de mort qu'il accepta pour notre amour, de ne point permettre que notre mort temporelle soit le principe d'une mort éternelle.

IIe STATION.

JÉSUS EMBRASSE SA CROIX.

Si quelqu'un d'entre vous se fût trouvé sur cette place du prétoire, représentée dans cette seconde station, alors que les épaules du Sauveur furent chargées d'une lourde croix qui broyait ses os sacrés, aurait-il pu s'empêcher d'être ému de compassion? Les anges témoins de cet affreux spectacle en versent des larmes amères; ils voudraient soulager Jésus, mais le Père éternel s'y oppose. La foule en rit; poussée par le démon, elle se fait un jeu des plus cruels tourments du Sauveur, et insulte à sa douleur par d'ignobles sarcasmes. De quel côté vous rangez-vous? Voulez-vous avec les anges aider Jésus souffrant, ou bien, comme la foule, vous divertir de son supplice? Ah! cœur de marbre! qu'as-tu fait jusqu'ici? dis-moi, qu'as-tu fait? Ne t'es-tu pas déclaré ouvertement l'ennemi de la Croix? et si Dieu pour ton bien a mis quelque légère croix sur tes épaules, ne la jettes-tu point par terre à tout moment?... Tu murmures, tu te plains, tu t'inquiètes, tu n'as pas le moindre caractère d'un disciple de Jésus-Christ. Change enfin de sentiment; et en voyant

Jésus accablé sous le poids de sa croix, prends la résolution de tout souffrir désormais pour celui qui a tant souffert pour toi.

IIIe STATION.

LA PREMIÈRE CHUTE DE JÉSUS.

Retenez donc le corps épuisé du divin Sauveur; ne voyez-vous pas que, tiraillé avec brutalité par cette énorme chaîne qu'on lui a mise au cou, il est sur le point de rouler par terre. Retenez-le, vous dis-je. Hélas! je ne vois personne qui l'empêche de tomber. Le voilà étendu à demi-mort. Le choc qu'il a éprouvé dans sa chute a enfoncé plus profondément dans sa tête les épines dont elle est couronnée, et des ruisseaux de sang coulent le long de ses joues. Quel est donc le barbare qui a entraîné Jésus à cette lamentable chute? *Tu es ille vir;* c'est toi, lorsqu'ennuyé de l'observance de la loi de Dieu, tu lâches ces propos criminels : « Eh! advienne que pourra; ou je me sauverai, ou je ne me sauverai pas : l'un ou l'autre. Du reste... » Ah! malheureux! tu te précipites vers l'abîme; tu cours à l'enfer. Mais voici Jésus qui se met en travers de la route. Arrête! regarde ce visage si doux de Jésus... Oui, mon frère, espère : qui sait si pleurant tes péchés à cette station, tu n'obtiendras pas que la chute de Jésus te ressuscite à une nouvelle vie?

IVe STATION

JÉSUS RENCONTRE SA MÈRE.

Cœurs aimants de Jésus et de Marie, ah! épanchez-vous à cette station; épanchez-vous, dis-je, en saintes affections. Hélas! quelles angoisses, quel martyre ne durent pas éprouver ces deux cœurs si brûlants d'amour! — Marie pleure en voyant l'état lamentable où son bien-aimé Fils est réduit, et les pleurs de la Mère sont un aiguillon qui perce l'âme du Fils. Touchantes larmes, cessez de couler; vous retombez trop amères sur le cœur de mon Jésus, et si vous ne pouvez supporter sa vue, ô Marie, au moins dissimulez votre douleur. — Mais non; pleurez, Vierge inconsolable, car en arrêtant vos pleurs, la douleur vous étouffe, et vos peines en croissant redoublent en même temps les souffrances de Jésus. — Ah! aidez-moi, mes frères, dans une conjoncture si pénible. Je ne trouve pas moyen de consoler Jésus, de consoler sa Mère. Ecoutez quels gémissements, quels sanglots : les anges pleurent, les saintes femmes pleurent, la Vierge pleure, Jésus pleure, et je crois que ces barbares eux-mêmes pleurent par un sentiment de compassion naturelle, en voyant la rencontre douloureuse de la Mère et du Fils. Nous seuls, nous sommes plus durs que des pierres. Ah! pleurons aussi, si non par des larmes extérieures, au moins par une véritable componction du cœur, pleurons nos péchés qui ont été la cause de tant de souffrances.

Ve STATION.

JÉSUS AIDÉ PAR LE CYRÉNÉEN.

De grâce, mes frères, ne faites pas à Jésus l'injure de refuser de l'aider à porter sa croix, jusqu'au sommet de la montagne. Les juifs, inspirés par un raffinement de haine, la lui ôtent, et peu après la rencontre de sa Mère, en chargent le Cyrénéen ; mais vous, mes frères, ne refusez pas à Jésus de l'aider à porter sa croix par pur amour. Voyez comme il palpite, prêt à s'évanouir sous son lourd fardeau. — Ah ! que mes paroles sont peu écoutées ! Le Cyrénéen céda à la volonté de ces bourreaux ; mais parmi les pécheurs il est certains cœurs de bronze, certains estomacs d'une grande puissance de digestion, qui ne se soucient ni de prédicateurs, ni de confesseurs, ni d'inspirations ; ils se moquent de tout, ils plaisantent sur tout ; ils ont bien autre chose en tête que d'aider Jésus à porter sa croix Ah ! les malheureux ! les malheureux ! dans quel état vous vous trouvez ! Sachez-le bien : il faut que vous portiez la croix ; oui, il le faut, si vous refusez la croix de Jésus-Christ, vous courberez le front sous la croix que le monde vous imposera, et cette croix vous fera pousser en cette vie de douloureux gémissements, qui ne seront encore que le noviciat des tourments éternels qui vous attendent dans l'autre vie.

VIe STATION.

SAINTE VÉRONIQUE ESSUIE LE VISAGE DE JÉSUS.

Grande fut la compassion de cette sainte femme qui, à la rencontre du Sauveur, se sentit le cœur percé, en

contemplant ce modèle de douceur et de modestie, le visage couvert d'un masque de sang et de sueur ; elle s'en approche, l'essuie et emporte l'empreinte de ce visage adorable. La tendre compassion de cette vertueuse femme fait ressortir davantage votre impiété, mes pauvres pécheurs ; car au lieu de soulager Jésus, vous ne faites que le défigurer de plus en plus. Eh quoi ! n'est-ce pas un crachat sur le visage de Jésus que l'inconduite notoire de ce jeune homme qui scandalise tout le voisinage? il est jour et nuit dans cette maison où il se consume et s'épuise à accroître le supplice de Jésus. La toilette, les parures, les correspondances, les amours d'une telle, ne sont-ce pas autant de meurtrissures sur le visage de Jésus? Ah! mon aimable Rédempteur, voilà où vous en êtes réduit! c'est par vos plus chers enfants que vous êtes si indignement maltraité. Ah! mes frères, pitié, pitié pour un Dieu qui n'en peut plus à cause de vous. Nous désirons tous que les traits de Jésus soient gravés dans nos cœurs : ils le seront lorsque nous aurons réparé nos scandales passés par autant de bons exemples.

VIIe STATION.

SECONDE CHUTE DE JÉSUS.

Je ne m'étonne point de la faiblesse apparente que montre le divin Sauveur, quoique tout-puissant; tandis qu'il s'avance, chargé du bois de son sacrifice, ses bourreaux l'accablent d'une grêle de coups de pied, de coups de poing, de soufflets ; il succombe de nouveau : le voilà étendu à moitié mort, et le rocher est rougi du sang qui s'échappe abondamment de ses plaies et de sa tête cou-

ronnée d'épines. Je ne m'en étonne point, ai-je dit, et pourquoi? Ah! c'est que le poids de nos péchés qu'il porte sur ses épaules est énorme. Un seul péché, quel déplaisir ne cause-t-il pas à Jésus? Vous en riez lorsque, accoudé sur cette porte, sur cette fenêtre, ou traversant cette rue, vous donnez accès à telle pensée coupable; eh bien! sachez que vous donnez le jour à un monstre si épouvantable que durant toute l'éternité il a été un objet d'abomination aux yeux de Dieu, et que durant tous les siècles à venir il sera l'objet d'une haine infinie de sa part. Comment donc n'en mourons-nous pas de douleur! Maudit péché, qui oppose des ombres si épaisses à la lumière inaccessible de notre Dieu! Quel remède donc? le voici : faire tous nos efforts afin que, si Dieu doit détester pendant toute l'éternité notre péché qui sera toujours devant ses yeux, au moins il n'ait pas à détester le pécheur qui l'a commis. Et comment cela se peut-il? En déplorant amèrement, mes frères, le malheur extrême que nous avons eu de pécher. Ah! protestons tous avec une généreuse résolution que, dussions-nous vivre ici-bas toute une éternité, nous ne cesserons de pleurer nos péchés et de les détester de cette haine souveraine que Dieu même leur porte. Ah! Jésus, mon Jésus! accordez-nous cette grâce, et c'est alors que nous vous relèverons de cette chute si douloureuse.

VIIIe STATION.

JÉSUS ADRESSE LA PAROLE AUX FEMMES QUI PLEURENT.

Faites cas de vos larmes, mes frères, car en réalité elles sont d'un grand prix devant Dieu. Voyez Jésus qui reprend les filles de Jérusalem, parce qu'elles les répandent

à profusion par pur motif de compassion naturelle. Ah! si vous aviez le bonheur, mon pauvre pécheur, de faire jaillir de ce cœur pétrifié un acte de repentir sincère d'avoir offensé Jésus-Christ; si vous aviez ce bonheur, dis-je, une éternité de contentement serait la récompense proportionnée à un acte si généreux. Oh! quelle satisfaction vous donneriez au cœur de Dieu! Oh! puissiez-vous comprendre cette vérité! Dieu fait plus de cas d'un cœur contrit, d'un cœur pénétré de douleur, que de toutes les qualités, de toutes les merveilles naturelles les plus belles, les plus ravissantes qu'on puisse imaginer dans une créature quelconque. Qui donc ne s'efforcera d'exciter la componction dans son cœur avant la fin de ce douloureux voyage, afin de donner satisfaction, et une si grande satisfaction à notre bon Jésus? Remarquez que si vous ne le faites pas maintenant que vous le pouvez, vous ne le pourrez plus alors que vous le voudrez; et que si vous négligez cet acte de contrition pendant la vie, il ne vous sera pas donné de le faire à l'article de la mort, alors que le temps vous échappera : *Tempus non erit amplius.*

IXe STATION.

TROISIÈME CHUTE DE JÉSUS.

Terre fortunée qui fus digne d'être imbibée du sang de Jésus! Ce sang précieux jaillit en grande abondance des plaies de Jésus rouvertes outre mesure dans cette troisième et douloureuse chute. Le divin Sauveur tombe accablé sous le poids énorme de sa croix, en même temps l'effroi saisit le cœur de ses bourreaux qui croient le voir expirer; ils essaient et le trouvant encore en vie, quoique

par miracle, ces infâmes se font un sujet de risée et de sarcasmes des souffrances extrêmes de mon Jésus. Populace indigne, as-tu donc le cœur de bronze? Mais à quoi bon m'en prendre à ceux qui n'ont pas même un rayon de foi ou de raison? Ne vous reconnaissez-vous pas vous-mêmes, mes frères, dans ces barbares qui s'acharnent si cruellement à Jésus-Christ? N'y voyez-vous pas la figure de ces hommes livrés au monde, plongés dans la matière et tellement endurcis dans le vice que les vérités les plus terribles, l'enfer, l'éternité, le mal affreux du péché, ne leur causent plus la moindre épouvante; de ces hommes enfin abandonnés à ce sens réprouvé que déplore l'Apôtre, et qui ne trouvent de jouissance qu'à accumuler péchés sur péchés? Ame malheureuse, s'il s'en trouve quelqu'une dans une si belle assemblée, ouvre ton cœur; Jésus t'appelle encore : ne tarde plus! Va, dès ce soir, te jeter aux pieds d'un confesseur. Trop heureuse, si tu entends cet appel de ton Dieu! Eh bien! mes frères, récitons tous ensemble le *Pater* et l'*Ave* accoutumés pour cette pauvre âme.

Xe STATION.

JÉSUS DÉPOUILLÉ DE SES VÊTEMENTS ET ABREUVÉ DE FIEL.

Déchirez, déchirez ces chairs adorables de Jésus, cruels bourreaux, arrachez-lui la peau de la tête aux pieds, et ne craignez point, en lui enlevant et en lui remettant la couronne d'épines sur la tête, d'approfondir ses douloureuses plaies; ses entrailles ont-elles été épargnées? eh bien! voilà du fiel, de la myrrhe et du vinaigre : remplissez son palais d'amertume, tourmentez son corps intérieurement; il frissonne de froid, il est épuisé de souffrances, n'im-

porte : laissez-le exposé tout nu, comme un ver de terre, aux regards avides de la plèbe la plus vile. Qui sait si, à ce spectacle touchant et lamentable les cœurs ne seront pas émus et si, par compassion, on ne cessera pas d'outrager mon Jésus ? Quoi ! ce n'en est pas encore assez pour attendrir ce cœur obstiné ? Va donc, malheureux, va habiter parmi les bêtes féroces ; tu n'as plus un cœur humain, tu es plus impitoyable qu'un tigre. Mon Dieu ! quelles insondables extrémités ! Vous avez tant fait pour moi, et que fais-je, moi, pour vous ? De quoi m'occupé-je ? Suis-je donc de pierre ? Ne devrais-je pas m'immoler pour vous ? Ah ! plût à Dieu que tous dorénavant nous ne fussions plus occupés qu'à aimer, servir et honorer notre bon Jésus !

XIe STATION.

JÉSUS CRUCIFIÉ.

Voyez-les triompher, ces êtres barbares, inhumains ; ils ont atteint leur but détestable !... Le corps languissant du Sauveur tiraillé avec fureur est étendu sur la croix, et on lui enfonce de gros clous dans les pieds et les mains. A l'instant quatre fleuves de sang jaillissent de ces plaies adorables. Et pour qui est-il répandu, mes frères, ce sang béni, ce sang de l'Agneau sans tache ? Oui, oui, prévalez-vous du mot de l'Apôtre : *Pro omnibus mortuus est Christus ;* fiez-vous que Jésus a versé son sang pour tous les hommes ! Est-ce à dire que cette précieuse médecine sera efficace pour tous ? Hélas ! hélas ! qu'il y a peu d'élus ! Jésus a préparé dans son sang un puissant remède pour tous nos maux, mais si nous ne l'appliquons pas ce remède, la faute en sera-t-elle à Jésus ? Vous le savez, le sang

de Jésus s'applique par les sacrements. Combien n'en est-il pas qui ne s'en approchent que de Pâque en Pâque! Combien qui se confessent et communient, mais uniquement par respect humain! Leurs péchés, ils les débitent à moitié, sans douleur, sans bon propos, et ils avancent dans la vie en tressant une longue chaîne de sacriléges; ils s'approchent de la table sainte, non pour savourer le sang de Jésus-Christ, mais pour le fouler indignement aux pieds. Ah! déplorons, mes frères, l'immense malheur de nos temps où tant de chrétiens (plût à Dieu qu'il en fût autrement!) boivent la mort là où ils devraient recevoir la vie.

XIIe STATION.

JÉSUS ÉLEVÉ EN CROIX.

Voilà enfin le Fils unique du Très-Haut cloué à un gibet et élevé entre le ciel et la terre! Ah! prosternés à genoux, fixons nos regards sur cette face moribonde, envahie par les pâleurs de la mort. Le reconnaissez-vous, Messieurs, pour ce Jésus de Nazareth, qui vous a comblés de tant et de si grands bienfaits? Le reconnaissez-vous pour ce Dieu qui vous a créés et qui maintenant va mettre la dernière main à l'œuvre de votre rédemption, en agonisant au milieu des angoisses et en rendant le dernier soupir? O ciel! avec quel cri il a fait retentir le *consummatum est!* quels pleurs, quelles contorsions! comme sa poitrine se gonfle et comme ses yeux errent çà et là! Le voilà qui expire et se meurt: *Tradidit spiritum.* Le reconnaissez-vous? Non; plusieurs et beaucoup même ne le reconnaissent pas; car il me paraît impossible de voir un Dieu suspendu en l'air sur trois clous, et de vivre comme on vit; cela n'est pas possible : il faut donc croire que ceux-là ne connaissent

pas Jésus ; non, ils ne le connaissent pas. Que si vous vous offensez, Messieurs, de m'entendre dire que vous ne connaissez pas Jésus, je me rétracterai. Vous le connaissez donc, n'est-il pas vrai ? vous le connaissez ? Vous connaissez Jésus-Christ et vous l'offensez ? Il n'y a donc point de rémission pour vous. Voici les termes précis dans lesquels Jésus-Christ, du haut de la croix, pria pour ses bourreaux : *Pater, ignosce illis, quia nesciunt quid faciunt.* C'est-à-dire : « Père éternel, ces malheureux ne me connaissent point, ils ne savent pas qui je suis ; pardonnez-leur donc s'ils me crucifient. » Mais pour un chrétien qui connaît Jésus-Christ, qui sait ce que Jésus-Christ a souffert pour lui et combien il l'a aimé, et qui néanmoins continue à l'offenser en persistant dans ses habitudes avec plus de perversité que jamais, pour celui-là et d'autres semblables, qui *savent ce qu'ils font,* il n'y a point de prière de Jésus-Christ, et pour ceux-là peut-être n'y a-t-il point de rémission. C'est de vous que je parle, esprits obstinés, qui savez très-bien que ce n'est pas seulement un pieux sentiment, mais une vérité catholique, que le péché mortel crucifie de nouveau le Fils de Dieu, qui le savez, dis-je, qui en êtes convaincus, et qui néanmoins vivez dans le péché et multipliez sans fin vos offenses. Ah! quelque châtiment terrible, oui, quelque châtiment terrible menace celui qui est insensible à des réflexions si touchantes. Où êtes-vous, mon pauvre pécheur, où êtes-vous ? Degrâce, ne descendez point de cette montagne que vous ne vous soyez réconcilié avec Dieu. Courage : voilà Jésus, il vous tend les bras ; jetez-vous-y, et alors, oui, alors, il y aura pour vous rémission et salut éternel.

XIIIe STATION.

JÉSUS DANS LES BRAS DE SA MÈRE.

Nous venons de contempler Jésus suspendu à l'arbre de la croix au milieu des transes de la mort, et maintenant il repose, froid et sans vie, sur le sein de sa Mère. Anges saints, décidez lequel de ces deux spectacles fut le plus lamentable pour le monde entier. Je le sais, vous donnez la préférence à la douleur de la Mère. Ah! mes frères, voilà le Calvaire, voici la croix la plus douloureuse et la plus digne de nos larmes : ce sont les bras sacrés d'une mère inconsolable. Ah! pauvre Mère! Peut-on imaginer une douleur plus profonde que celle de la Mère d'un Dieu serrant sur son sein le corps inanimé de celui qui fut tout ensemble et son Fils et son Père? Jésus était Fils de Marie, puisqu'il avait été engendré dans ses chastes entrailles; il était son Père, puisqu'en tant que Dieu il lui avait donné la vie en la créant. Voilà donc concentrés dans le cœur de Marie les deux tourments les plus atroces qui puissent crucifier un cœur, c'est de voir et d'embrasser le corps sans vie d'un père, d'un fils. O douleur! ô transes sans pareilles! Cœurs endurcis, comment pourrez-vous n'être pas attendris à la vue de tant de souffrances? Vous du moins, âmes pieuses, payez au cœur affligé de Marie le tribut d'un soupir d'amour, et que les douleurs de la Mère rencontrent dans nos cœurs la compassion que n'y réveillent point les douleurs du Fils. Heureuse l'âme qui sait se captiver l'amour de Marie; car, c'est un point certain, le véritable dévot de Marie est moralement sûr du paradis.

XIVe STATION.

JÉSUS DÉPOSÉ DANS LE TOMBEAU.

Joseph et Nicodème firent preuve d'une grande piété, lorsque s'étant rendus avec les saintes femmes au tombeau, à peu de distance de l'endroit où le corps sacré du Sauveur avait été descendu de la croix, ils se mirent à l'embaumer. Baume précieux ! de quelle délicieuse odeur tu parfumes le cœur quand on réfléchit à ce que tu représentes. Ce baume préservait les cadavres de la corruption matérielle ; mais je voudrais qu'avant de descendre de cette montagne sacrée nous demandassions tous ensemble à Jésus un baume plus précieux pour conserver nos âmes dans la vie de la grâce, entretenir les sentiments de contrition que nous avons conçus dans le cours de ces stations, et nous préserver de la corruption spirituelle, de sorte que nous ne tombions jamais plus dans le péché. Oh ! quelle grâce ! quelle grâce précieuse que celle-là, messieurs. Renouvelons donc sur la pierre du tombeau de Jésus mort pour nous, renouvelons la douleur de l'avoir offensé, et nos instances pour qu'il nous accorde cette grâce. Ne nous mettons en peine d'autre chose en cette vie que d'obtenir la grâce de ne jamais plus l'offenser à l'avenir. Non, mon Dieu, jamais plus de péché, jamais plus ! Oh ! quel baume salutaire ! Laissez-le pénétrer goutte à goutte dans votre cœur, ô pécheur, et répétez en vous-même : Jamais plus de péché, ô mon Dieu, non, jamais plus ! Que vous serez riches si vous descendez de cette colline sacrée avec ces généreux sentiments au fond du cœur ! Mais je souhaite aussi qu'en vous en retournant vous réfléchissiez sérieusement à toutes les vérités qui vous ont été suggérées dans le cours des stations. Pesez-

les, méditez-les avec componction; qui sait si l'une ou l'autre ne fera pas impression sur votre cœur et ne deviendra pas le principe de votre salut éternel? Recommandons-nous, à cette fin, à Jésus et à Marie, en récitant avec un redoublement de dévotion le *Pater* et l'*Ave*.

TROISIÈME EXERCICE.

Ire STATION.

JÉSUS CONDAMNÉ A MORT.

Un spectacle bien lamentable s'offre à nous dans cette première station, qui représente le prétoire ou la maison de Pilate. C'est l'aimable Jésus, le corps tout labouré par la flagellation, se tenant les yeux baissés et les mains liées derrière le dos, en présence de ce perfide président qui, par une injuste et infâme sentence, ose condamner à mort l'auteur de la vie. Cependant la peine que ressent ce divin Sauveur serait moins poignante si sa sentence de mort n'eût été prononcée qu'au tribunal de Pilate; mais n'est-il pas contraint de souffrir tous les jours cette sacrilége injure dans le cœur des pécheurs? Combien de fois, messieurs, ne renverse-t-on pas la balance de la justice en condamnant Jésus à mort pour sauvegarder un misérable intérêt, pour assouvir une infâme passion, pour rassasier un vil appétit? Et ne viendra-t-il jamais un temps de réparer l'honneur d'un Dieu si outragé? Le voici, messieurs, le voici: cet exercice même du Chemin de la Croix, cette visite de la voie douloureuse faite en silence, avec dévotion, avec un cœur contrit, est le moyen le plus con-

venable de satisfaire à la justice divine et d'obtenir le pardon de nos fautes. Oui, oui ; prosternés tous aux pieds de Jésus, supplions-le, par cette sentence de mort qu'il reçut pour notre amour, de ne pas permettre que la mort temporelle qui attend chacun de nous soit le commencement d'une mort éternelle.

IIe STATION.

JÉSUS EMBRASSE SA CROIX.

A peine a-t-on fait quelques pas dans cette voie douloureuse, qu'on voit paraître une bande de bourreaux, traînant péniblement derrière eux une lourde et épouvantable croix. Qui n'aurait senti les cheveux se dresser sur sa tête à la vue de cet affreux gibet ? Mais il n'en fut pas ainsi de Jésus ; au contraire, voyant tous nos péchés attachés à cette croix, il la prit sur ses épaules par un pur mouvement d'amour. Voilà l'innocence condamnée, le juste rassasié d'outrages et le pécheur absous. Qu'en pensez-vous, messieurs ? N'avons-nous qu'à nous réjouir du bonheur d'avoir obtenu le pardon de nos fautes aux dépens de Jésus ! Jésus doit-il seul en porter la peine, être seul tourmenté ? A Dieu ne plaise ! mais le cœur attendri et plein de compassion pour les souffrances de cet aimable Sauveur, chargeons aussi cette sainte croix sur nos épaules, et supplions Jésus d'allumer dans nos cœurs un désir ardent, mais très-ardent de souffrir ; car c'est un axiome irréfragable que sans la croix on n'arrivera pas à la gloire, non, sans la croix on n'arrivera pas à la gloire.

IIIe STATION.

PREMIÈRE CHUTE DE JÉSUS.

Voilà à quel point Jésus fut exténué pour nos péchés : telle fut la cruauté avec laquelle ses bourreaux l'accablèrent de coups, et le tiraillèrent en sens divers, qu'il succomba sous son énorme fardeau. En tombant la face contre terre, il rouvre toutes les blessures qui lui avaient été faites dans la flagellation, sa couronne d'épines s'enfonce de plus en plus et pénètre jusqu'aux parties les plus sensibles du cerveau. O aveuglement des mondains ! ne vous rendrez-vous pas encore à la vue d'une souffrance si intense de Jésus? Ne reconnaissez-vous pas que cette maudite ambition de l'emporter sur les autres est précisément ce qui a renversé Jésus par terre? Ah ! heureuse l'âme fervente qui, à ce touchant spectacle, formera le bon propos de s'humilier, à l'avenir, sous les pieds de toutes les créatures. C'est à vous, ô mon Jésus ! de nous accorder une humilité profonde qui nous fasse reconnaître que nous sommes de misérables pécheurs, et nous porte à pleurer constamment ces iniquités qui ont été l'unique cause de vos chutes.

IVe STATION.

JÉSUS RENCONTRE SA MÈRE.

Voici la plus affligée entre toutes les femmes qui, pareille à la tourterelle plaintive, s'en va déplorant les peines inouïes de son bien-aimé Fils ; en le rencontrant en cet endroit, elle essaie de l'embrasser une dernière fois, mais les bourreaux en le repoussant lui interdisent

cet innocent épanchement de l'amour le plus pur ; c'est alors que percée d'un glaive déchirant, elle s'abandonne tout entière à sa douleur.

C'est contre vous, cependant, ô pécheur, que cette Mère affligée élève ses plaintes : Oh ! l'ingrat, le perfide, que t'ai-je fait pour que tu tourmentes si cruellement le fruit de mes entrailles ? Que t'a fait mon innocent Jésus, qui est aussi ton Dieu véritable ? Ah ! aie compassion de nous, et cesse désormais de commettre le péché, en voyant nos amertumes et nos angoisses.

Touchés par de si tendres gémissements et de si justes reproches, répondons tous ensemble, messieurs, répondons avec confiance : O divin Fils de Marie ! ô très-sainte Mère de Dieu ! vous êtes l'un et l'autre victimes de nos égarements, mais usez de clémence envers ceux qui reviennent à vous avec une sincère contrition. Vous avez été bien offensés l'un et l'autre, mais vos cœurs sont aussi des abîmes de pitié et de douceur. J'ose donc m'adresser à vous. Miséricorde, ô mon doux Jésus ! pardonnez à un serviteur de votre Mère, pour l'amour qu'elle vous porte. Miséricorde, ô Vierge sainte, pardonnez à l'esclave de votre divin Fils, pour l'amour dont il vous aime. Au nom de ces deux grandes et infinies miséricordes, ô mon Dieu ! faites que tous nous trouvions grâce à votre redoutable tribunal, puisque nous sommes souverainement contrits de vous avoir offensé.

V° STATION.

JÉSUS AIDÉ PAR LE CYRÉNÉEN.

Jésus ayant été éloigné de sa Mère, ses bourreaux s'aperçoivent qu'il ne peut plus se tenir debout tant sa fai-

blesse est grande, et désirant d'ailleurs de le voir suspendu vivant à la croix, ils cherchent quelqu'un qui, touché de ses peines, veuille bien l'aider à porter son lourd fardeau. Que dis-je? Jésus-Christ lui-même se présente à vous ce soir et vous conjure de le soulager un peu. Il vous montre ses plaies, sa sueur, son abattement, qui le fait presque tomber faible à chaque pas. Que lui répondez-vous? — Ah! notre ingratitude serait par trop grande, ô bon Jésus! si nous ne nous présentions pas tous à l'envi pour vous rendre ce service. Que n'avons-nous pas souffert pour le monde, ô mon Jésus! Combien d'années n'avons-nous pas porté le joug tyrannique du péché et du démon! et nous n'aurions pas le courage d'endurer quelque chose pour vous? — Comprenons-le, messieurs, oui, comprenons-le bien : pour aller au ciel, l'unique moyen c'est de porter la croix de Jésus-Christ.

VIe STATION.

SAINTE VÉRONIQUE ESSUIE LA FACE DE JÉSUS.

Qui pourrait dire la tendre compassion avec laquelle sainte Véronique essuya, en cet endroit, le visage si beau, mais en même temps si méconnaissable de Jésus? Comme ce visage plein de charmes que les anges du ciel brûlent de contempler, est si étrangement défiguré! Voyez-en l'image empreinte sur le voile de cette femme compatissante. Ames pieuses, reconnaissez-vous dans ces traits le visage de Jésus? Que vous semble-t-il de ce front ensanglanté, transpercé par les épines, de ces yeux livides, de ces joues souillées par les crachats, dégouttantes de sang de toute part, et meurtries par les soufflets? le reconnaissez-vous? Hélas! *Vidimus eum et non erat ei aspectus.* Non, on ne retrouve

plus ce jeune homme si noble, si gracieux, qui surpassait en beauté tous les enfants d'Adam : *Speciosus forma præ filiis hominum.* Qui donc a ainsi déshonoré le visage du divin Sauveur? — C'est votre libertinage effronté, malheureux jeune homme! c'est votre vanité, femme mondaine! en un mot, c'est notre immodestie qui a défiguré Jésus-Christ... Demandons-en donc pardon tous ensemble, en nous proposant d'être plus modestes, plus retenus, et de cette façon, nous aussi, nous essuierons la face de Jésus.

VIIe STATION.

SECONDE CHUTE DE JÉSUS.

La croix ayant été remise sur les épaules de Jésus, ses bourreaux le traînent, le heurtent, le frappent et le secouent avec tant de violence, qu'ils le font rouler une seconde fois par terre. Je ne sais ce qui me retient, mes frères, et m'empêche de m'élancer sur ces barbares pour leur faire expier une telle impiété. Mais c'est folie de s'en prendre à des absents. Ah! tournons notre indignation contre nous-mêmes; ce sont nos péchés, mes frères, c'est notre orgueil, notre obstination à persévérer dans le mal et à nous y enfoncer de plus en plus, qui forment le poids insupportable sous lequel succombe le divin Sauveur Pleurons donc, pleurons, et par nos soupirs supplions humblement Jésus étendu par terre, de nous accorder, avant que nous arrivions au terme de cette voie douloureuse, le pardon entier de toutes nos iniquités, de nous faire trouver dans ses chutes mêmes un redoublement de vigueur, et une résolution plus généreuse de mourir mille fois plutôt que de retomber une seule fois dans une faute quelconque.

VIIIe STATION.

JÉSUS ADRESSE LA PAROLE AUX FEMMES EN PLEURS.

Les filles d'Israël, à la rencontre de Jésus, ne peuvent retenir leurs larmes en voyant cet agneau plein de mansuétude, tout ensanglanté, tout sillonné de larges blessures, languissant, haletant, et courbé jusqu'à terre sous le poids de sa croix. Non, elles ne peuvent retenir leurs larmes, et leur cœur, gros de compassion, éclate en sanglots. Et vous? chose étrange! dans tout le cours de cette voie douloureuse vous n'avez pas encore donné le moindre signe de pitié; vous paraissez plus dur que le rocher. Sachez cependant que Jésus ne se met pas en peine de vos larmes et de vos soupirs; non, non, il ne s'en inquiète pas; faites ce que vous voulez, ne vous souciez pas de ses souffrances; vivez dans l'indifférence et l'oubli de sa Passion; mais au moins songez à vous-même, mon frère! N'avez-vous pas péché? et la damnation ne vous inspire-t-elle aucune crainte? Si donc la foi vit encore au fond de votre cœur, pourquoi ne pleurez-vous pas vos péchés? Oui, vos péchés, voilà ce que Jésus vous invite à pleurer, voilà ce qu'il souhaite que vous déploriez, en vous présentant cette double alternative : ou vous repentir, ou vous damner; ici pas de milieu, mes frères : le repentir ou la damnation. Ah! pensons-y bien, avant de terminer ce saint exercice, et que chacun maintenant tâche d'exciter dans son cœur un acte de contrition sincère et véritable. Heureuse l'âme qui y réussira!

IXe STATION.

TROISIÈME CHUTE DE JÉSUS.

La populace juive n'est pas encore lasse de tourmenter Jésus, et Jésus n'est pas encore las de souffrir pour notre salut. Cependant il est réduit à l'extrémité; ses os disloqués, broyés, son épaule gauche meurtrie et toute en plaie, à cause du mouvement continuel de ce tronc informe et pesant qui l'accable, tous ses membres en un mot lui font souffrir une immense douleur, si bien que ne pouvant plus se soutenir, il roule pour la troisième fois le visage contre terre. Oh! pitié pour Jésus! qui donc aurait encore le cœur de l'offenser? — Me voici, dit l'aimable Sauveur, me voici étendu par terre : sache que pour te rendre à cette maison maudite, tu devras me fouler aux pieds. Oui, c'est pour te barrer le passage, que je me suis mis en travers de la voie. — Et toi, que dis-tu? Tu veux passer outre, n'est-ce pas vrai? En dépit de Jésus, tu veux y aller, et si Jésus est foulé aux pieds, tant pis pour lui? — Ah! créature ingrate! Si Jésus est foulé aux pieds, tant pis pour lui? y penses-tu, créature ingrate? Quoi! tant pis pour lui s'il est foulé aux pieds? Non, non; mais tant pis pour toi, misérable! car chaque pas que tu feras, tu l'expieras en enfer dans des entraves éternelles dont tu ne sortiras jamais. Ah! mes frères, n'irritons pas davantage la patience de Jésus; obéissons aux saintes inspirations qu'il nous fait sentir au fond du cœur : retranchons toutes les occasions du péché, et, attendris à la vue de tant de sang, déplorons notre aveuglement passé.

Xe STATION.

JÉSUS DÉPOUILLÉ DE SES VÊTEMENTS ET ABREUVÉ DE FIEL.

Voici, dit Jésus, voici que par amour pour toi je me dépouille même de mes vêtements, me laissant arracher la peau avec d'atroces douleurs ; vois avec quelle cruauté on m'ôte pour la troisième fois la couronne d'épines, pour me l'enfoncer de nouveau sur la tête. Vois avec quelle confusion je me laisse exposer nu et les chairs en lambeaux à la vue de tout le monde, par amour pour toi. Contemple-moi bien des pieds à la tête sillonné de larges blessures et couvert de sang. Vois dans quelle affliction je suis plongé, abreuvé de fiel, de vinaigre et de myrrhe, et comme je supporte tout pour sauver ton âme. Veux-tu donc persévérer dans ces divertissements et ces vanités, qui sont cause de mes souffrances? dans cet orgueil et ces pensées indignes, qui me percent comme des épines? dans cette sensualité et ces voluptés, qui m'abreuvent d'amertume? — Que réponds-tu à ton Dieu ? que dis-tu ? — Ah! non, non, mon bien-aïmé Jésus, nous ne voulons point nous endurcir dans le mal. Vos horribles plaies nous apprennent à mortifier nos sens, à abhorrer le vice, à fuir toutes les occasions du péché. Nous en prenons la résolution irrévocable. Ah! pardon, mon doux Jésus, pardon pour le passé, grâce pour l'avenir, et persévérance dans le bien jusqu'à la mort.

XIe STATION.

JÉSUS CRUCIFIÉ.

Les barbares qu'ils sont! plus ils boivent du sang de Jésus, plus ils en sont avides. Le corps du divin Sauveur était labouré des pieds à la tête, et voilà qu'ayant fait à peine quelques pas il est rudement renversé sur la croix, et ses bourreaux, comme des enragés, armés de marteaux, lui enfoncent, ô douleur! d'énormes clous dans les pieds et les mains, puis retournent la croix sens dessus dessous pour recourber la pointe des clous, de telle sorte que toutes les plaies s'élargissent, et que ce corps adorable est comme broyé. Contemplez, si vous en avez le cœur, Jésus étendu la face contre terre et cloué à sa croix, essoufflé, palpitant, presque évanoui; et sachez qu'il n'y a rien qui le tourmente autant que la dureté de votre cœur. Au plus fort de ses souffrances, Jésus ne vous demande qu'un soupir. Et vous le lui refuseriez? Ah! non, mon frère. Que tardez-vous donc à la vue d'un si cruel spectacle, que tardez-vous à fondre en larmes de compassion? Dites-lui de tout cœur, avec la plus grande ferveur : O mon Dieu crucifié, mon Dieu crucifié, faites-moi la grâce de clouer mon cœur à la croix avec vos pieds sacrés, et que pénétré de votre divin sang, il se convertisse tellement, que désormais il ne sache plus faire autre chose que compatir tendrement à vos souffrances, vous aimer et pleurer amèrement les offenses commises contre vous, par le seul motif que vous êtes le souverain bien.

XIIe STATION.

JÉSUS ÉLEVÉ EN CROIX.

Etes-vous enfin satisfaite, créature obstinée? Vous voilà arrivée au terme de vos désirs. Voyez comme ces barbares, après avoir traîné la croix avec le Sauveur crucifié près de la fosse destinée à le recevoir, la redressent sans ménagement et l'y laissent retomber de tout son poids. Voyez, comme à cette horrible secousse les pieds et les mains se déchirent, les nerfs se brisent, et des flots de sang recommencent à jaillir. O transes! ô douleur!... Grand Dieu! qui pourrait exprimer les angoisses immenses de Jésus? Lisez-les, mon cher frère, sur cette face divine et moribonde, obscurcie des pâleurs de la mort. Considérez cette sainte âme qui, avant de se séparer de son corps adorable, pardonne de bon cœur à ceux qui l'ont offensée, donne le paradis à qui le demande, recommande sa Mère au disciple bien-aimé, et touchant au terme de sa douloureuse agonie, jette un dernier regard vers la terre, et avec des yeux pleins de compassion vous cherche, mon pauvre pécheur, afin de vous dire un dernier adieu. Enfin, poussant un profond soupir, Jésus incline la tête, et meurt pour votre amour, au milieu des angoisses et des tourments.

Cieux et terre, créatures inanimées, vous êtes émus de douleur en face d'un tel sacrifice, et parmi nous il n'y en aura pas un seul qui jettera un soupir en faveur de mon Jésus qui vient d'expirer? Ah! mon Dieu, mort pour moi, crucifié pour moi, Médiateur de miséricorde si outragé pour moi, non, ce ne sont point des larmes, mais du sang que je voudrais verser en retour de tant de souffrances.

Ah! pécheurs mes frères, courage, grand courage!

car Dieu veut nous sauver. Comment! voir le Fils de Dieu maltraité et mis à mort comme le plus vil animal, crucifié comme un malfaiteur, percé d'une lance comme un assassin de grand chemin, saturé d'opprobres, et tout cela pour moi, et tout cela pour vous ; et ne pas croire qu'il veuille nous pardonner? Non, non ; je ne puis ni ne veux en douter. Espérance donc, mes frères, espérance dans la miséricorde infinie de Jésus. Et cet acte d'espérance, je le scelle au nom de tous par un baiser affectueux imprimé au pied de cette croix. Souvenez-vous-en à jamais, afin qu'au moment d'expirer, vous ayez le bonheur de rendre votre âme à Dieu en disant : J'espère, j'espère dans l'infinie miséricorde de Jésus crucifié pour moi.

XIIIe STATION.

JÉSUS ENTRE LES BRAS DE SA MÈRE.

O la plus affligée des mères! il n'a donc pas suffi que vous fussiez présente, immobile de douleur comme une statue, au crucifiement et à la mort de votre bien-aimé Fils? Voici que pour surcroît d'affliction, Joseph et Nicodème déposent sur votre sein ce corps adorable, pâle, défiguré, couvert de blessures et de sang. O Mère de douleur, comme votre cœur si tendre et si aimant dut éclater en sanglots et en gémissements, en voyant entre vos bras les restes inanimés de ce Fils unique, l'objet de tous vos amours! Elle arrose ces plaies béantes d'un déluge de larmes et les couvre de mille baisers ; saint Jean et les autres saintes femmes entourent à l'envi ce corps adorable, pour lui prodiguer les marques de leur tendresse. Madeleine embrasse ses pieds, Jean se tient serré sur sa poitrine, et les autres lui baisent les mains. — Approchez-

vous aussi, mon pauvre pécheur, et vous adressant tantôt à Jésus, quoique mort, tantôt à la très-sainte Vierge, ou aux âmes ferventes qui lui tiennent compagnie, demandez pardon de vos fautes, suppliez-les de vous faire participant de leur douleur, et des ardeurs qu'ils conçurent de se consumer entièrement à la gloire de Jésus crucifié et mort pour nous.

XIVe STATION.

JÉSUS DÉPOSÉ DANS LE TOMBEAU.

Le douloureux cortége est arrivé au sépulcre. Considérez avec quelle poignante affliction la Mère inconsolable dépose dans ce sépulcre neuf les restes adorables de son bien-aimé Fils. Ah! elle ensevelit dans le linceul sacré et son âme et son cœur, et elle l'arrose d'un tel torrent de larmes que, tombant évanouie sur la pierre, peu s'en fallût qu'elle ne descendît avec son Fils dans la tombe. Ame pieuse, imitez les tendres affections de Marie, et imprimant mille baisers sur la pierre de ce tombeau, adressez à la sainte Vierge cette prière avec toute la ferveur dont vous êtes capable.

O très-sainte Mère, plongée dans la peine la plus intense, daignez graver dans mon cœur votre incomparable désolation et la mort ignominieuse de votre Fils, afin que partageant vos larmes, je meure au monde et au péché pour ressusciter à la vie nouvelle de la grâce.

Le dites-vous sincèrement, mon pauvre frère? Je vous félicite si de si beaux sentiments sortent véritablement votre cœur. Maintenant donc, mes frères, confirmons de tous ici les saintes résolutions que nous avons formées dans le cours de ce pieux exercice, savoir, de retrancher

toutes les occasions du péché, c'est le premier pas, de faire une bonne confession, et de recommencer une vie nouvelle en tout. Que chacun se retire en emportant avec lui ces précieux sentiments, et puis qu'il ait confiance en Jésus-Christ, qu'il ait confiance qu'en vivant dans la grâce ici-bas, il ne manquera pas d'arriver à la gloire éternelle.

QUATRIÈME EXERCICE.

Ire STATION.

JÉSUS CONDAMNÉ A MORT.

Cœur humain, sois attentif à l'affligeant spectacle que présente cette première station. On avait déchargé, avec une barbarie inouïe, une grêle de coups sur le corps du Sauveur; on avait couronné sa tête adorable d'épines aiguës, dont quelques-unes pénétraient jusqu'au cerveau, d'autres traversaient le front, en s'ouvrant un passage à travers les chairs si tendres et si délicates de Jésus. En outre, on voyait ses mains sacrées garrottées avec des cordes et des chaînes, et son corps recouvert d'un vil lambeau de pourpre. C'est dans cet état si humiliant que Jésus paraît, les yeux baissés et avec l'expression d'une ineffable douceur, en présence du président du prétoire; ce juge inique, préférant au Roi de gloire un assassin de grand chemin, l'infâme Barabbas, prononça contre Jésus la sentence de mort. O cœur humain, que réponds-tu? Dis-moi : Qui est-ce qui a écrit la sentence déicide? qui est-ce qui a promulgué cet affreux sacrilége? Quelles ont été les

preuves à l'appui des fausses accusations? Le sais-tu? Ce sont tes péchés, ce sont les sentiments coupables que tu nourris dans ton sein. Or, voilà ce que tu dois pleurer dans tout le cours de cette voie douloureuse, afin que l'aimable Sauveur, ayant pitié de toi, te délivre de la sentence de mort éternelle que méritent tes iniquités.

IIe STATION.

JÉSUS EMBRASSE SA CROIX.

Dans cette seconde station, ces juifs inhumains chargent Jésus d'une énorme croix, et Jésus l'embrassant avec un amour indéfinissable, te la montre, ô mon pauvre pécheur : « Contemple, te dit-il, contemple, ingrat, cette croix que tu as fabriquée par tes paroles, par tes pensées, par tes actions criminelles... Ah! quelle est pesante pour mes faibles épaules, à cause qu'elle est surchargée de tous les péchés du monde. Cependant je l'embrasse de bon cœur pour ton amour et je ne l'abandonnerai pas que tu ne m'aies vu cloué sur elle, victime volontaire de tes péchés. » Touchantes paroles de mon Jésus, pénétrez nos cœurs ce soir, et animez notre faiblesse à embrasser aussi la croix. Qui serait assez lâche pour ne point se déterminer à aimer les souffrances à la vue de Jésus chargé de sa croix? Nous y sommes tous résolus, ô mon Jésus! Mais vous qui donnez la bonne volonté, donnez aussi la force de l'exécuter et d'y persévérer jusqu'à la mort.

IIIe STATION.

PREMIÈRE CHUTE DE JÉSUS.

Voilà le Roi des cieux, Celui qui par sa toute-puissance peut anéantir tout ce qui existe, et tirer du néant mille mondes nouveaux, le voilà, dis-je, gisant par terre, accablé sous le poids de sa croix ; que dis-je ? foulé aux pieds par ses infâmes bourreaux, et tout couvert de sang et de poussière, comme s'il était l'opprobre de toutes les créatures. Comment à la vue d'un spectacle si lamentable, ne te rends-tu pas, ô mon cœur ? Comment mes yeux ne se changent-ils pas en deux fontaines de larmes ? Ah ! mon aimable Rédempteur, que la flamme de votre divine charité s'empare enfin de mon âme, et la remplisse d'une amoureuse douleur. Puisse cette douleur être telle que je passe toute ma vie à pleurer mes offenses, et que je meure en embrassant votre sainte croix, et en détestant mes péchés qui furent la cause de votre douloureuse chute. J'espère que, par cette chute, vous m'accorderez ce que je demande pour votre gloire, afin de vous bénir de plus en plus en cette vie et de vous glorifier en l'autre.

IVe STATION.

JÉSUS RENCONTRE SA SAINTE MÈRE.

Ames pieuses, nous voici arrivés à l'endroit le plus propre à exciter la compassion dans nos cœurs. Voici ce doux Jésus qui, après sa chute douloureuse, se trouve en face de sa Mère affligée. Ah ! ces deux cœurs embrasés d'amour l'un pour l'autre se sont à peine rencontrés, qu'ils se percent mutuellement jusqu'au fond de l'âme de

leurs regards brûlants; si bien que l'aimable Sauveur ne peut plus retenir les élans de son cœur blessé, et oubliant généreusement ses propres douleurs, tandis qu'il contemple avec compassion sa Mère bien-aimée, il lui dit : Ah! ma Mère, ma Mère! ta présence ajoute un bien doux supplice aux angoisses qui me pressent! tu souffres pour moi, et je souffre en pensant à tes douleurs. Sache, ô ma Mère! que la vie que tu m'as donnée finira, mais que l'amour que j'ai pour toi ne finira jamais. Ah! ma Mère, ma Mère! de quelle croix, de quelle peine, de quel tourment tes souffrances surchargent mon cœur! La Vierge ne répondit que par un déluge de larmes et de sanglots, et tandis qu'elle allait ouvrir la bouche, elle est entraînée d'un côté par la foule, et son Fils est repoussé de l'autre par ses bourreaux, et les voilà de nouveau séparés. La Mère désolée, le cœur percé d'un glaive de douleur, tomba presque évanouie sur une pierre, et là se mit à pleurer si abondamment qu'au rapport de la tradition, ses larmes creusèrent la pierre, et qu'en mémoire de sa douleur on appela cet endroit *terra lacrymarum*. Voilà donc, âmes pieuses, que les pierres mêmes sont attendries à cette touchante rencontre. Comment donc ne nous sentons-nous pas tous ici abîmés de compassion envers Jésus et envers Marie? Ah! Père éternel, considérez cette immense douleur de Jésus et de Marie, et tout en l'acceptant en expiation de nos fautes, prenez en pitié la dureté de nos cœurs qui ont tant d'horreur de toute sorte de peine.

Ve STATION.

JÉSUS AIDÉ PAR LE CYRÉNÉEN.

Voici le moment, pauvre pécheur, si vous voulez assurer l'affaire importante de votre salut. Voici que Jésus, après avoir pris congé de sa Mère inconsolée, ne peut plus se soutenir, tant la faiblesse de son corps est extrême! les juifs, désireux de le voir suspendu en l'air à un gibet sur le sommet du Calvaire, cherchent quelqu'un qui l'aide à porter sa croix. Qu'attendez-vous donc, mon cher frère? Ah! offrez-vous donc avec un cœur généreux à soulager Jésus. Quoi! vous reculez! Oh! aveugle que vous êtes! vous ne connaissez pas le prix étonnant de la sainte croix. Ah! croix divine! croix bénie! clef précieuse de la gloire éternelle, je vous embrasse, je vous adore, je vous serre sur mon cœur; je ne veux pas vivre un seul instant sans vous. Tous, mes frères, tous ensemble adorons, embrassons la sainte croix pour soulager notre aimable Sauveur.

VIe STATION.

LE VISAGE DE JÉSUS EST ESSUYÉ PAR SAINTE VÉRONIQUE.

C'est un trait d'amour bien touchant que celui dont Jésus usa envers sainte Véronique! Cette femme courageuse l'ayant rencontré s'approche humblement de lui, et de son voile sacré essuie la sueur et le sang qui masquent son visage et aggravent ses souffrances; et Jésus, en récompense de cet acte de compassion, imprime sur son voile et surtout dans son cœur les traits de sa face adorable. Oh! que

nous serions heureux, mes frères, si nous étions tous dignes de recevoir cette précieuse empreinte dans nos cœurs! Mais, hélas! hélas! que Jésus a horreur d'être imprimé dans des cœurs si impurs, dans des cœurs occupés depuis si longtemps par des affections coupables, des passions brutales, puisque nous faisons plus de cas de la plus vile créature que de Dieu même, que nous n'avons de sentiment que pour la terre, que pour ces intérêts caducs, et que nous ne pensons point aux affaires de notre salut éternel. Ah! dégageons nos cœurs de semblables erreurs, et alors nous serons dignes que Jésus y grave ses traits. O céleste empreinte, qui suffirait seule pour nous rendre heureux!

VIIe STATION.

SECONDE CHUTE DE JÉSUS.

O maudit péché, que tu pèses sur les épaules de mon Jésus! Ne voyez-vous pas, mes frères, cet aimable Sauveur roulant de nouveau la face contre terre? Ne voyez-vous pas comme, dans cette chute douloureuse, ses yeux divins se gonflent, le sang jaillit de ses narines et inonde ses joues? Mon Dieu, qui donc a si cruellement maltraité mon Sauveur? Le péché, mes chers auditeurs, le maudit péché, voilà l'impitoyable bourreau qui a renversé Jésus par terre. Ah! si l'on comprenait la malice d'un seul péché mortel, malice infinie qui ne peut être effacée que par le sang infiniment précieux de Jésus! Et cependant les pécheurs boivent l'iniquité comme l'eau. Qu'est-ce qu'un péché, une poignée de main, un sourire gracieux, un acte éphémère de la volonté? Qu'est-ce que cela? C'est une monstruosité si grande, qu'elle suffirait pour faire un

démon accompli; et si vous, qui m'écoutez, vous avez vingt, trente, cinquante, cent péchés dans l'âme, vous avez, sachez-le bien, assez de monstruosités pour composer vingt, trente, cinquante, cent démons; et vous ne frémissez pas d'horreur? Jetez-vous donc aux pieds de Jésus et proposez-vous de vous confesser dès ce soir, afin de délivrer votre âme d'une si affreuse difformité.

VIIIe STATION.

JÉSUS CONSOLE LES FILLES DE JÉRUSALEM.

A quoi bon quelques larmes pour une immense douleur? Aussi l'aimable Sauveur, se tournant vers les filles de Jérusalem, leur dit : « Ne pleurez donc pas sur mes douleurs, femmes compatissantes; mais pleurez plutôt sur vos péchés et ceux de vos enfants. » Non, pour pleurer la Passion de Jésus, il ne suffit pas de quelques soupirs; mais ces quelques soupirs, si disproportionnés à l'affliction de Jésus, suffisent, mon pauvre pécheur, pour remédier aux immenses désastres d'une âme plongée dans l'iniquité, ses péchés fussent-ils aussi nombreux que les cheveux de votre tête. O puissance prodigieuse d'une véritable contrition, qui change une âme au point de faire d'un démon, un ange. Et cette contrition, mes frères, cette douleur est en notre pouvoir avec l'aide de Jésus-Christ qui ne nous fait jamais défaut au besoin. Avant donc que ce saint exercice se termine, arrosons nos cœurs de la salutaire amertume d'une contrition sincère, en pleurant, suivant l'avis du Sauveur, nos propres péchés.

Xe STATION.

TROISIÈME CHUTE DE JÉSUS.

Regardez par terre, âme pieuse, que voyez-vous ? Hélas ! c'est Jésus, cet aimable Sauveur, qui, accablé sous son énorme fardeau, est gisant dans la fange. Voyez comme en cet état il lève les yeux sur vous et vous dit : Me voici, âme bien-aimée, me voici succombant pour votre amour sous le poids exorbitant de cette croix et surtout de vos énormes péchés. Voici votre Dieu dans les fers, dans l'ignominie, en butte à tous les outrages. Me voici entre les mains des barbares ; je suis traîné au supplice, comme un infâme, entre deux larrons. Et cependant sachez que ce serait un dédommagement surabondant pour mon cœur désolé que le soupir amoureux d'un seul au milieu de cette foule. — Ah ! cœur abandonné de mon Jésus, vous donnez donc vos peines, vos douleurs à si vil prix ? Quoi ! vous estimez qu'un seul soupir de la part d'un pécheur contrit paierait équivalemment vos tourments ? Et quel sera donc, mes frères, ce pécheur fortuné qui, par un acte de contrition, par un *peccavi* bien sincère, gagnera l'amour de Jésus ? Ah ! tous, tous, pénétrés de contrition, pleurons nos péchés qui lui ont causé tant de peine.

Xe STATION.

JÉSUS DÉPOUILLÉ DE SES VÊTEMENTS ET ABREUVÉ DE FIEL.

Le monde ne vit jamais un spectacle plus horrible, plus lamentable que celui-ci. Le Fils de Dieu est mis à nu, bien plus, écorché tout vivant en présence de cette popu-

lace qui, par ses sifflets et ses ironies, tourne en dérision les opprobres de son Sauveur et s'en fait un sujet de divertissement. Ces risées et ces clameurs populaires sont comme autant de poignards qui percent le cœur de Jésus. Un peuple comblé de ses bienfaits, et poussant l'aveuglement et la barbarie jusqu'à bondir de joie au milieu de ses plus extrêmes souffrances! — Voilà, mon frère, une image de ce qui se passe dans ces antres de la luxure, dans ces veilles et ces réunions criminelles. Quels éclats de rire à chaque parole bouffonne, à chaque trait scandaleux, c'est-à-dire, en d'autres termes, chaque fois qu'on écorche tout vivant le corps adorable de Jésus! Et après cela, vous vous lamentez de ce que votre maison s'en va en ruine, de ce que votre famille se dissout, et que vous ne pouvez plus en sortir; tandis que votre impiété en est venue au point que vous tressaillez au comble de l'abomination : *Exultant in rebus pessimis.* Il faut s'amender, mes frères, il faut s'amender, si l'on ne veut pas voir éclater de plus terribles châtiments.

XIe STATION.

JÉSUS CRUCIFIÉ.

Le corps du Sauveur, exténué par la fatigue et la perte du sang, est rudement renversé par terre; on étend la croix, et l'on commence l'atroce crucifiement. Considérez Jésus, avec quelle bonne volonté, quel empressement il tend les pieds et les mains. Un bourreau furieux saisit un gros clou, et à grands coups de marteau l'enfonce dans la main droite du divin Sauveur; on attache ensuite une corde à la main gauche, dont les nerfs se sont con-

tractés, et on la tire violemment pour la faire arriver jusqu'à l'endroit désigné; puis on étend de même ses pieds. Ah! voyez comme les plaies s'élargissent, comme les os se disloquent, comme les chairs se déchirent, et comme toutes les jointures du corps se brisent. — Amateurs des plaisirs mondains, où êtes-vous? Venez ici, vous qui poursuivez toutes les délicatesses de la vie. Voyez à quelle extrémité votre sensualité a réduit mon Sauveur. Juste ciel! qu'est-ce qu'un Dieu pouvait faire de plus pour mettre une borne à vos voluptés? Or, je ne demande de vous qu'une seule chose ce soir, c'est que vous jetiez un regard fixe, attentif et compatissant sur Jésus souffrant et cloué à la croix. Eh bien! qu'en dites-vous? quels sont vos sentiments? Il me paraît impossible qu'à la vue de Jésus crucifié, et crucifié pour vous, vous ne preniez pas la résolution de revenir de vos égarements. Courage donc, pécheurs, mes bien-aimés frères, décidez-vous à vous confesser et à pleurer vos péchés pour l'amour de Jésus.

XIIe STATION.

JÉSUS ÉLEVÉ EN CROIX.

Monde ingrat, couvre-toi la face de confusion, car en vérité tu n'es pas digne d'un spectacle si auguste. Et qui pourrait retenir ses larmes, mes frères, en voyant un Dieu traîné sur une croix à laquelle il est cloué, et élevé en l'air, à la vue d'un peuple immense, en laissant couler de ses plaies autant de fleuves de sang? Ah! contemplez cette immense charité qui lui fait tenir les bras ouverts, pour donner à entendre que s'il souffre, il souffre par pur amour. Mais, hélas! voyant que tant d'amour n'est payé

que de la plus noire ingratitude, il incline la tête comme un homme qui se meurt, et, au milieu de ses angoisses, remet son âme entre les mains de son Père éternel : *Tradidit spiritum.* — Quoi ! Jésus-Christ, le Fils unique du Père, le Fils du Très-Haut, Dieu lui-même, a été crucifié, est mort pour moi? C'est pour moi que mon Sauveur Jésus-Christ a expiré sur une croix? — Ah! oui, oui, que les rochers se brisent, que les montagnes s'entre-choquent, que le soleil s'obscurcisse, que les cieux se troublent et que les étoiles tombent du firmament, rien de plus juste : Jésus-Christ, le Fils de Dieu, a rendu l'esprit : *Tradidit spiritum.* Où donc avez-vous le cœur, pécheurs? Jésus-Christ, le Fils de Dieu est mort, il a expiré pour vous sur une croix! Ah! vous pouvez bien le proclamer à haute voix, ô grand Apôtre : *Qui non amat Dominum Jesum, anathema sit ;* à quiconque n'aime pas le Seigneur Jésus crucifié et mort pour moi, anathème éternel! Et si jamais, mes frères, il se trouvait dans cette religieuse assemblée un seul de ces cœurs de bronze qui, insensible à un tel bienfait, n'eût pas encore pris la résolution, dans le cours de cette voie douloureuse, de renoncer au péché et de se confesser au plus tôt, que devrais-je faire? Le voici : je voudrais en sa présence embrasser les pieds adorés de mon Jésus, et puis tout en larmes et brûlant de zèle, lui dire : Voici, âme possédée, voici les monuments de ton obstination; les vois-tu ces meurtrissures? Ce sont les effets de ta malice et de ta perversité. Eh bien! donc, si tu n'es pas encore rassasiée, décharge ta fureur, rouvre ces plaies, couvre ce visage de nouveaux outrages ; perce de nouveau ce cœur, assouvis ta rage; car il est si bon Jésus, il est si bon qu'il est prêt à souffrir encore une fois la mort pour ton amour, pourvu que tu reviennes enfin de tes égarements. — Ah!

je suis bien sûr qu'à la vue de tant de bonté un cœur de rocher finirait par se rendre ; d'autant plus que je vous vois déjà tous pénétrés de componction et déterminés à donner mille vies, plutôt que de jamais plus offenser Jésus. Confirmons donc au pied de la croix une si généreuse résolution, et prions Jésus de nous accorder la grâce de mourir avec une véritable douleur de l'avoir tant offensé par le passé.

XIIIe STATION.

JÉSUS ENTRE LES BRAS DE SA MÈRE.

Un double spectacle s'offre à vous dans cette station, mes frères : d'une part la très-sainte Vierge qui, ayant reçu dans ses bras les restes ensanglantés de son bien-aimé Fils, en a le cœur comme percé d'un glaive aigu, et expire presque de douleur ; de l'autre, l'obstination de tant et de tant de pécheurs qui, à la face de cette Mère affligée, renouvellent la Passion de son divin Fils : *Rursum sibimetipsis crucifigentes Filium Dei :* Marie, l'auguste Marie plongée dans un océan d'amertume est comme changée en une statue de douleur par la mort de son Fils ; les pécheurs en courant la voie des plaisirs sont devenus semblables à des brutes par l'emportement de leurs passions. Cette Mère inconsolée pleure au souvenir de si atroces tourments ; ceux-ci se rient sans pudeur de ces peines extrêmes ! — Peut-on imaginer, mes frères, un contraste plus révoltant que celui-là ? Et cependant il en est ainsi ! Ah ! ce serait peu que Jésus n'eût été crucifié qu'une seule fois. Mais aujourd'hui encore se renouvelle l'horrible scène du Calvaire, puisque par chaque péché qui se commet on donne de nouveau la mort à Jésus-

Christ. Et ce qui augmente l'énormité de ta faute, ô pécheur, c'est qu'en péchant, non-seulement tu donnes la mort à Jésus, mais tu l'assassines dans les bras de sa mère désolée. Oh! monstruosité du péché mortel! Quel sera donc celui qui, à la vue de tant d'impiété, ne détestera pas ses fautes? Ah! tous ensemble, jetons-nous au pied de Marie, demandons-lui pardon de l'injure faite à son divin Fils, et de la peine cruelle que nous avons causée à son cœur en péchant. Oui, mes frères, pour l'amour de Marie, pour l'amour de cette tendre Mère, proposons-nous tous de ne jamais plus pécher.

XIVe STATION.

JÉSUS DÉPOSÉ DANS LE SÉPULCRE.

Voici enfin que nous avons à célébrer les obsèques de notre divin Sauveur défunt. La douloureuse procession est arrivée au sépulcre nouvellement creusé dans le roc, à peu de distance du lieu de la déposition. Tous les disciples, avec Marie et les saintes femmes, inconsolables dans leur douleur, forment un cercle autour du corps sacré du Rédempteur, et couvrent de leurs derniers baisers ces membres divins. Mais ce qui me touche le plus, c'est de voir et d'entendre la Mère affligée qui, en déposant ces restes adorables dans le tombeau, s'en va répétant : O doux, ô précieux trésor de mon âme, comment puis-je te laisser dans ce sépulcre sans y ensevelir mon âme avec toi? Et cependant il faut que je te laisse! Oh! comme mes entrailles sont déchirées! comme mon cœur se brise! Oh! que je voudrais rester là tout le temps de ma vie; pourtant comme il faut que je m'en aille, je pars, soit;

mais je pars sans mon âme, sans mon cœur, qui restera avec toi, ô doux fruit de mes entrailles! Adieu, mon Fils! adieu, mon souverain bien! adieu! — Comme tous les témoins de ce spectacle fondaient en larmes par amour pour une Mère si affligée et si inconsolable! Et nous, mes frères, descendrons-nous de cette sainte montagne sans avoir donné le moindre signe de compassion, en visitant tant de stations des douleurs réunies de Jésus et de Marie? Ah! non; mais prosternés à genoux, déposons tous sur la pierre sépulcrale de Jésus un tribut de douleur sincère; et en l'honneur de Marie, ainsi que de son divin Fils mort et enseveli pour nous, prenons la résolution de changer totalement de vie, de sorte que chacun s'en retourne avec des pensées toutes différentes de celles qu'il avait apportées en venant, déterminé à ne plus chercher autre chose en cette vie que la grâce de Jésus et de Marie, pour parvenir à la gloire éternelle. Amen.

CINQUIÈME EXERCICE.

Ire STATION.

JÉSUS CONDAMNÉ A MORT.

Cette première station représente le prétoire et la maison de Pilate, où le Sauveur, qu'on maltraitait déjà comme un criminel, sans autre motif que ses innombrables bienfaits, est exposé, les chairs en lambeaux et recouvert d'un haillon de pourpre, aux regards de la multitude. C'est cette populace ignorante, aveugle et passionnée, qui

va décider de son sort. De grâce, fermez les oreilles, mes frères, pour ne pas entendre la plus infernale sentence qui ait jamais souillé un tribunal; car il n'en est pas un seul parmi ces misérables qui ne crie : *Tolle, tolle, crucifige eum.* Et qui plus est, transportés par une rage inconcevable, ils osent provoquer la justice divine à faire retomber sur eux le châtiment de cet affreux déicide : *Sanguis ejus super nos, et super filios nostros.* — Ah ! quelle peine je ressens en pensant à ce qui est figuré par cette foule insensée. Toutes les fois, mon frère, que votre passion a réclamé une sentence de mort contre Jésus, avec quelle ardeur n'avez-vous pas crié aussi : *Tolle, tolle, crucifige eum?* N'éprouvez-vous aucun regret d'avoir prononcé l'arrêt de mort contre Jésus? Or, voici un excellent moyen de réparer vos fautes. Suivez cette voie douloureuse avec un cœur contrit, déplorez le passé, proposez-vous de vous amender, et priez Jésus, au nom de cette sentence de mort qu'il a acceptée pour votre amour, de vous délivrer de la mort éternelle que vous avez méritée par vos péchés.

IIe STATION.

JÉSUS EMBRASSE SA CROIX.

Jésus avait fait quelques pas, lorsque, sur la place même du prétoire, on charge sur ses épaules meurtries et déchirées, une lourde croix, grossièrement travaillée, dont le poids énorme fait courber son corps adorable. Ame compatissante, vous regardez la croix matérielle qui accable le Sauveur ; mais ne voyez-vous pas la croix d'une autre nature qui lui pèse sur le cœur? Ah! si vous saviez tout ce que Jésus-Christ souffre en vous voyant

si délicate, si adonnée à la satisfaction des sens, si ennemie de la souffrance et de la croix, au point de vous ranger du nombre de ceux que condamnait saint Paul : *Inimicos Crucis Christi!*... Prenez donc la résolution ce soir de suivre une autre voie, car il est impossible que votre conscience ne vous reproche pas en ce moment de ne point suivre le chemin qui mène en paradis. Non, non, le chemin du ciel n'est point semé de plaisirs, mais bien de croix et de souffrances! Décidez-vous donc à embrasser une vie pénitente, afin d'accompagner Jésus pendant sa vie et de le posséder ensuite après la mort.

IIIe STATION.

PREMIÈRE CHUTE DE JÉSUS.

A la vue de Jésus accablé par son lourd fardeau, tombant à demi-mort et roulant sur le pavé, de manière que le sang jaillit de ses narines, de ses yeux, de sa tête percée par la couronne d'épines, à cette vue, dis-je, aura-t-on encore le courage de nourrir des pensées d'orgueil et de vanité?... Jésus-Christ, Fils de l'Eternel, est gisant sur le sol, et nous, misérables vers de terre, nous aurions la prétention de vivre dans l'estime de tout le monde, de l'emporter sur tous, de censurer librement la conduite d'autrui, de juger témérairement, de mépriser même notre prochain! Ah! baissez la tête de honte, pécheur, mon pauvre frère, et tout en suivant cette voie douloureuse, dites-vous en vous-même, mais dites-le du fond du cœur : Oh! que ma vie est différente de celle de mon Sauveur! Il n'ambitionne que les mépris et les souffrances, et moi, je ne recherche que les honneurs et les plaisirs. — Et ici

pleurez, mon frère, pleurez amèrement votre vie passée, et prenez la résolution de vous abaisser à l'avenir sous les pieds de tout le monde. Heureux si vous comprenez bien cette petite leçon d'humilité !

IVe STATION.

RENCONTRE DE JÉSUS AVEC SA MÈRE.

Marie se tenait renfermée dans sa petite maison, en proie à sa douleur, et attendant d'un moment à l'autre l'annonce fatale de la condamnation de son divin Fils. Tout à coup saint Jean paraît sur le seuil. La Mère désolée s'empresse de l'interroger. Mais pour toute réponse elle voit couler des larmes. Ah ! s'écrie-t-elle, je ne comprends que trop ! et sur-le-champ elle part avec la pieuse famille qui l'entoure pour dire un dernier adieu à son bien-aimé Fils. Elle le rencontre au bout d'une rue, à peu de distance du lieu où il avait fait une chute. Quelle langue pourrait dire les sentiments de tendresse, les regards compatissants qui furent échangés entre ces deux cœurs si brûlants d'amour ? Je voudrais seulement, mon pauvre pécheur, que vous pussiez rentrer en vous-même et peser la dette énorme que vous avez contractée envers la justice divine, tandis que vous avez été par vos désordres la cause de tant de peines pour ces deux cœurs innocents. Voyez Jésus qui se plaint de votre cruauté à tourmenter le cœur de sa Mère ; voyez Marie : avec quelle douleur elle vous exprime ce qu'elle souffre, en vous voyant si impitoyable à l'égard de son bien-aimé Fils. Et vous, quels sont donc vos sentiments ? Quoi ! vos yeux ne se changent pas en deux fontaines de larmes ?

Jetez-vous ce soir aux pieds de Jésus et de Marie et prenez la résolution de changer totalement de vie au moyen d'une bonne et sainte confession. Ne tardez pas, mon frère ; c'est peut-être le dernier avis que Dieu vous donne.

Vᵉ STATION.

JÉSUS AIDÉ PAR LE CYRÉNÉEN.

Telle était la quantité de sang que Jésus avait perdu, qu'on voyait le moment où il allait succomber sous son lourd fardeau. Mais la haine de ses bourreaux acharnés ne serait point satisfaite, s'ils ne le voyaient suspendu vivant à la croix ; c'est pourquoi, ils cherchent dans la foule quelqu'un qui veuille bien aider le Sauveur à porter l'instrument de son supplice. — Quel sera, dans cette religieuse assemblée, le compatissant Cyrénéen qui consentira à prendre la place de Jésus? Chacun se retire. Ah ! j'en comprends le motif. Pour passer les nuits entières dans ces veilles infâmes, on a des forces de reste ; mais pour demeurer une demi-heure à genoux dans une église à méditer sérieusement sur son éternité, la tête n'y tient plus. Pour se livrer à mille excès on a un estomac à digérer le fer; mais pour jeûner le carême prescrit par l'Eglise, la santé ne le comporte pas. Ah ! maudite illusion ! Quelles métamorphoses on verra dans l'autre vie, mes frères, si nous ne remédions pas à temps à ces désordres ! On reconnaîtra alors que si l'on avait souffert pour Jésus-Christ la moitié de ce qu'on souffre pour le monde, on aurait été de grands saints. Réveillez-vous donc, réveillez-vous et embrassez de bon cœur la croix de Jésus-Christ, en lui demandant la force de la porter avec persévérance jusqu'à la mort, oui, jusqu'à la mort.

VIe STATION.

LE VISAGE DE JÉSUS ESSUYÉ PAR SAINTE VÉRONIQUE.

Ce fut une touchante rencontre que celle de Jésus avec sainte Véronique ; rencontre bénie qui procura à Jésus un soulagement dans ses souffrances, et à cette pieuse femme l'avantage d'emporter l'effigie du Sauveur. Combien de fois ne vous êtes-vous pas rencontré avec Jésus en recevant les sacrements ? Oserions-nous dire que toutes ces rencontres ont tourné à la satisfaction de Jésus et à l'utilité de votre âme ? Hélas ! vous savez quelle chaîne de sacriléges vous avez traînée jusqu'ici ; vous savez combien de fois vous avez caché tel péché en confession, et quelle peine vous faites à Jésus en le recélant encore maintenant dans les replis les plus secrets de votre cœur. Vous rappelez-vous combien de fois vous avez fait la communion de Judas ? Ah ! au lieu d'essuyer la face de Jésus, vous avez achevé de la défigurer. S'il en est ainsi, apprenez de cette sainte femme à soulager Jésus en purifiant votre cœur de toutes les souillures du péché, afin qu'il soit disposé à recevoir la divine empreinte, et qu'au jour du jugement dernier nous soyons tous reconnus pour ses serviteurs.

VIIe STATION.

SECONDE CHUTE DE JÉSUS.

La croix ayant été remise sur les épaules du Sauveur, ces barbares le tiraillaient, le pressaient, le poussaient, le frappaient avec tant de violence, tant de cruauté, qu'ils le firent de nouveau rouler sur le pavé. Que cette chute fut douloureuse pour Jésus ! jugez-en par ces ruisseaux de

sang qui coulent de ses blessures; mais en même temps considérez ce calme imperturbable avec lequel Jésus souffre et se tait, sans témoigner le plus léger ressentiment. Ah! mes frères, entrons dans cette divine école de patience que Jésus nous ouvre dans son cœur. Et là apprenons à calmer ces accès de bile, à réprimer ces emportements, ces cris, dont on fait retentir l'air à la moindre contrariété. Prenons la résolution d'user en toute rencontre de cette mansuétude qui convient à un chrétien, et de nous graver dans le cœur cette précieuse leçon que Jésus nous donne : *Discite a me quia mitis sum et humilis corde :* « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. »

VIIIe STATION.

JÉSUS CONSOLE LES FEMMES EN PLEURS.

Si vous aussi, pécheur, vous eussiez vu Jésus couvert de plaies de la tête aux pieds, comme le virent les femmes de Jérusalem, sans doute vous vous fussiez mis avec elles à pleurer sur ses douleurs. Et cependant ce ne sont pas là les pleurs que Jésus demande de vous : *Super vos ipsas flete, et super filios vestros :* « Pleurez sur vous-mêmes, dit-il aux femmes de Jérusalem, et sur vos enfants. » Voilà les larmes dont Jésus a soif; il désire que vous pleuriez, et que vous pleuriez amèrement vos péchés. Que de larmes ne répand-on pas pour la perte d'un petit intérêt temporel? et quand il s'agit de la perte des biens éternels, nous avons le cœur de pierre. Ah! demandons à Jésus avec toute la ferveur possible cette salutaire pénitence pour laver nos âmes de toutes les taches du péché.

IXe STATION.

TROISIÈME CHUTE DE JÉSUS.

Ni vous, ni lui, mon pauvre pécheur, n'êtes encore rassasiés; vous n'êtes point rassasié de désordres, et Jésus n'est point rassasié de souffrir pour votre amour. Voyez cependant à quelle extrémité il est réduit, comme tout son corps est brisé, exténué, sans forces, ce qui est cause qu'il tombe pour la troisième fois sur le flanc de la montagne. Contemplez-le, la face dans la poussière, ranimant un reste de vie qu'il conserve par miracle pour vous demander, d'une voix lamentable, aide et secours. Et quel secours pouvons-nous vous donner, aimable Jésus? — Savez-vous lequel? Un secours de soupirs et de larmes. Oh! mes frères, pussent nos cœurs une bonne fois se briser de douleur! Tous tant que nous sommes, protestons en vrais pénitents que dorénavant notre nourriture ordinaire sera de pleurer la Passion de Jésus-Christ.

Xe STATION.

JÉSUS DÉPOUILLÉ DE SES VÊTEMENTS ET ABREUVÉ DE FIEL.

Si jusqu'ici quelqu'un d'entre vous fut sourd à la voix de Jésus qui, dans tant de stations, a tâché de vous parler au cœur, ah! écoutez avec quelle tendresse il vous invite en cet endroit, cet aimable Sauveur, à contempler ses plaies. Me voici, mon fils, dit-il; vois comment par amour pour toi je me suis laissé arracher jusqu'à la peau du dos. Ne vois-tu pas que je ne suis plus qu'une plaie de la tête aux pieds, en proie à un spasme douloureux, sans autre rafraîchissement que de la myrrhe, du fiel et du vinaigre?

Sache donc que ce que je souhaite le plus, que la seule chose que j'attende, c'est un peu de retour de ta part. Oh! combien tu m'obligerais par une larme, un soupir, une émotion tendre du cœur! — Eh! qui donc ne se sent ému à ces paroles si douces, si engageantes du Sauveur? Ah! mon Dieu, mon Dieu! puissions-nous fondre en larmes de compassion! Et puis, que serait-ce encore que cela? Jésus n'a pas seulement donné des larmes pour nous, mes frères, il a donné du sang; nous devrions donc lui rendre sang pour sang: *Sanguinem pro sanguine.* Quant à moi je sais ce que j'ai à faire. Que chacun examine de son côté quelle mortification extraordinaire, héroïque il pourra pratiquer pour répondre à tant d'amour de la part de Jésus.

XIe STATION.

JÉSUS CRUCIFIÉ.

Voyez l'aimable Sauveur étendu sur ce tronc noueux, considérez avec quelle cruauté on lui tire les bras pour les faire arriver jusqu'aux trous, et comme on enfonce de gros clous émoussés dans ses chairs tendres et délicates. Ah! quels spasmes! quelles douleurs! Souffrez de grâce que je décharge mon cœur contre celui qui a été la cause d'un tel supplice. Pécheur, mon frère, ou je n'y comprends rien, ou vous vous trompez certainement. Le divin Sauveur, pour vous gagner le ciel, se livre aux fouets et aux épines; il fait de ses chairs adorables une effroyable boucherie; et vous, c'est bien la dernière de vos pensées de faire pénitence; vous avez une souveraine horreur de la plus légère incommodité, de la moindre souffrance corporelle. Savez-vous pourquoi? C'est que vous avez le

jugement dérangé, et que vous ne savez pas vous aimer vous-même d'un amour véritable et bien ordonné. Vous aimez votre corps, mais seulement pour quelques jours d'une misérable existence, et vous le perdez pour toute une éternité. Vous aimez votre chair pour un instant, car le plaisir passe en un instant, et vous la condamnez à des supplices éternels, qui ne finiront jamais, jamais, jamais. Esprit-Saint, je vous en conjure, ouvrez les yeux à tel et telle qui m'écoutent, afin qu'à la vue de Jésus crucifié ils reconnaissent leur folie, et se déterminent à embrasser la pratique de la pénitence. Ah! mes frères, prions Jésus de nous faire comprendre cette vérité, si bien que désormais nous ne fassions plus que pleurer et expier nos péchés, qui furent l'unique cause de notre aveuglement et de ses tourments.

XIIe STATION.

JÉSUS ÉLEVÉ EN CROIX.

Voilà enfin, exposé à la face du monde entier, un Dieu crucifié après avoir été traîné sous une croix. Ah! prosternés à genoux, prenons tous copie d'un si beau modèle exposé à nos regards! Considérez, pécheur, mon frère, considérez comment se comporte Jésus sur sa croix. Vous le voyez déjà envahi par les pâleurs de la mort, languissant au milieu des plus cruelles angoisses et prêt à rendre le dernier soupir. Or, dites-moi, quelle est la plus grande peine qui afflige cet aimable Sauveur, suspendu en l'air sur trois clous, et tout ruisselant de sang? quelle est-elle? Ecoutez-le de sa bouche divine : *Sitio,* « j'ai soif. » Jésus ne se plaint d'aucun autre mal que de sa soif. Mais quelle est cette soif qui le tourmente tellement? quelle est-elle? le savez-vous? Ah! c'est la soif de vos larmes, de votre

amour ; c'est le grand, mais très-grand désir qu'a Jésus de vos soupirs. *Sitio,* « j'ai soif. » Et vous, ingrat, laisserez-vous Jésus mourir de soif, plutôt que de le rafraîchir par une tendre compassion ? Voyez cependant comment, dans un spasme violent, inclinant la tête, il expire, hélas ! et meurt avec cette soif dévorante de votre amour. — Ah ! mon doux Jésus, j'ai connu trop tard vos désirs, trop tard je me résous à correspondre à votre amour. — Courage, mes frères ! mieux vaut tard que jamais, pourvu qu'enfin nous nous déterminions une bonne fois à payer de retour celui qui nous a tant aimés. Après tout, est-ce qu'un Dieu mort pour nous ne mérite pas notre amour ? Un Dieu qui a donné sa vie, et quelle vie ! une vie d'un prix infini, pour nous procurer le salut éternel : quelle pensée capable de faire tourner la plus forte tête ! Un Dieu a donc mis la vie d'un pécheur au-dessus de sa propre vie. Votre âme, mon pauvre pécheur, votre salut éternel vaut donc autant que la vie d'un Dieu ! Et vous la prisez si peu ! Ah ! détrompons-nous, mes frères, et ici, aux pieds de Jésus-Christ, prenons la généreuse résolution de consumer à l'avenir toute notre vie à son service, et de renoncer au péché ; de fuir cette occasion dangereuse, de faire une bonne et sainte confession, afin qu'arrivés à l'article de la mort, par un acte de confiance et d'amour nous remettions notre âme entre les mains de Jésus.

XIIIe STATION.

JÉSUS ENTRE LES BRAS DE SA MÈRE.

C'est un drame bien douloureux que celui qui se passa au sommet du Calvaire lorsqu'on y vit le Fils d'un Dieu attaché à la croix ; mais la scène devint doublement

lamentable lorsque ce même Fils de Dieu, déjà mort, fut déposé entre les bras de sa Mère affligée. Ah! Mère infortunée, quel glaive de douleur vous perce le cœur, en contemplant sur votre sein ces membres déchirés, ensanglantés, du plus aimé des fils! Oui, sa douleur fut grande, dit le séraphique saint Bonaventure; Marie sentit tellement son cœur percé par les épines et les clous, déchiré par les coups, qu'elle fut comme transformée en épines, en clous et en plaies : *Quæro Matrem Dei, et invenio spinas, et clavos; quæro Mariam, et invenio vulnera et flagella, quia tota est conversa in ista.* Ce fut une admirable transformation que celle-là, mes frères; mais l'étonnement cesse dès qu'on sait que ce fut l'ouvrage de l'amour. Ah! plût à Dieu que nous fussions aussi tellement pénétrés de l'amour de Jésus et de Marie, qu'en quittant cette sainte montagne nous eussions l'âme tellement préoccupée de leurs tourments, que tous les objets nous apparussent comme du sang, des épines, des lances et des clous, en un mot, que tout notre cœur se transformât dans la passion de Jésus et de Marie. O très-sainte Mère, Mère de grâce, ne nous refusez pas une grâce si précieuse; faites que plongés continuellement dans vos peines nous pleurions sans cesse nos péchés qui en furent la cause.

XIVe STATION.

JÉSUS DÉPOSÉ DANS LE SÉPULCRE.

Les plus augustes funérailles qui aient jamais été célébrées dans le monde sont celles qui eurent lieu sur le Calvaire, lorsque, accompagnés d'une troupe nombreuse d'anges en deuil, de Marie, de Jean et des saintes femmes, tous fondant en larmes, Joseph et Nicodème portèrent proces-

sionnellement le corps sacré de Jésus au lieu de sa sépulture. Ces pieux disciples, par la modestie et la vénération profonde avec laquelle ils traitaient ces membres adorables, donnèrent une preuve de l'ardent amour qu'ils portaient à Jésus. Mais le cœur de Marie fut alors comme une mer agitée de mille affections diverses. Dans sa douleur extrême, cette tendre Mère aurait voulu s'ensevelir avec son divin Fils, et ne le pouvant pas, elle couvrait ses restes sacrés de ses ardents baisers; jusqu'à ce qu'enfin, étant tombée faible entre les bras des saintes femmes, elle permit de déposer le corps adorable du Sauveur dans un sépulcre nouveau, dont l'entrée fut fermée avec une grande pierre. Cette station réclame deux choses de vous, pécheur, mon frère : c'est de consoler Marie, et de préparer un lieu plus décent aux membres sacrés de Jésus. Vous plaît-il que je vous suggère le moyen de vous acquitter de ces deux devoirs importants? Formez dans votre cœur un sépulcre au Sauveur, et ne quittez pas ce lieu sans emporter avec vous les augustes reliques de votre Dieu. Oh! alors, certes, Marie sera contente, et Jésus le sera pareillement. Mais comment oseriez-vous déposer le corps très-pur de Jésus dans un cœur si corrompu? Ah! lavez-le avec les larmes de la pénitence, en répétant avec le saint roi David : *Cor mundum crea in me, Deus :* « Seigneur, créez en moi un cœur pur. » Que le fruit de ce saint exercice soit de vous inspirer un véritable repentir et de vous faire confesser intérieurement vos fautes ; et en retournant ne pensez pas à autre chose qu'à opérer un changement de vie total. Dieu vous soit en aide.

LA VOIE SACRÉE.

SECONDE PARTIE.

EXHORTATION

AUX PRÉLATS ET AUX PASTEURS DES AMES, PARTICULIÈREMENT AUX MISSIONNAIRES ET PRÉDICATEURS DE L'ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS, POUR LES ENGAGER A INTRODUIRE LE CHEMIN DE LA CROIX DANS TOUTES LES PAROISSES.

Desolatione desolata est omnis terra, quia nullus est qui recogitet corde. JEREM. 12.
Toute la terre est plongée dans la désolation, parce qu'il n'est personne qui médite dans son cœur.

Rien n'est plus déplorable que l'état dans lequel nous voyons croupir aujourd'hui la plupart des fidèles; je parle de ces hommes esclaves de toutes les passions et indifférents pour la vertu, tout absorbés dans les intérêts matériels et les divertissements du monde, ne recherchant que les jouissances passagères d'ici-bas, et vivant dans l'oubli absolu des biens véritables et éternels, seuls dignes de notre estime. Nous avons donc bien sujet de renouveler les lamentations de Jérémie : *Desolatione desolata est omnis terra, quia nullus est qui recogitet corde :* « Toute la terre est plongée dans la désolation, parce qu'il n'est personne qui rentre en soi-même pour méditer. » Voilà la source de nos malheurs : on ne pense pas à ce à quoi on devrait penser, et ce déréglement de l'es-

prit est le principe de tous les désordres dans la conduite. On ne pense pas aux maximes éternelles, on ne pense pas aux bienfaits de Dieu, on ne pense pas aux obligations de son état, on ne pense pas aux dangers de la vie qu'on mène ; et surtout on ne pense pas à tout ce que le Fils de Dieu a souffert pour notre salut dans sa cruelle Passion ; par suite, la désolation s'est étendue par toute la terre ; car il est manifeste que le monde entier n'est plus qu'un vaste gouffre d'iniquités.

I. Mais quel remède opposer à un mal si universel ? Qu'il me soit permis, à genoux aux pieds de nos vénérables prélats, curés, recteurs et ministres de Dieu, de leur dire que le remède efficace contre la plupart des maux qui nous affligent est entre leurs mains : qu'ils s'efforcent par tous les moyens qui sont en leur pouvoir d'introduire dans chaque paroisse le Chemin de la Croix, et ils opposeront par là une digue puissante aux désordres qui menacent de tout envahir. Oh ! quel bien produirait parmi les fidèles ce salutaire exercice, qui n'exige d'ailleurs de ceux qui le pratiquent qu'un peu de réflexion ou de méditation sur les souffrances et les tourments endurés, pour notre amour, par le divin Sauveur ! Que l'entendement puiserait de lumières, la volonté de ferveur, le cœur de componction, dans la méditation fréquente de la douloureuse passion du Fils de Dieu ! J'en appelle à l'expérience. Tous les jours j'ai eu occasion de constater que là où cette sainte pratique a été mise en vigueur, on a remarqué aussitôt une amélioration très-notable dans les mœurs.

En effet, le Chemin de la Croix est un contre-poison pour le vice, un frein pour les passions rebelles, un stimulant efficace qui porte le cœur à embrasser généreusement la pratique de la vertu. En voici la raison : c'est que celui qui se remet fréquemment devant les yeux le

miroir resplendissant de la passion de l'Homme-Dieu, ne peut s'empêcher, au reflet d'une si vive clarté, d'être frappé des souillures qui couvrent son âme, et de les détester. Bien plus, à la vue d'un Dieu souffrant pour lui, il se sent excité à correspondre à tant d'amour, au moins en acceptant avec résignation les incommodités, les désagréments qui se rencontrent nécessairement dans toutes les conditions de la vie. En outre, le jour où l'on pratique ce pieux exercice on éprouve un certain dégoût pour les vanités du monde. C'est une observation qui a été faite par un grand nombre de vertueux pasteurs, savoir, que pour mettre un frein à la fureur des bals, des jeux, en un mot de tous les divertissements illicites ou dangereux, et obtenir que les jours fériés soient consacrés aux bonnes œuvres, il n'y a pas de moyen plus efficace que l'exercice du Chemin de la Croix. Lorsque tous les fidèles ont fait publiquement ce pieux exercice après vêpres, on remarque en eux plus de retenue, plus de modestie, et généralement de l'indifférence pour les amusements profanes.

Béni soit donc le saint exercice du Chemin de la Croix, qui attire si efficacement les cœurs et opère des changements si admirables! De vénérables prélats, qui avaient été témoins de ces heureux effets, se sont épris d'un saint zèle pour propager le Chemin de la Croix. Quelques-uns sont allés nu-pieds l'ériger dans les églises de leurs diocèses, se conciliant, par une conduite si édifiante, l'affection de toutes leurs ouailles. D'autres ont fait peindre les stations dans leurs cathédrales ; plusieurs ont ordonné que cette dévotion fût introduite dans tous les monastères soumis à leur juridiction, et il en est résulté un bien très-sensible : ce pieux exercice est comme un feu qui embrase le cœur des vierges consacrées à Dieu ; c'est une douce et sainte occupation qui les dégoûte des

conversations vaines, des passe-temps inutiles ; c'est un stimulant qui les anime à tendre à la perfection, c'est un lien de paix et d'union entre elles. Enfin il est des prélats qui ont enjoint à tous les curés d'établir le Chemin de la Croix dans leurs paroisses, et de le visiter processionnellement avec le concours des fidèles au moins une fois le mois. Les pasteurs qui ont eu le bonheur d'enrichir leurs paroisses de ce grand moyen de salut pourraient nous dire les larmes qui ont été versées devant chaque station, les soupirs qui ont été poussés, les mortifications qui ont été pratiquées. On a vu des confréries entières se réunir le soir pour vaquer à ce saint exercice, et se donner la discipline jusqu'au sang, en suivant les traces ensanglantées de notre divin Rédempteur.

C'est pourquoi, le front dans la poussière, je conjure, par les entrailles de Jésus-Christ, autant qu'il est en mon pouvoir, nos vénérables pasteurs de ne pas frustrer leurs ouailles d'un si grand trésor. Si celui qui a enfoui un seul talent a mérité d'être précipité dans les ténèbres extérieures, que sera-ce de celui qui dérobe à son peuple un si riche capital ? Ah ! croyez-moi, messieurs, c'est de votre sollicitude, de votre zèle, de votre diligence que dépend tout le bien des fidèles confiés à vos soins ; et en fait, vous ne pourriez leur rendre de plus grand service que de les habituer à méditer la passion du Sauveur.

Mettez donc la main à l'œuvre, messieurs ; je vous en supplie par l'amour que vous portez à Jésus souffrant, par l'amour que vous portez aux âmes, par l'amour que vous vous portez à vous-mêmes. Prenez sur vous d'instruire tous les fidèles, surtout le pauvre peuple, dans la dévotion du Chemin de la Croix, en leur enseignant en quoi consiste ce saint exercice, combien il est excellent, avantageux, facile ; quel profit ils peuvent en retirer pour

eux-mêmes et pour les autres, pour les vivants et pour les morts. Afin d'en propager plus sûrement la pratique, il est bon de le donner pour pénitence sacramentelle ; c'est en effet un remède des plus efficaces ; il guérit et préserve tout à la fois ; il nous obtient la rémission des peines dues aux péchés, au moyen des indulgences qui y sont attachées, et procure à l'âme de nouvelles forces en attirant sur elle des grâces plus abondantes ; c'est aussi une excellente préparation avant de recevoir la sainte communion, et une action de grâce très-fructueuse après l'avoir reçue. Courage donc, mes bien-aimés confrères dans le sacerdoce, courage ! ne vous épargnez aucune peine pour propager une œuvre si salutaire. Prêchez, exhortez, soyez saintement importuns pour porter tout le monde à marcher dans cette voie royale de la Croix, qui a pour terme la gloire éternelle. Rappelez fréquemment aux fidèles qui vous sont confiés cette célèbre sentence du vénérable Thomas à Kempis : « Il n'y a rien d'aussi propre à convertir les âmes à Dieu, à les éloigner du péché, à leur faire expier les fautes commises, à les préserver d'y retomber, à les maintenir constamment dans la pratique de la vertu, que le saint exercice du Chemin de la Croix et la pieuse méditation de la passion du Sauveur. » Ah ! ne dédaignez pas les prières, les humbles instances de votre pauvre serviteur ; ne résistez pas à l'impulsion de l'Esprit-Saint qui vous pousse à embrasser cette œuvre : il s'agit de procurer à Dieu beaucoup de gloire et au prochain de grands avantages ; d'amasser des trésors de mérites pour vous-mêmes, pour les vivants, pour les morts, pour tout le monde. Pensez-y bien, et prenez une résolution en conséquence.

II. C'est à vous maintenant que je m'adresse, avec le sentiment du plus profond respect, mes pères et mes

frères bien-aimés en Jésus-Christ, supérieurs, prédicateurs et missionnaires de l'Ordre séraphique ; c'est vous surtout que je voudrais voir animés d'un saint zèle pour le Chemin de la Croix. C'est à vous, en effet, qu'il appartient spécialement de propager une si sainte dévotion, et, en qualité d'enfants de saint François d'Assise, de graver dans le cœur des hommes le souvenir de la passion de notre divin Rédempteur. Souvenez-vous que si les stigmates ont été accordés à notre glorieux Père, si bien figuré par cet Ange de l'Apocalypse qui *portait le signe du Dieu vivant,* ç'a été uniquement pour qu'il imprimât sur le front des fidèles le signe mystérieux qui représente la passion de Jésus-Christ. A cette fin, la divine Providence a voulu que la garde des lieux sanctifiés par le sang du Sauveur nous fût confiée, et que notre Ordre jouît tout spécialement du privilége d'ériger les Chemins de la Croix auxquels seraient communiquées les indulgences des stations de Jérusalem.

De là vient que nos Pères réunis en chapitre général à Rome, en 1688, se crurent obligés de décréter que tous les supérieurs de l'Ordre s'efforceraient de propager cette insigne dévotion, comme il ressort de l'article 44 des constitutions établies dans cette assemblée : *Quia animabus utile, et Deo præ multis aliis devotionibus gratum fore speramus* (il s'agit de l'exercice du Chemin de la Croix), *cunctis Ordinis Superioribus enixe commendamus,* etc.

Bien plus, se faisant un titre de gloire d'être les propagateurs de cette belle dévotion, ils recommandèrent, non-seulement d'être zélés à la propager, mais en outre de veiller attentivement à ce que nul autre n'usurpât le privilége d'ériger le Chemin de la Croix, avec publication des indulgences y annexées, ces indulgences n'ayant été accordées qu'aux Chemins de la Croix établis par nous :

Eis simul imponentes ut sedulo invigilent ne exteri, et qui nostræ obedientiæ non subsunt, se in publicatione dictarum indulgentiarum aliquatenus ingerant, aut sibi dictum exercitium tanquam sui Ordinis peculiare ornamentum appropriare præsumant. En effet, les règles ou *Avertissements*, publiés par ordre de Clément XII et renouvelés par notre saint Père le pape Benoît XIV, disent expressément que la faculté de l'ériger a été accordée exclusivement aux religieux qui dépendent du Ministre-Général des Frères Mineurs : *Privative quoad alios quoscumque.* "Sauf les indults spéciaux accordés par le Saint-Siége, comme on l'a déjà fait observer dans la première Instruction. "

Me voici donc à genoux à vos pieds, mes vénérés pères, et très-chers frères en Jésus-Christ, pour vous supplier de déployer toute l'ardeur possible, afin de propager dans le monde entier cette sainte dévotion. Faisons en sorte, pour commencer, qu'elle s'établisse dans tous les couvents, et qu'on la pratique solennellement au moins une fois le mois, afin de la faire goûter aux fidèles ; que les supérieurs chargent un religieux fervent de diriger l'exercice, pour qu'il se fasse avec toute la modestie, le recueillement et la piété désirables, conformément à ce qui est prescrit par le bref *Debitum* d'Innocent XII, en date du 19 mai 1694, et par les rubriques particulières du bréviaire franciscain, n. 131, dont voici les termes : *Omnimoda adhibeatur cura ut in cunctis confraternitatibus erectis, seu erigendis in ecclesiis conventuum, seu monasteriorum,* etc., *exercitium Viæ Crucis et orationis mentalis quam citius stabiliatur, eoque introducto, una e dominicis, seu diebus festivis, pro quolibet mense, a superiore locali, de assensu discretorii conventus, in perpetuum assignabitur ad consequendam indulgentiam plenariam novissime a Sanctissimo Domino nostro Innocentio XII*

benigne concessam; quæ ordinatio in non exiguum cedet animarum profectum, si ubique terrarum a nostratibus praxi mandetur. Qu'on exécute cette ordonnance, et l'on verra, non-seulement refleurir parmi nous l'observance régulière, mais aussi s'accroître chez les fidèles la vénération pour notre saint habit, et le crédit de l'Ordre séraphique.

Elargissons nos cœurs, puisqu'il en est ainsi, et pour ouvrir un plus vaste champ à notre zèle, ne nous contentons pas de voir le Chemin de la Croix honoré par le concours des fidèles dans nos églises seulement, mais secondons les pieuses intentions des souverains pontifes Clément XII et Benoît XIV, qui, dans les brefs que nous reproduisons ci-après, montrent un si ardent désir de voir cette salutaire dévotion se propager de toutes parts; faisons-nous un devoir de coopérer à la réalisation d'un pareil vœu. Je sais bien que plusieurs sont arrêtés dans cette sainte entreprise par la crainte futile qu'en propageant cette dévotion on ne lui ôte de son crédit et qu'on diminue le concours dans nos propres églises. O funeste illusion! Je ne sais s'il existe au monde de dévotion plus accréditée et plus répandue que celle du Rosaire, puisqu'on peut dire avec vérité qu'il y a bien peu de paroisses où il ne soit d'un usage commun, et moi-même, dans les missions, j'inculque au peuple de le réciter le soir dans toutes les familles. A-t-il perdu pour cela de son crédit? en est-il moins vénérable? le concours a-t-il cessé dans les églises des dominicains? Loin de là, cette précieuse dévotion n'a fait que s'enraciner de plus en plus dans le cœur des fidèles, et il en est résulté, comme il en résulte encore continuellement, une gloire insigne pour l'Ordre des Frères Prêcheurs. Pourquoi donc ne croirions-nous pas aussi que la dévotion du Chemin de la Croix, en

se propageant, n'en deviendra que plus précieuse et plus agréable aux yeux des peuples, tout en procurant plus de gloire à Dieu, plus de relief à notre Ordre et plus de fruits de salut aux âmes ?

Que faisons-nous donc, mes chers frères? Que tardons-nous à parcourir l'univers en tous sens, afin d'introduire ce salutaire exercice dans toutes les villes, dans tous les villages, dans tous les établissements religieux ou ecclésiastiques? Le bon moyen de sanctifier le monde catholique et de le délivrer de la tyrannie de Satan, c'est de faire tous ses efforts pour que les fidèles pensent souvent à la passion du Sauveur et qu'ils la portent gravée dans le cœur. Et ne vous effrayez pas de voir l'enfer se déchaîner quand il s'agit d'ériger quelque part le Chemin de la Croix ; c'est qu'il a le plus grand intérêt à empêcher cette salutaire dévotion de s'étendre, il la regarde à bon droit comme une forteresse contre laquelle ses efforts échoueront toujours. Que nous devrions rougir par conséquent d'être assez pusillanimes pour reculer devant les contradictions qui traversent presque toujours une œuvre aussi sainte! Je m'étonnerais qu'il n'y eût pas d'obstacle à vaincre. Mais il faut tenir tête à quiconque s'oppose à la gloire de Dieu, et ne pas craindre de traiter d'ennemis de la Croix de Jésus-Christ : *Inimicos crucis Christi,* tous ceux qui contrarient l'établissement de cette dévotion, et refusent de se montrer les disciples du Sauveur en l'aidant à porter sa croix.

Ranimons donc notre courage, et ne nous épargnons aucune peine pour instruire les peuples, pour dissiper les doutes, pour aplanir les difficultés, et surtout pour stimuler le zèle des pasteurs et de tous ceux qui ont charge d'âmes. Afin d'obtenir plus facilement leur concours pour la promotion d'une si belle œuvre, prenons à charge de

les exempter de toute dépense, en exhortant les familles les plus aisées de l'endroit à se cotiser pour faire chacune une station, ou à se réunir à plusieurs pour en faire une; et vous les verrez d'ordinaire s'y prêter avec empressement et avec piété.

Voilà le fruit principal que doivent recueillir nos pères de leurs stations de carême et de leurs missions : c'est de laisser après eux le Chemin de la Croix en honneur parmi les fidèles. Pour cela il faudra avoir soin, comme on l'a déjà dit, de le faire la première fois avec toute la solennité possible. La bénédiction des croix sera précédée d'une instruction sur l'excellence, l'utilité et la facilité du Chemin de la Croix, ou sur toute autre matière qui ait trait à la passion de Notre-Seigneur; puis, ce qui relève merveilleusement la cérémonie, c'est de faire une courte allocution à chaque station, ou si pas à toutes, du moins à la douzième, où l'on retiendra les fidèles un peu plus longtemps, pour leur faire bien peser tout le sens de ces paroles : *un Dieu mort pour moi*. C'est là surtout qu'il conviendrait de joindre l'action aux discours, et de rendre au Sauveur sang pour sang.

Oh ! quel grand bien on opère lorsque, à la suite d'un Carême, d'un Avent ou d'une mission, on laisse la population d'une paroisse pleine d'estime et d'ardeur pour cette pratique salutaire ! Comme je connais le zèle qui vous anime à étendre de plus en plus une dévotion si spéciale à notre Institut, si instamment recommandée par les Chapitres généraux de l'Ordre, il ne me reste qu'à solliciter humblement les prières de tout le monde, afin que moi-même, le plus misérable et le dernier de tous, je ne cesse de m'employer jusqu'à la fin à la propager, protestant que j'y contribuerais volontiers au prix de ma dernière goutte de sang, de mon dernier soupir, de ma vie.

ÉCLAIRCISSEMENTS

SUR QUELQUES DOUTES

RELATIFS AU CHEMIN DE LA CROIX.

§ 1. Sur quel fondement reposent les indulgences du Chemin de la Croix.

Le premier doute qui se présente à l'esprit de plusieurs concerne le fondement sur lequel reposent les nombreuses indulgences qu'on dit avoir été accordées à l'exercice du Chemin de la Crox.

Nous répondons qu'il suffit de lire les rubriques particulières du bréviaire Franciscain, depuis le n. 182 jusqu'à la fin ; on y verra de quel droit nous affirmons que ce saint exercice a été enrichi des indulgences en question. Voici le sommaire des actes émanés du Saint-Siége.

Le père François Diaz de Saint-Bonaventure, procureur-général des provinces de l'Ordre situées hors de l'Italie, obtint du pape Innocent XI un bref, en date du 5 septembre 1686, par lequel le Souverain Pontife confirme la communication des indulgences et autres priviléges, entre les églises, lieux, confréries, congrégations et personnes de l'un et de l'autre sexe, dépendant de notre Général. Cette communication universelle qui avait déjà été accordée par d'autres pontifes, ses prédécesseurs, consiste en ce que si un autel, une église, une confrérie, ou une congrégation de l'Ordre vient à être enrichi d'une indulgence plénière ou partielle, soit en faveur des mem-

bres de l'Ordre, soit en faveur de tous les fidèles, la même indulgence peut être gagnée à tous les autels, dans toutes les églises, confréries ou congrégations de notre Ordre, pourvu qu'on remplisse les conditions enjointes par l'acte de concession.

On a douté ensuite si dans cette communication mutuelle et réciproque devaient être compris aussi les lieux de Terre-Sainte. Le pape Innocent XII remit la décision de ce point à la Congrégation des Interprètes du Concile de Trente; celle-ci déclara, le 16 juillet 1694, qu'ils y sont compris, et Innocent XII confirma lui-même cette décision, le 27 du même mois.

Un nouveau doute surgit bientôt, savoir, si la susdite Congrégation avait voulu comprendre, dans la communication, même le Chemin de la Croix ou du Calvaire. Or, le 12 novembre 1694, elle déclara que même le Chemin du Calvaire était compris dans la concession d'Innocent XI, et cette nouvelle déclaration fut également approuvée par Innocent XII, le 15 novembre[1]. De là il résulte que tous les Chemins de la Croix qui existent dans le monde, érigés par nous, jouissent des indulgences accordées à la Voie sacrée de Jérusalem, indulgences que tous les fidèles peuvent gagner, pourvu qu'en visitant ces Chemins de la Croix, quelque part que ce soit, ils s'acquittent des œuvres prescrites à ceux qui visitent les saintes stations de Jérusalem, comme chacun pourra s'en convaincre en lisant les rubriques déjà citées de notre Bréviaire.

En voilà assez pour montrer combien est solide et inébranlable le fondement des indulgences accordées au

" [1] C'est ce que le Pontife expose lui-même dans sa bulle *Sua Nobis*, du 17 des kal. de Janv. 1695. ap. FERRAR. v° *Indulgentia*, art. 5, n. 24."

Chemin de la Croix, et combien est vain le doute soulevé par ceux qui n'ont pas connaissance des décisions du Saint-Siége.

§ 2. Indulgences du Chemin de la Croix étendues aux séculiers.

Le second doute se base sur une raison un peu plus spécieuse : si la communication de priviléges dont nous avons parlé n'embrasse que les lieux et les personnes soumis au Général de l'Ordre, comment donc les indulgences du Chemin de la Croix peuvent-elles être gagnées même par les séculiers?

Nous répondrons qu'une supplique a été adressée au pape Benoît XIII pour le prier de daigner étendre ces indulgences à tous les fidèles indistinctement, qui feraient le Chemin de la Croix dans nos églises, en méditant sur la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; et que le pape, par sa Constitution du 5 des nones de Mars 1726[1], a accordé la faveur sollicitée.

§ 3. Le Chemin de la Croix peut être érigé même dans les lieux indépendants de l'Ordre des Frères Mineurs.

De ce qui vient d'être dit naît un troisième doute : comment se fait-il qu'on puisse gagner les indulgences même en faisant le Chemin de la Croix dans les églises ou les lieux appartenant aux séculiers, et indépendants de l'Ordre?

Pour cela vous saurez, cher lecteur, qu'étant gardien du couvent de Saint-François-du-Mont, à Florence, je fus informé par des religieux Espagnols du couvent de

[1] Ap. Ferrar. v° *Indulg.* art. 5, n. 59.

l'Ambroisienne, situé à quelques milles de cette capitale, qu'en Espagne nos religieux avaient la faculté d'ériger le Chemin de la Croix, même dans les églises et les lieux non sujets, ni dépendants de l'Ordre, et qu'il en résultait pour les fidèles un bien immense. Je conçus dès lors un vif désir de procurer le même avantage, non-seulement à l'Italie, mais au reste du monde catholique. Je m'entendis à cet effet avec ces religieux espagnols pour supplier de concert la princesse de Toscane, Violante de de Bavière, solliciter du pape Benoît XIII une faveur qui devait concourir si efficacement à la gloire de Dieu et au salut des âmes. Cette princesse ayant pris l'affaire à cœur, obtint en effet un rescrit favorable en date du 10 novembre 1729, c'est-à-dire que les religieux de la Retraite de Florence et ceux du couvent de l'Ambroisienne furent autorisés à ériger le Chemin de la Croix dans les églises et les lieux tout à fait indépendants de l'Ordre. On ne saurait dire avec quelle estime et quel empressement cette sainte dévotion fut aussitôt accueillie par la plupart des fidèles en Toscane.

La porte étant ouverte, dès qu'on eut expérimenté les fruits précieux que le Chemin de la Croix produisait par toute la Toscane, beaucoup de curés et de peuples en dehors des limites du Grand-Duché souhaitèrent avec ardeur d'en jouir pareillement. Sur ces entrefaites il arriva, par une disposition de la divine Providence, que mes supérieurs me chargèrent de prêcher diverses missions dans les environs de Rome, et à Rome même. J'eus alors une belle occasion d'instruire Nosseigneurs les Cardinaux et même le Souverain Pontife Clément XII des avantages spirituels qui résulteraient de la propagation du Chemin de la Croix, et pour procéder régulièrement j'en parlai au très-révérend père Bernard Monterde, alors

Procureur général de l'Ordre; celui-ci embrassa cette idée avec ardeur, et en écrivit au révérendissime père général résidant en Espagne, lequel nous ordonna d'user de toute la diligence possible pour obtenir du Saint-Siége une faveur aussi importante. Une supplique fut en effet présentée au pape Clément XII, au nom du père Monterde, Procureur général, et du Ministre général lui-même; et après bien des difficultés et des embarras, qui traînèrent l'affaire en longueur pendant l'espace de sept mois, on obtint enfin le bref tant désiré, qui commence par les mots *Exponi nobis*, du 16 janvier 1731. Le pape confirme tout ce qui avait été accordé par Innocent XI, Innocent XII et Benoît XIII, et de plus il accorde que les Chemins de la Croix qui seront érigés dans la suite par nos religieux, non-seulement dans les églises, mais encore dans les oratoires, monastères, hôpitaux et autres lieux pieux, indépendants de l'Ordre des Frères Mineurs, jouiront des mêmes indulgences que ceux qui existent dans nos églises. pourvu que l'érection se fasse selon le mode et dans la forme qu'on a coutume d'observer, ainsi que vous verrez dans le bref même, rapporté ci-après. (*Documents*, etc. n. 1.)

§ 4. De la manière de procéder à l'érection du Chemin de la Croix.

Cette grâce étant obtenue, survint le doute touchant le mode ou la forme à observer pour l'érection du Chemin de la Croix dans une église, un oratoire, monastère ou lieu pie quelconque, non soumis à l'Ordre.

J'eus recours au pieux cardinal Pie de la Mirandolle, alors préfet de la Congrégation des Indulgences, à qui est dû l'honneur d'une victoire dont j'espère qu'il reçoit présentement la récompense dans le ciel. Plein de zèle pour

un si saint exercice, il instruisit le pape Clément XII de son excellence, de son utilité et des fruits qu'il promet; en un mot, il aplanit toutes les difficultés, et la sacrée Congrégation, afin d'établir l'œuvre plus solidement, résolut, après avoir entendu l'exposé du doute, de dresser quelques règles ou *Avertissements* propres à fixer la pratique. Elle en dressa en effet neuf, qui furent approuvés et signés par le Souverain Pontife Clément XII, en date du 3 avril 1731. C'est le document qu'on lira ci-après (*Documents*, etc. n. II.)

§ V. Du privilége des Frères Mineurs de l'Observance par rapport à l'érection du Chemin de la Croix, « et de ceux qui ont le pouvoir de l'ériger dans les lieux où ces religieux n'ont pas de couvent. »

On demande pourquoi les Frères Mineurs Observantins et Récollets dépendants du Général de l'Ordre de Saint-François ont reçu le privilége exclusif d'ériger les Chemins de la Croix jouissant des indulgences.

Je réponds que ce privilége leur a été accordé pour des raisons très-justes et très-plausibles : nos religieux préposés à la garde des sanctuaires de Jérusalem ayant tous les jours beaucoup à souffrir pour empêcher que ces saints lieux ne soient profanés par les infidèles, les Souverains Pontifes ont jugé tout à fait convenable d'accorder à notre Ordre exclusivement le privilége d'ériger le Chemin de la Croix; c'est une compensation en retour des avanies et des souffrances qu'ils endurent en Terre Sainte pour la gloire de Dieu et le bien de l'Eglise.

"Les brefs de Clément XII et de Benoît XIV attribuent le pouvoir d'ériger le Chemin de la Croix aux Franciscains de l'Observance et aux Récollets, qui sont soumis au Ministre général de l'Ordre. Il s'ensuit que les autres

religieux de la grande famille de saint François, qui ont un général particulier, ne jouissent pas, sauf un indult particulier, du même privilége. Les Conventuels et les Capucins sont dans ce cas. Ces derniers ont néanmoins obtenu, dès le temps même du bienheureux Léonard, des concessions perpétuelles qui leur permettent d'ériger le Chemin de la Croix dans les lieux où les Observantins n'existent pas. Ainsi, en 1737, peu de temps après le bref de Clément XII, les Capucins de la province de Suisse demandèrent à la sacrée Congrégation des Indulgences le pouvoir d'ériger le Chemin de la Croix dans les lieux où il n'y avait pas de maison de l'Observance. La sacrée Congrégation décida qu'il y avait lieu à concéder le privilége; mais le pape Clément XII, lorsque le cardinal-préfet lui fit la relation de l'affaire, voulut que le pouvoir fût expédié par les Frères Mineurs de l'Observance. Ce qui eut lieu[1].

" Dans notre siècle, le Saint-Siége a fréquemment accordé à d'autres religieux missionnaires, à des évêques ou à de simples prêtres, le pouvoir d'ériger le Chemin de la Croix dans les lieux où il n'y a pas de maison de l'Observance. Ces indults particuliers ont été donnés, tantôt pour 50 érections, quand ce sont des évêques qui les ont obtenus, tantôt pour 25 lorsqu'il s'agit de simples prêtres, ou même pour un laps de temps déterminé, par exemple, *ad septennium*, ce qui est plus extraordinaire. Voyez la formule des rescrits de ce genre ci-après. (*Documents*, n. XVII.)

" La faculté spéciale d'ériger le Chemin de la Croix, obtenue par un prêtre séculier, doit toujours être exhibée à l'Ordinaire du lieu, quand même l'indult apostolique ne

[1] " Voyez cet exemple et d'autres dans les *Analecta juris pont.* an. 1858, col. 764 et seqq. "

l'exigerait pas expressément. C'est ce qu'a formellement décidé la sacrée Congrégation des Indulgences en 1841 (*Documents*, n. XIX.)

"Un évêque qui a reçu cette faculté du Saint-Siége ne peut, par cela seul, la déléguer, même pour un cas particulier, à son vicaire-général. C'est encore un point que la Congrégation a décidé par une déclaration du 24 mai 1843 (*Documents*, n. XX); et la chose est d'ailleurs assez claire par elle-même, vu qu'il ne jouit pas de ce pouvoir en vertu du droit commun et à raison de sa charge, mais uniquement par une faveur spéciale et purement personnelle.

"Mais des évêques ont demandé et obtenu le pouvoir d'ériger le Chemin de la Croix dans leurs diocèses, soit par eux-mêmes, soit par leurs vicaires-généraux, leurs curés ou tout autre prêtre quelconque, à leur choix. (*Documents*, n. XXI.)

"On a demandé si, en pareil cas, ils peuvent subdéléguer quelque curé que ce soit pour l'ériger, non-seulement dans sa propre paroisse, mais même dans une autre église paroissiale du diocèse. Et la Congrégation, dans une cause de Clermont du 23 septembre 1839, a répondu qu'ils le peuvent, s'ils le jugent bon : « Cum episcopo data sit facultas ab Apostolica Sede subdelegandi etiam parochos indiscriminatim ad effectum erigendi stationes Viæ Crucis in ecclesiis, oratoriis, etc..., idem episcopus potest subdelegare quemvis parochum, non modo in sua respective parochia, sed in qualibet ecclesia parochiali, prout in Domino judicaverit. »

"Au reste, il faut s'en tenir aux termes des rescrits pontificaux qui accordent ces facultés spéciales, et observer, sous peine de nullité, les clauses qui en restreignent l'exercice. Ainsi les évêques comme les simples prêtres,

en vertu des Indults qui leur sont octroyés, ne peuvent ériger le Chemin de la Croix que « dans les églises et les oratoires, tant publics que privés, des *lieux* où l'Ordre des Frères Mineurs Franciscains de l'Observance n'existe pas.»

" Cette clause renferme une double restriction ; elle interdit à tout autre que les Observantins et les Récollets, 1° d'ériger le Chemin de la Croix dans les *lieux* où ils ont un couvent, c'est-à-dire dans les circonscriptions des villes ou des villages sur lesquels ils sont établis ; — 2° de l'ériger ailleurs que dans l'intérieur des églises et des oratoires soit publics, soit privés. Encore faut-il que ces oratoires privés aient été autorisés par le Saint-Siége, comme il est dit expressément dans le bref accordé à l'évêque de Tournai et que nous rapporterons plus bas (*Documents,* n. XXI) : « Concedimus ut... stationes Viæ Crucis... in qualibet ex Ecclesiis vel publicis Oratoriis, *privatisve, dummodo hæc ab Apostolica auctoritate erecta sint,* tuæ diœcesis erigere... possis. »

" Par conséquent, si l'on se permettait, en vertu d'un indult semblable, d'ériger le Chemin de la Croix dans une localité où il existe des Frères Mineurs Observantins ou Récollets, ou bien dans un oratoire privé non érigé canoniquement, ou en dehors de l'église, dans un cimetière, un cloître, un hôpital, l'érection serait nulle, uniquement par défaut de pouvoir. Un Franciscain pourrait seul l'ériger validement dans tous ces lieux.

" Ce sont là autant de points clairement définis par la déclaration de la sacrée Congrégation du 20 janvier 1858, en réponse à une consultation qui lui a été adressée de Tournai (*Documents,* n. XVIII)."

§ 6. Aucune distance déterminée n'est requise entre un Chemin de la Croix et l'autre, " ni entre les diverses stations d'un même Chemin de la Croix. "

Il semblerait qu'à l'abri de tant de déclarations du Saint-Siége, de tant de décrets de la sacrée Congrégation, le Chemin de la Croix dût être comme une forteresse imprenable ; mais ne vous étonnez pas qu'il en soit autrement, cher lecteur, car le caractère des œuvres les plus saintes et les plus salutaires a toujours été la contradiction. Quelques-uns donc prétendirent, sous prétexte d'un plus grand bien, qu'entre un Chemin de la Croix et l'autre il dût y avoir une distance de quelques milles, et suscitèrent en outre plusieurs autres doutes de même nature, qui tous tendaient à entraver la propagation de cette sainte pratique.

Afin d'assurer les résultats de la faveur qu'on avait obtenue de Clément XII, je me vis obligé d'avoir recours à notre Saint-Père le pape Benoît XIV, heureusement régnant. Ce pieux pontife, en réponse à ma supplique, daigna publier le bref qui commence par les mots : *Cum tanta sit,* du 30 août 1741. Il confirme d'abord tout ce qui avait été ordonné et réglé par Clément XII, son prédécesseur ; puis il accorde *à tous les curés,* la faculté de faire ériger le Chemin de la Croix dans leurs églises paroissiales ou dans un autre endroit quelconque de leurs paroisses, en s'adressant à cet effet à un Frère Mineur, qu'ils peuvent choisir où bon leur semble, parmi les Observantins ou les Récollets, dans un couvent voisin ou dans un couvent éloigné, sans restriction ni délimitation aucune, pourvu que le religieux choisi ait le pouvoir de prêcher ou au moins de confesser, qu'on ait obtenu l'autorisation écrite de l'Ordinaire et le reste, comme vous

pouvez le voir dans le Bref même (*Documents*, n. I). En terminant il remet au jugement des Ordinaires la solution des doutes qui pourraient se présenter relativement à l'opportunité de l'érection, et leur laisse la faculté de décider selon leur prudence ce qui leur paraîtra plus expédient devant Dieu.

Nonobstant ces précautions, on ne laissa pas d'interpréter de travers une clause du bref *Cum tanta sit;* c'est pourquoi le zèle infatigable de notre digne Pontife ordonna la réimpression des *Avertissements* de la sacrée Congrégation, en y faisant ajouter la dixième règle, dans laquelle il manifeste son intention en termes formels et pressants. Il exhorte tous les curés du monde catholique à introduire dans leurs paroisses le Chemin de la Croix ; et quand même il y en aurait plusieurs dans la même ville, il veut que chacune puisse jouir de ce précieux trésor, n'importe le plus ou moins de distance d'un Chemin de la Croix à l'autre.

"Une déclaration de la sacrée Congrégation, approuvée par le pape en 1736, avait déjà décidé, d'ailleurs, qu'aucune distance déterminée n'est requise entre les diverses stations d'un Chemin de la Croix, et par conséquent qu'une distance quelconque, si petite qu'elle soit, est suffisante. (*Documents*, n. III.)"

§ 7. Des documents écrits nécessaires pour constater l'érection.

Mais comme certains religieux, peu au courant de la pratique ou guidés par un zèle indiscret, s'étaient avisés de l'ériger sans avoir obtenu la permission par écrit de l'Ordinaire, ainsi que le prescrit le bref susdit, la sacrée Congregation, ayant à cœur l'établissement régulier de ce pieux exercice, a décrété qu'à l'avenir, afin qu'on ne pût

plus douter de l'existence et de la validité de l'érection, il faudrait trois permissions *écrites,* savoir : la délégation donnée par écrit au religieux qui érige par son Supérieur local ; le consentement écrit de l'Evêque ou Ordinaire, et le consentement écrit du Curé ou Supérieur de l'église, couvent, etc. (*Documents,* n. IV.)

Il me semble qu'il serait bon que les autorisations écrites, tant de l'Ordinaire que du Supérieur religieux, fussent présentées au Curé ou Supérieur du lieu où doit se faire l'érection, afin que celui-ci, dans sa permission, pût attester qu'il les a vues et que le Chemin de la Croix a été établi dans son église, ou tel autre lieu, avec toutes les autorisations prescrites, en bonne et due forme. Le religieux qui érige pourrait même, afin de donner plus de poids à cet acte, le signer après le curé ou supérieur du lieu en attestant que tout ce qu'il contient est conforme à la vérité. Ce document resterait ensuite entre les mains du curé pour être exhibé par lui au besoin.

"Si le prêtre qui érige le fait en vertu d'une faculté spéciale émanée du Saint-Siége, tous les actes relatifs à l'érection doivent également être rédigés par écrit. Des déclarations de la sacrée Congrégation des Indulgences, en date du 28 septembre 1838 et du 25 septembre 1841 (*Documents,* n. VI et XXII), requièrent que la demande d'érection ainsi que l'autorisation de l'Ordinaire soient conservées dans les archives de l'évêché, et qu'il en soit fait au moins mention dans les registres de la paroisse ou du lieu où le Chemin de la Croix est érigé.

" Rien n'est plus facile à exécuter. Le curé, par exemple, écrit à l'Ordinaire pour être autorisé à ériger le Chemin de la Croix dans son église. L'Ordinaire atteste au bas de la lettre du curé que l'autorisation lui est accordée et signe. Puis, tandis qu'il fait déposer ce document dans les

archives de l'évêché, il adresse au curé une autorisation en forme, que le curé, de son côté, dépose dans les archives de la paroisse, ou insère dans son registre, en y ajoutant un acte d'érection signé au moins par lui et par le prêtre érigeant. Il convient que cet acte exprime la date de la demande adressée à l'évêque, celle de l'autorisation accordée par celui-ci, la nature du pouvoir du prêtre érigeant et enfin le fait de l'érection. (V. ci-dessus, p. 42.)

" Les écrits ne doivent pas nécessairement précéder l'érection ; mais il est bon cependant qu'ils soient rédigés dans le plus bref délai possible, de peur qu'il ne s'élève des doutes dans la suite touchant l'érection, comme il est dit dans une déclaration du 27 janvier 1838 (*Documents*, n.v.)

En effet, d'après cette déclaration, bien qu'il soit à désirer que le consentement de l'Ordinaire et celui du supérieur du lieu soient donnés par écrit, il n'est cependant pas nécessaire *sous peine de nullité* qu'ils le soient autrement que de vive voix. Par conséquent, s'il conste d'ailleurs que la bénédiction des croix a été dûment faite, il suffit que l'Ordinaire supplée le défaut de documents écrits par de nouvelles lettres d'érection ou de confirmation, ce qui peut avoir lieu même assez longtemps après l'érection, sans qu'il faille procéder à une nouvelle bénédiction. D'où il suit que l'absence d'écritures n'entraîne la nullité de l'érection que pour autant qu'on ne pourrait plus la constater avec certitude. "

Voilà, cher lecteur, l'ordre et l'enchaînement des concessions et des décrets relatifs au Chemin de la Croix, qui ont paru jusqu'à ce jour. Il ne nous reste plus, pour mettre le comble à la consolation des fidèles qui affectionnent ce saint exercice, qu'à dissiper quelques prétextes frivoles et sans consistance, par lesquels on cherche à amoindrir son importance, et à en empêcher la propagation.

§ 8. Une objection contre la propagation du Chemin de la Croix.

Le premier prétexte et le plus vulgaire qu'on mette en avant, c'est celui qui a déjà été indiqué plus haut, savoir, qu'on ne peut étendre cette dévotion en tant de lieux sans l'avilir ; qu'on ne peut multiplier le nombre des Chemins de la Croix sans les faire baisser dans l'estime publique et diminuer le concours dans les églises de l'Ordre.

Ce prétexte spécieux basé sur un feint respect pour cette pieuse pratique a déjà été réfuté (ci-dessus, *Exhortation*, p. 120), au moyen de la comparaison que nous avons tirée du saint Rosaire. Mais depuis que j'ai écrit ce qui précède, j'ai eu l'occasion d'en conférer avec le pieux et révérendissime Général des Dominicains, lequel m'a fait observer que la dévotion du Rosaire se pratique de deux manières : il y a la confrérie du Rosaire, qui enregistre le nom de ses associés, fait tous les ans une procession solennelle, etc. Or, cette confrérie, on ne l'étend pas aussi facilement ; il faut certaines conditions pour en faire partie, etc. Il y a ensuite la dévotion du Rosaire telle qu'elle est communément pratiquée, et qui consiste à le réciter tous les jours, en méditant sur les mystères de la Religion, et spécialement sur ceux de la passion de Notre-Seigneur. Quant à cette dévotion, qui a été enrichie de nombreuses indulgences par les souverains Pontifes, les missionnaires et les prédicateurs de l'Ordre s'efforcent de la propager et de l'introduire partout, sans exception. Et moi-même, par un effet de l'attachement que je porte à cet Ordre vénérable, et dans le désir d'accroître le culte de la sainte Vierge, j'excite les peuples, en mission, à fréquenter les églises où l'on récite le Rosaire : j'exhorte même toutes les familles à le réciter, tous les soirs en

commun et à haute voix, afin de donner le bon exemple aux voisins. Je regarde comme un des plus beaux fruits de nos missions de voir ainsi toutes les maisons converties, pour ainsi dire, en autant d'oratoires, grâce à la dévotion du Rosaire qui y est introduite.

Or, qui oserait dire que cette dévotion est avilie pour s'être trop propagée, tandis que nous la voyons au contraire s'enraciner tous les jours de plus en plus dans le cœur des fidèles, à la plus grande gloire de la très-sainte Vierge et de l'Ordre des Frères Prêcheurs?

Venons-en maintenant à l'application. Nos Chemins de la Croix ne sont pas des Congrégations, on ne tient pas un registre des associés, on ne fait pas de procession solennelle, etc. ce ne sont que des moyens de méditer plus vivement la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Comment donc se rencontre-t-il tant de répugnance à les propager? comment peut-on admettre raisonnablement cette idée que c'est avilir, prostituer le souvenir et la méditation de la passion du Sauveur que de l'étendre? D'autant plus que l'expérience nous atteste le contraire. En effet, le bref de notre saint-père le pape Benoît XIV avait à peine vu le jour, que l'Italie et presque tout le monde catholique s'empressa de s'enrichir de cette précieuse dévotion. Et en même temps on a vu, non pas diminuer, mais s'accroître prodigieusement le concours des fidèles dans nos églises, pour y faire le Chemin de la Croix, comme on pourrait le prouver par bon nombre d'exemples. La raison en est simple : les fidèles, en voyant cette dévotion embrassée par tous les peuples, honorée par les grands, encouragée par le Vicaire de Jésus-Christ, s'en sont fait une plus haute idée et par suite mettent plus d'empressement à profiter des avantages qu'elle procure. Si vous pesez bien tous ces motifs, cher lecteur, vous rejetterez, comme dénué de

base, le prétexte qu'on y oppose, et vous vous affectionnerez de plus en plus à l'exercice du Chemin de la Croix.

§ 9. Autre objection tirée des inconvénients prétendus de cette dévotion.

La seconde objection se présente revêtue du manteau de la piété chrétienne. Des personnes, pieuses d'ailleurs, mais dans l'illusion à cet égard, mettent en avant que la pratique du Chemin de la Croix, exigeant qu'on passe de station en station et qu'on fasse ainsi le tour de l'église, entraîne un certain mélange entre les hommes et les femmes, d'où il résulte de la confusion, des irrévérences dans le lieu saint, et peut-être d'autres inconvénients plus graves encore.

Si cette supposition avait autant de consistance qu'on voudrait l'insinuer, il faudrait proscrire toutes les cérémonies publiques, toutes les solennités, spécialement les adorations perpétuelles et les prières de quarante heures, durant lesquelles, jour et nuit, les fidèles de l'un et de l'autre sexe entrent et sortent en foule, et où il n'est pas possible, à cause de l'encombrement, de faire observer une séparation parfaite entre les hommes et les femmes.

Si vous me dites que ces concours sont également regrettables, je vous répondrai que l'intention pure et sainte qui anime les fidèles en ces circonstances prévient tous les désordres, qui n'existent que dans votre imagination. Mais d'ailleurs, quoi qu'il en soit de votre supposition, sachez que des mesures ont été prises pour écarter tous les inconvénients auxquels le Chemin de la Croix pouvait donner lieu dans la pratique. La sacrée Congrégation, dans ses *Avertissements*, défend qu'on fasse le Chemin de la Croix en particulier dans l'église pendant qu'on y célèbre la sainte messe ou les offices, et qu'il y a un concours

de monde tel qu'il en résulterait quelque trouble (art. VII.); lorsque l'église est assez vaste, elle engage à y ériger deux Chemins de la Croix, un pour les hommes et un pour les femmes (art. IV.), et quand l'exercice se fait publiquement, si c'est en dehors de l'église, elle ordonne que les hommes marchent en avant, et les femmes à leur suite, et que les deux groupes soient séparés par un ou plusieurs prêtres ; (art. V.); si c'est dans l'intérieur de l'église, les femmes aussi bien que les hommes, doivent demeurer en place, le prêtre et les chantres faisant seuls le tour des stations. Toutes ces précautions font voir combien l'appréhension des désordres dont il s'agit est mal fondée.

D'ailleurs c'est aux curés à parer aux petits inconvénients qui pourraient se produire. Si l'on n'aime point, par exemple, de voir certaines personnes baiser la terre à chaque station, une parole du curé suffit pour empêcher qu'on ne le fasse; il peut de même interdire aux femmes, s'il le juge bon, de faire le Chemin de la Croix le soir dans l'obscurité. S'il s'agit de l'exercice public, dans le cas où l'église soit trop petite eu égard au nombre des fidèles qui y prennent part, on pourrait le faire séparément un jour pour les hommes et un autre jour pour les femmes, et par là on préviendrait sûrement toute apparence même de désordre.

Je conseille du reste aux hommes d'imiter la conduite de la religieuse population de Ravenne, où l'on voit tous les soirs deux cents et jusqu'à trois cents hommes se réunir pour faire le Chemin de la Croix en commun; un ecclésiastique lit la considération sur chaque mystère et les autres méditent en silence. Et que de fruits ce bon peuple n'en retire-t-il pas! On peut croire pieusement que c'est à cette dévotion qu'il doit d'avoir été préservé des fléaux qui ont fait tant de ravages ailleurs; mais les bénédictions du Ciel ne se borneront pas là.

Que les hommes donc raniment leur piété et leur ferveur, et qu'ils se réunissent, si pas tous les jours, au moins tous les vendredis, lorsque leurs travaux sont terminés, pour faire ensemble le Chemin de la Croix, et ils attireront sur eux les faveurs les plus abondantes.

§ 10. Troisième objection.

Une troisième objection, plus grossière que les précédentes, c'est que le Chemin de la Croix porte préjudice à l'adoration qui est due au Très-Saint Sacrement, attendu que celui qui médite le mystère représenté à chaque station oublie Jésus-Christ réellement présent dans le tabernacle, et quelquefois même lui manque de respect en lui tournant le dos pour s'agenouiller devant une station.

Peut-on rien imaginer de plus stupide? Qu'on me dise, de grâce, qui a pu inventer et propager de pareilles préventions contre le Chemin de la Croix. Quel est donc le Sauveur qu'on adore à chaque station, et dont on médite les plaies, les souffrances? N'est-ce pas celui-là même qui réside, vrai Dieu et vrai homme, dans le tabernacle? Or, si l'adoration qu'on rend à Jésus souffrant en visitant les stations se rapporte à Jésus présent sur l'autel dans l'Eucharistie, comment peut-on dire qu'elle lui soit préjudiciable, et surtout que ce soit un manque de respect à son égard? Combien n'y a-t-il pas d'églises où le Saint-Sacrement ne repose pas au maître-autel, mais dans une chapelle latérale, en face de laquelle se trouve une autre chapelle dédiée soit à la sainte Vierge, soit à un saint quelconque? est-ce que les fidèles en priant devant la sainte Vierge ou ce Saint ne doivent pas tourner le dos au Saint-Sacrement? oserait-on dire pour cela qu'ils lui manquent de respect? les hommages qu'ils rendent à la

Vierge et aux saints ne remontent-ils pas à Jésus-Christ, présent dans son tabernacle, comme à la source de toute grâce et de toute sainteté ? Appliquez le même raisonnement aux stations du Chemin de la Croix, s'il arrivait qu'il y en eût qui fussent diamétralement opposées au Saint-Sacrement, ce qu'il faut pourtant éviter, autant que faire se peut. Mais, le cas échéant, on ne peut pas dire qu'il y ait irrévérence de la part de celui qui tourne matériellement le dos au tabernacle, ce qui a lieu assez fréquemment, du reste, dans les cérémonies ecclésiastiques, pourvu qu'il ait le cœur formellement tourné vers Jésus souffrant, qu'il adore dans les mystères de sa passion.

Concluez que ce sont là autant d'artifices suggérés par le démon, qui ne cherche rien tant que d'empêcher la méditation de la passion, parce que cette méditation est le principe de toutes ses défaites.

§ 11. Quatrième objection.

Il est encore un autre prétexte qui se pare du vernis d'une dévotion plus exquise : on voudrait détourner les fidèles de la pratique de ce saint exercice, prétendument parce qu'on médite la passion du Sauveur avec plus de ferveur et de recueillement dans une chambre et en secret, que dans une église où l'on est exposé aux yeux de tout le monde; et l'on s'appuie sur les paroles mêmes du Sauveur, qui nous recommande dans son Evangile de nous retirer à l'écart pour prier : *Tu autem cum oraveris intra in cubiculum tuum, et clauso ostio, ora Patrem tuum*[1]. Il ne faut donc pas recourir au Chemin de la Croix, qu'on ne peut pas fréquenter partout et en tout temps.

[1] Matth. 6, 6.

Nous répondons qu'en recommandant la pratique du Chemin de la Croix, on ne dissuade nullement de méditer la passion dans sa chambre, en voyage, ou en vaquant à ses travaux ; c'est au contraire pour vous familiariser avec le souvenir des souffrances de Jésus, et vous porter à y penser en tout temps, en tout lieu, à toute occasion, qu'on vous propose l'usage fréquent du Chemin de la Croix ; c'est un moyen des plus efficaces de se rendre la passion du Sauveur toujours présente à l'esprit. D'ailleurs le texte de l'Evangile qu'on nous oppose ne s'entend pas, d'après l'explication des saints Pères, tels que saint Augustin, saint Jérôme, saint Ambroise, de la retraite extérieure et corporelle, mais de ce recueillement intérieur, qui exclut toutes les pensées vaines et frivoles ; sans cela il faudrait condamner toutes les prières publiques qui se font à l'église, ce qui est bien loin de l'intention de Notre-Seigneur, puisque, dans son discours sur la montagne, il nous recommande d'agir de manière à donner le bon exemple au prochain : *Videant opera vestra bona, et glorificent Patrem vestrum qui in cœlis est*[1]. Voilà pourquoi notre Saint-Père le pape Benoît XIV, avant d'insinuer aux évêques de propager l'usage de l'oraison mentale parmi les fidèles, exhorta tous les curés, dans son bref *Cum tanta sit*, d'introduire le Chemin de la Croix dans leurs paroisses, persuadé que c'est le moyen de rendre la méditation plus facile et d'attirer doucement, même les personnes simples et sans instruction, à pratiquer l'oraison mentale. En contemplant ces tableaux où sont représentés sous les couleurs les plus vives les tourments du Sauveur, elles se sentent émues ; ce sont comme des livres ouverts pour tout le monde, qui impressionnent l'imagination de ceux qui ne savent pas lire et les excitent à la compassion envers les souffrances

[1] Matth. 5. 16.

de Notre-Seigneur : quant à ceux qui savent lire, ils se servent des livres imprimés à cet usage, et, partie en lisant, partie en méditant, ils pratiquent parfaitement l'oraison mentale, qui est le principe de tout progrès dans la vertu.

Concluez de là qu'il est plus méritoire de méditer la passion en faisant le Chemin de la Croix qu'autrement, tant à cause de la ferveur qu'on éprouve à la vue des mystères représentés à chaque station, qu'à cause du bon exemple qu'on donne au prochain. Ajoutez que les indulgences que l'on gagne en pratiquant ce saint exercice, ce qui n'a pas lieu pour la simple méditation, doivent nous porter, tant pour notre propre avantage, que dans l'intérêt des âmes du purgatoire, à le fréquenter avec ferveur et le plus souvent possible.

Pour terminer ces éclaircissements, je dois imiter les peintres quand ils ont à représenter dans un petit cadre une nombreuse armée ; ne pouvant pas reproduire tous les personnages de pied en cap, ils en donnent quelques-uns sur le premier plan, et groupent les autres en masse, de telle sorte qu'on n'aperçoive que les casques, les drapeaux, les pointes des lances, etc. C'est ainsi que je me suis attaché à exposer et à réfuter quelques-unes des raisons les plus importantes par lesquelles on voudrait jeter du discrédit sur le Chemin de la Croix ; je me contenterai d'indiquer les autres sommairement, afin de dissiper tous les doutes : je poserai des questions auxquelles je répondrai succinctement.

§ 12. On peut ériger plusieurs Chemins de la Croix dans la même localité, le même établissement.

On demande si, dans la même localité, dans le même couvent de religieux ou de religieuses, ou dans le même

pensionnat, on peut ériger plusieurs Chemins de la Croix, pour la plus grande commodité des habitants.

Je réponds affirmativement. Dans les *Avertissements*, art. x, il est dit que quand même il existerait plusieurs paroisses dans une ville ou une commune, on peut ériger le Chemin de la Croix dans chacune, et même en plusieurs endroits, pour la commodité des fidèles. La raison en est qu'il n'existe aucune restriction à cet égard, ni dans les brefs pontificaux, ni beaucoup moins encore dans les *Avertissements* de la Congrégation. L'usage de Rome suffit d'ailleurs pour ôter toute espèce de doute à cet égard, puisqu'il n'y a guère de couvent d'hommes ou de femmes qui ne possède plusieurs Chemins de la Croix, pour l'aisance des membres de la communauté. Ayant moi-même consulté le Saint-Père sur ce point, il m'a répondu que la chose ne souffre pas la moindre difficulté.

§ 13. Des lieux où le Chemin de la Croix peut être érigé.

Peut-on ériger le Chemin de la Croix dans de simples oratoires ?

Je réponds qu'il y a deux sortes d'oratoires : les oratoires publics et les oratoires privés. Les oratoires publics sont ceux qui ne sont pas exclusivement affectés à l'usage d'une famille, mais sont ouverts à tout le monde et ont une porte sur la rue. Quant à ceux-ci, nul doute qu'on ne puisse y ériger le Chemin de la Croix, puisqu'ils sont expressément désignés dans le bref de Clément XII. Pour ce qui est de l'oratoire privé, affecté à l'usage particulier du maître auquel il appartient, et sans communication avec la rue, la décision du doute est remise à l'évêque ou à l'ordinaire. C'est à celui-ci encore à juger quels sont les autres lieux pieux où l'on peut ériger les stations. La

sacrée Congrégation remet la solution de ces questions et autres semblables à la sagesse des Ordinaires. (Voyez le Bref : *Cum tanta sit,* vers la fin, et les *Avertissements*, art x. — *Documents,* n. I et II.)

" Il est certain que le Chemin de la Croix peut être validement érigé, non-seulement dans les chapelles publiques et ecclésiastiques, comme celles des couvents, colléges, hôpitaux, mais même dans les oratoires domestiques, lorsque ces derniers ont été autorisés par le Saint-Siége. Les facultés spéciales accordées à des évêques ou à de simples prêtres le disent expressément, comme nous l'avons vu plus haut, § V.

" Il nous paraît également certain qu'il peut être établi régulièrement même en dehors des églises et oratoires, par exemple, dans un monastère, un hôpital, un cimetière ou autres lieux pies, pourvu qu'il y soit érigé par les Franciscains. En effet, le bref de Clément XII, renouvelé par Benoît XIV en date du 30 août 1741, permet en propres termes de l'ériger *in ecclesiis, oratoriis, monasteriis, hospitalibus et aliis itidem piis locis.* Les *Avertissements* de la sacrée Congrégation supposent que le Chemin de la Croix puisse exister en plein air : ils portent, art. III : « Dans le cas où l'on voudrait ériger le Chemin de la Croix *en dehors de l'église,* comme on le fait dans beaucoup de couvents dudit Ordre, on aura toujours soin de commencer ou de terminer par l'église ou par un lieu saint. » — Et art. IV : « Lorsqu'on en érigera un *en dehors de l'église,* on aura soin d'en établir un autre dans l'église même ;... afin qu'en temps de pluie, ou dans le cas d'un autre empêchement, on puisse néanmoins vaquer à ce salutaire exercice. » Du reste, l'usage de Rome et de toute l'Italie suffirait seul pour confirmer notre assertion. Ce n'est donc que la faculté des prêtres séculiers et autres

qui est restreinte. Ceux-ci, en vertu de leur indult particulier, ne peuvent ériger validement les stations que dans l'intérieur des églises et des oratoires canoniquement approuvés.

" Reste la question de savoir si le Chemin de la Croix pourrait être régulièrement établi dans des chapelles domestiques non approuvées ou même dans des chambres particulières. Mgr Bouvier (Tr. des Indulg. p. 120) affirme que Pie VI l'a permis, afin que ceux qui ont une grande dévotion envers la passion de Jésus-Christ puissent profiter des grâces attachées à cette sainte pratique. Quoique nous n'ayons connaissance d'aucune permission générale de ce genre, nous serions fort disposés à admettre la validité de l'érection, moyennant l'autorisation de l'Ordinaire, par la raison que les instructions du Saint-Siége n'excluent que les lieux indécents ou trop exposés aux irrévérences. (Voyez *Avertissements,* art. III.")

§ 14. Peut-on renouveler les croix et les tableaux, ou les changer de place?

Si l'on remplaçait les croix ou les tableaux primitifs par d'autres, ou si l'on changeait les stations de place, le Chemin de la Croix perdrait-il ses indulgences ?

L'érection, conformément aux décrets pontificaux, doit se faire, selon le mode indiqué plus haut, par un Frère-Mineur observantin ou récollet, " ou par tout autre prêtre muni d'un indult spécial à cet effet. " Or, si l'on substituait de nouvelles croix et de nouveaux tableaux aux anciens, ou si l'on changeait les stations de place, l'érection ne serait plus la même et conséquemment les indulgences seraient perdues. Si cependant le changement était peu important, il ne faudrait pas en tenir compte.

Toujours est-il qu'en pareil cas, il serait bon de demander l'avis des religieux de l'Ordre et de s'entendre avec eux sur ce qu'il y aurait à faire, afin de s'assurer le bénéfice des indulgences.

" Cette réponse, on ne peut se le dissimuler, est vague. La solution exacte et authentique du doute proposé est contenue dans une foule de déclarations de la Congrégation, notamment celles du 21 mars 1836, du 20 juin 1836, du 13 mars 1837, du 13 novembre 1837, du 3 août 1842 et du 22 août 1842 (*Documents*, n. VII, VIII, IX, X, XI, XII). En voici le sommaire.

" La bénédiction et les indulgences sont *exclusivement* attachées aux croix, et nullement aux tableaux ou images représentant les stations. Tel est le principe fondamental. Les croix seules sont essentielles ; les tableaux ne sont qu'utiles pour exciter la piété des fidèles et leur rappeler le sujet de chaque station : c'est pour ce motif qu'il est bon de les maintenir si on le peut commodément.

" En conséquence, on peut changer, renouveler, ou même supprimer les tableaux, sans que le Chemin de la Croix perde sa bénédiction.

" Quant aux croix, on peut, sans préjudice des indulgences, les déplacer pour les disposer dans un ordre différent, pourvu que ce soit dans la même enceinte ; on peut aussi les enlever momentanément, même en totalité, pour un mois ou pour un temps plus long, pendant qu'on blanchit, par exemple, ou qu'on répare les murs de l'église. Les indulgences ne sont que suspendues jusqu'à ce que les croix soient remises en place, et ce replacement s'opère sans aucune formalité.

" Mais si les croix n'étaient plus replacées dans la même enceinte, ou si elles étaient détruites ou renouvelées en majeure partie, une nouvelle bénédiction serait de rigueur.

Je dis renouvelées *en majeure partie;* car si les croix primitives subsistent en nombre supérieur aux nouvelles, le Chemin de la Croix reste bénit et indulgencié."

§ 15. Le Chemin de la Croix ne doit pas nécessairement commencer du côté de l'Evangile.

De quel côté faut-il placer la première croix lorsque les stations sont érigées dans une église? est-ce à gauche ou à droite du maître-autel, en d'autres termes, est-ce du côté de l'Epître ou du côté de l'Evangile?

Je réponds qu'il n'est fait aucune mention de cette particularité, ni dans les brefs pontificaux, ni dans les *Avertissements,* et que, par conséquent, il faut laisser à chaque pays la faculté de suivre son usage particulier. A Rome, tous Chemins de la Croix commencent du côté de l'Evangile et se terminent du côté de l'Epître. Dans d'autres pays, c'est le contraire. Que chacun adopte la disposition qui lui va le mieux.

"Cette réponse a été confirmée par une décision de la Congrégation du 13 mars 1837 (*Documents,* n. IX), qui dit expressément qu'il n'est pas requis, pour gagner les indulgences, que le Chemin de la Croix commence du côté de l'Evangile; mais que telle est cependant la coutume et la pratique générale, appuyée d'ailleurs sur de pieuses raisons de convenance."

§ 16. La confession et la communion ne sont pas requises.

Pour gagner les indulgences du Chemin de la Croix, est-il nécessaire de se confesser et de communier?

Je ne trouve cette condition prescrite, ni dans les bulles pontificales, ni dans les *Avertissements* de la sacrée Congrégation. Il y est simplement enjoint de méditer sur

la passion du Sauveur. C'est là l'œuvre strictement requise pour gagner les indulgences.

§ 17. Il ne suffit pas de réciter des prières vocales.

Celui qui ne sait pas méditer, que doit-il faire? Peut-on lui dire qu'il suffit de visiter les stations, en récitant à chacune un *Pater* et un *Ave*, ou toute autre prière vocale, pour avoir part aux indulgences?

Non, cela ne suffit pas; il faut au moins réfléchir à la passion de Notre-Seigneur comme on le peut, chacun selon sa capacité. C'est ce que la sacrée Congrégation a déterminé dans ses *Avertissements*, art. VI. "(Voyez aussi les *Documents*, n. XIII et XIV.)"

§ 18. Il faut réfléchir sur chacune des XIV stations.

Celui qui, pendant tout le cours du Chemin de la Croix, ne méditerait que sur le mystère d'une seule station, gagnerait-il les indulgences?

Il les gagnerait; car, d'après les brefs pontificaux, il suffit de méditer sur la passion de notre divin Sauveur.

"Quelque fondée que paraisse cette opinion du Bienheureux, la sacrée Congrégation, consultée à ce sujet, a répondu, le 16 février 1839 (*Documents*, n. XIV), que les indulgences ne sont accordées qu'à ceux qui méditent ou réfléchissent sur chacune des quatorze stations, telles qu'elles sont généralement connues des fidèles."

§ 19. Faut-il passer d'une station à l'autre?

Supposé que quelqu'un, par paresse ou par respect humain, ne voulût pas aller d'une station à l'autre, mais

se contentât de les visiter en esprit, en demeurant toujours à la même place, gagnerait-il les indulgences?

Certainement non ; car la visite des stations est nécessaire, sauf le cas d'un empêchement légitime, ainsi qu'il est dit dans les *Avertissements,* art. VII.

" L'empêchement est-il censé suffisant et légitime, lorsque l'église est tellement remplie de monde qu'on ne puisse faire le tour des stations sans occasionner du trouble ou du scandale? en d'autres termes, peut-on, en pareil cas, gagner les indulgences sans changer de place? — Oui et non. *Oui,* si la foule est réunie dans le but de faire publiquement le Chemin de la Croix ; il suffit alors que le prêtre ou celui qui dirige l'exercice fasse le tour des stations et que le peuple le suive en se tournant vers chacune d'elles successivement, au moins du regard. — *Non,* s'il s'agissait d'un individu qui prétendrait faire le Chemin de la Croix en particulier, tandis que la foule qui remplit l'église est réunie pour une autre cérémonie. C'est le cas où l'*Avertissement* cité prescrit de s'abstenir de vaquer à cet exercice. — Telle est la pratique qu'observent les Franciscains et qu'ils enseignent aux fidèles. Elle est tout à fait conforme, du reste, aux déclarations du Saint-Siége. Voyez notamment les décisions du 22 septembre 1829, et du 26 février 1841 (*Documents,* n. XIII et XV). "

§ 20. Faut-il être en état de grâce?

Celui qui ferait le Chemin de la Croix en état de péché mortel pécherait-il?

Il ne pécherait nullement, mais il n'aurait point part aux indulgences. Il est bon cependant qu'il sache que, d'après une opinion probable, il peut les gagner pour les âmes du purgatoire (Voyez 1re *Instruction,* ci-dessus,

p. 20.) En tout cas, qu'il ne laisse pas de pratiquer ce saint exercice, car il en retirera toujours de grands avantages, savoir, des lumières et des grâces pour sortir de l'état déplorable où il se trouve.

§ 21. Faut-il parcourir les XIV stations sans interruption?

Celui qui, en faisant le Chemin de la Croix, serait obligé d'interrompre cet exercice pour remplir un devoir auquel l'obéissance ou la charité l'appelle, devrait-il ensuite le recommencer tout entier, ou bien suffirait-il de le reprendre à la station où il en était?

Si l'interruption n'a pas eu lieu par caprice et n'a duré que peu de temps, il est à croire qu'il n'est pas nécessaire de recommencer l'exercice, mais qu'il suffit de le reprendre au point où on l'a laissé. Bien qu'il n'y ait aucune décision à cet égard, on doit cependant supposer qu'il en est ainsi, vu qu'une interruption si *courte* et si *nécessaire* n'empêche pas qu'on ne puisse dire que c'est la même action moralement continuée.

" Plusieurs auteurs ont été jusqu'à soutenir, contrairement à cette doctrine, que les fidèles qui font en particulier le Chemin de la Croix, peuvent diviser les stations, et qu'il suffit de les parcourir toutes en un seul jour, quoique à diverses reprises, pour gagner les indulgences. Une pratique conforme à cette opinion arbitraire tendait à s'introduire assez généralement dans plusieurs contrées. La Congrégation, consultée à ce sujet, a décidé formellement que les indulgences ne sont pas gagnées en pareil cas. Sa décision, qui embrasse tant la récitation du chapelet que l'exercice du Chemin de la Croix, ayant été confirmée par notre Saint-Père le pape Pie IX, en date du 22 janvier 1858 (*Documents*, n. XVI), il est hors de

doute aujourd'hui que, pour gagner les indulgences du Chapelet ou celles du Chemin de la Croix, il faut réciter les cinq dizaines ou visiter les quatorze stations d'un seul trait et sans interruption.

" Cette décision ne doit pas, croyons-nous, être prise trop à la lettre, mais entendue plutôt dans le sens de la solution indiquée par notre auteur, c'est-à-dire qu'il faut que l'exercice soit une même action moralement continuée, ce qui n'interdit pas une interruption *courte* et motivée par une cause *nécessaire*. Une interruption de ce genre est admise dans la récitation des heures canoniales, qui requièrent cependant la continuité.

" Si l'on ne gagne pas les indulgences en divisant le Chemin de la Croix, à plus forte raison ne les gagne-t-on pas en ne visitant que quelques stations isolément. C'est ce qui a été pareillement défini par la Congrégation, le 3 août 1842 (*Documents*, n. XI). "

§ 22. Réponse à une objection. Exhortation.

La dernière difficulté qu'on oppose au Chemin de la Croix n'est prise au sérieux que par des esprits trop méticuleux ou peu favorables à cette dévotion. On objecte que, par suite des brefs pontificaux et de la propagation de ce pieux exercice, il est résulté des différends et des contestations en plusieurs endroits, et que pour éviter les inconvénients de ce genre il vaudrait mieux renoncer à cette œuvre.

Je répète encore une fois que le caractère des œuvres les plus saintes est d'être en butte à la contradiction. Parcourez les rôles des tribunaux et vous les trouverez remplis de procès suscités par l'esprit d'opposition aux œuvres les plus pieuses. Et les mystères mêmes de notre

religion, que de controverses, que de calomnies n'invente-t-on pas tous les jours pour les discréditer? Faut-il laisser pour cela de promouvoir les intérêts de la gloire de Dieu? Pesez maintenant tout le bien qu'a déjà fait le Chemin de la Croix, comptez les pécheurs qu'il a convertis, les offenses de Dieu qu'il a empêchées, les mérites qu'il a fait acquérir... Or, la gloire qui en est revenue à Dieu, la gloire beaucoup plus grande encore qui lui en reviendra dans la suite, ne compense-t-elle pas les quelques troubles que vous signalez et que peut-être vous amplifiez? Allons donc, rendez-vous, et convenez que si de nos jours l'Italie et le monde entier s'est couvert de Chemins de la Croix, on peut espérer que par cette voie le paradis se peuplera d'élus.

Mais je ne serais pas content si je ne faisais un pas de plus; je voudrais vous porter à devenir vous-même le promoteur d'une si sainte dévotion, et par vos paroles, et surtout par vos exemples : par vos paroles, en exhortant tout le monde à l'embrasser avec ferveur; par vos exemples, en pratiquant vous-même ce pieux exercice, tous les jours, s'il était possible, ou au moins les jours de fêtes et tous les vendredis de l'année. S'il vous en coûte trop de vous agenouiller à chaque station, surtout si vous en éprouvez une incommodité réelle, faites le tour des stations sans vous mettre à genoux, pourvu que vous méditiez ou que vous réfléchissiez, comme vous le pouvez, aux mystères de la Passion. Oh! que de salutaires effets vous en éprouverez!

Que serait-ce si, à la dévotion du Chemin de la Croix, vous joigniez une résolution ferme et inviolable d'assister tous les jours à la sainte messe! Lisez avec l'attention voulue la Méthode pratique que j'ai publiée pour l'entendre avec fruit, et faites aussi chaque jour au matin l'Acte

d'Offrande de toutes vos actions à Dieu[1]. Puissiez-vous vous affectionner de tout cœur au divin Sacrifice! c'est la mine la plus féconde en trésors de tout genre : si vous entendiez tous les jours la sainte messe, et si vous aviez soin d'y renouveler l'Acte d'Offrande que je vous indique, et par lequel vous rendriez méritoires toutes vos actions, même les plus indifférentes en elles-mêmes, oh! alors on pourrait dire que tous les jours de votre vie seraient des jours pleins, des jours avant-coureurs d'une éternité bienheureuse. C'est ce que je vous souhaite. Ainsi soit-il.

" § 23. Du privilége de gagner les indulgences du Chemin de la Croix au moyen d'un crucifix bénit à cet effet.

"Les Franciscains de la Retraite de Saint-Bonaventure, à Rome, héritiers de la singulière dévotion du bienheureux Léonard au Chemin de la Croix, et de son désir d'y faire participer tous les fidèles, sollicitèrent et obtinrent du pape Clément XIV une faveur bien précieuse pour tous ceux qui sont dans l'impossibilité de visiter les stations dans une église ou ailleurs, savoir, la faculté de gagner les indulgences attachées au Chemin de la Croix, en récitant vingt *Pater, Ave* et *Gloria,* avec un crucifix bénit en mains.

" Le décret, dont l'original se conserve dans les archives du couvent de Saint-Bonaventure, est du 26 janvier 1773. — Nous donnons parmi les *Documents* (n. XXIII) la traduction littérale de la Notification publiée à Rome pour le porter à la connaissance du public.

" Par ce décret, la faculté de bénir les Crucifix à l'effet

[1] " La *Méthode* et l'*Acte* dont il s'agit ici font partie du *Trésor caché,* imprimé dans le 2e vol. des *OEuvres complètes,* et séparément, vol. in-32. "

de gagner les indulgences des stations est réservée aux Franciscains de l'Observance ou Récollets. Mais depuis, elle est souvent accordée, soit par le Saint-Siége, soit par les supérieurs de l'Ordre eux-mêmes, à d'autres religieux ou à des prêtres séculiers. Seulement, dans ce cas, elle est restreinte à un certain nombre de crucifix, ordinairement cent ou trois cents au plus, et aux lieux où les Frères Mineurs n'existant pas, on ne peut commodément recourir à eux.

"Le décret de Clément XIV, ainsi que la formule des rescrits particuliers par lesquels ce pouvoir est accordé (*Documents,* n. XXIII et XXIV) déterminent les conditions requises pour gagner les indulgences en faisant usage du crucifix bénit. Les voici :

"1° Etre dans l'impossibilité de visiter les stations du Chemin de la Croix là où elles sont établies. « pour cause d'infirmité physique ou de tout autre empêchement légitime. » Tel est le cas des malades, des infirmes, de bon nombre de vieillards et d'invalides, des prisonniers, de ceux qui voyagent sur mer ou habitent parmi les infidèles. On juge, du reste, de cet empêchement selon les règles de la prudence chrétienne, comme on jugerait de l'impossibilité d'aller à la messe ou de jeûner.

"2° Réciter vingt *Pater, Ave* et *Gloria* avec contrition et dévotion, aux fins indiquées, savoir : un pour chacune des quatorze stations, cinq en mémoire des plaies de Notre-Seigneur, et un à l'intention du Souverain Pontife. La récitation de ces prières vocales est ici formellement requise. et elle suffit ; il n'y a pas d'obligation de méditer sur la passion du Sauveur. (Voyez le décret du 16 septembre, 1859, (*Documents,* n. XXVI).

"3° Tenir en mains le crucifix bénit à cet effet. Les indulgences ne peuvent être gagnées que par le posses-

seur même du crucifix, et non par ceux qui réciteraient les prières avec lui, sauf une faculté spéciale. C'est ce qui a été décidé en 1842 par la sacrée Congrégation (*Documents,* n. XXV).

" 4° Ces indulgences ne peuvent être attachées qu'à un crucifix proprement dit, c'est-à-dire, à une croix portant la figure du Christ en relief. Il ne suffirait donc pas d'une simple croix comme celles des stations du Chemin de la Croix. — Mais comme l'indult de Clément XIV parle d'un crucifix de cuivre ou laiton (*ottone*), on a émis le doute, savoir si cette matière est de rigueur. Le décret du 16 sept. 1859 (*Documents,* n. XXVI), déclare en termes formels, que ce mot exclut seulement toute matière fragile. Par conséquent, une croix en bois, portant un crucifix en bronze ou en argent, est apte à être indulgenciée aussi bien qu'avec un Christ en cuivre.

DOCUMENTS

ÉMANÉS DU SAINT-SIÉGE

RELATIVEMENT AU CHEMIN DE LA CROIX.

I.

Ce document est cité pag. 14, 123 à 127, 132, 144, etc.

BREVE BENEDICTI XIV,

quo confirmatur pium Exercitium Viæ Crucis erigendum a Fratribus tam Observ. quam Reform. Ministro Generali O. S. Francisci subjectis.

BENEDICTUS PAPA XIV.

Cum tanta sit passionis, Crucis, et mortis Domini nostri Jesu Christi vis, ut nullum reperiatur tam efficax remedium ad curandum conscientiæ vulnera, quibus infirmitas humana quotidie per peccatum sauciatur, nec non ad purgandam mentis aciem, divinoque amore inflammandam, quam passionis, Crucis, mortis, atque vulnerum ejusdem Redemptoris nostri sedula meditatio; Ut Christifideles in hac nobis totius causa beatitudinis occupati quotidie sese alacrius exercerent, nec Catholicæ Ecclesiæ patres, nec Romani Pontifices prædecessores nostri unquam destiterunt, quin assiduis monitis, exhortationibusque, et profusis cœlestium thesaurorum elargitionibus persuaderent, allicerent, ac locupletarent. Sane fel. rec. Clemens Papa XII prædecessor noster, non solum cætera ad recolendam potissimum tantorum passio-

nis, Crucis, et mortis dominicæ mysteriorum memoriam, alias ab iisdem prædecessoribus concessa, et impertita Indulgentiarum, ac peccatorum relaxationum, remissionumque munera, quæ et ipse confirmavit, ac de novo elargitus fuit, verum etiam Viam, rationemque in Via Crucis seu Calvarii, ut dicitur, pie peragenda traditam aliis apostolicæ suæ providentiæ regulis ordinavit, disposuitque, prout clarius intelligitur ex ipsis Clementis prædecessoris in simili forma Brevis litteris tenoris sequentis, videlicet.

» CLEMENS PP. XII.

» Ad futuram rei memoriam. Exponi Nobis nuper fecit dilectus filius Bernardus Monterde Procur. Generalis Ordinis Fratrum Minorum s. Francisci de Observantia nuncupatorum, tam suo, quam dilecti etiam filii moderni Ministri Generalis dicti Ord. nomine, quod cum antiqua vigeret, ac etiam nunc vigeat in Ordine hujusmodi consuetudo erigendi et instituendi per illius Fratres, in vim facultatis sibi alias a Sede Apostolica concessæ, pia loca Viæ Crucis seu Calvarii nuncupata, ad instar stationum montis Calvarii, nedum in ejusdem Ordinis, sed etiam in aliis ecclesiis ac locis ab eo minime dependentibus, isque mos in universis regnis Hispaniarum, ac plurimis Italiæ regionibus semper ante hac retentus fuerit, et adhuc de præsenti servetur : Licetque dudum fel. rec. Innocentius papa XII prædecessor noster, ad preces tunc in humanis agentis Francisci Diaz, dum viveret, Commissarii Generalis pro Ultramontana Familia dicti Ordinis, præfata loca pia Viæ Crucis seu Calvarii sub quibusdam rec. mem. Innocentii papæ XI, prædecessoris quoque nostri, litteris in simili forma brevis die 5 Sept. 1686, super confirmatione diversarum indulgentiarum, et privilegiorum ipsius Ordi-

nis editis comprehendi, ac proinde frui et gaudere posse Indulgentiis et privilegiis in litteris hujusmodi concessis et expressis declarasset per suas itidem in forma Brevis die 5 Dec. 1696 desuper expeditas litteras, idque absque limitatione, ac restrictione dictorum locorum Viæ Crucis seu Calvarii ad ecclesias et loca Ordinis præfati factum fuisset; nihilominus aliqui existimantes facultatem illa erigendi et instituendi, ad ecclesias, et loca Ordinis prædicti, Indulgentias vero et privilegia ejusmodi ad personas obedientiæ ac directioni pro tempore existentis Ministri Generalis ejusdem Ordinis subjectas respective limitata et restricta esse, a piæ mem. Benedicti papæ XIII etiam prædecessore nostro Indulgentias et privilegia præfata ad quoscumque utriusque sexus Christifideles dicto Ministro Generali non subjectos, qui tamen ejusmodi loca pia Viæ Crucis seu Calvarii penes Fratres supradicti Ordinis privative quoad alios quoslibet visitarent, ibique memoriam dominicæ passionis devote recolerent, aliaque injuncta opera peragerent, extendi et ampliari obtinuerunt, prout in ipsis prædicti prædecessoris litteris sub plumbo anno Incarnationis 1726, 5 nonas martii, pontificatus sui anno tertio emanatis, uberius continetur. Cum autem sicut eadem expositio subjungebat ipse Bernardus, non minus ratione sui officii Procuratoris Generalis hujusmodi, quam de expresso mandato dicti moderni Ministri Generalis, ad emanatam occasione præmissorum confusionem tollendam, remque in statum pristinum restituendam, prædicta loca pia Viæ Crucis seu Calvarii per eosdem Fratres, etiam in Ecclesiis et locis quæ non sint dicti Ordinis, erecta et erigenda, eisdem Indulgentiis et privilegiis gaudere per Nos declarari summopere desideret, quemadmodum ab ipso Benedicto prædecessore, postquam litteræ suæ præfatæ pro-

dierant ad supplicationem dilectæ in Christo filiæ nobilis mulieris Violantis a Bavaria, principissæ Etruriæ viduæ, Fratribus Recessus s. Francisci ad Montem Florentinum, et Conventus de Ambrosiana nuncupati dicti Ordinis, in vim cujusdam Rescripti die 1 nov. 1729 ejus jussu editi, concessum fuisse memoratur, Nobis propterea humiliter supplicari fecit, ut in præmissis opportune providere et ut infra indulgere de benignitate Apostolica dignaremur. Nos igitur ejusdem Bernardi votis hac in re, quantum cum Domino possumus, favorabiliter annuere cupientes, eumque a quibusvis excommunicationis, suspensionis et interdicti, aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris et pœnis a jure vel ab homine, quavis occasione vel causa latis, si quibus quomodolibet innodatus existit ad effectum præsentium dumtaxat consequendum, harum serie absolventes et absolutum fore censentes, nec non utriusque Innocentii et Benedicti prædecessorum litterarum præfatarum tenore, et alia quæcumque etiam specificam et individuam mentionem et expressionem requirentia, præsentibus pro plene et sufficienter expressis et specificatis habentes, hujusmodi supplicationibus inclinati, quod prædicta loca pia Viæ Crucis seu Calvarii in ecclesiis, oratoriis, monasteriis, hospitalibus et aliis itidem piis locis ipsi Ministro Generali non subjectis, nec ab eo dependentibus, per Fratres dicti Ordinis nunc erecta et in posterum erigenda, iisdem Indulgentiis ac privilegiis fruentur et gaudeant, quibus fruuntur et gaudent erecta in ecclesiis et in locis Ordinis præfati, auctoritate Apostolica tenore præsentium decernimus et declaramus, ac quatenus opus sit, et de novo concedimus et indulgemus ; ita tamen ut quoad illa sic deinceps erigenda, modus et forma serventur, quibus ejusmodi erectiones in ecclesiis et locis Ordinis prædicti hactenus fieri consue-

verunt, et accedat licentia. Ordinarii loci, ac consensus Parochi et Superiorum Ecclesiæ, Monasterii, Hospitalis, et loci pii, ubi de eis pro tempore erigendis agi contigerit. Decernentes pariter easdem præsentes litteras firmas, validas, efficaces existere et fore, suosque plenarios et integros effectus sortiri et obtinere, ac illis, ad quos spectat et pro tempore spectabit, plenissime suffragari ; sicque et non aliter in præmissis per quoscumque judices ordinarios et delegatos, etiam causarum palatii apostolici Auditores, judicari et definiri debere : ac irritum et inane si secus super his a quoquam quavis auctoritate, scienter vel ignoranter, contigerit attentari. Non obstantibus præmissis, ac nostra et Cancellariæ Apostolicæ regula de non concedendis Indulgentiis ad instar, et aliis Constitutionibus et Ordinationibus Apostolicis, cæterisque contrariis quibuscumque. Volumus autem, etc.

» Datum Romæ apud Sanctam Mariam Majorem sub Annulo Piscatoris, die 16 jan. 1731, pontificatus nostri anno primo.

» F. Card. Oliverius. »

Quoniam autem dilectus filius Leonardus a Portu Mauritio, ejusdem Ordinis Min. Reform. nuncupat. frater expresse professus, Nobis humiliter supplicari fecit, ut non solum præinsertas litteras Clementis prædecessoris præfati et in eis contenta quæcumque, quo firmius subsistant et serventur exactius, confirmare, verum etiam nonnulla, ut infra, declarare et præscribere de benignitate et auctoritate Apostolica dignaremur ; Nos igitur ipsum Leonardum specialibus favoribus et gratiis prosequi volentes, et a quibusvis excommunicationis, suspensionis et interdicti, aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris et pœnis a jure vel ab homine, quavis occasione vel causa latis, si quibus quomodolibet innodatus existit, ad effectum præsentium

duntaxat consequendum, harum serie absolventes et absolutum fore censentes, supplicationibus ejusdem Leonardi Nobis super hoc humiliter porrectis inclinati, præinsertas Clementis prædecessoris litteras et in eis contenta quæcumque auctoritate Apostolica tenore præsentium approbamus et confirmamus, illisque Apostolicæ firmitatis robur adjicimus, nec non earumdem præinsertarum litterarum tenorem, formam et dispositionem sine ulla interpretatione et restrictione omnino in posterum servari mandamus. Præterea cuicumque Parocho, ut, prævia proprii Ordinarii seu Antistitis in scriptis obtinenda licentia, sub directione cujuslibet fratris ejusdem Ord. Min. sive Observantium, sive Reformatorum, sive Recollectorum, vel ad excipiendas sacramentales Christifidelium Confessiones approbati, vel Prædicatoris Verbi Dei, de quocumque Conventu, sive proximo, sive remoto, ad Parochi arbitrium, du suorum tamen Superiorum consensu ac permissu, erigendi Viam Crucis seu Calvarii, ut præmittitur, sive in propria parochiali ecclesia, sive alibi in ejusdem parochialis ecclesiæ destrictu, facultatem tribuimus et impertimur. Volumus autem ut Via Crucis seu Calvarii hujusmodi in iis civitatibus, oppidis et locis, ubi ab ipsis fratribus Ordinis præfati in suis respective ecclesiis sive alibi jam erecta reperitur, de novo minime erigatur, nisi ubi, licet alia in civitate, oppido et loco quolibet Via Crucis seu Calvarii hujusmodi erecta fuerit, ea tamen est itineris longitudo vel viæ asperitas, ut Christifideles non sine gravissimo incommodo, aut nullo pacto illuc ad eamdem Viam Crucis seu Calvarii peragendam accedere valeant. Quo casu locorum Ordinarii, quorum arbitrio ac prudentiæ præmissa omnia ordinandi ac præscribendi relinquimus, ordinent et præscribant. Decernentes pariter easdem præsentes litteras firmas, validas et efficaces

existere et fore, suosque plenarios et integros effectus sortiri et obtinere, ac illis, ad quos spectat et pro tempore spectabit, plenissime suffragari, sicque et non aliter in præmissis per quoscumque judices ordinarios et delegatos, etiam causarum palatii Apostolici auditores, judicari et definiri debere, ac irritum et inane si secus super his a quoquam quavis auctoritate, scienter vel ignoranter contigerit attentari. Non obstantibus quibuscumque in contrarium præmissorum quomodolibet facientibus, atque iis omnibus et singulis, quæ idem Clemens prædecessor voluit non obstare. Volumus autem, etc.

Datum Romæ ut supra die 30 aug. 1741, Pontificatus nostri anno II.

D. Card. Passioneus.

BREF DU PAPE BENOIT XIV

confirmant le bref de Clément XII, et le privilége accordé aux Frères-Mineurs de l'Observance et aux Récollets d'ériger en tous lieux le Chemin de la Croix.

BENOIT XIV, PAPE.

Pour mémoire à perpétuité.

Telle est la vertu de la Passion, de la Croix et de la Mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'il est impossible de trouver un moyen aussi efficace pour guérir la conscience des blessures qui lui sont faites par le péché, pour purifier l'âme et pour l'embraser de l'amour divin, que la méditation assidue de la Passion, de la Croix, de la Mort et des Plaies de ce divin Rédempteur. Aussi les Pères de l'Eglise et les Souverains Pontifes, nos prédécesseurs, n'ont-ils pas manqué d'exhorter fréquemment les fidèles

chrétiens à s'occuper sans cesse de ces augustes mystères qui sont la source de toute notre félicité ; c'est pour les y engager plus fortement que les célestes trésors leur ont été ouverts avec profusion. En effet, notre prédécesseur Clément XII, d'heureuse mémoire, ne s'est pas contenté, à cette fin, de confirmer les concessions déjà faites, d'indulgences plénières avec rémission de tous les péchés, et d'en accorder de nouvelles, il a voulu étendre sa sollicitude apostolique jusqu'à dicter des règles touchant la manière et la forme à observer pour faire avec fruit le Chemin de la Croix ou du Calvaire, comme on l'appelle. C'est ce qu'on verra plus clairement par le bref même de notre prédécesseur Clément XII, dont voici la teneur :

« CLÉMENT XII, PAPE.

» Pour mémoire à perpétuité.

» Naguère, notre bien-aimé fils, Bernard Monterde, Procureur-Général de l'Ordre des Frères-Mineurs de Saint-François, dits de l'Observance, nous a exposé, tant en son propre nom qu'au nom du Ministre-Général de l'Ordre, qu'en vertu d'un usage ancien qui n'a cessé d'être en vigueur, et qui est basé sur une faculté accordée jadis par le Saint-Siége, ses religieux ont le privilége d'ériger le Chemin de la Croix à l'instar des stations de Jérusalem, non-seulement dans les églises de l'Ordre, mais encore dans les autres églises et les lieux indépendants de leur Ordre ; que cet usage s'est constamment maintenu dans les royaumes d'Espagne et dans plusieurs contrées de l'Italie, et s'y observe encore présentement ; — que le pape Innocent XI, par son bref du 5 septembre 1686, ayant confirmé diverses indulgences et priviléges du même Ordre, le pape Innocent XII a déclaré ensuite, par un bref du 5 décembre 1696, que les Chemins de la Croix

étaient compris dans le bref de son prédécesseur, et que par conséquent ils jouissent des indulgences et des priviléges qui sont exprimés dans ce bref, et cela sans restriction aux Chemins de la Croix érigés dans les églises de l'Ordre, à l'exclusion des autres ; — que nonobstant l'absence de toute délimitation de ce genre, quelques-uns pensèrent que la faculté de les ériger ne pouvait s'exercer que dans les églises et les monastères de l'Ordre, et que les indulgences et les priviléges étaient également restreints aux personnes soumises à la juridiction du Ministre-Général du même Ordre ; — que, par suite de cette opinion, ils sollicitèrent et obtinrent du pape Benoît XIII que ces indulgences et ces priviléges fussent étendus à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, qui visiteraient les Chemins de la Croix érigés chez les religieux Franciscains et non pas ailleurs, comme on le voit plus en détail dans la bulle du 3 mars 1726.

Or le susdit Bernard, Procureur-Général, désire vivement que, pour faire disparaître la confusion et les doutes qui résultent des faits énoncés ci-devant, et remettre les choses sur l'ancien pied, nous déclarions que les Chemins de la Croix érigés ou à ériger par les religieux Franciscains, même dans les églises et les lieux tout à fait étrangers à l'Ordre, jouissent des mêmes indulgences et priviléges que ceux des églises de l'Ordre ; il rappelle que cette concession a déjà été faite, pour la Toscane, par Benoît XIII lui-même, à la demande de la princesse Violante de Bavière, princesse douairière de Toscane, en vertu d'un rescrit du 10 novembre 1729. C'est pourquoi il nous a supplié humblement de donner une déclaration opportune dans le sens énoncé.

» En conséquence, désirant condescendre aux vœux du suppliant autant qu'il est en notre pouvoir, après l'avoir

absous de toute censure, s'il y a lieu, en vertu de notre autorité apostolique, nous déclarons, et autant que de besoin, nous accordons de nouveau, par les présentes, que tous les Chemins de la Croix érigés ou à ériger par les religieux Franciscains dans les églises, oratoires, monastères, hôpitaux et autres lieux pies, non sujets au Ministre-Général de l'Ordre de Saint-François, jouissent des mêmes indulgences et priviléges que ceux qui sont érigés dans les églises et les couvents de l'Ordre susdit : à la condition toutefois que pour ceux qui seront érigés dans la suite on observe le mode et la forme suivis jusqu'ici lorsque l'érection a eu lieu dans les églises dudit Ordre, et qu'en outre on obtienne la permission de l'Ordinaire du lieu, ainsi que le consentement du curé, ou des supérieurs, soit de l'église, soit du monastère, de l'hôpital ou de l'établissement religieux dans lequel devra se faire l'érection.

» Nous décrétons que les présentes lettres auront leur plein et entier effet, nonobstant tout ce qu'on pourrait leur opposer.

» Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du Pêcheur, le 16 janvier 1731, de notre Pontificat l'an un.

» F. Cardinal Olivieri. »

Or, notre bien-aimé fils Léonard de Port-Maurice, religieux profès de l'Ordre des Frères-Mineurs Réformés, nous a humblement supplié, non-seulement de confirmer les lettres susdites de Clément XII, et toutes les choses qui y sont contenues, afin qu'elles subsistent avec plus de force et soient observées avec plus d'exactitude, mais en outre de daigner émettre plusieurs déclarations et prescriptions nouvelles. Voulant donc favoriser ledit Léonard d'une manière toute particulière, après l'avoir absous de

toute censure, s'il y a lieu, nous confirmons, en vertu de notre autorité apostolique, les lettres susdites de Clément XII notre prédécesseur, et tout ce qu'elles contiennent, et nous ordonnons qu'en tout et pour tout elles soient fidèlement observées à l'avenir, sans interprétation ni restriction.

En outre nous accordons à tous les curés la faculté, moyennant la permission préalable, et par écrit, de leur Ordinaire ou Evêque, d'ériger le Chemin de la Croix, soit dans leur église paroissiale, soit dans un autre endroit de leur paroisse, sous la direction d'un religieux quelconque de l'Ordre des Frères Mineurs, Observantins ou Récollets, qu'ils choisiront à leur gré, pourvu que ce soit un religieux approuvé pour entendre les confessions ou pour prêcher, et qu'il ait le consentement ou la permission de ses supérieurs.

Nous voulons cependant que dans les villes et villages où le Chemin de la Croix a déjà été érigé par les religieux Franciscains, soit dans leurs églises, soit ailleurs, on n'en érige pas de nouveaux, à moins que les distances ou la difficulté des routes ne fussent telles que les fidèles ne pussent le visiter sans une très-grave incommodité. Dans ce cas nous laissons à l'arbitre et à la prudence des Ordinaires des lieux d'ordonner et de prescrire ce qu'il convient de faire.

Nous décrétons pareillement que les présentes lettres auront leur plein et entier effet, nonobstant tout ce qui pourrait y mettre obstacle.

Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du Pêcheur, le 30 août 1741, de notre Pontificat l'an II.

D. Cardinal Passionei.

II.

Pag. 14, 16, 17, 19, 20, 128, 138, 143, 144, 145, etc.

AVERTISSEMENTS ET RÈGLES

pour l'exercice du Chemin de la Croix, publiés par ordre de Clément XII, renouvelés et complétés par N. S. P. le pape Benoît XIV[1].

Sur la supplique présentée par le procureur-général de l'Ordre des Frères Mineurs de l'Observance, tant en son nom qu'en celui du Ministre Général du même Ordre, Clément XII, de sainte mémoire, daigna, par un bref en date du 16 janvier 1731, étendre les priviléges dont jouit le Chemin de la Croix, et résoudre quelques doutes élevés à la suite du bref de Benoît XIII son prédécesseur. Mû par son zèle paternel pour le salut des âmes, il ordonna au Cardinal-Préfet de la sacrée Congrégation des Indulgences de rédiger en même temps les Règles et Avertissements qui pourraient contribuer à ce qu'un exercice aussi saint et aussi salutaire, exercice qui a pour objet la méditation de cette douloureuse passion à laquelle notre Rédempteur voulut bien se soumettre par un effet de son excessive charité envers nous : *Ob nimiam caritatem, qua dilexit nos,* se fit avec la dévotion et le recueillement nécessaires pour obtenir les fruits abondants qui en résultent ordinairement ; ce qui fut exécuté ponctuellement.

Ensuite, Sa Sainteté, Benoît XIV, par un bref du 30 août 1741, ordonna d'observer sans aucune restriction tout ce qui avait été prescrit par son prédécesseur, et donna une nouvelle extension à sa concession; puis il jugea convenable de renouveler les Règles et Avertissements

[1] Ces *Avertissements* ont été donnés en italien.

mentionnés ci-dessus, afin qu'à l'avenir de fausses interprétations ne nuisissent point au but qui les avait fait établir, que tout ce qu'il ordonna dans son bref restât clair et manifeste, et que sa pieuse intention dans la promotion de cette dévotion fût mieux connue. C'est pourquoi tous ceux qui voudront ériger le Chemin de la Croix, comme tous ceux qui voudront profiter d'un si saint exercice, devront se conformer exactement aux Avertissements qui suivent.

I. La faculté d'ériger le Chemin de la Croix ayant été accordée *privative quoad alios quoscumque* aux religieux soumis au Ministre-Général des Frères-Mineurs, tant de l'Observance que de la Réforme, il n'est point permis à d'autres de l'ériger ; et si un autre l'érige, on ne gagne point les indulgences.

II. Il ne peut être érigé que par les Supérieurs locaux de l'Ordre susdit, ou avec leur délégation par un autre religieux du même Ordre, pourvu que celui-ci soit ou prédicateur, ou au moins confesseur approuvé.

III. Il doit être érigé en la forme accoutumée, et usitée jusqu'à présent dans le susdit Ordre : c'est-à-dire, qu'il doit y avoir quatorze stations, et que les croix ou chapelles doivent représenter les mystères de la Passion. Dans le cas où l'on voudrait ériger le Chemin de la Croix en dehors de l'église, comme on le fait dans beaucoup de couvents dudit Ordre, on aura toujours soin de commencer ou de terminer par l'église ou par un lieu saint. Les chapelles devront en outre être fermées par une grille, de manière que ni les personnes, ni les animaux ne puissent y entrer ; de plus, elles seront, ainsi que les croix, placées dans des endroits où l'on n'ait à craindre aucune irrévérence ; et si ces lieux viennent, avec le temps, à perdre la décence nécessaire, les supérieurs doivent les interdire ; on leur impose à cet égard une charge de conscience.

IV. Dans la même église ou un lieu pieux quelconque, lorsque sa capacité le permettra, on fera bien, pour le plus grand avantage des fidèles, d'ériger deux Chemins de la Croix : l'un pour les hommes, et l'autre pour les femmes. Lorsqu'on en érigera un en dehors de l'église, on aura toujours soin d'en établir un autre dans l'église, lorsqu'elle sera assez grande pour qu'il n'y ait point de confusion à cette occasion; afin qu'en temps de pluie, ou dans le cas d'un autre empêchement, on puisse néanmoins vaquer à ce salutaire exercice.

V. Il doit se pratiquer d'une manière uniforme dans tous les lieux, sans rien changer à ce qui s'est observé jusqu'à présent dans les couvents de l'Ordre : or il se fait, ou processionnellement par tout le peuple sous la direction d'un ou de plusieurs prêtres, ou par chacun en particulier. Si on le fait de la première manière, la procession sera disposée de telle sorte que les hommes marchent séparés des femmes, les hommes en avant, les femmes en arrière, un ou plusieurs prêtres entre les deux groupes. A chaque station, un ecclésiastique lit à haute voix la considération sur le mystère qu'elle représente, et après avoir récité un *Pater* et un *Ave*, et fait un acte de contrition, on se remet en marche en chantant entre chaque station le *Stabat Mater*, ou une autre prière. Les fidèles seront avertis de se maintenir dans une grande modestie, un silence et un recueillement parfaits. Car l'expérience montre que ce saint exercice pratiqué avec piété et dévotion introduit peu à peu parmi les fidèles de toutes les conditions l'usage de la méditation et la réforme des mœurs.

VI. Lorsqu'on fait le Chemin de la Croix en particulier, il n'est pas nécessaire, comme quelques-uns le supposent à tort, de réciter à chaque station six *Pater* et *Ave;* il

suffit de méditer, même brièvement, la Passion du Sauveur, ce qui est l'œuvre enjointe pour gagner les indulgences. Quant aux personnes simples, il suffira qu'elles réfléchissent sur la Passion autant que leur capacité le permet. Toutefois, on exhorte tous les fidèles, mais sans les y obliger, à réciter, à chaque station, un *Pater* et un *Ave*, avec un acte de contrition, conformément à l'usage introduit.

VII. Le Chemin de la Croix étant érigé dans une église, on doit s'abstenir de l'y faire dans le temps des offices ou de la sainte Messe, ou quand il y a dans l'église un tel concours de peuple que cela occasionnerait du tumulte, d'autant plus que, sauf empêchement, il faut visiter toutes les stations l'une après l'autre.

VIII. Pour ériger le Chemin de la Croix dans un couvent de religieuses ou dans un conservatoire[1], il n'est pas nécessaire d'entrer dans la clôture ; il suffit qu'un religieux du susdit Ordre, d'un âge mûr, ayant les qualités prescrites ci-dessus, (art. II), et muni de la permission de l'Ordinaire, bénisse les Croix à la grille, et fasse une courte instruction aux religieuses et autres personnes qui se trouvent dans le monastère ou conservatoire, touchant la manière de visiter les stations pour gagner les indulgences et en tirer profit pour son âme.

IX. Il est défendu d'annoncer en chaire, ou de toute autre manière, et à plus forte raison d'écrire dans les chapelles ou aux stations, un nombre certain et déterminé d'indulgences à gagner, parce qu'on a reconnu en différentes occasions que, soit par inadvertance et méprise, soit par excès de dévotion, on altère ou on confond la vérité des indulgences. Qu'il suffise donc de dire que qui-

[1] Asile ou pensionnat cloîtré de personnes du sexe.

conque pratiquera avec dévotion ce saint exercice en méditant la passion du Sauveur, gagnera, par concession des Souverains Pontifes, les mêmes indulgences qu'il gagnerait en visitant en personne les stations du Chemin de la Croix de Jérusalem.

X. Enfin, N. S. P. le Pape heureusement régnant, dans le désir de voir ce pieux exercice se répandre toujours de plus en plus pour le bien-être spirituel du monde catholique, exhorte tous les curés de quelque endroit ou ville que ce soit, encore qu'il y eût plusieurs paroisses dans le même lieu, à enrichir leurs peuples d'un si grand trésor, en introduisant parmi eux cette salutaire dévotion, sans tenir compte de la distance plus ou moins grande d'un Chemin de la Croix à un autre, pourvu que l'érection se fasse par un Frère-Mineur soumis au Ministre-Général de l'Observance et doué des qualités ci-dessus indiquées[1]. Par ce moyen, les peuples instruits des richesses que renferme le Chemin de la Croix, embrasseront cette dévotion avec plus de ferveur, et en retireront plus de profit pour leurs âmes. De là vient que le bref susdit accorde aux curés la faculté de choisir le religieux qu'il jugera le plus apte, afin que celui-ci, muni de l'autorisation de son supérieur local, bénisse les Croix et assiste à l'érection qui se doit faire dans l'église paroissiale ou autre lieu pieux. Sont cependant exceptés les lieux où se trouvent des couvents des Frères-Mineurs ; on ne peut, dans ce cas, ériger le Chemin de la Croix dans des églises non soumises au même Ordre, à moins toutefois que ces couvents ne soient situés à une telle distance, ou que le chemin ne soit tellement difficile, que ce saint exercice ne puisse être fréquenté par le peuple sans une grande

[1] Art. II.

incommodité; c'est à l'Ordinaire à en juger. Dans cette circonstance, Sa Sainteté laisse à la sagesse des évêques de décider s'il convient d'ériger le Chemin de la Croix dans une église non soumise au même Ordre, pourvu que cette érection se fasse toujours dans la forme indiquée ci-dessus. Ainsi est éclaircie la clause de son bref : *Volumus autem*, etc., de sorte que toute autre interprétation doit être rejetée. En outre, lorsque des doutes semblables surgissent, il en remet la décision aux Ordinaires, afin qu'on n'inquiète point les ministres de la Sacrée Congrégation par de continuels recours.

Die 10 *maii* 1742.

Ex audientia Sanctissimi. Sanctissimus annuit, nempe pro facultate addendi declarationem de qua in precibus, simulque imprimendi una cum aliis monitis alias impressis.

L. Card. Picus, *Præfectus.*

Loco † *sigilli.*

A. M. Erba, *Protonot. apost. Secrét.*

III.

Pag. 22, 135.

La distance d'une station à l'autre est arbitraire.

« Très-Saint Père[1], le frère Léonard de Port-Maurice, Mineur réformé de la Retraite, prosterné aux pieds de Votre Sainteté, expose avec le plus profond respect que quelques personnes ont émis le doute, savoir, si les Chemins de la Croix jouissent des Indulgences de celui de Jérusalem quand on n'y observe pas la même distance

[1] Cette supplique fut formulée en italien par le B. Leonard. Nous en donnons la traduction littérale.

d'une station à l'autre que celle qui existe entre les stations de Jérusalem ; et comme les brefs apostoliques ne parlent pas de cette distance, qui n'a jamais été observée dans les Chemins de la Croix érigés à Rome ou dans les autres pays, que d'ailleurs on ne peut pas l'observer à cause de la petitesse des églises, oratoires et lieux pies où l'on doit les ériger ; pour empêcher qu'un tel doute ne fasse interrompre un si pieux exercice pratiqué jusqu'ici avec tant de fruit pour les âmes, l'orateur supplie Votre Sainteté de déclarer que l'intervalle qui existe à Jérusalem entre les diverses stations n'est pas nécessaire, mais qu'au contraire la plus légère distance suffit. »

Die 3 decembris 1736. — S. Congregatio Indulgentiis sacrisque Reliquis præposita declaravit inter stationes Viæ Crucis non requiri distantiam æqualem Viæ Crucis Hierosolymitanæ, nec determinatam. Et facta de prædictis SSmo Dno Nostro relatione, Sanctitas Sua benigne approbavit. — *L. Ep. Alban. Card.* Picus, *Præf.* — *Jo. Archiep. Tyri, secret.*

IV.

Pag. 18, 155.

DÉCRET

prescrivant que les autorisations requises pour ériger le Chemin de la Croix soient données par écrit.[1]

» Nonobstant les Règlements émanés de la S. Congrégation des Indulgences, d'abord le 3 avril 1731, à la suite du bref de Clément XII en date du 16 janvier de la même année, et ensuite le 10 mai 1742, à l'occasion du bref de

[1] Le B. Léonard n'a publié qu'une traduction italienne de ce décret, qui fut donné en latin.

Sa Sainteté en date du 30 août 1741, à l'effet d'éclaircir les doutes concernant la manière d'ériger le Chemin de la Croix ; il est encore arrivé plusieurs fois que des contestations ont été soumises à la sacrée Congrégation touchant la validité ou la nullité de certaines érections, par défaut de consentement expressément requis en vertu des brefs susdits.

La sacrée Congrégation, voulant prévenir désormais toute difficulté de ce genre, a jugé bon de prescrire, dans son assemblée du 30 juillet 1748, qu'à l'avenir lorsqu'on érigera le Chemin de la Croix, la délégation du religieux qui érige et le consentement du supérieur local de l'Ordre, ainsi que le consentement ou la permission tant de l'évêque ou Ordinaire du lieu, que du curé ou supérieur de l'église, monastère, hôpital ou autre lieu pie, où l'érection aura lieu, devront être donnés par écrit, et non pas autrement, de manière à pouvoir être présentés au besoin, sous peine de nullité à encourir par le fait même.

Rapport de cette décision ayant été fait par moi, soussigné, prosecrétaire de ladite Congrégation, le 3 août de la même année, à Notre Saint-Père le Pape, il a daigné l'approuver. — *Fr. G. Card.* PORTOCARRERO. *Præf.* — *A. Visconti, Prosecret.*

" V.

Pag. 19, 135.

Les documents écrits sont nécessaires, non pour la validité de l'érection en soi, mais comme moyen de la constater.

Quidam Vicarius generalis in Gallia (le vicaire-général de Moulins) sequentia dubia proponit.

1. Detecta nullitate alicujus erectionis stationum *Viæ Crucis,* ob defectum exequutionis conditionum in Aposto-

lico rescripto vel de jure præscriptarum, estne necesse, hujusmodi nullitate sanata, iterum benedicere cruces et pictas tabellas jam antea benedictas?

2. Petitiones pro hujusmodi erectionibus fierine debent cui de jure in scriptis, sub pœna nullitatis concessionis, vel sufficit quod factæ sint oretenus?

3. Si hujusmodi erectio nulla detegatur ob omissionem documenti in scriptis talis concessionis, et sequutæ exequutionis, poteritne hujusmodi defectus in posterum, atque etiam post longum tempus suppleri?

4. Estne tempus determinatum, et quale, pro confectione documenti sequutæ erectionis stationum Viæ Crucis, vigore Apostolici Indulti?

Ex sacra Congregatione Indulgentiis sacrisque Reliquiis præposita, sic respondetur :

Ad 1. Dummodo nullitas non cadat super cruces antea benedictas, minime necessarium est, alias nullitate sanata, iterum cruces benedicere.

Ad 2. Quamquam in scriptis, ac de consensu Ordinarii et loci patroni optanda sit petitio, tamen, si oretenus, sub pœna nullitatis, *Negative*.

Ad 3. Suppleatur documenti defectui per novas litteras institutionis seu confirmationis ab Ordinario conficiendas, dummodo constet aliunde de sequuta erectione.

Ad 4. *Negative*, sed expedit ut quam primum conficiatur documentum juxta Apostolicam concessionem, ne dubia in posterum oriantur.

Datum Romæ, ex Secretaria ejusdem sacræ Congregationis Indulgentiarum, die 27 Januarii 1838.

H. Ginnasi, *Secrét.*

" VI.

Pag. 18, 154.

Il est bon que les pièces concernant l'érection soient conservées dans les archives de l'évêché, et que les registres paroissiaux en fassent au moins mention.

Vicarius generalis diœcesis Apamien. pro tranquillitate suæ conscientiæ, reverenter expostulat ab E. V. R. an pro validitate erectionis Viæ Crucis et ad lucrandas indulgentias ipsi adnexas, sit absolute necessarius processus verbalis ab Episcopo vel ab ejus vicario conficiendus, an sufficiat facultas a S. Sede per rescriptum obtenta, etc.

Sacra Congregatio Indulgentiis sacrisque Reliquiis præposita, in una Bituricen. die 28 septembris 1838, simili dubio respondendum censuit :

Circa erectionem stationum Viæ Crucis, impetratis antea ab Apostolica Sede necessariis et opportunis facultatibus, omnia ac singula quæ talem erectionem respiciunt, scripto fiant, tam nempe postulatio, quam erectionis ejusdem concessio, quarum instrumentum in codicibus seu in actis episcopatus remaneat, et testimonium saltem in codicibus parœciæ seu loci ubi fuerint erectæ præfatæ stationes inseratur.

Datum Romæ ea Secretaria ejusdem sacræ Congregationis Indulgentiarum, die 25 septembris 1841.

" VII.

Pag. 147.

Les croix peuvent être déplacées et disposées dans un ordre différent. — Leur destruction entraîne seule la perte des indulgences.

Episcopus Sancti-Flori in Gallia petit :

1. Utrum indulgentiæ quæ lucrantur in contemplatione stationum *Viæ Crucis* cessent si cruces vel tabulæ tollantur pro murorum dealbatione, pro iisdem pictura exornandis, aliave de causa, quamvis deinde et cruces et tabulæ suis locis restituantur ?

2. Quid si non omnes, sed nonnullæ tantum supra dictis de causis amoveantur ? Quid si omnes cruces cum tabulis per mensem circiter amoveantur, ut sæpissime contingit pro murorum dealbatione ?

3. Quid si in prima erectione cruces et tabulæ ita inter se adhæreant ut nullus exstet symetricus ordo ? Poterunt-ne intra ejusdem ecclesiæ ambitum contrectari de loco ad locum ut æque distentur, quin indulgentiæ amittantur ; et quibus in casibus nova erectio canonica requiratur ?

Ex Secretaria sacræ Congregationis Indulgentiarum, die 21 martii 1836. Quoad proposita dubia respondetur :

Ad. 1. Non amittunt indulgentiam.

Ad. 2. Gaudent indulgentiis, non obstantibus, etc.

Ad. 3 : Affirmative, et non cessant indulgentiæ nisi perceunte materia.

"VIII.

Pag. 147.

Les Croix étant transférées dans une autre église, les indulgences sont suspendues.

En 1836, l'évêque d'Aire demanda au pape de faire résoudre le doute suivant par la S. Congrégation des Indulgences :

Multoties ad dealbandas parietes, ab iis disjunguntur simul, vel successive, quatuordecim Cruces vel Imagines Viæ Crucis ; aliquando ex una ecclesia in aliam transferuntur, vel in oratorium : quæritur an amittantur benedictio et indulgentiæ ?

La sacrée Congrégation répondit le 20 juin 1836 :

Non amittentur benedictio et indulgentiæ si una vel altera tantum crux removeatur a pariete ecclesiæ ad illam dealbandam, sed si simul omnes cruces removeantur (ut postea iterum ponantur in dicta ecclesia), fideles eo tempore lucrari nequeunt indulgentias si in aliam ecclesiam, vel oratorium translatæ sint cruces sine apostolica facultate.

"IX.

Pag. 147, 148.

Les Croix seules sont nécessaires ; les indulgences sont annexées aux Croix et non aux tableaux. — Il n'est pas requis absolument que le Chemin de la Croix commence du côté de l'Evangile.

Beatissime Pater. Actualis episcopus Brugensis in Belgio S. V. humiliter exponit quædam dubia in diœcesi sua existere circa valorem indulgentiarum sacrosanctæ Viæ Crucis, orta ex responsis, uti asseritur, unius ex Consul-

toribus S. Congregationis Indulgentiarum et SS. Reliquiarum, ex quibus eruebatur pro valore indulgentiarum S. Viæ Crucis, præter ordinarias conditiones requiri : 1. Ut sint quatuordecim cruces; 2. Ut ea in ecclesiis ita collocentur ut incipiant a cornu evangelii et desinant in cornu epistolæ. — Cum vero in hac diœcesi Brugensi, uti et in toto Belgio, a tempore immemorabili contrarius extiterit usus, nempe ut loco quatuordecim crucium, quatuordecim Icones mysterii cujuslibet stationis adhibeantur, et ita dispositæ sint, ut incipiant a cornu epistolæ et desinant in cornu evangelii, juxta usum instituendæ processionis in Belgio; cumque ex utriusque hujus usus immutatione in quibusdam ecclesiis hujus diœceseos facta (in vim prædictorum responsorum), incommoda nec non obloquia oriantur; hinc ad S. V. humiliter recurrit præfatus episcopus Brugensis, quatenus dignetur declarare :

1. An loco quatuordecim Crucium possint adhiberi et retineri quatuordecim Icones, vel tabulæ depictæ repræsentantes mysteria cujuslibet stationis.

2. An indifferens sit, incipiant a cornu epistolæ et desinant in cornu evangelii, an vice versa. Et Deus, etc.

Ex. Secretaria S. Cong. Indulgentiarum, die 13 martii 1837. Dubiis propositis super exercitio Viæ Crucis respondetur :

Ad 1. *Negative :* Possunt, ubi commode fieri potest (ait Summus Pontifex Benedictus XIII in sua Constitutione *Inter plurima,* V nonas martii 1726, super exercitio Viæ Crucis) retineri quatuordecim Icones vel tabulæ depictæ stationes repræsentantes Viæ Crucis; sed quatuordecim Cruces prius benedictæ supra quamlibet iconem vel tabulam depictam sunt collocandæ et retinendæ. Non enim benedicentur icones, sed cruces, ad acquirendas indulgentias eidem exercitio adnexas.

Ad 2. Non est de necessitate præcepti, ut ad acquirendas indulgentias incipiendum sit pium exercitium Viæ Crucis a cornu evangelii; hæc tamen est consuetudo ac praxis generalis, quæ piis est innixa congruentiæ rationibus. In quorum fidem, etc.

"X.

Pag. 147.

On peut, sans perdre les indulgences, renouveler tous les *Tableaux*, et même plusieurs *Croix*, pourvu que les anciennes Croix subsistent en majeure partie.

En 1837, un vicaire-général de Cambrai demanda si les indulgences du Chemin de la Croix se perdent lorsqu'on renouvelle les tableaux ou les croix. Voici la décision textuelle du 13 novembre 1837 :

Cum ad lucrifaciendas indulgentias quæ pro stationum Viæ Crucis visitatione conceduntur, minime requiratur tabularum erectio, sed crucium, proindeque si ob vetustatis causam ipsæ tabulæ renoventur pro ipsarum stationum contemplatione, ac in earum locum, etiam absque pontificia facultate, novæ tabulæ substituantur, indulgentiarum concessio perseverat; imo etsi cruces ipsæ quæ necessario requiruntur, ob eamdem rationem, vetustate scilicet labentes, renovari debeant, dummodo de ipsis non sit *major pars*, nec nova erectione indigetur, nec indulgentiarum beneficium amittitur.

La réponse aux doutes du 22 août 1842, ci-après n. XII, ne fait que confirmer les précédentes décisions, par lesquelles il conste surabondamment que la bénédiction et les indulgences sont *exclusivement* attachées aux croix. — Il en est de même de plusieurs autres déclarations, notamment du 30 janvier 1839, en réponse à une

consultation de Langres ; — du 3 août 1842, en réponse à un curé de Clermont ; — du 20 août 1844, en réponse à un curé de Rouen, — et enfin du 14 mars 1845, en réponse à une consultation de Quebec. C'est pourquoi nous jugeons superflu de les rapporter toutes. Nous nous contenterons de citer la cause de Clermont, qui résout encore d'autres questions.

" XI.

Pag. 21, 147, 152.

On peut enlever toutes les croix momentanément et les replacer sans cérémonie. — Les six *Pater*, *Ave* et *Gloria* ne sont pas nécessaires pour gagner les indulgences. — En ne visitant que quelques stations on ne gagne aucune indulgence.

Un curé de Clermont soumit à la sacrée Congrégation des Indulgences les questions suivantes :

Quæritur 1. An quando cruces quædam seu imagines stationes Viæ Crucis repræsentantes, ob reparationem seu ornamentum templi, vel ob quoddam aliud motivum legitimum, sunt provisorie tantum translatæ ad paucum vel ad longum tempus, istud sacrum exercitium Viæ Crucis amittat indulgentias sibi annexas?

2. An in casu amissionis indulgentiarum ob translationem provisoriam quarumdam imaginum, necessaria sit nova istarum, seu omnium imaginum benedictio?

3. An supposita illa nova imaginum benedictione requirantur denuo omnes cæremoniæ præscriptæ, sicut pro prima institutione Viæ Crucis?

4 An sex *Pater*, *Ave* et *Gloria* requirantur ad lucrandas indulgentias Viæ Crucis, sive stationes visitentur privatim, sive solemniter cum concursu?

5. An quædam stationes, exempli gratia, prima, de-

cimaquarta et quædam aliæ, *si solæ visitentur,* habeat unaquæque indulgentiam plenariam?

Sacra Congregatio, etc. respondit :

Ad 1. *Negative.*

Ad 2 et 3. Jam responsum in primo.

Ad 4. Talem recitationem esse tantum pium usum, laudabilemque consuetudinem a fidelibus inchoatam, ut patet ex Monitis sacræ Congregationis, jussu Clementis XII, sub die 3 aprilis 1731, editis.

Ad 5. *Negative.*

Die 3 augusti 1842.

"XII.

Pag. 17, 147.

Il n'est pas requis que celui qui érige le Chemin de la Croix place lui-même les croix, ni qu'il fasse le Chemin de la Croix. — Les croix peuvent être changées de place pourvu que ce soit dans la même enceinte.

Nonnulli sacerdotes supplicarunt sacram Congregationem declarare : 1. An qui habet facultatem erigendi Viam Crucis, benedictione tabularum et crucium prius facta, teneatur ipse tabulas collocare et stationes percurrere, ut valida sit erectio?

2. An benedictione tabularum et crucium facta a sacerdote legitime delegato, alter quicumque tabulas collocare possit privatim, sine cæremoniis, et etiam in alio tempore?

3. An quando in priorum tabularum locum aliæ substituuntur, nova exquiratur facultas illas benedicendi et Viam Crucis erigendi?

4. An mutatio tabularum et crucium de loco in locum in eadem ecclesia secum importet annihilationem indulgentiarum Viæ Crucis annexarum?

Sacra Congregatio Indulgentiis sacrisque Reliquiis præposita, præmittens quod, in erectione Viæ Crucis, benedicendæ tantum sint cruces, minime vero tabulæ seu picturæ, ad præfata dubia sic respondendum esse statuit :

Ad 1. *Negative.*

Ad 2. *Affirmative.*

Ad. 3. *Negative,* dummodo substitutio non sit majoris partis Crucium.

Ad. 4. *Negative,* quando fit in eadem ecclesia.

In quorum fidem, etc. Datum Romæ, ex Secretaria ejusdem sacræ Congregationis Indulgentiarum, die 22 augusti 1842 C. Card. Castracane, *Præfectus.*

Autre déclaration confirmant les deux premiers points.

Ille qui facultatem habet benedicendi stationes Viæ Crucis non tenetur, post crucis seu imaginis benedictionem, per se respectivis locis illas affigere, vel saltem ex cathedra exponere populo mysterium considerandum, si alius sive sacerdos sive laicus imaginum efficiat affixionem.

Die 20 martii 1846.

" XIII.

Pag. 20, 21, 149, 150.

Il suffit, pour gagner les indulgences, de se transporter d'une station à l'autre, en méditant la passion. — Les prières qui accompagnent et suivent la visite des stations ne sont pas requises.

Très-Saint Père[1],

G. Minot, missionnaire apostolique dans le diocèse de Nantes, prosterné humblement aux pieds de Votre Sain-

[1] Cette supplique a été formulée en italien. *L'Ami de la Religion*

teté, expose qu'étant incertain si, pour gagner les indulgences accordées au pieux exercice du *Via Crucis*, il est d'obligation, après avoir visité les stations, de réciter six *Pater, Ave* et *Gloria Patri*, et désirant s'en assurer, il supplie en conséquence Votre Sainteté de vouloir bien indiquer, par un rescrit, le nombre de *Pater*, *Ave* et *Gloria* que l'on doit réciter, après la visite des stations, pour avoir part aux avantages qu'on y reçoit.

Declaratio. Ad consequendas indulgentias pro visitatione 14 stationum Viæ Crucis concessas, nihil aliud requiritur quam, divini nostri Redemptoris Jesu Christi passionem meditando, ex una ad aliam stationem se conferre, in quantum multitudo personarum prælaudatas stationes visitantium, vel capacitas loci in quo eædem sunt erectæ, permittant. Ita res est ut ex bulla *Inter plurima* Benedicti XIII diei 3 martii 1726, confirmata ab alia bulla *Exponi nobis* Clementis XII diei 16 januarii 1731, a decreto S. C. Indulg. diei 3 aprilis 1731, ac etiam a brevi Benedicti XIV, quod incipit *Cum tanta*, diei 30 augusti 1741. — Hinc est quod ℣. *Adoramus te Christe, Pater noster, Ave Maria*, et ℣. *Miserere nostri Domine*, sit tantum laudabilis consuetudo a piis Christifidelibus in exercitium visitationis stationum Viæ Crucis introducta. In quorum fidem...

Datum Romæ ex præfatæ S. C. Indulg. Secretaria, die 22 septembris 1829.

A. Archiep. Trapezunt. *S. C. I. Secretarius.*

La déclaration suivante, donnée en réponse à une consultation de Bourges, confirme la précédente.

Recitatio orationis dominicæ et angelicæ salutationis,

qui l'a publiée, t. 61, p. 368, n'en a donné qu'une traduction française, en laissant toutefois la réponse en latin.

tam pro unaquaque Viæ Crucis statione, quam sexies ipsas preces iterare post obsolutas omnes stationes, est tantum laudabilis consuetudo a nonnullis inducta, minime vero necessaria ad lucrandas hujus Viæ Crucis indulgentias, ex Monitionibus servandis pro Viæ Crucis exercitio peragendo, jussu et approbatione editis tum Clementis XII, sub die 30 aprilis 1731, tum Benedicti XIV, sub die 10 maii 1742. — Die 2 junii 1838. Bituricensis.

Des réponses analogues ont été données dans la cause d'Aire en 1836, et dans celle de Clermont en 1842, ci-dessus, n. XI, ad 4m.

"XIV.

Pag. 21, 149.

Il faut méditer sur chacune des XIV stations.

Proposito dubio S. Indulgentiarum Congregationi a nonnullis Christifidelibus diœcesis Montis Regalis : — An indulgentiæ concessæ visitantibus Viæ Crucis stationes datæ sint ob Christi Domini passionem contemplandam in genere, an vero taxative pro meditatione illarum stationum quatuordecim, quæ a fidelibus generaliter cognoscuntur. — S. Congregatio R. *Negative* quoad primam partem, *affirmative* quoad secundam. — Ita decrevit die 16 februarii 1839.

"XV.

Pag. 21, 150.

Quand même l'Eglise serait remplie de monde, il faut faire au moins quelque mouvement d'une station à l'autre.

Beatissime Pater. Fr. Sigismundus sacerdos et concionator Capuccinus, Helvetiæ provinciæ alumnus, pedi-

bus S. V. humillime provolutus, solutionem sequentis dubii enixe expostulat. Nempe Summus Pontifex Benedictus XIV, in suis Monitis ad recte peragendas Viæ Crucis stationes editis die 10 maii 1742, et præcipue sub numero VII sic ait : — VII. Che essendo eretta la Via Crucis nella chiesa, per quel tempo degli uffizii divini, e della santa messa, e quando in chiesa vi sia tal concorso di popolo, che possa cagionar tumulto e disturbo, si astengano di praticarla, tanto maggiormente, che non essendovi impedimento, si devono visitare ad una ad una le stazioni. — Ex hujus Moniti conclusione dubium oritur; unde quæritur : *Utrum christifideles, in magno populi concursu, maxime cum ecclesia repleta et compressa sit devotis, possint sine corporis motu de loco in locum indulgentias Viæ Crucis lucrari?*

Et sacra Congregatio Indulgentiis sacrisque Reliquiis præposita respondit : *Negative*; singula enim Summorum Pontificum decreta affirmant, inter alias conditiones pro acquirendis stationum Viæ Crucis indulgentiis, necessario requiri aliquem corporis motum, ut clarius declaratum est ab hac Sacra Congregatione, die 30 septembris 1837 : — Che si passi da una stazione all' altra per quanto permette o la multitudine delle persone che le visitano, o la ristrettezza del luogo, dove sono erette[1]. — In quorum fidem. Datum Romæ ex secretaria ejusdem S. Congregationis Indulgentiarum, die 26 februarii 1841.

[1] « On doit passer d'une station à l'autre, pour autant que le permet, soit la multitude de ceux qui font le Chemin de la Croix, soit l'exiguité du lieu où il est érigé. »

XVI.

Pag. 21, 151.

Il faut visiter les XIV stations sans interruption.

Emi ac Rmi DD. — In Gallia plurimi fideles persuasum habent, se lucrari posse Indulgentias *Viæ Crucis*, dummodo quatuordecim stationes visitent in uno eodemque die, etiam non uno tractu, sed interposito majori minorive inter stationes intervallo. Item putant pro libitu vel commodo dividi posse Rosarium B. M. Virginis, ita ut acquirantur tum indulgentiæ annexæ recitationi quotidianæ unius coronæ, dummodo intra diei spatium, licet non uno tractu, sed diversis temporibus, recitentur quinque denaria, tum indulgentiæ speciales sodalitatis SSmi Rosarii, dummodo intra hebdomadam quindecim denaria recitentur, licet in plures quam tres partes dividantur

Hæc autem interpretatio plurimum favet pietati spiritualique utilitati multorum utriusque sexus fidelium tam regularium quam sæcularium, qui devotis hisce exercitiis uno tractu absolvendis, ut plurimum, impares, indulgentiis ipsis annexis, cum suo animarumque in purgatorio detentarum dispendio, quam sæpissime frustrarentur, nisi eas modo superius exposito lucrari possent.

Cum vero exortum sit ea de re dubium ex eo præsertim quod contraria videatur doctrina, necnon praxis Romæ vulgo recepta, ad SSmum Dnum Nostrum Pium Papam IX humillimæ porrectæ sunt preces, ut ipse, suprema sua auctoritate quæstionem dirimere vellet, et quatenus supradictam interpretationem veritati consentaneam non judicaret, benigne concedere dignaretur, ut deinceps, modo jam exposito, acquiri possent Indulgentiæ tum Viæ Crucis tum SS. Rosarii.

Porro Sanctissimus Pater Episcopo cuidam ad hæc respondere dudum dignabatur, se quidem iis personis quæ ipsum Episcopum rogaverant ut a Sanctitate Sua ea de quibus supra enixe expostularet, vel quæ ea de re ipsum postea interrogarent, facultatem SS. Rosarium recitandi, necnon sanctum Viæ Crucis exercitium peragendi eo modo qui in precibus supra expositus fuit, quando aliter, status sui occupationibus præpediti, facere non possent, benigne concedere, quin tamen hanc suam concessionem scripto signandam censuerit, generalem vero facultatem, quæ omnibus suffragetur fidelibus, nequaquam.

Quæ cum ita sint, et maxime intersit fidelium, præcipue Gallorum, commodo, ut hac in re omnis, si quæ sit, erronea de medio tollatur opinio, præsertim ubi hæc pretioso Indulgentiarum thesauro, ne acquiratur, officiat, placeat, quæso, Eminentiis Vestris Rmis opportunam emittere decisionem, quæ utilissimam fidelibus fore nemo non viderit.

Et Deus, etc.

Galliarum. Cum in sacra Indulgentiarum sacrarumque Reliquiarum Congregatione, ex supranunciatis precibus proposita fuissent dubia :

1. An fideles lucrentur Indulgentias Viæ Crucis dummodo quatuordecim stationes visitent in uno eodemque die, etiam non uno tractu, sed interposito majori minorive inter stationes intervallo ? Item, an pro libitu vel commodo dividi possit Rosarium B. Mariæ Virginis, ita ut acquirantur tum Indulgentiæ adnexæ recitationi quotidianæ unius coronæ dummodo intra diei spatium, licet non uno tractu, sed diversis temporibus, recitentur quinque denaria, cum Indulgentiæ speciales sodalitatis SSmi Rosarii, dummodo intra hebdomadam quindecim denaria reciten-

tur, licet in plures quam tres partes dividantur? Et quatenus negative :

2. An supplicandum sit SSmo pro concessione?

Emi Patres in Comitiis generalibus diei 14 decembris in palatio Vaticano habitis, audito consultoris voto, responderunt :

Ad 1. *Ad utrumque negative*, exceptis confratribus, quod attinet ad Indulgentias ipsis concessas, pro recitatione integri Rosarii infra hebdomadam.

Ad 2. Ipsi Emi Patres, non obstantibus rationibus P. Consultoris, et conditionibus ab eo propositis, sub quibus gratiæ impetratio a SSmo postulari posset, nempe tolerari saltem posse, ut fideles in privato tantum pio exercitio Viæ Crucis, necnon in privata recitatione tertiæ partis SSmi Rosarii, sine amissione Indulgentiarum eisdem piis operibus concessarum, dividere possint in casu tantum legitimæ causæ stationes Viæ Crucis, et denaria seu vulgo *poste* SSmi Rosarii, dummodo adimpleant omnia intra unius diei spatium, necnon cæteras conditiones injunctas, responderunt : *Non expedire.*

Itaque facta per me subscriptum, S. Congregationis secretarium, SSmo Dno Nostro Pio Papæ IX, de his omnibus fideli relatione in audientia diei 22 januarii 1858, Sanctitas Sua resolutiones Sacræ Congregationis confirmavit.

Datum Romæ ex secretaria ejusdem S. Congregationis Indulgentiarum.

F. Card. Asquinius, *Præfectus.*
Aloisius Colombo, *Secretarius.*

" XVII.

Pag. 17, 129.

Formule du rescrit qui accorde à un prêtre séculier la faculté d'ériger le Chemin de la Croix.

Ex audientia SSmi. SSmus Dnus Nr Pius PP. IX Oratori benigne concessit facultatem erigendi Quatuordecim stationes Viæ Crucis in vigenti quinque tantum *Ecclesiis*, seu publicis vel privatis *Oratoriis* de supraenunciata diœcesi *Locorum*, in quibus Ordo Min. Observantium S. Francisci Assisien. non existit; non obstantibus in contrarium facientibus quibuscumque; prævia tamen Ordinarii licentia, ac de consensu Superioris respectivi Loci, ubi de ipsis stationibus agi contigerit; eisdemque benedicendi atque applicandi omnes et singulas Indulgentias præfato pio exercitio Viæ Crucis adnexas, servatis aliis de jure servandis; præsenti valituro absque ulla Brevis expeditione, etc.

" XVIII.

Pag. 131, 30.

Résolutions touchant les restrictions qui limitent la faculté précédente quant aux *lieux* où le prêtre séculier peut ériger le Chemin de la Croix.

La supplique suivante a été adressée au Saint-Siége au nom d'un Vicaire-Général du diocèse de Tournai, en Janvier 1856, et le Rescrit authentique de la Congrégation des Indulgences est conservé dans les archives de cet évêché.

Cum Rescripta sacræ Congregationis Indulgentiarum, quibus facultas erigendi Viam Crucis sacerdotibus sæcu-

laribus conceditur, eamdem facultatem delimitent ad *Ecclesias, seu publica vel privata Oratoria de Diœcesi Locorum, in quibus Ordo Min. Observantium S. Francisci Assisiensis non existit*, diversæ circa horum verborum sensum moventur quæstiones; ideo Sanctitati Vestræ supplicatur quatenus sequentia dubia solvere dignetur :

1. Quid per loca in quibus Ordo Min. Observantium S. Francisci Assisien. non existit intelligendum sit in casu, an civitas, oppidum, pagus, cum respectivis suburbiis, sive locis eis adjacentibus? — Et quatenus negative :

2. An intelligendum sit Paræcia vel universa Diœcesis, aut alia quælibet Diœcesis sectio seu pars?

3. An per formulam Rescripti censeatur prohibitum quominus Via Crucis erigatur extra Ecclesias, vel Oratoria sive publica, sive privata, ex. g. in Cæmeteriis, vel in Claustris?

4. An sub pœna nullitatis apponatur facultatis delimitatio ad loca ubi Ordo Min. Observ. S. Francisci non existit, et ad Ecclesias et Oratoria tantum ejusmodi locorum; ita ut Via Crucis a sacerdote sæculari in locis in quibus laudatus Ordo extat, vel extra Ecclesias seu Oratoria erecta, denuo erigenda sit?

Cum supraenunciata quatuor dubia in sacra Indulgentiarum sacrarumque Reliquiarum Congregatione habita die 14 decembris 1857, in palatio Apostolico Vaticano fuissent proposita, Emi Patres, rebus mature discussis, respondendum esse decreverunt ut infra :

Ad 1. Affirmative.

Ad 2. Provisum in primo.

Ad 3 et 4. Affirmative.

Datum Romæ, ex Secretaria ejusdem S. Congregationis. die 20 januarii anni 1858.

F. Card. Asquinius, *Præfectus*.
Aloisius Colombo, *Secretarius*.

"XIX.

Pag. 129.

Le pouvoir spécial d'ériger le Chemin de la Croix doit toujours être exhibé à l'Ordinaire.

En 1841, dans une cause de Valence, on soumit à la sacrée Congrégation des Indulgences la question suivante, entre plusieurs autres :

Utrum qui obtinet diversas facultates ab Apostolica Sede, scilicet altaris privilegiati personalis, erigendi stationes Viæ Crucis, benedicendi cruces, numismata, debeat exhibere dictas facultates Ordinario, etiamsi nulla mentio facta sit in concessionum rescriptis ?

S. Congregatio respondit : *Affirmative* quoad Viæ Crucis erectionem ; *Negative* relate ad alias facultates, nisi aliter dispositum in obtentis concessionibus.

"XX.

Pag. 130.

Un évêque qui a reçu du Saint-Siége le pouvoir d'ériger le Chemin de la Croix ne peut subdéléguer son vicaire-général à cet effet, à moins que l'indult apostolique ne l'y autorise.

Episcopus Gratianopolitanus licentiam obtinuit erigendi in sua diœcesi plures sodalitates, pium quoque Viæ Crucis exercitium, nec non declarandi unum altare privilegiatum in ecclesiis parochialibus, ac denique parochos deputandi pro impertienda indulgentia plenaria in mortis articulo : Quærit a S. C. utrum duo Vicarii generales (titulares) ejusdem Episcopi, qui cum ipso unam personam moralem efficiunt, omnibus gaudeant facultatibus prædictis, scilicet sodalitates erigendi, instituendi Viam Crucis, altaria declarandi, etc.

S. C. respondit : Indulta seu facultates de quibus in prædicto dubio, etsi non cedant in propriam episcopi utilitatem, sed in gratiam diœcesanorum, non sunt tamen de ordinaria sua potestate, ad certam necessariamque animarum sibi commissarum administrationem ordinata, ita ut, eo absente vel morbo laborante, sive nimis occupationibus impedito, vices pro eo alius gerat, tanquam ab ipso legitime delegatus : sed cum sint potius favores quos idem episcopus ab Apostolica Sede personaliter impetraverit, tunc ab Episcopo tantum erunt fidelibus sibi creditis distribuendi, nisi in precibus Apostolicæ Sedi delatis eos expotulasset iis verbis aut similibus, nempe : Sive per se, vel per suos vicarios generales erigendi, communicandi, etc. — Ita S. Cong. die 24 maii 1843.

"XXI.

Pag. 17, 130, 131.

Formule du bref qui accorde à un évêque, pour la durée de sa charge, le pouvoir d'ériger le Chemin de la Croix par lui-même ou par un autre prêtre quelconque, dans les églises et oratoires de son diocèse.

PIUS PP. IX.

Venerabilis Frater salutem et Apostolicam benedictionem.

Exponendum Nobis curavisti esse tibi in votis ut stationes viæ Crucis seu Calvariæ in Ecclesiis ac publicis seu privatis Oratoriis tuæ istius Tornacens. Diœcesis, per te ipsum sive per tuos Vicarios Generales, ac Parochos aliosque Presbyteros tibi bene visos, erigendi, et Cruces quæ pio huic exercitio requiruntur cum adnexis Indulgentiis benedicendi facultatem tibi de Apostolica Nostra auctoritate facere dignaremur.

Nos itaque quo fructuosa ac frugifera devotio hujusmodi, qua Passionis Dominicæ devotio recolitur, longius in dies latiusque propagetur, tuis, Venerabilis Frater, obsecundare precibus quantum in Domino possumus voluimus.

Quamobrem tibi tenore præsentium concedimus ut, donec regimini Tornacens. istius Ecclesiæ præfueris, in locis tuæ Diœcesis ubi Fratres Ord. Min. S. Francisci de Observantia et Reform. nuncup. non adsint, præfatas stationes viæ Crucis seu Calvariæ, per te ipsum sive per tuos Vicarios Generales, ac Parochos aliosque Presbyteros ad id tuo arbitrio eligendos deputandosque, in qualibet ex Ecclesiis vel publicis Oratoriis privatisve, dummodo hæc ex Apostolica auctoritate erecta sint, tuæ præfatæ Diœcesis erigere, earumque Cruces cum adnexis Indulgentiis benedicere possis et valeas, ita ut Christifideles, qui pium idem Exercitium memoratis in Ecclesiis Oratoriisque institutum devote peregerint, et cætera injuncta pietatis opera rite persolverint, easdem indulgentias consequantur, quas pium Viæ Crucis seu Calvariæ exercitium in Ecclesiis FF. Ord. Min. S. Francisci de Observantia et Reformat. nuncupat. ut moris est peragendo consequi possent. In contrarium facient. non obstant. quibuscumque.

Datum Romæ apud S. Petrum sub Annulo Piscatoris die XIV januarii 1859, Pontificatus Nostri anno decimo tertio.

Pro Dno Cardinali Macchi,
J. B. Brancaleoni Castellani. *Subs.*

"XXII.

Pag. 18, 134.

L'évêque qui délègue pour l'érection du Chemin de la Croix doit veiller pareillement à ce que la demande d'érection ainsi que la concession soient faites par écrit, que les documents s'en

conservent dans les archives de l'évêché, et qu'il en soit fait mention dans les registres de la paroisse.

Archiepiscopus Bituricensis ad pedes S. V. provolutus humiliter exponit quod, delegatus a S. V. ad erectionem sanctarum Viarum Crucis cum facultate subdelegandi parochos suæ diœcesis, aliquoties viva voce delegavit : aliquoties scripto ad parochos misso, non autem inserto in codicibus sive parochiæ sive archiepiscopatus : aliquoties tandem scripto inserto quidem in codicibus sive archiepiscopatus sive parochiæ ; postulatione vero dictæ erectionis a parocho facta viva voce, non autem per supplicem libellum scriptura exaratum. Cum autem quidam pii sacerdotes in vulgus emittant responsiones sacræ Congregationis, quæ ut validas tantum habent, si veræ sint, erectiones quæ scripto postulatæ fuerunt et concessæ, et quarum concessio inserta fuit in codicibus sive archiepiscopatus, sive parochiæ ubi facta fuit erectio ; dictus archiepiscopus animarum paci consulere volens enixe rogat S. V. ut respondere velit :

1. Utrum ad validitatem erectionis sacrarum Viarum Crucis necessarium sit ut postulatio erectionis scripto fiat, scripto etiam concedatur erectio, et utrum dictæ insuper concessionis remanere debeat instrumentum in codicibus sive archiepiscopatus, sive parochiæ, et tandem utrum sit necessarium erectionis ipsius testimonium in ejus parochiæ codicibus insertum.

2. Posito quod hæc omnia sint indulgentiarum conditio sine qua non, rogat idem archiepiscopus, ut sanare velit omnes erectiones in sua diœcesi factas ab octo et triginta annis, ita ut, non obstantibus præfatis defectibus, omnes utriusque fideles lucrari valeant indulgentias sanctarum Viarum Crucis, consuetas percurrendo stationes, quæ sic erectæ fuerint. Quod, etc.

Ex sacra Congregatione Indulgentiis sacrisque Reliquiis præposita, die 28 septembris 1838. — Cum sicut humillime exponebat archiepiscopus Bituricensis, ab Apostolica Sede delegatus pro Viæ Crucis stationibus erigendis cum facultate ad eumdem effectum ejusdem suæ diœcesis parochos quosque subdelegandi, per plures annos erectiones S. Viæ Crucis pluribus in locis præfatæ diœcesis absque postulatione in scriptis fuisse peractas, nonnullas vero sine instrumento concessionis, alias demum quin in codicibus parœciæ testimonium erectionis insertum fuisset. Hinc sacra Indulgentiarum Congregatio, re mature perpensa, auditisque Consultorum votis, spiritualem fidelium utilitatem prospiciens, sanavit quemcumque defectum, stationesque ab octo et triginta annis sic erectas convalidavit, et insuper voluit ut in posterum, facultatibus Archiepiscopi ab Apostolica Sede impetratis perdurantibus, sive absolutis iterum impetrandis, omnia ac singula quæ talem erectionem respiciunt scripto fiant, tam nempe postulatio, quam erectionis ejusdem concessio, quarum instrumentum in codicibus archiepiscopatus remaneat, et testimonium saltem in codicibus parœciæ inseratur.

XXIII.

Pag. 154, 155.

Notification du pape Clément XIV accordant aux Franciscains de l'Observance la faculté de bénir des crucifix en y attachant les indulgences du Chemin de la Croix[1].

Notre Saint Père le Pape Clément XIV, heureusement régnant, a daigné accorder, à tous ceux qui se trouvent affligés d'infirmités, ou en prison, ou sur mer, ou en

[1] Cette Notification a été donnée en Italien.

pays infidèle, ou qui en un mot seraient véritablement dans l'impossibilité de visiter les stations du Chemin de la Croix, la faculté d'en gagner les indulgences comme s'ils les visitaient personnellement, en récitant quatorze *Pater* et *Ave*, puis cinq *Pater, Ave* et *Gloria Patri* à la fin, et de plus un autre pour le Souverain Pontife qui accorde lesdites indulgences ; — à la condition pourtant que chacun se procure un crucifix de cuivre, bénit par le Révérendissime P. Général de tout l'Ordre des Frères Mineurs d'Ara Cœli, ou par un des Provinciaux ou Gardiens dépendants de lui, et qu'il tienne ce crucifix en main pendant qu'il récite les prières prescrites. — On exhorte les fidèles à ne point négliger un pareil trésor, non-seulement à cause des innombrables indulgences, mais surtout pour honorer la mémoire de la Passion du Sauveur, laquelle est le moyen unique d'assurer son salut ou plutôt qui est nécessaire pour se sauver.

Rome, à l'imprimerie de la Rév. Chambre Apost. 1773.

"XXIV.

Pag. 155.

Formule du rescrit pontifical accordant à un prêtre séculier le même pouvoir.

Ex audientia SSmi. — SSmus Dnus Noster Pius PP. IX Oratori benigne concessit facultatem benedicendi, in Locis in quibus Ordo Minorum Observantium sancti Francisci haud existit, Crucifixos usque ad numerum centum, eisdemque applicandi omnes et singulas Indulgentias quatuordecim stationum Viæ Crucis, ab iis tantum Christifidelibus acquirendas, qui ob physicam infirmitatem, vel propter aliud legitimum impedimentum, præfatas stationes in Ecclesiis, Oratoriisque erectas visitare

nequiverint, dummodo tamen corde saltem contrito, et devote, necnon unum ex ipsis Crucifixis manibus gestantes, viginti Pater, Ave, et Gloria, unum nempe pro qualibet statione, quinque in SSmorum Domini Vulnerum memoriam, ac unum juxta mentem Sanctitatis Suæ recitaverint. — Præsenti valituro absque ulla Brevis expeditione; non obstantibus in contrarium facientibus quibuscumque, etc.

Formule de la même concession, faite par le ministre général des Franciscains.

Apostolica auctoritate nobis concessa utentes, benigne annuimus precibus N. N. Eidem facultatem facimus benedicendi... Cruces cum imaginibus Domini Nostri Jesu Christi Crucifixi prominentibus, eisque applicandi indulgentias sacræ Viæ Crucis, lucrandas ab infirmis, senibus, invalidis, carceribus detentis, navigantibus, aliisque a visitatione impeditis. Advertendum tamen hanc facultatem valere tantum extra Urbem, iisque in locis, ubi Fratres Ordinis nostri desunt, vel commode haberi non possunt. Servatis servandis, etc.

Datum Romæ ex Ara-Cœli, etc.

" XXV.

Pag. 156.

Le possesseur du crucifix indulgencié peut seul gagner les Indulgences.

En 1842, un curé du diocèse de Saint-Brieuc avait adressé à la S. Congrégation des Indulgences la question suivante, à la suite de plusieurs autres :

An quando possessor Coronæ Domini, vel Crucis cui

applicatæ sunt indulgentiæ Viæ Crucis, preces præscriptas recitat una cum aliis, qui sibi non habent sive Coronam, sive Crucem tali privilegio ditatam, possint adstantes et simul recitantes easdem indulgentias lucrari, quas lucratur possessor Coronæ vel Crucis.

S. Congregatio respondit : *Negative*, absque speciali facultate.

" XXVI.

Pag. 155 et 156.

Décret interprétatif de l'Indult de Clément XIV. Pour gagner les indulgences en faisant le Chemin de la Croix avec un crucifix bénit à cet usage, 1° Il faut réciter 20 *Pater*, *Ave* et *Gloria*; — 2° Il suffit, quant au crucifix, qu'il ne soit pas d'une matière fragile.

URBIS ET ORBIS.

Ex audientia SSmi, die 8 Augusti 1859.

Ut universi utriusque sexus Christifideles Passionis Domini Nostri Jesu Christi facilius memoriam agant, eodemque tempore omnes et singulas indulgentias pio ac salubri Viæ Crucis exercitio adnexas lucrari possint, et valeant, delatæ fuerunt preces SSmo Pontifici Clementi XIV tenoris ut infra : « G. l'infermi, i naviganti, carcerati e quelli dimoranti nelle parti degli infideli, o legittimamente impossibilitati di poter visitare la S. Via Crucis, prostrati ai suoi sanctissimi piedi supplicano la Santita Vestra della consolazione di poter quadagnare le indulgenze delle dette stazioni ritrovandosi negli stati di suddette tribolazioni, col recitare 14 *Pater* et *Ave*, et in fine 5 altri *Pater* ed *Ave* in memoria della divina passione, col tenere in mano un crocefissetto di ottone, benedetto però da qualche Guardiano, o superiore maggiore

soggetto al Padre Rmo Generale di tutto l'Ordine in Ara-Cœli. Che della grazia, etc. — Quas quidem preces idem S. Pontifex clementissime excepit, ac in audientia diei 26 januarii 1773 *benigne annuit pro gratia juxta petita. Contrariis non obstantibus.*

Jam vero circa hanc concessionem duo exorta sunt dubia :

Primum scilicet, an 14 tantum *Pater* et *Ave,* et iterum quinque *Pater* et *Ave,* ut supra expositum est, recitanda sint, vel, juxta formam rescriptorum sacræ hujus Congregationis, corde saltem contrito ac devote *Viginti Pater, Ave* et *Gloria,* unum nempe pro qualibet statione, quinque in sanctorum Domini nostri Jesu Christi vulnerum memoriam, ac unum juxta mentem Sanctitatis Suæ recitari debeant ;

Alterum vero, an per verbum *ottone* exclusa reputanda sit quæcumque alia materia ex qua crucifixi conficiantur.

Facta itaque de præfatis dubiis SSmo Dno N. Pio PP. IX. per me infra scriptum sacræ Congregationis Indulgentiarum secretarium, relatione in audientia diei 8 augusti 1859, Sanctitas Sua benigne respondit :

Quoad primum : *Servandum esse ejusdem S. Congregationis consuetudinem ;*

Et quoad secundum, declaravit : *per verbum* ottone (laiton) *intelligendam esse exclusam materiam fragilem duntaxat.*

Hæc autem omnia S. Congregatio Indulgentiis sacrisque Reliquiis præposita typis edi jussit, ut utriusque sexus Christifideles, qui a visitandis S. Viæ Crucis stationibus legitime impediti istiusmodi crucifixis, facultate a Summis Pontificibus tributa, benedictis utentur, noverint præsens decretum ab omnibus esse servandum, non obstantibus in contrarium quibuscumque.

Datum Romæ ex secretaria ejusdem S. Congregationis die 16 septembris 1859.

F. Card. Asquinius, *Præf.*
Aloisius Colombo, *Secretarius.*

Une copie authentique de ce décret nous a été délivrée par le R. P. Bernard Van Loo, Procureur-Général des Frères Mineurs Récollets, à Rome.

LISTE DRESSÉE PAR LE B. LÉONARD

DES LIEUX OU IL A ÉRIGÉ

LE CHEMIN DE LA CROIX

depuis la déclaration du pape Clément XII.

1 Au couvent de Tor de' Specchi, à Rome.
2 » » des Ursulines, ibidem.
3 » » de Saint-Sylvestre, ib.
4 Au Conservatoire des Mendiantes, ib.
5 Au couvent de la Conception, ib.
6 » » de Saint-Bernardin, ib.
7 » » de Sainte-Lucie in Selce, ib.
8 » » des Vierges, ib.
9 Au Conservatoire des Néophytes, ib.
10 Au couvent de Sainte-Suzanne, ib.
11 » » de l'Enfant Jésus, ib.
12 » » de Sainte-Catherine de Sienne, ib.
13 » » de Sainte-Apolline, ib.
14 » » de Sainte-Marthe, ib.
15 » » de la Purification, ib.
16 » » de Saint-Joseph, ib.
17 » » de Sainte-Cécile, ib.
18 » » de Saint-François de Sales, ib.
19 » » de Campo Marzo, ib.
20 Au Conservatoire des Philippines, ib.
21 » » des Viperesche, ib.
22 Au couvent du Saint-Esprit, ib.
23 » » des Annonciades, ib.
24 » » des Sept-Douleurs, ib.
25 » » de Sainte-Claire, ib.

26 Au couvent de Sainte-Rufine, ib.
27 » » de Saint-Jacques aux Converties, ib.
28 Au Conservatoire des Camaldules à la Lungara, ib.
29 » » des Robes bleues à Ripetta, ib.
30 » couvent de Saint-Urbain les Capucines, ib.
31 » conservatoire des Zoccolette, ib.
32 » couvent de Saint-François, à Ripa, ib.
33 » » de Saint-Pierre, à Montorio, ib.
34 » » de Saint-Bonaventure, au Mont-Palatin, ib.
35 Dans l'amphithéâtre de Flavien, vulgairement appelé le Colysée. Ce Chemin de la Croix a été béni par Mgr Ferdinand Marie de Rossi, Vice-gérant du Cardinal-vicaire à Rome, le 27 décembre 1750.
36 Au couvent du Jésus, à Vellétri, ib.
37 Au conservatoire de Notre-Dame aux Neiges, ib.
38 Dans le cloître des Pères Observantins, ib.
39 A l'église paroissiale, à Marino.
40 Au couvent de Saint-Dominique, ib.
41 A l'église de Saint-Etienne, ib.
42 A l'hospice des Chartreux, à Pise.
43 A la Chartreuse de Pise.
44-56 En divers lieux du même diocèse.
57 Au couvent de Sainte-Félicité, à Florence.
58 » » de Saint-Félix, sur la place, ib.
59 » » de Saint-Barnabé, ib.
60 » » de Chianto, ib.
61 » » de Saint-Clément, ib.
62 » » du Saint-Esprit, ib.
63 » » de Saint-Ambroise, ib.
64 A la paroisse de Saint-Donat, à 2 lieues de Florence.
65 » » de Scandilli, hors des murs de Florence.
66 Au couvent des Incurables, à Florence.
67 » » des religieuses..., ib.
68 » » des religieuses, à Foligno.
69 » » de Saint-Julien, ib.
70 A l'hôpital de Sainte-Marie-la-Neuve, pour les religieuses, ib
71 A la paroisse de Saint-Roch, près de Distria.
72 Au couvent des sœurs de la Visitation de Massa, diocèse de Pescia.

73 Au couvent des sœurs de la Visitation de Pescia.
74 Dans la prévôté de Monte-Catino, même diocèse.
75 A la paroisse de Sorano, ib.
76 » » de Borgo-Muggiano, ib.
77 A la paroisse de Corgnorole, diocèse de Lucques.
78 Au couvent de Sainte-Térèse, à Camajore, ib.
79 Au conservatoire de Sainte-Claire, à Camajore, ib.
80 A la paroisse de Piazzano, diocèse de Lucques.
81 Au couvent de Saint-Nicolas, à Lucques.
82 » » de Saint-Joseph, ib.
83 » » de Sainte-Justine, ib.
84 » » des Converties, ib.
85 A la paroisse de Salviano, diocèse de Livourne.
86 A la campagne des Chartreux, ib.
87 Dans les appartements de la reine d'Angleterre, en vertu d'un bref du Pape, (à Albano?)
88 A la cathédrale d'Albano.
89 Au couvent des Farnésiennes, à Albano.
90 Au conservatoire des Religieuses, ib.
91 Au couvent des Récollets, à Sezze.
92 » » de Sainte-Claire, ib.
93 » » de l'Enfant-Jésus, ib.
94 A l'église collégiale de Nettuno.
95 » de Notre-Dame de Saint-Roch, ib.
96 » de Saint-Blaise, ib.
97 A l'oratoire de Porto d'Anzo.
98 Dans la cathédrale de Ségni.
99 Dans l'église du Jésus des Pères Doctrinaires, ib.
100 Dans l'oratoire de Notre-Dame des Anges, ib.
101 » » de la Mort, ib.
102 Dans la cathédrale de Piperno.
103 Dans l'église de Saint-Benoît, ib.
104 Dans l'oratoire de Sainte-Marie, ib.
105 Dans le couvent de Sainte-Claire, ib.
106 Dans l'église des Pères Doctrinaires, ib.
107 Au couvent des Récollets, à Castel-Gandolfo.
108 » » de Saint-Pierre à Montorio, à Rome.
109 Dans l'église collégiale de Monte-Rotondo.
110 Dans la paroisse de Saint-Etienne, ib.
111 Au couvent de Sainte-Marie Madeleine de Pazzi, ib.

112 Au couvent de Notre-Dame des Anges des Pères Récollets, à la Mentana.
113 A l'église de Notre-Dame, à Genazzano.
114 A la paroisse de Saint-Paul, ib.
115 » » de Saint-Nicolas, ib.
116 Au couvent des Ginasi, à Rome.
117 A Castel Madama, diocèse de Tivoli.
118 A Licenza, ib.
119 A Monte Flavio, diocèse de la Sabine.
120 A Genzano, diocèse d'Albano.
121 A La Riccia, ib.
122 Au couvent des Observantins de Valmontone, diocèse de Ségni.
123 Dans l'église collégiale de Palliano, diocèse de Palestrina.
124 Dans l'oratoire de la Forteresse de Palliano, ib.
125 A l'église de Sainte-Marie, à Alatri.
126 A la paroisse de Saint-Sauveur, ib.
127 A l'oratoire de la Sainte-Vierge, hors de la ville d'Alatri.
128 Dans l'église paroissiale de Seccano, diocèse de Férentino.
129 » » de Supino, ib.
130 Dans l'église paroissiale de..., diocèse de Ségni.
131 Dans l'église paroissiale de Monte Libretti, diocèse de la Sabine.
132 Dans l'église paroissiale de..
133 Dans la Chartreuse de Maggiano, diocèse de Sienne.
134 Au couvent des Pères Observantins, à Acquapendente.
135 A la cathédrale de Montéfiascone.
136 Au couvent de Saint-Pierre, ib.
137 » » de Saint-François de Sales, ib.
138 » » de Sainte-Rose, à Viterbe.
139 » » de la Paix, ib.
140 » » de Saint-Augustin, ib.
141 » » des Duchesses, ib.
142 » » des Converties, ib.
143 » » de Saint-Dominique, ib.
144 Dans l'église collégiale de Ronciglione.
145 Dans l'oratoire de la Storta, près de Rome.
146 Au couvent de Saint-Isidore, à Rome.
147 Dans l'église paroissiale de Nérola, diocèse de la Sabine.
148 Au couvent des Religieuses, à Subiaco.

149 Dans l'église paroissiale de...
150 Dans l'église de Saint-Roch, de Tagliacozzo, diocèse de Marsi.
151 Au Calvaire de Tagliacozzo, ib.
152 » » de Saint-Jean, ib.
153 A l'église paroissiale de Saint-Jean, ib.
154 » » de Sainte-Marie, ib.
155 » » de Tre Monti, ib.
156 » » de Pelgitelci, ib.
157 A l'église paroissiale de la Scarpa, diocèse de Tivoli.
158 Dans les appartements au-dessus du Dôme de Tivoli pour l'usage de Mgr l'Evêque.
159 A l'église de Santo Polo, même diocèse.
160 Au couvent des Observantins, à Monticelli.
161 A l'église paroissiale d'Olévano, diocèse de Palestrina.
162 Au couvent des Farnésiennes, ib.
163 A l'église de Gallicano, ib.
164 A l'abbaye de Rutiglio, à Gavignano, diocèse de Ségni.
165 A la cathédrale d'Anagni.
166 Dans l'église paroissiale d'Acuto, diocèse d'Anagni.
167 Au couvent de Sainte-Claire, d'Anagni.
168 Dans l'église paroissiale de Giuliano, diocèse de Férentino.
169 » » de Prossede, ib.
170 Dans l'église des Clercs Mineurs de S. Laurent in Lucina, à Rome.
171 Au conservatoire des Maîtresses pies, à Fontana di Trevi, ib.
172 » » de Saint-François de Paul, ib.
173 Au couvent de Vétralla, diocèse de Viterbe.
174 » » des Dominicains, à Vétralla, ib.
175 » » de Saint-Antoine, à Orte.
176 » » de Lorette, ib.
177 Dans la Chartreuse de Sienne.
178 Dans l'église de Saint-Martin, diocèse de Sienne.
179 Au couvent du Bigallo, à Florence.
180 » » des petites pauvres, ib.
181 » » de Sainte-Catherine, à Tolentino.
182 » » de Sainte-Claire de Massaccio, diocèse de Jési.
183 » » de Sainte-Marie Madeleine de Pazzi, à Monte Carotto, ib.
184 A l'abbaye de Castel-Fiano, ib.
185 Au couvent de la Trinité, à Jési.

186 Au couvent de Sainte-Anne, ib.
187 » » des Converties, ib.
188 Au conservatoire de la Purification, ib.
189 Au couvent de l'Annonciation, ib.
190 A l'abbaye de Chiaravalle, près de Jési.
191 A l'église de St-Jacques, de Castel del Piano, diocèse de Jési.
192 Dans l'église de Monteliberto, ib.
193 Dans l'oratoire de Mgr l'évêque de Jési.
194 » » de Mgr l'évêque de Civita Castellana.
195 Dans l'église paroissiale de Rocca di Papa.
196 » » de Colonna, diocèse de Frascati.
197 » » de Monte Porzio.
198 » » de Monte Compatri.
199 » » de Rocca Priora, dio. de Frascati.
200 Dans le couvent des religieux de... ib.
201 » » de Maiano, diocèse de Florence.
202 Dans l'église par. de Castel Giorgio, diocèse d'Orviéto.
203 Dans l'église de Castel Fiscardi, ib.
204 Au couvent de Sainte-Térèse, à Orviéto.
205 » » de Caprarolla, diocèse de Civita Castellana.
206 Dans l'oratoire de Civita Castellana.
207 Dans le désert des Carmes déchaussés.
208 Dans l'oratoire de la Mort, à Civita Vecchia.
209 » » de la Forteresse, ib.
210 » » de l'Hôpital, ib.
211 » » de Torr' in Pietra, diocèse de Sora.
212 Au couvent des Converties, au Corso, à Rome.
213 » » des Converties, à Pérouse.
214 » » des Pauvres Filles, à Pérouse.
215 » » des..., ib.
216 » » de Saint-Julien, ib.
217 » » de Sainte-Marguerite, ib.
218 » » de Matélica, ib.
219 » » de Sainte-Catherine, ib.
220 » » de Sainte-Lucie, ib.
221 » » de Spérandio, ib.
222 Au conservatoire de la Charité, ib.
223 Au couvent de Saint-Antoine de Padoue, ib.
224 » » de Saint-François des Dames, ib.
225 » » de Saint-Benoît, ib.

226 Au couvent de Sainte-Marie Madeleine, ib.
227 » » de Saint-Paul, ib.
228 » » des Capucines, ib.
229 Au conservatoire de la Miséricorde, ib.
230 Au couvent des Pères de l'Ordre de Saint-Philippe.
231 » » de la Bastia, diocèse d'Assises.
232 » » de l'Annonciade, de Foligno.
233 » » de Bethléem, ib.
234 Au conservatoire de la Vén. Sœur Paule, de Foligno.
235 » » des Orphelines, ib.
236 Au couvent de Sainte-Catherine, ib.
237 Au conservatoire de Sainte-Catherine, ib.
238 » » des Ursulines de Spello, dioc. de Foligno.
239 Au couvent de Sainte-Claire, de Spello, ib.
240 » » des Pères Observantins, de Spello, ib.
241 » » des Barberine, à Rome.
242 Dans l'oratoire de la Riccia, diocèse d'Albano.
243 » » de Poli, diocèse de Tivoli.
244 Au couvent des Pères des Ecoles pies, à Poli, ib.
245 » » de Poli, pour les séculiers.
246 » » de Casamara des Pères Trappistes.
247 » » de Trisulti des Chartreux.
248 Dans l'oratoire du Procoio delle Cavalle, près de Rome.
249 Dans l'église paroissiale de Zagarolo.
250 Au couvent de Valentano, diocèse de Montéfiascone.
251 Dans l'oratoire des Grottes, ib.
252 Dans l'établissement des Maîtresses pies, à Valentino, ib.
253 Dans l'église de Saint-Félix, sur la place, à Florence.
254 Au couvent du Curé, diocèse de Florence.
255 » » des Dominicains de Ripoli, ib.
256 » » du Corpus Domini, à Fano.
257 A la paroisse de Fereto, diocèse de Fano.
258 Au couvent du Carmel, à Camérino.
259 » » de Saint-Sauveur, ib.
260 » » de San-Sperandio, à Cingoli.
261 » » du Saint-Esprit, ib.
262 Dans l'oratoire de Fiumicello
263 Au couvent de Cornéto, diocèse de Montefiascone.
264 Au conservatoire des Orphelines, de Cornéto.
265 Dans l'église paroissiale de Viano, diocèse de Viterbe.

266 Dans l'établissement des Maîtresses pies, de Viano, ib.
267 Dans un établissement au diocèse de Riéti.
268 A la Serra dell' Acquasanta, diocèse d'Ascoli.
269 Au couvent de Saint-André, à Ascoli.
270 Dans l'église paroissiale de Monte Ottone, diocèse d'Ascoli.
271 Au couvent de Sainte-Catherine, à Macérata.
272 » » des Monachelle, ib.
273 Dans la maison des Exercices spirituels, à Ancône.
274 Au couvent de S..., ib.
275 » » des Converties, ib.
276 Dans l'établissement des Maîtresses pies, ib.
277 Au conservatoire des Pupilles, ib.
278 Au couvent des Rocchettine, ib.
279 » » des Capucines, à Récanati.
280 » » de Castelnuovo, ib.
281 Au conservatoire de l'Assomption, ib.
282 Au couvent de Sainte-Catherine de Monte Santo, diocèse de Fermo.
283 Au couvent des Religieuses, de Matélica.
284 » » de Sainte-Marguerite, de Fabriano.
285 » » de Sainte-Catherine de Sienne, ib.
286 » » de Saint-Luc, ib.
287 Au conservatoire des Enfants trouvés, ib.
288 Au couvent des Capucines, ib.
289 » » des Converties, ib.
290 » » de Saint-Romuald, ib
291 Dans l'église paroissiale de Saint-Donat, près de Fabriano.
292 Au couvent de Sainte-Marguerite, de la Pergola.
293 » » de Saint-Jacques, ib.
294 » » de l'Enfant Jésus, ib.
295 Dans l'église paroissiale de Lenola, diocèse de Fondi, aujourd'hui archidiocèse de Gaëte.
296 Dans l'église Collégiale de San-Germano.
297 » » paroissiale de Pastina, archid. de Gaëte.
298 Au couvent de Sainte-Claire, de Nocera.
299 » » de Saint-Jean, ib.
300 » » de Saint-Martial, de Gubbio.
301 » » des Converties, ib.
302 » » des Pères de Saint-Philippe, ib.
303 » » de Sainte-Claire, ib.

304 Au conservatoire des Bâtardes, ib.
305 Dans l'oratoire de la famille Gabrielli, ib.
306 Au couvent de Sassoferrato.
307 Dans l'oratoire de la Miséricorde, à San-Sévérino.
308 Dans la chapelle de Mgr l'évêque, ib.
309 » » du Gouverneur, ib.
310 Au couvent de Sainte-Catherine, ib
311 » » des Pères de Saint-Philippe de Néri, ib.
312 « » de Montéfilotrano, diocèse d'Osimo.
313 Dans l'oratoire de Saint-Philippe de Néri, à Récanati.
314 Dans la paroisse de Sperlonga, diocèse de Gaëte.
315 Dans l'oratoire de Caste..., diocèse de Vellétri.
316 Au couvent de Sonnino, diocèse de Terracine.
317 Dans l'église des Dominicains, de Pontécorvo.
318 » » des Pères Doctrinaires, ib.
319 » » paroissiale de S.-P., ib.
320 » » paroissiale de Saint-Nicolas, ib.
321 » » collégiale, ib.
322 » » paroissiale de Cavi, diocèse de Palestrina.
323 » » des Pères Conventuels de Cavi, ib.
324 « » paroissiale de Gallicano, ib.
325 Au couvent de Sainte-Claire, de la Fara.
326 Dans l'oratoire de la famille Corradini, ib.
327 Dans l'église collégiale de Toffia, ib.
328 Dans l'oratoire des Stigmates, à Toffia, ib.
329 » » de Notre-Dame, à Castelnuovo.
330 Au couvent de l'Enfant Jésus, à Palestrina.
331 Dans l'église paroissiale de San-Vittorino.
332 » » des Conventuels de C. D.
333 » » des Augustiniens de C. D.
334 Dans l'oratoire des Converties.
335 Dans l'église paroissiale de... sur le territoire de l'abbaye de Saint-Sauveur.
336 » » paroissiale de Rocca Vitiana, ib.
337 » » des Conventuels de Longone, ib.
338 » » de Saint-Sauveur-Majeur.
339 » » paroissiale de Belmonte, diocèse de Riéti.
340 Autour de l'église de Rocca Sinibaldi, ib.
341 Dans l'église paroissiale de Pontano, ib.
342 Dans l'oratoire de Riofreddo, diocèse de Tivoli.

343 Dans l'église paroissiale de Pontano.
344 » » collégiale de Taggia, diocèse d'Albenga.
345 Au couvent de Sainte-Claire, de Port-Maurice, ib.
346-349.. .
350 Dans l'église paroissiale de Saint-Etienne, ib.
351 Au couvent des Visitandines, de San-Rémo, ib.
352 » » de Borgo de Finale, diocèse de Savone.
353 » » de Saint-Léonard.
354 » » des Capucines, de Gênes.
355 A l'hospice des Capucines, ib.
356 Dans l'église paroissiale de Nervi, diocèse de Gênes.
357 Au couvent du Petit-Saint-Jean, de Lucques.
358 Au couvent de l'Ange, ib.
359 Dans l'église paroissiale de..., diocèse de Lucques.

EN CORSE.

360 Dans l'église paroissiale de Vignale, diocèse de Bastia.
361 » » » de Volpajola, ib.
362 » » » de Scolca, ib.
363 » » » du Vescovado, diocèse de Mariana.
364 » » » de Loreto, ib.
365 » » » de Sorbo, ib.
366 » » » de Castellare, ib.
367 » » » de Porri, ib.
368 » » de ..., ib.
369 Dans la Plébanie de Casagoni, ib.
370 Dans l'église vicariale de la Penta, ib.
371 » » paroissiale de la Penta, ib.
372 » » » d'Ortiporio, ib.
373 » » » de Giocatoio, ib.
374 » » » de Casabianca, ib.
375 » » de Sainte-Marie, de Ficaia, ib.
376 » » paroissiale de Campile, ib.
377 » » » de Corte, ib.
378 » » » de Carogno, ib.
379 » » » du Mont, ib.
380 » » » de Ficaia, ib.
381 » » » de Crocicchia, ib.
382 » » de Saint-André, ib.
383 » » de l'Annonciation, ib.

384 Dans l'église paroissiale de Polvéroso, ib
385 » » » de la Croix, ib.
386 » » » de Ficagia, ib.
387 » » » de la Porta, ib.
388 » » » de Quarcitello, ib.
389 » » de Saint-Cyprien, ib.
390 » » paroissiale de Stoppia Nova, ib.
391 » » de Poggio, ib.
392 » » de Porachi, ib.
393 » » d'Olmo, ib.
394 » » de Silvareccio, ib.
395 » » de Casalta, ib.
396 » » de Piano, ib.
397 » » paroissiale de SS. Pierre et Paul, diocèse d'Aléria.
398 » » paroissiale de San-Gavino, ib.
399 » » » de Scata, ib.
400 » » de Monte Olmo, ib.
401 » » paroissiale de Carcheto.
402 » » » de Colle.
403 » » » de Saint-Michel Archange, diocèse d'Aléria.
404 » » de Verdese, ib.
405 » » paroissiale de Campana, ib.
406 » » » de Pruno.
407 » » de Nocario.
408 » » de Piè di Partino.
409 » » de Piazzoli.
410 » » de Monaci.
411 » » de Piè d'Orezza.
412 » » de Parata.
413 » » des SS. Cosme et Damien.
414 A San-Giovanni, dans la Plébanie de Tavagna.
415 A Talassani, ib.
416 A Poggio, ib.
417 A Renoso, ib.
418 A Orneto, ib.
419 A Carbonaccia, ib.
420 A Velone, ib.
421 A Pero, ib.

422 A Casevecchie, ib.
423 Dans l'Isolaccia, ib.
424 A Taglio, ib.
425 A Santa-Lucia Moriano, ib.
426 A San-Cocco de Regeto, ib.
427 A San-Lorenzo de Setorle, ib.
428 Dans l'Oratoire de l'Assomption, ib.
429 Dans l'Oratoire de l'Annonciation de... ib.
430 Dans l'église de Frasso, ib.
431 Dans l'église de Santa-Réparata, plébanie de Rostino.
432 » » de Saint-André, ib.
433 » » de Saint-André, ib.
434 » » de l'Annonciation, ib.
435 » » du Carmel, ib.
436 » » de Cagnano, ib.
437 A Tribua de Vallemedia, ib.
438 A Casanova, ib.
439 A Poggio di Cagnano, ib.
440 A Pieve de la vallée, ib.
441 A Grate, ib.
442 A Terlaggia, ib.
443 A Casa pia, ib.
444 Dans l'église paroissiale de Rostino.
445 A Popolessa,
446 A Castiglione,
447 A Prato,
448 A Mubifao,
449 A Cadifao,
450 A S. Michel Archange,
451 A Salvea,
452 A Riccivene,
453 A Pastoreccia,
454 A Forno,
455 A Novella,
456 A Orsica,
457 A Lama,
458 A Asco,
} Dans les plébanies de Coccia, Canale et Giollina.
459 A Aguale, dans la plébanie de Nicolo.
460 A Corscia, ib.
461 A Calasimma, ib.

462 A Arbertaggio, ib.
463 A Casamaggioli, ib.
464 A Calacuccia, ib.
465 A Corti, dans la plébanie de Talciani.
466 A Santa-Lucia, ib.
467 A Socrino, ib.
468 A Tralunga, ib.
469 A Castiole, ib.
470 Dans la forteresse de Corti, ib.
471 A Vicario, dans la plébanie de Venago.
472 A Gatti, ib.
473 A Sant'Antonio, ib.
474 A San Piétro, ib.
475 A Poggio, ib.
476 A Vizzato, dans la plébanie de Castifao.
477 A Tetroso, ib.
478 A Poggio, ib.
479 A Lugo, ib.
480 A Noceta, plébanie de Rogna.
481 A Cospigliano, ib.
482 A Serraglio, ib.
483 A Algoiola, ib.
484 A Piedi Corte, ib,
485 A Pietra Serena, ib.
486 A Pancheraccia, ib.
487 A Giuncaccio, ib.
488 A Alteano, ib.
489 A Focicchia, ib.
490 A Erbaiolo, ib.
491 A Antisanti, ib.
492 A Isolaccia, plébanie de Fiumorbo.
493 A Prunchi, ib
494 A Milaccioia, ib.
495 A Pianello, plébanie de Serra.
496 A Zuani, ib.
497 A Zalana, ib.
498 A Tallone, ib.
499 A Ampliani, ib.
500 A Pieve, plébanie de Bogio.
501 A Sormaro, ib.

TERRITOIRE DE GÊNES ET ITALIE CENTRALE.

502 Au Couvent des Robes bleues, de Sestri dans le Levant, diocèse de Brugnato.
503 Dans l'église paroissiale de Sestri, ib.
504 » » de Saint-Nicolas, à Sestri, ib.
505 Dans l'Oratoire de Saint-Pierre, ib.
506 » » de Sainte-Catherine, ib.
507 Sur la route qui aboutit à Saint-Nicolas, ib.
508 A Saint-Léonard, même diocèse
509 A Saint-Bernard, ib.
510 A Saint-Pierre à Bagi, ib.
511 A Tregosa Villa, ib.
512 A Villa Santa Guilia, ib.
513 A Sainte-Marguerite, ib.
514 A Saint-Jacques de Cora, ib.
515 A Sainte-Victoire, ib.
516 A Casacce, ib.
517 A Saint-Etienne, ib.
518 A Saint-Barthélemi, ib.
519 A Bargone, ib.
520 A Monterosso, diocèse de Sarzane.
521 A Bonerola, ib.
522 A Chiesa Nuova, ib.
523 A Legnaro, ib.
524 A Rivarola, ib.
525 A Moncale, ib.
526 A San Giorgio, ib.
527 A Matalana, ib.
528 Au Couvent du Saint-Esprit, à Florence.
529 Dans l'oratoire de Sanfano, près de l'Impruneto.
530 A Menabio, diocèse de Lucques.
531-538 Dans le diocèse de Lucques.
539 Dans un oratoire, à Ferrare.
540 A Minerbio, diocèse de Bologne.
541 A Treppio, ib.
542-544 Dans le même diocèse.
545 Dans l'église paroissiale de Carpineto, même diocèse.
546 Dans l'oratoire de Pieve Casel, ib.
547 Dans la paroisse de Cassagrano.

548 Dans l'église paroissiale de Sabuca.
549 » » » de ...., diocèse de Bologne.
550-551 Près de Castel San Pietro, ib.
552 Au couvent du Petit-Saint-Jean, à Ravenne.
553 Dans une église paroissiale de Ravenne.
554 Au couvent de Saint-Sylvestre, à Ferrare.
555 Dans l'église paroissiale d'Occhiobello.
556 » » paroissiale de Gozzone.
557 Au couvent des Anges, à Bologne.
558 Dans l'église paroissiale des Muratelle, ib.
559 Au couvent de S.-R., à Todi.
560-568 Dans diverses églises et oratoires de la ville d'Arpino, diocèse de Sora.
569 Au conservatoire des Maîtresses pies, à Narni.
570 Dans la cathédrale de Narni.
571 Dans la chapelle de la princesse Pallavicini, à Rome, avec la permission du Pape.
572 Dans la cathédrale de Magliano, dans la Sabine.

MANUEL SACRÉ

OU

GUIDE D'UNE RELIGIEUSE

QUI ASPIRE A LA PERFECTION.

Ire Partie.	IIe Partie.
Maximes générales de perfection.	Des actions principales et des offices divers.

A MA TRÈS-CHÈRE SOEUR M***

religieuse de la congrégation de***.

Ma chère Soeur,

Bien souvent, pendant que je traduisais ces pages que le bienheureux Léonard de Port-Maurice a dédiées aux personnes religieuses, mon esprit et mon cœur se reportaient délicieusement vers vous. Il me semblait parfois me voir transporté au milieu de votre fervente communauté, en compagnie de notre saint missionnaire, pour lui servir d'interprète, et vous expliquer tous les secrets de la perfection et de la sainteté de votre état, secrets ineffables que Dieu se plaît à révéler aux petits et aux humbles, et qu'il cache à ceux qui sont sages à leurs propres yeux. Cette douce illusion, l'attachement profond et dévoué qui en était la source, et de plus l'estime, le respect religieux que m'inspirent en général les Epouses de Jésus-Christ, le vif et sincère désir que j'ai de leur être utile, tout contribuait à me rendre ce travail particulièrement doux et agréable.

Je prie Dieu, ma très-chère sœur, de vous faire retirer

de ce livre les fruits qu'il est destiné à produire dans les âmes religieuses qui en feront véritablement leur Manuel. Elles y trouveront, en effet, un conseiller dans leurs doutes, un consolateur dans leurs peines, un guide prudent et un sûr appui dans les généreux efforts qu'elles font pour se rendre de plus en plus dignes de leur sublime vocation.

Vous remarquerez que l'auteur signale, çà et là, des abus que, grâce à Dieu, vous ne supposez pas possibles au sein d'une congrégation exemplaire comme la vôtre ; ils sont bien loin réellement de se produire dans les communautés religieuses de notre pays, lesquelles font toutes, par leur ferveur, leur zèle et leur régularité, la joie de l'Eglise, l'édification des fidèles et les délices du divin Maître. Cependant je n'ai cru pouvoir ni retrancher, ni modifier les passages auxquels je fais allusion : mon rôle me l'interdisait, car le premier devoir d'un traducteur, c'est la fidélité ; d'ailleurs, la vue de certains désordres, loin de scandaliser une âme vraiment humble et craignant Dieu, ne fait au contraire que l'affermir davantage dans l'amour de sa règle : elle tremble de s'en écarter en considérant où peuvent aboutir la tiédeur et le relâchement, lorsqu'ils s'introduisent dans l'état le plus saint et le plus parfait.

Du reste, vous comprenez fort bien, ma chère sœur, que vous ne pouvez vous appliquer qu'avec réserve et discernement certains avis qui s'adressent à d'autres qu'à vous. Ainsi, vous n'êtes pas soumise à cette stricte clôture que suppose habituellement notre saint auteur ; l'éducation de la jeunesse à laquelle vous êtes vouée vous met même nécessairement en contact avec les séculiers : dès lors vous êtes appelée à répandre autour de vous la bonne odeur de Jésus-Christ d'une autre manière que les filles

de sainte Claire ou de sainte Térèse ; votre vertu doit revêtir un caractère sociable et prévenant. Quoique n'aimant ni le monde ni les choses qui sont de ce monde, et n'aspirant qu'à plaire au céleste Epoux, vous devez cependant vous efforcer d'offrir, dans vos conversations, votre langage, vos manières, dans tout votre extérieur, le modèle d'une personne qui sait allier la simplicité et la modestie avec la culture de l'esprit et du goût; la piété, la droiture et la politesse chrétienne avec ce que les usages du monde ont de bon, de licite ou d'inoffensif.

Mais je n'ai pas besoin d'insister sur ces réflexions : ce que vous voyez pratiquer tous les jours vaut mieux que ce que je pourrais vous enseigner. Je me borne donc à cette simple exhortation : sachez, comme l'abeille intelligente, extraire du Manuel l'aliment qui vous convient, et tout en vous appropriant ce qui est de nature à vous faire avancer dans la perfection religieuse, maintenez-vous dans l'esprit de votre Institut, en ne perdant jamais de vue le but spécial auquel vous vous êtes consacrée.

De la sorte, ce précieux livre, quoique écrit il y a plus d'un siècle, et dans un pays dont les mœurs et les usages étaient bien différents des nôtres, ne laissera pas de vous être d'une très-grande utilité.

Voilà pour ce qui concerne l'usage que vous avez à faire du Manuel. Je viens de dire qu'il fut écrit il y a plus d'un siècle ; en effet, il se compose de deux parties qui furent publiées successivement de 1731 à 1734. On peut juger, par un passage de la première partie (n. 24), qu'elle ne parut qu'après le bref de Clément XII sur le Chemin de la Croix, en 1731 ; mais cette première partie ayant fait vivement désirer la seconde (Voyez l'Introduction de la 2e partie), celle-ci ne tarda pas à paraître ; la correspondance du Bienheureux atteste que l'ouvrage en-

tier avait vu le jour dès l'année 1734 (Voyez lettres VIII, IX, X, etc. *OEuvres compl.*, t. I.)

Chaque partie n'étant divisée qu'en instructions ou paragraphes assez étendus, j'ai jugé bon d'en marquer les subdivisions par des titres secondaires, qui indiquent le sommaire et l'ordre des matières traitées : ce qui vous facilitera l'usage du livre et vous permettra d'y faire aisément le choix du sujet que vous voudrez méditer.

Je serais trop heureux, ma chère sœur, si cet opuscule pouvait quelque peu contribuer à vous faire avancer dans l'amour de Dieu qui adoucit tous les devoirs, et rend tous les fardeaux légers. Il servira peut-être aussi à me rappeler quelquefois à vos pieux souvenirs. Pour moi, c'est de toute l'ardeur de mes vœux, de toute l'étendue de mes affections que je ne cesse d'invoquer sur vous et sur toutes vos sœurs, que j'appellerais aussi bien volontiers les miennes, les bénédictions des Cœurs sacrés de Jésus et de Marie. Je suis, à jamais, tout à vous,

F. L.

Tournai, fête de l'Assomption 1860.

A MARIE.

Auguste Souveraine,

L'obligation que j'ai contractée de vous porter dans mon cœur, est aussi ce qui m'excite à graver votre Nom vénéré au frontispice de ce Manuel sacré. Souffrez, ô puissante Reine, qu'en vous offrant ce faible hommage, je proteste du fond de mon âme que je suis tout à vous, non-seulement à raison de ma dépendance naturelle à votre égard, mais beaucoup plus encore en vertu d'un acte libre de ma volonté, vous ayant choisie pour ma Mère. C'est donc à vous, aimable et tendre Mère, que je dédie ce Manuel, et avec lui je vous offre en même temps les cœurs de toutes les vierges auxquelles il est destiné. N'êtes-vous pas, auguste Souveraine, la plus aimable, la plus aimante et la plus aimée de toutes les créatures? C'est donc à vous que sont dus tous les cœurs les plus purs. Ah! s'il était en mon pouvoir de recueillir les brûlantes affections des épouses les plus embrasées d'amour pour votre divin Fils, avec quel bonheur j'en tresserais une couronne que je déposerais au pied de votre trône! Si

je ne le puis, agréez du moins mon humble désir, auguste Souveraine ; daignez abaisser sur toutes les vierges consacrées à Dieu, vos yeux pleins de miséricorde; favorisez-les d'un de ces regards qui transportent tout le paradis, afin qu'en lisant ces pages elles n'aient autre chose en vue que de se rendre plus agréables à votre sacré Cœur. Ne considérez pas leurs faiblesses, ô tout aimable Mère, mais que leurs misères au contraire ne servent qu'à attirer vos miséricordes. Ce sont vos Filles, je les dépose toutes dans votre Cœur, afin que là, comme dans un refuge assuré, elles puissent épancher leurs soupirs amoureux, ou plutôt, se consumer d'amour pour leur aimable et chaste Epoux. Emparez-vous de toutes leurs affections, ô grande Reine, afin qu'elles soient prêtes en tout temps à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la défense de votre dignité incomparable, de votre pureté immaculée, et de toutes ces merveilleuses prérogatives qui vous attireront éternellement la vénération des élus, ainsi que les miennes et les leurs : je l'espère, appuyé sur votre bonté sans bornes. Donnez-m'en présentement pour gage votre sainte bénédiction, tandis que, prosterné la bouche contre terre, je proteste que je veux être à jamais,

De votre souveraine Majesté,

Le très-humble, très-dévoué et très-obéissant serviteur et esclave,

Fr. Léonard de Port-Maurice.

MANUEL SACRÉ.

PREMIÈRE PARTIE.

MAXIMES GÉNÉRALES QUE DOIT OBSERVER UNE RELIGIEUSE POUR BIEN VIVRE ET TENDRE A LA PERFECTION.

1. Le plus grand mal que nous ait causé le péché d'Adam, c'a été l'ignorance de l'entendement ; car de là découlent tous les autres désordres auxquels notre âme est sujette. Il en est de nous comme d'une horloge : si l'on arrête la maîtresse roue, toutes les autres demeurent immobiles ; ainsi lorsque dans l'âme la première puissance, qui est l'entendement, est offusquée par l'ignorance, ni la volonté ni aucune autre puissance subordonnée à celle-là ne peut se mouvoir régulièrement. C'est pour dissiper cette ignorance si préjudiciable à des religieuses, c'est pour les instruire de ce qui concerne les obligations de leur état et la perfection dont elles font profession, qu'ont été établis ces cours d'instructions qui leur sont données pendant le carême et l'avent. Mais comme la parole s'envole et qu'il n'est pas facile de retenir de mémoire ce qu'on n'entend qu'une fois, je me suis déterminé, dans

l'unique but de leur être utile, à mettre par écrit les conférences spirituelles que je leur ai déjà adressées de vive voix. Elles formeront un Manuel pratique, que chaque religieuse pourra avoir constamment sous la main, et où elle trouvera toute préparée, pour ainsi dire, la nourriture qui lui est présentée dans d'autres livres plus relevés sous forme d'aliment solide.

Je m'adresse à une seule, afin de me mettre plus facilement en communication avec chacune en particulier. J'ose espérer qu'on agréera, sinon mon travail, au moins ma bonne volonté.

La première partie de cet opuscule n'est pas divisée en chapitres ; toute la matière qu'elle embrasse se rapporte à cinq chefs : ce sont cinq mots du docteur angélique, qui forment comme le sommaire de toutes les instructions désirables.

Pour point de départ de ce que j'aurai à dire, j'emprunte cette parole de l'Apôtre : *In ecclesia volo quinque verba sensu meo loqui, ut et alios instruam, quam decem millia verborum in lingua*[1] : « J'aime mieux, disait saint Paul, ne dire dans l'Eglise que cinq mots dont j'aie l'intelligence, pour en instruire les fidèles, que d'en dire dix mille en une langue inconnue. » Ce nombre de cinq n'est pas arbitraire, selon saint Thomas, le docteur angélique explique quels sont ces cinq mots qui renferment tout ce qu'on peut enseigner : *Ideo ponit quinque, quia doctor debet quinque docere, scilicet :* TIMENDA, VITANDA, AGENDA, CREDENDA, SPERANDA[2]. Ces cinq mots sont donc :

Timenda, ou les choses qu'il faut *craindre ;*

Vitanda, ou les choses qu'il faut *éviter ;*

[1] I Cor. 14. 19. [2] S. Thom. ibi. lect. 4.

Agenda, ou les choses qu'il faut *faire;*
Credenda, ou les choses qu'il faut *croire;*
Speranda, ou les choses qu'il faut *espérer.*

Tels sont les cinq points sur lesquels vont rouler les instructions qui composent la première partie de ce Manuel sacré. Puissent ces instructions vous servir de règles pratiques dans la vie spirituelle!

§ I.

TIMENDA, *ou ce qu'il faut* CRAINDRE.

2. Le cœur d'une religieuse ne doit être accessible à d'autre crainte que celle du péché, comme l'a déjà dit saint Jérôme. Bien plus, saint Jean Chrysostôme se riait des vaines menaces des hommes, parce qu'il ne craignait ici-bas qu'une seule chose, le péché. Ah! celui qui comprendrait à fond la malice du péché ne le regarderait pas comme une bagatelle; c'est au contraire un mal qui tient de l'infini, attendu qu'il implique une injure faite à une majesté infinie; par conséquent, le péché est un abîme de monstruosité, un océan de malice, que nul ne peut sonder si ce n'est la sagesse d'un Dieu; aussi le Seigneur lui porte-t-il une haine infinie. La sainte Vierge apparut un jour à une jeune fille, qui avait été convertie à Florence par saint Dominique, et lui dit: « Sache, Benoîte, que telle est la malice du péché mortel, et la haine que Dieu lui porte, que si moi, qui suis sa Mère, je commettais, par impossible, un péché mortel, il me précipiterait sans pitié et sur-le-champ au fond de l'enfer. » Or, si Dieu n'aurait nul égard même pour sa sainte Mère, que ferait-il d'une pauvre religieuse assez aveugle pour s'abandonner au mal?

Et puis considérez qu'un seul péché dépouille l'âme de tous les mérites qu'elle aurait pu acquérir pendant l'espace de cent ans; il la rend incapable, tant qu'elle demeure dans cet état, de faire la plus petite œuvre méritoire *de condigno* pour le ciel, et lui communique une telle difformité qu'il n'en faudrait pas davantage pour en faire un démon en enfer. Qui ne se sent frissonner à cette pensée, et pressé de recourir à Dieu pour être préservé de ce mal maudit! Sainte Térèse disait que le souvenir des fins dernières, des maximes éternelles, de l'énormité du péché et d'autres vérités semblables, devrait être le pain quotidien de toutes les religieuses; et cependant il s'en trouve qui ne se dispensent pas seulement d'y réfléchir, mais se persuadent même que ces sortes de pensées ne conviennent pas à des personnes qui portent l'habit religieux! Laissez à d'autres ces illusions; pour vous, pensez-y souvent, et entrez dans les sentiments de saint Anselme, qui aurait préféré se voir englouti tout vivant en enfer plutôt que de commettre un péché. Tel sera donc votre premier souvenir, et le fondement de tous les autres; exprimez-le du fond du cœur :

Plutôt mourir que de vivre avec le péché dans l'âme!

Et cette grâce, demandez-la souvent à Dieu, le matin, le soir, en tout temps.

3. Pour vous bien pénétrer de cette crainte salutaire, il vous sera utile de méditer une grande et formidable vérité que nous trouvons dans les divines Ecritures; c'est que Dieu, dans sa pensée, a déterminé pour chacun le nombre de péchés qu'il veut pardonner; autant et pas plus. A Paul il est disposé à en pardonner cent, à François mille, à Pierre un seul, de telle sorte que si Paul en

commettait cent et un, il ne trouverait plus miséricorde, et ainsi des autres : *Super tribus sceleribus Damasci, et super quatuor non convertam eum*[1] : « Après les crimes que Damas a commis trois et quatre fois, je ne changerai point l'arrêt que j'ai porté contre elle. » En outre, nous ne savons pas combien de fois Dieu voudra bien nous pardonner ; il peut se faire que le premier péché commis à l'avenir soit aussi le dernier, et dès lors nous voilà damnés. Oh ! quel frein puissant pour retenir une âme religieuse au moment où elle se sentirait entraînée au mal ! Afin donc de résister aux suggestions du démon, armons-nous, comme d'un bouclier, de cette salutaire pensée : Si je succombe à telle tentation, Dieu ne me pardonnera peut-être plus, et me voilà damnée. Et qui donc pècherait jamais avec cette vérité devant les yeux ! Il n'en faudrait pas davantage pour entretenir une âme dans une crainte continuelle. Heureuse donc, si vous l'avez toujours présente à l'esprit !

§ II.

VITANDA, *ou ce qu'il faut* ÉVITER.

4. Tout ce qu'une religieuse doit fuir se réduit à une seule chose, l'occasion du péché, tant mortel que véniel. Le démon se rit des bons propos d'une religieuse aussi longtemps qu'il ne la voit pas abandonner l'occasion dangereuse. Interrogé un jour par un exorciste pour savoir quel était le sermon qui lui causait le plus de dépit, il répondit, non sans beaucoup de répugnance : « C'est le sermon qui traite de l'occasion du péché, parce que celui-

[1] Amos. 1, 3.

là coupe le mal à sa racine. » Nous sommes fragiles ; pourquoi donc ne pas nous conserver comme des vases fragiles, en nous tenant à l'abri des dangers? Voici donc une maxime que vous ne devez pas oublier : lorsque vous allez à confesse, ne réfléchissez pas tant au mal que vous avez fait, qu'à l'occasion qui vous retient captive de telle ou telle mauvaise habitude, encore qu'il ne s'agît que de péchés véniels. Examinez si cette occasion ne consiste pas pour vous à entretenir telle liaison, telle familiarité, soit à l'intérieur du cloître soit au dehors, à écrire certaines lettres, à demeurer dans tel endroit, ou en d'autres choses semblables ; coupez court à tout cela, sans quoi vous nettoieriez l'extérieur du vase et nullement le dedans.

5. Ne me répliquez pas en disant que c'est trop de sévérité. Je voudrais que vous pussiez plonger du regard dans le fond des abîmes ; vous verriez combien, parmi les malheureux qui y sont la proie des flammes éternelles, ont commencé la chaîne de leurs maux par un seul péché véniel. Après tout, il faut bien que la parole de l'Esprit-Saint se vérifie : *Qui spernit modica, paulatim decidet*[1] : « Quiconque méprise les petits péchés, en commettra peu à peu de grands. » Et sainte Térèse avoue, en parlant d'elle-même, que si un jour elle fût allée à la grille, bien que ce ne fût pas avec mauvaise intention, mais par pure récréation et par vanité, elle était damnée, d'après ce qui lui fut révélé, parce que ce premier péché véniel l'eût entraînée dans des fautes graves; Dieu lui montra même la place qui l'attendait au fond des abîmes. Apprenez à ne pas mépriser les inspirations que Dieu vous envoie, et à tenir compte du péché véniel, en fuyant toutes les occasions d'y tomber. Ne suffit-il pas que le péché déplaise à

[1] Eccl 19, 7

Dieu? Et à part tout autre motif, le terrible châtiment qui lui est réservé dans l'autre monde ne devrait-il pas nous retenir? Sainte Vitalienne, pour s'être lissé les cheveux avec soin un vendredi, sans égard à la Passion du Sauveur, demeura trois ans en purgatoire : Pénétrez-vous bien de cette maxime :

Aucun péché n'est petit devant Dieu.

§ III.

AGENDA, *ou ce qu'il faut* FAIRE.

L'oraison mentale.

6. Après avoir jeté les principaux fondements de la vie spirituelle, laquelle consiste à craindre et à fuir le péché avec tout ce qui y conduit, élevons sur cette base l'édifice de la perfection, en exposant ce qu'il faut faire. Ce titre est vaste, puisqu'il embrasse toutes les pratiques de piété, ainsi que les maximes les plus convenables à une religieuse. Nous allons les passer en revue.

La première pratique à observer, celle qui doit être l'âme en quelque sorte de toutes les autres, c'est celle de l'Oraison mentale.

Vous remarquez que telle religieuse est tiède, dissipée, sans goût pour les choses de Dieu : voulez-vous savoir quelle est la source de ses misères? C'est l'omission de l'oraison mentale. C'est aussi sur ce point que le démon dirige toutes ses batteries ; s'il s'empare de cette forteresse, il est bientôt maître de la place : s'il réussit à détourner une religieuse de l'oraison, il arrive aisément à en faire ce qu'il veut. C'est pourquoi saint Philippe de

Néri disait qu'une religieuse sans oraison, est une religieuse sans raison. Or, à quels égarements, à quelles extravagances n'est pas exposé celui qui est privé de raison? En un mot, l'oraison est l'âme de la vie religieuse : sans elle la profession religieuse n'est plus une vie, mais un cadavre.

On allègue vainement des excuses pour se dispenser de ce saint exercice ; nous en ferons justice en disant en deux mots ce que c'est que l'oraison mentale : en réalité ce n'est autre chose que penser à Dieu avec la résolution de s'amender. Ainsi toute élévation de l'âme vers Dieu tendant à nous porter au bien, disait un souverain Pontife, est une excellente oraison mentale, et prétendre qu'il est difficile de méditer, ce serait dire qu'il est difficile de penser. A quoi donc consacrons-nous nos pensées du matin au soir, si nous ne les consacrons pas aux vérités éternelles, qui, bien méditées, sont le principe de tout notre bonheur?

Les règles pratiques pour bien faire l'oraison mentale sont en assez grand nombre, mais pour éviter d'être obscur ou diffus, je les réduirai toutes à une seule : c'est d'être animé d'un grand désir de sa perfection ; tout le reste suivra comme naturellement. « Soyez humble et désireux de faire des progrès dans la vertu, disait saint Philippe de Néri à ses disciples, et l'Esprit-Saint vous enseignera à faire oraison. »

Deux choses toutefois sont indispensables pour que vous soyez bien disposée à faire oraison, savoir, que votre cœur soit détaché de toutes les créatures, et que vous vous pénétriez vivement de la présence intime de votre Créateur, selon qu'on vous l'expliquera plus bas. Si, au contraire, vous prétendez vous occuper de tout, vous mêler des affaires de famille, connaître tout ce qui se

passe, impossible que vous jouissiez de la paix dans l'oraison. Prenez un vase d'eau et agitez-le, cette eau ne réfléchira plus les traits de votre visage : ainsi le divin Maître ne peut guère reproduire ses traits dans votre âme si elle est troublée par les embarras du monde ; l'oraison devient alors pour vous un océan d'agitation. Achevez donc de vous détacher de tout, brisez ces liens qui retiennent votre pauvre âme captive, et vous verrez avec quelle agilité elle prendra son essor vers son Dieu, au point que le temps de l'oraison vous paraîtra toujours trop court.

Oh! quel temps précieux que celui de l'oraison! Heureux qui peut en consacrer beaucoup à ce saint exercice! Mais aussi, quelle honte si, pour le plus léger prétexte, vous vous dispensiez de l'oraison commune! Saint Benoît remarqua qu'un religieux sortait souvent au milieu de la méditation, et il s'aperçut qu'il était entraîné par un démon qui le tirait par la manche. Lorsque vous éprouvez quelque ennui, quelque dégoût qui vous fait bâiller dans l'oraison, et vous donne envie de sortir pour prendre l'air, avec quelle ferveur vous rejetteriez cette tentation, si vous voyiez celui qui est à côté de vous. Faites mieux ; pour lui causer du dépit ne vous contentez pas de l'oraison faite en commun, mais tâchez d'y consacrer tout le temps qui vous restera après vous être acquittée des emplois que l'obéissance vous impose, afin de pouvoir faire souvent compagnie à Jésus et discourir seule à seule avec lui. Que si votre cœur se trouve aride et sec, vos pensées décousues, voici le remède : servez-vous d'un livre, comme le faisait sainte Térèse, laquelle durant dix-huit ans ne cessa de combattre ces sortes de sécheresses en lisant et en méditant tour à tour. Pourvu que nous retirions de l'oraison de pieux sentiments, comme seraient des actes

d'amour de Dieu, de contrition, de remercîment, d'offrande, et de généreuse résolution de marcher en avant dans le chemin de la perfection, ce ne sera pas du temps perdu. Les statues mêmes qui ornent les palais, dit saint François de Sales, servent à honorer le roi : fussiez-vous comme une statue dans l'oraison, si vous y êtes pour l'amour de Dieu, vous n'y êtes pas sans mérite. Au reste, je sais par expérience que notre Dieu ne se laisse pas vaincre en prévenance ; si vous avez soin de tenir votre cœur dégagé et libre, et l'œil de la foi bien ouvert, en vous habituant à contempler Dieu au dedans de vous-même, il arrivera très-souvent que, par un retour plein d'amour, notre aimable Sauveur vous attirera toute à lui, et en un quart-d'heure d'oraison unitive vous dédommagera de toutes vos peines. Vous adopterez donc cette importante maxime :

Regardez comme un jour perdu, celui où vous ne faites pas oraison.

La lecture spirituelle.

7. L'expérience enseigne que pour apporter à l'oraison un cœur bien préparé, la lecture spirituelle est d'une très-grande utilité, parce qu'elle remplit l'esprit de saintes pensées qui reviennent pendant la méditation. Comment ces saints anachorètes ont-ils pu passer si agréablement tant d'années, en vivant séparés de tout commerce avec les hommes? Précisément parce qu'ils trouvaient dans les pieuses lectures et les réflexions qu'elles suggèrent un sujet de conversation intérieure presque continuelle. Quelle douceur, quel charme en effet ne trouve-t-on pas à se bien pénétrer de certaines vérités de la foi! Thomas à Kempis assurait qu'il ne trouvait pas de plus douce

consolation en cette vie que de demeurer dans un coin de sa cellule avec un livre spirituel en main. Quelle édification ne trouve-t-on pas à se rappeler la vie des Saints, ou à contempler le tableau de leurs vertus! Ces choses-là font une si vive impression que les saint Augustin, les saint Ignace de Loyola, les saint Jean Colombino ont attribué le principe de leur sainteté à une seule lecture de ce genre. Je ne parlerai pas des armes que les livres spirituels fournissent contre les tentations, des lumières qu'ils répandent dans l'esprit pour lui faire découvrir ses illusions, au point de suppléer parfois à l'absence d'un directeur; car quel que soit ce directeur on ne peut pas l'avoir constamment à sa disposition. Qu'elles sont donc louables ces religieuses qui ont écrit dans le livre de leurs souvenirs pieux cette belle résolution.

Je ne laisserai passer aucun jour sans faire quelque lecture spirituelle.

Heureuses si elles l'observent fidèlement! Qui sait si ce n'est pas là ce qui achèvera de gagner leur cœur à Dieu, tout en leur faisant porter des fruits de vie et de vie éternelle ? Imitez-les si votre âme vous est chère :

Le silence.

8. Dans l'oraison on s'entretient avec Dieu; mais pour savoir bien s'entretenir avec Dieu, il faut savoir se taire avec les créatures. Tous les maîtres de la vie spirituelle s'accordent à regarder le silence comme la clef de la contemplation; de là vient que tous les Instituts religieux, plus ou moins, prescrivent le silence. Le silence est la force de l'âme, et le démon redoute singulièrement une religieuse qui sait se taire. Et en effet, n'éprouve-t-on pas un sen-

timent d'édification et de vénération tout à la fois en voyant une religieuse qui ne parle qu'en temps et lieu, et toujours avec retenue, avec modestie? La vénérable Ursule Benincasa était si exacte observatrice de cette règle, que dans les temps et les lieux défendus elle ne répondait même pas à ceux qui lui adressaient la parole. Faites régner le silence dans un monastère, et il se change en paradis. Que cinq ou six religieuses, au contraire, se laissent aller au babil, et il devient un enfer. Quels désordres n'engendre pas le babil! Il ne faut qu'une langue immortifiée pour mettre le trouble dans une maison religieuse. Que de médisances, de plaintes, de frivolités, quelquefois même de conversations mondaines, de préoccupations de famille, d'affaires, de nouvelles! toutes choses qui, en s'emparant du cœur d'une religieuse, la font descendre en-dessous d'une personne séculière. Si vous en faisiez le sujet de votre examen ce soir, vous verriez que presque tous vos manquements de ce jour sont provenus de la langue. Bridez-la donc par cette bonne résolution :

Je ne perdrai jamais le temps à babiller ; je ne parlerai que par nécessité ou par charité.

Les Entretiens pieux.

9. Si la discrétion est mère de toutes les vertus, il faut bien que les religieuses s'accordent parfois une honnête récréation, en se livrant entre elles à des conversations familières. Je veux vous enseigner le secret de ravir en pareilles occasions le Cœur de Jésus : soyez toujours la première à introduire de pieux discours, mais faites-le avec tact ; ainsi prenez quelquefois intérêt aux discours de vos consœurs, afin de les amener plus aisément à

votre but, en y mêlant adroitement quelque chose de Dieu, par là vous obligerez Jésus de demeurer toujours avec vous : c'est une promesse infaillible, que notre Seigneur Jésus-Christ lui-même nous a exprimée dans son Evangile, et vous ne pourriez imaginer les fruits immenses que vous en recueillerez. Jean Bercmans introduisit cet usage parmi ses confrères et ses compagnons, et en peu de temps son couvent devint un séminaire de toutes les vertus. La langue est le pouls du cœur : voulez-vous savoir de quel esprit une religieuse est animée, causez avec elle ; si elle entame de pieux discours, dites que Dieu habite dans son cœur ; s'il en était autrement, ce serait un roseau creu d'où il ne sortirait que du vent, L'Esprit-Saint est descendu sur l'Eglise en forme de langues, c'est pourquoi l'esprit qui animait intérieurement les saints paraissait dans leurs discours ; ils enflammaient les cœurs de tous ceux avec qui ils s'entretenaient de l'amour de Dieu. Je voudrais que vous en fissiez autant, de telle sorte que pour vous désigner on pût se servir des mêmes indications qu'on employait pour faire connaître saint Ignace de Loyola.

Cet homme qui regarde toujours le ciel, et parle toujours de Dieu.

Attachez-vous donc à cette sainte pratique. Pour que Dieu habite dans votre cœur, ayez-le constamment sur la langue, en aimant à parler toujours de lui.

La Mortification.

10. Notre cœur est comme un petit jardin où poussent sans cesse de mauvaises herbes ; il faut donc avoir continuellement l'instrument en main pour les retrancher,

les arracher. Vous me comprenez : c'est là l'office de la mortification, sans laquelle votre âme ressemblerait en peu de temps à un buisson de ronces et d'épines. Observons d'ailleurs que nous sommes composés d'une âme et d'un corps, d'où il résulte qu'il y a deux sortes de mortification, l'une extérieure qui tend à mâter le corps, et l'autre intérieure qui a pour but de faire mourir les affections désordonnées de l'âme.

La première doit être employée avec discrétion, encore que bien des saints nous aient laissé à cet égard des exemples d'une ferveur tellement excessive, qu'ils semblaient mettre toute leur attention à anéantir le corps. C'est ainsi que l'on vit un Dominique l'Encuirassé se flageller plusieurs fois par jour jusqu'au sang, un François Xavier ne se relâcher en rien de la rigueur de ses jeûnes, même dans les plus pénibles voyages, un François d'Assises dormir sur la terre nue, n'ayant pour oreiller qu'une pierre, et une foule d'autres traits semblables. Et de faibles femmes ne se montrèrent pas inférieures à ces héros chrétiens : sainte Térèse se donnait la discipline avec des chaînes de fer; sœur Marie Victoire Strata, non contente de se charger des plus rudes cilices, mêlait de l'absinthe à ses aliments, et allongeait son vin avec les sucs d'herbes les plus repoussants. Quant à vous, qu'avez-vous à faire? Imiter à la lettre des exemples si extraordinaires? non, ce serait une illusion, à moins d'une impulsion toute spéciale de l'Esprit-Saint. Suivez mon conseil : Soyez modérée dans l'usage des pénitences corporelles. Ce n'est pas que je trouve mauvais que, moyennant l'approbation de votre directeur, vous fassiez un peu l'essai de vos forces, en portant, par exemple, une petite chaîne pendant quelques heures à certains jours de la semaine, en vous donnant la discipline avec de petites cordes, la

veille des fêtes de la sainte Vierge et d'autres solennités; en pratiquant quelques légères abstinences, comme de vous priver de certaines choses qui flattent davantage votre goût. Ces petites mortifications ne peuvent pas vous donner la mort, et elles aident merveilleusement à augmenter la vie de l'esprit. Du reste, attachez-vous de préférence aux mortifications auxquelles la volonté a le moins de part, et ne faites pas un pas sans la permission de ceux qui vous dirigent. N'imitez pas certaines personnes qui s'accablent de pénitences extérieures selon leurs caprices et qui, par leur conduite, ne laissent que trop voir que ce sont là des pénitences d'apparat.

11. En revanche, je souhaite que vous soyez des plus ferventes par rapport à la mortification intérieure. Ici s'ouvre devant vous un vaste champ pour acquérir une quantité de mérites en peu de temps. Que de fantaisies, que de désirs, que d'affections, que de soupçons, que de murmures s'élèvent dans votre esprit durant une journée! Retranchez tout cela sans pitié, et voilà toute une moisson de bonnes œuvres qui n'auront pour témoins que Dieu seul et votre Ange gardien. Dirigez particulièrement vos attaques contre la volonté propre, et faites-la plier en tout sens. Lorsque vous avez adopté une opinion vous voulez la soutenir, quoique vous sachiez bien que c'est à tort; prenez alors en main la serpette de la mortification et faites-en le sacrifice à Dieu. Qu'importe de sacrifier un point d'honneur? ne savez-vous pas qu'en retour Dieu vous prépare une belle récompense en paradis? Vous êtes trop brusque, trop impétueuse dans vos actions : accoutumez-vous à un peu de calme. S'il vous arrive une lettre, ne l'ouvrez pas sur-le-champ. Si vous lisez un livre et qu'il vous vienne envie de voir si le chapitre touche à sa fin, abstenez-vous-en. Si vous allez au jardin et

qu'il vous prenne fantaisie de courir, de marcher d'une manière peu modeste, de cueillir une fleur, un fruit. ou autre chose : retenez le pied et la main. Votre œil voudrait franchir la clôture par le regard : baissez-le. Si vous êtes au réfectoire et que l'appétit vous pousse à être la première à déplier votre serviette, ne le faites pas, arrêtez-vous un instant. Croyez-moi, un grain d'amour de Dieu suffit pour vous faire faire par milliers de ces actes de mortification. Une servante de Dieu en fit jusqu'à huit en mangeant un œuf; à ces huit actes ont correspondu huit degrés de grâce en cette vie et huit degrés de gloire en l'autre; or, qu'est-ce qu'un degré de gloire? C'est un bien si grand qu'il suffit pour rendre une âme bienheureuse pendant toute l'éternité. Voyez donc quels trésors nous perdons chaque jour, en passant parfois des journées entières sans pratiquer une seule mortification. Ce n'est pas ainsi qu'en agissaient les saints, eux qui, éclairés par l'esprit de Dieu, étaient avides de mortifications, et faisaient plus de cas de cette vertu que des plus belles qualités qui puissent orner une âme. Saint Ignace entendant vanter un de ses religieux comme homme d'oraison, interrompit le panégyriste : « Vous n'y êtes pas, lui dit-il, dites plutôt que c'est un homme d'une grande mortification. »

Voulez-vous une belle maxime ? Représentez-vous combien d'années il peut vous rester à vivre en ce monde : dix ans, vingt ans au plus? Eh bien! prenez ces quelques années pour votre purgatoire, et dites-vous en vous-même, en toute sincérité et avec ferveur : C'en est fait, guère à mort à l'amour-propre. — De cette façon il ne se passera pas de jour que vous ne tressiez des couronnes précieuses d'actes de mortification. Pénétrez-vous donc bien de cette belle sentence :

Plus je me mortifierai ici-bas, moins je souffrirai dans l'autre monde.

La Prière.

12. Il vous semble que vous avez déjà fait un long trajet pour arriver à la perfection, et pourtant vous n'êtes pas encore à mi-chemin. Ne savez-vous pas que la perfection religieuse est une montagne si élevée, qu'on ne peut en atteindre le sommet sans la grâce et l'assistance de Dieu? Or, cette assistance, comment l'obtient-on? C'est en ayant recours à Dieu du fond du cœur : priez, soupirez, suppliez en chœur et hors du chœur, en tout lieu, parce que Dieu veut être prié. Ayez sans cesse à la bouche ces paroles de l'Eglise : — *Deus, in adjutorium meum intende* : Seigneur, venez à mon aide; Vierge sainte, aidez-moi; mes saints Patrons, aidez-moi. — Apprenez une bonne fois à faire la pauvrette à la porte de la miséricorde divine; demandez, cherchez, frappez : *Petite, et accipietis; quærite, et invenietis; pulsate, et aperietur vobis*[1] : « Demandez et vous recevrez, cherchez et vous trouverez, frappez et on vous ouvrira. » Ainsi s'exprime notre aimable Sauveur dans son Evangile, et il ne pouvait nous dépeindre plus vivement le désir qu'il a de nous voir solliciter son assistance. Sachant que tout notre bien dépend de cette sainte importunité, et voulant vous faciliter ce moyen indispensable de vous enrichir de mérites et d'assurer la grande affaire de votre salut, je vous suggèrerai une oraison jaculatoire très-affectueuse, afin que vous en fassiez votré pain quotidien, l'ayant sans cesse sur les lèvres et dans le cœur. Elle se compose de

[1] Matth. 7, 7.

trois mots seulement, qui seront pour vous un triple trésor ; rendez-vous-la familière, et qu'il ne se passe pas un instant sans que vous la proférez, soit de cœur, soit de bouche :

Mon Jésus, miséricorde.
Mon Jésus, miséricorde.

Chaque fois que vous répèterez cette pieuse invocation vous gagnerez cent jours d'indulgences, selon la concession faite par plusieurs Souverains Pontifes à ceux qui prononcent dévotement le saint nom de Jésus, et qui plus est, vous vous rendrez terrible à tout l'enfer ; car, par cette oraison jaculatoire dite du fond du cœur, vous ferez un acte de contrition de vos péchés, vous demanderez la grâce de ne plus pécher et vous solliciterez en même temps toutes les autres grâces que vous pourriez désirer. Un serviteur de Dieu, mort il y a peu d'années en grande réputation de sainteté, dans les environs de Florence, avait constamment ces paroles sur les lèvres ; on remarqua qu'il les proférait jusqu'à trois cents fois et plus en un quart d'heure. Voilà ce que vous devez faire, si pas aussi fréquemment, au moins très-souvent. La nuit, dès que vous vous éveillez : *Mon Jésus, miséricorde;* lorsque vous passez d'un lieu dans un autre, lorsque vous travaillez, lorsque vous remplissez vos devoirs accoutumés, mêlez à toutes vos actions, à toutes vos occupations cette céleste invocation : *Mon Jésus, miséricorde.* De la sorte, n'en doutez pas, vous frapperez si souvent à la porte de la miséricorde divine, qu'à la fin on vous ouvrira ; car il est certain qu'avec le secours de Dieu vous ne périrez pas.

Mais pour que vous ayez une formule pratique à l'effet d'implorer l'assistance de Dieu, le pardon de vos péchés, ou toute autre grâce que vous désireriez, en voici une que

je vous propose. Il suffit de la lire deux ou trois fois, et de faire avec Dieu cette convention, que toutes les fois que vous direz : *Mon Jésus, miséricorde,* vous entendez faire l'acte suivant avec toutes ses formalités.

O Dieu tout-puissant, infini dans toutes vos perfections et surtout inépuisable en miséricorde, je me sens animée par cette ineffable charité qui vous rend si libéral envers tous ceux qui vous invoquent avec foi et avec humilité, et si fidèle à remplir vos promesses ; je viens donc, pauvre et misérable créature, me prosterner à vos pieds pour obtenir le pardon général de mes péchés, ainsi que la grâce... (*indiquez ici les faveurs que vous désirez*). Je crois fermement que vous pouvez et que vous voulez m'accorder cette précieuse faveur, et en vertu de cette foi vive, j'espère, avec une douce certitude, un ardent désir, une confiance assurée et inébranlable, que vous me l'accorderez. Bien plus, forte de cette confiance que j'ai mise en vous et dans vos promesses, j'ose l'espérer et l'attendre en ce moment même où je vous la demande très-humblement, désirant avec ardeur que mon âme soit aussitôt purifiée des souillures du péché, que j'ai en abomination et que je déteste souverainement par pur amour pour vous, et parce qu'il est opposé à votre souveraine bonté. Ah ! mon Dieu, laissez-vous toucher de compassion et daignez, en vue des mérites infinis de Jésus mon Sauveur, lesquels, par un effet de votre miséricorde, sont devenus les miens, daignez, dis-je,

m'appliquer la grâce du pardon entier de mes péchés ; accordez-moi aussi les autres faveurs que je sollicite, savoir... Et comme une grâce telle que le pardon de mes péchés n'a d'autre but que votre plus grande gloire et mon bien spirituel, j'ai la ferme confiance qu'à raison de votre amour, de votre fidélité, de votre justice, de votre toute puissance et de votre bonté, vous voulez bien me l'accorder sans délai ; je l'accepte donc comme une pauvre créature qui ne désire que de vous plaire et de vous aimer.

O mon Dieu ! je proteste que je ne veux plus jamais vous offenser ; c'est pourquoi je vous supplie très-humblement de mettre le comble à vos bienfaits : après m'avoir accordé le pardon général de mes péchés, enchaînez les démons au fond de l'enfer, afin que désormais ils n'aient plus l'audace ni le pouvoir de me détacher, ni moi ni d'autres, de votre aimable service.

Délivrée, comme je l'espère, ô mon Dieu, des liens de tant de péchés énormes, et comptant sur votre assistance efficace, j'ai la confiance de vivre et de mourir entre les bras de votre divine miséricorde ; je l'invoquerai à tous les instants de ma vie, ou plutôt, une fois pour toutes, je forme l'intention d'implorer sans cesse et le pardon de mes péchés passés et le secours pour ne plus les commettre à l'avenir, spécialement toutes les fois que, de bouche ou de cœur, je répèterai cette douce invocation :

Mon Jésus, miséricorde.
Mon Jésus, miséricorde.

C'est avec ces paroles bénies sur la langue que je veux vivre, c'est avec ces saintes paroles gravées dans le cœur que je veux mourir ; aussi les redirai-je cent et mille fois par jour :

Mon Jésus, miséricorde.
Mon Jésus, miséricorde.

Si vous renouvelez souvent cet acte, et qu'à cette invocation vous ayez soin de joindre l'emploi des moyens qui sont les véritables instruments de la grâce, savoir les Sacrements, oh ! alors que vous serez forte, que vous serez heureuse !

La fréquentation des Sacrements ; — la Confession.

13. D'abord la fréquentation des sacrements est précisément pour une âme religieuse ce qu'est l'eau pour un jardin. Que l'eau vienne à manquer dans un jardin, aussitôt la terre devient aride, toutes les plantes se dessèchent.

De même, qu'une religieuse s'éloigne des sacrements, et la voilà privée de toute force, de toute vertu.

Mais cependant, me direz-vous, on remarque bien que, malgré la fréquentation des sacrements, je ne fais pas de progrès dans la vertu.

Ah ! vous touchez-là une corde trop sensible, et je ne puis vous répondre qu'en soupirant. Que voulez-vous donc dire ? Que la faute en est aux sacrements ? Ne savons-nous donc pas qu'une bonne confession et une bonne communion suffisent pour sanctifier une âme ? Mais il en est qui les reçoivent d'une manière si indigne !

Souffrez donc, puisqu'il en est ainsi, que je vous trace brièvement la manière de recevoir ces divins sacrements et l'usage fréquent que vous devez en faire.

Pour faire une bonne Confession, la plus belle méthode, celle qui est la plus courte en même temps que la plus féconde et la plus salutaire, c'est celle dont se servait un pieux religieux de l'Ordre de Saint-Dominique. Il était à l'article de la mort; on l'avertit de se préparer à recevoir les sacrements comme s'il avait été sur le point de mourir; il répondit d'un air calme et serein : « Voilà trente-cinq ans que je me confesse tous les matins et que je célèbre la sainte Messe comme si j'avais dû mourir chaque jour; la chose ne me sera donc pas difficile. » — Si nous aussi, chaque fois que nous nous confessons, nous pensions que cette confession sera peut-être la dernière, oh! avec quelle exactitude, quelle diligence nous la ferions! Vous n'ignorez pas combien sainte Térèse insistait sur ce point : elle conjurait tous les prédicateurs, tous les confesseurs de traiter fréquemment cette matière, parce que Dieu lui révéla que beaucoup d'âmes se damnent pour ne savoir pas se confesser comme il faut. Afin donc de remédier à un si grand mal, faites attention aux avis suivants.

14. Tous les manquements qui se commettent par rapport au sacrement de Pénitence dérivent ordinairement de trois sources, savoir, du défaut d'examen diligent, du défaut de repentir sincère et du défaut de bon propos efficace.

Combien de religieuses vont à confesse la tête pleine de nouvelles frivoles qu'elles ont entendues à la grille, au parloir, ou ailleurs! Arrivées aux pieds du confesseur, elles lui redisent éternellement la même chanson sans guère y penser, n'ayant fait aucune préparation; elles

entrent au confessionnal parce que leur tour est venu. Ne conviendrez-vous pas avec moi qu'une pareille confession court risque d'être trouvée bien défectueuse devant Dieu? Donc, plus de précautions à l'avenir. Si vous me demandez de quel livre vous pouvez vous servir pour bien faire votre examen de conscience, je vous en suggèrerai un excellent, et vous n'en prendrez pas d'autre, de sorte que vous ne serez pas exposée à faire comme cette âme simple qui, ayant emprunté un livre pour faire son examen de conscience, se mit à écrire tous les péchés qu'elle y trouva rangés par ordre, sans omettre même les plus énormes, et les débita aux pieds du confesseur avec la même naïveté. Le prêtre stupéfait lui demanda si elle avait réellement commis tous ces péchés-là, — « Dieu m'en garde, répondit-elle, mais je les dis, parce que je les ai trouvés imprimés dans un livre qui enseigne la manière d'examiner sa conscience. » Ne vous donnez donc pas la peine de lire ces sortes de livres, mais servez-vous seulement de celui que je vous conseille : c'est le livre de votre propre conscience, livre écrit dans votre cœur par le doigt même de Dieu. N'en doutez pas, toutes les fois que vous transgresserez sa loi, soit mortellement soit véniellement, votre conscience vous en avertira. Confessez-vous de tout ce que vous trouverez écrit dans ce livre, et soyez tranquille. Si vous n'avez que des fautes vénielles, comme il est ordinaire aux religieuses, ne vous cassez pas la tête pour en rechercher minutieusement les circonstances ; car elles ne serviraient qu'à fatiguer le pauvre confesseur. Pas de scrupules, par conséquent, dans votre examen, mais apportez d'autant plus de diligence à vous exciter à la contrition.

15. Il ne suffit pas au chasseur d'avoir découvert le gibier, il faut encore qu'il le mette bas; ainsi ne suffit-il pas

d'avoir trouvé tous ses péchés par un examen diligent, il faut de plus leur donner la mort par un repentir sincère.

Je ne perdrai pas le temps à vous apprendre qu'il y a deux sortes de repentir, savoir, la contrition proprement dite ou contrition parfaite, et l'attrition ou contrition imparfaite. La première existe, lorsque nous détestons le péché à cause qu'il déplaît à Dieu, qui est le bien suprême, la bonté même. La seconde, lorsque nous le détestons, à cause qu'il a ruiné notre âme, qu'il nous a fait perdre le paradis et gagner l'enfer. Je ne perdrai pas le temps, dis-je, à vous répéter ces choses, car vous êtes en état vous-même d'en instruire les autres. Mais je vous dirai qu'il y a bien des religieuses qui, au grand détriment de leur salut, s'approchent du tribunal de la pénitence sans s'être excitées d'abord à une véritable douleur, et mettent toute leur sollicitude à déterminer ce qu'elles doivent dire au confesseur et comment elles doivent le dire; ou qui, si elles songent à la contrition, ne s'attachent pas aux véritables motifs et pensent avoir satisfait pour s'être frappé la poitrine et avoir poussé un soupir. Et néanmoins, vous le savez, si vous ne dites pas du fond du cœur : Ah ! mon doux Jésus, que je me repens de vous avoir offensé, vous qui êtes infiniment bon ! J'ai mérité mille enfers pour expier mes péchés, mais aussi je donnerais mille vies plutôt que de vous offenser encore à l'avenir ; — si, je le répète, vous ne faites pas un acte semblable de contrition ou d'attrition, appuyé sur ses véritables motifs, qui sont ou l'outrage fait à la bonté infinie de Dieu, ou l'enfer mérité et le paradis perdu, les péchés ne sont point remis ; car il est certain que jusqu'aujourd'hui Dieu n'a pardonné à personne sans un repentir préalable, et qu'il ne pardonnera jamais sans cette condition. Ne nous y trompons donc pas ; la confession n'est

point une affaire à expédier du bout des lèvres. Un acte de contrition sincère, voilà la clef d'or qui nous ouvre le paradis, et pour bien faire cet acte quand vous vous confessez, accoutumez-vous à le faire souvent. Vous alléguez peut-être que votre santé ne vous permet pas de pratiquer d'austères pénitences. Mais, dites-moi, avez-vous un cœur? Si vous en avez un, plus d'excuse : vous pouvez faire fréquemment des actes de contrition, et quelle plus belle pénitence que celle-là? Une personne très-intérieure m'a confié que Dieu lui ayant fait la grâce de connaître la gravité de ses péchés, elle faisait plus de mille actes de contrition par jour, et comme à chaque acte elle se traçait un signe de croix sur le cœur, son vêtement en fut usé au point de se trouer en cet endroit-là. Chaque jour, chaque nuit, faites aussi par centaines de ces actes salutaires. Un cœur pénétré de componction est si agréable à Dieu! Ne donnez pas, toutefois, par une extrémité opposée, dans l'erreur de celles qui, si elles ne se sentent pas le cœur attendri et fondant en larmes, pensent n'avoir pas eu la contrition et se découragent. Non, non; loin de vous un cœur si féminin. La véritable douleur a son siége dans la volonté; il suffit qu'elle soit rationnelle, il n'est pas requis qu'elle soit sensible; en d'autres termes, il suffit que vous détestiez le mal que vous avez fait pour les motifs indiqués ci-dessus, de telle sorte que s'il était encore à faire, vous ne le feriez plus pour tous les biens du monde.

16. Cependant elle doit être efficace, c'est-à-dire, être accompagnée d'un ferme propos de ne jamais plus commettre les péchés dont on s'accuse; c'est à quoi manquent ces malheureuses qui se trouvent engagées dans quelque occasion prochaine de péché. J'ai peine à me persuader qu'il y ait une religieuse si insensée que de vouloir vivre

dans ce misérable état; mais je croirais bien qu'il en est qui se trouvent prises au filet sans s'en douter. Afin donc que vous puissiez les éclairer, si vous veniez à en rencontrer, vous saurez que l'occasion prochaine est celle où la plupart du temps on pèche mortellement. Cette occasion, on peut l'avoir dans le monastère même ou au dehors. Par exemple, une religieuse a une amie dans le monastère, et sur dix fois par mois qu'elle a des entretiens confidentiels avec elle, elle pèche mortellement sept ou huit fois, en se laissant aller à de très-graves médisances contre la supérieure ou d'autres personnes. Cette religieuse est obligée, non-seulement de prendre la résolution de ne plus médire, mais aussi de ne plus entretenir la même familiarité, les mêmes relations avec cette amie. Ainsi encore, une religieuse est appelée, je suppose, dix fois par mois au parloir par la même personne, qui vient la mettre au courant de ce qui se passe dans le monde, et, par ses discours, allume dans son cœur une haine violente contre ses ennemis, une haine qui va jusqu'au péché mortel : il ne suffit pas que cette religieuse se propose de ne pas haïr le prochain, il faut en outre qu'elle s'éloigne de celle qui en est la cause. Et ce que je dis par manière d'exemple de la médisance et de la haine, faites-en l'application vous-même à toute autre espèce de péché. Or, si une religieuse en pareil cas se confesse sans renoncer à l'occasion, sa confession est un emplâtre qui la rend difforme, mais ne la guérit point, et dites-lui que si elle a surpris fût-ce même cent absolutions de la main du confesseur, elle n'est pas absoute devant Dieu, encore qu'elle le soit devant les hommes. Rendez-lui ce service par charité, tandis que je continue à vous dévoiler les défauts auxquels les religieuses sont sujettes en se confessant.

17. Les occasions prochaines sont rares parmi les religieuses ; ce qui peut arriver plus facilement, c'est qu'une pauvre religieuse ayant eu le malheur de tomber dans une faute grave, ou réputée telle par une conscience erronée, l'esprit malin lui ferme la bouche à clef, au point qu'il n'y ait plus moyen de la lui faire ouvrir. La honte dont elle est saisie est telle qu'elle aimerait mieux perdre la vie que de se faire connaître. On rapporte qu'un saint prêtre, voyant un jour un démon qui se tenait auprès du confessionnal, lui demanda ce qu'il faisait là : « Je suis ici, répondit-il, pour accomplir un acte de justice, en restituant ce que j'ai pris : J'ai enlevé la honte à cette pénitente qui se confesse, afin de lui faire commettre le péché, et maintenant je la lui restitue pour qu'elle n'en dise rien. » Il n'est que trop vrai, ce sont là les artifices de l'ennemi du salut. Qu'elle sache donc, cette malheureuse qui s'approche du tribunal de la pénitence avec l'intention de taire quelque péché, que ce sont les démons attachés à sa robe qui lui font rentrer les aveux dans la gorge aussitôt qu'ils se présentent sur sa langue.

— « Mais le confesseur me grondera. »

Dites-moi, si vous étiez confesseur, gronderiez-vous celui qui aurait la confiance de vous ouvrir son âme ? Vous me répondrez que non. Comment donc supposez-vous le contraire de la part des ministres de Dieu qui ont pour office d'exercer la miséricorde ?

— « Mais il se scandalisera. »

Vous m'étonnez ; c'est qu'au contraire, plus vous lui manifesterez les secrets de votre cœur, plus vous augmenterez l'affectueuse estime qu'il vous porte.

— « J'attendrai l'extraordinaire. »

Avez-vous perdu le sens commun ? Voulez-vous en attendant multiplier les sacriléges et vivre dans un si

grand danger de damnation? Si vous étiez atteinte d'une fièvre maligne et qu'on vous invitât à faire venir le médecin, vous contenteriez-vous de l'appeler dans deux mois?

— « C'est ainsi ; je ne trouve en moi ni le courage ni les moyens d'en sortir. »

Faites au moins ceci : allez trouver le confesseur, et dites-lui : Mon père, j'ai besoin d'assistance ; et puis laissez le reste à sa prudence. De cette manière, j'espère qu'il en sera de votre honte comme d'une pièce d'étoffe : dès qu'elle est entamée d'un côté, elle se déchire facilement d'un bout à l'autre. Autrement il ne serait pas exact de dire : Je me suis confessée, c'est-à-dire, je me suis purifiée dans le sang de Jésus-Christ; vous devriez dire que vous vous êtes souillée. Si vous vous frottiez le visage avec de l'encre, vous n'oseriez pas dire : je me suis lavée; mais bien : je me suis noircie.

— « Enfin, mon père, puisque vous le voulez, je le dirai : mon mal consiste dans les pensées. »

Vous avez bien fait de me l'avouer, car je pourrai peut-être vous ôter de la tête force scrupules. Vous vous imaginez que toute pensée mauvaise qui vous vient à l'esprit est un péché : c'est faux ; les plus grands saints eux-mêmes n'ont pas été exempts de pensées impures. Faites donc attention à une chose. Vous ne péchez point par pensée, à moins que votre volonté n'adhère au mal, ce qui peut se faire de deux manières, savoir : en désirant d'en venir à l'exécution; par exemple, une religieuse vous a fait une injure, un sentiment de haine s'élève dans votre cœur, et vous désirez lui causer un grand mal : cela s'appelle un péché de désir. L'autre manière, c'est quand la volonté ne désire pas d'en venir à l'exécution; par exemple, une religieuse vous a injuriée : vous ne lui désirez pas de mal, mais vous vous réjouissez de ses infir-

mités, ou du mal qui lui arrive d'ailleurs, ou de la mortification qu'elle a essuyée de la part de sa supérieure : cela s'appelle péché de complaisance. Raisonnez de même sur toute autre espèce de pensées. Or, tenez pour certain qu'une pensée peut vous passer par la tête dix fois le jour sans qu'il y ait ombre de péché ; il en est ainsi quand la volonté n'y prend nullement plaisir, que vous ne vous y arrêtez pas à dessein, et que vous ne la recherchez pas. En un mot, il n'y a jamais de péché au moins grave, tant qu'il n'y a pas plein et entier consentement de désir ou de complaisance, à plus forte raison quand vous en éprouvez du déplaisir ; oh ! pour lors, soyez assurée qu'il n'y a rien.

— « Mais comment dois-je m'y prendre pour chasser tant de pensées qui m'assiégent sans cesse ? »

N'avez-vous jamais ouï dire qu'un clou en chasse un autre ? Eh bien ! de même, on chasse les mauvaises pensées à l'aide des bonnes. Mais il est de ces pensées qui, si elles ne brûlent pas, laissent au moins une empreinte ; or à l'égard de ces sortes de pensées comportez-vous comme lorsque vous êtes auprès d'un feu ouvert et qu'il vole une étincelle sur votre robe ; que faites-vous ? Vous la secouez aussitôt ; usez-en de même avec les pensées impures et déshonnêtes ; mais faites-le avec calme et avec paix, sans violents efforts de tête, si vous ne voulez pas faire rire le démon à vos dépens ; car certes il en rirait et s'ingénierait à vous remplir de plus en plus l'imagination de mauvaises pensées, s'il voyait que vous vous troublez sans raison. Je viens de vous apprendre à être timorée, mais non scrupuleuse.

18. Si vous aviez la patience de m'accorder encore un peu d'attention, je vous découvrirais d'autres défauts contre lesquels les religieuses ne se prémunissent pas

toujours dans leurs confessions Ces défauts, quoique moins importants, méritent cependant d'être signalés, afin que vous puissiez les éviter.

Quelquefois, vous l'avez remarqué, on attend en grand nombre à la fois devant la porte du confessionnal, et là, on rit, on cause, on s'amuse, comme si l'on était à l'entrée d'un théâtre; il arrive même qu'on se met à jaser sur le compte du confesseur et de sa pénitente, on traite celle-ci de scrupuleuse, on accuse celui-là d'avoir des préférences, et ainsi on augmente la matière de sa confession au moment même où l'on se dispose à se confesser. Telle, à peine entrée au confessionnal, entame avec le confesseur une conversation complètement étrangère à la direction de sa conscience; a-t-elle quelque péché qu'elle éprouve de la répugnance à déclarer? elle le dit à demi-voix, l'enveloppe d'excuses, l'atténue, dissimule certaines circonstances qu'il serait nécessaire d'exprimer, si bien qu'en définitive c'est comme si elle ne s'en était pas confessée. En revanche, il en est qui estiment n'avoir pas fait une bonne confession, si elles n'ont retracé toute l'histoire de chaque péché véniel, en expliquant le comment, le quand, le pourquoi. D'autres ont à leur usage certaines formules vagues et postiches qui ne servent de rien : Mon père, je m'accuse de n'avoir pas aimé Dieu comme je le devais, de n'avoir pas assisté le prochain avec autant d'amour que je le devais, que je le pouvais, etc. Saint Paul lui-même pouvait en dire autant. Quelques-unes se confessent conditionnellement : Je m'accuse, mon père, si j'avais dit... si j'avais fait... et ainsi de suite. Ne parlez pas de ce que vous auriez pu faire, mais de ce que vous avez fait.

— « Comment donc faut-il s'exprimer ? »

Je vous entends : vous désirez que je vous indique une pratique pieuse, claire et sûre pour vous bien confesser.

La voici. Avant de vous approcher du saint tribunal de la pénitence, retirez-vous dans un endroit solitaire, mettez-vous en la présence de Dieu et passez en revue ce que vous avez fait, dit et pensé depuis votre dernière confession ; vous vous en souviendrez aisément en réfléchissant aux lieux où vous avez été, aux personnes que vous avez fréquentées, aux affaires que vous avez eu à traiter ; vous ne trouverez, j'espère, que des péchés véniels, et comme on ne conçoit pas toujours facilement une véritable douleur de ces sortes de péchés, par la raison qu'on ne les regarde pas pour ce qu'ils sont en réalité, voici ce que vous ferez. Rappelez-vous, au moins d'une manière générale, quelque péché plus grave de votre vie passée, un de ceux dont vous avez le plus de regret et que vous êtes bien résolue de ne plus commettre. Faites ensuite sur ce péché-là et sur tous les autres que vous avez présents à l'esprit, un acte de contrition sincère de la manière indiquée plus haut, et par le pur motif de l'offense faite à Dieu qui est la bonté même, avec le ferme propos de n'y plus retomber. Puis, recueillie, les yeux baissés et en silence, allez vous prosterner aux pieds du confesseur, récitez le *Confiteor,* et déclarez vos péchés ingénûment, tels que votre conscience vous les représente, et en vous exprimant de façon à faire connaître au ministre de Dieu toute la grandeur du mal. Après avoir dit les péchés ordinaires, ajoutez : je m'accuse en outre, mon père, de tous les péchés de ma vie passée, et particulièrement des péchés commis contre telle vertu; nommez ici la vertu à laquelle sont opposés les péchés sur lesquels vous vous êtes spécialement excitée à la contrition, comme nous venons de le dire, par exemple, des péchés commis contre la charité, ou contre l'obéissance, ou contre la belle vertu de pureté, ou contre la pauvreté. Voilà le moyen le

plus sûr que vous puissiez employer pour vous tranquilliser. Ayant reçu votre pénitence, tâchez de vous en acquitter le plus tôt possible, si c'est une chose que vous puissiez faire sur-le-champ ; n'imitez pas certaines personnes qui, au bout de l'année, se trouvent chargées de pénitences non-accomplies.

Un avis que j'ai à vous donner, c'est que la confession terminée, vous ne vous arrêtiez pas à tenir des discours inutiles avec le confesseur ; retirez-vous aussitôt, à moins que vous n'ayez quelque doute à éclaircir, ou quelque conseil à demander, qui n'exigeât pas beaucoup de temps. Si vous aviez à traiter de choses spirituelles, prenez un autre jour où il n'y ait pas concours, afin de ne pas fatiguer vos consœurs qui attendent à l'entrée du confessionnal. La vénérable Ursule Benincasa disait à ses religieuses : « Soyez brèves, mes filles; dites simplement vos péchés et rien de plus. » Le confessionnal est un lieu sacré ; ne le profanez pas par des discours inutiles. A plus forte raison devez-vous vous abstenir de certains compliments et de certaines façons pleines d'affection, comme de dire au confesseur que vous lui êtes souverainement obligée, que vous ne l'oublierez jamais, qu'il n'y a rien que vous ne fissiez pour lui, que vous voudriez bien qu'il ne partît jamais, etc. Sainte Térèse déteste ce langage, et dit qu'une religieuse, après avoir déclaré ses péchés et demandé les conseils dont elle a besoin pour sa direction, doit s'en aller. Avec beaucoup de menus fils on peut fabriquer un gros cable, et former un attachement, si pas mortel, au moins fort dangereux.

Vous me demanderez peut-être si vous feriez bien de vous confesser souvent. — Avant de répondre à cette question, je vous dirai ce qu'ont fait les Saints. Sainte Catherine de Sienne et saint François de Borgia se confessaient

deux fois par jour ; saint Charles Borromée et saint Ignace, tous les jours ; sainte Brigitte et la bienheureuse Osanna de Mantoue, plusieurs fois par jour. Je ne prétends pas que vous en fassiez autant, mais je satisferai en deux mots à votre demande, en vous disant : Confessez-vous et communiez aussi souvent que l'usage de votre couvent vous y autorise ; s'il vous arrivait de vous en dispenser par négligence, déplorez votre faute, car vous perdez un grand trésor[1].

Je sais bien que l'amour-propre vous suggèrera mille

[1] Le B. Léonard était partisan de la *Confession fréquente*. Il s'était fait une règle pour lui-même de se confesser deux fois par jour (*Résolutions*, III). Il exhortait tous les missionnaires qui l'accompagnaient dans ses travaux apostoliques à se confesser chaque matin (*Règlement pour les missions*, 4. OEuvres, t. V, p. 14). C'est même un conseil qu'il donne à tous les prêtres, dans son excellent opuscule sur le saint sacrifice de la messe, et il y insiste fortement. « Saint Vincent Ferrier, dit-il, à l'effet d'obtenir la pureté intérieure, se confessait tous les jours avant de célébrer, et je voudrais que vous en fissiez autant, vous tous, prêtres fervents, qui cherchez à procurer à Dieu le plus de satisfaction que vous pouvez en traitant les divins mystères. Chose étrange ! on en voit qui passent des demi-heures à lire certains petits livres pour se préparer au saint sacrifice, tandis qu'en faisant un court examen, en s'excitant à la contrition sur quelque péché de la vie passée, à défaut d'autre matière, et se confessant, ils pourraient acquérir une si grande pureté de cœur. Oui, se confesser tous les jours avant la messe, voilà la préparation la plus excellente qu'on puisse y apporter. Bannissez tout scrupule, et ne méprisez pas le conseil que je vous donne. Oh ! de quel trésor de mérites vous vous enrichiriez par là !... » (*Trésor caché*. Exemples, § I. OEuvres, t. II, p. 476.)

Mais dans ce qui précède il ne s'agit que des prêtres. La confession *quotidienne de dévotion* n'est pas à conseiller aux femmes pour plusieurs raisons. Les exemples qu'on en trouve dans les Vies des saints sont si rares qu'on doit les regarder comme des cas exceptionnels, plutôt que d'y chercher une règle de conduite. Voici comment s'expriment au sujet de la confession fréquente, deux

excuses : — « Lorsque je me confesse souvent, direz-vous, je ne sais que dire. »

Est-il possible? N'avez-vous jamais de pensées inutiles? Ne vous échappe-t-il pas des paroles oiseuses? N'avez-vous pas de distractions pendant l'office divin? Ne dites-vous jamais le plus petit mensonge? Ne vous impatientez-vous jamais? Et combien de fautes contre la charité? Combien de fois n'êtes-vous pas négligente à vous lever le matin au premier son de la cloche? Que d'attachement à votre personne dans la recherche des aises et des commodités, des délicatesses dans la nourriture et le vêtement! Quel soin de conserver l'estime des hommes!

grands maîtres de la vie spirituelle, saint François de Sales et saint Alphonse de Liguori.

Le premier, parlant pour les personnes de toute condition, dit : « confessez-vous humblement et dévotement *tous les huit jours, et toujours, s'il se peut, quand vous communierez,* encore que vous ne sentiez en votre conscience aucun reproche de péché mortel. » (*Introduction à la vie dévote,* 2e partie, ch. 19; — et *Pratiques pour la confession ordinaire,* § 1.) — Dans le *directoire des Sœurs de la Visitation,* il prescrit à ses religieuses « de se confesser *deux fois la semaine,* la veille devant la communion ordinaire du dimanche et jeudi, à sçavoir le mercredy et le samedy. » art. 11. — La vénérable mère Mechtilde du saint Sacrement prescrit pareillement *deux confessions* par semaine. Saint Alphonse trace une pratique analogue pour les religieuses en général : « Je ne prétends pas, dit-il, obliger les religieuses à se confesser chaque fois qu'elles communient, mais il est bon qu'elles se confessent *deux fois,* ou au *moins une fois* par semaine, *et en outre* quand elles ont commis une faute volontaire. » (*La Religieuse sanctifiée,* ch. 18, § 1, n. 3.) Plus loin, il dit encore : « Il n'est pas nécessaire que les religieuses qui tendent à la perfection, se confessent chaque fois qu'elles communient; il suffit qu'elles reçoivent l'absolution *deux, trois fois par semaine, et* lorsqu'elles commettent quelque péché véniel volontaire. » Ibid., § 2, n. 13.

Il n'est aucune maison religieuse de femmes, que nous sachions, dont la règle ou l'usage autorise une confession plus fréquente, si ce n'est peut-être pour des cas particuliers et exceptionnels.

Ce sont là tout autant de péchés véniels, et partant matière suffisante de confession ; pour plus de sûreté, ajoutez-y quelque péché de la vie passée, comme nous l'avons dit ; de la sorte vous ne serez jamais embarrassée pour trouver matière, et la grâce s'augmentera continuellement dans votre âme.

— « J'ai beau me confesser souvent, je ne me corrige ni plus ni moins. »

Et si vous vous confessiez rarement, vous corrigeriez-vous ? Vous iriez au contraire de mal en pis.

— « Je m'expose au danger, par ces fréquentes confessions, de les faire par habitude. »

N'allez donc plus au réfectoire quand l'heure du repas est venue, de peur qu'en mangeant si souvent vous ne veniez à le faire par habitude. Bon Dieu! ne voyez-vous pas votre erreur ? Mais cette habitude sera une excellente, une sainte habitude, qui attirera sur vous mille bénédictions, surtout si vous vous confessez comme nous l'avons expliqué plus haut.

— « Je m'expose cependant au danger de commettre quelque sacrilége, vu qu'il faut tant de conditions pour se bien confesser. »

Et si vous vous confessiez rarement, ce danger diminuerait-il ? Comment apprend-on à jouer d'un instrument ? est-ce en le touchant une seule fois l'an, ou bien en le maniant fréquemment ? Plus souvent vous vous confesserez, plus aussi votre cœur s'habituera à détester ses péchés, et par conséquent à s'en bien confesser.

— « Mon père, c'est un si grand assujettissement. »

Heureux assujettissement, qui vous rend libre pour toute une éternité, et vous ouvre les portes du paradis !

— « J'éprouve une bien grande difficulté à dire mes péchés ; je ne sais pas m'y résoudre. »

C'est ici précisément que je vous attendais. Ecoutez une vision qu'eut l'abbé Arsène. Ce saint homme, en traversant une forêt, vit un bûcheron qui coupait du bois; lorsqu'il en eut préparé une charge raisonnable, il essaya de se la mettre sur les épaules; mais comme elle lui parut trop légère, il y ajouta encore du bois, et il en ajouta si bien que malgré ses efforts il ne se trouva plus en état de soulever le fardeau. Le saint s'étonnait de la balourdise de cet homme-là, lorsqu'un ange lui dit que c'était la figure de ceux qui, pour s'épargner la peine qu'ils ont à se confesser, diffèrent tellement que, leur conscience se chargeant de plus en plus, la difficulté enfin surpasse leurs forces.

Vous voyez bien que toutes les excuses qu'on pourrait apporter sont frivoles et sans consistance. Mais, dites-moi, de grâce : ne l'éprouvez-vous pas vous-même? Quelle joie, quel paradis intérieur, quelle consolation, quelle allégresse ne goûtez-vous pas à la suite d'une bonne confession! Lorsque vous avez tout dit, que vous avez pleinement vidé votre cœur, ne vous sentez-vous pas comme renaître? Et qui donc pourrait vivre ici-bas sans ce divin remède à nos maux? Lorsque le prêtre lève la main pour vous absoudre, savez-vous ce qu'il fait? Il verse sur votre tête le sang précieux de Jésus-Christ. Ah! qui donc pourrait dédaigner un baume si salutaire? Ne me parlez plus de vos répugnances, mais soyez avide de ce sang divin, de ce sang adorable. Ah! plût à Dieu que cette soif fût ardente chez toutes les religieuses! c'est alors qu'on arriverait promptement à une grande sainteté; car en réalité quels sont les couvents les plus saints? Ce sont précisément ceux où les sacrements sont le plus fréquentés.

La Communion.

19. Ne vous plaignez pas que j'aie été trop diffus en vous assignant les précautions à prendre pour vous bien confesser, je serai d'autant plus bref en vous entretenant de la sainte communion. Une communion bien faite, disait sainte Marie Madeleine de Pazzi, suffit pour rendre une religieuse sainte ; mais le tout c'est qu'elle soit bien faite, et pour la bien faire, il faut y apporter un cœur bien préparé.

La première préparation consiste à faire une bonne confession, ainsi que nous l'avons dit précédemment, en outre à se tenir plus recueillie et à s'observer davantage pendant un certain temps avant la communion. Saint Louis de Gonzague s'y préparait de la sorte pendant trois jours, et lorsqu'il devait communier plusieurs jours de suite, une communion lui servait de préparation à l'autre. Agissez de même ; mais surtout tâchez d'avoir une faim ardente de ce pain céleste ; vous l'éprouverez indubitablement si vous considérez son excellence et les immenses avantages qu'il procure à votre âme. La bienheureuse Imelda, dès l'âge de onze ans, souffrait cruellement de ne pouvoir communier ; un jour, à la vue de toutes les religieuses au milieu desquelles elle vivait, une hostie vint d'elle-même se placer au-dessus de sa tête, puis descendit dans son cœur. La jeune vierge, au comble de ses vœux, mais trop faible de corps pour contenir son bonheur, ferma les yeux et s'envola au ciel avec son bien-aimé. — Sainte Térèse serait passée à travers une forêt de glaives pour aller communier. Ah! si quelqu'un avait assez de lumière pour connaître la grandeur d'un tel trésor, que ne ferait-il pas pour ne jamais perdre une seule communion, et pour en faire une de plus ? Mais savez-

vous pourquoi vous n'avez pas faim de ce divin Sacrement? C'est que vous avez l'estomac chargé, embarrassé par mille attaches aux créatures. Pureté de cœur, pureté, voilà ce qu'il faut, et vous vous sentirez mourir du désir de communier.

Tout cela tient à la préparation éloignée, mais on requiert plus d'attention pour la préparation prochaine. Certaines religieuses font consister toute cette préparation à lire quelques prières dans un livre de piété, ou bien à réciter beaucoup de *Pater noster*. Suivez mon conseil : récitez les prières vocales avant l'approche de la communion, mais lorsque cet heureux moment est venu, recueillez-vous tout entière en vous-même, et dans l'attitude la plus modeste, réfléchissez à la majesté de celui qui vient à vous, faites des actes de l'humilité la plus profonde, de la douleur la plus vive de vos péchés, et enfin, excitant dans votre cœur un tendre amour pour Jésus, allez le recevoir avec le désir ardent de vous unir intimement à lui. Pour exciter votre dévotion en le recevant, figurez-vous que vous recevez des mains de la très-sainte Vierge elle-même son divin Enfant, ou bien que vous communiez des propres mains de Jésus, ou de votre saint patron. Retirez-vous ensuite avec une modestie angélique, et prosternée à genoux, fermez les yeux du corps et ouvrez ceux de l'âme, pour contempler au dedans de vous-même le Créateur du ciel et de la terre ; c'est alors que vous devez ranimer votre foi en croyant fermement que celui-là même qui habita dans le sein de Marie, repose présentement dans votre poitrine. O quelle joie ineffable et quels sentiments délicieux s'élèveront dans votre âme! Demandez-lui d'abord la bénédiction ; puis, sans vous mettre en peine de réciter des prières vocales, demeurez en silence aussi longtemps que le comportera votre dévo-

tion, en vous entretenant intérieurement avec Jésus. Oh! quelle douceur! parler cœur à cœur avec Jésus et sans bruit de paroles; c'est bien là le paradis des âmes pures. Faites-en l'essai, de grâce, faites-en l'essai; je suis certain que vous vous sentirez tout attendrie, et si ce n'est pas une communion, ce sera l'autre qui vous embrasera de l'amour divin. Sainte Térèse ne voulait pas qu'on se laissât distraire pendant le temps qui suit la communion, parce que, disait-elle, c'est un temps précieux où l'âme s'enrichira de toute sorte de biens.

20. Si vous me demandez quelle doit être la fréquence de vos communions, je vous répèterai ce que j'ai dit au sujet de la confession : je ne puis vous répondre, parce qu'il n'est pas en mon pouvoir de déroger aux usages du monastère. Si j'en avais le pouvoir, je dirais : communiez tous les jours ou presque tous les jours, comme le faisaient les premiers chrétiens qui, au rapport de saint Luc, sortaient de la sainte table tout enflammés du feu de l'amour divin. Mais puisqu'il ne vous est pas permis d'en faire autant, au moins n'omettez aucune des communions que la règle vous accorde, et si vous voulez satisfaire l'ardeur de vos désirs, je vous enseignerai la manière de communier sans dépendre du confesseur : faites souvent la communion spirituelle, et n'en doutez pas, votre cœur en retirera les plus grands fruits. Voici donc comment vous la pratiquerez.

21. Trois ou quatre fois par jour, et même plus souvent, selon l'attrait que vous en éprouverez, recueillez-vous, soit à la chapelle, soit dans votre cellule, soit dans un autre endroit solitaire, et vous mettant en la présence de Dieu, faites un acte de contrition sur tous vos péchés; puis, considérant combien il est heureux d'être uni à Jésus dans le sacrement de son amour, désirez ardem-

ment qu'il vienne à vous, en disant du fond du cœur : Venez, ô mon Jésus ! mon aimable Epoux, venez ! — Et tandis que vous lui adressez cette invitation, figurez-vous que votre ange gardien vous apporte l'Hostie sainte pour vous communier ; ouvrez modestement la bouche, recevez-la, et gardez précieusement Jésus au dedans de vous, comme si en effet vous l'aviez reçu ; faites ensuite votre action de grâces, puis retournez à vos occupations toute recueillie et unie à Dieu, comme au sortir de la communion. Si vous pratiquez ce pieux exercice plusieurs fois par jour, je vous donne un mois de temps pour voir votre cœur tout changé. Commencez dès aujourd'hui que vous avez lu ces lignes, mais soyez persévérante.

La dévotion à la sainte Vierge.

22. Savez-vous quel est le canal le plus propre à faire découler sur vous les grâces du ciel ? C'est la très-sainte Vierge. Aussi voudrais-je que son nom ne sortît jamais de votre cœur. Je n'ai pas à m'étendre ici sur ce sujet, parce que je vous ai déjà donné un recueil où sont exposées les plus belles pratiques de dévotion envers cette auguste Reine[1]. Il contient notamment un exercice de piété en l'honneur des douze étoiles, ou des douze prérogatives dont elle a été enrichie par la très-sainte Trinité, et des pratiques pour tous les temps ; il y en a pour chaque heure, pour chaque jour, pour chaque semaine, pour chaque mois, pour chaque année. Lisez-le quelquefois ; il servira à secouer votre tiédeur, et vous aidera à en porter d'autres à se consacrer aussi totalement à Marie. Vous retrouverez cet opuscule à la fin de ce livre, afin que

[1] Voyez *la Voie du Paradis*. OEuvres, t. II.

vous ayez toujours sous la main le moyen de payer votre tribut à votre aimable et puissante Souveraine. Sainte Térèse la choisit pour sa mère, et pour supérieure de tous ses monastères, dont elle remettait les clefs entre ses mains. Voudriez-vous vous priver du bonheur de vous choisir aussi une telle mère? A Dieu ne plaise! Dès aujourd'hui allez vous prosterner devant quelque image de Marie; là, en présence de l'adorable Trinité, de votre ange gardien et de tous vos saints patrons, choisissez-la pour votre mère bien-aimée, et désormais montrez-vous en toute occasion, et par écrit et de vive voix, une véritable enfant de Marie. Voilà la noblesse dont je veux que vous vous glorifiiez en cette vie. Toutes les fois donc qu'on vous demandera votre nom, répondez franchement : « Je m'appelle sœur N. N., fille indigne de Marie, » et si vous écrivez quelque lettre, signez : « N. N., fille indigne de Marie. » Soyez fière d'un si beau nom. Mais prenez garde qu'au nom correspondent les œuvres, et pour cela faites en sorte que votre dévotion envers la très-sainte Vierge soit une dévotion noble, généreuse et constante. Ne vous contentez pas de lui offrir des paroles par vos prières vocales, mais offrez-lui votre cœur par les sentiments les plus purs; pensez souvent à elle, parlez-en avec amour, et faites que tous ceux avec qui vous êtes en rapport deviennent des enfants dévoués de Marie. Surtout n'oubliez pas de vénérer ses images, et de demander sa bénédiction toutes les fois que vous sortez de votre cellule ou que vous y rentrez; de même quand l'heure sonne, saluez-la par un *Ave Maria*, la félicitant de ce qu'elle a été conçue sans la tache du péché originel et choisie pour être mère de Dieu.

Autres dévotions. Prières vocales. Indulgences.

23. Relativement aux autres dévotions ainsi qu'aux devoirs à rendre à vos saints patrons, j'ai à vous recommander de ne pas trop vous charger de pratiques. C'est une erreur commune à beaucoup de religieuses que de vouloir être de toutes les confréries, et prendre tous les saints du paradis pour protecteurs. Quoique la chose soit bonne en elle-même, l'excès nuit, et il n'est pas bon de se mettre à réciter des *Pater* et des *Ave* du matin au soir, au détriment parfois de l'office divin et de ce qui est prescrit par la règle, d'autant plus qu'à force de dire des *Pater*, on n'en dit aucun comme il faut. N'en usez pas de la sorte ; je suis d'avis, au contraire, que vous n'assumiez les obligations d'aucune confrérie. Si vous désirez que je vous assigne un nombre convenable de prières vocales, je vous dirai de vous contenter de l'office divin et de ce que votre règle vous trace, et tout au plus de réciter en outre le chapelet des sept-douleurs ou bien la troisième partie du Rosaire, afin de gagner les indulgences qui y sont attachées.

Pour ce qui est de vos saints patrons, formez-en une espèce de Litanie, que vous direz en particulier et avec dévotion, pour implorer leur protection ; par exemple :

Seigneur, ayez pitié de moi, etc.
Sainte Marie, priez pour moi.
Saint Joseph, priez pour moi.

Vous insérez ici les noms de tous vos saints patrons ; et en dernier lieu vous dites : *Tous les saints et saintes du paradis, intercédez pour moi*, et enfin l'oraison : *Protégez, Seigneur, votre peuple*, etc. De cette manière, vous

pouvez convenablement rendre aux saints vos pieux hommages et réclamer leur assistance.

Bornez-vous donc à ce petit nombre de prières vocales, et tout le reste du temps, consacrez-le à l'oraison mentale et à la lecture de livres spirituels; j'entends le temps que vos occupations ou vos devoirs vous laissent libre. Ainsi votre piété ne sera pas une dévotion féminine qui ne dépasse pas le bout des lèvres, mais une piété mâle et solide qui a ses racines dans le cœur.

Je vous recommande cependant de ne pas négliger le trésor des indulgences accordées par divers papes à ceux qui récitent plusieurs fois par jour, devant le saint Sacrement, six *Pater, Ave* et *Gloria;* par cette pratique vous gagnerez chaque fois toutes les indulgences attachées aux pèlerinages de Rome, de Jérusalem et de Saint-Jacques en Galice. Elles sont très-nombreuses, puisque, à Rome seulement, dit le père Viva[1], jésuite, on peut gagner trente-huit indulgences plénières par jour, et que vous les gagnez toutes chaque fois que vous récitez les six *Pater, Ave* et *Gloria* aux intentions du Souverain Pontife. Cette concession faite par Léon X, a été confirmée par Innocent XI et Innocent XII, et, en vertu de la communication des priviléges, elle est commune à tous les religieux. Lorsque vous pouvez ainsi gagner plusieurs indulgences plénières à la fois, vous faites bien de vous en appliquer une à vous-même et les autres aux âmes du purgatoire.

24. Le feu du purgatoire brûle et brûle fort, et vous avez une dette considérable sur la banque de la justice divine. Or, si vous voulez échapper au châtiment et aux souffrances cruelles du purgatoire, faites grand cas des indulgences, et ayez-y beaucoup de confiance. Il fut

[1] *Append. indulg.* § III.

révélé à sainte Térèse qu'une de ses religieuses, qui d'ailleurs n'avait pas paru animée d'un grand esprit de perfection, était allée droit au ciel, grâce à la confiance qu'elle avait eue dans les indulgences, et de son empressement à en profiter. En conséquence, si le saint exercice du Chemin de la Croix a été canoniquement établi dans votre monastère, pratiquez-le tous les jours, et s'il n'y est pas, priez votre supérieur de l'y faire ériger, afin de participer au trésor d'indulgences dont il est enrichi, conformément à la concession faite récemment par notre Saint Père le pape Clément XII, heureusement régnant, par son bref *Exponi vobis,* du 16 janvier 1731.

Souvenez-vous, lorsque vous saluez quelqu'une de vos consœurs, ou même une personne séculière, de dire : *Loué soit Jésus-Christ,* en apprenant aux autres à répondre : *A jamais,* ou *Ainsi soit-il.* Vous gagnerez chacune, aussi souvent que vous le ferez, cent jours d'indulgence, en vertu de la concession faite par plusieurs Souverains Pontifes et confirmée par Benoît XIII, le 12 janvier 1728.

§ IV.

CREDENDA, *ou ce qu'il faut* CROIRE.

Souvenir des maximes éternelles.

25. Cette quatrième parole embrasse une matière un peu étendue, mais fort salutaire et fort substantielle. Combien de religieuses se sanctifieraient si elles étaient armées d'une foi assez vive pour triompher des tentations intérieures et extérieures! Beaucoup prennent la résolution de commencer une vie sainte ; mais pourquoi au bout de quelques jours retournent-elles en arrière? Savez-

vous le pourquoi ? Je vous le dirai : c'est parce que, dans les occasions, elles n'ont pas le courage de se vaincre. Or, je vous présente le bouclier à l'aide duquel vous saurez vaincre et parer les coups de l'ennemi. Ce bouclier, c'est la foi : *Resistite fortes in fide*[1]. Entretenez en vous une foi vive touchant les maximes éternelles, et vous changerez bientôt de sentiment sur bien des choses : ce qui vous paraissait bon par le passé, vous apparaîtra comme un grand mal. Faites pénétrer bien avant dans votre cœur le souvenir de la mort qui est plus proche que vous ne pensez, du compte rigoureux que vous aurez à rendre au tribunal de Dieu, de l'éternité qui ne finira jamais ; faites souvent de ces grandes vérités le sujet de votre méditation ; de cette manière vous vous désillusionnerez de toutes les apparences trompeuses de cette vie, et vous verrez de quelle énergie, de quelle force se remplira votre cœur. Afin que vous ayez constamment ce souvenir devant les yeux, tracez dans votre cellule, en grands caractères, cette inscription :

Tout finit et finit bientôt ; l'éternité ne finit jamais.

Mépris du respect humain.

26. Vous n'aurez pas moins à faire pour vaincre les tentations du dehors que pour surmonter celles du dedans. Les couvents pour l'ordinaire comprennent deux classes de religieuses, les unes plus libres, les autres plus spirituelles et plus intérieures. Tâchez d'être du nombre de ces dernières, et s'il en résulte que vous ayez quelque plaisanterie à supporter, ce sera l'occasion de faire éclater votre courage. Auriez-vous honte par hasard d'être

[1] II Petri, 5, 2.

une épouse véritable de Jésus-Christ, et de vous montrer telle, même extérieurement? Laissez dire tout ce qu'on voudra, et contentez-vous du témoignage de votre conscience. Les saints n'ont pas fait autrement : ils se sont déclarés ouvertement les disciples de Jésus-Christ : « Je ne rougis pas de l'Evangile, » disait saint Paul : *Non erubesco evangelium*[1]. Soyez courageuse à vaincre le respect humain ; je veux dire que vous ne devez pas, par respect humain, omettre de remplir exactement vos pratiques de piété, de converser avec Dieu, de vous comporter en tout modestement, en vous détachant de quiconque voudrait vous détourner de la perfection. On verra un jour qui aura été le plus sage ; ce qu'on qualifie aujourd'hui de bigoterie, même dans les cloîtres, sera reconnu alors pour avoir été le véritable sentier qui mène à la vie.

Pratique de la présence de Dieu.

27. Ne vous contentez pas toutefois de l'écorce extérieure. Solidement appuyée sur les maximes de la foi, tâchez non-seulement d'observer le silence et la régularité au dehors, mais surtout de vivre intérieurement recueillie dans une amoureuse présence de Dieu. Voulez-vous un paradis anticipé sur la terre, et une compagnie sûre pour arriver rapidement à la perfection : marchez en la présence de Dieu ; et que cela ne vous effraie pas, la chose n'est pas aussi difficile que vous le pensez. Je ne prétends pas que vous vous rompiez la tête pour vous représenter Dieu comme un océan immense de lumière, ou que vous vous le figuriez assis sur un trône majestueux entouré de millions d'anges ; cela est bon quelquefois, quand vous

[1] Rom. I, 16.

vaquez à l'oraison mentale, mais ne le faites pas continuellement, vous vous épuiseriez la tête. Non; la présence de Dieu doit être douce, sans la moindre fatigue, parce qu'elle doit consister simplement dans un acte de foi.

Dites-moi, ne vous êtes-vous jamais trouvée dans une chambre au sein de l'obscurité avec une amie, conversant de choses saintes selon vos goûts? Vous ennuyiez-vous à vous entretenir de la sorte sans vous voir? Vous faisiez-vous mal à la tête pour penser que vous aviez près de vous votre compagne? Certainement non. Pourquoi n'en usez-vous pas de même avec Dieu, et avec Jésus, votre divin Epoux? Il suffit de croire que vous l'avez constamment à côté de vous; et, en effet, ce n'est pas une pure imagination mais un article de foi que, comme Dieu, il vous est réellement présent. Avec cette ferme persuasion, sans rechercher le comment ni les autres circonstances de sa présence, conversez avec lui et passez toute la journée dans sa compagnie; ce sera, croyez-moi, une journée délicieuse, car il est impossible de se tenir près du feu sans en être réchauffé. Sainte Térèse dit que si l'on persévérait pendant une année de cette manière en la présence de Dieu, on se trouverait à la fin de l'année au comble de la perfection sans s'en douter. Et puis, de quelles faveurs Jésus ne vous comblerait-il pas si vous le portiez continuellement avec vous? Elle le savait bien aussi, cette grande sainte. Un jour qu'elle parcourait son monastère, toute recueillie, comme nous venons de le dire, en la présence de Dieu, elle rencontra dans le dortoir un enfant ravissant de quatre à cinq ans. Le sainte étonnée lui demanda qui il était, comment il s'appelait : l'enfant lui répondit avec un gracieux sourire : « Dites-moi d'abord votre nom et puis je vous dirai le mien. — Je m'appelle Térèse de Jésus, dit la sainte. —

Et moi, reprit l'enfant avec une grâce charmante, je m'appelle Jésus de Térèse. » Et à l'instant il disparut. Cette faveur, comme on le pense bien, inonda le cœur de la sainte d'une joie ineffable. Or, si Dieu récompense de la sorte, même en cette vie, celui qui pratique ce recueillement intérieur, de quels biens, de quelle gloire ne le comblera-t-il pas dans l'autre ?

28. Je sais ce que vous allez me répondre : il ne vous est pas bien difficile, dites-vous, de vous mettre en la présence de Dieu, mais ce qui vous paraît malaisé c'est de persévérer dans ce saint recueillement une journée tout entière, ne sachant comment vous comporter ni de quoi vous entretenir avec Dieu. — Tâchons donc de vous rendre la chose facile. Reprenons l'exemple déjà proposé : si vous vous trouviez dans une chambre à l'obscurité, avec une compagne, de quoi parleriez-vous ? En trois mots, de choses qui vous intéressent, vous, ou elle, ou d'autres. Eh! pourquoi n'en feriez-vous pas autant avec Jésus ? d'autant plus qu'avec lui il n'est pas nécessaire que vous vous serviez de paroles, c'est assez des sentiments de votre cœur dont il connaît le fond. Regardez-le des yeux de la foi, entretenez-vous de lui et de ses grandeurs, et ce qui vous sera plus facile encore, entretenez-le de ce qui vous regarde : demandez la contrition de vos péchés, la grâce du pardon, son assistance pour sortir de vos misères; remerciez-le de ses bienfaits, offrez-vous toute à lui, sollicitez des faveurs pour vous-même et pour les autres ; n'en doutez pas, la matière ne fera jamais défaut à ces délicieux entretiens, surtout si votre cœur est épris d'un véritable amour pour un époux aussi digne que Jésus de le posséder.

Pureté d'intention. — Formule pour offrir ses actions à Dieu

29. J'entends que vous n'êtes point encore pleinement satisfaite. Eh bien! servez-vous du moyen que je vais vous suggérer; il consiste à purifier son intention avant chaque action. C'est là un secret qui vous fera faire d'immenses profits sans qu'il vous en coûte. Vous savez que le mérite de vos actions provient surtout de la fin pour laquelle vous agissez, et que plus vous vous proposerez de fins vertueuses dans chacune d'elles, plus vous acquerrez de mérites. Voici donc le moyen de marcher toujours en la présence de Dieu : offrez à Dieu chacune de vos actions pour une bonne fin, ou plutôt en formant une multitude d'intentions vertueuses à la fois; mais faites cela d'une manière affectueuse, comme si vous conversiez avec lui et qu'il fût là à vous regarder, car en réalité il en est ainsi. Ce n'est pas une fiction, mais une vérité de foi que Dieu est attentif à tout ce que vous faites.

Si de plus vous voulez une manière pratique de former votre intention, et une formule qui exprime en détail toutes les fins que vous pouvez vous proposer dans vos actions, je vais vous satisfaire. De grâce, profitez bien de cet avis, car c'est un des plus importants qui soient contenus dans cet écrit. Un saint solitaire avait coutume, avant de commencer n'importe quoi, de s'arrêter toujours un instant. Un de ses compagnons s'en aperçut et lui en demanda la raison. « Ecoutez bien, mon frère, répondit-il; les œuvres que l'on fait matériellement, sans pureté d'intention, n'ont que peu ou point de valeur; c'est pourquoi je m'arrête un instant au commencement de chaque action pour la rapporter à Dieu et me proposer une fin vertueuse. » Or, vous ferez la même chose, à commencer dès le matin; et ne vous contentez pas d'une

seule intention, proposez-vous-en plusieurs, voici comment. Le matin, dès votre réveil, avant de sortir du dortoir, ou aussitôt que vous arrivez au chœur, mettez-vous comme de coutume en la présence de Dieu, en vous prosternant jusqu'à terre pour l'adorer; puis remerciez-le des bienfaits que vous avez reçus, et faites les actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition. Je ne donne pas ici ces actes tout au long, parce que je suppose que vous les connaissez ; je les ai déjà imprimés ailleurs, et je les reproduirai, pour plus de commodité, à la fin de ce *Manuel*. En dernier lieu, faites à Dieu l'offrande de toutes vos actions, selon la formule suivante :

Acte d'Offrande de nos actions à Dieu.

O Dieu éternel ! me voici prosternée devant le trône de votre infinie majesté, et je vous offre, avec mes humbles adorations, toutes mes pensées, paroles et actions de ce jour ; je veux tout faire pour votre amour et votre gloire, pour accomplir votre adorable volonté, pour vous servir, vous louer et vous bénir, pour être éclairée dans les mystères de la foi, pour assurer mon salut et avoir part à votre miséricorde, pour satisfaire à votre divine justice et expier tous mes énormes péchés, pour soulager les saintes âmes du purgatoire, pour obtenir à tous les pécheurs la grâce d'une sincère conversion, aux justes un accroissement de grâce, et aux ordres religieux la persévérance dans leur première ferveur ; en un mot, je veux faire aujourd'hui chaque chose en union des intentions très-

pures qu'ont eues en cette vie Jésus et Marie, tous les Saints qui sont au ciel, et tous les justes qui sont sur la terre ; je voudrais même pouvoir signer cette intention de mon sang, et la répéter à chaque instant autant de fois qu'il y a de moments dans l'éternité tout entière. Agréez, ô mon Dieu, ma bonne volonté, et donnez-moi votre sainte bénédiction, avec la grâce efficace de ne commettre aujourd'hui ni péché mortel, ni péché véniel délibéré. — Je désire aussi et me propose de gagner toutes les indulgences qui sont en mon pouvoir, et d'assister à toutes les messes qui seront célébrées dans l'univers entier, et j'en fais l'application aux âmes du purgatoire afin qu'elles soient délivrées de leurs peines. Ainsi soit-il.

Avantages de la pureté d'intention.

30. Vous remarquerez que cet acte, fait avec attention, donnera l'âme à toutes vos actions de la journée, parce qu'il contient les fins les plus saintes qu'on puisse se proposer. En vous pénétrant de ces intentions, vous gagnerez davantage, vous procurerez à Dieu plus de satisfaction en une année que vous ne l'avez fait en dix ans par le passé ; car Dieu considère le fond du cœur : ce qui lui plaît, ce n'est pas l'action matérielle en elle-même, mais la droiture de votre intention. Je ne crains pas de vous dire que cet avis est tellement important qu'il embrasse tout. Ah ! mon Dieu ! que je désire qu'à la lumière de ces vérités vous rentriez en vous-même, et que vous reconnaissiez, avec douleur, dans quel aveuglement vous avez été plongée jusqu'ici, en n'apportant aucune attention à

bien faire chaque chose. Réveillez-vous une bonne fois et mettez-vous à pratiquer la pureté d'intention que je vous ai enseignée ; grâce à ce précieux secret, vous pourrez sans peine gagner beaucoup, et il vous sera très-facile de marcher en la présence de Dieu durant tout le jour. Car, avouez-le, ce n'est pas une bien grande peine d'exprimer au commencement de chaque action, si pas toutes les intentions contenues dans la formule ci-dessus, au moins quelques-unes, et d'élever son âme vers Jésus contemplé des yeux de la foi, pour lui dire du fond du cœur :

C'est par amour pour vous, ô mon Jésus, que je fais cette action ; c'est pour votre plus grande gloire, et pour accomplir votre divine volonté.

Si vous ne le faisiez pas, auriez-vous quelque excuse à alléguer au jour du jugement ? Prenez-en donc la résolution et secouez votre cœur, ce cœur si lâche dans les choses de la plushaute importance et qui sont l'âme de la perfection. Ce qui constitue en effet une religieuse dans un état de sainteté, c'est d'avoir un intérieur parfaitement réglé, et non pas de porter une robe de serge, ou d'être renfermée entre quatre murs. Que Dieu daigne vous éclairer, afin que vous reconnaissiez enfin des vérités si évidentes !

Oraisons jaculatoires.

31. Mais si vous voulez en venir encore plus directement à la pratique, et goûter tous les fruits de l'intention pure et droite, familiarisez-vous avec l'usage des oraisons jaculatoires. Prononcées avec ferveur, ces courtes invocations sont comme des traits d'amour qui vont droit au cœur de Dieu, et qui enrichissent notre âme d'une multitude de mérites. Pour donner plus de prix à ces orai-

sons jaculatoires, faites un pacte avec Dieu, voici comment : mettez-vous en sa présence, et prosternée devant son infinie majesté, dites-lui avec les sentiments d'une véritable humilité :

Me voici, ô mon Dieu, humiliée devant vous le front dans la poussière, reconnaissant que je ne suis qu'une misérable créature ; je vous adore avec tous les sentiments de vénération dont mon cœur est capable, et maintenant pour toujours je me dévoue et me consacre sans réserve à votre service, avec un ardent désir de voir votre sainte volonté s'accomplir sur moi en tout et pour tout. Je voudrais pouvoir vous adresser à chaque instant de ma vie tous les actes possibles d'amour, de louange, de demande, de confiance, de contrition, d'offrande, de remercîment, et autres semblables; je voudrais en outre leur donner toute l'efficacité, l'étendue et la pureté que vous pouvez désirer ; mais je reconnais ma pauvreté et ma faiblesse extrêmes; c'est pourquoi je vous prie, Seigneur, de daignez agréer, pour suppléer à tous mes manquements, l'intention que je forme présentement et que je dépose aux pieds de votre majesté, savoir, que toutes les fois que j'émettrai de bouche ou de cœur les courtes aspirations suivantes, ce sera comme si je produisais ces actes même avec toute l'intensité dont je suis capable ; daignez aussi, par un effet de votre infinie bonté, les agréer comme tels.

Oraison jaculatoire d'Offrande.

Toutes les fois, ô bon Jésus ! que de bouche ou de cœur je dirai : MON DIEU, JE M'OFFRE A VOUS, soit que je passe ou que je ne passe pas plus avant, je prétends offrir à votre divine majesté, avec toute l'affection qui peut être contenue dans un cœur humain, ou plutôt dans tous les cœurs possibles, mon corps et mon âme, mes pensées, mes paroles et mes actions, avec une parfaite abnégation de moi-même, me résignant entièrement à votre sainte volonté, afin qu'elle s'accomplisse en moi dans toute son étendue, et que je ne veuille rien qu'en conformité avec votre bon plaisir, renonçant, à cet effet, au démon, au monde et à la chair, ainsi qu'à tout ce qu'ils peuvent m'offrir.

Je vous offre toutes les satisfactions que je puis prendre licitement, et si je les tenais toutes dans la main je les rejetterais pour votre amour.

Je vous offre toutes les richesses et tous les biens de ce monde, que j'emploierais uniquement, si j'en étais le maître, à vous honorer et à soulager vos pauvres.

Je vous offre, Seigneur, les peines, les douleurs, les infirmités, les angoisses, les chagrins, les affronts, les calomnies, tous les maux en un mot qui ont été endurés jusqu'ici et qui seront endurés dans la suite, et jusqu'aux tourments du purgatoire et de l'enfer, comme si j'endurais tout cela pour vous, tenant mon cœur prêt à tout souf-

frir, moyennant votre grâce, si votre volonté ou votre plus grande gloire le demandait.

Je vous offre, Seigneur, toutes les pensées, paroles et actions par lesquelles vos serviteurs vous ont jamais glorifié ou vous glorifieront jusqu'à la fin du monde, comme si j'en étais moi-même l'auteur ; de plus je vous offre tout ce que pourraient faire toutes les créatures possibles durant toute l'éternité, de manière que si je le pouvais je le ferais moi-même pour votre plus grande gloire.

Je vous offre aussi tout ce que je vous ai jamais offert dans ma vie, car je veux que cette offrande que je fais avec amour embrasse tout, et j'entends la renouveler et la confirmer toutes les fois que je dirai : MON DIEU, JE M'OFFRE A VOUS.

Oraison jaculatoire de Pénitence.

Toutes les fois que je dirai : MON DIEU, JE ME REPENS, mon intention est d'avoir la contrition la plus sincère, la plus pure, la plus profonde dont un cœur créé soit capable, avec l'aide de votre grâce la plus abondante. Ainsi je voudrais avoir réellement toute la douleur de mes péchés, tout le repentir des véritables pénitents qui ont existé ou qui existeront jusqu'à la fin du monde. Et afin de satisfaire entièrement pour mes fautes, je voudrais avoir la force de faire toutes les pénitences corporelles qu'ils ont pratiquées, ou qu'ils pourraient pratiquer, unissant cette satisfaction à celle que

vous avez offerte vous-même sur la croix, ô mon divin Sauveur, pour le salut de tous les hommes. J'entends répéter cette protestation chaque fois que je dirai : MON DIEU, JE ME REPENS.

Oraison jaculatoire de Remercîment.

Toutes les fois que je dirai : MON DIEU, JE VOUS REMERCIE, j'entends vous rendre grâces, avec toute l'affection que vous connaissez et dont un cœur créé est capable, pour les bienfaits suivants :

1° De ce que vous m'avez tirée du néant, de préférence à tant d'autres créatures possibles, de ce que vous m'avez donné un corps et une âme, doués de facultés et de puissances si nobles, et que vous m'avez fait naître dans un pays catholique, pour me faire jouir de la lumière de la foi et du bienfait de la véritable Religion.

2° De ce que vous m'avez conservée et soutenue jusqu'à ce jour, que vous avez produit à cette fin tant de créatures pour mon service, et que vous m'avez préservée d'innombrables dangers, temporels et éternels, tant de l'âme que du corps.

3° De ce que vous m'avez rachetée en descendant du ciel en terre, en vous faisant homme, en souffrant toute sorte de peines, de privations, de douleurs et d'ignominies, jusqu'à mourir sur une croix entre deux larrons.

4° De ce que, par le baptême, vous m'avez adoptée pour votre enfant, et rendue enfant de

l'Eglise, vous m'avez appelée à l'état religieux, et avez répandu en moi la foi, l'espérance et la charité, que vous m'avez accordé encore d'autres sacrements, et si souvent daigné m'admettre à la participation de la pénitence et de l'eucharistie.

5° De ce que vous avez supporté tant de malice de ma part, et que pouvant me condamner à l'enfer, comme je l'ai tant de fois mérité, vous ne l'avez point fait ; de ce que vous avez, au contraire, multiplié vos miséricordes sur moi, me rappelant à vous avec douceur, me recevant à la pénitence et me réintégrant dans votre amitié ; de ce que vous m'avez aimée et gouvernée avec une singulière tendresse, disposant tout, la prospérité comme l'adversité, pour mon plus grand bien.

6° De ce que vous m'avez comblée de bienfaits particuliers, les uns manifestes et les autres cachés à mes yeux, générosité d'autant plus signalée que je l'ai moins appréciée. Enfin de ce que, je l'espère, vous m'avez prédestinée à la gloire éternelle, vers laquelle vous m'acheminez par tant de faveurs et de si puissants secours.

De tous ces bienfaits, comme aussi de tous les autres, tant généraux que particuliers, que votre main libérale a répandus et ne cesse de répandre sur moi, sur tous les hommes et sur toutes les créatures, j'entends vous rendre mille actions de grâces chaque fois que je dirai : MON DIEU, JE VOUS REMERCIE.

Oraison jaculatoire de Louange.

Toutes les fois que je dirai de bouche ou de cœur : MON DIEU, JE VOUS LOUE, j'entends vous donner, avec la plus grande ferveur dont un cœur créé soit capable, toutes les louanges que vous avez jamais reçues ou que vous recevrez de tous les hommes qui ont existé ou qui existeront, toutes celles que vous pourriez recevoir de toutes les créatures possibles, si elles étaient éternellement occupées à vous glorifier, toutes celles encore que vous rendent et que vous rendront à jamais les Anges et les Bienheureux.

De plus, j'entends vous donner toutes les louanges qui vous sont rendues dans les divines Ecritures et dans les livres des saints.

En outre, toutes les louanges que vous rend la très-sainte Vierge, celles que vous procurent vos infinies perfections et vos œuvres merveilleuses ; enfin j'entends vous louer autant que pourraient le faire toutes les gouttes d'eau de la mer, des fleuves et des fontaines, toutes les feuilles des arbres, tous les grains de poussière de la terre, si chacun avait une langue et un cœur ; je voudrais avoir toutes les langues créées et possibles pour les consacrer toutes exclusivement à célébrer éternellement vos louanges, avec un désir insatiable de procurer votre gloire. Voilà comment j'entends vous louer chaque fois que je répéterai : MON DIEU, JE VOUS LOUE.

Oraison jaculatoire de Demande.

Toutes les fois que je dirai de bouche ou de cœur : MON DIEU, ASSISTEZ-NOUS, j'entends vous demander ce qui suit, tant pour moi que pour les autres :

1° Tout ce que vous nous enseignez à demander dans l'oraison dominicale ;

2° Le pardon de mes fautes passées, et la grâce de n'en plus commettre, ni grandes, ni petites ;

3° La connaissance de ma misère et de votre grandeur, avec le don d'oraison parfaite ;

4° Les vertus théologales et les dons du Saint-Esprit au plus haut degré ;

5° Les vertus morales dans la perfection, principalement l'humilité, la chasteté, la patience, la mansuétude, la mortification et l'obéissance ;

6° Que vous détruisiez en moi tout ce qui vous déplaît, et que vous m'accordiez tout ce qui peut me rendre agréable à vos yeux et contribuer à votre plus grande gloire ;

7° Que vous communiquiez votre divine lumière à tous vos fidèles, spécialement au Souverain Pontife, aux cardinaux, aux évêques, aux prélats et aux princes chrétiens, et que vous les conserviez dans votre grâce et dans votre amour ;

8° Que vous éclairiez les infidèles, afin qu'ils vous connaissent et vous aiment ; que vous convertissiez les hérétiques et les schismatiques, que vous rameniez les pécheurs à la pénitence et que

vous perfectionniez les justes dans toutes les vertus ;

9° Que vous ayez compassion des âmes du purgatoire (j'entends prier pour chacune en particulier), que vous secouriez le prochain dans tous ses besoins, auxquels je ne puis remédier, et spécialement les nécessiteux qui me sont recommandés.

Toutes ces grâces, j'entends les demander chaque fois que je répéterai : MON DIEU, ASSISTEZ-NOUS.

Oraison jaculatoire d'Amour.

Toutes les fois que je dirai : MON DIEU, JE VOUS AIME, j'entends vous aimer avec toute l'ardeur que vous savez être possible, et vous féliciter souverainement de vos attributs et de vos perfections, de ce que vous êtes un seul Dieu en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit, infini, éternel, tout-puissant, etc.

Je désire que toutes les créatures vous connaissent, vous aiment et vous servent de toutes leurs forces ; de plus, je désire et j'entends transformer ma volonté dans la vôtre, de telle sorte que je ne veuille que ce que vous voulez, et que je déteste tout ce qui vous déplaît, regardant votre bon plaisir pour ma satisfaction et ma félicité suprême, aussi bien dans l'adversité que dans la prospérité, sans plus avoir de volonté propre.

Voilà ce que je veux dire et comment j'entends vous aimer chaque fois que je répéterai : MON DIEU, JE VOUS AIME.

Oraison jaculatoire générale.

Toutes les fois que je dirai : MON JÉSUS, MISÉRICORDE, j'entends, Seigneur, au fond de mon âme exprimer et demander tout ce qui est compris dans les invocations précédentes ; je veux donc formuler des actes d'offrande, de contrition, de remercîment, de louange, de demande, et d'union parfaite à votre divine majesté ; je veux en même temps vous témoigner tous les sentiments possibles de l'amour le plus tendre. C'est pourquoi je répéterai cent fois et mille fois le jour cette douce et affectueuse invocation : MON JÉSUS, MISÉRICORDE. MON JÉSUS, MISÉRICORDE.

Oh ! quelle mine précieuse je viens de vous découvrir ! Trop heureuse si vous savez l'exploiter et en profiter habilement, en vous familiarisant avec ces diverses oraisons jaculatoires, et en les répétant le plus souvent possible ! C'est un moyen infaillible de devenir en peu de temps une religieuse tout intérieure et vraiment sainte ; et il suffit de se contraindre un peu pour en faire un bon usage. Que si vous n'appréciiez pas maintenant l'excellence d'un tel trésor, vous l'apprécierez plus tard ; un jour vous saurez bien me dire quelle est l'efficacité d'une intention pure et droite.

---

§ V.

SPERANDA, *ou ce qu'il faut* ESPÉRER

L'Espérance du ciel ; — ses motifs.

32. *Speranda :* ce dernier mot est plein de consolation, et pour que vous en savouriez la douceur, écoutez le trait suivant. Quelques gentilshommes étant allés rendre visite à un saint religieux, qui habitait une cellule fort sombre et se livrait à de rudes pénitences, lui en témoignèrent leur étonnement, et demandèrent comment il pouvait vivre dans un lieu pareil et supporter tant d'austérités. « Mettez-vous à la fenêtre de ma cellule, dit l'homme de Dieu, et puis je vous répondrai. » Ils le firent aussitôt. « Eh bien! ajouta-t-il, que voyez-vous? — Mais pas autre chose, répondirent les visiteurs, qu'une vieille muraille crevassée, et à travers la crevasse un coin du ciel grand comme la main. — Or, reprit le serviteur de Dieu, ce petit coin du ciel est ce qui fait toute ma consolation. Chaque fois que la tristesse s'empare de mon âme, je jette un regard vers le ciel, je pense au paradis. Ah! paradis! paradis! nom cher à mon cœur! paradis! paradis!... » Et en disant ces mots il fut comme ravi en extase. Il n'en fallut pas davantage pour déterminer ces gentilshommes à renoncer au monde et à se retirer dans ce saint lieu, pour s'y consacrer au service de Dieu.

33. Certains avis que je vous donne vous effraient peut-être. Ah! levez les yeux au ciel; voyez combien ce paradis est ravissant : il est à vous si vous prenez la résolution de vivre dans une sainte ferveur. L'espérance d'une telle récompense n'aura-t-elle aucun empire sur votre

cœur? Faites en sorte toutefois que cette espérance soit bien fondée, et elle le sera si, à une confiance ferme dans la miséricorde de Dieu, dans sa toute-puissance et sa fidélité qui ne peut manquer, ainsi que dans les mérites de Jésus notre divin Sauveur, vous joignez une ample moisson de bonnes œuvres fécondées par la grâce, en passant le reste de votre vie dans une grande pureté de cœur et une parfaite exactitude à remplir vos devoirs.

Observance des vœux. — La Pauvreté.

34. A cette fin examinez fréquemment votre conscience, et que cet examen roule principalement sur l'observance des vœux.

Un grand écueil pour bien des religieuses, c'est la négligence à observer la pauvreté dont elles font profession. Examinez bien si vous ne retenez pas près de vous de l'argent ou autre chose, sans la permission de votre supérieure. Dites-moi, de grâce; est-ce qu'une parole vous coûte tant? Il est certain que la supérieure ne vous permettra que ce qu'elle peut permettre; avec cette permission vous vivrez donc en sûreté. Aussi bien, je ne voudrais pas que vous fussiez avare envers Dieu, au point de ne lui accorder que ce qu'il exige absolument; vous devez aspirer à la perfection de la pauvreté pour tout ce qui est à votre usage. Sainte Térèse faisait tous les jours la visite de sa cellule pour voir s'il ne s'y trouvait rien qui blessât la sainte pauvreté, et tout superflu était proscrit. Faites la même chose. N'y a-t-il pas dans votre cellule des tableaux ou des gravures qui tiennent plus du profane que du sacré, avec cadres dorés? Ne s'y trouve-t-il pas des écrins précieux, un mobilier qui n'a rien à envier à l'attirail d'une personne du monde? Que vous en semble?

votre cellule est-elle bien la cellule d'une pauvre de Jésus-Christ, ou bien la chambre d'une grande dame? Oh! quelle confusion au moment de la mort!

Mais encore n'est-ce pas assez. Supposons que votre cellule soit pauvre, et que tout ce qui est à votre usage respire une pauvreté telle quelle ; êtes-vous véritablement pauvre d'esprit? N'avez-vous d'attachement à aucune chose? Sachez que tout ce dont vous usez, vos vêtements, vos meubles, le produit de votre travail, ce que vous recevez de vos parents, de vos connaissances, ou les revenus dont vous jouissez, que tout cela, dis-je, appartient au couvent; rien de tout cela n'est à vous, vous n'en avez que l'usage, et encore cet usage dépend-il de l'autorisation de la supérieure, de telle sorte que si, intérieurement, vous vous appropriez quelque chose, et à plus forte raison si vous en disposiez sans permission, vous commettriez un vol, et qui plus est, un vol sacrilége, et si la matière était grave ce serait un grand sacrilége. Examinez donc si votre cœur est détaché de tous les objets qui sont à votre usage.

Hélas! vous voulez bien être pauvre. mais vous voudriez en même temps être toujours largement pourvue en ce qui concerne la table et le vêtement, de sorte que si la nourriture n'est pas assaisonnée à votre goût, si la portion vous paraît petite, aussitôt le couvent retentit de vos murmures; à chaque religieuse que vous rencontrez vous faites l'exposé de vos plaintes; vous cherchez à l'entraîner dans votre parti, pour critiquer avec vous la supérieure ou applaudir à vos sarcasmes contre celle qui préside à la cuisine et à la distribution. De plus, vous prétendez que pour vous on recherche le linge le plus fin, et la plus belle laine, et plaise à Dieu qu'il ne vous faille pas aussi des couturières à la mode, pour donner plus de grâce à la taille de votre robe! Vous tenez à paraître avec éclat et

à briller dans votre office, en faisant tout avec pompe et avec prodigalité. Malheureuse que vous êtes, comme vous vous trompez! C'est là vouloir unir la pauvreté évangélique avec les commodités de l'opulence, ce qui n'est autre chose qu'une brillante chimère. Je voudrais qu'en parcourant ces pages vous prissiez la résolution d'imiter la bienheureuse Hyacinthe Marescotti ; en réfléchissant aux magnifiques récompenses réservées aux pauvres d'esprit, cette grande servante de Dieu se mit aussitôt à dépouiller sa chambre de tout ce qui s'y trouvait et remit le tout entre les mains de la supérieure ; puis, ayant déposé la robe qu'elle portait, elle voulut en prendre une vieille, usée et rapiécée, qui couvrait un cadavre.

35. Vous me direz que vous n'êtes pas de l'Ordre des Capucines, ou des filles de sainte Térèse ou de saint François de Sales, ou des Ursulines, et que la vie commune n'existant pas dans votre couvent, vous êtes obligée de vous occuper de votre nécessaire en ce qui regarde la nourriture, le vêtement et la chambre, que vous ne pouvez par conséquent vous dispenser de vendre et d'acheter, et de chercher à tirer profit du travail de vos mains pour pourvoir aux besoins de la vie. — Je réponds que si votre Institut ne comporte pas la pauvreté dans toute sa rigueur, il est toujours vrai cependant qu'il veut que vous soyez pauvre et que vous vous absteniez de ce qui serait déplacé chez une personne du monde. Or, lorsque vous étiez dans la maison de vos parents, auriez-vous porté la bassesse jusqu'à faire la revendeuse, comme vous le faites maintenant, élevant la voix et éclatant en impatiences parfois pour faire valoir vos tricots? Oh! qu'une telle manière d'agir est indigne d'une vierge, et d'une vierge épouse de Jésus-Christ! Croyez-moi, ce genre de trafic n'est pas nécessité par votre position, mais inspiré par votre avidité

désordonnée ; c'est cette passion qui vous fait travailler la nuit, même au préjudice de votre santé ; c'est elle qui vous rend infidèle aux devoirs de votre charge et négligente au chœur ; c'est elle qui vous fait dérober les biens du couvent, huile, pain, farine, pour les donner sans scrupule, et même les prodiguer à des parents, à des amis, et cela avec quelle permission ? Précisément avec celle que la supérieure vous a refusée, que votre conscience vous conteste, et que le démon vous fait imaginer. Ah ! mettez fin à un pareil désordre, et gravez-vous bien dans la tête cette résolution :

Je ne disposerai pas de la moindre chose sans l'autorisation de la supérieure.

Saint Louis de Gonzague observa cette règle avec la plus grande exactitude. Par respect pour ce saint vœu de pauvreté, il ne donnait jamais rien sans permission préalable ; il était si délicat sur ce point qu'il n'osa même pas prêter une feuille de papier à son compagnon, avant d'y avoir été expressément autorisé par son supérieur.

Examinez-vous donc sur tous ces points. Si réellement votre couvent ne pourvoit pas à votre nécessaire, comprenez que, par ce que j'ai dit, j'ai eu simplement en vue de vous prémunir contre cette maudite avidité d'acquérir et d'accumuler ; mais je n'entends pas vous interdire une sollicitude prudente et modérée pour vous procurer la nourriture, les médicaments et les autres choses nécessaires à votre entretien ; à cet effet vous pouvez vendre, moyennant les permissions voulues, pourvu que l'esprit religieux brille dans toute votre conduite, que l'argent reçu demeure entre les mains de la supérieure ou au dépôt commun, et que vous ne reteniez devers vous pour vos besoins journaliers que ce qui vous est accordé. Vous

ferez bien de vous procurer une permission générale de donner et de recevoir jusqu'à concurrence d'une somme déterminée, et lorsque vous voudrez la dépasser vous en ferez la demande de nouveau. De cette manière, et pourvu que vous teniez votre cœur détaché de tout, vous ne serez pas frustrée de la magnifique récompense que Dieu promet aux pauvres d'esprit et qui n'est autre que le royaume éternel : « Bienheureux les pauvres d'esprit, parce que le royaume des cieux leur appartient : » *Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum cœlorum.*

L'Obéissance.

36. Examinez aussi comment vous avez observé le grand vœu d'obéissance, qui est bien plus précieux encore que le vœu de pauvreté, puisque par là vous consacrez à Dieu votre propre volonté, votre propre jugement, votre propre esprit; aussi est-il bien agréable à Dieu : la sainte Vierge révéla un jour à une de ses fidèles servantes que Jésus est mort avec un amour particulier pour les ames obéissantes. Adonnez-vous donc à la pratique d'une obéissance parfaite, pratique que les saints comparent à un véritable martyre ; et en effet, si le martyre tranche la tête en bas du corps, l'obéissance tranche la tête à la volonté propre. Obéissez avec promptitude, acceptez la charge qui vous est donnée, sans réplique, sans murmure. Dites-moi : si tel office vous était confié par Marie, votre Mère, par votre saint Fondateur en personne, vous tarderiez-vous tant pour l'accepter? Non, vous l'accepteriez sur-le-champ ; pourquoi donc ne voulez-vous pas l'accepter de la main de Dieu? Le bienheureux Gilles, compagnon de notre père saint François, disait qu'il y a plus de mérite à obéir à l'homme pour l'amour de Dieu qu'à obéir

immédiatement à Dieu même. Examinez donc combien de fois il vous est arrivé de ne pas obéir promptement, ou si vous avez obéi, avec quelles complaintes et quelle mauvaise grâce vous l'avez fait. Combien de fois n'avez-vous pas offert le sacrifice de Caïn, au lieu du sacrifice d'Abel, lequel tirait encore plus de prix de l'intention que de la qualité des victimes? Je ne voudrais pas que vous fussiez du nombre de ces religieuses à qui une chose répugne par cela seul que l'obéissance la prescrit, tandis que si l'idée de la faire leur venait spontanément à l'esprit, elles s'y mettraient avec empressement. Dieu vous garde d'une pareille obéissance, qui serait celle d'un esclave envers son maître! Ah! si vous considériez que c'est Dieu qui commande dans la personne de votre supérieure, non-seulement vous obéiriez en exécutant ponctuellement l'œuvre prescrite, mais encore en le faisant de bon cœur, et qui plus est, avec soumission de votre propre jugement, car la perfection de l'obéissance consiste surtout en ce que vous réputiez pour sagement ordonné ce qui vous est enjoint. Oh! que de manquements vous avez commis particulièrement sous ce rapport! Combien de fois n'avez-vous pas taxé la supérieure d'indiscrétion, le confesseur de partialité ou d'inaptitude, parce qu'ils ne vous dirigent pas selon vos goûts? Vous avez tant dit et tant fait qu'à la fin vous avez contraint vos supérieurs de condescendre à votre humeur, et ainsi, au lieu d'obéir à Dieu et à vos supérieurs, vous avez voulu que Dieu et les supérieurs se pliassent à vos caprices. Soyez persuadée que ces obédiences extorquées à force de supplications et peut-être de larmes, entraînent l'âme dans l'abîme. Ne vous apercevez-vous pas que cette résistance opiniâtre à l'obéissance met le couvent sens dessus dessous? Grand Dieu! combien de fois, pour une religieuse obstinée qui refuse

d'obéir et ne veut faire autre chose que ce qui lui plaît, ni avoir d'autre compagne que celle pour laquelle elle a plus de sympathie, combien de fois, dis-je, ne voit-on pas l'harmonie d'une maison religieuse entièrement troublée? Mais que dirai-je de celles qui, même pour les choses les plus futiles, opposent une telle résistance aux ordres des supérieurs, que, non contentes de mettre tout le couvent en rumeur, soulèvent aussi leur famille, pour ne pas dire la ville et la contrée tout entière? Je sais une ville où, pour quelques chiens et d'autres bêtes inutiles qu'il fallut faire disparaître d'un monastère, on a soulevé tant de tapage qu'il en est résulté un grave scandale. Examinez-vous et voyez si, dans le cas que la supérieure voulût vous priver de ce petit chien, de ce chat, pour lesquels vous nourrissez une si tendre affection, vous seriez prompte à lui obéir. Que serait-ce s'il s'agissait de choses plus importantes? Obéissance, ma fille, obéissance! Cette vertu inondera votre cœur d'une douce paix, et sans elle votre couvent sera pour vous un petit enfer. Prenez donc cette salutaire résolution :

Je me propose d'obéir en tout, dût-il m'en coûter la vie.

La Chasteté.

37. Examinez-vous sur le troisième vœu. Il est certain que la chasteté est quelque chose de si beau et de si précieux, que l'Esprit-Saint lui-même la met bien au-dessus de tous les trésors : *Omnis ponderatio non est digna continentis animæ*[1]. Par conséquent une seule vierge, qui est vraiment vierge de corps et d'âme, vaut plus que toutes les reines du monde avec toutes leurs richesses, si

[1] Eccles. 26, 20.

elles n'ont pas cette glorieuse prérogative. Aussi la très-sainte Vierge en fit-elle tant de cas que, si elle n'eût pu être élevée à la dignité de Mère de Dieu qu'en perdant sa virginité, elle n'y eût jamais consenti. Or, si cette vertu est déjà si belle à ne l'envisager, pour ainsi dire, que dans son état naturel, que sera-ce, je vous le demande, si elle est unie au vœu de chasteté ? Tenez pour certain qu'alors elle devient un diamant d'une pureté telle, qu'il n'y a pas sur la terre une intelligence capable d'en apprécier la valeur. Oui, soyez-en saintement fière : votre corps, tandis que vous pratiquez la chasteté, est un temple consacré à Dieu : *Caste viventes templum sunt Spiritus sancti.* C'est ce que répondit sainte Lucie au préfet Pascase, qui lui demandait si l'Esprit-Saint habitait en elle : « Oui, dit la sainte avec franchise, puisqu'il habite dans le cœur des vierges qui gardent une chasteté parfaite. »

Vous voyez d'après cela combien il est juste de veiller attentivement à la garde d'un pareil trésor. En conséquence, je vous recommande la mortification des sens, particulièrement des yeux. Saint Louis de Gonzague n'osait pas même les fixer sur le visage de la marquise sa mère. Et n'allez pas dire que je vous exhorte à des précautions trop minutieuses en vous proposant l'exemple de ce saint, car plus la vertu dont il s'agit est précieuse, plus aussi vous devez apporter de diligence à la conserver intacte. Il n'y a pas un saint Père, pas un maître de la vie spirituelle qui n'enseigne que si, en toute matière, il faut tenir compte des petites fautes, il est surtout indispensable de le faire quand il est question de la chasteté, puisque la moindre chose peut lui porter préjudice. Un coup d'œil parfois, un sourire, un serrement de main, une confidence, une expression trop tendre, suffit pour en ternir l'éclat, si pas lui donner la mort. Un saint compare

cette vertu à un miroir fort resplendissant, qui, au plus léger souffle, devient terne et perd sa transparence. Faites donc ce que je vous recommande : mortifiez vos sens même dans les moindres choses, fermez toutes les issues, évitez toutes les occasions, aimez à vivre dans une sainte ignorance de tout ce qui est opposé à ce saint vœu, n'interrogez pas vos compagnes avec curiosité, ne lisez aucun livre qui pourrait souiller la pureté de vos pensées. Si vous êtes au parloir et que vous veniez à entendre des discours peu conformes à votre état, fuyez, de grâce, fuyez; autrement vous tomberez. La flamme noircit toujours quand elle ne brûle pas; ainsi certaines petites choses, telles qu'un regard, un présent, un propos mondain proféré ou entendu, suffisent pour noircir si elles n'en viennent pas à brûler. Ne vous y fiez pas; croyez-en celui qui vous donne cet avis : ne vous y fiez pas.

N'allez point me dire : j'irai jusque-là et pas plus avant; — car lorsque vous vous croirez au sommet de l'échelle, vous vous trouverez au fond de l'abîme. Si vous n'avez jamais éprouvé de pareilles chutes, rendez-en grâces à Dieu, qui vous a soutenue dans sa bonté; mais ne vous y fiez pas, je vous le répète, ne vous y fiez pas. Les saints allaient s'ensevelir dans les déserts pour conserver ce précieux trésor, et vous, vous ne craindriez point de vous exposer à toutes les occasions? Vous qui êtes jeune, peut-être, qui êtes vive, comment pourriez-vous conserver votre pureté tout en fréquentant le parloir, en parlant de projets de mariage, en conversant avec les jeunes gens qui viennent souvent vous rendre visite, en écoutant ce qui ne devrait pas se dire, en souriant à des propos qui devraient faire monter la rougeur au front d'une vierge? Vous qui peut-être usez de miroir afin de faire paraître quelques cheveux, qui servent bien moins à orner

votre visage qu'à souiller le voile sacré qui l'entoure, vous qui, au milieu du parfum des fleurs, de l'ambre et du musc, adonnée à la lecture, Dieu sait de quels livres, êtes continuellement dans un danger imminent : vous, dis-je, vous vous persuaderiez de pouvoir vous conserver sans tache comme un lis? Examinez de grâce combien de fois vous vous êtes placée sur le bord du précipice ; ouvrez votre cœur au confesseur, et si vous voulez être pure, soyez sincère avec votre père spirituel, en vous accusant de tout ce que votre conscience vous reproche, de tout ce qui vous donne des remords. Au surplus, si vous aimez à vivre dans une chasteté parfaite, voici une maxime importante :

Retraite, modestie et mortification, et vous serez chaste.

Observance des autres devoirs de l'état religieux. — Examens, Retraite annuelle, et renouvellement des vœux.

38. Examinez-vous enfin sur vos affections, sur vos pensées et sur toutes les autres obligations de votre état. Voyez comment vous observez vos Règles, et spécialement si vous vivez dans l'union et la concorde avec vos consœurs; si vous les soulagez dans leurs besoins, si vous ne nourrissez aucune aversion dans le cœur, passant des semaines et des mois sans parler à quelques-unes et censurant leur conduite ; si vous ne portez pas envie à celles qui brillent au-dessus des autres, ou qui réussissent mieux dans l'accomplissement de leur office, et surtout si vous ne déchirez pas leur réputation, en vous introduisant dans les cellules pour rapporter ce que fait celle-ci et celle-là, au grand détriment de la charité. Que serait-ce si l'on avait sujet de dire de vous, qui faites la sainte, que

vous êtes pire que les autres, puisque vous avez une langue qui, en faisant semblant de lécher, suce le sang? Soyez donc humble envers tout le monde, cédez facilement, habituez-vous à parler avec douceur; une parole douce peut remédier à cent maux.

Or, sur tous ces points, examinez-vous souvent, au moins deux fois le jour; faites cet examen de conscience après le dîner ou après vêpres, et le soir avant de vous coucher. Il ne demande pas beaucoup de temps. Mettez-vous en la présence de Dieu et jetez un coup d'œil rapide sur les actions de la journée; si vous vous reconnaissez coupable devant Dieu, faites-en un acte de contrition qui parte du fond du cœur, et formez une fervente résolution de vous amender, en demandant le secours de Dieu pour ne plus retomber. Si vous tenez de la sorte votre âme toujours en bon état, y aura-t-il personne de plus heureux que vous? Alors vous aurez confiance en Jésus, alors vous serez admise aux colloques les plus amoureux, les plus intimes avec son divin Cœur.

Je vous conseille aussi de faire tous les ans les Exercices spirituels de saint Ignace, et à la fin de ces Exercices de faire une confession annuelle, puis le renouvellement des vœux de la manière suivante :

O Jésus, mon Sauveur, vrai Dieu et vrai homme, me voici prosternée aux pieds de votre adorable majesté ; bien que je sois la créature la plus vile et toute remplie de misères, je confesse néanmoins que vous m'avez comblée de bienfaits, et que vous m'avez particulièrement favorisée en m'appelant à l'état religieux, et en me mettant par ce moyen au nombre de vos épouses, malgré mon indignité. Quoique je sois tout à fait incapable de

vous remercier d'une telle faveur, je vous en rends grâces autant qu'il est en mon pouvoir et avec les sentiments de la plus vive reconnaissance; je professe que je vous suis infiniment obligée, et je voudrais avoir les cœurs de tous les hommes et de tous les anges pour vous le témoigner dignement.

Je m'estime heureuse en religion, et me félicite mille fois d'avoir embrassé ce saint état; si je ne l'avais pas encore fait, je le ferais volontiers maintenant; je proteste même et j'affirme dans la sincérité de mon âme que si j'étais maîtresse de mille mondes, et que je fusse libre de jouir, en restant séculière, de toutes les satisfactions et de tous les plaisirs imaginables, j'y renoncerais et je les abandonnerais de bon cœur pour venir, ô mon Dieu, me dévouer à votre service dans cette sainte retraite. Afin de vous manifester de plus en plus mes sentiments, et de vous découvrir le fond de mon âme, voici qu'en votre adorable présence, en présence de la bienheureuse Vierge Marie, de mon Ange gardien et de toute la cour céleste, moi, Sœur N..., votre indigne servante, je renouvelle et confirme ma profession religieuse; je reviens me consacrer à vous en renouvelant mes vœux et en vous promettant d'observer, tout le temps de ma vie, la pauvreté, la chasteté, l'obéissance (et la clôture perpétuelle); et tout cela, j'entends le faire avec un dévouement tel que si j'avais cent mille cœurs, cent mille volontés et cent mille vies à

vous donner, je vous les donnerais volontiers, je vous les consacrerais sans réserve par la profession religieuse, à vous qui êtes mon souverain Bien ; je voudrais pouvoir signer cette intention de mon propre sang et la répéter autant de fois à chaque moment qu'il y aura d'instants dans toute la durée de l'éternité.

Telle est ma volonté, dans laquelle je veux vivre et mourir. Mais comme ma faiblesse et mes misères sont si grandes, qu'elles pourraient avec le temps ébranler ma résolution, j'ai recours à vous, ô Vierge sainte ! et je vous prie de daigner prendre sous votre protection, et ma profession religieuse et cette bonne volonté que j'émets, afin de me la conserver ferme, stable et persévérante jusqu'à mon dernier soupir. Agréez, auguste Mère de Dieu, ces bonnes dispositions et donnez-moi votre sainte bénédiction. *Nos cum Prole pia benedicat Virgo Maria.*

Que vous serez heureuse, si tous les ans, vous faites, avec recueillement et avec ferveur, vos Exercices spirituels, ainsi que le renouvellement des vœux et de la profession religieuse, en disant avec le saint roi David : *Dixi, nunc cœpi*[1]! Laissez venir la mort quand il plaira à Dieu, je suis certain qu'elle ne vous fera point peur.

La conformité parfaite à la volonté de Dieu.

39. Si vous voulez encore mieux vous affermir dans le bien et jouir d'une paix profonde, de telle sorte que le

[1] Psal. 76, 12.

cloître vous serve de noviciat pour le paradis, faites attention au dernier avis que je vais vous donner et qui mettra le sceau à tout ce qui a été dit précédemment; gravez-le bien avant dans votre cœur et ne l'oubliez jamais.

Un religieux, chez qui d'ailleurs on ne remarquait aucun signe extraordinaire de sainteté, faisait beaucoup de miracles, ce qui n'étonnait pas peu ses confrères. Un jour l'abbé le prit en particulier et lui dit confidentiellement qu'il voulait savoir ce qu'il faisait pour être digne d'opérer tant de merveilles : « Mon père, répondit-il, comme vous le voyez, je vais au chœur avec mes confrères, de même au réfectoire et à tous les autres exercices de la communauté, et je ne fais rien de plus que ce que font les autres ; s'il fallait vous en dire davantage, je ne le pourrais pas. » L'abbé reprit alors : « Avez-vous été troublé l'autre jour en apprenant le dommage que notre monastère a essuyé de la part d'un tel, notre ennemi? — Oh! quant à cela, nullement, répondit le religieux. Dieu me fait cette grâce de ne me troubler de rien : j'envisage tous les événements comme étant réglés par Dieu même ; ce qui lui plaît me plaît aussi; ce qu'il veut, je le veux pareillement, et de la sorte je vis en paix. — Continuez, mon frère, lui dit l'abbé ; vous avez pris la bonne voie, et priez aussi pour moi. »

Voilà en quoi consistait la grande sainteté, et la sainteté cachée de cet humble religieux : une conformité parfaite, une entière résignation à la volonté de Dieu. Il faudrait avoir l'intelligence d'un ange pour exprimer l'excellence de cette céleste vertu, qui nous rend si heureux en cette vie et dans l'autre. Si vous voulez que votre couvent se change en un paradis sur la terre, ne cherchez pas d'autres moyens que celui-là.

Pratique et exercices de conformité à la volonté divine pendant la vie et à la mort.

40. Mais je vous entends venir : — « Mon père, vous ne savez pas tout ; la supérieure m'en fait par trop passer : pour moi, plus de justice ; pour moi, la charité est morte : je suis persécutée au dehors, tracassée au dedans ; ah ! dans quel enfer je me trouve ! »

Eh quoi ! vous vous en étonnez ! Aussi longtemps que vous ne vous serez pas conformée à la très-sainte volonté de Dieu, vous éprouverez plus d'un enfer à la fois. Jugez de là combien il importe que vous vous exerciez à la vertu dont nous parlons. Afin donc que vous touchiez du doigt les fondements solides sur lesquels une âme doit asseoir sa résignation, vous saurez que c'est un article de foi incontestable que tout ce qui n'est pas péché, Dieu le veut d'une volonté véritable, réelle, et infaillible ; quant au péché, quoiqu'il ne le veuille pas, parce qu'il ne peut pas vouloir le mal moral, il le permet néanmoins, c'est-à-dire que pouvant l'empêcher, il ne veut pas l'empêcher, à cause des fins qu'il a en vue. Ainsi il permettait le péché des bourreaux, en les laissant tourmenter les martyrs, à cause du bien qui en résultait pour les saints eux-mêmes. Or, ce principe posé, prenez qu'il vous arrive un accident quelconque : je vous demande si c'est un péché. — Non. — Par conséquent il est certain que Dieu le veut ; vous n'avez pas à contester. Ce qui plaît à Dieu pourrait-il vous déplaire ? — Si c'est un péché vous devez encore vous résigner, parce que Dieu le permet. Par exemple, vous voyez qu'une de vos sœurs manque en quelque chose ; son manquement doit vous déplaire, comme une chose qui déplaît à Dieu ; mais s'il vous en revient quelque désagrément, ce désagrément doit vous

être cher, comme une chose que Dieu veut ; peut-être est-ce là la fin pour laquelle il a permis ce manquement.

Oh! quel puissant motif de dilater votre cœur et d'y laisser couler un océan de paix! Que jamais plus donc je ne vous entende ouvrir la bouche pour vous plaindre. Tout ce qui arrive, arrive par la volonté de Dieu, et quand je dis tout, n'excluez rien ; les maladies, les ennuis, les tentations, etc., c'est Dieu qui veut tout cela. Que s'il s'agit d'une chose commandée par les supérieurs ou par la règle, à plus forte raison faut-il y voir la volonté de Dieu nettement déclarée.

Concluons donc. Où veux-je en venir avec cette doctrine? Le voici : c'est que vous en finissiez une bonne fois avec vous-même et que vous fassiez enfin rentrer le calme dans ce cœur qui est toujours battu par la tempête ; pour cela offrez-vous tout entière en sacrifice à Dieu, pour ne jamais plus vous échapper de ses mains, et quoi qu'il arrive, persuadée que Dieu a disposé toute chose pour votre plus grand bien, dites en vous-même :

Dieu le veut ainsi, je le veux pareillement.

Voilà le moyen de vivre en paix. Mais descendons encore davantage dans les applications pratiques, car mon but dans cet écrit est de vous préciser si bien les choses que vous n'ayez plus qu'à mettre la main à l'œuvre. Je désire que vous soyez totalement résignée à la volonté de Dieu, non-seulement pendant la vie, mais même à la mort ; habituez-vous donc à faire, soir et matin, un acte formel de résignation ; en voici un que je voudrais voir imprimé en lettres d'or sur les murs de votre cellule, de telle sorte que vous l'eussiez constamment devant les yeux :

Domine, fiat in me, de me, circa me, et circa mea

omnia, sanctissima, rectissima, perfectissima, adorabilissima et amabilissima voluntas tua, nunc et deinceps in æternum. Amen.

C'est-à-dire :

Que votre très-sainte, très-juste, très-parfaite, très-adorable et très-aimable volonté, Seigneur, s'accomplisse en moi, sur moi, par rapport à moi et à tout ce qui me concerne, maintenant et pendant toute l'éternité. Ainsi soit-il.

41. Répétez souvent ces paroles en entrant dans les sentiments qu'elles expriment, mais particulièrement le matin et le soir : le matin après l'acte d'offrande proposé ci-dessus, num. 29, et le soir à la suite d'un excellent exercice que je vais vous enseigner; cet exercice, que pratiquait mon glorieux protecteur saint Pierre d'Alcantara, est quelque chose de divin, c'est un moyen des plus efficaces pour vaincre la tiédeur et porter une âme à travailler à sa sanctification. Si vous voulez le connaître, le voici. Le soir, après avoir jeté de l'eau bénite sur votre lit, aussitôt que vous êtes couchée et avant de vous laisser aller au sommeil, prenez la position que vous aurez dans le cercueil, faites vos protestations de foi, d'espérance, de charité et de contrition ; puis recommandez votre âme à Dieu, comme si vous étiez sur le point d'expirer, en répétant trois fois : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum :* « Mon Dieu, je remets mon âme entre vos mains; » et avant d'expirer, car vous vous figurez toujours que vous êtes au moment de rendre votre âme à Dieu, dites ces paroles : *Domine, fiat in me*, etc. Enfin récitez un *De profundis* pour votre âme, comme si vous étiez déjà morte, afin que Dieu vous le tienne en réserve pour le

moment où cette supposition se changera en réalité, et reposez-vous avec l'intention que tous les battements de votre cœur durant le sommeil soient autant d'actes de conformité à la volonté divine.

Voilà le moyen d'acquérir des mérites même en dormant, et ce qui est plus important, de faire une sainte mort. Aussi je vous supplie de ne jamais oublier ce pieux exercice; commencez-le dès ce soir; car si vous aviez le bonheur d'expirer en proférant de cœur, ne pouvant plus le faire de bouche, ces belles paroles, je suis d'avis que vous iriez tout droit en paradis. Et je ne suis pas le seul à le dire, le vénérable Pierre de Blois, auteur très-respectable et qui jouit d'une grande autorité, dit aussi que celui qui, à l'article de la mort, fera un acte de résignation pleine et entière à la très-sainte volonté de Dieu, non-seulement sera délivré de l'enfer, mais ne touchera pas même au purgatoire, eût-il commis d'ailleurs tous les péchés du monde. Voici ses propres termes : *Hoc si facere potuerit ipse, neque infernum, neque purgatorium subibit, etiamsi totius mundi peccata commisisset*[1]. Eh bien! qu'en dites-vous? N'êtes-vous pas disposée à embrasser cette pratique si sainte, si salutaire, de l'abandon à la volonté de Dieu? Souffrez donc que je termine ces instructions en répétant ces suaves paroles qui embaument jusqu'aux lèvres de celui qui les profère :

Domine, fiat in me, de me, circa me et circa mea omnia, sanctissima, rectissima, perfectissima, adorabilissima et amabilissima voluntas tua, nunc et deinceps in æternum. Amen.

Si vous jugez que je vous aie rendu quelque service en vous exposant ces vérités si salutaires, attendez pour

[1] Blos. *De consolatione pusil.* cap. 34, § 2.

m'en remercier, jusqu'au jour où nous nous retrouverons en paradis. En attendant, priez pour moi.

Avis.

Si Dieu vous touche le cœur tandis que vous lisez ces pages et que vous espériez quelque profit à les relire de temps en temps, je vous conseille de le faire au moins trois ou quatre fois par an, spécialement pendant les retraites, afin que vous y puisiez un stimulant pour mener une vie fervente et faire une sainte mort.

Après avoir lu ce petit écrit, l'illustrissime et révérendissime archevêque de Florence, monseigneur Thomas Bonaventure della Gherardesca y apposa de sa main l'approbation suivante :

Heureuses les religieuses qui liront ces pages avec attention et tâcheront de mettre en pratique les instructions qu'elles renferment! Elles jouiront infailliblement du paradis en cette vie et après leur mort. Il serait bon qu'on en tirât un grand nombre d'exemplaires pour les répandre dans tous les couvents.

MANUEL SACRÉ.

SECONDE PARTIE.

DE LA MANIÈRE DONT UNE RELIGIEUSE DOIT S'ACQUITTER DE SES PRINCIPALES ACTIONS ET DES CHARGES QUI LUI SONT CONFIÉES.

Si la retraite dans laquelle je me trouve, loin du bruit des missions et du tumulte de la foule, si le calme profond dont je jouis à l'ombre de ces rochers solitaires me fournit l'occasion favorable de secouer la poussière que l'on contracte toujours, plus ou moins, en conversant avec le monde, il me porte aussi à ne pas perdre de vue le bien du prochain; c'est pourquoi je consacre les moments de loisir que me laissent mes autres occupations à consoler et à satisfaire les religieuses qui, à la lecture de la première partie du Manuel sacré, ont conçu une ferveur plus qu'ordinaire, accompagnée de la généreuse résolution de s'appliquer à l'avenir avec la plus grande sollicitude à leur avancement spirituel. Saintement avides d'une nourriture plus abondante, elles voudraient, pour ainsi dire, que le pain leur fût coupé par petits morceaux, et que les maximes générales qu'elles ont méditées dans la première par-

tie fussent réduites en pratique et mises à la portée de leur faiblesse, de manière à voir toute leur conduite réglée jusque dans les moindres détails. — Heureuse, se disent-elles en elles-mêmes, heureuse celle qui saurait, par rapport à chacune de ses actions, quelle est la volonté de Dieu! Heureuse celle qui aurait toujours à ses côtés un ange gardien qui à chaque pas lui insinuât : faites maintenant telle chose, et faites-la de telle et telle manière! Oh! quelle paix, quelle consolation elle goûterait au fond du cœur! — Eh bien! voici justement l'ange gardien que vous désirez; ce petit livre vous servira de guide spirituel dans toutes vos actions ordinaires, et vous suggérera la manière pratique et facile de les élever au plus haut degré de perfection. En effet, de même qu'il n'y a pas de plus grand poison de la vie spirituelle que d'agir à la hâte, par une certaine routine, et avec indolence; ainsi la route la plus courte et la plus sûre pour arriver promptement à la perfection, c'est de donner à toutes nos actions cet esprit de vie qui les annoblit, et dont une âme unie à Dieu a coutume de les animer.

Oh! quel vaste champ s'ouvre devant vous, et quelle source de délices! Désormais, non, vous n'aurez plus d'excuse si vous ne vous appliquez pas tout spécialement à cultiver votre âme. Je vous offre, dans cette seconde partie du Manuel sacré, le modèle, si pas de tous (la matière serait par trop vaste) au moins des principaux actes de la vie religieuse : vous trouverez ici exposé en détail tout ce que vous avez à faire du matin au soir, et comment vous devez vous comporter dans les divers offices dont vous pouvez être chargée, afin de vous en acquitter convenablement et avec fruit. En un mot, vous aurez dans ces quelques pages un directeur qui ne vous coûtera rien.

Agréez ces instructions avec les mêmes dispositions dans lesquelles elles vous sont offertes. Vous les trouverez divisées en paragraphes ; lisez-les posément et avec attention, et priez pour celui qui vous les présente.

Remarquez que les exemples que vous trouverez dans ce volume sont tous empruntés à des auteurs approuvés, et rapportés très-fidèlement. Tâchez d'en faire votre profit.

§ I.

COMMENT UNE RELIGIEUSE DOIT SE COMPORTER LE MATIN A SON RÉVEIL.

Saint Nil, abbé, enseignait qu'il y a des démons qui n'ont pas d'autre emploi que de recueillir le matin les prémices de nos affections ; il les appelait des démons préventifs, parce qu'ils tâchent de nous surprendre au moment du réveil, en insinuant dans notre esprit des pensées ou frivoles, ou nuisibles. Arrêtez ce désordre : à peine éveillée, élevez votre esprit vers Dieu par quelque sainte pensée, en appelant aussitôt sur vos lèvres cette belle oraison jaculatoire, si souvent inculquée dans ce Manuel : *Mon Jésus, miséricorde.* Le petit enfant à son réveil cherche sa mère, et n'est pas content s'il ne repose sur son sein. Faites de même ; dès que vous avez secoué le sommeil, jetez-vous promptement entre les bras de votre bonne mère, je veux dire la divine miséricorde ; invoquez-la, afin qu'elle vous assiste dans toutes les actions de la journée.

L'heure de vous lever étant sonnée, ne vous arrêtez pas à disputer avec la paresse : si vous vous retournez sur l'oreiller, le démon triomphe, et votre ange gardien en gémit. Sainte Térèse avait coutume de dire que quand

une religieuse est excitée à se lever, elle doit sauter du lit comme si le feu y était. Est-ce bien ce que vous faites? Ah! courage! levez-vous promptement, en offrant à Dieu ce premier acte de mortification.

Que le temps que vous mettez à vous habiller ne soit pas perdu pour l'âme; imitez la paysanne qui, en allant puiser de l'eau à la fontaine, chemin faisant file ou tricote, pourquoi? parce qu'elle est pauvre. Vous aussi vous êtes pauvre de mérites : trafiquez donc saintement du temps employé à vous habiller le matin et à vous déshabiller le soir, en récitant soit un psaume, soit toute autre prière; le matin le psaume *Deus, Deus meus, ad te de luce vigilo,* viendrait à propos, et le soir, le psaume *Miserere.* L'essentiel, c'est que vous soyez avare de votre temps, dont vous avez si grand besoin. Je ne m'arrête pas à vous inculquer la modestie dont une vierge doit être si jalouse; je vous rappellerai seulement que vous êtes en présence de votre ange gardien, qui observe tout ce que vous faites et comment vous le faites : comportez-vous de manière à ne pas blesser ses regards.

Etant habillée, prosternez-vous devant votre crucifix et faites avec ferveur les actes de foi, d'espérance, de charité, de contrition, et spécialement l'acte d'offrande qui commence par ces mots : *O Dieu éternel* (ci-dessus, n. 29); car de là dépend la bonne direction de toutes les actions de la journée; c'est un secret merveilleux pour les rendre souverainement méritoires. Tous les matins, secouez votre cœur par ces actes ou d'autres semblables, puis rendez-vous modestement et en silence soit au chœur, soit au lieu où l'obéissance vous appelle, en répétant, chemin faisant, quelques-unes de ces oraisons jaculatoires si précieuses, et qui, je l'espère, vous sont déjà devenues familières, comme : *Mon Dieu, je vous loue; mon Dieu, je m'offre à*

vous ; mon Dieu, je vous rends grâces ; ou l'oraison jaculatoire générale qui embrasse toutes les autres : *Mon Jésus, miséricorde.*

De grâce, ne dédaignez pas ces petites mortifications : mais souvenez-vous que toutes les fois que vos premières pensées, le matin, ont été des pensées de vanité, vos premières paroles, des paroles d'impatience, et qu'en un mot vous avez mal commencé la journée, vous l'avez terminée beaucoup plus mal; et vos mois, vos années, étant entrecoupés de jours si mal employés, vous vous trouvez, à la fin de votre carrière, chargée de misères. Jugez de là si ce que j'ai à vous suggérer dans cette seconde partie est digne de votre attention : je me propose d'entrer dans le détail de tout ce que vous avez à faire depuis le matin jusqu'au soir, et de vous indiquer la manière de le faire pour que vos jours soient des jours pleins. Réveillez-vous une bonne fois et commencez une vie fervente et plus sainte.

§ II.

COMMENT UNE RELIGIEUSE DOIT ASSISTER AU CHOEUR ET RÉCITER L'OFFICE DIVIN.

Le chœur est un beau théâtre où une religieuse fervente trouve ses plus chères délices. Sainte Marie Madeleine de Pazzi, en entendant le signal de l'office, se sentait transportée de joie, et laissant promptement toute autre occupation, elle volait au chœur. Sainte Catherine de Bologne protestait souvent qu'elle ne désirait rien tant que de mourir en psalmodiant avec ses consœurs ; et vous, vous craignez peut-être de vous faire mourir en psalmodiant. Ah ! qu'il n'en soit pas ainsi ; soyez prompte à vous rendre au chœur ; en y entrant prenez de l'eau bé-

nite, faites le signe de la croix avec une vive douleur de vos péchés, afin de vous assurer par la vertu de l'eau bénite la rémission de toutes les fautes vénielles commises, ensuite prosternez-vous devant le Saint-Sacrement, adorez-le avec les sentiments d'une foi vive, croyant fermement que dans ce tabernacle réside le Dieu de majesté que les anges adorent dans le ciel, et dites-lui : *Adoramus te, Christe, et benedicimus tibi ; quia per sanctam crucem tuam redemisti mundum* : « Nous vous adorons, ô Christ, et nous vous bénissons, de ce que par votre sainte croix vous avez racheté le monde. » Puis avec une religieuse modestie allez à votre place, et pendant que vos consœurs se réunissent, ne vous laissez pas distraire l'esprit et dissiper le cœur, en promenant vos regards çà et là, en observant l'une et l'autre; mais les yeux baissés recueillez-vous intérieurement, renouvelez votre intention en vous figurant que vous êtes devant le trône de l'adorable Trinité, excitez dans votre cœur de saints transports et un vif désir de célébrer ses louanges avec toute la ferveur dont sont animés les plus sublimes séraphins, dilatez même votre cœur et toutes vos affections, au point de désirer que toutes les paroles que vous profèrerez dans le cours de l'office divin soient autant d'actes d'amour envers un Dieu si aimable.

Sachez que, d'après le sentiment des saints, quand vous récitez les heures canoniales, les anges y assistent, et offrent à Dieu vos prières. Un fait vient à l'appui de cette doctrine. Le bienheureux Herman, se trouvant au chœur tandis que les religieux y récitaient Matines, vit une multitude d'anges qui, avec des encensoirs d'or à la main, s'inclinaient devant ceux des religieux qui se tenaient plus recueillis et les encensaient, tandis qu'ils évitaient ceux qu'ils trouvaient peu modestes et dissipés.

Souvenez-vous que c'est à Dieu que vous parlez au chœur, et que Dieu vous contemple. Ne vous troublez pas au sujet des distractions, pourvu qu'elles soient involontaires ; mais dès que vous vous en apercevez, recueillez de nouveau votre esprit en Dieu.

Si vous désirez un moyen pratique d'éloigner les distractions et de convertir le chœur pour vous en un véritable paradis, faites en sorte que cette prière vocale, instituée par l'Eglise pour louer Dieu, se change en oraison mixte: en d'autres termes, que votre prière soit vocale et mentale tout à la fois, voici comment.

Récitez d'abord l'*Aperi, Domine, os meum*, etc., puis en commençant *Deus, in adjutorium meum intende*, priez Dieu de vous aider à le louer dignement, sans distraction d'esprit, ni dissipation de cœur. Pour y réussir, distribuez tous les points de la Passion du Sauveur entre les diverses parties de l'office, de la manière suivante. Supposé que vous récitiez vos heures selon le Bréviaire romain, méditez pendant le premier nocturne le lavement des pieds; pendant le second nocturne, l'institution du Saint-Sacrement : pendant le troisième, l'oraison du Sauveur au jardin des Olives; quand on récitera le *Te Deum*, fixez le regard de l'esprit sur l'auguste Trinité, en laissant toute liberté à votre cœur de se répandre en louanges et en bénédictions.

Au premier psaume de Laudes, considérez Jésus allant à la rencontre des soldats et les renversant par ces mots : *Ego sum* : « C'est moi ; » au second psaume, Jésus garrotté ; au troisième, Jésus conduit de tribunal en tribunal, bafoué et traité en insensé ; au quatrième, Jésus au prétoire de Pilate, où il garda un merveilleux silence ; au cinquième, *Laudate*, Jésus emprisonné : ici entretenez-vous avec lui dans son cachot et laissez éclater vos

sentiments. En disant le *Benedictus,* renouvelez votre joie intérieure, en vous félicitant des louanges et des bénédictions que Dieu reçoit de toutes les créatures les plus saintes et les plus pures.

Durant l'heure de Prime, méditez la flagellation du Sauveur ; à Tierce, le couronnement d'épines ; à Sexte, le portement de la croix ; à None, les trois heures que Jésus demeura en vie sur la croix ; à Vêpres, Jésus mort en croix : contemplez ses cinq plaies pendant les cinq psaumes ; à Complies, méditez la déposition de la croix et la sépulture.

Toutes les fois qu'on répètera le *Gloria Patri*, faites un acte de foi bien vive, en disant du fond du cœur : je crois, mon Dieu, tout ce que croit la sainte Eglise Romaine ; je proteste que je suis prêt à donner mon sang et ma vie pour cette foi. Sainte Marie Madeleine de Pazzi faisait cette protestation avec une ferveur telle qu'on la voyait pâlir lorsque, s'inclinant au *Gloria* , il lui semblait qu'on lui tranchât réellement la tête pour la foi.

L'office divin récité avec ce saint recueillement sera pour vous une mine féconde en mérites. Ah! faites-en l'essai, de grâce, faites-en l'essai. Un religieux m'a confié qu'ayant adopté cette méthode, il lui arrive presque toujours de passer le temps de la récitation de l'office sans distraction notable, et d'en recueillir une moisson de pieux sentiments qui lui font goûter un paradis anticipé. Oh! pourquoi n'en feriez-vous pas aussi l'épreuve, sachant avec certitude qu'elle aura le même résultat pour vous[1]?

Remarquez toutefois que quand je vous recommande de joindre l'oraison mentale avec la prière vocale, je

[1] La pratique que recommande ici le B. Léonard est celle qu'il s'était tracée à lui-même dans ses *Résolutions,* IV et V, et qu'il observait fidèlement.

n'entends point que vous y apportiez une application d'esprit telle qu'elle vous fatigue la tête, et vous distraie des cérémonies sacrées auxquelles vous êtes astreinte en chœur. Non, j'entends au contraire que vous le fassiez doucement, avec un esprit calme et tranquille, lequel n'exclut nullement l'attention aux fonctions extérieures. Combien de fois n'avez-vous pas récité les louanges de Dieu avec une imagination vagabonde, et de continuelles distractions, suscitées par telle petite passion qui vous domine, quoique vous fussiez d'accord en tout avec les autres dans les cérémonies extérieures? Savez-vous ce qu'il faut? Un peu d'amour pour Jésus souffrant; dès lors, tandis que la langue sera occupée à psalmodier, le cœur pourra très-bien accompagner cet aimable Sauveur dans le cours de sa Passion. Cet exercice vous aidera même à demeurer plus modeste, plus attentive; et par votre exemple vous ferez mieux comprendre qu'une religieuse recueillie au chœur est en réalité un ange, puisqu'elle remplit ici-bas l'office que les anges remplissent dans le ciel.

Au contraire, si l'on vous voit au chœur distraite, sans retenue, et qui pis est, excitant vos compagnes à suivre votre mauvais exemple, les distrayant par des regards, des sourires et des signes irréligieux, toujours inconvenants dans le lieu saint, oh! quel purgatoire vous vous préparez dans l'autre vie! On raconte de deux religieuses, l'une supérieure, l'autre subordonnée, qu'elles furent condamnées à de cruels tourments en purgatoire, uniquement en punition de leur peu d'application durant la récitation de l'office. Mais ce qui est de nature à vous effrayer bien plus encore, c'est la vision rapportée par saint Antonin, archevêque de Florence; il affirme qu'un vertueux personnage vit au milieu du chœur un démon

entassant beaucoup de choses dans un sac. Interrogé sur ce qu'il faisait, il répondit qu'il mettait dans ce sac toutes les syllabes et tous les mots omis ou tronqués, ainsi que les versets des psaumes commencés avant que le précédent ne fût terminé, par suite de la précipitation, du peu de recueillement, de l'immodestie et des distractions des religieux, et qu'il voulait les accuser de tous ces manquements au tribunal du souverain Juge. Que si le châtiment qui vous attend ne vous touche pas, soyez touchée au moins du tort que vous faites à vôtre couvent. Surius rapporte, dans la vie de sainte Lutgarde, que Dieu frappa de la peste un monastère de vierges, uniquement pour les punir de leurs négligences dans la récitation des heures canoniales. Vous vous plaignez que votre couvent est en décadence ; n'en est-ce pas là la cause? Dieu vous traite comme vous le traitez lui-même, en célébrant ses louanges avec tant de nonchalance.

Pour réparer toutes les fautes commises dans le cours de l'office, récitez, en finissant, avec un cœur humilié, la prière *Sacrosanctæ,* etc. En vertu d'une indulgence accordée par Léon X, vous obtiendrez la rémission de tous les manquements qui vous seront échappés par fragilité pendant une si sainte action.

§ III.

COMMENT UNE RELIGIEUSE DOIT FAIRE, TOUS LES MATINS, SON ORAISON MENTALE.

Je n'entends pas répéter ici tout ce que je vous ai suggéré dans la première partie, mais seulement vous insinuer la manière pratique dont vous devez faire tous les matins votre oraison mentale. Toutefois, avant de

vous exposer cette pratique, je voudrais allécher votre cœur et l'affectionner à ce saint exercice.

Jetez un coup d'œil sur la religieuse la plus spirituelle et la plus intérieure qui soit dans le couvent, voyez avec quelle modestie elle procède en toutes choses; quelle humilité dans ses discours, quelle promptitude dans son obéissance, quelle charité envers tout le monde, quelle mansuétude! La bonne odeur de sa sainteté se répand même au dehors du cloître. Oh! pour celle-là, dites-vous souvent, elle comprend bien la vie religieuse; aussi est-elle heureuse! Mais savez-vous pourquoi elle est telle? C'est parce qu'elle fait tous les jours son oraison mentale?

Il en est de celui qui fait oraison tous les jours comme des parfumeurs : lorsqu'ils ont manipulé des fleurs le matin pour composer leurs parfums, ils en conservent l'odeur toute la journée, quoique les fleurs soient flétries et passées. Voulez-vous répandre la bonne odeur de Jésus-Christ autour de vous, et être un sujet d'édification pour vos compagnes? faites chaque matin votre oraison, et vous verrez que vous entretiendrez ce saint recueillement, même sans y penser, et que votre cœur qui est fait uniquement pour aimer Dieu se trouvera tout disposé à aimer un objet si aimable. Ah! mon Dieu! nous devrions regarder comme perdue ou mal employée cette affection, cette heure que nous ne vous avons pas consacrée, ô mon souverain Bien! Soyez-en bien persuadée, pour faire brûler pendant tout le jour ce feu sacré de l'amour divin sur l'autel de votre cœur, il faut, au moyen de la méditation, y fournir du bois chaque matin.

L'expérience nous enseigne que l'on ne saurait vivre sans quelque jouissance, et si Dieu ne nous la fait pas trouver dans le bien, nous le chercherons dans le mal. Or, quelle est la source des véritables consolations inté-

rieures ? C'est le saint exercice de l'oraison. Il en est qui s'imaginent qu'il n'y a de satisfactions que celles que procurent les plaisirs du siècle ; quelle grossière erreur ! Un cœur qui s'entretient véritablement avec Dieu est bien plus content, bien plus heureux que les mondains. Faites-en l'essai, encore une fois ; de grâce, faites-en l'essai.

Pour en venir à la pratique, vous savez déjà qu'il y a deux sortes de préparations, l'une éloignée, l'autre prochaine. La préparation éloignée consiste à tenir son cœur détaché de toutes les créatures et son âme bien disposée par rapport aux choses qui sont du service de Dieu. Pour cela il faut fuir toutes les occasions dans lesquelles l'esprit pourrait se dissiper, et marcher en la présence de Dieu avec ferveur, avec recueillement, comme il convient à une religieuse qui s'applique ou fait profession de s'appliquer à son avancement spirituel.

La préparation prochaine dispose l'âme à traiter familièrement avec Dieu ; afin de réussir, vous devez prendre garde au lieu, au temps, à l'attitude, et au sujet de votre oraison. Quant au lieu, je vous conseillerais de choisir toujours le chœur ou la cellule. Quant au temps, outre celui qui est déterminé par vos Règles, j'ose vous demander une demi-heure de plus ; il me semble pouvoir le faire en voyant que vous perdez tant d'heures au parloir et en vaines conversations. Pour ce qui est de l'attitude, je vous dirais volontiers : faites-la à genoux, à moins que vous n'en soyez empêchée par quelque indisposition ; dans ce cas, gardez au moins un extérieur si composé et si modeste que l'on voie que vous vous entretenez avec Dieu. Je vous avertis de plus que si vous tenez compte de mille petits accidents, tels qu'une légère douleur de tête, un mal aux genoux, un peu de somnolence ou de fatigue, et autres choses semblables, vous n'en finirez pas

de toute votre vie, parce que votre corps inventera toujours du nouveau ; vous assisterez à l'oraison avec une langueur extrême, et vous n'en remporterez point les abondantes bénédictions que Dieu a coutume d'accorder à ces religieuses ferventes, qui, par leur application sérieuse à l'oraison, semblent faire dépendre de cette seule action leur salut éternel : à genoux, sans appui, les mains jointes, le visage légèrement tourné vers le ciel, et parfaitement unies à Dieu, elles puisent dans l'oraison les grâces les plus excellentes et des mérites ineffables. Une seule de ces âmes vertueuses suffit pour communiquer la ferveur à toute une communauté religieuse, et faire si bien que les autres, à son exemple, se tiennent respectueuses et recueillies en la présence de Dieu.

Le sujet sera, pour la plupart du temps, l'amour de Dieu, la Passion du Sauveur, la malice du péché, tant mortel que véniel, et les fins dernières. Lisez toujours le point de la méditation et ne vous laissez jamais aller au hasard, comme si vous vouliez tenter Dieu. Quand sainte Térèse n'avait pas son livre de méditation, elle croyait être un soldat sans armes ; elle avoue même que, durant l'espace de quatorze ans, elle ne réussit pas à faire oraison autrement qu'en alternant la lecture et la méditation. Faites la même chose ; lisez un livre, et si vous ne pouvez pas méditer en fixant vos regards sur Dieu, comme l'aigle sur le soleil, imitez la poule qui, à chaque gorgée qu'elle boit, lève la tête en haut ; ainsi devez-vous tour à tour abaisser les yeux sur le livre et élever le cœur vers Dieu.

Après avoir lu le sujet de la méditation et en avoir arrangé la composition extérieure, faites le signe de la croix, et commencez par un acte de foi, en croyant fermement que Dieu est réellement présent et qu'il vous observe ; fermez même, pour l'ordinaire, les yeux du

corps, et des yeux de la foi contemplez Dieu au dedans de vous, adorez-le profondément, et la tête un peu inclinée, dites au moins de cœur :

Je vous adore, Trinité sainte, Père, Fils et Saint-Esprit, je vous reconnais pour mon Dieu, mon Seigneur et le Maître absolu de mon âme.

Faites ensuite un rapide examen, pour voir s'il n'y a rien dans votre âme qui soit de nature à déplaire à la majesté divine ; puis, mettant ensemble vos défauts présents et les péchés de la vie passée, faites un acte de contrition, en disant intérieurement :

O mon Dieu, je me repens, et de tout mon cœur, de vous avoir offensé, vous qui êtes mon souverain bien ; me voici prête à mourir mille fois plutôt que de vous offenser encore.

De la douleur, passez au sentiment de votre bassesse ; reconnaissez que vous êtes une pauvre aveugle, incapable de faire oraison ; en conséquence, formulez un acte de demande, invoquez le secours de Dieu, en répétant plusieurs fois du fond de votre cœur :

Veni, sancte Spiritus, et emitte cœlitus lucis tuæ radium. Eclairez-moi, ô mon Dieu, donnez-moi la lumière dont j'ai besoin pour me connaître, et pour bien faire cette méditation.

Cela fait, mettez-vous à discourir en vous-même avec un esprit calme et paisible, en exerçant les trois puissances de l'âme, la mémoire, l'entendement et la volonté. Par la mémoire, vous vous représentez le mystère ou la vérité que vous avez lue, comme serait, par exemple, la flagellation du Sauveur. Figurez-vous que vous le

voyez, soit au-dedans de vous, si ce moyen vous va, soit à côté de vous ; et ici il n'est pas nécessaire d'activer l'imagination et de fixer l'attention au point que la tête en souffre, mais de l'incliner doucement vers son objet, de la façon précisément dont vous avez coutume de vous représenter à l'esprit les personnes avec lesquelles vous désirez traiter quelque affaire importante. Pour cet exercice de la mémoire soyez expéditive.

Mais arrêtez-vous davantage à l'exercice de l'entendement. Il consiste à faire diverses considérations sur le point que vous vous êtes proposé, en tâchant de peser mûrement tout ce qui peut aider à vous persuader de cette vérité ; il ne suffit pas de l'effleurer superficiellement, il faut la creuser ; les pierres précieuses ne se trouvent pas à la surface de la terre, mais en dessous et bien profond. Or, on creuse une vérité en en raisonnant avec soi-même et en se demandant : ce que j'ai médité est-il bien vrai ? et si c'est la vérité, comme je n'en puis douter, pourquoi ne prendrais-je pas une résolution ? Quelles sont donc mes dispositions ? Et voilà que la volonté se met en mouvement.

Il en est qui comparent l'action de méditer à celle de broder. La brodeuse passe l'aiguille dans le canevas, mais après l'aiguille doit suivre le fil d'or; avec une aiguille sans fil on broderait toute la journée sans tracer une seule figure. L'aiguille, c'est la pensée, le fil d'or ce sont les affections. En conséquence, après avoir réfléchi, par exemple, à la flagellation du Sauveur, et considéré combien elle fut ignominieuse, douloureuse, sanglante, il faut que la volonté éclate en pieux sentiments, que vous vous repentiez des indignes satisfactions accordées à votre corps, que vous vous excitiez à aimer celui qui vous a tant aimée, que vous rendiez grâces à celui qui vous a fait

tant de bien, et que vous produisiez diverses affections de ce genre : c'est là la substance et la moelle de l'oraison.

Entre tous les actes de la volonté, il en est deux spécialement importants, et que je désire que vous exerciez chaque fois que vous faites oraison. Le premier consiste à former toujours quelque résolution particulière relativement à votre conduite, par exemple, de mortifier cette petite passion qui vous domine, de ne pas lâcher cette parole piquante, de baisser la tête en certaines rencontres, de vous humilier, d'aimer votre propre abjection en toutes choses, et autres semblables. Sainte Térèse, parlant de l'oraison, dit : « Le profit de l'âme ne consiste pas à penser beaucoup à Dieu, mais à l'aimer généreusement, et cet amour s'acquiert en se déterminant à travailler pour lui ; » puis elle conclut : « Pour moi je ne désirerais pas d'autre oraison que celle qui me ferait croître en vertu[1]. »

Le second acte de la volonté, c'est la recommandation à Dieu, et c'est la partie la plus noble de l'oraison ; bien plus, se recommander à Dieu de tout son cœur, c'est l'essence même de l'oraison qu'on nomme oraison de demande, oraison par laquelle, au rapport de Cassien, se sont sanctifiés les Pères du désert, qui avaient sans cesse à la bouche ces paroles dont l'Eglise se sert en commençant les heures canoniales : *Deus, in adjutorium meum intende.* « Mon Dieu, aidez-moi : mon Dieu, secourez-moi. » Vous me dites que vous ne sauriez pas gouverner votre imagination, que vous avez l'entendement trop obtus, et que, soit mauvaise habitude, soit incapacité, vous ne trouvez pas moyen de vous recueillir ; eh bien ! servez-vous de l'oraison de demande ; certes, celle-là ne vous laisse pas d'excuse, et cependant c'est la plus importante, comme la plus facile et la plus nécessaire.

[1] S. Térèse, *Fondat.* ch. 10

Le père Segneri, d'heureuse mémoire, missionnaire très renommé, dit un jour, en pleurant, à un religieux de ses amis : « Ne faites pas comme j'ai fait, moi qui, aussi longtemps que j'étudiais la théologie, passais tout le temps de l'oraison à faire diverses considérations pour exciter des sentiments dans mon âme, et ne m'en réservais guère pour me recommander à Dieu; enfin le Seigneur a daigné m'ouvrir les yeux, et depuis lors j'ai tâché de consacrer le plus de temps que j'ai pu à me recommander à lui, et si j'ai fait quelque bien, soit en moi, soit dans les autres, c'est à cette salutaire pratique que je m'en reconnais redevable. »

Voilà la bouche fermée à toutes vos plaintes; désormais vous ne direz plus : Je ne sais pas faire oraison. Eh quoi! lisez le sujet de la méditation et faites la préparation de la manière expliquée plus haut, et si vous ne réussissez pas à vous entretenir intérieurement avec Dieu en raisonnant, en méditant, servez-vous d'un livre, ainsi qu'on l'a dit précédemment, et faites la pauvrette au pied de son trône ; sollicitez comme une indigente qui a besoin de recevoir même le souffle pour respirer ; afin de toucher le cœur de Dieu, appuyez-vous sur sa bonté et sur vos misères, offrez-lui les mérites de son divin Fils, et rappelez-lui ses promesses.

Ah! Seigneur, dites-lui avec le sentiment de votre bassesse, que perdez-vous à m'accorder un grand amour, une humilité profonde, une pureté angélique? Pour moi, ce sera un don inestimable; mais à vous, qu'est-ce que cela coûte? Mon Dieu, j'implore cette grâce de votre bonté et de votre infinie miséricorde.

Pour le toucher encore davantage, imitez le mendiant qui demande l'aumône : il étale aux yeux des passants ses haillons et ses infirmités. Faites de même. Voyez, Seigneur, telle et telle imperfection dont je gémis; jetez

les yeux sur cette tête superbe, sur ce cœur altier : aidez-moi, ô mon Dieu ! à me corriger.

Offrez-lui les mérites de Jésus, notre divin Sauveur : Seigneur, je suis dépourvue de mérites personnels, je ne suis qu'une pauvrette ; mais voici mes mérites : *Vulnera tua, merita mea.* « Vos plaies, vous dirai-je avec votre dévot saint Bernard, vos plaies sont mes mérites. » Si j'avais versé pour votre amour le sang qu'a versé votre divin Fils, ne me feriez-vous pas grâce ? A combien plus forte raison ne me la ferez-vous pas en vertu du sang répandu pour moi par ce Fils bien-aimé ?

Rappelez-lui ses promesses : N'est-ce pas vous qui m'avez promis, dans votre évangile, que tout ce que je vous demanderai pour le bien de mon âme, me sera accordé ? *Petite et accipietis*[1]. Or, s'il en est ainsi, je me fie à votre parole ; vous ne pouvez plus la retirer.

Demandez, de grâce, sollicitez de cette manière ou autrement, et soyez certaine que c'est là l'oraison la plus fructueuse, la plus facile et la plus importante de toutes. Et si vous n'étiez pas en état de faire autre chose durant tout le cours de la méditation, dites cent fois et mille fois du fond du cœur : *Mon Jésus, miséricorde ! Mon Jésus, miséricorde !* Par cette devise affectueuse, demandez à Dieu tout ce qu'il est possible de demander, et si, à l'aide de cette oraison jaculatoire, vous continuez à demander non seulement pendant le temps de la méditation, mais encore tout le reste du jour, il sera vrai de dire que vous êtes toute la journée en oraison et que vous accomplissez parfaitement le précepte de Notre-Seigneur Jésus-Christ : *Oportet semper orare, et non deficere*[2] : « Il faut toujours prier et ne jamais se lasser de prier. »

(1) Joan. 16, 24. (2) Luc. 18, 1.

Voyez donc combien il est facile de faire oraison. « Soyez humble, disait si bien saint Philippe de Néri, et l'Esprit-Saint vous enseignera à faire oraison. » On peut ajouter : faites le pauvre devant Dieu, et votre oraison sera parfaite.

La méditation terminée, vous rendrez grâces à Dieu des lumières qu'il vous aura accordées ; puis en sortant, ayez toujours soin d'emporter avec vous quelque fleur suave : ce sera la résolution de ne pas retomber durant la journée dans tel défaut dominant, de pratiquer telle vertu qui vous est particulièrement nécessaire. Concluez le tout en récitant un *Pater* et un *Ave*.

§ IV.

COMMENT UNE RELIGIEUSE DOIT ASSISTER A LA SAINTE MESSE.

---

1. Excellence du saint sacrifice de la Messe.

Je ne sais quelle idée vous avez de l'auguste sacrifice de la messe. Vous entendez tous les jours la sainte messe ; mais savez-vous ce que c'est que ce redoutable sacrifice ? Vous ne devez pas ignorer que, dans l'ancienne loi, on offrait à Dieu des taureaux, des agneaux et autres animaux semblables ; mais au sacrifice de la messe, on offre à Dieu le vrai corps et le vrai sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, son âme, sa divinité, en un mot, Jésus-Christ tout entier, vrai Dieu et vrai homme, comme il a été offert sur le Calvaire, avec cette seule différence que là son précieux sang a été versé en réalité, tandis qu'ici il ne l'est que d'une manière mystique. Or, si vous vous fussiez trouvée présente sur le Calvaire

lorsque cette grande victime s'immolait à Dieu, avec quels sentiments, avec quelle tendre dévotion n'auriez-vous pas assisté à un tel spectacle! que de larmes n'auriez-vous pas versées! Et où donc est votre foi? Ce qui s'est opéré sur cette montagne, n'est-ce pas ce qui se renouvelle sur nos autels? Ajoutez qu'à la sainte messe, le prêtre principal c'est Jésus-Christ, lequel, par le ministère du célébrant, s'offre tout entier lui-même à l'adorable Trinité.

J'ai dit *le prêtre principal,* attendu qu'il n'est pas le seul; mais que tous ceux qui assistent à la messe sont aussi prêtres en un sens, puisqu'ils concourent avec lui à offrir le sacrifice. C'est pourquoi, lorsque le célébrant se tourne vers le peuple, il dit : *Orate, fratres, ut meum ac vestrum sacrificium acceptabile fiat :* « Priez, mes frères, afin que mon sacrifice, qui est aussi le vôtre, soit agréable à Dieu; » nous faisant entendre par là que, quoiqu'il remplisse le rôle principal, tous les assistants néanmoins accomplissent la grande offrande conjointement avec lui. Ainsi quand vous assistez à la sainte messe, vous faites en quelque sorte l'office de prêtre.

Que dites-vous maintenant? Oseriez-vous encore, à l'avenir, entendre la messe étant assise et jasant, ou à moitié endormie? Y assisterez-vous encore avec un esprit distrait, vous contentant de balbutier tant bien que mal quelques prières vocales? Réveillez-vous, de grâce; car c'est ici un des points principaux sur lesquels j'ai à insister dans ces instructions.

2. Des quatre fins pour lesquelles on offre le saint sacrifice.

Pour entendre désormais la messe avec fruit, sachez que, comme l'enseigne saint Thomas, nous avons tous quatre grandes dettes à acquitter envers Dieu. La pre-

mière est de louer et d'honorer son infinie majesté, qui est digne d'un amour et de louanges infinis; la seconde est de satisfaire pour tant de péchés que nous avons commis; la troisième est de le remercier pour les innombrables bienfaits dont il nous a comblés; la quatrième est de le supplier comme l'auteur et le distributeur de toutes les grâces. Or, quelle est la méthode la plus facile et la plus salutaire d'entendre la sainte messe? C'est de s'efforcer, pendant ce temps, d'acquitter vis-à-vis de Dieu ces dettes énormes. Et comment cela se peut-il? Je vais vous l'expliquer d'une manière pratique.

C'est une vérité infaillible qu'à la messe notre divin Sauveur, par un acte d'abaissement infini, adore pour nous la très sainte Trinité et s'humilie devant elle, et qu'étant non seulement homme, mais vrai Dieu, tout-puissant, infini, il procure à la très sainte Trinité, par cette humiliation, un hommage, un honneur infini. En sorte que, si nous concourons à offrir avec lui le grand sacrifice, nous aussi nous rendons à Dieu, par son entremise, un hommage et un honneur infinis. Oh! quelle merveille! répétons-le encore une fois, car il importe extrêmement de le bien comprendre : oui, en entendant la sainte messe nous rendons à Dieu un hommage, un honneur infini. Soyez-en saisie d'étonnement, et réfléchissez que lorsque vous assistez à la messe, vous procurez plus d'honneur à Dieu qu'il n'en reçoit là-haut, dans le ciel, des adorations réunies de tous les anges, de tous les saints et de tous les esprits bienheureux ensemble; car après tout, ce ne sont que de simples créatures, et par suite leurs hommages sont limités, sont finis; tandis qu'à la messe, c'est Jésus-Christ qui s'abaisse, Jésus-Christ dont les humiliations sont d'un mérite et d'une valeur infinis; d'où il suit que la gloire et l'honneur que nous rendons à Dieu, par son

moyen, sont un honneur et une gloire infinis. Oh! que cette grande dette, s'il en est ainsi, est dignement acquittée par l'assistance à la sainte messe! Dites encore désormais : « Qu'importe une messe de plus ou de moins? » Quel déplorable aveuglement!

La seconde dette que nous avons à acquitter envers Dieu, consiste à apaiser sa justice provoquée par nos péchés. Que cette dette est immense! Un seul péché mortel pèse tellement dans la balance de la justice divine, que pour les expier, ce serait trop peu des bonnes œuvres réunies de tous les justes, de tous les martyrs et de tous les saints qui ont existé, qui existent ou qui existeront jamais; et cependant, grâce au saint sacrifice de la messe, vous pouvez satisfaire complètement pour tous les péchés commis. Pour parvenir à vous faire une idée de l'obligation que vous devez à Jésus-Christ, faites attention à ceci : bien qu'il soit l'offensé, il ne se contente pas d'avoir satisfait à la justice divine pour nous sur le Calvaire, il nous a donné de plus, dans le sacrifice de la messe, un moyen permanent de l'apaiser, attendu qu'à la messe, l'offrande que Jésus-Christ a déjà faite à son Père éternel sur la croix pour les péchés du monde entier, ce même sang qu'il a versé pour racheter tout le genre humain, est appliqué et offert spécialement pour ceux qui assistent à ce redoutable sacrifice.

Par conséquent, me direz-vous, il suffirait d'entendre une seule messe pour se libérer de la dette énorme contractée par tant de péchés que nous avons commis, puisque la messe étant d'un prix infini, par elle on procure à Dieu une satisfaction infinie. Doucement, s'il vous plaît; car, si la messe est d'un prix infini, vous saurez néanmoins que, comme l'enseigne le saint Concile de Trente, Dieu ne l'accepte que dans une mesure limitée et plus ou moins restreinte, selon les dispo-

sitions plus ou moins parfaites de celui qui fait offrir le sacrifice ou qui y assiste ; or la mesure dans laquelle il plaît à Dieu de l'accepter ne nous étant pas connue, il est toujours bon de faire célébrer ou d'entendre beaucoup de messes, et de faire en outre beaucoup d'autres œuvres satisfactoires. Ce qui est vrai, c'est que la principale, la plus efficace et la plus satisfactoire de toutes les bonnes œuvres que vous puissiez faire, c'est la sainte messe, parce que, eu égard au mérite de la victime, vous procurez par une seule messe plus de satisfaction à Dieu que ne lui en ont donné tous les martyrs par leur sang, et tous les pénitents par leurs austérités. Me direz-vous encore maintenant : « Une messe de plus ou de moins, peu importe ! » Réveillez-vous, de grâce, et comprenez bien cette vérité : plus vous entendez de messes, plus aussi vous satisfaites à la justice de Dieu pour tant de péchés commis.

La troisième dette est une dette de reconnaissance pour les immenses bienfaits que nous tenons de Dieu. Réunissez en esprit tous les dons, toutes les faveurs que vous en avez reçus, tant dans l'ordre de la nature que dans l'ordre de la grâce ; le corps et l'âme, les sens et les facultés de l'esprit, la santé et la vie, tout nous vient de lui. Que dis-je ? la vie même de Jésus son divin Fils et la mort qu'il a endurée pour nous, augmentent sans mesure la dette que nous avons contractée envers lui. Or, comment pourrons-nous jamais le remercier suffisamment ? Le voici : c'est de lui offrir cet auguste sacrifice de la messe, ce sacrifice qu'on nomme *Eucharistique*, c'est-à-dire, d'action de grâces. Avec cette seule offrande, nous donnons à Dieu en quelque sorte l'équivalent de tout ce qu'il nous a donné ou pourrait jamais nous donner, et nous nous acquittons de la manière la plus complète de notre dette de reconnaissance pour

tous les bienfaits reçus. O précieuse et sainte messe!

Mais là ne se borne pas la valeur du saint sacrifice de la messe : par elle, nous pouvons en outre acquitter l'obligation que nous avons vis-à-vis de Dieu, d'implorer son assistance et de lui demander de nouvelles grâces. Vous savez déjà combien sont grandes vos misères, tant corporelles que spirituelles, et quel besoin vous avez par conséquent de recourir à Dieu afin qu'il vous vienne en aide à chaque instant, car c'est lui qui est l'auteur et le principe de tout bien, et dans le temps et dans l'éternité. Mais d'un autre côté, à quel titre et avec quelle confiance oseriez-vous solliciter de nouveaux bienfaits, en voyant l'ingratitude extrême avec laquelle vous avez correspondu à tant de faveurs qu'il vous a accordées, jusqu'à les tourner contre lui-même pour l'offenser? Ne vous découragez point cependant, car si de vous-même vous êtes indigne de nouveaux bienfaits, quelqu'un les a mérités pour vous : notre aimable Sauveur a voulu, à cet effet se mettre, sur l'autel dans l'état d'*Hostie pacifique*, c'est-à-dire de sacrifice impétratoire, afin de nous obtenir de son Père tout ce dont nous avons besoin. Oui, à la messe, notre doux et bien-aimé Jésus, en sa qualité de premier et suprême Pontife, recommande lui-même à son Père nos intérêts, prie pour nous et se fait notre avocat. Si nous savions que la sainte Vierge unit ses prières aux nôtres pour obtenir du Père éternel les grâces que nous souhaitons, quelle confiance n'en concevrions-nous pas d'être exaucés? Quelle confiance donc, quelle assurance même ne devons-nous pas éprouver en pensant qu'à la messe Jésus lui-même intercède pour nous, qu'il offre son précieux sang au Père éternel en notre faveur et qu'il se fait notre avocat! O bienheureuse messe, source de tous les biens!

Venez encore me dire maintenant, je vous le répète,

venez encore me dire : « Une messe de plus ou de moins, peu importe ! » Quel n'a pas été jusqu'ici votre aveuglement ! Que de messes vous avez négligé d'entendre dans votre vie ! et partant que de trésors de grâces, et spirituelles et temporelles, vous avez perdus ! Ne veuillez plus vivre désormais en aveugle, mais prenez la résolution d'entendre autant de messes que vous le pouvez et de les bien entendre ; si vous désirez une méthode pratique et pieuse pour y assister comme il faut, en voici une.

3. Méthode pour entendre la messe avec fruit.

Afin d'acquitter pleinement les quatre grandes dettes que nous avons contractées envers Dieu, figurez-vous que vous êtes ce débiteur de l'Evangile qui doit dix mille talents, et que vous entendez la justice divine vous intimer l'ordre de payer sans délai. Vous la suppliez de prendre un peu de patience et de vous accorder seulement le temps qu'il faut pour entendre la messe, parce que vous savez que dans ce divin sacrifice Jésus-Christ vous donnera le moyen de vous acquitter. Puis le prêtre montant à l'autel, vous divisez la messe en quatre espaces de temps ou en quatre parties, de la manière suivante :

Dans la première partie, depuis le commencement jusqu'à l'Evangile, humiliez-vous avec Jésus-Christ, abîmez-vous dans la considération de votre néant ; confessez sincèrement que vous n'êtes rien devant la majesté infinie de Dieu ; et ainsi humiliée d'esprit et de corps (car il faut toujours assister à la messe dans la posture la plus respectueuse et la plus modeste), dites-lui :

O mon Dieu ! je vous adore et vous reconnais

pour mon Seigneur et le maître de ma vie; je proteste que tout ce que je suis et tout ce que j'ai, c'est de votre bonté que je le tiens. Mais parce que votre souveraine majesté mérite un honneur et des hommages infinis, et que je ne suis qu'une pauvre créature, hors d'état de payer cette dette immense, je vous présente les humiliations et les hommages que Jésus-Christ vous offre lui-même sur cet autel.

Ce que fait Jésus-Christ, je veux le faire moi-même. Je m'humilie et je m'abaisse avec lui devant votre suprême majesté. Je vous adore par les humiliations mêmes de mon Sauveur. Je me réjouis et je me félicite de ce que mon divin Jésus vous rend pour moi un honneur et des hommages infinis.

Continuez à produire intérieurement beaucoup d'actes semblables. Sans vous mettre en peine de répéter mot à mot la formule indiquée, servez-vous librement des expressions que vous suggérera votre piété. Oh! que de cette manière vous vous acquitterez bien de la première dette!

Vous satisferez pour la seconde depuis l'Evangile jusqu'à l'Elévation. Jetez un coup d'œil sur vos péchés, et voyant la dette immense que vous avez contractée envers la justice divine, dites avec un cœur profondément humilié :

Voici, mon Dieu, cette âme perfide qui tant de fois s'est révoltée contre vous. Hélas! pénétrée

de douleur, j'ai en abomination mes innombrables péchés et je les déteste de tout mon cœur : je vous offre en expiation la satisfaction même que Jésus-Christ vous présente sur l'autel. Je vous offre tous les mérites de Jésus, le sang de Jésus ; je vous offre Jésus lui-même, Dieu et homme tout ensemble, lequel, en qualité de victime, daigne encore renouveler son sacrifice en ma faveur. Puisque mon Jésus se fait, sur cet autel, mon médiateur et mon avocat, et que, par son sang précieux, il vous demande grâce pour moi, j'unis ma voix à celle de ce sang adorable, et j'implore le pardon de tant de péchés que j'ai commis... Le sang de Jésus vous crie miséricorde ; mon cœur, pénétré de douleur, la réclame à son tour. Ah! Dieu de mon âme, si vous n'êtes pas touché de mes larmes, soyez-le des gémissements de mon Jésus. Sur la croix, il a obtenu grâce pour tout le genre humain ; ne l'obtiendra-t-il pas pour moi sur cet autel? Oui, je l'espère en vertu de son sang précieux, vous me pardonnerez toutes mes iniquités, et je ne cesserai de les pleurer jusqu'au dernier soupir de ma vie.

Répétez plusieurs fois ces actes d'une vive et profonde contrition, et soyez sûre qu'ainsi vous acquitterez complètement toutes les dettes que vos péchés vous avaient fait contracter envers Dieu.

Dans la troisième partie, c'est-à-dire, depuis l'Elévation jusqu'à la Communion, considérez les bienfaits sans nombre dont vous avez été comblée ; offrez au Seigneur,

en échange, une victime d'un prix infini, savoir, le corps et le sang précieux de Jésus-Christ; invitez même les anges et les saints à remercier Dieu pour vous, à peu près de la manière suivante :

Me voici, Dieu de mon cœur, chargée d'une dette énorme de reconnaissance, pour tous les bienfaits, tant généraux que particuliers que vous m'avez accordés et que vous êtes encore disposé à m'accorder dans le temps et dans l'éternité. J'avoue que vos miséricordes à mon égard ont été et sont infinies; cependant, je suis prêt à vous payer jusqu'à la dernière obole. En acquit de tout ce que je vous dois, je vous présente, par les mains du prêtre, le sang divin, le corps adorable, la Victime innocente, qui repose sur cet autel. Cette offrande, j'en suis sûre, suffit pour compenser tous les dons que vous m'avez faits; étant d'un prix infini, elle vaut à elle seule tous ceux que j'ai reçus jusqu'ici, et ceux que je recevrai de vous à l'avenir.

Anges du Seigneur, et vous, bienheureux habitants des cieux, aidez-moi à remercier mon Dieu, et offrez-lui en action de grâces, pour tant de bienfaits, non seulement cette Messe à laquelle j'ai le bonheur d'assister, mais aussi toutes celles qui se célèbrent maintenant dans le monde entier; afin que par là je satisfasse complètement à sa tendre charité, pour toutes les grâces qu'il m'a faites, ainsi que pour celles qu'il est disposé

à me faire maintenant et dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Avec quelle douce complaisance ce Dieu de bonté ne recevra-t-il pas le témoignage d'une reconnaissance si affectueuse ! Combien il sera satisfait de cette offrande, qui, étant d'un prix infini, vaut plus que tout au monde !

Dans la quatrième partie, depuis la Communion jusqu'à la fin, encouragez-vous à lui demander beaucoup de grâces. Dans ce moment où Jésus s'unit à vous, c'est lui qui prie et qui supplie pour vous : dilatez donc votre cœur ; ne vous bornez point à solliciter seulement quelques faveurs de peu d'importance, mais sollicitez des grâces de choix, puisque l'offrande de son divin Fils, que vous venez de lui faire, est d'un prix infini. Dites avec une profonde humilité :

O Dieu de mon âme! je me reconnais indigne de vos faveurs, je le confesse sincèrement : non, je ne mérite en aucune manière que vous m'exauciez, vu la multitude et l'énormité de mes fautes ; mais pourriez-vous rejeter la prière que votre adorable Fils vous adresse pour moi sur cet autel, où il vous offre en ma faveur sa vie et son sang précieux? O Dieu d'amour, agréez les supplications de celui qui plaide ma cause auprès de votre majesté ; et, en considération de ses mérites, accordez-moi toutes les grâces que vous savez m'être nécessaires pour accomplir l'œuvre importante de mon salut. C'est maintenant plus que jamais que j'ose vous demander le pardon de mes péchés, et la grâce de la persévérance finale. De plus, m'ap-

puyant toujours sur les prières que vous adresse mon Jésus, je vous demande pour moi-même, ô mon Dieu, toutes les vertus dans un degré héroïque, et les secours les plus efficaces pour que je devienne véritablement sainte ; je vous demande aussi la conversion des infidèles, celle des pécheurs, et particulièrement de ceux qui me sont unis par les liens du sang ; je vous demande un grand esprit de dévotion pour mes consœurs ; sanctifiez-nous toutes, de sorte que notre couvent soit pour vous un véritable paradis de délices, et pour nous une école accomplie de vertus. Ainsi soit-il.

Demandez sans crainte, demandez pour vous, pour votre monastère, pour toute l'Eglise ; demandez surtout avec une grande confiance, et soyez assurée que vos prières, unies à celles de Jésus, seront exaucées.

Or, dites-moi maintenant, si vous aviez assisté de cette manière à toutes les messes que vous avez entendues jusqu'à présent, de quels trésors n'auriez-vous pas enrichi votre âme ! Ah ! quelle perte n'avez-vous pas faite en assistant à cet auguste sacrifice avec si peu de religion, promenant vos regards çà et là, vous occupant de ceux qui entrent et qui sortent, causant quelquefois, ou bien vous laissant aller au sommeil, ou tout au plus balbutiant quelques prières vocales. Je ne veux pas dire que vous ne puissiez réciter des prières vocales pendant la messe, mais si vous voulez en recueillir beaucoup de fruit, suivez la méthode que je vous ai enseignée en parlant de l'office divin : pendant que votre langue articule des prières vocales, ayez soin de vous acquitter intérieure-

ment envers Dieu de vos quatre grandes dettes. Ce qui vaudrait mieux encore, ce serait de vous recueillir tout entière en vous-même pour ne vous appliquer qu'à cela, laissant de côté toute autre occupation, et vous comportant comme si vous vous trouviez réellement présente à l'auguste sacrifice qui s'est opéré sur le Calvaire, puisqu'en effet c'est exactement le même ; faites donc pendant la messe ce que vous auriez fait au pied de la croix, et gardez-vous de dire : Peu importe une messe de plus ou de moins.

4. Exhortation.

Je ne voudrais pas faire à votre profession de religieuse l'injure de vous exhorter à n'omettre aucun jour d'assister à la messe, sous prétexte que vos occupations multipliées ne vous en laisseraient pas le temps. A cela je répondrais : Laissez là tant de conversations inutiles de parloir ; dispensez-vous de confectionner tant de petites douceurs, qui, distribuées en présents, répandent l'amertume dans l'âme ; dispensez-vous de tant d'ouvrages de vanité, destinés à des personnes du monde, ou à des parents, et de la sorte vous trouverez le temps, après avoir entendu la messe, de satisfaire à vos autres devoirs. Qui fut jamais plus occupé qu'un saint Thomas d'Aquin, lequel avait constamment sur le métier des ouvrages si importants pour la gloire de Dieu ? Et cependant, il n'était pas content si, après avoir célébré, il n'assistait encore à deux autres messes.

Je termine ce paragraphe en vous adressant une prière qui est uniquement dans votre intérêt : Si vous aimez votre âme, entendez autant de messes que vous pourrez, et entendez-les de la manière indiquée, faites même en sorte qu'on célèbre dans votre couvent plusieurs messes, et si votre budget vous laisse quelques fonds disponibles,

employez-les, avec la permission de la supérieure, à faire dire des messes dans votre église, afin que les religieuses aient la commodité d'y assister. Lorsque le matin vous formez votre intention pour rendre méritoires toutes les actions de la journée, en récitant cette courte prière : *O Dieu éternel*, etc. (ci-dessus, page 276), ayez aussi l'intention et le vif désir d'assister à toutes les messes qui se célèbrent pendant le cours de la journée dans le monde entier, les offrant toutes à Dieu pour les quatre fins susdites. De grâce, n'oubliez pas de former cette intention, et de faire tous les matins cette offrande qui sera si profitable pour votre âme.

§ V.

COMMENT UNE RELIGIEUSE DOIT SE COMPORTER PAR RAPPORT A LA COMMUNION, ET DE LA DÉVOTION QU'ELLE DOIT AVOIR AU TRÈS SAINT SACREMENT.

Vous avez vu dans la première partie de ce Manuel sacré, la méthode à suivre pour se bien confesser et pour bien communier ; lisez-la attentivement. Ce que j'ai à faire ici, si vous le permettez, c'est de vous présenter quelques réflexions au sujet de la communion ; souffrez que je m'exprime en toute confiance.

Le jour de la communion n'est-il pas le jour de votre martyre ? N'éprouvez-vous pas du dégoût pour ce pain des anges ? Oh ! la malheureuse ! savez-vous ce que vous mériteriez ? Vous mériteriez que Jésus aussi se dégoûtât de vous Mais non, il est trop bon, il désire trop que vous le receviez avec amour dans ce divin sacrement. C'est pour se donner à vous qu'il fait un voyage aussi long que de descendre du ciel en terre : c'est pour vous qu'il s'expose à mille irrévérences, à mille outrages aux-

quels il est en butte dans cet adorable sacrement. Ah ! pourquoi donc ne correspondez-vous pas à tant d'amour? pourquoi ne pas lui donner cette satisfaction de le recevoir fréquemment dans votre cœur, tandis qu'il proteste que c'est là qu'il trouve ses délices? Ajoutez que le moyen le plus efficace de sanctification que vous ayez, c'est de vous approcher souvent de la sainte table. Saint François de Sales, pour persuader cette vérité, usait de la comparaison suivante : « Croyez-moi, disait-il : les lièvres deviennent blancs parmi nos montagnes en hiver, parce qu'ils ne voient ni ne mangent que la neige ; ainsi à force d'adorer et manger la beauté, la bonté et la pureté même en ce divin sacrement, vous deviendrez toute belle, toute bonne et toute pure[1]. » Les saints Apôtres, les saints Martyrs et les premiers chrétiens communiaient tous les jours : de même saint Paulin distribuait tous les jours la communion à ses religieux, et saint Apollon, abbé et père de cinq cents moines, ne voulait pas qu'ils prissent la nourriture corporelle avant d'avoir communié. Que dites-vous à la vue de si beaux exemples? Je le sais, vous êtes armée de mille excuses ; mais me voici prêt à les réfuter toutes.

— « Je ne me sens pas la dévotion requise, je me trouve toujours la même, toujours je retombe dans les mêmes fautes vénielles. »

Eh bien ! c'est pour cela même que vous devez communier fréquemment, c'est-à-dire, afin que Dieu vous délivre des péchés véniels, et vous préserve des mortels. Quoique le profit ne soit pas bien sensible tout d'abord, n'importe, communiez ; vous en retirerez au moins cela de bon, que vous ne tomberez pas plus bas.

— « Il me semble qu'en communiant plus rarement,

(1) *Introd. à la Vie dévote*, part. IIe. ch. 21.

je le fais avec plus d'application et de dévotion. »

Celui qui ne mange qu'à de longs intervalles, mange à la vérité avec plus d'appétit, mais il maigrit cependant de jour en jour; ainsi en est-il de celui qui communie rarement : cette nourriture céleste venant à lui manquer, il perd aussi la vigueur de l'âme, et se trouve de plus en plus disposé à faire des chutes.

— « Je n'ai pas le temps de me préparer. »

Je vous trouverai, moi, le temps. D'abord, imitez saint Louis de Gonzague, qui réglait ses intentions de telle sorte, qu'une communion servait de préparation à l'autre, et que toutes les bonnes œuvres qu'il faisait pendant les deux ou trois jours d'intervalle, étaient rapportées à cette sainte action ; de même, tout ce que vous avez à faire pour l'accomplissement des offices ou des emplois dont vous êtes chargée, faites-le purement pour Dieu et offrez-lui toutes vos actions en guise de préparation : voilà déjà une excellente manière de vous disposer. En outre, le soir précédent, retirez-vous de meilleure heure à votre cellule, évitez les conversations futiles, faites quelque bonne lecture ; le matin, soyez plus diligente, faites quelque acte de mortification, et conservez la même pureté de conscience que si vous deviez communier à toute heure. C'est ainsi que faisait sainte Marie-Madeleine de Pazzi. Un jour, entendant le signal de la cloche tandis qu'elle était occupée à faire le pain, elle courut aussitôt avec la pâte en main pour recevoir Jésus-Christ, et elle fut ravie en extase.

— « Je n'en suis pas digne ; je me trouve toujours noyée dans les distractions. »

Doucement; il faut bien examiner votre conscience pour voir si, moralement parlant, vous êtes en état de grâce, exempte de la souillure du péché mortel; s'il en est ainsi, c'en est assez pour communier licitement, et

moyennant votre préparation accoutumée, bien qu'elle ne soit pas des plus exquises, vous en retirerez toujours quelque fruit et vous obtiendrez une augmentation de grâce. Du reste, la sainte Vierge elle-même, à la rigueur, n'était pas digne, non pas qu'elle eût le moindre péché, mais à cause de la distance immense qui sépare le mérite du Créateur de celui de la créature. On traitait un jour, en présence d'un saint de la famille de saint Dominique, la question de savoir s'il convient de s'abstenir de la communion, par la raison qu'on s'en trouve indigne. « Mais précisément parce que j'en suis indigne, repartit le saint, si je le pouvais, j'irais de ce pas trouver le pape pour obtenir la permission de communier trois fois le jour ; car, en communiant si souvent, j'espèrerais de m'en rendre enfin digne. »

— « J'aurai à rendre compte à Dieu de tant de communions que je fais. »

Vous rendrez compte aussi de celles que vous ne faites pas et que vous pourriez faire, mais que vous omettez par nonchalance, parfois même en dépit de la règle qui vous en fait un devoir, et cela au grand scandale de toute la communauté, qui est témoin de votre répugnance et n'en est pas peu étonnée.

— « Mais, mon père, je me sens chargée de tant d'imperfections, de défauts et de péchés véniels ; et j'ai beau m'en confesser, après la confession j'y retombe de nouveau ; comment donc voulez-vous que je communie avec la conscience si lourde ? »

Le saint concile de Trente requiert, pour communier licitement, que la conscience ne nous reproche aucun péché mortel : ainsi les imperfections, les défauts, les péchés véniels ne vous empêchent point d'approcher de la sainte Table. Il est bon de vous confesser auparavant de toutes ces fautes vénielles ; mais si par malheur après

la confession vous retombez dans quelque faute, il n'est pas nécessaire d'aller de nouveau fatiguer le confesseur ; faites un acte de contrition et communiez. Un jour que sainte Françoise Romaine était sur le point de communier, un démon lui suggéra des pensées de défiance : « Comment, misérable créature que tu es, chargée de tant de péchés véniels, sujette à tant d'imperfections, comment oserais-tu jamais recevoir l'Agneau sans tache? » La sainte lui cracha au visage. Aussitôt la sainte Vierge lui apparut et lui dit : « Vous avez bien fait, ma fille; car les péchés véniels et les imperfections ne doivent pas vous éloigner de la fréquente communion, mais plutôt vous y exciter, puisque c'est dans la communion que vous trouverez le remède à toutes vos misères. »

— « Pour tout dire, mon père, mon confesseur ne le veut pas ; il n'est pas porté pour ces communions si fréquentes. »

Si le confesseur ne le veut pas, obéissez et adressez-vous à Dieu en lui disant : Seigneur, je communierais plus souvent, mais l'obéissance s'y oppose ; et suppléez-y en faisant plusieurs et plusieurs fois la communion spirituelle, comme je vous l'ai enseigné dans la première partie. — Mais savez-vous pourquoi le confesseur ne le veut pas? C'est parce qu'il n'aperçoit pas en vous une faim bien grande de cette nourriture céleste. Que fait un enfant qui est pressé par la faim? Il s'adresse à sa mère et lui dit : Maman, du pain ; maman, du pain. Si la mère ennuyée, ou ne faisant pas attention à lui, le chasse, il redouble ses cris et ses pleurs jusqu'à ce que la mère, pour l'apaiser, lui ait accordé ce qu'il désire. Si vous aussi, après un premier refus du confesseur, vous redoubliez vos instances avec une sainte humilité, peut-être que le confesseur, en vous voyant si affamée, accorderait ce pain des Anges à vos désirs ; mais je crains bien que votre froideur ne soit

telle, que le refus du confesseur ne vous déplaît guère.

Que si votre confesseur était réellement du nombre de ceux qui exigent de leurs pénitents une vie angélique, exempte des moindres défauts, pour leur accorder la communion, je le prierais de réfléchir à cette parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans laquelle il est dit que le père de famille fit entrer dans la salle du festin « les pauvres et les infirmes, les aveugles et les estropiés : » *Pauperes, ac debiles, et cæcos, et claudos*[1] ; comme si le Sauveur avait dit : Bien que vous soyez pauvres dans la dévotion, faibles dans la vertu, aveugles dans les choses de Dieu, et marchant clopin clopant dans le chemin de la perfection, approchez-vous avec confiance de ma table, et vous y puiserez de quoi vous réconforter dans vos faiblesses. Or, si Jésus lui-même nous exhorte à communier souvent, que voulons-nous de plus? Je voudrais que votre confesseur me dît quels sont les couvents les plus réguliers et les plus fervents ; il ne niera pas que ce soient précisément ceux où les sacrements sont le plus fréquentés. Mais pourquoi parler des couvents seulement? Dans toute l'Eglise on a observé que plus les fidèles ont de froideur et d'éloignement pour les sacrements, plus aussi il y a débordement de crimes et de désordres ; depuis que Dieu a suscité dans le monde les saint Ignace de Loyola, les saint Philippe de Néri et d'autres saints qui ont propagé l'usage fréquent des sacrements, les mœurs se sont améliorées. — Vous me direz qu'il ne manque pas de méchants de notre temps. — C'est très vrai ; mais si l'on y prend garde, quels sont-ils? Ce sont justement ceux qui vivent éloignés des sacrements ; et si dans votre couvent on remarque une grande tiédeur chez quelques-unes, la cause en est

(1) Luc. 14, 21.

pareillement qu'elles ne veulent pas s'appliquer, à l'aide de la fréquente communion, à mener une vie plus spirituelle et plus fervente. Je sais parfaitement qu'il y a incompatibilité entre les communions et les amitiés particulières; voilà pourquoi elles ne se soucient pas de communier souvent : elles veulent vivre plus à leur aise.

Concluons. Pour autant que vous aimiez votre âme, n'omettez aucune des communions qui sont d'usage dans votre couvent, car j'entends m'exprimer toujours sous la réserve qu'on ne déroge point aux usages de la communauté; du reste, si l'on jouit parmi vous de la sainte liberté de communier souvent, communiez hardiment. Faites d'abord une bonne confession, accompagnée de toutes les conditions que j'ai indiquées dans la première partie, faites pareillement votre préparation de la manière qui y est prescrite, et puis approchez-vous de la sainte Table. Laissez d'ailleurs à chacun son opinion; je suis certain qu'à l'article de la mort vous ne vous repentirez pas d'avoir suivi le parti que je vous suggère.

Il est deux fruits principaux que je voudrais vous voir retirer de vos communions. Le premier, c'est le bon exemple que vous avez à donner le reste du jour à vos consœurs, de telle sorte que toutes s'aperçoivent que vous avez communié le matin. L'autre, ce serait de visiter fréquemment, dans le cours de la journée, Jésus au très saint Sacrement de l'autel. Que fait un ami? Il visite souvent celui qui l'aime, il se plaît à lui souhaiter le bon jour au matin, et une bonne nuit le soir, et il aime encore à le revoir pendant le jour. Voilà ce que vous devez faire : visiter assidûment votre divin Epoux dans le sacrement de son amour, et que l'exemple de l'illustre comtesse de Feria serve à stimuler votre piété.

Cette vertueuse veuve ayant pris l'habit de sainte Claire, faisait ses délices de demeurer au pied des autels pour s'entretenir avec Jésus dans son tabernacle, au point qu'elle fut appelée l'épouse du Saint-Sacrement. Une grande dame de ses parentes lui demanda un jour ce qu'elle faisait et à quoi elle pensait durant les longues heures qu'elle passait devant le Saint-Sacrement : « Ah ! répondit-elle, j'y resterais toute l'éternité. Ne trouve-t-on pas là l'essence divine qui doit être l'aliment des bienheureux? Mon Dieu! vous me demandez ce qu'on fait devant lui? Mais que n'y fait-on pas? On aime, on loue, on remercie, on offre, on demande... Que fait un pauvre devant un riche? que fait un malade devant son médecin? que fait un homme altéré devant une source pure et limpide?... » Ainsi raisonnait cette pieuse servante de Dieu; et vous, vous ne savez que faire? Réveillez-vous donc de votre torpeur, et faites que l'oratoire soit le lieu de vos délices; visitez souvent Celui qui est tout votre bien, et à chaque visite offrez plusieurs et plusieurs fois le sang de Jésus-Christ à son Père éternel, et vous verrez par suite de ces visites, votre amour s'accroître merveilleusement. Mais il ne suffit pas de commencer ces pieuses pratiques, il faut persévérer jusqu'à la fin, car rien de plus vrai que le proverbe : Qui persévère, triomphe.

§ VI.

COMMENT UNE RELIGIEUSE DOIT SE COMPORTER DANS SA CELLULE, S'APPLIQUER AU TRAVAIL ET A LA LECTURE.

Sauriez-vous me dire quel est l'air le plus salubre que vous puissiez respirer? Je vous le dirai bien, moi : c'est l'atmosphère de votre cellule. Oh! que cet air-là est

salutaire pour vous! *A cella in cœlum sæpe ascenditur*[1] : Bien souvent, dit saint Bernard, l'âme s'envole de la cellule au ciel, pour s'entretenir délicieusement avec Dieu. Mais il n'en serait pas ainsi si vous n'usiez de la cellule que pour y moisir dans une indigne oisiveté. Vous devez imiter les abeilles qui, retirées dans leurs petites cellules, ne s'appliquent à autre chose qu'à faire le miel ; de même, à peine entrée dans votre cellule, prosternez-vous devant le crucifix et, avant de mettre la main à quoi que ce soit, formez votre intention ; protestez que tout le temps que vous y demeurerez, vous voulez l'employer uniquement pour l'amour de Dieu, et ne songez qu'à fabriquer le miel de la dévotion, en vous appliquant soit au travail, soit à des lectures spirituelles.

Quant au travail, vous devez savoir que l'obéissance ne vous a pas assigné tel office, tel travail manuel pour que votre âme s'absorbe avec toutes ses puissances dans cette besogne matérielle. Son but principal, c'est que vous travailliez religieusement, et non point par intérêt, ni pour amasser un peu d'argent, ni par vanité, ni pour d'autres fins aussi viles ; à plus forte raison ne veut-elle pas que vous en veniez jusqu'à sacrifier votre sommeil et votre santé pour faire un peu plus d'ouvrage ; non, non, tel n'est pas son vœu ; mais bien que vous fassiez toutes vos actions en la présence de Dieu, et que vous mêliez les bonnes et saintes pensées aux travaux manuels. Oh ! que de précieux actes vous pouvez faire alors ! actes d'amour de Dieu, d'offrande, de remercîment, de contrition ; et ainsi, tandis que le corps travaille, l'âme ne reste pas oisive, mais elle se livre intérieurement à un autre travail bien plus agréable à Dieu, en cherchant en toutes choses son honneur, sa gloire, son bon plaisir.

(1) D. Bern. *de Vir.* lib. 1. *pest. imit.*

Voilà la différence entre une religieuse véritablement spirituelle et fervente, et une autre qui est tiède et relâchée : celle-là, semblable à l'abeille diligente, tire de toutes les fleurs le miel d'une véritable onction intérieure, et ne perd jamais l'esprit de recueillement; celle-ci, au contraire, ne fabrique que des toiles d'araignée, car tels sont en effet certains ouvrages futiles faits pour être distribués en cadeaux, ou pour complaire à ses parents, ou pour d'autres fins également basses et mondaines.

Quant à la lecture des livres spirituels, je vous en ai dit un mot dans la première partie. Il ne me reste ici qu'à vous indiquer à quoi vous devez avoir égard dans le choix de ces livres. Saint Philippe de Néri recommandait de lire de préférence les livres qui commencent par S, c'est-à-dire, les livres composés par des saints, ou qui traitent de la vie des saints. Mais que dire si l'on voyait entre vos mains des livres profanes et d'une littérature légère, comme des anecdotes chevaleresques, des romans, et surtout des comédies, des nouvelles, et autres semblables, qui ne respirent que l'air empesté du monde, et sont indignes, je ne dirai pas d'être lus, mais d'être touchés par une vierge qui se respecte? Faites, je vous en prie, le tour de votre cellule, et si vous en trouviez un, jetez-le au feu.

Vous devez aussi prendre garde à la manière de lire. Il y a des religieuses qui dévorent les livres, pour ainsi dire, d'un coup d'œil; elles lisent avec précipitation, avec fureur, et ne sont préoccupées que d'une chose, c'est d'arriver bientôt au bout, sans peser ce qu'elles lisent, ne lisant que pour savoir et pour satisfaire leur curiosité. De cette façon, elles parcourent en peu de temps beaucoup de livres spirituels, et puis s'imaginent savoir beaucoup de choses; mais il se trouve à la fin

que leur tête est un véritable chaos, et qu'elles ne sauraient former deux idées de tout ce qu'elles ont lu; elles en retirent donc fort peu ou point de fruit. Il convient de lire lentement, posément; et lorsqu'en lisant on rencontre quelque vérité qui va au cœur et produit une impression salutaire, on doit fermer le livre et élever son esprit vers Dieu en ruminant cette vérité. Observez l'abeille : quand elle a trouvé une fleur chargée de ce suc qu'elle cherche pour en confectionner son miel, elle ne se contente pas de s'y arrêter une seule fois, mais elle y retourne plusieurs et plusieurs fois, jusqu'à ce qu'elle en ait extrait, autant que possible, tout le suc dont elle a besoin. Ainsi, rencontrez-vous quelque belle vérité? arrêtez-vous-y, pesez-la mûrement, excitez quelque bon sentiment dans votre cœur, puis, ce moment de recueillement passé, reprenez la lecture, en continuant à l'entremêler d'un peu de méditation. Voilà la bonne méthode pour retirer du fruit de la lecture des livres spirituels. J'ose dire qu'une seule page d'un bon livre, lue de la manière indiquée, produira parfois plus de fruit qu'une heure entière d'oraison au pied des autels.

Si vous employez votre temps en cellule comme on vient de le dire, votre cellule deviendra un véritable sanctuaire. Pour y observer toujours la modestie qui convient à votre état, souvenez-vous que vous n'êtes jamais seule, mais que vous êtes constamment sous les yeux d'un auguste sénat, je veux dire de l'adorable Trinité; Dieu vous considère aussi attentivement que si vous étiez seule au monde et qu'il n'eût autre chose à faire qu'à converser avec vous. Pensez-y, et cela me suffit.

---

§ VII

COMMENT UNE RELIGIEUSE DOIT SE CONDUIRE AU RÉFECTOIRE. — VERTUS QU'ELLE Y PEUT PRATIQUER : OBÉISSANCE, PURETÉ D'INTENTION, PAUVRETÉ, MODESTIE, SILENCE, MORTIFICATION, HUMILITÉ ET ATTENTION A LA LECTURE.

La religieuse qui ne sera pas assez maîtresse d'elle-même au réfectoire, pour s'y conduire avec modestie, sobriété et droiture d'intention, y perdra tout ce qu'elle avait acquis au pied de l'autel, au chœur et dans ses autres exercices de piété. Oh ! c'est bien ici que le démon fait son profit, quand il se rencontre une religieuse tiède qui ne songe qu'à satisfaire ses goûts ; tandis qu'une religieuse fervente gagne plus au réfectoire que dans d'autres lieux plus saints : elle en sort couronnée de vertus et les mains pleines d'actes méritoires.

Afin donc que vous appreniez à faire une bonne moisson de mérites au réfectoire, je vais vous tracer une esquisse des vertus auxquelles vous pouvez vous y exercer. Ce sera :

1° *La sainte obéissance*, en accourant au premier signal, afin d'être présente à la bénédiction de la table. Dieu vous garde de suivre l'exemple de certaines religieuses qui, le signal du repas à peine donné, se précipitent vers le réfectoire, non pour accomplir la sainte volonté de Dieu, mais par un excès d'avidité à satisfaire leur appétit gourmand ; de là vient encore qu'on les voit passer par la cuisine, et reprocher aux officières leur prétendue négligence dans l'apprêt des aliments. Ce n'est pas ainsi qu'en usait sœur Thérèse-Marguerite de Farnèse, princesse de Parme, qui se montra toujours

(1) I Cor. 10, 31

diligente à assister à la bénédiction de la table, mais ne s'enquit jamais de ce qui devait être servi.

2° *L'intention pure et droite.* Vous aurez à l'exercer dès votre entrée au réfectoire, en élevant votre esprit vers Dieu et en disant : *Seigneur, donnez-moi la grâce d'être sobre et de ne pas dépasser les limites de mes besoins; je viens en ce lieu pour vous, et j'entends faire cette action uniquement pour votre gloire et pour accomplir votre sainte volonté.* Si vous renouvelez ces sentiments chaque fois que vous buvez, et si pas à chaque bouchée, au moins à chaque portion qui vous est présentée, alors, certes, vous remplirez parfaitement le conseil de l'Apôtre : *Sive ergo manducatis, sive bibitis,... omnia in gloriam Dei facite*[1] : « Soit que vous mangiez, soit que vous buviez,... faites tout pour la gloire de Dieu. »

3° *La sainte pauvreté,* en recevant à titre d'aumônes les nourritures qu'on vous présente, et en vous regardant comme une mendiante qui n'a pas même un morceau de pain à elle, car en réalité vous êtes telle; vous devez même vous réjouir d'être telle, vous estimant indigne d'être nourrie parmi tant de fidèles servantes du Seigneur. Si quelque chose vient à manquer, n'allez pas aussitôt vous plaindre de cette privation, mais par amour pour la sainte pauvreté, souffrez-la de bon cœur; montrez-en même de la joie, comme le firent les vertueuses filles de sainte Thérèse, au monastère de Save : plusieurs fois elles se rendirent au réfectoire quoiqu'elles sussent fort bien qu'elles n'y trouveraient rien à manger, et nonobstant cela, après avoir dit le *Benedicite,* elles récitaient les Grâces et s'en allaient si contentes, que l'allégresse qui remplissait leurs cœurs éclatait sur leurs visages.

(1) I Cor. 10, 31.

4° *La modestie des yeux.* Ne promenez pas les regards çà et là, et surtout n'examinez pas ce que fait la compagne qui est à vos côtés. Sainte Marie-Madeleine de Pazzi était si retenue au réfectoire, si mortifiée dans ses regards, que loin d'observer la conduite des autres, elle allait jusqu'à s'oublier elle-même et se souvenait à peine de la fin pour laquelle elle s'était mise à table.

5° *Le silence;* c'est l'ornement d'un réfectoire religieux. Quoi de plus inconvenant que ces chuchotements de la part de quelques-unes, qui, non contentes de troubler le silence avec leurs voisines, en jasant, en plaisantant, en souriant, distraient même leurs vis-à-vis, soit par le bruit des pieds, soit par la pétulance de leurs gestes, soit par d'autres signaux! Vraiment on les prendrait pour des femmes douées du don des langues, et le réfectoire pour une salle de spectacle. A Dieu ne plaise que vous vous permettiez jamais un abus si détestable! Bien mieux, lorsque pour quelque motif raisonnable on vous accorde colloque, je vous exhorte à vous comporter plutôt en disciple qui écoute, qu'en maîtresse ou en nouvelliste. Oh! que de fautes vous éviteriez par là!

6° *La mortification du goût.* Nous touchons à l'obstacle qui retarde bon nombre de religieuses dans la voie de Dieu; elles triomphent de tout le reste, mais ici elles se laissent vaincre, et cette ferveur qu'elles avaient conçue dans l'oraison au pied de l'autel, se perd tout à fait au réfectoire. Quand saint Philippe de Néri voyait quelqu'un de ses pénitents peu mortifié à table, il lui disait aussitôt : « Mon fils, vous ne serez jamais un homme spirituel. » Il avait raison, car selon les maîtres de la vie intérieure, la mortification du goût est le premier degré pour gravir la montagne de la perfection; or, si l'on n'a pas le courage de se vaincre pour faire ce premier pas, comment arriver jamais au sommet? Lisez

les vies des saints, et vous n'en trouverez pas un seul qui ne se soit signalé d'une manière extraordinaire dans la pratique de cette vertu ; ils se montraient même saintement ingénieux à mortifier le sens du goût. Les uns mêlaient des cendres à leurs aliments, les autres de l'absinthe, d'autres encore y versaient tant d'eau qu'ils les rendaient insipides. Tout cela ne les satisfaisait pas encore : au sortir de table ils reconnaissaient, à la lumière dont Dieu les favorisait, qu'ils ne s'étaient pas assez mortifiés, de façon qu'ils avaient toujours à s'accuser et à se confondre. Sœur Thérèse-Marguerite déjà citée, auparavant duchesse de Parme, semblait ne pouvoir approcher de ses lèvres aucun aliment qu'elle n'en eût d'abord altéré la saveur par les sucs les plus amers ; sœur Marie-Virginie de Sainte-Thérèse, au monastère de Fano, portait si loin la pratique de mêler des cendres, de l'absinthe et d'autres choses dégoûtantes à ses nourritures, que la supérieure se vit obligée d'en venir au commandement pour mettre des bornes à son excessive mortification.

Je n'entends point vous porter à imiter des exemples si saints ; il me suffirait d'obtenir de vous que vous ne fussiez pas aussi délicate en ce qui regarde la nourriture, et que vous prissiez le parti, une fois pour toutes, de mettre fin à tant de lamentations qui vous rendent ennuyeuse à vos consœurs et à charge à la supérieure. Bientôt il n'y aura plus de cuisinière qui veuille vous servir ; tout le long du jour vous vous plaignez des mets mal apprêtés, des viandes qui ne sont pas cuites à point. Mais malheur à vous qui ne songez à autre chose qu'à rassasier vos sens ! Un jour viendra que tant de délicatesses recherchées avec une avidité extrême, se changeront en aliment pour activer les flammes du purgatoire. — Mais qu'avons-nous donc à faire ? — Vous devez aller au

réfectoire pour prendre votre nécessaire, parce que telle est la sainte volonté de Dieu ; mais vous devez la prendre avec sobriété, et avoir soin de vous mortifier toujours en quelque petite chose. Si le couvent donne une nourriture suffisante et que vous ayez une santé passable, vous ne devez pas vous procurer des mets particuliers, qui sont d'ordinaire nuisibles et à l'âme et au corps, attendu que Dieu ne les bénit pas.

Je ne vous dirai pas qu'il faut observer à table les règles de la politesse chrétienne et religieuse, et éviter toute action inconvenante, capable d'inspirer du dégoût à celles qui sont près de vous; je vous suppose suffisamment instruite à ce sujet.

7° *L'humilité.* Afin de rendre cette fonction, d'ailleurs tout animale, moins sujette aux imperfections, tous les saints fondateurs d'Ordres ont eu soin de prescrire diverses pénitences à pratiquer soit avant de se mettre à table, soit pendant le repas. Et à dire vrai, il me semble que tout le paradis se réjouit quand il voit au milieu d'un réfectoire, des épouses de Jésus-Christ s'exciter à l'envi à imiter leur divin époux dans les voies de l'humilité. Ainsi les unes sont à genoux les bras en croix pendant la bénédiction de la table ; d'autres s'accusent publiquement de leurs fautes pour en recevoir une pénitence ou une réprimande de la supérieure ; plusieurs se jettent à genoux devant leurs consœurs pour leur baiser les pieds; celle-ci est assise au milieu du réfectoire où le pavement lui tient lieu de table; celles-là portent la croix sur l'épaule, la corde au cou, la couronne d'épines sur la tête; telle se frappe la poitrine à coups de pierres; telle autre se fait maltraiter comme une bête de somme : oh! quel beau spectacle pour le ciel tout entier! La vénérable mère sœur Marie-Victoire Strata, fondatrice des Sœurs-Bleues, s'étendait sur le

seuil du réfectoire pour se faire fouler aux pieds par les religieuses, obligées, pour obéir à ses ordres, de passer sur celle qu'elles révéraient comme leur chef. Et sœur Thérèse-Marguerite, ex-duchesse de Parme, que nous avons plusieurs fois citée, paraissait souvent au réfectoire couronnée d'épines, un crucifix à la main droite et une lourde pierre à la main gauche, se frappant la poitrine et se recommandant avec larmes aux prières de ses chères sœurs.

Je regretterais que dans votre couvent on eût laissé de côté ces actes d'humilité, et si jamais, au détriment et à la honte de votre état, ils ne s'y pratiquaient plus maintenant, je vous engage, pour l'amour de votre âme, à les reprendre au moins dans le temps des exercices spirituels, ou aux veilles des plus grandes solennités et des neuvaines. Vous me direz qu'il ne manque pas de religieuses qui se moquent de ces démonstrations extérieures, et qui tournent en ridicule celles qui les pratiquent. Mais je voudrais bien savoir quelles sont ces religieuses qui s'y montrent opposées? Je vous le dirai sans crainte : ce sont les plus irrégulières; comme on a coutume de le dire, les plus mauvaises roues d'un chariot sont celles qui crient le plus; et vous, pour un misérable respect humain, vous laisseriez de vous appliquer au plus grand bien? J'en serais vraiment fâché; non, ne leur donnez point droit : fussent-elles des plus avancées en âge, elles font voir qu'elles ne sont que novices dans le chemin de la perfection. Je sais que vous entendrez dire par ces vierges folles que, n'ayant jamais exercé elles-mêmes ces actes d'humilité, elles ne veulent pas les voir pratiqués par d'autres; laissez-les froncer le sourcil et vous regarder de travers, tandis que, ministres de l'enfer et ne voulant pas imiter Jésus-Christ dans ses humiliations, elles s'opposent même à ce que d'autres l'imitent.

La bienheureuse Hyacinthe Marescotti, religieuse du couvent de Saint-Bernardin de Viterbe, baisant un jour les pieds de toutes les religieuses au réfectoire, une sœur converse lui donna un coup de pied au visage, en la traitant d'hypocrite, d'orgueilleuse ; mais la fervente religieuse, pour s'exercer davantage à la patience, retourna jusqu'à trois fois pour baiser les pieds de cette même converse. Ainsi, selon l'attrait que vous en éprouverez, appliquez-vous, moyennant la bénédiction de vos directeurs, à ces saints exercices, et soyez certaine que le châtiment ne tardera point de tomber sur la tête de ces fausses religieuses, qui, non contentes de négliger leur propre avancement, voudraient encore empêcher celui des autres.

8° *L'attention à la lecture.* Oh! quel délicieux aliment les lectures du réfectoire ne fournissent-elles pas aux religieuses ferventes, qui savent se servir de ce qu'elles entendent pour tenir leur âme doucement élevée vers Dieu! Je sais qu'il en est qui ne peuvent retenir des larmes de componction qui s'échappent de leurs yeux, en écoutant ces pieuses lectures, tant leur attention est détournée par là de la nourriture matérielle. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi de vous? Le moyen d'avoir votre âme constamment occupée de saintes pensées, c'est d'être attentive à la lecture des saints livres. Les mauvaises herbes croissent d'elle-mêmes, tandis que les bonnes ont besoin d'être semées; ainsi les mauvaises pensées germent toutes seules dans notre esprit, tandis que les bonnes proviennent des bons livres. Aussi saint Dominique serrait-il sur son cœur les livres spirituels, en disant : « Voici ceux qui me donnent le lait ; c'est d'eux que me vient la force de l'âme ; » et lorsqu'il accordait au corps sa réfection indispensable, il voulait que son esprit fût nourri en même temps par quelque bonne

lecture. Profitez donc de la lecture de table en tenant l'oreille tendue et l'esprit attentif à ce qu'on lit ; imitez sœur Marie-Théodora Fontana qui y prêtait une telle attention, qu'elle pouvait en rendre un compte exact et intéressant aux malades et aux autres membres de la communauté qui en avaient été privés.

Jugez, d'après cela, quel beau champ vous est offert au réfectoire, si vous voulez faire une récolte abondante de mérites. Si par le passé vous vous fussiez exercée à toutes les vertus que nous venons d'indiquer, que de trésors vous auriez amassés jusqu'à ce jour ! réveillez-vous donc ; ne vous laissez plus désormais absorber tout entière par la fonction matérielle ; faites plutôt en sorte que l'âme soit maîtresse et non esclave de ses appétits, et qu'elle sache les modérer avec le frein de la vertu : de cette façon vous sortirez du réfectoire restaurée aussi bien d'esprit que de corps[1].

§ VIII

COMMENT UNE RELIGIEUSE DOIT SE COMPORTER EN RÉCRÉATION. — SOBRIÉTÉ, JUSTICE ET PIÉTÉ. — DES RÉCRÉATIONS EXTRAORDINAIRES.

Si l'arc est toujours tendu, il finit par se rompre ; de là vient que, dans tous les Ordres religieux, on accorde un peu de récréation après le repas commun. « Réjouissez-vous dans le Seigneur, » dit le psalmiste : *Lætamini in Domino, et exultate, justi* ; il veut que vous vous récréiez, que vous vous dilatiez, mais dans le Seigneur, ne per-

(1) Le B. Léonard ne recommande rien dans ce paragraphe qu'il n'ait pratiqué lui-même à un degré héroïque, comme on peut le voir dans sa *Vie*, et dans ses *Résolutions*, notamment §§ XXII-XXXII.

dant pas de vue votre Dieu, qui est partout, et partout vous observe. Afin donc que votre récréation soit toujours ce qu'elle doit être, elle doit avoir pour le moins trois conditions, savoir : la sobriété, la justice et la piété : sobriété pas rapport à vous, justice par rapport au prochain, et piété par rapport à Dieu.

La première condition, c'est *la sobriété*. Le temps de la récréation doit être limité, pas trop long. — Oh ! il n'y a pas de péché ! — N'importe, ce trop serait un défaut. Demandez un peu au médecin s'il est bon de se gorger d'aliments pourvu qu'ils soient sains ? Il vous dira que non, attendu que les nourritures les plus bienfaisantes, prises avec excès et sans mesure, vous seraient nuisibles et vous rendraient malade. Il en est de même de vos récréations : si licites et si honnêtes qu'elles soient, vous ne devez y consacrer que le temps qui vous est accordé par l'obéissance ; l'heure sonnée, vous devez rentrer dans le silence et vous retirer soit à votre cellule, soit au lieu où votre devoir vous appelle.

Et remarquez ici comme l'entendent mal ces religieuses qui, l'heure de la récréation terminée, se réunissent à quelques-unes des plus intimes, et se renferment soit dans une chambre, soit dans un coin retiré du monastère, pour continuer leurs causeries ; ce n'est pas assez : séparées qu'elles sont de leurs compagnes, elles circulent de tous côtés et vont même au parloir ou à la porte, pour trouver avec qui perdre le temps. Ce n'est pas là un délassement religieux, mais un abus diabolique. Et cependant vous cherchez à vous persuader que c'est là le moindre mal que vous puissiez faire, tandis qu'en réalité c'est de tous vos manquements le plus grave, c'est le poison de l'esprit intérieur. Que vous êtes donc à plaindre ! Demandez à Dieu qu'il vous éclaire et vous fasse connaître combien vous êtes malheureuse de gas-

piller de la sorte votre temps, ce trésor qui n'a pas de prix, trésor qu'il ne vous a accordé que pour pleurer vos péchés et assurer votre éternité; d'autant plus qu'une fois perdu, il n'y a plus moyen de le récupérer jamais.

Apprenez à en concevoir une juste estime par l'exemple de ceux qui sont réduits à le regretter en vain. Une religieuse qui vous avait ressemblé se trouvait à l'article de la mort, et au milieu des soupirs et des sanglots, elle ne faisait entendre que ces paroles : « Ah! si Dieu daignait m'accorder un peu de temps, je voudrais être sainte, je voudrais devenir le modèle du couvent. » Elle pleurait, mais pleurait vainement. — Apprenez-le aussi des saints, qui envient, si j'ose m'exprimer ainsi, le temps que vous avez. Oh! s'ils en avaient autant, comme ils l'emploieraient pour la gloire de Dieu! — Apprenez-le même des démons et des réprouvés, qui ne désirent qu'une chose, le temps, et font entendre ces hurlements éternels : *Oh! si daretur hora! si daretur hora!* « Oh! si une heure seulement nous était accordée! » Et vous prodiguez non-seulement les heures, mais les jours, les mois, les années en pure perte. Oh! quelle inconcevable démence!

La seconde condition, c'est *la justice*. Celles-là manquent à la justice qui se servent de la langue, en temps de récréation, comme d'un glaive pour blesser leurs consœurs, soit en parlant mal des supérieurs, soit en se moquant de leurs compagnes, soit en tournant en ridicule jusqu'aux confesseurs, prélats et prédicateurs; en un mot, qui se servent de leur langue médisante pour discréditer le prochain et charger leur conscience. Oh! quelle infernale récréation! Sœur Julienne de Gonzague, ex archiduchesse d'Autriche, entre autres ordres qu'elle intimait le plus rigoureusement à ses religieuses, leur recommandait de ne jamais parler des défauts du prochain, et sainte

Marie Madeleine de Pazzi châtiait sévèrement les novices qui manquaient en ce point. Dieu vous garde de tenir des discours propres à diminuer dans l'esprit de ceux qui vous écoutent les sentiments de piété, le respect pour les supérieurs et la soumission à l'égard des confesseurs ! Sainte Catherine de Bologne assure qu'elle n'a jamais osé ouvrir la bouche sur la manière d'agir de ses supérieurs et de ses confesseurs, et bien qu'il lui parût que quelques-uns ne faisaient pas leur devoir, elle laissait le tout au jugement de Dieu, ajoutant lorsqu'elle parlait à ses consœurs : « Dieu seul est sans défaut. »

Celles-là sont bien plus coupables qui, unies entre elles par une mutuelle sympathie, forment bande à part. Elles ne voient plus les autres et les supportent à peine. Quelqu'une de leurs consœurs veut-elle entrer en relation avec elles, aussitôt elles s'excusent en prétextant des occupations, et, au scandale de toute la communauté, on les voit toujours deux ou trois ensemble. Souvenez-vous que vous êtes sœurs, et pour ainsi dire, sœurs de lait, puisque vour recevez la nourriture de la même mère, qui est votre saint Institut; que par conséquent vous devez vous joindre en récréation à toutes celles qui se présentent, indistinctement, qu'elles vous soient inférieures par le rang, ou par la naissance, peu importe ; en religion vous êtes toutes les membres d'un même corps, et conséquemment vous devez être unies par les liens d'une étroite charité, vous soulageant mutuellement par des conversations familières, particulièrement en récréation. Profitez de l'exemple de sainte Térèse qui, pendant les récréations communes, non contente d'aller indifféremment avec tout le monde, recherchait bien souvent celles avec qui elle sympathisait le moins; elle avoue ingénument que pour cela elle avait parfois à surmonter une extrême répugnance;

mais aussi quelles belles victoires n'a-t-elle pas remportées! que de mérites n'a-t-elle pas acquis! Sachez vous vaincre, et faites-en de même.

La troisième condition, c'est *la Piété*. Une dame se divertit en dame, et une religieuse doit se divertir en religieuse, c'est-à-dire qu'elle doit toujours se souvenir des obligations de son état, et en tout temps aspirer à la perfection. Que diriez-vous d'un solitaire qui voudrait aller à la comédie ou au bal? n'est-il pas nécessaire après tout que le pauvre homme, lui aussi, se divertisse? — Oui, mais qu'il se divertisse en religieux. — J'en dis autant de vous-même : divertissez-vous, mais en religieuse. Ayez toujours soin que, dans vos récréations, Dieu ne soit pas offensé, que toutes au contraire soient innocentes, exemptes de fautes même vénielles. Or, avouez-le, peut-il en être ainsi des récréations de certaines religieuses qui ne s'entretiennent que des nouvelles du monde, qui pénètrent même en esprit dans les cabinets des souverains pour s'enquérir des traités de paix ou de guerre, et embrassent avec ardeur tantôt un parti, tantôt l'autre? Vous semble-t-il que ce soit se divertir en religieuse que de discourir sans cesse sur les modes, sur le faste du monde, sur les toilettes de telle dame, la mise de tel cavalier, sur les bals et les spectacles qui se donnent en ville, et sur toutes les alliances qui se contractent dans le pays? Saint Jean de la Croix vous dit qu'on ne peut pas même sans faute occuper son esprit de ces bagatelles mondaines, bien loin de pouvoir profaner une récréation religieuse par de pareils entretiens.

Je ne prétends pas que vous passiez le temps de la récréation à pleurer les morts, et que par votre mélancolie vous vous rendiez ennuyeuse à vos consœurs; non, je veux au contraire vous voir gaie et joyeuse en récréation :

riez, amusez-vous, tenez des conversations agréables ; mais dans les limites d'une sainte et virginale modestie, sans jamais perdre votre recueillement intérieur. Observez une religieuse qui soit en même temps spirituelle et prudente : elle montre en récréation un visage gai, elle est affable avec tout le monde, mais néanmoins elle ne perd pas de vue la présence de Dieu ; elle parle avec les créatures, mais elle s'entretient avec Dieu. Je ne vous dis pas qu'elle est aussi recueillie qu'à l'oratoire ou en chœur, non ; mais d'une manière toute naturelle et sans affectation, elle demeure unie à son divin Epoux, et produit intérieurement des actes de foi, d'espérance et d'amour de Dieu. Pendant le temps que dure la récréation, elle élèvera jusqu'à cent et deux cents fois son cœur vers Dieu ; mais elle fait tout cela avec tant d'aisance, qu'elle inspire, non pas la mélancolie, mais plutôt la joie et la ferveur. Chacune de ses consœurs en la voyant est forcée de s'écrier : Quel ange! comme elle est intérieure! comme elle se comporte bien! comme elle sait donner à chaque chose l'importance qu'elle mérite! — Bien plus, à l'imitation de saint Louis de Gonzague, elle tâche d'introduire adroitement dans la conversation quelques réflexions propres à porter à Dieu ou à la vertu. Il ne faut qu'une religieuse semblable pour conserver à la récréation son caractère de gaîté et de piété.

Que vous devriez rougir d'avoir fait jusqu'ici tout l'opposé, de vous être laissée aller à de continuelles légèretés, et qui pis est de vous être permis certaines confidences qui seraient inconvenantes même de la part des personnes séculières les moins retenues. Saint Philippe de Néri ne voulait pas que ses jeunes pénitents se prissent jamais par les mains ; qu'on rît, qu'on jouât, fort bien, mais sans se toucher même du bout du doigt. Et vous, combien de fois n'avez-vous pas transgressé les

règles de la modestie! Et après que vous avez brisé avec votre conscience, qu'arrive-t-il? Vous vous retirez dans votre cellule, mais en emportant la blessure dans le cœur, et pendant plusieurs jours vous ne pouvez vous tranquilliser; vous luttez contre un remords secret qui ne vous laisse pas de repos. Et en effet, quarante ou cinquante imperfections commises par irréflexion ne font pas autant de mal qu'une seule faute de propos délibéré en temps de récréation.

Je devrais vous dire quelque chose des récréations extraordinaires que l'on a coutume de s'accorder en temps de carnaval, temps malheureux où le démon moissonne à foison, non-seulement dans le monde, mais même dans les cloîtres. Je serai court.

Rappelez-vous, en premier lieu, que la religieuse doit se divertir en religieuse, et que si les supérieures permettent en cette circonstance quelque adoucissement au poids de l'observance annuelle, elles n'entendent cependant pas qu'emportée par l'amour de la liberté vous lâchiez la bride à vos passions, que vous passiez non-seulement les jours, mais les nuits entières en concerts, en danses, en veilles, en spectacles; que vous vous permettiez de manier le jeu de cartes, de lire des romans, de déposer l'habit religieux, pour vous travestir en femmes du monde, et, ce qui serait bien plus condamnable, pour prendre le costume d'un autre sexe, vous faisant voir même, dans cet accoutrement bizarre, au parloir ou sur la porte, au grand scandale des séculiers, qui, sous un pareil travestissement, ne sauraient plus reconnaître en vous une vierge sage et vertueuse, mais bien une vierge folle et quasi dégoûtée de la livrée du Christ. Telle n'est pas l'intention de vos supérieures et beaucoup moins encore de votre divin Epoux.

Apprenez une bonne fois, à l'école des saints et des serviteurs de Dieu, à sanctifier le carnaval. Vous avez une mortelle envie de vous travestir, tandis que la vertueuse Hélène Cornara, invitée un jour à se placer à la fenêtre pour voir passer des masques, courut sur-le-champ se renfermer dans sa cellule, et là, aux pieds du Crucifix, se mit à pleurer sur l'aveuglement de ces sortes de personnes, en priant Dieu de les éclairer.

Vous n'êtes pas contentes si en temps de carnaval vous n'avez pas une table mieux servie; parfois vous faites même venir des friandises du dehors et vous circulez de cellule en cellule pour inviter l'une et l'autre à transgresser les lois de la tempérance. Au contraire, le bienheureux Henri Suson, pour faire contre-poids aux offenses de Dieu et aux débauches qui se commettent à cette occasion, s'imposait à lui-même les jeûnes les plus rigoureux.

Vous voulez satisfaire tous vos sens, en vous livrant au jeu, à la musique, au chant, et en passant les jours entiers en divertissements frivoles; et saint Charles Borromée, pour réparer les plaies qui sont faites au cœur de Jésus pendant le carnaval, affligeait ses membres par des disciplines et des pénitences extraordinaires.

Vous voudriez, durant ces jours-là, jouir de tous les passe-temps, et vous livrer au parloir à des bouffonneries et un babil sans fin; et saint François de Sales se condamnait alors à une plus sévère retraite et se privait de toute récréation.

Vous ne faites qu'exciter tantôt l'une, tantôt l'autre à se joindre à vous, pour délaisser le chœur et s'affranchir de l'observance commune; et saint Philippe de Néri s'efforçait alors plus qu'en tout autre temps d'attirer du monde dans les sanctuaires, pour y vaquer à des exercices de piété.

Vous vous plaisez pendant ces jours à accorder au corps un repos plus prolongé et un lit plus délicat, avec quel préjudice pour votre âme Dieu le sait ; et sainte Marie Madeleine de Pazzi, en temps de carnaval, veillait les nuits entières, et multipliait ses visites au Saint-Sacrement.

Voilà comment les saints et les serviteurs de Dieu sanctifiaient le carnaval. Qui l'entend le mieux, de vous ou des saints ? Mais le divin Maître lui-même a voulu vous apprendre combien la retraite, la pénitence et la ferveur de ses épouses lui sont agréables, alors surtout qu'il est abandonné par la plupart des hommes : il apparut un jour de jeudi gras à sainte Catherine de Sienne, qui s'était retirée à l'écart pour pleurer les outrages que Dieu reçoit ce jour-là, et lui mettant au doigt un anneau céleste, il la déclara son épouse, en lui disant que c'était la récompense des bonnes œuvres qu'elle opposait aux désordres du carnaval.

Si vous qui lisez ces pages vous n'avez pas une dose de vertu suffisante pour imiter ces saints, si même vous voulez vous accorder plus de réjouissances pendant ce temps-là, faites-le, et que Dieu vous bénisse ; mais que ces réjouissances soient telles qu'elles ne vous détachent point de votre divin Epoux. Vous voulez jouer ? soit ; mais que votre jeu soit modeste ; pas de jeu de cartes, pas de jeu pour de l'argent, rien qui soit déplacé en aucune façon de la part d'une religieuse. Jouez, mais comme saint Louis de Gonzague qui, interrogé un jour au milieu d'une récréation pour savoir ce qu'il ferait s'il eût dû mourir le soir même, répondit qu'il continuerait à jouer, tant son intention était droite et pure : il n'avait d'autre but en jouant que d'accomplir la sainte volonté de Dieu, qu'il adorait et qu'il reconnaissait dans l'obéissance.

Vous voulez des représentations, des drames? soit, montez sur le théâtre, mais que vos sujets soient des sujets sacrés; point d'intrigues amoureuses propres à faire à l'âme de véritables blessures, pas une parole qui ne convienne à votre état, surtout point de travestissements en personnes du monde; que les plus relâchées fassent du tapage, c'est leur affaire, pour vous tenez bon, et ne vous rendez point; contentez-vous d'un costume idéal qui, sans démentir votre sexe et profaner l'habit religieux, suffit à la représentation d'un sujet sacré. En un mot, chantez, faites de la musique, divertissez-vous, mais *dans le Seigneur* et en religieuse. De cette façon, si votre carnaval n'est pas tout à fait saint, au moins ne sera-t-il pas profane et irréligieux, au point de provoquer l'indignation de Dieu et de charger votre conscience.

§ IX.

COMMENT UNE RELIGIEUSE DOIT SE COMPORTER AU PARLOIR AVEC SES PARENTS ET AUTRES PERSONNES. — RETENUE, MODESTIE, PRUDENCE.

Les saints, par les exemples d'une rigueur excessive qu'ils nous ont laissés, ont consacré la doctrine qu'il faut fuir ses parents. Non-seulement ils répugnaient de les voir et de converser avec eux, mais ils évitaient soigneusement de s'immiscer en quoi que ce soit dans leurs affaires, jusqu'à ne vouloir pas même recevoir de leurs nouvelles. Saint Jean Climaque rapporte d'un vertueux père du désert qu'ayant reçu un paquet de lettres de son pays, il se mit à se demander quel fruit il pourrait retirer de la lecture de ces lettres. « Je n'en retirerai aucun, se dit-il; elles ne feront que me ravir cette précieuse paix du cœur

dont je jouis présentement ; »et sans plus d'examen il les jeta au feu : *Ite, cogitationes patriæ, et pariter comburimini:* « Allez, dit-il, souvenirs du monde ; qu'ai-je à faire de parents et d'amis, et pourquoi m'occuperais-je de ce qui les regarde? »

Or, faisons ici une réflexion : si un saint redoutait tellement de penser à ses parents, si pour se tenir recueilli avec Dieu il ne voulut même pas lire leurs lettres ; une religieuse qui n'est pas encore sainte, mais qui a le cœur fort sensible, qui voudrait voir continuellement ses parents à côté d'elle, qui s'inquiète lorsqu'ils ne paraissent pas au parloir, qui tous les jours ne fait qu'envoyer et recevoir des lettres pour se tenir au courant de tout ce qui les concerne ; quel recueillement, quel esprit intérieur, quelle union avec Dieu pourrait-elle jamais avoir?

—« Un peu de compassion, mon père ; à la fin nous ne sommes pas des solitaires ; et puis les supérieures veulent qu'on aille au parloir et qu'on fasse bonne mine à ses parents. »

Eh bien! puisque la misère de notre temps exige cette condescendance, au moins comportez-vous religieusement, et lorsque l'obéissance ou la nécessité vous oblige de vous rendre au parloir, allez d'abord vous prosterner devant le très-saint Sacrement et dites : Seigneur, j'y vais par obéissance, aidez-moi de votre grâce, prêtez-moi votre secours, afin que je n'en sorte point avec la conscience souillée. — Puis, n'y allez jamais seule, mais prenez avec vous trois sages compagnes qui sont : la retenue, la modestie et la prudence.

Retenue. Lorsque vous paraissez au parloir, vous devez vous montrer polie, tant avec vos parents qu'avec les autres personnes ; mais que votre politesse soit grave et modeste. Parlez peu et dégagez-vous au plus tôt. En un

mot, comportez-vous de telle sorte qu'on s'en aille avec la résolution de ne plus revenir. Vous y réussirez si vous mettez en pratique les enseignements que sainte Térèse a laissés par écrit à ses filles : « La religieuse, leur dit-elle, doit plutôt se faire gloire d'être grossière que recherchée, en matière de compliments et de vains discours. » Jugez de là quelle est l'erreur de ces religieuses, qui lisent certains ouvrages légers tout exprès pour se familiariser avec les formes élégantes du langage et passer pour de belles parleuses, tandis que sainte Catherine de Sienne écrivait à sœur Eugénie, sa nièce : « Je t'engage à ne paraître devant les séculiers que la tête baissée, et dans tes discours montre-toi sauvage comme un hérisson. » Tâchez donc d'observer une grande retenue dans vos entretiens avec les séculiers ; mettez toujours en avant des discours de piété, parlez de Dieu, de la manière de se bien confesser, de la laideur du péché et d'autres choses semblables. Oh ! alors comme on se retirera touché, édifié ! Voyez, dira-t-on, comme elle est changée ; autrefois elle se familiarisait avec nous : elle aimait tant à plaisanter ! Maintenant on dirait à peine qu'elle nous connaît. On voit qu'elle est vraiment morte au monde. — Ainsi les visiteurs s'en iront avec une haute idée de vous et de votre couvent, et en voyant que vous ne partagez pas leurs goûts, ils ne viendront plus aussi souvent troubler votre retraite.

Telle est la doctrine que sainte Térèse communiquait à ses religieuses, en leur inculquant fortement de traiter toujours des sujets spirituels dans leurs entretiens avec les séculiers. « Gardez-vous bien, disait-elle, de devenir les disciples des séculiers ; tâchez plutôt d'être leurs maîtresses, si bien que vous n'appreniez point leur langage, mais qu'ils soient forcés d'apprendre le vôtre. Et si à cause de ces sortes de discours ils vous traitent d'impo-

lies, ne vous en inquiétez pas, non plus que s'ils vous traitaient d'hypocrites. Que si pour le même motif ils ne venaient plus vous voir, vous auriez beaucoup gagné, car vous ne recevriez plus la visite que de ceux qui comprennent le langage du ciel. »

Je recommande surtout l'attention sur elles-mêmes à ces religieuses qui vont au parloir et à la porte, non-seulement pour rire et s'amuser, mais aussi pour savoir tout ce qui se passe dans le monde, puis remplissent le couvent des nouvelles du dehors, et ce qui est pis encore, remplissent le monde des nouvelles du couvent, en racontant à des séculiers tout ce qui se passe dans l'intérieur du cloître, si bien qu'au grand détriment de la religion, on en parle sur les places publiques, dans les magasins et dans toutes les réunions. Oh! quel scandale! et à quel châtiment ne doivent pas s'attendre ces langues intempérantes! Malheur à vous si vous êtes de ce nombre!

Modestie. Sainte Térèse était si jalouse de cette modestie qui doit accompagner la religieuse au parloir, qu'elle reprenait très-sévèrement ses filles si elles avaient le malheur de manquer en la moindre chose à cette belle vertu. Vous qui lisez ces pages, ne vous y êtes-vous jamais rendue répréhensible par vos gestes, vos rires, vos regards, en un mot, par des manières toutes contraires à votre profession? Ah! quel grave dommage ne résulte-t-il pas pour vous et pour le couvent d'une conduite si libre et si peu religieuse! Souffrez donc que j'en dise toute ma pensée.

Malheur à vous si vous paraissez au parloir avec un costume à moitié sécularisé, une robe si bien ajustée à votre taille qu'elle ne ressemble plus à une tunique religieuse!

Malheur à vous si vous y paraissez, non pas avec un voile tout uni sur la tête, selon l'usage des religieuses les

plus régulières, mais bien avec un voile plissé, orné d'un rebord de luxe, propre à servir de parure, et laissant s'échapper autour du visage quelques petites boucles de cheveux, vanités qui vous font passer pour une frivole sectatrice du siècle, et une ennemie des épines et des plaies de Jésus crucifié !

Malheur à vous si vous portez des fleurs sur la poitrine, des bagues aux doigts, un éventail à la main, et si vous faites usage d'odeurs et de parfums qui sentent le monde !

Malheur à vous si, imitant certaines vierges folles, vous admettez des séculiers à manger dans l'intérieur du couvent, vous asseyant à table avec eux, et vous exposant, par l'abondance des mets et des vins exquis, à perdre l'usage de la raison, votre honneur, votre âme, et le paradis même !

Malheur à vous si, vous laissant aller aux usages du siècle, vous souffriez, sous quelque prétexte que ce fût, que quelqu'un se permît avec vous des légèretés et des badinages, non-seulement en paroles, mais encore en actions, jusqu'à vous toucher à travers la grille ! Sainte Térèse ne peut retenir ses larmes à la seule pensée qu'un pareil cas puisse se présenter, et elle dit en pleurant que cent enfers ne suffiraient pas pour châtier un tel sacrilége. Vous vous flattez que tout en manquant à la modestie extérieurement, vous vous maintiendrez religieuse et chaste à l'intérieur. Il n'en sera pas ainsi si vous plaisantez avec toute sorte de personnes au parloir ; l'expérience nous apprend que tant d'autres, semblables à vous, qui ne craignaient pas plus que vous, ont fait des chutes lamentables, et se sont précipitées hors du cloître non-seulement de cœur, mais aussi de corps, et des bras de Jésus-Christ sont passées à ceux du démon. Il suffit quelquefois d'une seule religieuse trop libre pour perdre de

réputation toute une Congrégation. Concluons donc : les petits-maîtres et les freluquets au parloir, c'est la ruine d'un couvent.

Prudence. La simplicité de la colombe est le plus beau caractère d'une religieuse cloîtrée ; mais si à cette simplicité elle ne joint la prudence du serpent, elle est en péril évident de donner dans beaucoup d'égarements. Pour vous ouvrir les yeux, prenez garde à ce que je vais dire. Il arrivera parfois que vous serez appelée au parloir par votre frère, par un parent, mais il peut se faire que votre frère vienne beaucoup moins pour lui-même, que pour obliger un ami qui l'accompagne, et qui nourrit quelque inclination pour vous. C'est ce dont devrait se défier surtout votre tante, votre maîtresse à laquelle vous êtes confiée; bien souvent elle sera appelée au parloir, non pas qu'on se soucie de la voir, elle qui est déjà avancée en âge, mais parce qu'on voudrait bien passer le temps avec vous qui êtes jeune novice, et qu'on ne peut vous voir sans elle. Et vous qui vous apercevez du détour, qu'avez-vous à faire? C'est de montrer beaucoup de dignité, ou, ce qui vaudrait mieux encore, de tirer une belle révérence et de vous retirer.

Cette précaution, vous devez en user même avec les religieux qui se présentent munis des permissions requises pour converser avec vous, du moment que vous vous apercevez que leurs discours ne tendent pas à la perfection, mais plutôt à insinuer le relâchement sous le masque de certaines doctrines commodes ; dégagez-vous-en au plus tôt et fuyez; avec ces sortes de personnes ne dites pas un mot qui ne respire le paradis.

Quant aux religieux qui sont vos confesseurs, vous ne devriez jamais leur parler, si ce n'est au tribunal de la pénitence, lorsque vous avez à traiter des intérêts de

votre conscience. Que si en certaines circonstances vous aviez à traiter d'affaires domestiques, parlez-leur au tour et gardez-vous bien de jamais vous entretenir avec eux à la grille. Vous devez éviter la familiarité avec toute sorte de personnes, mais spécialement avec les confesseurs ou directeurs de votre âme, à l'égard desquels il semble que le cœur se laisse aller plus aisément à une sympathie naturelle. Si cette sympathie n'est pas modérée dès le principe, le feu s'allume bientôt et dégénère au point qu'on aime le confesseur, non pas comme un père spirituel, mais comme une personne qui plaît. De là suit la tiédeur, on s'entretient avec le confesseur comme avec un ami, on use d'expressions qui dénotent les sentiments tendres; puis viennent les petits présents, les petits billets, et à la suite de tout cela les jalousies, et voilà le couvent sens-dessus-dessous. Quelle a été la cause d'une ruine si lamentable? C'est vous, dit sainte Térèse, car le confesseur était parfaitement indifférent; mais en le demandant si souvent, en le retenant si longtemps au confessionnal, en voulant prendre soin de son linge, de sa garde-robe, peut-être de sa table, vous avez attiré son attention, et les égards qu'il a eus pour vous ont mis le trouble parmi vos consœurs; il en est résulté force cancans dans le monastère, de la déconsidération pour votre personne et la perte du confesseur; car il s'est vu contraint de se retirer s'il voulait éviter d'être déposé, au grand détriment de sa réputation.

Ah! si je pouvais me faire entendre des confesseurs, je leur raconterais les disgrâces de plus d'un de leurs confrères, et je leur dirais : Ne parlez jamais à aucune religieuse hors du confessionnal; réprimandez-les si elles osent proférer une parole qui trahisse quelque affection ou sente le compliment; ne leur confiez point l'entretien

de votre linge ; en un mot, soyez confesseurs et non mercenaires ; cherchez le bien des âmes et non votre avantage personnel.

§ X.

COMMENT UNE RELIGIEUSE DOIT SE COMPORTER DANS LES MOMENTS DE MÉLANCOLIE ET D'AFFLICTION D'ESPRIT.

Gaudete in Domino semper, iterum dico gaudete[1] : l'Apôtre veut que toute tristesse soit bannie loin de nous, que notre cœur soit continuellement dans la joie, et que nous nous dilations dans le Seigneur. Or, que faites-vous lorsque la clôture vous pèse et que la mauvaise humeur vous domine? — Que voulez-vous que je fasse? je me retire en chambre et je pleure à mon aise. — Pauvre enfant! et vous n'avez pas honte d'une telle faiblesse? Vous ne voyez donc pas l'artifice du démon, qui fait avec vous ce que font les pêcheurs pour prendre le poisson dans les rivières? Ils commencent par troubler l'eau, afin que le poisson n'aperçoive pas les filets et s'y précipite. Ainsi le démon en use-t-il à votre égard; il vous agite le cœur par la tristesse afin de pêcher en eau trouble, c'est-à-dire, de vous faire tomber dans une foule d'imperfections et peut-être même de péchés. Lorsque vous êtes troublée et mélancolique, vous êtes incapable d'aucun bien et disposée à toute espèce de mal. Ce ne sont alors qu'impatiences sans fin, que jugements et soupçons téméraires. Ne trouvant plus de goût dans les choses spirituelles, le démon vous excite à chercher votre satisfaction dans les créatures au prix de l'offense de Dieu.

— « Mais, mon père, je n'en ai que trop de motifs et au

[1] Philip. 4, 4.

dedans et au dehors : la supérieure me persécute, mes compagnes se moquent de moi; on ne me laisse plus moyen de vivre. »

La supérieure vous persécute ? « Je reprends et je châtie ceux que j'aime, » dit l'Ecriture : *Quos amo arguo et castigo*[1]. Si la supérieure vous corrige de vos défauts, c'est un signe d'amour et non de haine. Plût à Dieu que tout le monde vous persécutât de cette manière! Vous devez baiser la main qui vous frappe, et rendre grâce à la supérieure qui cherche votre bien. Quant à vos compagnes, si elles rient de vous, eh bien! riez d'elles, et vous voilà quittes.

— « J'ai la conscience trop embrouillée ; je ne trouve pas de repos. »

Ouvrez-vous à votre confesseur ; manifestez-lui tous les replis de votre cœur, et vous en éprouverez un soulagement merveilleux. Sainte Térèse avoue qu'elle-même n'a jamais trouvé de moyen plus efficace pour recouvrer la paix et se maintenir dans le calme intérieur, que de manifester même les premiers mouvements de son cœur à un bon confesseur. En revanche, vouloir rester le cœur fermé et la langue muette vis-à-vis de ses pères spirituels, et prétendre avoir la paix, ce sont deux choses qui ne vont pas ensemble.

— « Je commets trop de péchés véniels, malgré toutes les résolutions que j'ai dejà prises. »

A bon compte, vous ne commettez pas de péchés mortels ; car si vous en commettiez, vous n'auriez que trop raison de vous contrister et vous devriez en chercher au plus tôt le remède. Mais si vous ne commettez pas de péchés mortels, vous ne devez pas tant vous inquiéter. Il

[1] Apoc. 3, 19.

est vrai que ces péchés véniels diminuent la ferveur, mais ils ne détruisent pas la grâce, d'autant plus que vous ne les voulez pas, que vous vous recommandez à Dieu afin qu'il vous en préserve. N'allez pas vous imaginer que le Seigneur se comporte envers vous comme un ami qui ne peut rien souffrir ; il connaît fort bien votre fragilité, et voit la bonne volonté que vous avez de ne lui déplaire en rien ; si après cela vous venez à tomber par faiblesse dans vos défauts ordinaires, humiliez-vous-en et soyez certaine qu'il ne vous aime pas moins qu'auparavant, pourvu toutefois que vous ne conserviez pas d'affection à ces fautes vénielles.

— « Il fut un temps où je commis même des péchés mortels. »

Oui, mais aussi vous les avez confessés, et peut-être avez-vous déjà fait plusieurs confessions générales ; à quoi sert donc d'avoir le cœur si resserré ? Bien plus, vous pouvez espérer d'être maintenant plus avancée en grâce que lorsque vous possédiez l'innocence baptismale, parce que vous l'avez recouvrée par beaucoup de larmes et que vous l'avez augmentée par tant de communions, tant de bonnes œuvres que vous faites. Vous êtes donc très-fondée à croire que le Seigneur vous veut plus de bien maintenant que lorsque vous étiez encore revêtue de la robe du baptême. Or, s'il en est ainsi, consolez-vous et restez tranquille.

— « Mais qui sait si tant de péchés m'ont été pardonnés ? »

Je dis que vous en avez une assurance morale ; car, supposé même que quelques-unes de vos confessions n'eussent pas été valides, au moins sur tant de confessions que vous avez faites, il y en a certainement une bonne, ne fût-ce que la confession générale ; or, un péché ne pouvant être remis sans l'autre, tous les péchés des

confessions antérieures faites de bonne foi vous ont été certainement remis dans cette confession-là. Et puis, si vous étiez en état de péché mortel, vous en commettriez bientôt de nouveaux, car les péchés mortels engendrent d'ordinaire leurs semblables, et l'on n'a pas coutume de rester longtemps sans passer de l'un à l'autre. En effet, l'âme étant alors ennemie de Dieu et esclave du démon, elle reçoit moins de secours d'en haut et est en butte à de plus violentes tentations de la part de l'enfer, de sorte qu'elle ne peut résister. Or, puisque déjà depuis plusieurs années vous ne commettez plus de péchés mortels, c'est un signe manifeste que vous n'en avez aucun sur la conscience. Consolez-vous donc, ne m'en parlez plus et soyez tranquille.

— « Malgré tout cela, le démon me suggère à chaque instant que je suis damnée, et que pour moi il n'y a plus de remède. »

Voilà la chanson ordinaire des religieuses ; elles s'envoient d'elles-mêmes en enfer avant le temps. Pour repousser cette suggestion diabolique, je ne trouve pas de motif plus efficace que celui que je proposai par écrit à une religieuse qui se trouvait très-agitée. Le démon lui apparaissait sous une forme visible, et pour la jeter dans le désespoir, il lui disait aussi que pour elle il n'y avait plus de remède, que, quoi qu'elle fît, la sentence était déjà portée et qu'infailliblement elle devait être damnée. La pauvre fille me faisait part de ses afflictions, et je tâchais de la consoler et de la réconforter, en lui faisant peser tous les motifs de confiance qu'elle avait. mais je n'y gagnais rien. Enfin je lui écrivis en ces termes : « Puisque rien n'y fait, désormais lorsque le démon vous resserrera le cœur en vous disant que vous êtes damnée, répondez-lui : « Si je suis damnée, je ne veux pas y penser, mais je veux aimer Dieu

de toutes mes forces. » Le démon revint à la charge et dressa ses batteries accoutumées, en lui répétant qu'elle était damnée ; mais la vertueuse fille lui répliqua avec un courage héroïque : « Si je suis damnée, je ne veux pas y penser, mais je veux aimer Dieu de toutes mes forces. » Alors le démon poussa des grincements affreux et s'écria : « Maudit soit ce moine qui t'a fait la leçon ! » Et il disparut pour ne plus revenir. Voilà ce qui arrête beaucoup de religieuses et les empêche de faire des progrès dans la perfection : c'est cette maudite défiance qui les plonge dans un abîme de tristesse. Vous les voyez toujours l'air sombre, pensif, inquiet. Allons donc ! ayez bon courage. Je vous assure moi, que vous vous sauverez, que vous aimerez Dieu pendant toute l'éternité et que vous nagerez dans un océan de délices et de contentement. Commencez donc à faire dès maintenant ce que vous ferez pendant les siècles des siècles, c'est-à-dire, aimez Dieu avec la paix du cœur et la joie de l'esprit : *Jubilate Deo omnis terra ; servite Domino in lætitia*[1].

§ XI.

DE LA MANIÈRE DE FAIRE L'EXAMEN DE CONSCIENCE, TANT GÉNÉRAL QUE PARTICULIER.

Gravez-vous cette belle maxime dans le cœur : *Nihil coinquinatum introibit in regnum cœlorum*[2] ; une âme souillée, ne fût-ce que des moindres imperfections, n'entrera point en paradis qu'elle n'ait été auparavant purifiée soit par la pénitence en cette vie, soit par le feu du purgatoire en l'autre. Or, telle est la raison pour laquelle les

[1] Psal. 99, 1. [2] Matth. 7, 21.

personnes vertueuses examinent souvent leur conscience ; elles tiennent à avoir leurs comptes en règle et leur cœur pur des taches les plus légères.

Les examens que vous avez à faire chaque jour sont au nombre de deux, l'un se nomme examen général, et se fait le soir avant de se coucher, l'autre se nomme examen particulier et se fait vers midi, soit avant, soit après le repas. Le premier doit rouler sur tous les défauts commis pendant le jour, par pensées, par paroles, par actions et par omissions. Le second a pour objet quelque défaut particulier, la passion dominante afin de l'extirper, ou quelque vertu spécialement nécessaire afin de l'acquérir.

Par rapport à l'examen général du soir, saint François de Sales avait coutume de dire qu'il faut aller au lit de la même manière qu'au confessionnal, c'est-à-dire après avoir fait l'examen, qu'on pourrait appeler le miroir de l'âme. Que d'heures les personnes du monde ne dépensent-elles pas devant un miroir pour orner et embellir le corps ! et vous qui fûtes peut-être jadis l'esclave de ces vanités, vous feriez difficulté de passer un quart d'heure le soir à vous examiner afin de mettre votre âme en ordre ? Pour faire cet examen avec toute l'exactitude désirable, divisez-le en quatre points, de la manière suivante :

I. Mettez-vous d'abord en la présence de Dieu, demandez-lui la lumière pour connaître les péchés commis dans le cours de la journée, et la grâce de vous en amender.

II. Tâchez de vous remettre en mémoire toutes les fautes et toutes les imperfections commises, en parcourant en esprit une à une toutes les actions que vous avez faites pendant le jour.

III. Faites un acte de contrition.

IV. Formez le bon propos de vous corriger, avec l'aide de Dieu, et pour plaire à Dieu.

— « C'est le second point qui fait mon tourment; lorsque je m'examine, je ne trouve rien de particulier; j'en suis déconcertée et je ne sais plus que faire. »

Quel déplorable aveuglement! Vous ne découvrez pas de défauts ni de péchés au moins véniels? Eh bien! je vais vous en mettre sous les yeux une douzaine et plus que vous commettez presque tous les jours :

Paresse à vous lever le matin au premier signal. — Petites brusqueries à l'égard de vos compagnes et spécialement de votre sœur converse. — Légères aversions. — Pensées vaines de réussir et de paraître aussi avantageusement que d'autres. — Paroles oiseuses sans motif. — Paroles de mépris, mots piquants. — Plaisanteries ou moqueries. — Regards curieux hors de la clôture. — Recherche d'estime, de louange. — Perte de temps. — Irrévérences au chœur. — Distractions dans l'office divin, à la messe, et pendant les autres prières. — Vanité et jactance en conversation. — Immodestie dans les manières et dans les regards. — Apprêt trop recherché dans les voiles. — Intempérance dans le manger. — Délicatesse excessive, amour des aises. — Omissions légères dans les devoirs de votre charge. — Actes de volonté propre. — Actes de jugement propre avec dédain du prochain. — Soupçons téméraires en matière légère. — Manquements peu graves dans l'obéissance, par défaut de promptitude et de soumission d'esprit. — Irrévérences envers la supérieure. — Fautes contre la pauvreté en donnant ou en recevant de petites choses sans permission. — Négligence à chasser les pensées contre la pureté. — Impatiences au moins intérieures. — Petites contestations. — Vaine gloire au sujet de vos bonnes œuvres. — Ennui, mélancolie à supporter le joug de la clôture et de la vie religieuse. — Mensonges pour s'excuser. — Légères mé-

disances par centaines et par milliers qui vous rendent hideuse aux yeux de Dieu comme une lépreuse. — Et puis vous viendrez me dire que vous ne trouvez ni défauts, ni péchés? Voyez maintenant si vous n'aurez pas de la besogne à vous examiner souvent la conscience pour vous purifier devant Dieu, la pureté du cœur étant le fondement de toutes les vertus.

Mais pour en venir encore plus directement à la pratique et vous offrir un petit modèle d'examen en règle, mettez-vous en la présence de Dieu, comme il a été indiqué plus haut, et ayant fait le signe de la croix, figurez-vous que vous êtes aux pieds de Jésus-Christ, qui vous sert de confesseur ; puis repassant en esprit tout ce que vous avez fait depuis le dernier examen, dites intérieurement avec un cœur profondément humilié : Ah! mon Jésus, que j'ai été languissante au chœur (et à chaque manquement frappez-vous la poitrine en signe de repentir) ; j'ai été distraite pendant deux ou trois psaumes, je m'en repens, Seigneur. J'ai répondu à cette sœur avec trop de chaleur, j'ai dit une parole peu charitable, j'en ai une sincère douleur. J'ai jeté un regard hors de la clôture, j'ai mangé hors de temps de repas et avec trop d'avidité : je m'en repens. Je me suis excusée quand j'ai été reprise : j'en ai du regret, etc. — Réunissant ainsi tous ces manquements aux péchés de la vie passée, faites un acte de contrition, en disant :

Ah! mon Jésus, que j'ai de regret de vous avoir déplu par tant de péchés, de manquements et d'imperfections! je m'en repens du fond du cœur à cause du déplaisir que je vous ai causé, ô mon souverain Bien! je me propose fermement de m'en amender et de plutôt mourir que de vous offenser encore à l'avenir.

Figurez-vous enfin que Jésus vous bénit et que de sa main adorable il vous donne l'absolution de toutes ces fautes. Oh! quel contentement vous sentirez au fond du cœur!

Je connais un religieux qui se confesse deux fois le jour, afin d'entretenir son cœur pur et exempt des moindres souillures, et chaque fois qu'il se confesse, il éprouve intérieurement une si grande consolation qu'il fait plus de cas d'une confession que d'un trésor. Quant à vous, il ne vous sera pas accordé de vous confesser deux fois le jour; suppléez-y par l'examen, et confessez-vous, comme on vient de le dire, aux pieds de Jésus-Christ, en vous imposant vous-même une petite pénitence, ne fût-ce qu'un *Ave Maria*, et vous goûterez une paix profonde. Certaines religieuses, pour conserver la paix du cœur et se maintenir dans l'union avec Dieu, s'examinent plusieurs fois par jour et pleurent leurs plus petites fautes au pied du crucifix; c'est avec raison, attendu qu'une religieuse doit être plus affligée de ses moindres imperfections qu'un séculier des péchés les plus graves. En effet, son cœur ayant été choisi de Dieu pour s'unir au Cœur très-pur de Jésus, qui a une souveraine répugnance pour les plus légères imperfections; les fautes qui mettent obstacle à une si douce union doivent être par là même envisagées comme un grand mal, et conséquemment elles mériteraient d'être pleurées avec des larmes de sang.

Cette délicatesse de conscience, vous l'acquerrez par un fréquent examen, et vous n'attendrez pas le soir, mais à chaque manquement vous sentirez le remords. Bien plus, voulez-vous un signe auquel vous reconnaîtrez si vous marchez dans le chemin de la perfection? voyez si lorsqu'il vous échappe une faute si légère qu'elle soit, vous en ressentez du remords, du regret, de la peine; s'il

en est ainsi, consolez-vous (pourvu que vous ne donniez pas dans l'inquiétude, ce qui est toujours blâmable), consolez-vous, dis-je, car c'est un indice que vous êtes en bonne voie. Si au contraire, tout en commettant beaucoup de fautes, vous ne vous en souciez pas, vous n'y prenez pas garde, vous y êtes insensible, ah! malheur à vous, vous tomberez bientôt plus bas; c'est un signe manifeste que vous approchez du précipice.

C'est pourquoi n'omettez jamais votre examen. Le signal de la retraite une fois donné le soir, vous n'admettrez aucune religieuse dans votre cellule, sous quelque prétexte que ce soit, pas même à l'occasion de la mort d'un membre de la communauté; en pareil cas, tâchez de bannir vos vaines frayeurs sans recourir à personne, et si vous ne le pouvez pas, demandez à la supérieure la permission de dresser un second lit dans votre chambre pour y faire coucher une de vos consœurs; mais couchez toujours seule, et ne vous privez pas de votre liberté religieuse.

Prenez garde que sous prétexte de pratiquer beaucoup de dévotions, et, ce qui serait pis encore, de faire beaucoup d'ouvrage, vous ne vous dérobiez le temps nécessaire au sommeil; car le plus souvent ce serait donner dans un piége que le démon vous tend pour empêcher un plus grand bien. Notre père saint François, un soir en posant la tête sur l'oreiller, devint comme paralytique; il appela sur-le-champ son compagnon, et faisant le signe de la croix sur l'oreiller, il en fit sortir un affreux démon : « Voyez, mon frère, dit le saint : le projet de ce démon était de m'empêcher de dormir, parce que si je ne reposais pas cette nuit, c'en était fait de l'oraison demain matin. »

Les religieuses les plus ferventes tâchent de s'imposer quelques incommodités pendant le sommeil, afin d'être

plus promptes à s'éveiller. Sœur Marie-Victoire Strata, non contente de ne jamais se déshabiller, n'ôtait pas même ses rudes cilices. Je ne vous dis pas d'en faire autant, mais au moins ne vous mettez pas en quête de délicatesse, en exigeant un linge superfin et en vous plaignant des coutures qui ne sont pas parfaitement rabattues. Si vous prodiguez tant de caresses à votre corps, ne vous étonnez pas qu'il soit revêche et en révolte contre la raison.

Après l'examen récitez vos prières accoutumées, et recommandez-vous à vos saints patrons, que vous invoquerez en forme de litanie, par exemple :

Sainte Marie, priez pour moi.
Saint Joseph, priez pour moi.

En dernier lieu vous direz :

Saints et saintes de Dieu, intercédez pour moi.

Puis l'oraison : *Protégez, Seigneur, votre peuple,* etc. — Faites ensuite les actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition, en protestant que vous voulez vivre et mourir dans le sein de l'Église catholique et romaine. Pour vous familiariser de plus en plus avec le passage suprême de la mort, recommandez tous les soirs votre âme à Dieu comme si vous deviez mourir la nuit même, en disant trois fois : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum,* et récitez un *De profundis* pour votre âme, comme si elle était déjà morte. Oh ! quelle salutaire pratique ! Notre glorieux saint Pierre d'Alcantara, non content de l'observer ponctuellement, l'inculquait à tout le monde comme un moyen efficace pour mourir saintement. En terminant, aspergez votre cellule d'eau bénite, et recommandez-vous à votre ange gardien en récitant un *Pater* et un *Ave,* avec l'oraison *Angele Dei, qui custos es mei,* etc., afin qu'il

vous préserve des illusions diaboliques. Priez-le même de veiller sur vous pendant que vous ne serez plus maîtresse de vos mouvements, et de vous maintenir dans une telle modestie que vous méritiez la bénédiction de la très-sainte Vierge. Une fois, en effet, quelques religieux la virent entrer dans le dortoir et distribuer sa bénédiction à tous ceux qu'elle trouvait dans une position bien modeste; tandis qu'elle détournait les yeux avec indignation de ceux qui n'avaient pas un extérieur composé, et passait sans les bénir.

Ayez donc à cœur la modestie tant en vous déshabillant, si toutefois la règle vous permet de le faire, qu'en tout le reste, conformément à ce que votre maîtresse des novices vous a enseigné. Souvenez-vous, chaque fois que vous déposez ou que vous prenez vos vêtements, de les baiser. Avant de vous laisser aller au sommeil formez encore ce bel acte, savoir que vous avez l'intention que toutes vos respirations soient autant d'actes d'amour de Dieu. Endormez-vous entre les bras de la miséricorde divine, en répétant plusieurs et plusieurs fois : *Mon Jésus, miséricorde! Mon Jésus, miséricorde!* Et si vous vous éveillez quelquefois pendant la nuit, ayez aussitôt cette oraison jaculatoire sur les lèvres. Voilà le moyen de mériter beaucoup, même en dormant. Remarquez qu'il ne suffit pas de lire ces instructions-ci, mais qu'il faut les pratiquer.

Pour ce qui est de l'examen particulier qui se fait à midi, soit avant, soit après le repas, pour extirper le défaut dominant, ou pour acquérir la vertu dont on a le plus besoin, vous observerez la même marche que pour l'examen général, en le divisant pareillement en quatre points. Il y a toutefois cette différence que dans l'examen général on recherche toutes les fautes commises depuis

vingt-quatre heures, tandis que l'examen particulier n'a pour objet que les rechutes dans le vice dominant qu'on veut extirper, ou les manquements contre telle vertu qu'il s'agit d'acquérir.

Il en est qui usent d'un moyen très-ingénieux pour triompher du défaut auquel elles font la guerre, c'est de tenir compte du nombre des chutes, et de comparer sous ce rapport un jour avec l'autre. Elles font de même pour les actes de vertu à pratiquer ou les fautes contraires, afin de s'assurer si elles font des progrès. Dans ce but, elles tiennent note tant des chutes que des victoires, à l'aide d'un petit cordon à nœuds, ou d'un chapelet qu'on nomme registre, ou d'une bande de papier ; si elles s'aperçoivent un jour qu'elles ont été moins fidèles que la veille, elles s'imposent une pénitence salutaire. Le père Louis de Grenade cite un religieux qui par ce moyen parvint à se corriger d'un défaut très-invétéré; chaque fois qu'il se trouvait avoir perdu, il s'imposait une rude discipline. Oh! si l'on avait à cœur son bien spirituel, qu'on arriverait vite au sommet de la perfection et qu'on acquerrait les vertus à un degré héroïque! Je ne vous dis pas de vous flageller à chaque faute que vous commettez, mais il ne serait pas si pénible de baiser la terre autant de fois, de faire autant de croix avec la langue, ou de réciter autant d'*Ave Maria* que vous découvrez de manquements dans votre examen. Dieu daigne vous éclairer et vous faire connaître combien la vertu est belle et le vice monstrueux! dès lors, sans être stimulée, vous courrez assez dans les sentiers de la perfection.

§ XII.

COMMENT UNE RELIGIEUSE DOIT SE COMPORTER DANS L'OFFICE D'ABBESSE OU DE PRIEURE.

Je n'ai pas l'intention de traiter de tous les offices que les religieuses ont à exercer dans leurs couvents, mais seulement des principaux, de peur que cet opuscule ne dépasse de justes limites.

Vous avez donc été élue supérieure? Eh bien! figurez-vous qu'on vous a mis sur les épaules une grande croix ; portez-la avec courage, ne la traînez pas, marchez à la suite de Jésus-Christ, et pour ne pas vous égarer, mettez les pieds sur ses traces sanglantes; en d'autres termes, portez votre croix avec humilité, avec prudence et avec résignation, afin qu'elle ne devienne point la croix de vos subordonnées.

D'abord je suppose que votre élection s'est faite légitimement, c'est-à-dire, sans coopération de votre part, sans intrigues, sans présents, sans sollicitations de votes favorables, et qu'ainsi vous soyez véritablement préposée par Dieu même au gouvernement de votre monastère. S'il en était autrement, vous pourriez vous attendre au sort ordinaire de celles qui s'élèvent par des voies détournées : c'est un déluge de calamités et pour elles et pour le couvent tout entier. Leur gouvernement n'étant pas béni de Dieu, elles ne font que gémir pendant leur vie et gémiront beaucoup plus encore au moment de la mort.

Dans la ville de Bergame, une abbesse se trouvait à l'agonie ; les religieuses entouraient son lit et l'aidaient de leurs prières; le confesseur recommandait son âme à Dieu, lorsque la pauvre moribonde, saisie d'épouvante,

s'écria : « Mes sœurs, je meurs accablée de tourments et de frayeurs à cause que je meurs abbesse. Je ne voulais pas de cette charge, vous le savez, et cependant rien ne m'épouvante maintenant comme de l'avoir exercée. » — Or, si une âme vertueuse qui refusa la supériorité éprouvait tant de craintes à l'article de la mort, qu'en serait-il de vous si vous l'aviez recherchée, et peut-être par des voies indignes ?

Mais je suppose, je le répète, que vous ayez été élue légitimement et qu'ainsi vous soyez en légitime possession de votre gouvernement, souffrez, pour que vous vous en tiriez avec succès, que je vous propose quelques avis, qui, bien médités, vous éclaireront et vous aideront à exercer vos fonctions d'une manière moins imparfaite ; car de les remplir avec une perfection pleine et entière, ce n'est pas chose si facile.

Le point fondamental est celui-ci : Soyez humble. — Oh ! qu'un certain air altier est préjudiciable à une supérieure ! *Rectorem te posuerunt, noli extolli*[1], vous dit l'Esprit-Saint dans l'Ecclésiastique : vous avez été élevée par vos consœurs au gouvernement de la communauté, ne vous laissez pas enfler par une ambition fastueuse, qui affecte la domination. Non, non ; soyez humble, soyez avec vos consœurs comme si vous n'étiez pas plus qu'elles ; la douceur et l'humilité seront les plus puissants attraits pour vous gagner l'estime et le cœur de vos subordonnées. Prenez pour modèle Jésus-Christ, le véritable chef de l'Eglise : « Apprenez de moi, vous dit-il, que je suis doux et humble de cœur : » *Discite a me quia mitis sum et humilis corde*[2]. Apprenez de moi la véritable manière de gouverner, et ne craignez point que la douceur et l'humilité portent jamais préjudice à votre dignité. Une abbesse

[1] Eccli 32, 1. [2] Matth. 11, 29.

altière ne soumet ses subordonnées qu'en les froissant, et celles qui sont soumises de force ont recours aux prélats et font du tapage. Au contraire, une abbesse humble dans ses manières est aimée de toutes ses religieuses; ses corrections et ses avis sont reçus de bonne grâce ou avec moins de ressentiment, et toute la communauté vit en paix. Sainte Marie-Madeleine de Pazzi disait que l'amour, l'estime et la confiance sont trois liens qui attachent le cœur des subordonnées à celui de la supérieure, et que ces trois liens sont brisés, détruits par l'orgueil. Soyez donc humble, encore une fois, soyez humble.

Ne faites pas d'innovations. — C'est un grand abus et qui se remarque tous les jours dans les couvents, chaque nouvelle abbesse veut faire de nouvelles lois et de nouveaux décrets, en bouleversant toute l'économie des constitutions de l'Ordre: si elle le pouvait, elle referait l'Institut à neuf. De grâce, ne donnez pas dans ces excès; pénétrez-vous de cette belle maxime, que vous n'êtes pas maîtresse absolue; le maître suprême, c'est Dieu, qui, par l'entremise des supérieurs subalternes, a dicté les règles qu'il faut observer : ces règles-là, faites qu'on les observe ainsi que les coutumes de votre monastère.

Si cependant l'antique observance y était en décadence, ce ne serait pas innover que de s'efforcer, avec tous les ménagements voulus, de la remettre en vigueur; attendu qu'il est du devoir d'une bonne et véritable supérieure de s'appliquer à ramener sa communauté à sa ferveur primitive. Si donc les sacrements n'étaient plus aussi fréquentés que vos constitutions le prescrivent, vous êtes obligée d'y remédier. Si l'usage des pénitences extérieures au réfectoire était tombé en désuétude, tâchez de le faire revivre, et soyez la première à vous humilier, soit en baisant les pieds des religieuses, soit en vous met-

tant à genoux les bras en croix, soit par d'autres pratiques semblables.

Mais si quelque zélatrice indiscrète vous suggérait d'introduire, par des prescriptions inopportunes, de nouvelles austérités, je vous en conjure, n'adhérez pas à son sentiment, si ce n'est dans le cas très-rare que toutes les religieuses aspirassent à une réforme plus sévère, et que les supérieurs majeurs l'approuvassent. Du reste, déclarez toujours que vous n'entendez pas obliger là où vos règles et les ordres des supérieurs n'imposent aucune obligation. De cette façon, si quelque religieuse un peu relâchée venait à murmurer de ce que vous vous opposez à un abus, à une irrégularité, vous pourriez lui dire : « Ma chère sœur, vous savez que c'est là ce que prescrivent nos règles, nos coutumes, et ce que veulent les supérieurs; ces décrets ne sont pas de mon invention, mais des ordres du prélat. — Dites-lui avec saint Paul : « Ce n'est pas moi, mais le Seigneur » : *Non ego, sed Dominus ;* la règle, le supérieur le commande ainsi, et c'est ainsi qu'on doit faire. — Après cela, laissez crier, si vous ne voulez pas aller brûler vous-même en purgatoire, comme il arriva à une abbesse dont il est parlé dans le livre intitulé : *Apparitions diverses du père François de la Croix, carme déchaussé.* Cette supérieure trop faible apparut après sa mort à ses religieuses, ayant les vêtements et le voile tout enveloppés de flammes : « Mes filles, s'écria-t-elle, je brûle et je souffre, pour avoir négligé l'observance des règles et l'exécution des ordres du supérieur. »

Ne soyez pas importune dans l'exercice de votre autorité. — Il y a telle abbesse qui a la prétention de mettre la main à tout ; on la voit du matin au soir rôder dans tous les lieux de service ; elle veut faire la chambrière, la sacristine, la portière, la cuisinière, et en voulant tout

faire, elle trouble tout le monde. Donnez vos ordres, et puis laissez faire à qui de droit.

Je verrais avec plus de peine encore que vous fussiez du nombre de ces cervelles inquiètes qui veulent tout changer; elles entreprennent de nouvelles constructions sous prétexte de rendre le couvent ou plus beau, ou plus commode, et à force d'avoir la tête toujours remplie de briques et de mortier, elles ne font jamais oraison.

Vous vous rendriez surtout odieuse à vos subordonnées si, pour embellir la sacristie, vous retranchiez sur la portion au réfectoire, sur la fourniture de vêtements et autres choses de nécessité. Illusion diabolique trop commune, mais ignorée des supérieures! pour avancer les travaux matériels on néglige le travail intérieur et spirituel ; et on jette le trouble dans le monastère en condamnant les pauvres religieuses à voir tout le long du jour des séculiers traverser les dortoirs sans une véritable nécessité.

Soyez complaisante et affable. — La base du gouvernement religieux doit être la confiance des inférieures à l'égard de leurs supérieures. Si les religieuses n'ont pas la confiance de vous exposer leurs besoins, de vous communiquer leurs peines, de vous demander les permissions convenables, de vous découvrir les désordres qui s'introduisent dans la maison, comment pourrez-vous gouverner? Et si le bruit court qu'on ne peut vous dire un mot sans vous fâcher et vous mettre en colère, comment voulez-vous qu'on ait confiance en vous? Chacune s'éloignera de votre chambre, on fuira votre présence, et excepté quelque amie particulière ou quelque nièce, toutes les autres vous tourneront le dos. Si donc vous voulez attirer à vous le cœur de vos inférieures, prenez un air de bonté et de complaisance ; pour autant que l'observance régulière n'en souffre pas, donnez satisfaction à tout le monde avec une affectueuse affabilité.

Il sert peu de dire : quant à moi, j'ai bon cœur envers tout le monde. — Il ne suffit pas d'un bon cœur qu'on ne voit point, si votre manière d'agir extérieure est trop sévère, et votre ton trop rude. J'ai connu une abbesse pareille : autant elle avait d'aptitude et de capacité pour le gouvernement tant spirituel que temporel, autant elle était sèche et brusque dans ses rapports avec ses filles ; il n'en fallut pas davantage pour lui ôter leur confiance et les éloigner d'elle. Si vous êtes de cette trempe, que l'art corrige en vous les défauts de la nature ; mais gardez-vous d'user de certains artifices humains, propres à faire soupçonner que vous dites une chose pour l'autre, ou que les sentiments du cœur ne répondent pas aux paroles, attendu que cette duplicité, non-seulement fomenterait la défiance de la part des subordonnées, mais vous ferait perdre tout le crédit, toute l'estime, qui forment le plus bel apanage d'une supérieure.

Corrigez, mais avec douceur. — Les eaux qui tombent impétueuses et rapides, battent le sol desséché et l'arrosent à peine, mais sans le fertiliser ; au contraire les pluies douces et légères, qui viennent en temps opportun, fécondent les campagnes et les couvrent de moissons. Telles doivent être vos corrections, surtout les premières ; plus elles seront faites avec ménagement et avec douceur, plus aussi elles pénètreront. Qu'elles ne trahissent ni impatience, ni mépris ; qu'elles viennent en temps favorable et soient renouvelées à propos ; et vous verrez qu'une âme arrosée de la sorte produira des fruits qu'elle n'eût jamais produits, si elle eût été battue par la tempête. Commencez par louer celle que vous avez à reprendre, mettez-lui devant les yeux ses belles qualités, les talents dont elle est douée pour bien servir Dieu ; puis appelez son attention sur ses manquements et sur l'obliga-

tion que vous avez de maintenir les usages, de conserver la paix et le bon ordre dans le monastère; en un mot, tâchez de la gagner par de bons procédés, et ce que vous pouvez faire en secret ne le faites pas en public.

Prenez garde cependant à un écueil contre lequel se sont brisées plusieurs supérieures; elles espéraient s'attirer l'amour de leurs subordonnées en dissimulant les manquements et les irrégularités, et en allant jusqu'à y condescendre; mais le contraire est arrivé : au lieu de la bienveillance, elles n'en ont remporté que l'animadversion de toute la communauté, qui leur attribuait à juste titre la décadence de la règle. C'est pourquoi, si la douceur et la bonté ne réussissent pas à l'égard de quelques-unes, employez la force; toutefois avant de frapper réfléchissez-y, et dans les résolutions graves ne vous fiez pas à vous seule, entendez l'avis de quelque personne apte à vous donner de bons conseils; surtout recourez à l'oraison, et si dans certains cas vous ne pouvez empêcher un moindre mal sans courir la chance probable d'en occasionner un plus grand, il vaut mieux souffrir et patienter. Toutefois vous ne devez pas fermer les yeux et laisser les transgressions impunies, si vous ne voulez pas encourir la colère de Dieu; car si une supérieure, comme il est rapporté dans l'ouvrage cité plus haut, se fit voir, après sa mort, cruellement tourmentée en purgatoire, uniquement pour quelques petites fautes qu'elle n'avait pas réprimées, qu'en sera-t-il de ces abbesses qui lâchent la bride à leurs subordonnées, sans s'inquiéter des haines invétérées qu'elles nourrissent, des amitiés particulières qu'elles fomentent, des passions auxquelles elles s'abandonnent, au point de ne plus même tenir compte des règles les plus importantes? Si les religieuses réfléchissaient à la charge énorme que les supérieures ont sur les épaules, croyez-vous qu'on verrait encore dans les

couvents tant de petites ambitions s'agiter pour atteindre à un poste qui ne leur convient pas et qui entraîne tant de dangers ?

Gouvernez par vous-même, et ne laissez point le gouvernement entre les mains d'autrui. — A peine une nouvelle supérieure est-elle installée que les religieuses s'adressent mutuellement cette demande : Eh bien! qui gouvernera pendant ce triennat? qui est-ce qui gouvernera ? — Mais ce sera la supérieure qui gouvernera. — Non pas, me répond-on; ce sera la mère une telle. — Oh! quel désordre! car du moment que telle commande qui ne devrait pas commander, telle autre n'obéit pas qui devrait obéir. Malheur à vous si les religieuses sont dans cette persuasion que vous subissez l'influence d'une amie, d'une sœur! plus personne ne voudra se soumettre à vous ; il n'est rien qui éloigne davantage l'esprit des inférieures que de se voir contraintes de faire la volonté, non pas de la supérieure qu'elles se sont élue, mais de celle qui est leur égale dans la communauté. C'est vous que Dieu a choisie pour supérieure, et c'est à vous qu'il donne les grâces nécessaires pour exercer cette charge ; si d'autres, privées de ces grâces, se mettent à gouverner, non-seulement elles gouverneront mal, mais elles pousseront le monastère à sa ruine.

Gouvernez donc par vous-même, et il ne suffit pas pour bien gouverner que vous donniez vos ordres, vous devez aussi veiller à ce qu'ils soient exécutés. Vous ne devez pas inquiéter les officières, comme je l'ai déjà dit, mais bien vous informer si tout marche avec ordre. Visitez plusieurs fois le jour les infirmes, demandez si elles ne manquent de rien, et le soir bénissez-les de votre main avec l'eau bénite.

Faites en sorte que vos religieuses aient le confesseur

extraordinaire toutes les fois que le Concile de Trente le leur accorde. Si vous ne le faisiez pas, vous auriez à rendre à Dieu un compte rigoureux, car il pourrait arriver qu'il fût nécessaire à l'une ou à l'autre. Et vous ne devez pas attendre qu'on vous le demande ; ce serait une grande illusion : c'est précisément celle qui en a le plus besoin qui ne pourra jamais se déterminer à venir vous dire : « Ma mère, j'ai besoin de l'extraordinaire. »

Lorsque des confesseurs tant ordinaires qu'extraordinaires se présentent pour la première fois, il est indispensable que vous leur donniez les renseignements que vous jugerez nécessaires pour le bien de la communauté, car des confesseurs mal renseignés peuvent facilement prendre le change, et au lieu de maintenir la paix, ne faire que la troubler.

Vous devez vous informer de la manière de vivre des livranciers du monastère et des autres personnes qui en dépendent; exigez qu'ils fréquentent de temps en temps les sacrements; et si jamais vous vous aperceviez que quelqu'un prêtât la main aux légèretés de quelque religieuse extravagante, en se chargeant de billets ou de messages indus, congédiez-le si vous ne voulez pas vous attirer une condamnation au tribunal de Dieu.

Surtout ayez soin que le service de Dieu au chœur marche bien, et qu'on y observe exactement les cérémonies de l'Ordre. Veillez aussi à ce que les pauvres religieuses soient traitées charitablement et religieusement au réfectoire. Bien qu'il ne faille pas corriger sur-le-champ tous les manquements que vous pourriez remarquer, attendu que la prudence vous conseille quelquefois de dissimuler et de faire semblant de ne pas voir ce que vous voyez, ou de ne pas entendre ce que vous entendez; néanmoins, si les religieuses s'aperçoivent que vous avez

la tête à vous, et que vous voulez savoir ce qui se passe dans le monastère, en un mot, que vous entendez gouverner par vous-même ; oh ! soyez-en persuadée, elles se renfermeront dans les limites du devoir, et vous béniront, vous et votre gouvernement.

Ne soyez pas vindicative. — Ah ! qu'un certain esprit de vengeance est déplacé dans une supérieure ! Il arrivera que quelque religieuse aura été opposée à votre élection, ou bien qu'en sa qualité de conseillère elle aura soutenu avec chaleur un avis contraire au vôtre ; voilà qu'aussitôt vous la prenez en aversion, vous cherchez toutes les occasions de la mortifier ou de la prendre en défaut ; après cela, vous osez vous plaindre qu'on murmure contre vous dans la communauté ; ôtez-en l'occasion, mettez de côté la vengeance, et on ne murmurera plus. Combien de fois vous-même, quand vous étiez inférieure, n'avez-vous pas parlé mal de celle qui présidait ? et maintenant encore ne condamnez-vous pas peut-être la conduite de celle qui vous a précédée dans le gouvernement ? Supportez donc un défaut pour lequel vous avez tant besoin vous-même qu'on use de support à votre égard. Dieu vous préserve de vous servir de l'autorité pour punir celle qui n'a d'autre faute que de n'être pas de votre goût ! Dans le livre que j'ai déjà cité, on rapporte qu'une supérieure apparut après sa mort à une de ses compagnes, et lui dit : « Peu s'en est fallu que je ne fusse précipitée en enfer, uniquement pour avoir usé de mon autorité de supérieure en vue de satisfaire un ressentiment personnel. »

Soyez exemplaire. — Le bon exemple d'une supérieure est l'âme d'un bon gouvernement. Les religieuses feront plus d'attention à vos œuvres qu'à vos paroles. Si vous êtes la première au chœur, à moins d'un empêchement légitime, si vous êtes la première aux exercices de la com-

munauté; si l'on vous trouve humble, affable, fervente, tout le monde suivra votre exemple; au contraire, si vous étiez la plus prompte à médire, la plus portée au ressentiment, à l'impatience; si vous prétendiez à des exemptions, si vous ne paraissiez que rarement à la table commune, il est certain que vous perdriez le crédit qui est indispensable au gouvernement monastique. Lorsque vous étiez simple religieuse, vous n'étiez observée que par la supérieure, et peut-être même ne l'étiez-vous guère par elle; mais à présent que vous êtes supérieure, toute la communauté vous observe, et de votre exemple dépend la régularité de vos religieuses.

Si vous avouez que vous êtes pauvre en vertu, et que vous ne trouviez en vous que misères et défauts, imitez sainte Térèse. Cette sainte, ayant été élue supérieure d'un de ses monastères, fit poser à la place de l'Abbesse une statue de la très-sainte Vierge, et lui mit en mains les clefs du monastère; puis elle invita les religieuses à reconnaître cette auguste Reine pour leur mère, à recourir à elle dans leurs besoins, à la prendre pour modèle dans toutes leurs actions, et à ne point regarder ses propres faiblesses; s'adressant ensuite à la sainte Vierge elle-même, elle la supplia de daigner l'accepter, elle et toutes ces religieuses, pour ses sujettes, et de présider pendant le triennat au gouvernement du monastère, afin que tout marchât en bon ordre, pour la plus grande gloire de son divin Fils; c'est ce qui eut lieu. Usez-en de même, et avec la protection de Marie espérez hardiment que tout prospèrera sous votre gouvernement.

§ XIII.

COMMENT DOIT SE COMPORTER UNE RELIGIEUSE DANS L'OFFICE D'ÉCONOME.

Après l'abbesse ou supérieure vient en premier lieu la vicaire ou sous-supérieure; mais comme les avis donnés à l'une peuvent également servir à l'autre, nous nous abstenons d'en parler. Seulement qu'on prenne garde que si entre la supérieure, la vicaire et les autres assistantes ou conseillères, il vient à naître des désaccords ou des dissentiments, bientôt toute la bonne harmonie de la communauté en sera troublée. Celles-ci doivent donc seconder la supérieure, et si la supérieure n'avait pas toute la capacité désirable, ou si elle commettait des manquements graves dans l'exercice de sa charge, elles devraient l'en avertir, mais toujours avec le respect dû à la supérieure, et seulement dans le cas où les conseillères jugeassent unanimement qu'il y a lieu à un avertissement; encore faudrait-il se garder de la diffamer, soit dans l'intérieur du monastère, soit au dehors, de manière à lui faire perdre la vénération de ses religieuses et l'estime des séculiers. Oh! que cette bonne entente entre les chefs d'une communauté est importante! Si la supérieure, la vicaire et les assistantes sont unies, elles formeront « ce triple lien, » *funiculus triplex*, qu'il sera impossible de rompre, et les affaires du couvent marcheront à merveille, tant pour le temporel que pour le spirituel.

Parmi les assistantes et les conseillères, c'est l'économe ou procuratrice qui occupe d'ordinaire le premier rang; c'est elle, en effet, qui porte en quelque sorte tout le poids de la communauté, et son office est le plus scabreux, le

plus dangereux de tous, celui qui occasionne le plus de distraction. Vous donc qui avez reçu cette charge, figurez-vous que vous marchez entre deux écueils, au risque de vous heurter à droite ou à gauche, à votre grand préjudice : ces écueils sont ou le trop grand attachement à l'argent par une sordide avarice, ou le luxe excessif dans les dépenses par l'effet d'une prodigalité déplacée. Dans le premier cas, vous manqueriez à la charité, au détriment de vos pauvres consœurs; dans le second, vous manqueriez à la justice, au détriment du monastère, et dans l'un et l'autre cas, vous chargeriez votre conscience en vous rendant coupable devant Dieu. Pour vous préserver d'un si grand mal, profitez de ces quelques enseignements qui vont suivre.

Ne manquez pas de pourvoir à tous les besoins, selon les usages du monastère, et les exigences de la charité. — Vous avez en caisse beaucoup d'argent; je voudrais bien savoir pourquoi vous êtes si jalouse de le conserver. Vous me direz que c'est pour les besoins du couvent. Mais si le besoin se fait sentir présentement, pourquoi ne pas y pourvoir? Pourquoi ne pas fournir aux religieuses ce qu'il leur faut, d'après les règles et les coutumes du monastère? Faut-il que je le dise? Vous voulez vous faire la réputation d'une habile économe, et entre temps vous manquez aux devoirs d'une bonne religieuse, et vous mettez le trouble dans la communauté par les réclamations et les murmures que vous provoquez. Vous vous persuadez que vous aurez atteint le comble de la perfection dans l'exercice de votre charge, si vous réussissez à laisser dix écus de plus au monastère, dix écus arrachés de la bouche de vos pauvres consœurs que vous traitez avec tant de parcimonie. Oh! quelle illusion! Vous prétendez par cette manière d'agir rendre service au monastère? Mais qu'en-

tendez-vous par le monastère? Sont-ce les murs du cloître ou les religieuses? Qu'on ne vous voie donc pas tout le long du jour obséder l'oreille de la supérieure pour la porter à retrancher quelque chose sur la nourriture ou le vêtement des religieuses; n'allez pas, afin de thésauriser, vendre le meilleur vin et le grain de première qualité, en réservant le moindre pour les pauvres religieuses. Ce n'est pas là une sage économie, mais une véritable cruauté.

Que serait-ce si vous manquiez à la charité envers vos consœurs pour dépenser vos revenus en mille superfluités? Je suppose que dans votre couvent on n'observe pas la vie commune dans la perfection, si bien que les frais de médecins et de médicaments ne soient pas à la charge de la maison, mais retombent sur chaque religieuse en particulier; qu'il advienne cependant qu'une pauvre infirme n'ait pas de ressources ou n'en ait pas de suffisantes, faut-il la laisser mourir sans secours? — Mais le monastère ne peut pas intervenir. — Il ne le peut pas? S'il s'agit de faire faire une chape en argent pour l'église, il le peut; s'il s'agit d'une musique dispendieuse aux jours de fêtes, il le peut; s'il s'agit d'entreprendre des constructions somptueuses, il le peut; et pour secourir une de vos sœurs malades, on ne peut rien? c'est là une cruauté par trop abominable et devant Dieu et devant les hommes. Savez-vous ce qui arrivera? La charité est exilée de votre couvent? eh bien! moi je vous dis que les bénédictions célestes se détourneront également de vos propriétés et de vos biens, que la source de vos revenus tarira et que tout s'en ira en feu et en fumée. Pour vous, mère économe, qui êtes la cause de ces malheurs, attendez-vous à un terrible châtiment.

Mettez l'observance de la règle avant les économies —

Quelle est la cause de tant d'irrégularités qu'on voit tous les jours s'introduire dans les couvents? La voici : c'est que les religieuses ne sont pas pourvues du nécessaire. Mais pourquoi ne le sont-elles pas? Parce que les économes ont la main trop resserrée et le cœur trop dur. Telle religieuse ne recevant pas du couvent ce dont elle a besoin, tâche de se pourvoir au dehors ; on fait de la théologie à sa façon, parce qu'on fait tout sans permission de la supérieure ; on s'applique au travail dans le temps où il faudrait s'appliquer à l'oraison, on ne paraît presque jamais au chœur, on va au parloir et on entretient des liaisons dangereuses, et cela afin d'en retirer quelques secours, d'ailleurs nécessaires. De tous ces péchés quelle est la cause, si ce n'est vous, qui négligez de pourvoir aux besoins de vos consœurs? Judas vendit son divin maître aux Juifs pour trente deniers, et vous, pour entasser quelques deniers, vous vendez au démon les épouses de ce divin Maître.

Que serait-ce si vous couvriez de votre manteau les infractions à la règle? Telle sœur converse est arrogante, mais dans son office elle réalise des économies, et vous la protégez. Telle infirmière néglige le soin de ses malades, mais aussi elle épargne votre caisse, et vous la protégez. Telle cuisinière traite assez mal la communauté, et provoque les murmures de toutes les religieuses, mais elle retranche sur la dépense et vous remet ses épargnes, et vous la protégez envers et contre tous, vous la mettez à couvert des corrections, des avertissements et des pénitences qu'elle mérite. Maudite avarice, de quels maux n'est-elle pas la cause!

Ce serait bien pis encore, si pour thésauriser vous faisiez débiter des mensonges par vos commissionnaires, en leur ordonnant, par exemple, dans le cas qu'on leur de-

mandât pourquoi tel jour d'abstinence on n'a pas acheté de poisson, de répondre qu'il n'y en avait pas, tandis qu'il abondait sur le marché. En effet, afin d'assouvir votre manie d'économiser, vous obligez les religieuses à se contenter d'herbes cuites; mais entre temps tout le monde se livre à la critique et aux murmures. A qui la faute? A votre avarice, qui vous ferait couper un liard en quatre. Parfois, soit en vendant, soit en achetant, vous vous mettez à marchander pour le prix avec des séculiers, et à vous quereller à la grille ou au parloir, après quoi vous finissez par contraindre de pauvres gens à prendre ce que vous voulez bien leur donner, sous peine de perdre votre clientèle. Par cette manière d'agir vous croyez procurer l'avantage du monastère; en réalité vous ne faites que vous ruiner vous-même ainsi que la communauté. Hélas! vous vous rendez responsable d'autant de péchés que vous occasionnez de médisances dans le monde, et d'infractions à la règle dans le couvent.

Ne regardez pas comme votre bien ce qui est au couvent, et ne vous appropriez rien de ce qui appartient au monastère. — D'où peut donc provenir une pareille ténacité? Si vous me permettez de dire ce que j'en pense, je crois qu'elle vient de ce que vous tenez pour vôtre un bien qui réellement n'est pas à vous. Que dirait saint Bernard, lui qui avait tant d'horreur du mien et du tien, s'il entendait une économe s'exprimer en ces termes : cette construction me coûte cent écus; j'ai avantageusement placé mon argent en faisant telle provision. Quoi! votre argent? Mais c'est une espèce de vol d'appeler vôtre ce qui appartient au monastère. J'aime à croire que le sentiment intérieur ne correspond pas à la manière de parler; toutefois, il est vrai de dire que cette façon de s'exprimer engendre en vous un certain amour de propriété et fait

que vous dépensez à contre-cœur, parce qu'il vous semble que vous dépensez votre bien. Depuis que vous avez émis votre vœu de pauvreté, il n'y a plus rien à vous, pas même le voile que vous portez sur la tête ; vous en avez l'usage, mais non la propriété. Bien plus, pour ce qui est de l'argent ou des denrées qui passent par vos mains à raison de votre office, vous n'en avez pas même l'usage, mais seulement l'administration ; comment donc pouvez-vous dire vôtre en parlant de cet argent ou de toute autre chose? Que serait-ce si vous alliez jusqu'à vous approprier certaines économies, les considérant comme le fruit de votre industrie? Vous êtes obligée d'employer toute votre industrie à procurer l'avantage du couvent; c'est au couvent qu'appartient le capital, c'est au couvent aussi que reviennent les épargnes ; vous devez rendre compte de tout à la supérieure, et vous faire quelque profit sans sa permission ce n'est pas un vol ordinaire. mais un vol sacrilége. Craignez Dieu, et souvenez-vous souvent que les biens communs usurpés et le vœu de pauvreté violé devront s'escompter avec le feu, et un feu éternel.

Ne perdez pas l'esprit intérieur, mais administrez les intérêts du monastère de telle sorte que vous n'encouriez pas la ruine de votre âme. — Je ne voudrais pas qu'un économat de trois ans dût vous coûter un purgatoire de trois siècles ; c'est pourquoi vous devez avoir le plus grand soin de ne vous point laisser aller à la dissipation d'esprit. Je sais que votre emploi ne vous permet pas d'assister à toutes les heures canoniales en chœur ; mais faut-il vous en exempter constamment, sans même y paraître aux jours les plus solennels? Je sais que vous avez à traiter tous les jours avec des séculiers, avec des maîtres-ouvriers, des fournisseurs ; mais faut-il y prendre goût, et après avoir traité des intérêts du monastère,

passer des heures entières à discourir des choses du monde? Il est bien vrai que tel de vos marchands est un homme de bien, mais pourtant c'est un homme, et il ne vous est pas permis de perdre, à converser familièrement avec un homme, le temps qui devrait être employé en pieux entretiens avec Dieu. Je ne blâme pas que vous passiez plusieurs heures du jour à votre bureau pour régler vos comptes et tenir vos registres en ordre; mais ses comptes avec Dieu, ne faut-il pas aussi les tenir en ordre? ne faut-il pas un peu d'oraison mentale, un peu d'examen de conscience, un peu de lecture spirituelle? Réveillez-vous donc en lisant ces avis, et comprenez une fois pour toutes cette vérité : que votre monastère soit un peu plus riche, ou un peu plus pauvre, pourvu qu'il n'y ait pas de votre part une coupable négligence, peu importe! ce n'est pas là ce dont vous aurez à rendre compte au tribunal de Dieu. Mais que par la dissipation totale de l'esprit religieux vous veniez à perdre le paradis, ou au moins beaucoup de mérites pour le ciel, oh! voilà ce qui importe souverainement, et ce dont il faudra rendre compte à ce redoutable tribunal. Prenez la résolution, s'il en est ainsi, de vous maintenir, au milieu des devoirs de votre charge, dans la retraite qui convient à une vierge, et n'ayez de rapports avec les séculiers qu'autant que la nécessité l'exige. Dites fréquemment à Dieu : Seigneur, donnez-moi la grâce de manier les affaires temporelles de telle façon que je ne perde pas les biens éternels.

---

§ XIV.

COMMENT DOIT SE COMPORTER UNE RELIGIEUSE DANS L'OFFICE DE MAÎTRESSE DES NOVICES.

Malheur à ces monastères où l'on ne choisit point pour maîtresse des novices celle qui est désignée par la pluralité des suffrages, comme la plus parfaite sous le rapport de l'esprit religieux et de la prudence, mais où est censée élue celle qui précède les autres à titre d'ancienneté, ou à raison des charges qu'elle a remplies! Malheur surtout aux couvents où la novice compte autant de maîtresses que de parentes parmi les religieuses! Si ce détestable abus régnait dans votre couvent, je ne m'étonnerais point que l'observance régulière y fût foulée aux pieds. En effet, savez-vous ce que font les novices dans les monastères? Elles s'exercent à l'art de peindre; elles ne font autre chose que reproduire en elles-mêmes les vertus, les qualités, tous les traits, en un mot, de leurs maîtresses. Or, c'est de la bonne ou mauvaise éducation des novices que dépend tout l'avenir de la communauté, car elles deviendront à leur tour, les unes supérieures, les autres économes, d'autres sacristines, en un mot, elles formeront tout le monastère. Jugez par là du degré de sainteté et d'esprit intérieur qui est requis de la part d'une maîtresse, puisque c'est d'elle que dépend le bien de toute la maison. Souffrez donc, vous qui êtes maîtresse, de redevenir novice pour un instant, et profitez des avis suivants.

En premier lieu, soyez exemplaire. — Il ne suffit pas de dire aux novices : Soyez bonnes, soyez saintes; moi je vous dis : Soyez vous-même bonne et sainte, et vous formerez de saintes novices. Tâchez donc de devenir une

personne adonnée à l'oraison, méditez et considérez attentivement les vérités éternelles que vous devez insinuer dans l'esprit et le cœur de vos disciples, et recommandez-vous aux saints pour qu'ils vous obtiennent un véritable esprit religieux. Si votre esprit est un esprit de charité, de douceur, de mortification, vos novices deviendront charitables, douces et mortifiées ; mais si votre esprit était un esprit d'affectation, d'impatience, de vanité, vos novices deviendront affectées, impatientes et vaines. En effet, elles se trouvent sans cesse avec vous, elles s'entretiennent avec vous, elles vous écoutent, vous voient, vos observent; il faut bien qu'elles s'imprégnent ou de vos défauts ou de vos vertus. Il est vrai qu'elles sont fort jeunes ; mais elles savent parfaitement discerner vos inclinations, vos aversions, vos goûts ; elles savent aussi faire la distinction entre vos enseignements et vos actions : voyez donc combien il importe que vous écartiez de vous tous les défauts qui pourraient diminuer vôtre autorité aux yeux des novices.

Ne soyez pas colère et élevez rarement la voix. — Si vous prétendez enseigner la vertu à l'aide du vice, vous ne réussirez pas. Il est bien vrai que les novices doivent être reprises de leurs défauts ; si elles ne sont pas habituées à supporter les réprimandes au noviciat, comment pourront-elles les supporter quand elles seront professes ? Mais si tout en les reprenant, vous vous rendez vous-même répréhensible par vos emportements, ne voyez-vous pas que vous détruisez par vos mauvais exemples ce que vous prétendez édifier par vos paroles? Avant de reprendre, recommandez-vous à Dieu, pesez ce que vous avez à dire et la manière de le dire. Qu'en temps et lieu vous adressiez une réprimande à une de vos novices avec quelque chaleur, cela peut être opportun ; elle appréciera

mieux sa faute parfois en voyant votre déplaisir ; mais si elle s'aperçoit que vous n'en finissez jamais, elle commencera à se persuader que ce n'est pas tant son manquement que sa personne même qui vous déplaît : elle s'aigrira et fera tout à contre-cœur, elle perdra confiance en vous et vous regardera comme un objet d'aversion, au lieu d'avoir pour vous un amour filial. Vous ne devez pas exiger de votre novice l'esprit d'une ancienne : elle est jeune encore et elle a le cœur tendre ; vous devez la gagner par l'affection et ne pas vous montrer raide ; vous devez même tempérer la gravité de votre charge par une certaine tendresse, afin de donner à votre novice pleine facilité de recourir à vous en toute conjoncture, tant pour ses besoins spirituels que pour ses besoins temporels. Il serait même bien de vous entretenir quelquefois avec chacune en particulier de leurs nécessités, en leur parlant avec bonté de ce qui les intéresse ; il est certain que ces petits colloques intimes vous captiveront l'amour et la confiance des novices, et aideront puissamment à les confirmer dans leur vocation religieuse, pourvu qu'ils ne dégénèrent pas en partialités, comme je vais le dire.

Evitez toute partialité. — D'où viennent tant de troubles dans les noviciats? La plupart du temps, de la partialité des maîtresses. Si vous ne cessez de louer l'une et de blâmer les autres, vous ferez si bien que votre noviciat deviendra une pépinière d'envies, de défiances et de dégoûts. Et puis, comme vous vous trompez ! Vous vous sentez portée à montrer plus d'affection à telle novice qu'aux autres, il vous semble que c'est une belle âme, toute dévote, toute modeste, une petite perfection : savez-vous pourquoi? Parce qu'elle est un peu plus avenante ; ou bien encore elle vous paraît plus fervente parce qu'elle est plus affectueuse à votre égard. Plaise à Dieu

que vous ne soyez pas condamnée à ne retrouver un jour en elle qu'une ambitieuse, une religieuse déréglée, qui fera la désolation de toute la communauté! Gardez-vous donc de suivre votre inclination naturelle, et quoique intérieurement vous éprouviez plus d'attrait pour l'une que pour l'autre, ne le faites point voir ; faites en sorte que dans vos louanges, dans vos avertissements, dans vos réprimandes on ne puisse jamais découvrir une ombre d'injustice ; sans quoi, au lieu de porter à la vertu, vous ne ferez que fomenter le vice.

Soyez discrète et n'exigez point tout à la fois. — De ce que la partialité chez une maîtresse est fort blâmable, il ne s'ensuit pas que l'on doive traiter tout le monde de la même manière ; il faut savoir discerner la diversité des caractères. Si à une jeune fille d'un caractère mélancolique, craintif, pusillanime, vous infligez des mortifications et des humiliations publiques, vous la jetterez dans le désespoir et n'en tirerez rien de bon ; à ces sortes de personnes, il faut donner des encouragements, et témoigner de l'affection. Une autre brille de toute la vivacité de la jeunesse ; quoique innocente d'ailleurs, il lui serait très-difficile d'observer le silence, et de garder constamment la gravité et la modestie religieuses : il faut supporter de sa part quelques légèretés sans malice, et modérer avec grâce cette ardeur juvénile. Telle autre est revêche, pétulante, effrontée : oh! ici, c'est le cas d'avoir la main ferme. En un mot, il faut varier la direction selon la variété des naturels, d'autant plus que certains caractères, quoique bons, offrent de véritables dangers : sans détruire ce qu'il y a de bon, vous avez à parer aux dangers autant que faire se peut. Un caractère sérieux sied bien à une religieuse, mais il l'expose à tomber dans la mélancolie ; un esprit taciturne est digne de louanges

parmi les femmes, lesquelles pèchent d'ordinaire en parlant trop, mais il peut facilement dégénérer en caractère sombre et soupçonneux ; la pudeur virginale plaît extrêmement, mais elle expose à cacher ses défauts, et à les cacher même à son confesseur ; un caractère vif sert fort bien la dévotion, mais il est en danger de donner dans des écarts ; un caractère affectueux est estimable parmi des religieuses, mais il court risque de se laisser entraîner à des amitiés particulières. Approuvez ce qu'il y a de bon dans chaque caractère, tâchez de le développer ; mais remédiez aux dangers, en avertissant la novice du but vers lequel doivent tendre tous ses efforts. Ma fille, dites-lui, Dieu vous a donné d'excellentes dispositions, vous pouvez devenir une sainte ; mais vous avez un naturel trop impétueux, et c'est là le défaut qu'il faut combattre par des actes contraires. Si la novice vient à reconnaître son faible et s'applique à se modérer, vous aurez beaucoup gagné. C'est pourquoi, il faut renouveler souvent les admonitions sans jamais cesser d'appeler l'attention sur un point que vous n'en ayez obtenu un amendement sensible. Toutefois n'ayez pas la prétention de tout faire en un jour ; c'est par la patience, et en dissimulant à propos bien des fautes, que vous atteindrez plus facilement le but.

Accoutumez vos novices à agir avec une intention surnaturelle, afin qu'elles se maintiennent le reste de leur vie dans les bonnes habitudes contractées pendant le noviciat. — Il existe une locution qui a cours parmi les religieuses : quand elles voient une jeune professe immodeste, impatiente, vaine, inquiète, elles ont coutume de dire : Une telle a perdu l'esprit du noviciat. Cela n'est pas vrai. Dites plutôt que pendant son noviciat elle n'a jamais acquis l'esprit solidement religieux. Cette modestie telle

quelle, qui consiste à incliner la tête sur l'épaule, cette patience de petite maîtresse, cette humilité affectée, tous ces airs de vertu n'étaient qu'apparents. Elle agissait par crainte de sa maîtresse, ou de la supérieure, et non par crainte de Dieu, en sorte que l'esprit intérieur faisait défaut. Vous devez donc pénétrer votre novice des maximes éternelles, afin qu'elle s'accoutume à combattre ses défauts, non parce qu'elle est sous les yeux de sa maîtresse, mais parce qu'elle est sous les yeux de Dieu ; non parce qu'elle sera reprise de la supérieure, mais parce qu'elle aura un compte très-sévère à rendre au tribunal de Dieu de toutes ses actions. Faites-lui comprendre que, quoique religieuse, elle pourrait non-seulement brûler bien longtemps en purgatoire, mais même se précipiter en enfer. Si elle s'habitue à agir par ces motifs surnaturels, elle agira avec un esprit intérieur, et comme ces motifs seront les mêmes après le noviciat, elle conservera cet esprit et croîtra en vertu.

A cette fin, recommandez-lui de se bien pénétrer aussi de vos Règles et de vos Constitutions, en un mot de toutes les lois qui vous gouvernent ; car c'est une chose insupportable de voir des professes qui ne savent même pas ce qu'elles ont à observer en religion. Il en est qui s'adonnent à des jeûnes, à des austérités et des veilles sans discrétion, puis, au bout de quelque temps, ayant la santé délabrée, elles ne peuvent plus même observer les jeûnes de règle. C'est à la maîtresse à modérer ces excès de ferveur. Vous ne devez pas, dès qu'une novice éprouve un petit mal de tête, la dispenser du chœur et de toutes les observances, ce serait un excès d'indulgence ; mais il ne faut pas non plus seconder une ferveur indiscrète, qui ne tend qu'à mortifier le corps. Habituez-les plutôt à manier les armes qui servent à dompter l'esprit ; habituez-les à bien faire l'oraison mentale, à profiter des lectures

spirituelles, à faire souvent des examens et des retours sur elles-mêmes, à mortifier leurs passions : voilà le moyen de faire de bonnes élèves. J'avoue que, pour y réussir, il faut beaucoup de peine et beaucoup de patience ; mais consolez-vous : la récompense que vous recevrez de la main de Dieu sera bien grande aussi.

Ne permettez pas que les novices se familiarisent avec les religieuses ni avec les élèves pensionnaires. — Si outre l'office de maîtresse des novices, vous aviez aussi la direction des pensionnaires, vous devez veiller à ce que les unes ne se familiarisent pas avec les autres, et surtout qu'elles n'aient point des rapports trop familiers avec les religieuses. Il arrive bien souvent que les novices, aussi bien que les pensionnaires, remarquant certains défauts chez les religieuses, en perdent l'estime pour le couvent, et la vocation à l'état religieux. Ce sont des plantes tendres et délicates, vous devez donc les protéger comme telles, et veiller sur elles jour et nuit. Aucune précaution ne sera superflue, et il serait excellent que vous pussiez dormir auprès d'elles. Faites en sorte que chacune ait son lit, et ne leur permettez pas de circuler dans le couvent sans être accompagnées, soit par vous, soit par quelque religieuse de confiance. Surtout ayez l'œil ouvert sur les amitiés particulières, sur la vanité dans la toilette, sur la lecture des livres profanes, et principalement sur les lettres adressées à des personnes suspectes. Sinon, vous courriez risque, vous, et les religieuses, leurs parentes, qui, par une protection mal entendue ne vous laissent peut-être pas toute la liberté nécessaire pour les bien élever, vous courriez risque, dis-je, d'avoir à gémir un jour en ce monde et dans l'autre. Vous comprendrez mieux la vérité de ce que je dis en lisant le trait suivant : je vous conseille même de le faire lire à vos novices et à vos élèves.

Un auteur moderne rapporte qu'une jeune fille ayant été placée dans un couvent pour y faire son éducation, sous la direction d'une tante, religieuse distinguée par son zèle et sa piété, un jeune homme en fut épris, et parvint à lui faire remettre une lettre, dans laquelle il dévoilait la passion qu'il avait conçue pour elle, à cause de ses brillantes qualités. Il n'en fallut pas davantage pour allumer dans le cœur de la jeune imprudente un vaste incendie; elle répondit sur-le-champ au jeune homme, et continua à entretenir avec lui une correspondance épistolaire, sans autre but dans le principe que de contracter un mariage honnête. Mais le démon s'étant rendu maître de son cœur, commença à lui suggérer des pensées impures, si bien que la malheureuse y succomba; il est bien vrai que le mal se borna à de simples pensées, mais cependant il y eut faute grave, et le pis, c'est que, dominée par la honte, elle n'eut jamais le courage de manifester ses péchés au confesseur. Elle continua de la sorte à entasser sacriléges sur sacriléges pendant plusieurs années, en recevant les sacrements, dans cet état de péché mortel. Dieu lui envoya de saintes inspirations, mais elle résista constamment à la grâce, et ayant été enfin saisie par une cruelle maladie, elle mourut dans son obstination. Après sa mort, Dieu le permettant ainsi pour l'instruction de ceux qui se livrent à ces folles amours et taisent par honte leurs péchés en confession, elle apparut tout environnée de flammes à sa tante, et lui dit : « Voilà, ma tante, celle sur laquelle vous avez veillé avec tant de soin et de précaution; la voilà damnée pour un péché de pensée qu'elle n'a pas manifesté au confesseur. » Et cela dit, elle disparut. Vous qui êtes maîtresse des novices et des pensionnaires, apprenez à compter avec les jeunes filles; retranchez-leur toute relation avec des personnes

suspectes, soit par lettres, soit de vive voix au parloir; sans cela, vous vous rendriez coupable au tribunal de Dieu de les avoir poussées vers l'abîme.

§ XV.

COMMENT DOIT SE COMPORTER UNE RELIGIEUSE DANS L'OFFICE DE SACRISTINE.

Si vous aviez par hasard la curiosité de savoir quels sont ceux qui ont le moins de respect pour le lieu saint, et de vénération pour Jésus-Christ dans le très-saint Sacrement, je vous avouerais franchement que ce sont les sacristains. A voir comme ils passent et repassent devant le tabernacle sans même fléchir le genou, comme ils élèvent la voix dans le sanctuaire, manient sans façon et calices, et patènes, et ornements sacrés, on serait tenté de croire que, par un excès de familiarité avec Jésus-Christ, ils ont perdu tout à fait le respect et la dévotion qui lui sont dus. Je ne voudrais pas qu'on pût en dire autant de vous, qui êtes chargée de l'office de sacristine. Vous seriez bien à plaindre si, après avoir consacré au service de l'église et vos pensées, et vos peines, et votre argent, vous n'eussiez fait en fin de compte qu'accroître de plus en plus votre dette envers la justice divine, et cela pour avoir tout fait en esprit de vanité, d'ambition et d'amour-propre. Afin de vous préserver d'un pareil malheur, profitez des avertissements suivants, et pour ne point profaner un si saint emploi, apprenez comment vous devez vous comporter vis-à-vis de Dieu, vis-à-vis de vos compagnes, vis-à-vis des séculiers et vis-à-vis de vous-même.

Faites grand cas de votre office, et ayez bien soin de

purifier votre intention. — Votre office est en réalité digne d'envie aux yeux de quiconque sait l'apprécier ; il vous établit en effet dans une sorte de nécessité de vous sanctifier, puisque par vos pensées, par vos paroles, par vos actions, vous êtes dans l'obligation de vous tenir continuellement en la présence de Dieu. C'est vous qui avez la garde des ornements et des vases sacrés ; c'est vous qui préparez les pains d'autel qui doivent être changés au corps adorable de Jésus-Christ ; c'est vous qui êtes la gardienne du tabernacle et des ciboires qui sont sa demeure, et de l'Hostie consacrée dans laquelle il réside : Quelle sainteté par conséquent ne devrait-on pas voir briller en vous ! Avec quelle modestie, quels sentiments religieux ne devriez-vous pas aborder les prêtres qui viennent célébrer dans votre église ! Vous devriez, au milieu d'occupations si saintes et si pieuses, vous tenir constamment unie à Dieu. Pour qu'il en soit ainsi, arrivée à la sacristie, prosternez-vous à genoux devant le très-saint Sacrement, renouvelez votre intention, et remplissez ensuite votre besogne dans un religieux silence. En maniant les corporaux, les purificatoires, et autres linges sacrés, figurez-vous que vous maniez les langes dont fut enveloppé l'enfant Jésus, et entremêlez votre travail d'actes d'amour, d'actions de grâce et d'offrandes. Si de plus, dans le cours de la journée, vous faisiez, vous ou votre compagne, un quart d'heure de lecture spirituelle suivi d'un moment de silence, combien cette salutaire pratique contribuerait à vous entretenir dans un pieux recueillement, et comme votre cœur peu à peu s'embraserait d'amour ! Oh ! c'est alors que vous sanctifieriez un si bel emploi, et que cet emploi vous sanctifierait à son tour.

Entendez-vous avec votre compagne et n'ayez à deux

qu'un cœur et qu'une âme. — Vous n'obtiendrez pas le recueillement dont j'ai parlé, si vous ne vivez pas en bonne intelligence avec votre compagne. L'obéissance vous a assigné une sœur pour compagne, et vous prétendez qu'elle soit votre servante; il n'en sera rien : elle est votre compagne, c'est-à-dire qu'il doit régner entre vous une harmonie parfaite; vous devez la regarder de bon œil, la traiter avec respect et compatir à ses défauts. Songez-y bien : dans l'office que vous remplissez, toutes vos occupations vous portent vers le Dieu de paix, et vous, vous vivriez dans un état de dissension continuelle, jusqu'à scandaliser tout le monastère et faire dire aux religieuses : Le service de l'église ne se fait pas, parce que les sacristines ne sont pas d'accord? A Dieu ne plaise qu'il en soit ainsi! Si jamais votre bouche a laissé échapper quelque parole piquante, si vous avez contristé votre sœur par des manières peu polies, soyez la première à lui faire vos excuses, persuadée que Dieu n'agréerait ni les ornements, ni les cires, ni les fleurs que votre main déposerait sur son autel, si vous conserviez dans le cœur quelque aigreur contre votre sœur. Le Dieu de paix veut être servi dans la paix, et la paix du cœur.

Ne soyez pas ambitieuse, et n'ayez pas la prétention de faire plus que les autres. — Il y a un esprit d'ambition qui domine en vous, et c'est là précisément ce qui vous ôte la paix. Vous visez à l'extraordinaire, mais en voulant faire plus que les autres, vous excitez chez celles-ci l'esprit d'envie, et adieu la charité. Souvenez-vous de la veuve de l'Evangile, qui, n'ayant déposé dans le tronc du temple que deux deniers, c'est-à-dire moins que tous les autres, fut cependant louée par Notre-Seigneur plus que tous les autres. Si l'on observait dans votre monastère le décret de Clément XI, d'heureuse mémoire, émané

le 28 juillet de l'année 1708, par lequel il ordonne que les offices se fassent aux frais de la communauté, cet avertissement ne serait pas nécessaire pour vous; mais comme la pauvreté de votre monastère ne permet peut-être pas l'observation de ce décret, tâchez au moins d'avoir plus à cœur le bon témoignage de Dieu que les louanges de toute la communauté, et ne cherchez pas à faire plus que les autres. Il est bien vrai que celle qui vous a précédée a emporté, par sa magnificence, les applaudissements de tout le monde, tandis que par son ambition peut-être elle a déplu à Dieu ; mais vous, par votre pauvreté, vous obtiendrez les applaudissements du ciel entier. Si vous en agissez autrement, il arrivera qu'après avoir bien sué, vous être donné mille peines, jusqu'à contracter des dettes qui ne seront couvertes que dans plusieurs années, au lieu de faire un sacrifice agréable à Dieu, vous n'aurez sacrifié qu'à l'ambition, si bien qu'en définitive tout se réduira à un peu de fumée et peut-être à une dette énorme qu'il faudra escompter en purgatoire.

Soyez exemplaire dans vos discours, et ne profanez pas le passoir de la sacristie en envoyant au dehors des présents ou des billets inconvenants. — Il n'y a pas d'office qui oblige plus étroitement une religieuse à la sainteté que le vôtre, attendu que vous êtes continuellement dans l'occasion de traiter avec des personnes du dehors, et que vous paraissez à leurs yeux comme un spécimen de toute la communauté. Vous portez sur vous la réputation de l'Ordre tout entier : quiconque est en rapport avec vous juge, d'après votre manière de parler et d'agir, de la manière d'agir et de parler des autres religieuses. Si donc en conversant avec des prêtres ou des séculiers vous vous montrez trop libre dans vos discours, peu modeste dans vos regards, fort portée à la curiosité,

passant chaque jour des heures entières en conversations inutiles dans la sacristie. On ne pourra s'empêcher de croire que si celles qui sont destinées à ce saint office sont si pleines d'imperfection, il ne doit pas en être autrement des autres.

A Dieu ne plaise que vous avilissiez la dignité de votre ministère tout angélique en vous laissant aller à des propos inconvenants! N'allez pas profaner un lieu sanctifié par le contact de tant de choses consacrées au service de l'autel, tels que les vases et les ornements sacrés! Vous croyez passer pour une personne généreuse et de bon ton, en faisant servir au prêtre, dans la sacristie, le chocolat avec des friandises, tandis qu'il a encore les lèvres humectées du sang de notre divin Sauveur; et c'est par cela même que vous perdez la réputation d'une religieuse vraiment intérieure. — Mais l'usage... Quel usage donc? quel usage? C'est un abus diabolique de convertir la sacristie en réfectoire, et de substituer à l'action de grâces qui est due à cet auguste sacrifice, un acte de pure gourmandise.

Malheur à vous surtout, si vous vous serviez des facilités que vous procure votre charge pour satisfaire vos inclinations ou vos caprices! Je connais une sacristine qui profanait souvent la sacristie en faisant passer par là des présents destinés à seconder ses petites passions; peu s'en est fallu que, surprise dans le lieu même de violentes douleurs d'entrailles, elle n'y perdît la vie.

Mais à quoi ne devriez-vous pas vous attendre, si, pour complaire à vos amies, vous vous chargiez de transmettre ou de recevoir des lettres, des billets, des cadeaux? Ecoutez le châtiment terrible que la justice de Dieu infligea, il n'y a pas longtemps, à une religieuse qui était sacristine comme vous. Il y avait dans un monastère deux vierges folles, qui nourrissaient dans leur cœur beaucoup

plus d'amour pour le monde que pour Dieu. Elles cherchaient à fomenter leurs passions au moyen de lettres, mais ne trouvant guère moyen de les faire passer par la porte, qui était gardée à cette époque-là par deux religieuses d'une régularité parfaite, elles s'insinuèrent si bien dans l'esprit de la sacristine, que la malheureuse, pour ne point déplaire à ses compagnes, prit leur lettre, en s'engageant à la faire parvenir à son adresse et à leur remettre la réponse. Elle se rendit à la roue de la sacristie et appela le serviteur de messe ; mais tandis qu'elle déposait la lettre en recommandant au serviteur de la remettre en mains propres, avec le plus grand secret, celui-ci tourna la roue avec une telle violence que la main de la sacristine fut saisie entre la roue et le mur et tranchée net ; quelques jours après, la malheureuse expira au milieu d'affreuses douleurs. Profitez de l'exemple d'autrui, et ne vous prêtez jamais à de pareilles correspondances, car vous vous exposeriez à des châtiments sévères en cette vie et plus terribles encore dans l'autre.

Je frémis à la seule pensée qu'on pourrait abuser, non-seulement de la sacristie et de la roue qui s'y trouve, pour transmettre au dehors des messages inconvenants, mais même du passoir où se distribue la sainte communion, et où le roi du ciel a en quelque sorte le droit exclusif de passer. C'est pourquoi, aussitôt après la communion, ayez soin de le fermer, et s'il est d'usage d'en remettre la clef à l'abbesse, ne tardez pas de la lui reporter. Qu'un de vos principaux soucis soit la garde de ce sanctuaire.

Ne vous laissez pas aller à la dissipation d'esprit au milieu des occupations de votre charge. — Il ne suffit pas, pour satisfaire à vos obligations, de vous bien comporter vis-à-vis des séculiers, ainsi que de vos amies et de vos compagnes ; vous devez aussi vous comporter comme

il faut par rapport à vous-même, en vous prémunissant contre la dissipation intérieure au milieu des embarras de votre emploi. Voici poindre l'aurore de la fête de votre saint Patron : quel est en ce moment l'objet de vos préoccupations? Il se borne à étaler des fleurs, à envoyer des invitations, à préparer des rafraîchissements. Entre temps, il n'y a pas la moindre place dans votre esprit pour une bonne pensée; vous ne vous recommandez même pas une seule fois à ce saint que vous vous préparez à fêter avec tant d'empressement; vous ne songez qu'à solenniser sa fête, et non à la sanctifier. Vous semble-t-il que cette manière d'agir, cette dissipation d'esprit et cette perte totale du recueillement intérieur, soient de nature à plaire à Dieu et à votre saint Patron? d'autant plus que bien des fois, pour paraître diligente, vous affectez d'être affairée. Un prêtre de distinction se présente-t-il à la sacristie? aussitôt vous mettez tout le couvent sens dessus-dessous; on court à droite, à gauche, on cherche celle-ci, on appelle celle-là; on crie à l'une : de grâce, préparez les fleurs; à l'autre : de grâce, apprêtez l'eau à la rose; à une autre : je vous en prie, remplissez les carafes de muscatelle; qu'on songe à l'orgue, qu'on nous donne un petit motet. Vingt-cinq fois on va à la roue, vingt-cinq fois on remonte à sa chambre, on oublie de faire la révérence en passant devant le Saint-Sacrement, on élève la voix au point d'être entendue dans l'église, on fait attendre le prêtre à la sacristie et les religieuses au chœur; et en définitive qu'avez-vous fait en faisant tant de choses? Vous avez tourmenté ce pauvre prêtre, vous avez tourmenté les religieuses, vous vous êtes tourmentée vous-même, et au lieu de faire honneur à votre fête, vous l'avez déshonorée, parce que vous avez commis cent manquements qui ont déplu à Dieu. Au contraire, en

agissant avec plus de calme et plus de recueillement intérieur, les choses n'en iront que mieux, et tout au moins vous ne perdrez pas l'esprit religieux, ce qui doit vous être principalement à cœur.

Ne dépensez pas votre argent en régals inutiles, et n'employez pas au travail le temps que vous devez consacrer à louer Dieu. — La matinée de la fête se passe tout entière en préparatifs pour les prêtres, pour les clercs, pour les musiciens ; vous ne faites pas la communion par motif de respect pour le Saint-Sacrement, attendu que vous êtes trop préoccupée ; et après vêpres, que se passe-t-il? Il se fait une grande profusion de fleurs, de friandises, de rafraîchissements, de sorbets, de sonnets ; on jase, on rit avec toute sorte de personnes ; on va et on vient du parloir à la sacristie, de la sacristie à la porte, et de la porte à sa chambre, et de sa chambre à la porte, les mains pleines de vases, de pâtés, de pots de confiture, comme s'il y avait foire au couvent. Mais que prétendez-vous donc avec tous ces embarras? Hélas! vous prétendez au titre de dépensière splendide et magnanime : vain titre qui s'évanouit en deux ou trois jours! Oh! quelle insigne folie! d'autant plus que ce titre insensé, vous l'achetez par plusieurs années de peines, en travaillant jour et nuit comme une esclave pour arriver à suffire à tant de dépenses. Je ne blâme pas une religieuse qui, prévoyant les dépenses qu'elle aura à faire dans sa charge, économise quelque temps d'avance, avec la permission de la supérieure, sur les produits de son travail ; mais je ne saurais trouver bon que par des veilles indiscrètes on nuisît à sa santé ; je ne saurais approuver qu'on abandonnât le chœur, et l'oraison mentale, et les lectures spirituelles, et tous les exercices de piété, pour consacrer toutes ses heures au travail ; si vous aviez un peu moins de vanité dans la tête, vous ne

sacrifieriez pas à si grands frais votre esprit intérieur, votre âme et Dieu.

Modérez-vous donc, et renoncez à ces régals qui, dans les plus grandes solennités, vous entraînent à la dissipation. Ne me dites pas que d'autres le font bien : souvenez-vous qu'il y a des vierges folles et des vierges sages ; soyez du nombre de celles-ci et non des autres. Je n'ai garde de vous détourner de donner un témoignage d'estime à votre prélat, et de reconnaissance à celui qui vous assiste au tribunal de la pénitence ou dans le service de l'église ; mais je vous recommande la modération, de telle sorte que l'expression de votre reconnaissance ne dépasse pas les limites de votre pauvreté.

Dans un monastère des États de l'Église, la dépense pour les seuls présents de petits bouquets de fleurs artificielles montait, au jour de la fête principale, à dix-sept doubles en or (près de 300 francs). La plupart des sacristines, pour ne pas rester en-dessous des autres, étaient obligées non-seulement de vivre à l'étroit et de se négliger dans le vêtement, mais d'entretenir des liaisons pour avoir de l'argent, au risque de contracter des dettes vis-à-vis de Dieu. L'éminentissime prélat eut connaissance de ce désordre, et interdit une pareille dépense. Pour vous, n'attendez pas les ordres du prélat, mais si vous vous rencontrez en présence d'un abus semblable, extirpez-le sans respect humain. Soyez persuadée que, si vous agissez autrement, de même que Judas trouva à côté de Jésus une route plus courte pour se damner, ainsi vous-même, de ce lieu le plus voisin du très-saint Sacrement, je veux dire la sacristie, vous ne ferez que vous précipiter par une pente plus rapide vers l'abîme éternel. Pensez-y bien.

§ XVI.

COMMENT DOIT SE COMPORTER UNE RELIGIEUSE DANS L'OFFICE DE PORTIÈRE OU TOURIÈRE.

Les tourières ou portières, encore plus que les sacristines, sont, par rapport au monastère, ce qu'est le visage par rapport à l'individu ; de même qu'au visage on reconnaît l'individu, ainsi en voyant la portière du monastère on connaît les religieuses qui l'habitent ; les séculiers jugent de la manière de vivre de celles-ci par ce qu'ils remarquent dans celle-là. De là vient qu'on ne confie les clefs du couvent qu'aux plus avancées en âge, et que d'ordinaire on exige qu'elles aient passé la quarantaine. On a soin de ne nommer à un office aussi délicat que des religieuses qui joignent à un extérieur grave et modeste un fond solide de vertu ; puisque c'est d'elle que dépend la bonne ou mauvaise renommée de toute la communauté. Vous donc qui êtes chargée d'un emploi si important, profitez des avis suivants.

En premier lieu, ne restez pas oisive. — Qui ne sait que l'oisiveté est la mère de tous les vices ? Que ferez-vous donc de tous ces moments de temps libre que vous laisse votre emploi ? Il est certaines heures de la journée où, très-certainement, personne ne viendra sonner à la porte pour avoir audience : consumerez-vous ce temps-là à ne rien faire ? A Dieu ne plaise ! Vous vous appliquerez à votre travail ; mais tandis que vos mains sont occupées, votre cœur ne doit point rester oisif : vous ruminerez dans votre esprit quelque maxime salutaire, vous produirez des actes intérieurs d'amour de Dieu, d'offrande, de remercîment, c'est ce que vous ferez principalement le matin avant d'ou-

vrir la porte. Imitez le vertueux frère Alphonse Rodriguez, de la compagnie de Jésus, qui exerça la charge de portier durant quarante ans consécutifs; il s'était proposé, chaque fois qu'il ouvrait ou qu'il fermait la porte, de faire un acte d'amour de Dieu. Si vous en faisiez autant, vous amasseriez tous les jours un trésor, et vous réussiriez à mortifier vos yeux, votre langue, votre curiosité, défaut très-familier aux tourières, à cause qu'elles sont exposées à mille rencontres ; si vous en usez autrement, vous vous trouverez chaque soir couverte de plaies comme une lépreuse.

Soyez exacte à transmettre les messages. — Le travail doit vous préserver de l'oisiveté, mais il ne doit pas vous empêcher d'être prompte à courir à la porte, et à porter à qui de droit les messages dont vous êtes chargée. J'avoue que ce sera un grand exercice d'abnégation de votre part de devoir vous lever cent fois de votre siége, aller au tour, écouter, répondre, monter et descendre les escaliers ; mais c'est là votre charge et c'est ce qui en fait le mérite. Il faut savoir abandonner sur-le-champ votre travail, et le reprendre ensuite avec la même promptitude. A peine serez-vous assise qu'il vous faudra de nouveau vous lever ; faites-le sans vous impatienter ; il ne faut pas, pour achever une boutonnière, faire attendre celui qui vous appelle. Si vous voulez vous animer par un motif surnaturel à cette ponctualité, imitez le frère Alphonse Rodriguez déjà cité : toutes les fois qu'il entendait sonner à la porte, il se disait en lui-même : Voici Jésus qui m'appelle, et il courait aussitôt sans s'inquiéter de quoi que ce soit. Faites de même : dès que vous entendez la sonnette, courez sur-le-champ ; c'est Jésus qui vous appelle ; ce n'est pas un artisan, une pauvre femme, non, c'est Jésus lui-même. Voilà le moyen de vous sanctifier dans un exercice qui de

soi porte tant à la distraction ; reconnaissez dans le son de la cloche la voix de Jésus-Christ. Oh ! que de grâces vous obtiendrez de Jésus ! Le susdit religieux vit un jour entrer par sa porte Jésus avec sa très-sainte Mère, qui l'encouragèrent à persévérer dans sa charge de portier.

Soyez zélée, et ne permettez pas qu'il se commette à la porte du monastère des abus qui peuvent être une source de péchés. — Oh ! que je suis scandalisé lorsqu'en traversant la ville je passe près de certains monastères ! Les portes en sont presque toujours ouvertes à deux battants, et le vestibule ressemble à un lieu de foire ; on y voit un groupe de religieuses autour de quelques marchands forains, hérétiques, juifs ou catholiques, peu importe ; on n'est occupé qu'à débattre les prix, à rire et à jaser ; on achète peu, on discourt beaucoup et on retourne tout ; enfin ces mains religieuses qui ne devraient manier que des livres spirituels et des instruments de pénitence, ont fait un choix de miroirs, de petites boîtes, de mauvaises estampes, de romans et de poètes profanes qu'on introduit dans le couvent. Ce qui m'indigne surtout, c'est de voir des jeunes gens se tenir près de la porte pour se livrer avec ces religieuses à des conversations familières. Oh ! quel scandale ! quelle abomination ! — Mais que pouvons-nous y faire, nous autres pauvres portières ? quel remède pouvons-nous apporter à ce désordre, je vous le demande ? — C'est à vous à chasser ces sortes de gens en leur fermant la porte au nez. — Mais parfois ce sont des personnes de qualité ! — Des personnes de qualité ! on ne mérite pas d'égards, lorsqu'on n'en a pas pour Dieu. — Ce sont des bienfaiteurs. — Non pas ; ce sont des destructeurs. Savez-vous ce que vous avez à faire ? adressez une bonne réprimande aux religieuses oisives. — Mais elles se fâcheront contre moi si on ne leur permet pas de

s'entretenir à la porte. — Et moi je vous dis que Dieu se fâchera contre vous, si vous le leur permettez. Faudrait-il donc déplaire à Dieu de peur de déplaire aux religieuses? Que si vous n'aviez pas le courage d'agir par vous-même, faites votre rapport à la supérieure pour qu'elle prenne des mesures, et si la supérieure ne veut rien faire, recourez aux prélats, et si cela même vous coûtait trop, renoncez à votre charge; car si vous continuez à ouvrir la porte à de pareils abus, je crains bien que vous ne voyiez un jour s'ouvrir toutes grandes devant vous les portes de l'enfer.

N'entretenez pas les personnes du dehors par des discours inutiles, et veillez scrupuleusement sur vos yeux. — Il ne suffit pas de fermer la porte du monastère à tous ces trafics scandaleux, il faut aussi la fermer aux discours inutiles, aux interrogations superflues, aux badinages et aux nouvelles du monde. Que sert-il de demander à chaque paysan qui se présente s'il a une femme, s'il a des enfants, et combien vaut le grain au marché? de faire raconter par chaque donzelle la chronique du voisinage, les discordes les inimitiés, les projets de mariage, les ventes, les achats, les contrats, en un mot, tout ce qui se passe dans la ville? à quoi bon tout ce bavardage? comment pouvez-vous élever le cœur vers Dieu avec tant de sujets de distraction en tête? Ce serait encore beaucoup pis, si vous alliez ensuite parcourir tout le couvent pour mettre les religieuses au courant de tout ce qui se dit et de tout ce qui se fait, répandant les nouvelles de cellule en cellule. Enfin ce serait le comble du désordre, si, une personne suspecte se présentant au parloir, vous alliez en donner avis à celle qui devrait s'abstenir de lui parler; vous vous rendriez coupable de tous les péchés qui peuvent aisément se commettre en pareilles rencon-

tres. Et que dire si vous vous mettiez vous-même en observation pour étudier, comme le ferait un peintre, la physionomie des personnes ? Ne savez-vous pas que la mort entre par les fenêtres, c'est-à-dire par les yeux ? Le frère Alphonse Rodriguez dont nous avons déjà parlé avoue à la fin de sa vie que, pendant les quarante ans qu'il avait rempli sa charge de portier, il n'avait jamais regardé une femme en face ; heureuse si vous aussi, à la fin de l'année, en remettant les clefs à celle qui vous succède, vous pouviez affirmer, je ne dis pas de n'avoir jamais vu le visage d'aucun homme, mais au moins de n'y avoir jamais fixé le regard !

Fermez ou faites fermer les portes à temps, et ne laissez point pénétrer dans le monastère des objets quelconques qui pourraient jeter le trouble parmi les religieuses. — Lorsque l'obéissance vous a consigné les clefs de votre monastère, elle a confié à votre sollicitude la garde, non-seulement de tous les biens du couvent, mais encore des religieuses elles-mêmes, non point que l'on craigne qu'elles enfreignent la clôture, mais pour que vous ne laissiez rien passer par la porte de tout ce qui pourrait porter préjudice à l'esprit religieux. Par conséquent, à l'heure prescrite vous devez fermer votre porte, et faire que vos gens de service ferment pareillement les portes extérieures ; si vous les trouviez négligents à cet égard, soit par malice, soit par paresse, informez-en la supérieure, pour qu'elle y apporte remède.

En outre, vous ne devez permettre, sous aucun prétexte, qu'on introduise dans le couvent, de petits chiens, de petites filles, de petits garçons, au grand préjudice du calme religieux qui doit y régner ; car il est indubitable que cet abus une fois admis engendre mille troubles. Je connais le cas où, pour faire disparaître d'un monastère

quelques chiens qui y étaient une occasion de désordre, on mit en rumeur la moitié d'une ville, comme je l'ai rapporté plus haut. Malheur aux religieuses qui se laissent aller à un attachement déréglé pour ces sortes d'objets, sans prendre garde qu'elles commettent un vol sacrilége, puisqu'elles dérobent à Dieu toute l'affection qu'elles accordent à un animal! Et vous qui permettez l'entrée à ces objets de scandale, comment vous en tirerez-vous devant Dieu ?

De grâce, après avoir lu ces avis, allez vous prosterner aux pieds de Jésus-Christ dans le très-saint Sacrement, et dites-lui : Ah! mon Dieu, ne permettez pas que par ma faute il s'introduise des abus dans le monastère ; la charge de mes péchés n'est déjà que trop lourde, je ne voudrais pas y ajouter le poids des péchés d'autrui pour paraître à votre tribunal. Je me propose, ô mon Dieu! de garder avec plus de vigilance les portes de ce couvent, afin qu'un jour par votre miséricorde vous me fassiez ouvrir les portes du ciel.

§ XVII.

COMMENT DOIT SE COMPORTER UNE RELIGIEUSE DANS L'OFFICE D'INFIRMIÈRE.

L'avis principal que j'ai à donner à une religieuse Infirmière, c'est celui-ci : Figurez-vous que vous êtes vous-même infirme, et la charité que vous voudriez qu'on exerçât envers vous, exercez-la envers vos infirmes. Je sais que la charge qui vous est imposée est lourde ; mais je sais aussi qu'elle est bien méritoire. Armez-vous d'une sainte humilité, d'une patience invincible, et d'une tendre charité, et ne doutez pas qu'avec le concours de ces belles vertus, vous n'obteniez d'heureux résultats dans l'exercice

de votre emploi. Il sera une source de soulagement pour les malades, de mérites pour vous-même, et de gloire pour Dieu. Veuillez prêter attention aux instructions que je vais vous tracer; j'espère qu'elles vous seront de quelque secours.

Regardez dans votre infirme la personne même de Jésus-Christ. — Oh! quel touchant motif pour vous porter à remplir votre office avec la plus ardente charité! Ecoutez bien et réjouissez-vous : Jésus-Christ, dans l'Evangile, proteste qu'il se charge de récompenser lui-même quiconque aura exercé une œuvre de miséricorde corporelle envers le prochain: bien plus, il déclare qu'il envisage l'assistance prêtée aux infirmes, comme accordée à sa propre personne : *Infirmus eram, et visitastis me*[1]. En conséquence, toutes les fois que vous entrerez dans la chambre de votre malade, quelque impatiente, quelque ennuyeuse, quelque difficile qu'elle soit, persuadez-vous que vous visitez et que vous servez Jésus-Christ. Lorsque vous êtes occupée ailleurs, et que l'heure avance, dites-vous en vous-même : Jésus m'attend à l'infirmerie. Lorsque vous ressentez du dégoût, de la fatigue, ou de la répugnance : Allons, direz-vous, c'est Jésus lui-même qui est étendu sur ce lit et qui veut bien recevoir mes soins. Si vous aviez cette foi vive qui vous représentât Jésus-Christ dans la personne de votre malade, la laisseriez-vous si longtemps seule? Ce lit serait-il si mal arrangé? Cette chambre serait-elle dans un tel désordre? Ne trouveriez-vous pas moyen de faire disparaître cette odeur malsaine? Lui présenteriez-vous une nourriture si mal assaisonnée? Seriez-vous si négligente à exécuter les ordonnances du médecin? Seriez-vous enfin si impatiente

[1] Matth. 25, 36.

lorsque la malade vous témoigne de la répugnance, ou se montre peu sensible à vos bons offices ? Le frère François Ortolano, de la Compagnie de Jésus, étant infirmier, ne s'impatientait jamais, et quand les malades se plaignaient, ou lui adressaient des paroles peu charitables, aussitôt, se croisant les mains sur la poitrine, il leur répondait : Pardonnez-moi, car je suis fort stupide, indigne de vous servir, — et il ne perdait rien pour cela de la sérénité de son visage, non plus que de sa charité envers ses malades. Il y a des infirmières si susceptibles, si irascibles, qu'elles ne peuvent supporter la moindre plainte de la part de leurs pauvres malades ; elles leur font des reparties si inconvenantes qu'elles donneraient la fièvre à celles qui ne l'auraient pas. Celles-là, certes, ne reconnaissent pas Jésus-Christ dans la personne de leurs malades.

Vous ne devez pas taxer vos malades d'exagération au sujet de leurs maux : que ces maux soient réels ou imaginaires, vous n'avez qu'à les servir avec dévouement. — Que dans les communautés religieuses il y ait des malades imaginaires, c'est ce que l'expérience ne prouve que trop ; je suis même porté à croire qu'il n'y a guère de monastères ou de couvents qui en soient exempts. Il en est à qui il est agréable de passer pour maladives, parce qu'elles y gagnent force exemptions et priviléges. — « Oh ! ma pauvre tête ! je n'en puis plus. — Vite, retirez-vous en chambre ; laissez-là le chœur, dormez bien, reposez-vous à votre aise. — J'ai un bien mauvais catarrhe de poitrine. — Allez à l'infirmerie, prenez des œufs, ne venez plus au réfectoire commun. — « Je suis si faible que je ne tiens plus sur mes jambes. » — Ne jeûnez donc plus, laissez-là votre travail, mangez de la viande. » — Que dirait bien la pauvre supérieure ? elle ne peut faire autrement ; pour éviter d'être accusée de manque de cha-

rité, elle abandonne la prétendue malade à la critique de ses consœurs. Toutefois, si la privilégiée est d'un tempérament tel qu'elle craigne de se fatiguer en travaillant pour le couvent, tandis qu'elle travaille sans relâche pour son propre profit; qu'elle ne puisse point lire une demi-heure à table, tandis qu'elle passe toutes les récréations à lire les gazettes et les annonces; qu'elle redoute l'air du chœur, tandis qu'elle se trouve bien de l'air encore plus frais du parloir; dans ce cas, je l'avoue, il faut que les infirmières et les supérieures soient de bien grandes saintes, pour qu'en présence d'une pareille feinte elles ne perdent point patience.

Mais que faire? consulter le médecin : si le médecin, connaissant le genre de vie des religieuses, juge qu'elles ont besoin d'exemption, qu'on les exempte. Mais ensuite qu'on les astreigne à suivre ponctuellement les prescriptions du médecin, sans quoi elles ne guériront jamais. Sainte Térèse ne pouvait souffrir les lamentations de ces religieuses peu mortifiées, qui se plaignent du plus léger mal, qui tremblent même à la simple apparence d'un mal, et elle avait coutume de dire que quand le mal est assez grand, il se fait bien connaître de lui-même. Si cependant une pauvre religieuse accuse quelque souffrance, et ne se montre pas avide de dispense, mais fait au contraire tout ce qu'elle peut, on doit en avoir compassion et lui porter secours. Mais à l'égard de celles qui sont, pour ainsi dire, en quête de priviléges, c'est charité d'user de quelque insensibilité, parce qu'un excès d'indulgence engendre le plus souvent du scandale.

J'observe néanmoins que ce n'est pas là l'office de l'infirmière; c'est à la supérieure à juger, et à l'infirmière à servir. Celle-là doit exercer la justice; celle-ci, la charité. Que la douleur soit feinte ou réelle, que

votre consœur soit malade ou non, tant qu'elle est entre vos mains, vous devez lui donner vos soins, et l'assister avec un amour de mère. Abstenez-vous de qualifier son indisposition de vaine frayeur, et la religieuse elle-même de malade imaginaire. Parfois on méprise un mal comme léger, dont on reconnaît la gravité lorsque la pauvre religieuse est morte ; on dit alors : ah ! la pauvre sœur, il y a bien longtemps qu'elle se plaignait de la poitrine, de la tête ! — C'est vrai, mais ajoutez qu'il y a aussi bien longtemps qu'on lui reprochait une excessive délicatesse et de vaines appréhensions ; entre temps elle est morte, ayez donc pour vos infirmes des entrailles maternelles, conduisez-vous en véritable mère à leur égard ; abandonnez la malade le moins que vous pouvez, demeurez dans sa chambre, travaillant, lisant et lui adressant de temps en temps quelques paroles affectueuses et encourageantes. Appelez près d'elle la religieuse qui s'entend le mieux à la consoler. Si parfois la malade ne voulait pas prendre ces médicaments qui trop souvent sont pires que le mal, faites ce que ferait une mère en pareil cas : sans se froisser, ni se troubler, elle emploie tous les moyens pour y déterminer son enfant ; tantôt elle en avale elle-même une gorgée, tantôt elle lui rappelle adroitement que la désobéissance aux ordres du médecin a coûté la vie à plusieurs. Et si la pauvre patiente, dont l'estomac est en déroute, manifeste du goût pour quelque mêts particulier, n'allez pas aussitôt lui faire essuyer un refus, en l'accusant d'être trop délicate; car si Dieu lui-même a approuvé par des miracles de semblables demandes, je ne sais trop de quel droit vous les repousseriez. La bienheureuse Catherine de Ricci était malade, et comme toute autre nourriture lui donnait des nausées, elle sollicita une sorte de poisson assez difficile à trouver. L'infirmière était affligée

de ce contre-temps, et s'en désolait en elle-même, lorsque tout à coup, comme elle puisait de l'eau d'un puits, elle vit frétiller dans son seau le poisson désiré, et eut ainsi la consolation de pouvoir satisfaire sa malade. Apprenez de là à ne jamais rebuter vos infirmes, lorsque, vaincues par le dégoût et les nausées, elles réclament quelque aliment recherché ; si vous ne pouvez les satisfaire en réalité, suppléez-y par de bonnes paroles, et n'augmentez pas leur douleur en leur reprochant d'être trop délicates ou trop difficiles.

Montrez toujours bonne mine à vos malades et ne leur reprochez point la cause de leur mal. — Saint Bernardin de Sienne, qui fut quelque temps chargé du soin des infirmes, non content de paraître toujours devant eux avec le visage gai et serein, s'efforçait même de les égayer en chantant. Voyez une mère : quoiqu'elle ait le cœur percé de voir souffrir sa fille, elle se garde bien de se montrer affectée, dans la crainte d'accroître la peine de la malade. Ainsi vous-même, en bonne infirmière, devez-vous vous garder de paraître devant la malade avec le visage troublé et sombre : montrez-vous toujours gaie et riante. Vous devez même veiller, comme une tendre mère, à ce que les religieuses n'aggravent pas la fatigue et les souffrances de leur consœur, soit en demeurant trop longtemps dans sa chambre, soit en parlant trop haut, soit en lui reprochant la cause de son mal, l'attribuant ou à l'air du jardin, ou à l'excès du travail, ou à quelque excès dans le manger. Ce serait bien pis encore si vous-même, en réponse aux plaintes de la patiente, vous lui jetiez en face mille invectives : Vous n'aviez qu'à rester plus tranquille; vous n'aviez pas besoin de tant vous échauffer... Oh! la belle consolation! Allons donc, finissez-en, et si quelque désordre patent est la cause assez manifeste du mal, atten-

dez que la malade soit rétablie, et alors donnez-lui un avertissement charitable; mais aussi longtemps qu'elle souffre, ne lui remettez pas devant les yeux lacause de son indisposition, si vous ne voulez pas manquer à la charité.

Appelez le médecin à temps, et ne dépassez pas ses ordres. — Beaucoup d'indispositions sont faciles à guérir si l'on s'y prend à temps, mais elles deviennent incurables si on les néglige. Il servirait peu que le médecin vînt promptement visiter la malade, si par la négligence de l'infirmière le remède n'était pas cherché et administré à temps. Vous devez vous reprocher de pareils retards comme une faute grave; car une médecine administrée en temps opportun, à tel jour, à telle heure, autant de temps après le repas, et avant le retour de la fièvre, produit son effet et rend la santé au malade; prise trop tard, ou à une heure indue, elle ne sert de rien. Vous devez bien vous garder surtout de faire vous-même le médecin, principalement quand il s'agit de remèdes dangereux, d'acides assez forts, de préparations minérales, d'herbes inconnues; vous ne devez ni les employer, ni souffrir qu'on les emploie sans la prescription préalable du médecin, si vous ne voulez pas expédier votre infirme prématurément en l'autre monde. Votre rôle doit se borner à la servir avec charité, à observer les ordres du médecin, et à recommander la malade à Dieu en priant pour elle.

Saint Cosme et saint Damien, quoique très-habiles dans l'art de guérir, comptaient bien plus sur la prière que sur les ressources de l'art pour la guérison des infirmités de toute espèce. Vous aussi, en qualité d'infirmière, priez Dieu pour votre malade. Je ne veux pas dire qu'il faille négliger votre devoir pour vaquer à l'oraison; au contraire : perdre un peu d'oraison, vous priver d'un ser-

mon ; entendre une messe de moins, ce n'est pas une perte, mais un gain, si ce temps est consacré au soin de vos infirmes. Cette œuvre de miséricorde et de charité suppléera à toutes les autres pratiques de piété, et Dieu vous en récompensera en vous donnant mille fois plus d'amour et de ferveur dans l'oraison.

Avertissez la malade de son état, afin qu'elle reçoive à temps les sacrements. — Vous ne devez pas vous préoccuper uniquement de la santé corporelle de votre infirme, mais vous devez aussi tâcher de procurer à son âme quelque soulagement spirituel. Suggérez-lui de temps en temps quelque pensée salutaire ; si vous ne le pouvez pas par vous-même, faites en sorte qu'une autre religieuse lui fasse une petite lecture spirituelle. Oh ! que de consolations vous pouvez procurer à cette sœur affligée, par ces moyens qui vous coûtent si peu, et qui lui sont si profitables ! Surtout, lorsque vous entendez dire au médecin que la malade est perdue et que son mal est sans remède, vous ne devez pas dissimuler mais lui parler clairement : Ma sœur, lui direz-vous, votre maladie est mortelle ; il paraît que Dieu veut vous appeler en paradis. Je sais que vous êtes préparée depuis longtemps ; néanmoins, s'il vous restait quelque inquiétude, quelque scrupule, ne perdez pas de temps. On fera tout ce qu'on pourra pour votre corps, mais la santé de votre âme doit vous intéresser bien davantage. Il est salutaire et pour l'âme et pour le corps de recevoir les sacrements à temps ; recommandez-vous donc à Dieu, je vais appeler votre confesseur ; nous prions toutes pour vous. — Voilà ce que vous avez à dire à la malade lorsque le mal s'aggrave, et que la mort est probable. Si elle se trouble, patience ! son trouble lui sera avantageux ; car on se prépare à la mort d'une toute autre manière quand on est persuadé qu'il faudra bientôt

franchir le terrible passage. Si vous entreteniez votre infirme dans l'illusion, si vous lui disiez qu'elle ne mourra pas, tandis que le mal est déclaré mortel, vous seriez traître, mais non pas infirmière.

Votre malade une fois morte, pratiquez envers elle tous les actes de charité que vous voudriez qu'on exerçât à votre égard. Otez-vous de la tête et de l'imagination cette peur déraisonnable de voir ou de toucher une morte ; si les autres religieuses, plus timides, sont dans la consternation, n'osent plus aller seules nulle part dans la crainte de rencontrer l'ombre de la morte, si elles veulent avoir compagnie pour dormir, ce qui ne doit pas être permis par les supérieures ni sollicité par les inférieures ; si elles n'osent plus faire un pas le soir, si même pendant plusieurs jours elles sont dans des transes continuelles, riez de leur vaine frayeur, et dites-leur que Dieu ne permet pas que les morts apparaissent, si ce n'est quand sa providence le juge bon pour de très-graves motifs, que par conséquent ces apparitions sont très-rares et nullement à craindre. Il y a tout lieu d'espérer que l'âme d'une religieuse qui a vécu régulièrement est sauvée; mettez donc de côté toutes ces peurs ridicules, et ne songez qu'à prier pour elle, particulièrement à entendre beaucoup de messes à son intention, et à lui appliquer un grand nombre d'indulgences. Apprenez enfin, par l'exemple de votre sœur, que tout finit, que les joies de ce monde s'évanouissent, et concluez que vous devez vous appliquer à vivre saintement, afin de faire aussi une sainte mort.

§ XVIII.

COMMENT DOIT SE COMPORTER UNE RELIGIEUSE DANS L'OFFICE D'ORGANISTE OU DE CHANTRE.

La musique, considérée en elle-même et pratiquée avec la modération voulue, peut être raisonnablement tolérée chez les religieuses. Mais si on en abuse, comme nous le voyons de nos jours dans plusieurs couvents, on ne saurait assez la réprouver, car elle est une source féconde de désordres. Afin donc que votre cœur ne s'attache pas au chant d'une manière désordonnée, et que même s'il s'était déjà laissé passionner, vous exerciez désormais votre office avec prudence et précaution, je vous proposerai trois avis à suivre.

N'admettez point des maîtres de musique d'un sexe différent, et ne vous familiarisez point avec les musiciens sous quelque prétexte que ce soit. — Je n'ai garde de croire qu'étant jeune encore vous ayez pour maître de chant un homme, un séculier, de telle sorte que tous les jours vous soyez en relation avec des maîtres de chapelle et des joueurs d'instruments. Oh! à quel danger votre âme serait exposée! Combien il vaudrait mieux pour vous rester dans un coin de votre cellule, avec un livre spirituel en mains, que de passer une bonne partie du jour à solfier au parloir avec des musiciens, soit ecclésiastiques, soit séculiers! On vantera votre voix si harmonieuse, mais Dieu condamnera votre conduite; et s'il arrivait que la musique vînt à vous coûter, ne fût-ce qu'un seul péché, recourez aussitôt aux supérieures, pour qu'elles vous donnent un autre emploi. Que si l'obéissance vous oblige à continuer, faites en sorte du moins qu'il y ait toujours près de

vous quelque religieuse ancienne et grave ; et que celle-ci ne croie pas perdre son temps en vous accompagnant, mais qu'elle soit persuadée qu'elle l'emploiera très-utilement et qu'elle en aura du mérite devant Dieu.

Ne vous permettez pas de chanter des romances profanes, mais seulement des motets religieux, et encore avec la modération requise. — Oh ! à quel châtiment vous devriez vous attendre de la part de Dieu, si, pour récréer non-seulement des femmes, des dames, mais même des hommes et des cavaliers, vous vous permettiez de chanter en leur présence des romances dont le démon se réjouirait ! Quant à moi, je ne puis me persuader qu'une religieuse, épouse de Jésus-Christ, ose, je ne dirai pas chanter, mais seulement lire certains opéras, certaines pastorales des plus fades. Comment ! comment ! de pareils livres entre les mains d'une vierge ! Si je pouvais croire qu'il y en eût dans votre chambre, je crierais de toute la force de mes poumons : du feu ! du feu ! du feu ! que le feu du ciel descende sur cette cellule pour y réduire en cendres tout ce qui s'y trouve de profane. Voulez-vous faire un beau sacrifice à Dieu ? Aussitôt que vous aurez lu ces avertissements, montez en chambre et jetez au feu tous les chants et toutes les romances profanes que vous avez conservés jusqu'ici, à moins que vous ne vouliez être précipitée vous-même dans les flammes de l'enfer. Et comme le chant insinue dans le cœur je ne sais quelle joie mondaine, il faut user modérément même de la musique sacrée ; en passant, comme vous le faites, toute la journée à faire résonner ce piano que vous avez dans votre chambre, vous occasionnez une continuelle distraction à vous-même et aux autres. Modérez-vous donc dans l'usage de la musique, en ne faisant que de la musique religieuse, et ni trop, ni à contre-temps.

En chantant des morceaux sacrés, ayez l'intention de glorifier Dieu et non de plaire aux hommes. — Je veux bien supposer qu'il n'y ait rien de profane dans vos chants, que tout y respire la piété; cependant je remarque que vous avez une passion immodérée de vous faire entendre dans les concours nombreux et de recueillir les applaudissements du public; vous aimez qu'on dise de vous que vous avez une voix céleste, une grâce inimitable, que personne ne vous égale pour la douceur des roulades et l'harmonie de solos. Ces louanges emphatiques vous enflent, et Dieu en est offensé. Oh! quelle abondante moisson d'imperfections et de manquements le démon ne recueille-t-il pas dans ces couvents de religieuses et de religieux, où l'on ne cherche dans la musique que les satisfactions de la vanité, comme on n'y est que trop porté! Hélas! ce n'est pas Dieu qui applaudit à ces sortes de chants, ce ne sont pas les anges, ce ne sont pas les saints; c'est le démon, et lui seul. Ecoutez un exemple.

Dans un couvent, un religieux était en train de chanter, avec beaucoup de complaisance, un motet assez léger. Le démon faisant soudain entendre sa voix au milieu de l'église, lui cria : « Bravo, frère, bravo! Chante, frère, chante! » Et le religieux de répéter sa ritournelle, content et fier de cet applaudissement qu'il entendait, sans soupçonner d'où il venait; et le démon à son tour de répéter : « Bravo, frère, bravo! Chante, chante, frère! » jusqu'à ce qu'enfin il disparut, laissant l'église remplie d'une épaisse fumée et d'une insupportable puanteur. Vous chanterez le jour de votre fête, et vous chanterez avec tout l'entrain de la vaine gloire; vous ne verrez probablement pas le démon; mais il y sera, quoique invisible, pour applaudir à votre vanité : « Bravo, ma sœur, bravo! chantez, chantez, ma sœur! » Or, je vous le de-

mande maintenant, est-ce la peine de perdre un temps si précieux, d'employer tant d'années, de faire tant de frais, pour plaire au démon, vu la vanité de votre cœur qui vous fait profaner les choses les plus saintes? — Faudra-t-il donc renoncer au chant? — Je ne dis pas cela; mais je dis qu'avant de chanter, vous devez élever votre esprit vers Dieu, purifier votre intention, chercher uniquement de plaire à Dieu et non aux hommes. Alors votre chant sera méritoire, et au lieu d'accumuler de la paille pour vous brûler en purgatoire, vous accumulerez des mérites pour le ciel.

§ XIX.

COMMENT DOIVENT SE COMPORTER LES SOEURS CONVERSES DANS LEURS DIFFÉRENTS EMPLOIS.

Rien de plus ordinaire dans les monastères que d'entendre les religieuses de chœur se plaindre des sœurs converses. Elles se plaignent de leur arrogance, de leur stupidité, de leur désobéissance; on les accuse d'être cause qu'on ne vit pas en paix, que l'on a de continuelles inquiétudes; on leur reproche de ne pas assister aux exercices de piété, de perdre le temps au parloir, de gaspiller les effets du couvent, de donner au dehors ce qui pourrait encore servir, de dire des paroles piquantes, de... de... de... Doucement, s'il vous plaît. Savez-vous qui est cause de tant de désordres? C'est vous-mêmes, mesdames les professes, vous qui, par vos mauvais exemples, les animez à mener cette vie relâchée et si peu religieuse, vous qui, par la protection dont vous les couvrez, appuyez tous leurs écarts. Malheur à la supérieure, si elle avait le courage de dire un mot à la sœur converse de la mère une telle! tout le monastère se mettrait en rumeur.

La cause de ces désordres, c'est vous qui les tenez occupées du matin au soir à faire des pâtisseries, à arranger de petits pots de confiture, à faire des achats au parloir, sans même leur laisser le temps d'entendre un bout de messe les jours ordinaires. Jamais vous ne leur faites un quart d'heure de lecture spirituelle, jamais vous ne les laissez assister à la méditation, à l'examen, aux exhortations, si bien qu'elles n'ont de religieux que leur pauvre habit ; et après cela vous vous plaignez qu'elles ne vivent pas en religieuses !... Pardonnez-moi si je me suis laissé aller à décharger mon cœur ; j'ai cru nécessaire, avant d'instruire les sœurs converses, de vous inviter à vouloir bien exercer votre charité à leur égard, ne fût-ce qu'en leur lisant les instructions que je vais leur tracer, afin qu'elles leur soient profitables. Quant à vous, sœurs converses auxquelles je m'adresse, songez à mettre en pratique ces quelques avis, de peur qu'à l'article de la mort votre plus grand regret ne soit, non pas d'avoir été religieuses, mais de n'avoir jamais compris ni pratiqué les obligations d'une véritable religieuse.

Tâchez d'être bien instruite de vos règles, et de tout ce qui est nécessaire pour votre salut. — Grande est l'ignorance de beaucoup de religieuses converses, qui sont complètement plongées dans les ténèbres. Demandez-leur quelles sont leurs règles, à quoi elles se sont obligées par leur profession, ce qu'elles ont promis à Dieu par les vœux d'obéissance, de pauvreté, de chasteté, de clôture ; elles ne savent que répondre. Bien plus, dans certains couvents, en ayant interrogé moi-même quelques-unes sur les principaux mystères de la foi, elles haussèrent les épaules, et ne purent apporter d'autre excuse de leur ignorance, si ce n'est qu'on ne les leur avait jamais enseignés ; désordre incroyable et digne d'être pleuré avec des larmes de

sang ! Je ne voudrais pas, ma sœur, que vous fussiez du nombre de ces pauvres aveugles ; vous saurez qu'à l'article de la mort l'ignorance ne vous servira point d'excuse : vous êtes obligée de connaître les choses nécessaires au salut de votre âme, et non-seulement les choses qui suffisent pour faire une bonne chrétienne, mais aussi et surtout les obligations de votre état religieux. Priez la supérieure de vous assigner une religieuse capable, qui vous instruise avec charité, ou bien suppliez votre confesseur de daigner vous instruire dans les moments où il est moins occupé. Ne venez pas me dire que vous n'en avez pas le temps, que vous n'avez pas plus de capacité qu'il ne faut; combien de temps n'employez-vous pas en conversations inutiles, ou pour contenter quelque caprice? Comment donc pouvez-vous dire que vous n'avez pas de temps pour ce qui regarde votre salut? Et puis, il ne faut pas si grande capacité pour apprendre ce que Dieu veut de vous ; mais vous devez avoir une sainte crainte qu'après avoir vécu renfermée dans un cloître, vous n'alliez vous précipiter pour toute une éternité dans un océan de feu. Réveillez-vous donc et tâchez de vous faire instruire de tous vos devoirs.

Soyez humble, et plaisez-vous dans votre pauvre état de converse. — L'ignorance est quelquefois fille de l'orgueil ; vous ne savez pas les choses nécessaires, parce que vous ne voulez pas subir l'humiliation de les apprendre. Ce serait pis encore si vous rougissiez de ne savoir pas lire, ou d'être simple converse. Est-il possible que vous rougissiez d'un état qui a excité l'envie des premiers potentats du monde? Un Souverain Pontife, à la dernière extrémité, alla jusqu'à dire : « Plût à Dieu que je n'eusse été que portier dans le plus pauvre couvent du monde, et que je n'eusse pas eu en mains les clefs de Pierre! oh!

que je m'ouvrirais bien plus facilement les portes du ciel ! » Un pape désire la condition d'un simple convers, et vous, vous en auriez honte ! En revanche, combien n'en est-il pas qui ont compris cette vérité, savoir, que non-seulement il n'y a pas de honte, mais qu'il y a même une souveraine grandeur à servir Dieu dans la condition de pauvre frère laïque ! combien ne voyons-nous pas de personnes illustres par leur science, comme par leur noblesse, qui ont embrassé cet état !

Vous seriez d'ailleurs dans l'illusion si vous vous imaginiez que, pour n'avoir pas le voile noir et ne savoir ni lire ni écrire, il vous fût moins facile qu'aux religieuses de chœur de devenir une sainte. Vous pouvez être sainte autant que toute autre et même plus : « C'est un grand bonheur, disait souvent un saint religieux, d'être frère convers, parce que les occupations des simples frères sont telles pour la plupart qu'elles n'occupent guère l'esprit, et ainsi laissent toute liberté de penser à Dieu. » En effet, tandis que vous faites la lessive, que vous portez de l'eau, que vous balayez la maison, que vous curez la vaisselle, et que vous travaillez à la cuisine, vous pouvez demeurer constamment unie à Dieu, faire fréquemment des actes d'amour et tenir votre esprit toujours occupé de saintes pensées. Au contraire, la supérieure, l'économe, la cavière, et autres, qui doivent nécessairement s'occuper des intérêts et de l'administration du monastère, ne sauraient aussi facilement que vous reporter toute leur attention vers Dieu. Il est donc manifeste que votre condition ne vous empêche nullement de tendre à grands pas vers la perfection, que la voie vous en est même plus aisée qu'aux religieuses de chœur. Mais cette facilité ne vous servirait de rien, si vous ne pratiquiez une obéissance prompte et aveugle, et si vous n'aimiez point le travail et la sainte pauvreté.

Servez de bon cœur, et acceptez avec promptitude tous les emplois que vous impose l'obéissance. — On voit bien souvent dans les monastères de femmes ce qu'on remarque parfois dans les couvents de religieux, savoir qu'un supérieur surcharge un prêtre respectable, lui met un balai en mains, endosse un emploi humble et bas à un jeune homme distingué par ses talents et par sa naissance, tout en épargnant un frère laïque; parce qu'il est sûr que celui-là ne témoignera aucune répugnance et remplira exactement son office ; tandis que le dernier fera de l'opposition et s'acquittera de son service de travers et avec dépit. La supérieure imposera une besogne fatigante à une professe de chœur plutôt qu'à une converse, parce qu'elle est assurée de trouver dans celle-là plus de promptitude que dans celle-ci. A Dieu ne plaise, ma sœur, que vous soyez jamais du nombre de ces religieuses délicates! Souvenez-vous que vous êtes venue au couvent pour être employée aux offices les plus humbles; priez la supérieure de n'avoir aucun égard pour vous, protestant qu'elle vous trouvera toujours prête à tout; et pour que vous teniez à cette ponctualité, pour que vous compreniez que c'est par là que vous gagnerez le cœur de Dieu et celui de la supérieure, écoutez le trait suivant.

On lit dans les Vies des Pères du désert[1] qu'un certain Marc était particulièrement, entre tous les solitaires, l'objet de la prédilection de l'abbé Sylvain. Les autres en murmuraient, et quelques anciens, aux oreilles desquels les plaintes étaient parvenues, crurent qu'il était de leur zèle de s'élever contre cette partialité apparente. Ils se présentèrent à l'abbé et se mirent à lui reprocher sa préférence trop marquée. Celui-ci, sans chercher à se justi-

[1] Lib. 2. de Ob.

fier, les pria de le suivre dans le monastère; puis, en leur présence, il frappa successivement à la porte de plusieurs cellules, en disant : « Mon frère, venez, je vous en prie, j'ai besoin de vous ; » mais l'un ne l'entendait pas, l'autre feignait de ne pas l'entendre, un troisième alléguait quelque empêchement, et personne ne bougeait. On arriva ainsi à la cellule de Marc, et l'abbé dit simplement à demi-voix : « Marc. » Celui-ci accourut aussitôt, et ayant reçu l'ordre d'aller remplir une besogne assez pénible, il y vola. L'abbé Sylvain introduisit les vieillards dans la cellule de Marc, et ils remarquèrent qu'au moment où il avait été appelé, il était occupé à écrire, et qu'il avait laissé un caractère inachevé, à moitié tracé, pour se rendre promptement à l'appel de l'abbé. A cette vue, tous les anciens dirent à ce dernier : « Vous avez raison d'estimer singulièrement Marc, nous aussi nous l'aimons, car sans aucun doute il est bien cher à Dieu. » — Imitez, ma sœur, imitez cette promptitude ; montrez que le travail ne vous pèse pas, et vous serez chère à votre supérieure et à Dieu.

Servez, non-seulement avec une obéissance prompte, mais avec une obéissance aveugle. — Toutes les religieuses converses ne se ressemblent pas ; quelques-unes sont babillardes et perdent des heures entières à bavarder au parloir ou dans les lieux de service avec l'une et avec l'autre, en sorte que leur besogne n'est jamais faite à temps. D'autres sont d'une vivacité sans pareille, elles entreprennent tout avec tant d'ardeur, tant de précipitation, qu'elles brisent, gâtent ou abîment la plupart des objets. Il en est qui sont excessivement affairées, elles mettent la main à cent choses à la fois, préviennent l'heure du lever pour avancer leur ouvrage, et prime n'est pas encore sonnée que leur cuisine est déjà faite ; mais au

moment du repas les aliments refroidis, enfumés et dégoûtants, provoquent les plaintes de la communauté. On en trouve qui font le docteur; sur chaque chose elles veulent émettre leur sentence et prescrire ce qu'il faut faire, ce qu'il faut dire, quel serait le meilleur parti à prendre; en un mot, elles tranchent de la conseillère et même de l'abbesse. Gardez-vous bien, ma sœur, d'être de ce nombre; je ne dis pas que, si vous vous apercevez que la supérieure, faute de renseignements ou d'expérience, donne un ordre qui ne vient pas à propos, vous deviez vous abstenir de l'en avertir, non, mais je dis qu'après l'avoir avertie modestement, vous devez faire en sorte qu'elle soit promptement obéie. Gravez-vous bien avant dans le cœur cette vérité : La supérieure peut se tromper, et de fait elle se trompe plus d'une fois en commandant; mais l'inférieure, qui agit avec la pure intention de plaire à Dieu, ne se trompe jamais en obéissant. Jean-le-Solitaire reçut l'ordre d'arroser tous les jours avec l'eau du Nil un bâton sec; le fleuve était éloigné de quatre milles, et cependant chaque matin, sans faire la moindre observation, il entreprenait son voyage avec son vase sur l'épaule. Si la supérieure vous ordonnait d'arroser tous les jours un manche à balai qui se trouve dans votre cuisine, que diriez-vous? Vous diriez qu'elle perd la tête, et vous mettriez tout le couvent en rumeur. Ce n'est pas ainsi qu'en usa le vertueux solitaire; il continua pendant trois ans à arroser son bâton desséché, et Dieu, pour récompenser cette obéissance prompte et aveugle, fit pousser au bâton des racines et des branches, en sorte qu'il devint un bel arbre. Profitez de cet exemple, ma sœur : laissez à la supérieure le souci de bien commander; pour vous, votre temps sera bien employé, si vous l'employez à bien obéir.

Servez de bonne grâce et avec diligence, de manière que toute la communauté soit satisfaite. — Il est un désordre qu'on remarque dans certaines communautés religieuses et que je déplore : c'est d'endosser certains offices à des personnes qui n'ont ni expérience, ni aptitude pour les remplir, ce qui fait que chacun a sujet de se plaindre d'être mal servi. Telle qui dans le monde fut cuisinière est parfois employée à la couture, et telle autre qui était demoiselle est envoyée à la cuisine; dès lors le service se fait de travers. Néanmoins, si vous étiez vraiment humble, ma sœur, et désireuse de bien servir, vous suppléeriez par votre application au défaut d'expérience. Il se trouvera toujours dans la communauté quelqu'un capable de vous instruire si vous avez envie d'apprendre ; demandez conseil aux plus anciennes, soyez attentive, et vous vous formerez si bien que vous pourrez passer maîtresse à votre tour. Entre-temps, le peu qu'on vous donne à faire, tâchez de vous en acquitter le mieux que vous pouvez. En religion, on use d'économie, les religieuses ont ce qui suffit et rien de plus; si de ce peu qui leur est donné vous détruisez, vous rendez inutile la plus grande partie par votre négligence, pouvez-vous être exempte de remords? Si votre monastère, par exemple, fournit deux plats de viande pour le repas commun, et que vous, par votre nonchalance, vous soyez cause que l'une soit excessivement dure, à moitié cuite, à moitié brûlée, ou empestée par la fumée, vous privez vos religieuses de la moitié de leur alimentation : n'y a-t-il pas lieu de s'en faire des reproches? Puis, que de désordres résultent de cette négligence! Les religieuses se trouvant si mal servies en communauté, se pourvoient par elles-mêmes, et chacune veut avoir son petit plat à part, si pas sa cuisinière. Ne souffrez pas, ma sœur, que de pareils abus s'introduisent par votre

faute : car une fois introduits, il n'y aura plus moyen de les extirper, et ils subsisteront au grand détriment de la pauvreté religieuse et de la discipline régulière.

Ne vous plaignez pas à tout propos, mais souvenez-vous que vous êtes venue en religion pour servir Dieu et sauver votre âme. — Vos plaintes sont nombreuses, et en m'adressant à vous, ma sœur, je m'adresse à toutes les autres sœurs converses : Vous vous plaignez que personne ne pense à vous, que personne n'a soin de vous et ne s'occupe de vous diriger dans le chemin de la perfection ; vous vous plaignez que le confesseur vous écoute avec peu de patience, et que quand vous vous présentez à son confessionnal il est déjà fatigué et vous expédie au plus tôt ; vous vous plaignez qu'on ne vous accorde jamais une heure de relâche pour faire une lecture spirituelle, pour vous préparer à la sainte communion ; chacune s'inquiète de se faire bien servir par la sœur converse, mais nulle ne s'inquiète si la converse sert bien le bon Dieu ; vous vous plaignez que jamais la supérieure ne vous donne un avis, ni ne daigne vous appeler à sa chambre, qu'elle a toujours l'air mécontente et n'a pas la patience de vous avertir, au moins en particulier, de vos manquements. Ce serait réellement un grand malheur pour vous, ma sœur, d'être ainsi privée de tout soin ; mais je crains bien que parfois les soins manquent à votre âme, parce que vous repoussez ces soins spirituels. Je remarque, en effet, que pour une pénitence qui vous est imposée vous bouleversez toute la maison : si l'on vous adresse une réprimande charitable, vous boudez pendant trois mois et vous taxez la supérieure d'indiscrétion ; quant à vos confesseurs, vous voudriez qu'ils vous disent des choses sublimes et au-dessus de votre capacité ; vous vous fâchez au contraire d'entendre des vérités qui vous touchent au vif et

dont vous avez si grand besoin. Allons donc, calmez-vous, et pour jeter les fondements d'une vie sainte et vraiment religieuse, je vais vous grouper un certain ombre d'avis : lisez-les, ou priez une de vos compagnes de vous les lire, et qu'on n'entende jamais plus une plainte sortir de votre bouche.

Soyez humble, ma sœur, soyez humble, et par conséquent réjouissez-vous de votre abjection et de vos fatigues continuelles qui, embrassées de bon cœur pour l'amour de Jésus crucifié, vous procureront tant de paix en cette vie et de gloire en l'autre!

Ne vous inquiétez pas d'être abandonnée, méprisée, laissée dans un coin, sans que personne s'occupe de vous; mais cherchez Dieu de tout votre cœur, et soyez certaine qu'il ne vous abandonnera pas, qu'il sera toujours avec vous.

Ne vous enorgueillissez pas de ce que vous vivez comme une sœur au milieu des religieuses de chœur, ou de ce que vous êtes assise avec elles dans le même réfectoire, et ne prétendez jamais être traitée comme leur égale. Il est bien vrai que Notre-Seigneur donnait à ses apôtres le nom de frères, mais malgré cela les apôtres ne laissaient pas de se reconnaître ses très-humbles serviteurs.

Souvenez-vous souvent que vous êtes entrée en religion en qualité de servante, et que c'est comme servante que vous avez fait profession; d'où il suit que vous ne devez avoir autre chose en vue que de servir humblement. Evitez donc avec soin l'arrogance de certaines converses qui voudraient marcher de pair avec les religieuses de chœur, et dans leur sot orgueil prétendent parfois à des égards auxquels elles n'eussent pas même songé si elles fussent demeurées dans le siècle.

Ne vous mettez pas en tête de rechercher un office

plus honorable ou plus commode, mais abandonnez-vous pleinement aux dispositions de la sainte obéissance.

Ne vous laissez pas tyranniser le cœur par l'envie d'amasser, ou par l'ambition de vous attirer les bonnes grâces d'autrui, comme, par exemple, de plaire à la supérieure, au confesseur, ou à toute autre personne respectable.

Ne vous appropriez rien de ce qui appartient au monastère, pas même une épingle ; mais soyez fidèle dans l'administration des choses qui vous sont confiées.

Ne soyez pas récalcitrante, et prenez garde de faire bande à part avec les plus relâchées ou les mécontentes.

Souffrez les injures pour l'amour de Dieu, et à cause d'une parole lâchée par une religieuse, n'allez pas aussitôt vous mettre en querelle et fomenter des désirs de vengeance.

Ne faites pas la guerre à vos compagnes, en leur lançant des paroles piquantes, en leur reprochant leurs fautes passées, ou en leur remettant sous les yeux les taches de leurs parents, ou enfin en déchargeant votre bile de toute autre façon, comme le font les femmes du monde les plus vindicatives.

Soyez donc modeste et amie du silence, et vous vivrez en paix avec tout le monde en vous appliquant comme il faut à votre devoir. Gravez-vous dans le cœur cette belle résolution : Je veux plaire à mon Dieu, je ne veux chercher que lui seul de tout mon cœur, et pour le bien servir je veux observer avec toute l'exactitude possible mes vœux d'obéissance, de pauvreté, de chasteté et de clôture ; si je n'avais pas encore fait ces vœux, je les ferais pour le bon plaisir de mon Dieu.

Si vous proférez ces paroles du fond du cœur et si vous en venez à la pratique, certes, vous serez une sage et

vertueuse fille, vous vous sauverez et vous obtiendrez une grande gloire en paradis.

§ XX.

COMMENT DOIT SE COMPORTER UNE RELIGIEUSE A L'ÉGARD D'UN OFFICE QUELCONQUE QUI LUI EST IMPOSÉ PAR L'OBÉISSANCE, — AINSI QU'A L'ÉGARD DU CONFESSEUR ORDINAIRE.

Avant de tracer à la religieuse la marche qu'elle doit suivre lorsqu'un office quelconque lui est imposé, je la prierai de jeter un coup d'œil sur la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Oh! comme cette vie d'un bout à l'autre nous crie éloquemment : Obéissance, obéissance! Si cette belle vertu régnait dans votre monastère, il n'y aurait pas tant de murmures, tant de plaintes, tant d'intrigues, on n'étourdirait pas la supérieure pour avoir tel ou tel office, et les clameurs de celle qui refuse quelque charge ne retentiraient pas jusque sous le toit paternel et même par toute la contrée, au point de faire du cloître, ce vestibule du paradis, une espèce d'enfer. Pour mettre fin à tous ces mécontentements à l'occasion de la distribution des emplois, veuillez lire les quelques avis que je vais vous donner.

« Je ne sais pas si c'est la volonté de Dieu que j'accepte tel emploi. » — Voilà l'illusion. S'il en est ainsi, vous ne reconnaissez donc pas dans la personne de la supérieure, la personne même de Jésus-Christ, et vous ne croyez pas que quand la supérieure commande, c'est Jésus-Christ même qui commande? vous n'ajoutez donc pas foi à l'évangile qui dit clairement : *Qui vos audit, me audit*[1] :

[1] Luc. 10, 16.

« Qui vous écoute, m'écoute? » Ah! ouvrez enfin les yeux ; comprenez bien cette grande vérité, savoir que les supérieurs sont les interprètes de la très-sainte volonté de Dieu, et distinguez en quoi ils nous manifestent cette volonté adorable, afin que votre obéissance soit bien réglée. Ainsi donc pour la direction intérieure, pour tout ce qui touche à la confession, nous devons reconnaître le confesseur comme tenant la place de Dieu ; dans les choses extérieures qui concernent l'observance régulière, la supérieure, et en toutes choses, l'évêque ou l'Ordinaire. Jugez par là combien ces religieuses se trompent, qui, dès que le confesseur leur prescrit quelque chose, l'exécutent ponctuellement en disant : « Jésus-Christ le veut ; » tandis que si la mère supérieure leur donne une charge, elles la refusent et mettent en avant ce faux prétexte : « Je ne sais si c'est la volonté de Dieu : » que si ensuite l'évêque lui-même intervient, elles accueillent ses ordres avec mépris. Oh! quel déplorable aveuglement! Sainte Térèse avait la plus grande peur que cette insubordination à l'égard des prélats et des supérieures ne s'introduisît dans ses monastères ; c'est pourquoi elle disait dans une de ses lettres : « S'il devait s'introduire parmi les religieuses des germes de désobéissance, il vaudrait mieux qu'il n'y eût ni religieuses, ni couvents. »

« J'accepterais bien cet office, mais je sais que la supérieure est guidée par sa passion ; elle a été excitée par d'autres. » — Lorsqu'on se trompe sur les principes, on se trompe dans tout le reste et on ne saurait jamais arriver à une conclusion juste. Je vous fais une question : Est-ce un péché d'obéir à la supérieure dans ce cas? — Non. — Donc c'est la volonté de Dieu que vous acceptiez cet office. Soit que la supérieure ait été guidée par sa passion, soit qu'elle ait été excitée par d'autres, soit que cette

affaire ait été combinée dans un sens ou dans l'autre, toujours est-il qu'en obéissant vous êtes certaine d'accomplir la sainte et adorable volonté de Dieu. Aussi bien vous n'ignorez pas cette vérité ; le tout, c'est de savoir surmonter la répugnance que vous éprouvez à faire à Dieu le grand sacrifice de votre volonté propre ; et cependant sans cela, il ne faut plus parler d'amour de Dieu, il ne s'agit plus de perfection ni de sainteté. La parole de Notre-Seigneur est formelle : « Impossible d'être mon disciple, si l'on n'abandonne pas son père et sa mère ; » après quoi il ajoute : *adhuc autem et animam suam*[1] : « et même sa propre volonté. » C'est pourquoi saint Philippe de Néri avait coutume de porter la main au front et de dire : « C'est dans cet espace de trois doigts que réside la sainteté. » Et lorsque quelqu'un de ses pénitents, trop vacillant dans l'obéissance, venait lui demander de grandes pénitences et des disciplines : « Eh! mon enfant, lui répondait-il, si la tête est si dure, les épaules en peuvent-elles ? »

« Mais si j'accepte cet office, l'esprit intérieur en souffrira chez moi ; c'est un office trop sujet aux distractions, il n'y aura plus pour moi ni oraison ni recueillement possible. » — Je voudrais bien savoir dans quel but vous désirez d'être sainte ? Est-ce pour l'amour que vous portez à votre propre excellence spirituelle, ou bien pour l'amour que vous portez à la très-sainte volonté de Dieu et à son bon plaisir ? Si dans la sainteté vous cherchez votre propre excellence, vous êtes une orgueilleuse raffinée ; si vous dites que vous cherchez le bon plaisir de Dieu, l'accomplissement de sa sainte volonté, alors vous êtes humble : or, si Dieu en vous imposant cet office vous fait savoir que c'est sa volonté que vous laissiez ces exercices de

[1] Luc. 14, 26.

piété, ce recueillement, que voulez-vous de plus? Saint François de Sales disait que sur un simple signe de son supérieur, il aurait renoncé à procurer la conversion d'un monde, et vous, vous ne voudriez pas même laisser quelques petites dévotions! Et puis, comme vous vous faites illusion en vous imaginant que l'office qui vous est imposé par l'obéissance vous fera perdre la ferveur et le recueillement! Dieu au contraire vous aidera; votre dévouement à sa sainte volonté est le gage certain de sa divine assistance; tandis qu'en suivant votre inclination et en ne faisant que votre volonté, vous mériteriez d'être privée des secours d'en-haut; outre que dans un office de votre choix, votre âme, soyez en sûre, eût été exposée à bien des dangers, votre cœur abreuvé de bien des dégoûts, de bien des amertumes.

Que s'il vous semblait que vous n'ayez pas la capacité voulue pour remplir la charge que l'obéissance vous confie, ne vous en troublez pas : encore une fois, Dieu vous aidera. D'autre part, quand même vous croiriez avoir toutes les dispositions requises pour exercer celle que vous convoitez, si vous parveniez à l'arracher à force de sollicitations des mains de la supérieure, vous n'y réussiriez point, parce que votre volonté étant contraire à celle de Dieu, il est certain que Dieu vous retirerait son assistance; vous commettriez autant de fautes que vous poseriez d'actes, parce que chaque acte serait un acte de volonté propre, et il en résulterait un grand détriment pour vous et pour le monastère.

Mais, en réalité, le véritable motif pour lequel vous refusez l'office que l'obéissance vous enjoint, ce n'est pas la crainte de perdre le recueillement. Quel est-il donc? Souffrez que je vous le dise : c'est votre orgueil. Voulez-vous toucher la chose au doigt? Si la supérieure

vous place à la porte, au parloir, ou à la sacristie, vous acceptez aussitôt ; mais si elle vous assigne un poste plus bas, vous n'en voulez pas, vous murmurez, vous mettez tout le couvent en rumeur. Je n'ai jamais découvert qu'une religieuse ait fait des démarches pour être chargée de la cuisine ou des poules ; mais combien qui ont mis tout en œuvre pour être élevées à d'autres postes plus honorables ! Ce n'est donc pas le zèle pour votre avancement qui vous porte à refuser cet office, mais le zèle pour votre propre considération, le zèle pour vos commodités. Ah ! dépouillez-vous donc enfin de ces maximes du monde et embrassez celles de Jésus, votre divin Epoux, qui vous exhorte à désirer et à accepter les offices les plus bas et les plus vils du monastère : *Dicite a me quia mitis sum et humilis corde*[1]. « Apprenez de moi que je suis doux et humble. » Par là vous ferez preuve que vous êtes une véritable religieuse, une véritable servante de Dieu.

« Eh bien ! soit, j'accepterai cet office : mais quant à telle compagne, je n'en veux point ; il n'y a pas moyen d'avoir la paix avec elle. » — Vous n'auriez pas la paix, si vous la demandiez de votre propre chef ; mais si elle vous est assignée par l'obéissance, et si vous la considérez, notez bien, si vous la considérez comme une aide que Dieu vous donne pour mieux accomplir sa sainte volonté, vous jouirez avec elle d'une paix céleste. Si vous ne m'en croyez pas, demandez-le à vos consœurs : elles vous diront que toutes les fois qu'elles ont brouillé les cartes dans les mains de la supérieure, elles ont perdu la partie. Il leur semblait que tel office devait nuire à leur santé, ou à leur avancement spirituel : elles n'ont jamais

[1] Matth. 11, 29.

été mieux portantes ni plus recueillies. Au contraire, lorsqu'elles ont tâché, par exemple, d'avoir telle compagne dans l'exercice de leur charge, pour être, en apparence, mieux d'accord, dès les premières semeines elles se brouillèrent. D'où vient cela? Cela vient de ce que Dieu protége l'obéissance et laisse les têtes dures se briser d'elles-mêmes. Un office quelconque vous est-il confié? embrassez-le de bon cœur, abstenez-vous de faire des lois ou de lier la main à la supérieure, exécutez ponctuellement ce que l'obéissance vous prescrit, vous confiant en Dieu qui vous aidera en toutes choses. Trop heureuse, si vous pouviez dire en mourant, comme sainte Catherine de Sienne, que vous n'avez jamais refusé aucune charge, ni manqué en quoi que ce soit à l'obéissance. Oh! quelle sainte mort vous feriez!

« Si enfin vous exigez que j'accepte charge et compagne à votre gré, qu'on m'accorde au moins un directeur particulier, car dans le confesseur ordinaire, je ne saurais avoir confiance. — Voici la différence qui existe entre une personne séculière et une religieuse : celle-là a la liberté de se choisir un confesseur ou un directeur à son gré, bien que le choix une fois fait, elle doive lui obéir et ne pas le quitter sans un motif très-plausible; tandis que la religieuse, qui tend à la perfection comme elle le doit, s'expose, en voulant choisir un directeur à sa guise et sans dépendre de ses supérieurs légitimes, à faire naufrage, ou du moins à se voir privée de l'assistance de Dieu; au lieu de faire des progrès elle reculera. En effet, on remarque assez généralement dans les monastères que les plus inquiètes, les plus volages, les moins régulières sont précisément celles qui ont un directeur de leur propre choix; elles en viennent parfois jusqu'à mettre toute la maison sens dessus dessous par jalousie, ne prétendant pas que

d'autres, se permissent de prendre conseil du directeur qu'elles veulent avoir tout entier pour elles seules, à la façon des reines, dont le médecin n'a personne d'autre à guérir que sa majesté.

En parlant du directeur, je n'entends point défendre à une religieuse de conférer quelquefois dans le cours de l'année ou dans quelques cas particuliers, sur les besoins de son âme, avec un guide spirituel habile et éclairé, pourvu qu'elle le fasse, non pour dépendre de ses décisions, mais afin de recevoir de nouvelles lumières. Sainte Térèse désirait même que ses religieuses conférassent avec ces sortes de personnes pour s'enflammer de plus en plus de l'amour de Dieu, et elle voulait qu'en cela les supérieures usassent de la plus grande condescendance. Par directeur, j'entends celui dont la religieuse veut dépendre en tout et pour tout, sans le consentement ni du confesseur ordinaire, ni de la supérieure. Si vous aviez besoin d'un directeur, et que vous eussiez à cet effet la permission du prélat ou de la supérieure, je n'aurais rien à redire; mais si vous choisissez votre directeur de votre propre chef, je dis que, fût-il même un apôtre, vous n'en retirerez aucun profit : vous planterez de bonnes et saintes résolutions, le directeur choisi par vous les arrosera avec soin; mais si le Seigneur ne donne pas la vigueur et l'accroissement à ces plantes, qu'en recueillerez-vous? *Neque qui plantat est aliquid, neque qui rigat, sed qui incrementum dat Deus*[1].

« Mais si personne ne m'assiste? Je vais trouver le confesseur : Un *Salve Regina* et l'absolution, et puis : allez en paix; je vais trouver la supérieure : Faites comme vous voulez. » — Je vous dirai bien pourquoi le con-

[1] I ad Cor. 3, 7.

fesseur vous expédie si lestement, pourquoi la supérieure ne vous écoute pas : c'est parce que vous êtes cachée, que vous n'ouvrez pas votre cœur et que vous n'accordez pas à votre confesseur assez de confiance pour qu'il puisse vous donner une direction spéciale; mais essayez un peu, lorsqu'il vient un confesseur nouveau, de lui donner une connaissance un peu plus détaillée de votre vie passée et de votre état présent, et vous verrez si le confesseur ne s'intéressera pas à votre progrès spirituel. De même, essayez de vous offrir à la supérieure pour toutes les choses que les autres refusent de faire, prenez toujours sa défense quand vous en entendez dire du mal, humiliez-vous devant elle, et vous verrez si la supérieure ne vous secondera pas parfaitement en tout ce qui concerne l'observance de la règle. Comprenons-le bien : un peu plus d'ouverture de cœur avec le confesseur, et un peu plus de confiance à l'égard de la supérieure vaut mieux que tous les directeurs du monde.

« Mais l'expérience est contraire; je me suis toujours trouvée mal du confesseur ordinaire. » — Savez-vous pourquoi? Parce que vous avez obéi au confesseur pour une chose et pas pour l'autre; or, Dieu ne bénit pas une obéissance si défectueuse; mais j'affirme que, quelle que soit l'inexpérience du confesseur, si vous lui ouvrez votre cœur et que pour obéir à Dieu vous vous remettiez entièrement entre ses mains, j'affirme, dis-je, que Dieu ferait des miracles plutôt que de vous abandonner.

« Mais le confesseur ordinaire n'a pas le temps; nous sommes trop nombreuses. » — Lorsque vous vous présentez au confessionnal, ne perdez pas le temps en discours inutiles, allez droit au but; vous verrez qu'en un instant il vous aura satisfaite, et Dieu vous bénira. D'un

autre côté, craignez qu'après avoir refusé de vous assujettir au confesseur ordinaire tandis que vous le pouvez, Dieu, pour vous punir, ne vous retire la faculté de le faire lorsque vous le voudrez. Une religieuse voulait toujours avoir son confesseur particulier, extorquant la permission tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Elle fut surprise un jour par un accident subit et mortel. Aussitôt elle demanda à se confesser, mais en recommandant toutefois d'appeler son directeur à elle, et non pas le confesseur ordinaire. La commissionnaire parcourut la ville sans pouvoir le trouver, il rencontra le confesseur ordinaire qui s'offrit à se rendre au couvent sur-le-champ. « Mais non, dit la commissionnaire, la malade ne veut pas de vous et elle se troublerait. » Finalement on trouva le prêtre requis, mais à l'instant même où il mit le pied sur le seuil du monastère, la religieuse expira, sans confession et en proférant ces paroles qui furent les dernières : « Je reconnais enfin que Dieu a voulu punir ma désobéissance et mon refus de confiance aux confesseurs ordinaires. »

Réveillez-vous de grâce, et non-seulement en matière de direction, mais pour tous les offices que l'obéissance peut vous imposer, abandonnez-vous sans réserve à la divine providence ; laissez les supérieurs faire à leur gré le haut et le bas avec vous : voilà le moyen de vivre en paix et de mourir en paix ; soyez certaine qu'aussi longtemps que nous autres religieux nous ne nous mettrons pas sur le pivot pour faire la roue en tous sens au souffle de l'obéissance, nous ne jouirons jamais d'une paix parfaite ; tandis que cette généreuse résolution une fois prise : « Seigneur, me voici en pleine mer, guidez-moi, je suis prête à tout ce que demandera de moi l'obéissance, sans rien excepter, dût-il m'en coûter la vie, » cette résolu-

tion, dis-je, une fois prise, vous nagez dans un océan de paix.

Pour conclure : lorsqu'il se présentera un nouveau confesseur, ou qu'on vous imposera quelque charge nouvelle, figurez-vous que votre saint fondateur ou votre sainte fondatrice, ou quelque autre saint patron vous dise : Ma fille, c'est la volonté de Dieu que vous acceptiez cet office, que vous vous soumettiez à ce confesseur ; puis, baissant la tête en signe d'obéissance, acceptez-le de bon cœur et avec amour. Oh ! comme les bénédictions de Dieu pleuvront sur vous ! Vous jouirez en cette vie d'une paix ineffable et vous acquerrez pour l'autre d'immenses mérites Encouragez-vous par l'exemple du vertueux Dosithée, disciple de saint Dorothée. Ce fervent solitaire craignant pour son salut et ne pouvant d'ailleurs se contenter des nourritures communes ni assister au chœur, résolut de s'abandonner entièrement à l'obéissance ; il se mit donc à servir en sous-ordre à l'infirmerie, obéissant ponctuellement à tout ce qui lui était ordonné. Il mourut étique au bout de cinq ans, et Dieu revéla qu'il avait conquis la récompense des Paul et des Antoine. Les moines s'en plaignirent à Dieu en disant : « Seigneur, où est donc votre justice? Comment se peut-il qu'un homme qui n'a pas jeûné, qui a toujours vécu délicatement, aille de pair avec ceux qui ont porté tout le poids des observances religieuses? » Et Dieu leur répondit qu'ils ne connaissaient pas le prix et le mérite de l'obéissance, que par elle seule ce jeune homme avait plus gagné en peu de temps que les autres par de longues et pénibles austérités. — N'êtes-vous pas encore convaincue? Souffrez donc que je vous le dise une dernière fois : abandonnez-vous sans réserve à la divine providence, remettez-vous en tout et pour tout à la sainte obéissance. Advienne telle charge ou tel emploi

qu'on voudra, advienne quelque confesseur que ce soit, tout vient de Dieu, tout est réglé par notre Dieu infiniment bon, et vous devez accepter chaque chose comme si elle vous était présentée par la main de Dieu même. Si vous le faites, vous voilà tranquille, vous voilà sauvée, vous voilà sainte.

§ XXI.

DES INDULGENCES.

Je suis saisi d'épouvante en pensant aux rigueurs de la justice divine, et les paroles sont impuissantes à rendre l'exactitude extrême avec laquelle sont examinés au tribunal de Dieu, les moindres manquements, spécialement ceux qui sont commis par les personnes religieuses dans l'exercice de leurs charges. Leurs fautes, en effet, emportant une plus grande ingratitude à l'égard de Dieu, pèsent aussi d'autant plus dans les balances de sa justice. Et qui donc ne frémirait en lisant ce que raconte l'histoire d'un grand nombre de saintes âmes condamnées au purgatoire pour les péchés véniels les plus légers, tels qu'un saint Séverin, thaumaturge, pour avoir récité hors du temps voulu ses heures canoniales ; une sœur de saint Pierre Damien, pour avoir pris trop de plaisir au chant ; un Paschase, homme d'une sainte vie, pour s'être opposé, plutôt par ignorance que par malice, à l'élection du pontife Symmaque ; un Durand, évêque, pour avoir lâché quelque plaisanterie; un religieux de notre ordre, pour n'avoir pas suffisamment incliné la tête au *Gloria Patri* en psalmodiant ? Mais saint Antonin augmentera bien autrement vos frayeurs, en vous faisant voir une multitude d'âmes brûlant en purgatoire pour expier des fautes extrêmement légères ; celui-ci pour s'être trop récréé d'un beau petit

chien, celui-là pour avoir apporté un peu trop de recherche dans sa mise, l'un pour n'avoir pas conçu un assez vif désir du paradis, l'autre pour avoir proféré quelque parole à l'église, d'autres enfin pour avoir négligé de prier pour les défunts. O justice de Dieu, que vous êtes rigoureuse dans le châtiment des péchés véniels, si légers qu'ils soient! Qui ne se sent frémir à cette pensée?

Mais prenons courage; si la justice de Dieu est rigoureuse, ses miséricordes, en revanche, sont infinies. Non content d'avoir institué dans son Église tant de sacrements pour purifier nos âmes des souillures du péché, il nous a ouvert en outre un trésor inépuisable pour nous racheter même des peines temporelles, afin que, sans qu'aucun lien nous arrête, nous puissions, au moment de la mort, prendre notre vol direct vers le ciel. Les mérites surabondants du sang précieux de Jésus et les mérites de ses saints forment l'immense trésor dont le Souverain Pontife tient les clefs, pour le dispenser en faveur des fidèles par l'application des indulgences. Vous ne trouverez donc pas mauvais que je vous engage à profiter de ce trésor, afin de vous soustraire aux rigueurs de la justice divine en purgatoire. A cet effet, je m'attacherai à vous faire comprendre ce que sont les indulgences, quels sont les avantages qu'elles procurent, comment on les gagne, quelles sont les dispositions requises pour les gagner, quelles sont enfin les indulgences les plus importantes que peuvent gagner les religieuses. Je vous donnerai quelques notions succinctes sur chacun de ces points, afin que vous ayez des indulgences l'estime voulue et que vous vous appliquiez sérieusement à en profiter. Vous me proposerez les doutes que vous nourrissez peut-être depuis longtemps dans votre esprit touchant cette matière, et je tâcherai de les éclaircir avec toute la précision possible.

Qu'entend-on d'abord par le mot indulgence? en quoi consiste formellement l'indulgence? — Par indulgence on entend la rémission ou le pardon, non de la coulpe, mais de la peine. La coulpe ou l'offense de Dieu se remet par le sacrement de pénitence ou la contrition parfaite; mais l'offense, si elle est mortelle, entraîne une peine éternelle, et si elle est vénielle, une peine temporelle. Or, cette peine n'est pas toujours remise tout entière avec l'offense; voilà pourquoi la bonté de Dieu a ouvert dans son Eglise cet immense trésor des indulgences. L'offense étant effacée au moyen des sacrements, les indulgences remettent cette peine temporelle que nous aurions à expier en purgatoire après avoir obtenu le pardon des péchés commis. Ainsi l'indulgence, selon les canonistes, est une rémission ou une relaxation de la peine temporelle due au péché actuel déjà effacé par la contrition ou par la Pénitence, et cette rémission est appliquée en dehors du sacrement de Pénitence, par la main du Souverain Pontife qui a pouvoir de dispenser le trésor de l'Eglise.

Qu'entend-on par le trésor de l'Eglise? — Par le trésor de l'Eglise, on n'entend pas autre chose que les mérites infinis de la passion et de la mort de notre divin Rédempteur, auxquels se joignent les mérites surabondants des saints, et spécialement de la très-sainte Vierge. Tous ces mérites, continuellement présents devant Dieu, forment l'immense trésor de l'Eglise; le Souverain Pontife en tient les clefs en main, et il le dispense en temps et lieu par l'application des indulgences.

Quels bienfaits procurent les indulgences, et quelles sont les conditions requises pour les gagner? — On a déjà expliqué que l'effet formel des indulgences est la rémission de la peine temporelle due à l'offense déjà remise; ainsi cette dette que vous avez contractée envers

Dieu par tant de péchés commis, et pour laquelle vous devriez satisfaire, soit par des pénitences volontaires en ce monde, soit par les peines du purgatoire en l'autre, vous l'acquittez complétement au moyen des indulgences : vous satisfaites donc à la justice de Dieu aux dépens de Jésus-Christ, et vous payez avec son sang les dettes que vous devriez acquitter au prix des peines de cette vie ou des souffrances du purgatoire.

Quant aux conditions requises pour gagner les indulgences, laissant de côté les subtilités scolastiques, nous pouvons, pour procéder avec clarté, les ramener à trois : la première est l'autorité de la part de celui qui la confère, autorité qui réside dans le Souverain Pontife; la seconde est l'aptitude de la part du sujet : ce doit être un fidèle catholique en état de grâce ; la troisième consiste à remplir les œuvres enjointes expressément par la bulle qui accorde l'indulgence. La première condition ne présente aucune difficulté. Par rapport à la seconde, savoir, qu'il faut être en grâce avec Dieu pour gagner les indulgences, on peut demander s'il faut faire toutes les œuvres prescrites en état de grâce, ou bien s'il suffit de se trouver en grâce lorsqu'on accomplit la dernière de ces œuvres. Les opinions sont partagées : la plus sûre est de tâcher d'être en grâce pendant tout le temps qu'on met à s'acquitter des œuvres prescrites ; faites au moins un acte de contrition parfaite pour ôter toute espèce de doute et vous assurer le bénéfice d'un si précieux trésor.

Qu'est-ce qui peut empêcher de gagner les indulgences? — L'effet de l'indulgence est certainement empêché par le péché mortel, attendu que la peine ne peut être remise avant que la coulpe ne l'ait été : en outre, selon l'opinion de quelques-uns, il peut être empêché même par le péché véniel, quand toutefois ce péché véniel s'oppose à la fin

de l'indulgence; en pareil cas, disent ces auteurs, comme Bellarmin[1] et autres, on ne gagne pas l'indulgence. Que si le péché véniel n'est pas tel qu'il s'oppose à la fin de l'indulgence, il ne l'empêche pas, selon eux, de produire son effet; c'est ce qui aurait lieu, par exemple, si, tout en accomplissant les œuvres prescrites, on laissait échapper une parole oiseuse, ou autre chose semblable. De ces opinions nous devons conclure que, pour agir sûrement, il faut s'acquitter de ces œuvres avec une intention droite, beaucoup de diligence et de dévotion, et notamment prier selon les intentions du Souverain Pontife, qui sont d'ordinaire l'exaltation de notre Mère la sainte Eglise, l'extirpation des hérésies et la concorde entre les princes chrétiens.

Combien de sortes d'indulgences y a-t-il? — Les unes se nomment plénières, d'autres partielles ou non-plénières; les unes peuvent se gagner dans le cours de la vie, d'autres sont réservées pour l'article de la mort; il en est enfin de personnelles, de locales et de réelles.

Les indulgences *plénières* sont celles qui remettent toute la peine, de telle sorte que si un grand pécheur, après avoir confessé ses péchés et reçu l'absolution, venait à gagner une seule indulgence plénière et qu'il mourût immédiatement après, il irait directement en paradis, sans toucher au purgatoire. Voyez donc quelle sollicitude doit avoir toute âme religieuse de gagner des indulgences.

Les indulgences *partielles* de jours, d'années, de quarantaines, sont celles qui ne remettent pas toute la peine, mais seulement la partie de la peine correspondant à la pénitence qui était enjointe anciennement par les canons de l'Eglise. Lorsque la bulle dit, par exemple, que qui-

[1] Bellarm. *l. 1 de Indulg.* cap. 13.

conque visitera telle église ou récitera telle prière, gagnera *un an d'indulgence*, cela signifie qu'il obtiendra la rémission de toute la peine qui lui aurait été remise moyennant une année de pénitence, conformément aux usages anciens; ce qui peut être beaucoup plus que la remise d'une année de purgatoire, attendu qu'à une année de pénitence correspond peut-être la rémission de beaucoup d'années de purgatoire; c'est là un point toutefois qui ne saurait être connu que de Dieu seul.

Les indulgences *personnelles* sont celles qui sont accordées aux personnes sans désignation de temps ni de lieu; les *locales* sont celles qui sont accordées aux personnes, mais en considération de quelque lieu, par exemple, moyennant la visite de telle église, de tel oratoire, ou de tel autel; les *réelles* sont celles qui sont attachées à des objets qu'on peut porter sur soi, tels que médailles, crucifix, chapelets et autres choses semblables.

Les indulgences sont-elles toutes applicables aux âmes du purgatoire? — De quelle manière doivent-elles leur être appliquées, et — quel avantage en retirent-elles? — Toutes les indulgences ne sont pas applicables aux âmes du purgatoire, mais seulement celles que le Souverain Pontife accorde comme pouvant leur être appliquées. Pour ce qui est du mode d'application, il faut avoir l'intention de faire contourner les indulgences que vous gagnez, au profit soit de tous les défunts en général soit de quelque défunt en particulier. Il est bon de renouveler cette intention chaque matin, vous proposant de gagner toutes les indulgences attachées aux bonnes œuvres que vous ferez dans le cours de la journée avec l'intention de céder aux âmes du purgatoire toutes celles qui leur sont applicables. Il est certain que cette intention suffit pour les gagner toutes, même celles dont vous ignoreriez l'existence; et je

prie ici toutes les religieuses de ne pas négliger cette intention, qui leur coûte si peu et qui peut être d'un si grand secours pour ces pauvres âmes.

Dieu accepte-t-il les indulgences pour toutes les âmes auxquelles elles sont appliquées? Il y a à cet égard diverses opinions; ce qui est certain, c'est que l'indulgence produit toujours son effet : si Dieu ne l'accepte pas pour une âme, il l'accepte pour l'autre; mais tout dépend de son acceptation, vu que l'indulgence s'applique aux défunts par manière de suffrage, c'est-à-dire que l'on offre à Dieu la valeur des indulgences en forme de supplique déprécative, en espérant qu'il daignera l'agréer et délivrer ces pauvres âmes, ainsi que l'expliquent le père Gobat[1] et autres. Nous ne pouvons donc savoir avec certitude s'il acceptera cette satisfaction pour toutes celles auxquelles on applique l'indulgence; c'est pourquoi on vous recommande de vous efforcer de gagner beaucoup d'indulgences pour les morts, afin que s'ils ne sont pas soulagés par l'une ils le soient par l'autre, d'autant plus que bien des auteurs affirment qu'ordinairement Dieu les accepte pour les âmes qui s'en sont rendues dignes pendant leur vie, et ont eu à cœur leur salut éternel, et surtout pour celles qui ont eu plus de dévotion envers les âmes du purgatoire et une plus grande confiance dans les indulgences. Afin donc de nous assurer le bénéfice des indulgences qui nous seront appliquées après notre mort, tâchons de vivre saintement et de satisfaire à la justice de Dieu pendant cette vie par des pénitences et d'autres œuvres satisfactoires; excitons-nous surtout à une grande dévotion envers ces saintes âmes qui souffrent dans les flammes expiatrices, et animés d'une vive confiance dans le précieux trésor des in-

[1] Gobat. *tract. 4 de Indulg. part.* 2, cap. 22, n. 486.

dulgences que Dieu a confiées à son Église, tâchons de gagner pour les défunts toutes celles que nous pouvons leur appliquer. L'indulgence d'un seul jour, quel soulagement ne procure-t-elle pas déjà à ces pauvres âmes ! Je supplie donc et conjure de nouveau les religieuses, de la manière la plus pressante, de ne pas négliger un secours si efficace pour ces âmes souffrantes, et de réfléchir que Dieu permettra qu'elles soient traitées un jour en purgatoire comme elles auront traité les âmes de leurs morts.

Indulgences les plus importantes que peuvent gagner les religieuses.

Le pape Paul V, après avoir révoqué les indulgences accordées antérieurement aux divers ordres religieux, tant mendiants que non-mendiants, leur accorda de nouveau les indulgences suivantes à perpétuité, selon le catalogue tracé par le père Viva de la Compagnie de Jésus, dans son appendice sur les indulgences, § III[1].

1. Indulgence plénière à tous les fidèles qui recevront l'habit religieux dans le but de faire profession, le jour même de leur entrée en religion, pourvu que, véritablement contrits et confessés, ils reçoivent la sainte communion.

2. Indulgence plénière aux novices le jour de leur profession après un an d'épreuve, moyennant la confession et la communion.

3. Indulgence plénière le jour de la fête principale de l'Ordre, à la condition ordinaire de se confesser, de communier et de prier pour les fins de l'Eglise.

[1] Cf. Bulla Pauli V ap. Ferrar. V° *Indulg.* art. 4, n 7.

4. Indulgence plénière à tous les nouveaux prêtres le jour où ils célèbreront leur première messe, ainsi qu'à toutes les personnes, tant religieuses que séculières, qui y assisteront, moyennant les conditions ordinaires.

5. Indulgence plénière à toutes les personnes religieuses qui vaqueront pendant dix jours aux exercices spirituels, aux conditions ordinaires.

6. Indulgence plénière, à l'article de la mort, à toutes les personnes religieuses qui, confessées et communiées, ou au moins sincèrement contrites, invoqueront le saint nom de Jésus de cœur si elles ne peuvent le faire de bouche.

7. Indulgence plénière aux Frères Mineurs, et par communication à toutes les autres personnes religieuses, qui réciteront le chapelet de la sainte Vierge de sept dizaines, ou de 7 *Pater* et 72 *Ave Maria,* plus un *Pater* et un *Ave* pour notre saint Père le pape, en mémoire des sept Allégresses que la très-sainte Vierge éprouva, 1° lors de l'Annonciation, 2° lors de sa visite à sainte Elisabeth, 3° lorsqu'elle mit au monde son bien-aimé Fils, 4° lorsqu'elle le vit adoré par les Mages, 5° lorsqu'elle le retrouva dans le temple au milieu des docteurs, 6° lorsqu'elle le vit ressuscité, 7° lorsqu'elle fut élevée au ciel. — Cette dernière indulgence, dit le père Viva, fut confirmée par Paul V lui-même, après la révocation générale, et plus tard par Innocent XI, dans son Bref *Exponi nobis,* du 15 mai 1688, ainsi qu'on peut le voir dans les rubriques particulières de notre Bréviaire franciscain, num. 90[1].

8. Toutes les personnes religieuses qui visiteront leur propre église, et y prieront dans la forme accoutumée, gagneront les indulgences plénières et partielles, qui sont accordées à ceux qui visitent les églises de Rome et hors

[1] Ap. Ferrar. V° *Indulg.* art. 5, n. 10.

de Rome aux jours de Stations. — Ces indulgences sont très-nombreuses ; mais il est à remarquer que, suivant le décret d'Innocent XI du 7 mars 1678[1], on ne peut gagner pour soi-même qu'une seule indulgence plénière par jour; il est donc bon d'appliquer les autres par manière de suffrage aux âmes du purgatoire.

9. L'indulgence de la station du très-saint Sacrement, ainsi nommée parce qu'on ne peut la gagner qu'en présence de l'autel du Saint-Sacrement, en récitant cinq *Pater*, *Ave* et *Gloria* à l'intention du Souverain Pontife, plus un *Pater, Ave* et *Gloria* pour le Pape lui-même, est à elle seule un trésor, puisqu'on gagne par là toutes les indulgences des stations de Rome, celles de Jérusalem, de Saint-Jacques de Compostelle, et de la Portioncule. Cette indulgence, accordée par Léon X, n'ayant pas été révoquée par Paul V, comme l'assure l'auteur cité plus haut (le P. Viva), est tout à fait hors de doute, et se trouve clairement énoncée dans les rubriques particulières du Bréviaire Franciscain, confirmées par Innocent XII ; on lit au n. 89 : *Et quia indulgentiæ stationis Sanctissimi Sacramenti revocatæ non sunt, ipsius recitatio quotidiana omnibus tam fratribus, quam monialibus enixe commendatur*[2]. Conformément à cette recommandation si pressante, il ne devrait se passer aucun jour sans que toutes les personnes religieuses ne se missent en devoir de gagner un pareil trésor.

10. Mais ce qu'il y a de plus profitable pour les personnes religieuses, c'est l'indulgence, ou pour mieux dire, la multitude d'indulgences que l'on gagne en faisant avec dévotion le saint exercice du Chemin de la Croix, à cause que cet exercice nous oblige de méditer la passion de

[1] Ap. Ferrar. V° *Indulg.* art. 4, n. 15. [2] Ibid. art. 5, n. 1-4.

notre divin Sauveur, qui est le principe et la source de tout bien. Les indulgences attachées à ce saint exercice par plusieurs Souverains Pontifes, ont été pendant longtemps soumises à différents doutes : ces doutes ont été éclaircis et dissipés par notre Saint-Père le pape Clément XII, heureusement régnant; dans son bref : *Exponi nobis,* publié le 16 janvier 1731, il déclare que tous les Chemins de la Croix érigés ou qui seront érigés à l'avenir par les Frères Mineurs dépendants du Ministre-Général de l'Observance, dans les églises, oratoires, couvents et autres lieux pies, même indépendants de notre Ordre, jouissent des mêmes indulgences que le Chemin de la Croix de Jérusalem. Il faudrait un discours exprès pour vous développer et vous faire comprendre tous les avantages d'une si salutaire dévotion. Presque tous les monastères de Rome l'ont embrassée, et il n'en résulte aucun inconvénient, puisque chaque religieuse reste libre de la pratiquer. Toutefois, il faut dire que cet exercice réveille ordinairement une si grande ferveur parmi les religieuses, qu'il y en a peu qui ne le fassent tous les jours et même plusieurs fois par jour. Oh ! je vous en supplie, procurez-vous devant Dieu le mérite d'introduire dans votre couvent une si belle et si sainte pratique. Les contradictions ne manqueront pas, mais le profit sera bien plus grand; car vous aplanirez par là le chemin du ciel à vos consœurs encore en vie, et vous procurerez le plus grand soulagement aux défuntes[1].

Il est beaucoup d'autres indulgences que peuvent gagner les religieuses et qui sont indiquées par l'auteur déjà cité. En voici quelques-unes choisies parmi les principales, et qui sont communes à tous les fidèles.

[1] Voyez *La Voie sacrée ou théorie et pratique du Chemin de la Croix,* par le B. Léonard.

Celui qui entend la sainte messe gagne chaque fois trente mille ans d'indulgence, en vertu d'une concession d'Innocent IV, et 800 ans en vertu des concessions faites par Urbain IV, Martin V, Eugène IV et Sixte IV, qui en accordèrent chacun deux cents[1].

On gagne 30 jours d'indulgences, accordés par Jean XXII, pour la récitation de l'*Ave Maria*, et 40 jours pour la récitation du *Salve Regina ;* — 25 jours en prononçant avec respect les saints noms de *Jésus* et de *Marie* (Sixte V); — 30 jours en s'inclinant au *Gloria Patri;* — 200 jours en faisant une génuflexion devant le Saint-Sacrement; — 40 jours en baisant la croix avec respect, en vertu de la concession de Jean XXII, et un an, en vertu de celle de Clément IV; — 5 ans et 5 quarantaines accordés par Jean XXII, en baisant par dévotion l'habit religieux[2].

Benoît XIII, par bref du 14 septembre 1724, accorde à tous ceux qui réciteront, à genoux, au son de la cloche, le matin, à midi ou au soir, les prières accoutumées : *Angelus Domini*, etc. 100 jours d'indulgence chaque fois, et à ceux qui auront observé cette pratique pendant un mois entier, une indulgence plénière et la rémission de tous leurs péchés, un jour du mois à volonté[3].

Sixte V et Benoît XIII accordent 100 jours d'indulgence à ceux qui se salueront en disant : *Loué soit Jésus-Christ*, et en répondant : *A jamais*, ou *Amen*. Et à ceux qui auront eu la pieuse habitude de se saluer de la sorte pendant leur vie, ou d'invoquer avec respect les saints noms de Jésus et de Marie, une indulgence plénière à l'article de la mort, pourvu qu'ils invoquent encore alors, au moins de cœur, le nom de Jésus[4].

[1] Ap. Ferrar. V° *Indulg.* art. 6, n. 6.
[2] Ibid. n. 10 et 2. [3] Ibid. n. 19. [4] Ibid. n. 1.

Permettez que je m'arrête ici pour m'écrier : O bonté ineffable de Dieu de nous avoir facilité par tant de moyens le sentier qui mène à la patrie ! Mais qu'avez-vous fait pour gagner les indulgences ? Ah ! que vous devriez rougir d'une négligence si préjudiciable à votre âme, et si fatale aux saintes âmes du purgatoire, que vous avez privées du plus puissant secours ! Sortez enfin de cette apathie, et désormais apportez toute la diligence possible à profiter des indulgences qui vous sont offertes. Sainte Térèse rapporte qu'une de ses religieuses, qui avait mené d'ailleurs la vie fervente qui convenait à sa profession, s'envola, en mourant, tout droit en paradis, sans toucher au purgatoire, à cause de la grande confiance qu'elle avait eue dans les indulgences, ainsi que de son zèle pieux à en profiter. Faites de même, si vous voulez partager son sort, et monter au ciel sans passer par le purgatoire.

§ XXII.

COMBIEN UNE RELIGIEUSE DOIT TENIR A FAIRE, TOUS LES MOIS, UN JOUR DE RETRAITE, POUR S'ASSURER UNE BONNE MORT.

L'acte suprême de la prudence chrétienne, à mon avis, consiste à se préparer à bien faire ce dernier pas, qui, une fois manqué, entraîne des conséquences aussi irrémédiables que funestes. La seule pensée d'un si grand risque a fait trembler les plus puissantes colonnes de l'Eglise, rempli les cloîtres de religieux, et les déserts de solitaires : c'est de là en effet que dépend cette affaire d'une importance infinie, je veux dire l'affaire de notre salut éternel. Si vous voulez réussir, vous avez deux choses à faire : la première, c'est de vous recommander à Dieu de tout votre cœur pour obtenir la grâce de la persévérance

finale, qui est la grâce des grâces; à cette fin implorez fréquemment l'assistance divine, en répétant sans cesse ces paroles : *Mon Jésus, miséricorde,* afin qu'en ayant contracté l'habitude pendant votre vie, vous ayez le bonheur de les proférer de cœur à l'article de la mort.

La seconde, c'est de vous servir de l'excellent moyen que je vais vous proposer. Choisissez chaque mois un jour, celui où vous êtes le plus dégagée de toute occupation, et consacrez-le tout entier à faire l'important apprentissage de la mort. Si vous voulez un plan pour ce jour de retraite, lequel sera pour vous une source de consolation pendant la vie et de tranquillité au moment de la mort, en voici un :

Retirez-vous dans votre cellule et ne craignez point de vivre en ermite pendant un jour, en passant ce jour dans la solitude et le silence le plus parfait. Afin de vous faciliter la pratique de cette récollection, je vous tracerai les exercices principaux entre lesquels vous devez partager votre temps, de manière à ne rien perdre d'un jour si précieux. Préparez-vous d'abord à la confession et à la communion avec un soin particulier; faites au moins deux heures d'oraison mentale, une le matin, et une le soir; visitez plusieurs fois le Saint-Sacrement; le reste du temps, employez-le à des lectures spirituelles, et, ce qui est l'essentiel, à une revue des comptes que vous aurez à rendre à Dieu touchant la manière dont vous vous comportez à son service. Repassez les résolutions que vous avez déjà prises pour avancer dans la perfection, voyez comment vous les observez, lisez quelques paragraphes de ce *Manuel sacré,* afin d'exciter en vous une nouvelle ferveur et de nouvelles résolutions de vous donner toute à Dieu; et soit en restant assise soit en vous promenant dans votre cellule, méditez combien il importe d'assurer

ce passage redoutable que vous avez à faire du temps à l'éternité. Oh! que vous retirerez de profit de cette sainte retraite, de ces salutaires réflexions sur votre train de vie! Mais pour que les fruits en soient encore plus abondants, je veux entrer dans de plus grands détails touchant les exercices que je viens d'indiquer.

La Confession devra se faire comme si c'était la dernière de votre vie; vous vous exciterez donc à une douleur extraordinaire de vos péchés, vous figurant que vous devez incessamment paraître devant le tribunal de Dieu, pour y rendre compte de tous vos manquements, dont vous vous accuserez au ministre de Dieu; vous détesterez encore les principales fautes de votre vie passée et vous les confesserez toutes de nouveau, en général, considérant le péché comme le plus grand de tous les maux, parce que c'est une offense faite à un Dieu souverainement bon; et vous formerez le ferme propos de vous en amender sérieusement, surtout de votre péché ou défaut dominant.

Vous apporterez une préparation extraordinaire à la Communion, comme si vous communiiez en viatique: vous adorerez dans l'auguste Sacrement ce Dieu que vous espérez adorer face à face et sans voile pendant toute l'éternité en paradis, lui offrant votre vie, en protestant que vous êtes prête à en faire le sacrifice quand il lui plaira, pourvu qu'il daigne vous assister dans ce grand passage, où plus que jamais vous aurez besoin de son secours.

Vous aurez soin de faire l'Oraison du matin dans le plus profond recueillement. Vous vous représenterez aussi vivement que possible l'état où vous vous trouverez au moment de la mort, déjà abandonnée des médecins, ayant dit adieu à vos compagnes, et recevant les dernières exhortations du confesseur avant de rendre le dernier soupir

et de remettre votre âme à Dieu. Vous diviserez cette méditation en trois points : vous considèrerez ce que, à l'article de la mort, vous voudriez avoir fait, premièrement par rapport à Dieu, secondement par rapport à vous-même, troisièmement par rapport au prochain. Oh! quel vaste sujet de confusion lorsque vous repasserez en esprit tous les manquements que vous avez commis, par pensées, par paroles, par action et par omission, par transgression des vœux et négligence des obligations d'une véritable religieuse! Oh! que de soupirs, que de larmes vous devriez répandre au pied du crucifix à la vue d'une vie si mal employée! Puis mêlant aux actes de contrition des propos efficaces de vous amender, vous terminerez en demandant l'assistance divine et une grâce efficace pour vivre à l'avenir avec autant de ferveur que si chaque jour devait être le dernier de votre vie.

Dans l'oraison du soir, vous méditerez ces cinq motifs qui sont les plus propres à nous faire accepter de bon cœur le coup de la mort :

Premier motif, la *nécessité ;* c'est une loi universelle, dont le Fils de Dieu lui-même n'a pas voulu se dispenser ; il faut donc inévitablement passer du temps à l'éternité. Soignez-vous tant qu'il vous plaira, invoquez toutes les ressources de l'art, prenez toutes les précautions imaginables; il n'y a pas moyen de résister, il faut mourir. Faites donc de nécessité vertu, acceptez de bon cœur cette coupe qui est la plus amère que notre misérable nature ait à absorber, et par cette acceptation volontaire et libre, vous vous rendrez méritoire ce qui est inévitable; multipliez ces actes d'acceptation, quelle que soit votre répugnance.

Deuxième motif, la *justice*. Il est souverainement juste que celui qui tant de fois a péché, tant de fois s'est révolté contre Dieu, soit condamné à mort. Les rebelles ont leur

maison rasée de fond en comble : qu'on détruise donc, qu'on réduise en cendre ce corps qui a servi d'habitation à une âme rebelle, à une âme qui a cent fois tourné le dos à son Dieu, pour s'abandonner au libertinage du siècle : qu'elle soit punie par la privation de ces membres qui ont servi d'instruments au péché.

Troisième motif, l'*humilité*. Celui-là est indigne de vivre qui a fait un si mauvais usage de la vie, abusant du temps que Dieu ne lui a accordé que pour arriver à la perfection, et portant l'ingratitude jusqu'à le tourner contre son bienfaiteur. Ici prosternée de corps et d'esprit jusqu'à terre, humiliez-vous, couvrez-vous de confusion et reconnaissez-vous indigne de jouir encore de la vie.

Quatrième motif, l'*amour*. Dilatez votre cœur et dites à votre Dieu avec un sentiment de tendresse filiale : Il viendra donc enfin, mon Dieu, ce jour fortuné où je sortirai de cette terre étrangère qu'habite le péché ; j'espère être bientôt introduite dans l'heureuse patrie qni est le but de tous mes désirs. dans ce brillant séjour où je ne ferai que vous aimer, où je n'aspirerai qu'à vous aimer, avec la douce assurance de devoir vous aimer pendant toute l'éternité.

Cinquième motif, la *résignation*. Protestez que vous acceptez la mort de si bon cœur, que s'il était en votre pouvoir de l'éloigner, sauf le bon plaisir de Dieu, vous ne le feriez pas ; dites généreusement que vous souscrivez à la sentence qui est écrite dans le ciel, pour qu'elle s'exécute cette année, ce mois, ce jour, en ce moment, de telle manière, avec telle circonstance que Dieu juge bon et qu'il lui plaît, vous remettant en tout et pour tout à sa disposition, et vous reposant tranquillement dans le sein de sa providence, comme le petit enfant dans les bras de sa mère : *In pace in idipsum dormiam et requiescam.*

Ces deux heures d'oraison vous détacheront de toutes les choses créées, et vous disposeront à accepter de bon cœur votre arrêt de mort. Le reste du temps employez-le à visiter plusieurs fois le Saint-Sacrement en excitant dans votre âme des actes fervents d'amour, d'espérance, d'offrande et autres semblables, dont je ne vous tracerai pas la formule, parce que les plus excellents sont ceux qui, avec le secours de la grâce, sont inspirés par une véritable dévotion. Si cependant vous vouliez des modèles, relisez les oraisons jaculatoires qui sont développées dans la première partie, et répétez-les à plusieurs reprises avec ferveur, comme si vous deviez mourir le jour même. De cette façon vous sanctifierez votre retraite mensuelle.

Le soir avant d'aller prendre votre repos, pour couronner une si sainte journée, vous ferez l'acte d'acceptation de la mort, dont je donne une formule ci-après.

Soyez assurée que si vous pratiquez fidèlement tous les mois ce salutaire exercice, vous en retirerez d'immenses avantages, parmi lesquels j'en signale spécialement deux. Le premier, c'est que si vous n'aviez pas le temps de faire tous ces actes à l'article de la mort, le Seigneur vous en tiendra compte comme si en réalité vous les produisiez alors, ainsi qu'il le déclara à sainte Gertrude. Le second, c'est que, si vous en avez le temps, vous les produirez plus aisément après en avoir contracté la bonne habitude, de même que celui qui s'est exercé avec soin en particulier à la récitation d'un discours, le débite ensuite à la tribune avec plus d'assurance, tandis que l'orateur mal préparé trébuche à chaque pas.

Voilà le sceau de tous les avis que je vous ai donnés dans ce *Manuel* : c'est le dernier, mais c'est aussi le plus important; heureuse, si vous savez l'apprécier autant qu'il le mérite, et plus heureuse mille fois si vous le mettez en pratique!

Acte d'acceptation de la mort

O mon Dieu, de toute éternité vous avez décrété ma mort, et quant à l'événement en soi, et quant à ses moindres circonstances.

Je l'accepte donc, d'abord, en elle-même, et je vous l'offre en sacrifice d'holocauste, me réjouissant de pouvoir, par la destruction de mon être, faire éclater davantage votre suprême autorité, votre droit absolu de vie et de mort sur moi et sur toutes les créatures.

Je vous l'offre en sacrifice de propitiation, et en expiation de mes péchés. Je me réjouis de ce que ce corps, qui a été complice de tant d'offenses contre vous, va être dévoré par les vers; et comme j'espère, grâce uniquement à votre miséricorde, être délivrée des peines de l'enfer, j'accepte dès à présent et j'embrasse de bon cœur celles du purgatoire; je m'estime heureuse de satisfaire au moins par ce faible tribut de souffrance aux droits de votre souveraine justice; tandis que j'espère payer, pendant toute l'éternité, un continuel tribut de bénédictions à votre immense bonté.

Je vous l'offre en hostie pacifique, c'est-à-dire en action de grâces pour les bienfaits ineffables, infiniment précieux et sans nombre, que vous m'avez préparés de toute éternité, que vous m'avez conférés dans le temps et que, je l'espère, vous m'accorderez dans le ciel.

J'unis ma mort à la mort, si agréable à vos yeux, de votre divin Fils ; je vous offre aussi la mienne pour les fins si excellentes pour lesquelles il vous a offert la sienne ; j'unis les douleurs, les peines, les angoisses, les agonies qui précèderont et accompagneront ma mort, à celles qu'il endura sur la croix.

J'accepte volontiers la mort, parce qu'alors au moins je cesserai aussi de commettre le péché et que je n'offrirai plus le spectacle de cet insupportable désordre, savoir, une créature raisonnable, qui a eu le bonheur d'être créée pour aimer Dieu, et qui se comporte comme si elle n'avait d'autre fin que de l'offenser.

J'accepte volontiers la mort, parce que j'espère, en vertu des mérites infinis de Jésus-Christ, mon Sauveur, être admise à contempler, ô mon Dieu ! votre face adorable ; par là je me trouverai dans l'heureuse nécessité de vous aimer enfin d'un amour véritable, ardent, désintéressé, éternel, et j'aurai la consolation de vous voir souverainement aimé par d'innombrables créatures, et surtout aimé par vous-même autant que vous méritez de l'être.

J'accepte aussi la mort quant aux circonstances que vous avez déterminées. Si le temps, le lieu et les autres accidents de ma mort étaient entre mes mains, je n'hésiterais pas à les remettre entre les vôtres, persuadée que vous connaissez mieux et que vous voulez plus fortement ce qui m'est utile

et avantageux, que je ne puis le connaître et le vouloir moi-même.

Vous avez déterminé l'année, le mois, le jour, le moment de ma mort ; pour moi j'ignore quand elle arrivera, j'ignore si ce mois sera le dernier pour moi, si cette semaine sera la dernière, si ce jour sera mon dernier jour. Ce que je sais, c'est que pour plusieurs et plusieurs, dont la mort est moins probable que la mienne, cette semaine sera de fait la dernière semaine, ce jour le dernier jour. Vous avez déterminé le lieu, la chambre, le lit où je dois mourir ; vous avez fixé la maladie, les symptômes, les accidents peut-être subits, qui doivent me causer la mort.

J'adore et j'accepte toutes vos dispositions, je m'y soumets de bon cœur, je me sacrifie en tout et pour tout à votre aimable volonté, je me jette sans réserve entre les bras de votre paternelle providence : j'unis cette résignation à la résignation avec laquelle votre divin Fils accepta sa passion et sa mort.

Je désire toutefois et je vous prie de me faire la grâce, ô mon Jésus ! de mourir après avoir été munie du saint Viatique et de tous les autres sacrements de l'Eglise ; je les demande expressément maintenant pour alors, et je réclame présentement d'une manière particulière l'absolution sacramentelle dans ma dernière agonie, pour le cas où je ne pourrais pas en exprimer la demande alors par quelque signe sensible ; de même je forme mainte-

nant pour alors l'intention expresse de profiter de toutes les indulgences que je puis gagner à l'article de la mort : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum.*

O ma très-sainte Mère, Marie, vous qui êtes le refuge des pécheurs et l'avocate spéciale des mourants, je vous conjure par les peines que vous avez endurées à la mort de votre divin Fils, de daigner m'assister avec une tendresse de mère, dans ce redoutable passage, et me délivrer de tous les assauts du démon, afin que je rende mon âme dans les plaies de mon Jésus, votre bien-aimé Fils. *Ora pro me peccatore, nunc, et in hora mortis meæ.*

Mon aimable protecteur, saint Joseph, mon ange gardien, mes saints patrons, N. N., vous qui connaissez mieux que moi combien ce passage est important, combien il est dangereux et combien j'ai besoin d'être aidée, ah ! ne m'abandonnez pas dans une telle nécessité : mettez le comble à tous les bienfaits que vous m'avez si charitablement accordés, par la grâce la plus grande de toutes, celle de m'aider à faire une bonne et sainte mort, afin que je puisse jouir des effets de votre protection pendant tous les siècles. Amen. *Omnes sancti et sanctæ Dei, intercedite pro me.*

ACTES

QU'UN BON CHRÉTIEN DOIT FAIRE CHAQUE JOUR.

ACTE DE FOI.

Je crois, mon Dieu, parce que vous l'avez révélé à votre Eglise, que vous êtes un seul Dieu en trois personnes égales, le Père, le Fils et le Saint-Esprit ; je crois que le Fils s'est fait homme, qu'il est mort pour nous sur une croix, qu'il est ressuscité et monté au ciel, d'où il viendra à la fin du monde pour juger tous les hommes, donner aux bons le paradis et aux méchants les peines éternelles de l'enfer.

ACTE D'ESPÉRANCE.

J'espère de votre infinie miséricorde, mon Dieu, le pardon de mes péchés, votre grâce en cette vie et la gloire éternelle en l'autre, par les mérites du sang de Jésus-Christ et au moyen des bonnes œuvres que je ferai, j'en ai la confiance, moyennant votre secours.

ACTE DE CHARITÉ.

Je vous aime par-dessus toutes choses, ô mon Dieu, parce que vous êtes infiniment bon ; j'aime aussi et veux aimer mon prochain comme moi-même, pour l'amour de vous.

ACTE DE CONTRITION.

Je me repens de tout mon cœur de vous avoir offensé, ô mon Dieu! parce que vous êtes infiniment digne d'être aimé sur toutes choses, et je me propose fermement, moyennant votre sainte grâce, de ne jamais plus vous offenser.

Acte de contrition plus court.

Je me repens de vous avoir offensé, ô Jésus, mon Sauveur! parce que vous êtes le souverain bien, et je me propose de ne jamais plus vous offenser, non, jamais plus!

TRIBUT D'HOMMAGES

A OFFRIR A LA SAINTE VIERGE, EN L'HONNEUR DES DOUZE PRÉROGATIVES DONT ELLE A ÉTÉ ENRICHIE PAR LA TRÈS-SAINTE TRINITÉ.

L'âme dévote à Marie, qui désire honorer en tout temps cette auguste Vierge, pourra se servir des pratiques suivantes, ou au moins de quelques-unes, selon l'avis de son directeur spirituel[1].

[1] On remarquera que ces pratiques ne s'adressent pas spécialement aux religieuses, mais aux serviteurs de Marie de toute condition et particulièrement à ceux qui vivent dans le monde. Les religieuses peuvent cependant se les approprier, moyennant une sage discrétion : c'est le motif pour lequel notre saint auteur les a reproduites à la fin de ce Manuel.

Tous les ans.

1. Il est très-louable de jeûner les veilles des fêtes principales de la sainte Vierge, de se confesser et de communier ces jours-là, et de s'y préparer par une pieuse neuvaine, qui consisterait à réciter chaque jour neuf fois le *Salve Regina*, à faire autant de génuflexions accompagnées d'actes intérieurs de contrition et autres semblables, à conserver pendant ce temps sa conscience plus pure, à vivre dans une plus grande ferveur et une vigilance plus attentive sur soi-même.

Tous les mois.

2. La fidèle servante de Marie choisira un jour chaque mois pour le consacrer tout entier à la très-sainte Vierge; elle se confessera et communiera ce jour-là, entendra une ou plusieurs messes, visitera les églises, fera quelque aumône, le tout pour l'amour de Marie, afin d'obtenir par son intercession la grâce d'une bonne mort.

Toutes les semaines.

3. Elle tâchera de se confesser et de communier au moins une fois la semaine, et de jeûner le samedi, ce jour étant spécialement consacré à Marie; elle se proposera même de ne commettre ce jour-là, pour autant que la faiblesse humaine le permet, aucun péché véniel.

Tous les jours.

4. Elle récitera chaque jour, avec toute la dévotion possible, le rosaire ou le chapelet de la très-sainte Vierge, et en méditera pieusement les saints mystères.

5. Tous les matins à son réveil, et le soir avant de se

coucher, elle demandera la bénédiction à son auguste Mère ; elle ne manquera pas de réciter trois *Ave Maria* en l'honneur de sa pureté sans tache, de lui offrir ses sens et toutes les puissances de son âme, afin qu'elle le garde comme choses à elle appartenant et consacrées à son honneur, et lui demandera la grâce de ne point tomber ce jour-là dans le péché.

6. Elle visitera tous les jours quelque église dédiée à Marie ; en cas d'empêchement elle se tournera vers cette église, et la visitera ainsi spirituellement, récitant les mêmes prières que si elle s'y trouvait réellement.

Toutes les heures.

7. Elle récitera un *Ave Maria* chaque fois qu'elle entendra sonner l'heure, et au souvenir de Marie, elle formera au fond de son cœur l'acte suivant :

Je me réjouis, ô mon auguste Reine, de la grâce immense dont vous avez été favorisée au-dessus de toutes les créatures, de la gloire ineffable dont vous jouissez au-dessus de tous les bienheureux, et de la suprême dignité de Mère de Dieu, qui vous exalte au-dessus de tous les séraphins ; je me félicite et me rejouis de vous voir ces glorieuses prérogatives, et si je les avais moi-même, je m'en priverais volontiers pour vous les offrir.

En tout temps.

8. Il sera très-agréable à Marie de méditer continuellement, autant qu'on le peut, ses grandeurs et ses prérogatives ineffables, d'invoquer souvent son saint nom, de former fréquemment le désir d'avoir l'amour de tous les

justes, de tous les bienheureux et de tous les séraphins pour aimer cette auguste Reine, de répéter si souvent ces actes qu'on en vienne à s'en faire une habitude, de manière à se rendre facile et doux le souvenir continuel de Marie.

9. Dans les conversations, on tâchera d'introduire quelques réflexions sur les gloires de Marie, et d'exciter son amour dans le cœur des autres. Pour être en état de propager plus efficacement la dévotion envers la très-sainte Vierge, on lira des ouvrages qui en traitent, ou qui rapportent des exemples de sa bienfaisance. Formons surtout le ferme propos de défendre le sublime mystère de son Immaculée Conception au prix de notre sang et de notre vie, s'il le fallait.

10. On vénèrera avec un profond respect les images de Marie. Chacun en aura une dans sa maison, et lui baisera humblement les mains ou les pieds en entrant et en sortant; on portera aussi toujours sur soi quelque image ou médaille de la sainte Vierge.

11. Toutes les fois qu'on entendra profaner ou prononcer en vain le saint Nom de Marie, on dira à haute voix : *Béni soit le très-saint Nom de Marie.*

12. Pour l'amour de la très-sainte Vierge, on fuira toutes les occasions de commettre le péché mortel, et on aura une grande horreur du péché véniel ; la servante de Marie se trouvant en face de quelqu'une de ces occasions dangereuses dira en elle-même : Cela déplaît à Marie, mon auguste Souveraine ; à Dieu ne plaise que je le fasse, et que je lui procure ce déplaisir! non, jamais je ne le ferai. Cette dévotion est la plus agréable à la sainte Vierge et la plus salutaire pour nous.

FIN.

MES RÉSOLUTIONS.

PRÉFACE DU TRADUCTEUR.

Les règles de conduite privée qu'on va lire furent tracées par le bienheureux Léonard dès l'année 1717, lors de sa retraite dans la solitude de l'Incontro, et il s'y conforma ponctuellement durant l'espace de 34 ans, c'est-à-dire jusqu'en 1751, époque de sa mort. On peut juger, en les lisant, de l'ardente charité dont son cœur fut constamment embrasé. Il les tint soigneusement cachées pendant sa vie, les portant toujours sur lui, renfermées dans les manches de sa robe ; c'est là qu'elles furent trouvées après sa mort. Personne n'avait connaissance de ce merveilleux abrégé de la perfection dont il s'était fait une loi, hormis ses directeurs auxquels il en avait fait part dans le temps de ses exercices spirituels ; car, toujours défiant de ses propres lumières, il ne manqua pas de les soumettre à leur jugement et à leur approbation, sans laquelle il n'entreprenait jamais la moindre chose.

La distinction en §§ ou articles existe dans l'édition italienne, conforme à l'original. Tout en respectant cette distinction, nous y avons ajouté les titres qui serviront à diriger le lecteur et à faire ressortir l'ordre admirable qui

règne dans cet opuscule. Voici comment le Bienheureux procède.

Après avoir posé pour fondement de sa perfection la défiance de soi-même et la confiance en Dieu, il se propose de s'acquitter avec une exactitude toute spéciale des trois principales actions de la vie chrétienne et sacerdotale : la sainte Messe, l'Office divin et l'Oraison mentale.

Mais ce ne sont là que des moyens d'arriver à la perfection, laquelle consiste essentiellement dans l'union de l'âme avec Dieu. Afin d'entretenir avec lui ce commerce intime et permanent, il s'applique à réformer les trois puissances de l'âme : l'intelligence, la mémoire et la volonté, à l'aide des trois vertus théologales : la foi, l'espérance et la charité.

La charité, qui a un double objet, Dieu et le prochain, s'entretient et se manifeste par les œuvres.

Afin d'alimenter dans son cœur la charité envers Dieu, il s'impose une série de pratiques à observer chaque jour, chaque semaine, chaque mois, chaque année et en tout temps. C'est ici qu'il règle tout ce qui concerne ses exercices de piété, ses mortifications, l'observance des vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, et la pratique des trois vertus morales les plus excellentes, les plus nécessaires dans sa profession, savoir : la vertu de religion, l'humilité et la charité envers le prochain.

Non content de se proposer de faire chaque chose avec l'intention la plus pure et la plus relevée, il s'oblige en outre à viser dans toutes ses actions au plus parfait, et à porter toutes ses vertus à un degré héroïque.

Voilà en quelque sorte l'esquisse du plan merveilleux de sainteté chrétienne et religieuse que s'est tracé le Bienheureux. Il indique, en terminant, les règles les plus sûres pour discerner les divers mouvements de la nature et de la grâce.

Nous plaçons à la suite des *Résolutions,* à cause de l'analogie du sujet, la *Supplique à Marie ou Résolutions prises par le B. Léonard, en son nom et au nom de ses confrères, lorsqu'il était gardien du couvent de Florence.* Cette pièce, dans l'édition italienne, est en tête de la correspondance et fait nombre avec les lettres de l'auteur. Il nous semble que sa forme et son titre de supplique à Marie ne justifient pas suffisamment une pareille classification.

MES RÉSOLUTIONS.

RÉSOLUTIONS

PRISES DURANT LES EXERCICES SPIRITUELS QUE J'AI LE BONHEUR DE FAIRE UNE OU DEUX FOIS CHAQUE ANNÉE, DANS LA PIEUSE SOLITUDE DE SAINTE-MARIE DE L'INCONTRO, EN TOSCANE; COMMENCÉES DÈS L'ANNÉE 1717, RENOUVELÉES AVEC PLUS DE FERVEUR EN 1735, ET CONFIRMÉES POUR LA DERNIÈRE FOIS EN 1745, AU COUVENT DU MONT, A GÊNES.

PRÉAMBULE.

La bonté divine ne cesse de m'appeler à un entretien plus intime, à un commerce plus familier avec la sainte Trinité, que le flambeau de la foi me fait voir dans le fond de mon âme; mais elle a daigné me stimuler plus vivement que jamais durant les Exercices de la retraite de cette année 1745. J'ai fait cette retraite comme si elle devait être la dernière de ma vie, n'ignorant pas que la mort approche de jour en jour; c'est pourquoi je me suis déterminé à renouveler tous les bons propos que j'ai formés autrefois, fermement résolu, avec la bénédiction de mon père spirituel, et moyennant le secours de la grâce, d'en venir à les pratiquer de la manière la plus exacte. S'il m'arrivait d'en omettre un seul point, je m'imposerais sur-le-champ une pénitence,

comme de réciter le *Miserere*, ou de faire une croix en terre avec la langue, ou quelque autre chose semblable. A cette fin, j'implore le secours de Dieu tout-puissant, l'assistance de la très-sainte Vierge, ma tendre Mère; celle de saint Vincent Ferrier, mon patron, et particulièrement de mon séraphique père saint François, dont je me propose d'imiter de mon mieux les héroïques vertus, lui demandant à cet effet sa bénédiction paternelle.

DÉFIANCE DE SOI-MÊME.

I. Je pose pour fondement de toutes mes résolutions la défiance de moi-même, puisque toutes mes chutes dans les péchés et les défauts, grands ou petits, auxquels j'ai été sujet, sont provenues de mon orgueil, de ma vanité, de ma suffisance, de ma présomption intérieure et de ma confiance en ma propre habileté. Je le reconnais pourtant clairement, et une triste expérience me force de l'avouer, je ne puis pousser un soupir vers Dieu, ni avoir une bonne pensée, ni former le moindre mouvement salutaire, sans une nouvelle grâce et un nouveau secours de la part de Dieu. Par conséquent je confesse en toute vérité que je suis un ignorant, un être impuissant, désagréable, impropre à quoi que ce soit, ne possédant rien et n'étant capable de rien. J'aurai soin de faire précéder par cette pensée de mon néant toutes mes actions, au moins les principales, telles que prêcher, confesser, donner des avis et autres semblables. Instruit par une expérience manifeste, je confesse et je reconnais que tout bien vient de Dieu, que Dieu en est le principal agent et qu'à lui seul en est dû tout l'honneur et toute la gloire. Ces bonnes résolutions elles-mêmes, je les considère comme des étincelles de la miséricorde de Dieu, et je sais très-bien que sans sa grâce actuelle, je

n'en ferais rien, que dis-je? j'agirais tout à rebours. Aussi, me défiant de moi-même, je me propose d'invoquer dans toutes mes actions, grandes ou petites, spirituelles ou temporelles, si pas toujours extérieurement, au moins intérieurement, l'assistance de Dieu, en répétant maintes fois : *Mon Jésus, miséricorde !*

CONFIANCE EN DIEU.

II. Après m'être bien pénétré des pensées de défiance de moi-même, je m'exciterai à une entière confiance en Dieu, j'espèrerai dans son secours divin, et avec une foi vive je me tiendrai assuré que sa toute-puissance veut bien m'assister. Bien plus, je tiens comme indubitable que si je réclame souvent son assistance par l'invocation : *Mon Jésus, miséricorde,* il me donnera les moyens les plus efficaces pour pratiquer ces saintes résolutions. Je les prends en effet pour sa plus grande gloire, pour l'accomplissement de sa très-sainte volonté, pour procurer son bon plaisir, et pour obéir à ces inspirations par lesquelles il me presse continuellement, surtout pendant cette retraite, où je me propose aussi de correspondre efficacement à sa grâce, comme si c'était son dernier appel. J'espère que je ne serai plus infidèle comme je l'ai été par le passé ; tout au contraire, plein de confiance dans sa divine assistance, je pratiquerai ponctuellement toutes ces choses, et s'il m'arrive d'y manquer, j'en ferai pénitence, ainsi que je l'ai dit plus haut.

Il y a trois actions principales dans la journée, dont je tâcherai surtout de m'acquitter avec toute l'exactitude, la diligence et l'attention possibles, savoir : la sainte Messe, l'Office divin et l'Oraison mentale.

LA SAINTE MESSE.

III. Pour ce qui regarde la sainte Messe, je m'y préparerai avec un soin extrême ; à cet effet je me confesserai deux fois par jour, prenant le temps qu'il faut pour m'y préparer. Si quelquefois, à raison de mes nombreuses occupations, ou par défaut de confesseur, je ne pouvais me confesser aux pieds d'un prêtre, je me confesserai spirituellement aux pieds de Jésus-Christ, faisant les mêmes actes que si je me confessais sacramentellement, en m'imposant moi-même la pénitence. J'en userai de la sorte tant pour m'approcher de l'autel avec une plus grande pureté de cœur, que pour augmenter en moi la grâce ; car j'espère l'accroître par une seule confession plus que par beaucoup d'autres bonnes œuvres, quelles qu'elles soient.

Quand j'aurai le temps suffisant, je réciterai les psaumes ordonnés par l'Eglise, sinon, j'y suppléerai par des actes intérieurs, n'oubliant cependant jamais d'offrir trente-trois fois le sang de Jésus-Christ au Père éternel, afin que ce précieux sang serve à laver et à purifier ma pauvre âme.

Je ne célèbrerai jamais sans porter le cilice, pas même un jour de grande solennité, et cela pour me rappeler la passion de Jésus-Christ.

Je tâcherai d'être très-exact à exécuter toutes les cérémonies, les rubriques, les croix, les génuflexions, sans en tronquer ni en omettre aucune. Je m'efforcerai de faire paraître la plus grande modestie dans l'extérieur, et d'entretenir un véritable recueillement dans l'intérieur, faisant attention à la signification des paroles, et offrant cet adorable sacrifice pour les quatre fins principales, savoir : louer la majesté de Dieu, à qui sont dues des louanges in-

finies ; satisfaire à sa justice pour tant de péchés commis ; le remercier de tant de bienfaits dont il m'a comblé, et le supplier comme dispensateur de toutes les grâces. Cette offrande je la ferai au moment du *Memento* ; et dans le cours de la messe je renouvellerai tantôt l'une tantôt l'autre de ces quatre fins, en m'unissant au Cœur de Jésus.

Je m'efforcerai d'avoir l'intention actuelle au moment de la consécration, quoique l'ayant déjà formée le matin, ainsi qu'à la sacristie pendant la préparation ordinaire. Au moment de la communion, j'exciterai dans mon cœur des actes de foi vive, d'amour, de contrition et d'un désir ardent de me transformer tout entier en Jésus-Christ, communiant tous les matins en viatique, comme si c'était la dernière fois de ma vie.

Après la messe je ferai l'action de grâce accoutumée, récitant les oraisons d'usage : *Anima Christi*, etc. *Obsecro*, etc. J'aurai l'intention que tout ce que je ferai depuis la messe jusqu'à complies se fasse en action de grâces d'un si grand bienfait, et que tout ce que je ferai depuis complies jusqu'à la messe serve de préparation à ce redoutable sacrifice. Je ne perdrai point de vue que mon plus grand soin pour cette préparation et pour cette action de grâces doit être d'y apporter un cœur pur, humilié, lequel, éclairé par une foi vive, produise beaucoup d'actes d'humilité intérieure, d'offrande, de louange, d'amour, de contrition.

Et parce que la sainte messe est le plus précieux trésor que nous possédions sur la terre, j'entendrai toutes les messes qu'il me sera possible d'entendre, eu égard à mes occupations. En outre, tous les matins à l'offertoire, je formerai l'intention et le désir d'entendre toutes les messes qui se diront pendant le jour dans le monde entier.

L'OFFICE DIVIN.

IV. Quant à l'Office divin, je ferai en sorte que le chœur soit le lieu de mes délices. Ainsi, en y entrant, je me prosternerai la face contre terre et j'adorerai le très-saint Sacrement, en disant l'antienne : *O sacrum convivium* avec l'oraison ; puis, m'étant rendu à ma place, je me mettrai tout de suite en la présence de Dieu, me recueillant en moi-même et excitant ma foi ; je contemplerai la très-sainte Trinité, présente dans le fond de mon âme, je l'adorerai très-humblement, me servant à cet effet de la mémoire locale et des doigts de la main ainsi que je vais le marquer. Je remuerai mon petit doigt, lequel représentera mon âme, et je ferai un acte de défiance de moi-même en me considérant comme un arbre stérile sans le secours de la grâce ; je m'abîmerai par la pensée dans la profondeur de l'enfer, me considérant comme pire que les démons, indigne non-seulement de louer Dieu dans la compagnie des religieux, mais même de paraître en sa sainte présence. Ensuite, remuant l'autre doigt qui me figure mon ange gardien et mes saints patrons, je les supplierai de louer pour moi, d'aimer, de remercier et de bénir le Dieu de toute bonté, me reconnaissant trop indigne de le faire moi-même. En remuant le doigt du milieu, qui me rappelle le souvenir de la très-sainte Vierge, je la supplierai de louer, d'aimer, de remercier et de bénir pour moi le Seigneur mon Dieu. Puis remuant l'index, je prierai mon doux Jésus de louer hautement, d'aimer et de bénir le Père éternel. Enfin remuant le pouce, je m'élèverai par un acte de confiance jusqu'à l'adorable Trinité, en protestant de la vouloir à jamais louer, aimer, remercier et bénir, en union des louanges, des bénédictions et des

remercîments que lui rendent dans le ciel les Cœurs de Jésus et de Marie, avec tous les anges et tous les saints. Tout ce que je viens de dire, je le ferai rapidement, pendant le temps que mettent les religieux à se réunir. Quand je réciterai l'office hors du chœur, je ferai aussi tous ces actes implicitement, en remuant les doigts de la manière indiquée.

V. L'Office commencé, je ferai en sorte que cette prière vocale, instituée par l'Eglise pour louer Dieu, soit une prière mixte, c'est-à-dire à la fois vocale et mentale ; et pour me tenir dans le recueillement et éviter les distractions, je distribuerai les principales circonstances de la passion entre les diverses parties de l'Office, pour les méditer de la manière suivante.

Au premier *Nocturne*, je méditerai sur le lavement des pieds; au second, sur l'institution du très-saint Sacrement; au troisième, sur l'oraison de Notre-Seigneur au jardin des olives. Au premier psaume des *Laudes*, je me rappellerai Jésus allant à la rencontre des soldats et leur adressant les mots : *Ego sum*, par lesquels il les terrassa tous; au second, je le considérerai garrotté ; au troisième, traîné devant les tribunaux, accablé d'outrages ; au quatrième, conduit devant Pilate et gardant un silence admirable ; au cinquième enfin, je me le représenterai incarcéré, et moi m'entretenant seul à seul avec lui dans sa prison.

Au *Te Deum* et au *Benedictus*, je porterai mes regards sur l'adorable Trinité, en adressant des actes d'amour et de félicitation à ce Dieu infiniment digne de louanges.

A *Prime*, je méditerai la flagellation ; à *Tierce*, le couronnement d'épines, à *Sexte*, le portement de la croix ; à *None*, le crucifiement ; à *Vêpres*, la mort de Jésus en croix, en contemplant pendant les cinq psaumes les cinq plaies du Sauveur ; à *Complies*, sa descente de la croix et sa sépulture.

Toutes les fois qu'on dira le *Gloria Patri*, j'adorerai la très-sainte Trinité et je ferai un acte explicite de foi, d'espérance, d'amour, de remercîment et de contrition, avec ses motifs, sachant par expérience que je le puis aisément en y employant le temps où les acolytes disent les antiennes. Quand je dirai l'office hors du chœur, ou quand je le dirai tout bas, et que je n'aurai pas le temps nécessaire, je me contenterai de faire ces actes implicitement, en disant : je crois, j'espère, j'aime, je me repens et je rends grâces, ayant l'intention par là de faire ces mêmes actes d'une manière explicite.

Lorsque je réciterai l'office hors du chœur, je le réciterai toujours à genoux par terre, en méditant sur les points de la passion indiqués plus haut, afin d'éviter de cette manière les égarements de l'imagination, et de louer Dieu dans un esprit intérieur. Si je manque à cette pratique, j'en dirai ma coulpe avec une vive douleur, et quoique je ne pourrai point méditer ces mystères comme si j'étais au chœur, au moins je leur donnerai un regard du cœur.

L'ORAISON MENTALE ET JACULATOIRE.

VI. Pour ce qui est de l'Oraison mentale, je tâcherai de me la rendre familière, afin qu'elle soit mon pain quotidien. Ainsi je n'omettrai jamais de faire les trois heures d'oraison prescrites par l'Institut ; et si je ne puis les faire de jour à cause des occupations, j'y suppléerai pendant la nuit; et lorsque les devoirs imposés par l'obéissance m'en empêcheront et que je me trouverai hors du couvent, en voyage ou appliqué à d'autres affaires, je garderai le silence, je m'entretiendrai dans le recueillement intérieur, et, étant seul avec mon compagnon, je le prierai de ne me point distraire. C'est ce que je me propose d'observer

sans faute avec le secours de la grâce, sachant trop bien que sans l'aliment intérieur de l'oraison, je n'observerai aucune de ces saintes résolutions.

Dans les missions je n'omettrai jamais la méditation d'usage et j'en lirai le sujet d'avance. Je ferai attention aux heures où il est de règle de vaquer à l'oraison dans les couvents, afin d'entrer alors dans le recueillement intérieur dont j'ai parlé, et de produire divers actes au fond du cœur, soit que j'étudie, soit que je traite différentes affaires, soit même que je prêche.

Bien plus, j'emploierai tout le temps qui me restera après mes occupations ordinaires, tant au couvent, qu'en mission, même les moindres instants, à l'exercice de l'oraison, conversant ainsi toujours avec Dieu et me tenant recueilli intérieurement en sa divine présence. Je produirai alors divers actes intérieurs, conformément à ce que j'ai dit plus haut; ou bien par un simple regard, mais intime et amoureux, je jouirai des douceurs de sa conversation.

Dans ce but, j'éviterai les entretiens avec les laïques, à moins que des raisons toutes spéciales ne m'obligent de traiter avec eux. Et si je passe pour sauvage et impoli en me dispensant de leur rendre visite et en n'entretenant point de relation avec eux, je ne m'en mettrai nullement en peine, leur préférant toujours ma cellule ou un petit coin du chœur quand je suis au couvent, et ma chambre quand je suis en mission.

La méthode ordinaire de mon oraison consistera à chercher Dieu au-dedans de moi-même; je commencerai, selon mon habitude, par quelque trait de la passion de Notre-Seigneur, et particulièrement de son crucifiement, et après avoir disposé mon cœur à des actes d'humilité, de contrition et d'amour, je pénètrerai dans l'intérieur du cœur de Jésus crucifié, où mon âme trouve son repos; j'y con-

templerai les grandeurs de ses divins attributs, les parcourant l'un après l'autre, et après diverses entrées et sorties intérieures, je m'arrêterai à une notion générale de Dieu propre à exciter dans la partie supérieure de l'âme un ardent amour. Tenir mon cœur continuellement occupé à aimer, tel sera le but de mon oraison ; or, je ne trouve point de meilleur moyen pour y arriver qu'un recueillement intime, dans le silence et l'éloignement de toutes les créatures. Je prie Dieu de m'ôter la vie plutôt que de priver mon âme de ce commerce familier avec lui, commerce qui fait mon petit paradis sur la terre. Et si je manquais à ces délicieux entretiens, en y mettant obstacle par ma tiédeur ou par quelque petite attache aux créatures et aux choses de la terre, je m'en repentirai immédiatement, je m'en humilierai et j'en ferai l'aveu à mon père spirituel, pour y apporter remède.

VII. Quant à l'oraison de demande à l'effet d'obtenir le secours de Dieu (Voyez ci-dessus, § I), pour la pratiquer je me rendrai familière et même très-familière l'oraison jaculatoire : *Mon Jésus, miséricorde*, ayant fait déjà avec Dieu la convention que toutes les fois que je proférerai ces saintes paroles, j'entends lui demander la grâce efficace de l'aimer, et renouveler l'intention de lui plaire en toutes choses et d'accomplir fidèlement son adorable volonté. C'est pourquoi je répèterai cette invocation mille fois le jour, soit mentalement, soit vocalement. Ce sera encore là un excellent moyen de tenir mon cœur constamment occupé de Dieu, et d'entretenir cet amoureux commerce de mon âme avec lui, ce qui est l'affaire par excellence.

Pour le rendre plus facile, je reconnais qu'il faut réformer, autant que possible, les trois puissances de l'âme : l'intelligence, la mémoire et la volonté, par les trois vertus théologales : la Foi, l'Espérance et la Charité.

FOI.

VIII. L'œil de la Foi bien purifié rend une âme maîtresse d'elle-même, et la conduit par des sentiers sûrs à la bienheureuse éternité. Aussi ne me contenterai-je pas d'une foi vive ordinaire, et pour ainsi dire spéculative, mais je m'efforcerai d'agir toujours avec une foi extraordinaire, non-seulement vive, mais actuelle et pratique, qui voie Dieu en toutes choses et qui rapporte toutes choses à Dieu. Cette foi intense réduite en acte, et qui réside dans la partie supérieure de l'âme qu'on nomme l'intelligence, sera la règle d'après laquelle j'apprécierai toutes choses. Bien plus, je ferai précéder toutes mes actions, surtout les plus importantes, par un acte de foi, en me recueillant un instant pour renouveler en moi le souvenir de la présence de Dieu. Mon âme y puisera des forces qui la feront agir avec une nouvelle ferveur ; car lorsque la foi est bien vive, au point que l'on croie les vérités surnaturelles comme si on les voyait actuellement, il est certain que l'énergie de la volonté en est d'autant plus grande.

Je me formerai donc une sorte de solitude mentale, que j'appelle la région de la foi. C'est là qu'oubliant toutes les créatures, je parlerai et je converserai avec Dieu, en admiration devant ses grandeurs : je ne le chercherai pas ailleurs qu'au dedans de moi-même, dans les profondeurs de mon âme, surtout pendant le temps de l'oraison, ainsi que je l'ai dit plus haut. Ecartant alors la pensée des choses sensibles, et m'appliquant à contempler avec le flambeau de la foi les ineffables perfections de Dieu, je m'entretiendrai seul à seul avec lui, et je m'efforcerai de me transformer en lui aussi totalement que je le pourrai.

Même en dehors de l'oraison, je m'habituerai à consi-

dérer dans les créatures la bonté de mon Dieu ; je ne ferai aucun cas de l'écorce extérieure, mais j'estimerai uniquement ce qui existe dans la créature, c'est-à-dire Dieu seul.

J'espère qu'en réformant ainsi l'intelligence par la vertu de Foi, que je tâcherai d'entretenir continuellement en exercice autant que possible, je réussirai mieux à pratiquer toutes les autres vertus. Et pour l'entretenir en exercice, je ferai souvent des actes de foi, tenant pour infaillibles tous les mystères qu'elle nous propose, parce que c'est Dieu, la première et infaillible vérité, qui les a révélés.

ESPÉRANCE.

IX. L'Espérance a pour objet la possession de Dieu, en tant qu'il est notre bien. Nonobstant la multitude innombrable de mes péchés, que je noierai dans le sang précieux de Jésus, je tâcherai d'exciter très-fréquemment cette espérance dans mon cœur, et, appuyé sur ces quatre fondements solides, savoir, que Dieu, qui veut me sauver, est juste, fidèle, miséricordieux et tout-puissant, je me tiendrai pour moralement certain de mon salut. Bien plus, faisant en sorte que l'espérance se change en une pleine confiance, qui n'est autre chose qu'une espérance très-robuste, je m'efforcerai d'avoir une si haute idée de la miséricorde de Dieu, que j'espèrerai me sauver sans passer par le purgatoire, bien que disposé à l'accepter de tout mon cœur et même avec action de grâces jusqu'au jour du jugement dernier, si tel était le bon plaisir de Dieu. Je me fonde pour cela sur les mérites infinis de Jésus-Christ mon Sauveur, que je m'appliquerai fréquemment et que j'offrirai au Très-Haut, ainsi que sur la valeur des indulgences, des sacrifices, et des actes de contrition

que je formerai très-souvent dans mon cœur. Cette espérance extraordinaire ne saurait me nuire ; elle ne peut au contraire que m'être très-utile ; car n'excluant pas une crainte toute filiale, elle tourne à l'honneur de Dieu et me rend plus diligent dans ma conduite. En effet, dans ce but je me propose d'éviter non-seulement les fautes graves, mais encore les péchés véniels et les moindres imperfections ; j'ai en outre le plus grand soin de gagner beaucoup d'indulgences, d'entendre beaucoup de messes, d'apporter la plus parfaite exactitude en tout ce qui concerne mon avancement spirituel ; enfin, pour obtenir une grâce si précieuse, j'invoquerai très-souvent la miséricorde de Dieu, en répétant sans cesse mon oraison jaculatoire : *Mon Jésus, miséricorde.*

Je me servirai, du reste, de cette prière comme d'un moyen très-puissant pour obtenir toutes les grâces, sachant que Dieu est infiniment miséricordieux, fidèle et libéral à accorder les faveurs qu'on lui demande avec une vive confiance, pourvu qu'elles tournent à sa gloire et ne portent point préjudice à notre salut éternel. Entre autres grâces que j'ai l'intention de lui demander toutes les fois que je répèterai : *Mon Jésus, miséricorde,* j'implore le don de la persévérance finale et la grâce efficace de l'aimer, et de l'aimer parfaitement ; car une fois que l'âme est enflammée d'une véritable charité envers Dieu, elle est entièrement réformée, purifiée et unie à Dieu.

CHARITÉ ENVERS DIEU.

X. La charité, qui envisage Dieu comme un bien suprême, ou plutôt comme l'océan immense de tous les biens, renfermant toutes les perfections possibles et digne par conséquent d'être aimé pour lui-même, cette charité

sera toujours profondément enracinée dans mon cœur. Je veux en faire le principe et la fin de toutes mes pensées, de toutes mes intentions, de tous mes mouvements et de toutes mes actions. Je proteste même que je ne voudrais rien faire de propos délibéré qui fût tant soit peu opposé au saint amour de Dieu, et quoique je n'en fasse pas le vœu, je forme cependant le ferme propos de tendre toujours à ce qu'il y a de plus parfait et de ne jamais commettre un seul péché véniel avec pleine advertance. Si jamais le cas m'arrivait, je le regarderai comme le plus grand des malheurs qui puissent m'affliger en cette vie ; je le déplorerais devant Dieu, et je m'en imposerais aussitôt la pénitence voulue.

Pour réussir à me maintenir pur et exempt des moindres fautes, je m'appliquerai à marcher continuellement en la présence de Dieu, je m'attacherai spécialement à l'abnégation de ma volonté propre, de mes goûts et de mes inclinations naturelles, jusque dans les plus petites choses; je regarderai comme un trésor les mépris, les mortifications, les contrariétés, les douleurs, la pauvreté, avec toutes les incommodités qui sont inséparables d'une vie pauvre, religieuse et pénitente ; j'embrasserai de bon cœur toutes ces incommodités, grandes et petites. Bien plus, je tâcherai de me porter toujours davantage aux austérités, aux rigueurs de la pénitence, et à tout ce qui contrarie la nature corrompue, ayant en horreur tout ce qui sent la délicatesse.

Et quoique en cela je doive m'attendre à commettre bien des fautes et à être souvent surpris en flagrant délit, que le ciel sache au moins que tout mon désir est d'aimer mon Dieu le plus parfaitement possible, et même de vivre dans un continuel exercice d'amour envers Dieu. C'est pourquoi j'exciterai souvent dans mon cœur des actes

d'amour *de complaisance*, me réjouissant et félicitant le Seigneur de ses infinies perfections ; des actes d'amour *de bienveillance*, en formant le désir qu'il soit aimé et béni par tout le monde ; des actes d'amour *de préférence*, en l'estimant plus que toutes les créatures, ou plutôt en n'estimant que néant tout ce qui n'est pas Dieu ; et enfin des actes de la plus amère douleur de l'avoir tant offensé.

Bien plus, dans toutes mes pensées, paroles et actions, j'entends n'avoir, de propos délibéré, d'autre fin que celle d'aimer Dieu et de lui plaire, et je serai attentif d'ailleurs à ne faire aucun acte indélibéré, mais à agir toujours avec une intention actuelle, autant que possible, ou du moins virtuelle, de me consumer d'amour pour Dieu. En conséquence, tout ce qui me restera de temps après mes occupations ordinaires, je l'emploierai à faire oraison et à demeurer uni avec Dieu, pour augmenter de plus en plus la grâce en moi ; et je mêlerai continuellement à mes actions des actes de foi, d'espérance et d'amour. Ce sera là mon occupation intérieure, familière et presque constante. Et afin que la tiédeur ne me prive point d'un si grand bien, je ferai plusieurs fois le jour, et presque à toute heure, mais au moins sept fois sans faute, — savoir : le matin après l'offrande accoutumée de toutes mes actions à Dieu, à la suite des deux examens, après les trois heures ordinaires d'oraison, et le soir avant le coucher ; — je ferai, dis-je, avec toute la ferveur possible, un acte de retour sincère vers Dieu, comme si je ne faisais qu'entrer dans la vie spirituelle ; je protesterai dans cet acte que je veux l'aimer d'un amour ardent, intime, continuel ; je renoncerai absolument à toutes les créatures, pour me donner à lui sans réserve ; et le cœur dégagé des choses terrestres, je me tiendrai renfermé dans la solitude mentale fabriquée par la Foi au dedans de moi : là, du regard

de l'intelligence, je contemplerai Dieu seul pour l'aimer avec toute la ferveur de ma volonté, sans autre fin que celle de lui plaire en toutes choses.

Dans ma pensée, toutes les résolutions que je prends n'ont d'autre but que cette amoureuse union avec Dieu, union du jour et de la nuit, union dans toutes mes fonctions et dans toutes mes occupations. Je prie la très-sainte Vierge de m'obtenir la grâce de cette union et de bénir ma volonté à cet égard, afin qu'elle demeure éternellement invariable. Amen.

PRATIQUES PROPRES A ENTRETENIR L'EXERCICE CONTINUEL DE LA CHARITÉ.

1° CHAQUE JOUR.

Aspirations et prières.

XI. Pour me tenir toujours occupé à aimer la bonté infinie de Dieu, je m'imposerai, moyennant la bénédiction de mon père spirituel, certaines pratiques à observer chaque jour, chaque semaine, chaque mois, chaque année et en tout temps.

Tous les jours donc, aussitôt que je m'éveillerai le matin, j'élèverai mon cœur vers Dieu et j'invoquerai sa divine miséricorde, en répétant plusieurs fois : *Mon Jésus, miséricorde;* je réclamerai aussi l'assistance divine pour toutes les actions de la journée. Ensuite je ferai l'acte de retour vers Dieu dont j'ai parlé, en aspirant à lui de toutes mes forces, et en protestant chaque jour que je veux l'aimer avec toute la ferveur possible, comme si c'était le dernier jour de ma vie, me proposant en outre de chercher son bon plaisir en toutes choses. Enfin, prosterné à ses pieds, je ferai les actes de foi, d'espérance,

de charité, de contrition et d'offrande. Après quoi je revêtirai le cilice, et, ayant pris de l'eau bénite, je m'acheminerai vers le chœur en récitant le psaume : *Deus, Deus meus ad te de luce vigilo,* etc. — Je ferai la même chose quand je m'éveillerai la nuit, et que je me lèverai pour me rendre à matines ; je réciterai alors, en traversant le dortoir, le psaume *Miserere.* — Arrivé au chœur, je me conformerai en tout à ce que j'ai déjà marqué en parlant de l'office divin (§ IV et V).

Cilice.

XII. Tous les matins je revêtirai le cilice, comme je l'ai dit § III, et je le porterai deux ou trois heures, c'est-à-dire jusqu'après la sainte Messe, que je ne célèbrerai jamais sans cilice, quelle que soit la solennité.

Application aux âmes du purgatoire des indulgences et des mérites satisfactoires.

XIII. Chaque matin, après l'acte d'offrande, je formerai l'intention de gagner toutes les indulgences que je pourrai, même celles dont j'ignore l'existence, si les œuvres que j'ai coutume de faire peuvent tenir lieu des œuvres prescrites. Quant aux indulgences applicables aux fidèles trépassés, j'en appliquerai une à l'âme la plus sainte, et les autres à celles envers lesquelles j'ai des obligations spéciales de justice ou de charité, comme sont les âmes de mes parents et bienfaiteurs, ou bien à celles qui ont eu le plus d'amour pour Dieu et de dévotion à la sainte Vierge, et par conséquent le plus de sollicitude pour leur salut.

XIV. Le mérite satisfactoire de toutes les bonnes œuvres que je pourrai faire dans l'espace des vingt-quatre

heures, je l'appliquerai aussi à l'âme la plus sainte, et s'il en reste quelque chose, à celles que j'ai désignées plus haut. Ainsi tous les matins, sans plus d'explication, je dirai : j'ai l'intention d'appliquer toutes les indulgences que je pourrai gagner aujourd'hui, ainsi que le mérite satisfactoire de mes bonnes œuvres, aux âmes du purgatoire, dans la forme accoutumée. Quant à l'indulgence des six *Pater, Ave* et *Gloria*, je la gagnerai trois fois par jour.

Offrande de ses actions à Dieu.

XV. Tous les matins, après avoir fait les actes précités, je formerai l'intention de consacrer en célébrant, d'absoudre en confessant, de recevoir et d'administrer les sacrements selon les fins prescrites, et je renouvellerai l'intention d'assister, s'il était possible, à toutes les messes qu'on célèbrera ce jour-là dans le monde entier, les offrant toutes à Dieu, comme si je les entendais réellement toutes, et les offrant pour la fin indiquée précédemment, conformément à ce que j'ai exprimé dans l'acte d'offrande imprimé, qui commence par ces mots : *Dieu éternel*[1], et que je réciterai tous les jours au matin.

Chapelet de sept dizaines et autres pratiques en l'honneur de la sainte Vierge et de l'Ange gardien.

XVI. Chaque jour je réciterai la couronne de sept dizaines en l'honneur de la sainte Vierge, et lorsque mes occupations ne m'en laisseront pas le temps, j'y suppléerai par sept actes de félicitation en mémoire des sept allégresses qu'éprouva son très-saint Cœur.

[1] Voyez tom. II, p. 512.

XVII. Chaque jour je ferai douze inclinations profondes en l'honneur des douze prérogatives dont Marie a été enrichie par l'adorable Trinité : je la vénèrerai comme ma souveraine ; je la féliciterai de ce qu'elle a été créée immaculée et toute pure, et choisie pour être la Mère de Dieu ; je lui demanderai à chaque inclination une pureté angélique de corps et d'esprit, une humilité profonde et la conversion de tous les pécheurs ; je protesterai enfin que je l'aime du fond du cœur, et que je l'aimerai jusqu'au dernier soupir, comme mon auguste Reine.

XVIII. Chaque fois que j'entendrai sonner l'heure, je réciterai un *Ave Maria,* en me réjouissant de ce que Marie a été conçue sans la tache du péché originel, et élevée à la dignité de Mère de Dieu, et je remercierai la très-sainte Trinité d'avoir bien voulu lui accorder ces glorieux priviléges. Je saluerai mon Ange gardien, lui rendant grâces de m'avoir assisté pendant l'heure écoulée et le suppliant de vouloir bien m'assister pendant la suivante, afin que je sois fidèle à Dieu en toutes choses. Pour suppléer aux heures de la nuit où je n'entends pas sonner l'horloge, je dirai les *Ave Maria* en d'autres temps.

Rénovation des vœux.

XIX. Trois fois le jour, au signal de l'*Angelus*, je réciterai à genoux les prières accoutumées, mais avec cette particuliarité qu'après le premier *Ave Maria*, je renouvellerai le vœu de pauvreté entre les mains de Jésus enfant; après le second, le vœu d'obéissance entre les mains de Marie ; et après le troisième, le vœu de chasteté entre les mains de saint Joseph ; je m'inclinerai profondément au *Verbum caro factum est*, pour honorer les abaissements du Verbe qui s'est anéanti pour moi.

Chemin de la Croix.

XX. Tous les jours je ferai le Chemin de la Croix, quand je serai au couvent, à moins d'un empêchement notable qui m'en ôterait le loisir.

Mortification intérieure et extérieure.

XXI. Tous les jours, dans l'oraison du matin, je renouvellerai le bon propos de travailler à l'abnégation de ma volonté propre, de mon propre jugement et de mes inclinations naturelles, en toutes circonstances, et même dans les moindres choses. Ainsi, je réprimerai sans cesse l'amour-propre, et j'aurai constamment le glaive de la mortification à la main pour retrancher toutes les envies, soit de regarder des choses curieuses ou dangereuses, soit de proférer certaines paroles oiseuses, vaines et inutiles, soit de chercher à savoir des nouvelles qui ne me regardent pas. J'éviterai surtout la sensualité dans mes repas, me mortifiant en tout par le motif de plaire à Dieu.

Mortifications dans le manger et le boire. — Prières de table.

XXII. Ainsi, par esprit de mortification, quand je serai dans un de nos couvents de retraite, je ne mangerai jamais ni viande, ni œufs, ni poisson, quelle que soit la solennité du jour. J'accepterai la portion, mais je la laisserai poliment sur la table, me contentant de potage et de pain sec, accompagné tout au plus d'un peu de fromage et de fruits; je ne prendrai jamais de sel, et je ne ferai pas usage d'oranges, ni de citrons, ni de sauces ou autres choses semblables, propres à exciter l'appétit ou le goût;

j'userai beaucoup moins encore de pâtés, de confitures et autres friandises. Je mangerai simplement le potage tel qu'on me l'aura servi, et le plus souvent je le rendrai insipide en y mêlant de l'eau. Je renoncerai de cette manière, pour l'amour de Dieu, à toute sorte de satisfaction dans le manger, et je me propose de ne jamais en parler pour quelque motif que ce soit, d'en rejeter même la pensée avec autant de soin qu'on rejette les pensées contre la pureté. Que si l'obéissance m'interdisait cette mortification, j'inclinerai la tête et je tâcherai de manger ce qui me sera prescrit sans faire attention à ce que je mange ; en outre j'y suppléerai par quelque exercice intérieur, par exemple, en faisant un plus grand nombre d'actes d'amour, de contrition et autres semblables.

XXIII. En temps de mission, notre nourriture, qui ne se composait d'abord que de deux potages et d'une salade, a été modifiée par ordre de notre saint-père le Pape Benoît XIV, de sorte que nous devons y joindre une portion solide : je la prendrai donc aussi par obéissance, mais je tâcherai toujours de mortifier la sensualité autant que je le pourrai, et je ne permettrai jamais qu'on serve plus d'une portion de poisson ou de viande salée ; ce qu'on présentera en plus sera donné aux pauvres.

XXIV. Lorsque en voyage je m'arrêterai dans un couvent, j'accepterai ce qu'on me présentera, et après en avoir mangé quelque peu, excepté de la viande, je laisserai poliment le reste. Que si l'obéissance ou les égards dus à mon compagnon ne me permettaient pas d'en user de la sorte, j'y suppléerai par des actes intérieurs, comme plus haut. J'en userai de même chez les séculiers pour ne point les contrarier ; de même aussi en voyageant par fleuve ou par mer, ou lorsque je serai logé dans quelque hospice avec des confrères, c'est-à-dire que je prendrai

un peu de tout pour ne point faire de déplaisir aux autres.

XXV. Le soir, lorsque je me trouverai dans nos couvents de Retraite, je ne prendrai qu'un seul mets, savoir, le premier qui me sera présenté, soit la salade, soit le potage, mais non la portion solide; ou si je la prends, je ne la mangerai pas.

XXVI. En mission, le matin hors de temps de jeûne, je prendrai un peu de panade et quelques fruits; les dimanches et jours de fêtes, je me permettrai quelque poisson salé et pas autre chose.

XXVII. Le samedi au soir, si je suis dans un couvent, j'observerai un jeûne rigoureux, comme les vendredis, en m'abstenant de la salade accoutumée. Si je suis en mission, je laisserai la panade le matin, me contentant de pain sec et de fruits comme le vendredi.

XXVIII. A toutes les veilles des fêtes de la sainte Vierge, où l'on mange par terre, comme aussi tous les vendredis du mois de mars, si je me trouve dans un de nos couvents, je me bornerai au pain et à l'eau, du moins le matin.

XXIX. J'offrirai à Dieu les prémices des fruits qui paraîtront à table, en m'abstenant d'en manger : quant aux autres j'en laisserai toujours quelque chose, spécialement de ceux pour lesquels je me sentirai plus de goût.

XXX. Je serai très-sobre en fait de vin, et j'aurai soin d'y mêler toujours la moitié d'eau, plutôt plus que moins.

XXXI. Je ne boirai jamais hors de temps des repas, malgré l'ardeur de la soif ou une nécessité apparente ; je ne me permettrai pas davantage de manger quoi que ce soit en dehors de la réfection commune, soit au couvent, soit ailleurs.

XXXII. Avant comme après le dîner et le souper, je

dirai le *Benedicite* et les *Grâces* posément, et avec la piété que mérite une action aussi importante, afin de reconnaître les bienfaits du Seigneur, quand même je ne me trouverais pas avec la communauté. J'aurai soin qu'en mission le *Benedicite* et les *Grâces* se disent de la même manière qu'au réfectoire. Lorsque je ne pourrai pas assister aux grâces, à cause de la nécessité d'aller me coucher avant les autres pour me lever aussi plus tôt, je les dirai en particulier, mais en récitant les mêmes prières.

Discipline. — Chaussure. — Coucher. — Croix armée de pointes.

XXXIII. Tous les jours je me donnerai la discipline, même les jours de grande solennité; en mission, ce sera aussitôt après le lever, et dans les couvents, ce sera le soir après l'examen, ou la nuit après matines, sans m'en dispenser même les jours où la communauté ne la prend pas. En voyage, je la prendrai même dans les couvents et les maisons de séculiers, pourvu qu'il n'y ait pas danger d'être entendu.

XXXIV. Je marcherai déchaussé tout le temps de ma vie, même dans les plus longs voyages, aussi bien l'hiver que l'été, pour imiter notre père saint François et ses compagnons, ainsi que Notre-Seigneur dans le temps de ses prédications; et pour obtenir de Dieu la conversion de quelques âmes en plus.

XXXV. Je dormirai toujours sur des planches nues, ou tout au plus tapissées d'une simple couverture; je prendrai pour oreiller un morceau de bois, ou bien je mettrai sur l'oreiller une planche recouverte d'un drap : cette planche pourra facilement être placée le soir et ôtée le matin.

XXXVI. Je porterai sur la poitrine, durant le jour et même la nuit, une croix armée de sept pointes, non-seulement pour en souffrir les piqûres, mais aussi pour avoir près du cœur un souvenir continuel des douleurs du cœur de Marie. Si l'obéissance ne me le permettait pas, j'y suppléerai par des actes intérieurs.

Examen de midi. — Quatre choses nécessaires pour conserver la paix intérieure.

XXXVII. Je ferai chaque jour deux examens de conscience, l'un à midi et l'autre au soir.

Dans l'examen de midi, je ferai une revue rapide de mon cœur, pour voir s'il conserve la paix intérieure, basée sur la sainte vertu d'humilité, et sur un ardent amour de Dieu : j'examinerai brièvement si cette sainte paix n'a pas souffert en moi quelque altération, afin de la rétablir par des actes de contrition, et de ferventes invocations que j'adresserai à Dieu pour implorer son secours, en répétant plusieurs fois : *Mon Jésus, miséricorde.*

Afin donc de conserver cette paix intérieure, et de maintenir cet esprit d'amour dans toute sa ferveur, il y a quatre choses que je reconnais m'être surtout indispensables, et que je me propose de pratiquer : 1. Etre mort au monde, aux créatures, à moi-même et à tout ce qui n'est pas Dieu ; tenir mon cœur dégagé de toutes les choses créées, de telle sorte que je ne fasse pas plus de cas de tout ce qui n'est pas Dieu et ne se rapporte pas à Dieu, que d'un grain de sable. — 2. Vivre dans un abandon absolu entre les bras de la divine Providence, et regarder tous les événements de chaque jour, grands ou petits, fâcheux ou agréables, comme autant de dispositions de cette Providence paternelle ; tenant pour certain que c'est

ce qu'il y a de mieux et de plus convenable tant pour la gloire de Dieu que pour mon salut. — 3. Aimer les peines soit intérieures, soit extérieures, chérir l'abjection, les mépris et l'abandon des créatures. Le paradis du ciel consiste dans les jouissances, le paradis de la terre dans les souffrances; quand je ressentirai du dégoût pour les mépris, les infirmités, la douleur, je jetterai aussitôt un regard sur Jésus, qui eut pour compagnes inséparables la douleur, l'humiliation et la pauvreté, portées au suprême degré. — 4. Ne pas entreprendre beaucoup de choses à la fois, quelque bonnes qu'elles soient, mais seulement celles qui sont compatibles avec mon ministère, conformément à l'esprit d'obéissance; surtout ne pas agir avec précipitation, avec impétuosité, mais avec calme et avec modestie : cette sainte modestie doit briller dans mes paroles, dans mes gestes, et dans toutes mes démarches.

Je ferai donc chaque jour, vers midi, la revue de mon cœur pour voir si cette sainte paix est altérée en quelque chose, si ma ferveur ne s'est pas relâchée, si je n'ai pas manqué, en d'autres termes, à quelqu'un de ces quatre points : en cas de manquement, je ferai un acte de contrition avec le bon propos de m'amender.

Examen du soir.

XXXVIII. L'examen du soir sera un peu plus long. M'étant mis en la présence de Dieu, je demanderai ses lumières pour connaître toutes les fautes commises dans le cours de la journée; puis je parcourrai brièvement par la mémoire mes principales actions, en réfléchissant sur les lieux, les personnes et les occupations, afin de me rendre compte de mes pensées, de mes paroles, et de tous mes rapports avec le prochain, ainsi que de la ma-

nière dont j'ai confessé, célébré et récité l'office divin. J'examinerai si je n'ai pas dépassé les limites du nécessaire dans la nourriture et le repos, si j'ai bien employé mon temps, et si j'ai veillé sur tous mes sentiments ; si je ne me suis pas laissé aller à quelque inquiétude, à quelque immodestie dans les regards, à des paroles oiseuses, vaines, inutiles, peu conformes à la charité, à la prudence, ou sentant la jactance ; si je n'ai pas cherché à excuser mes défauts, ou donné dans des ressentiments, des jugements téméraires, des soupçons ; si j'ai parlé avec trop de vivacité, si je me suis permis de petites amplifications, si j'ai négligé de chasser les pensées ou de réprimer les inclinations mauvaises. Après avoir découvert bien des fautes, je réfléchirai que j'en ai commis beaucoup plus que je ne connais pas ; en effet, mes bonnes œuvres elles-mêmes sont peut-être infectées du venin de l'amour-propre, qui fait que je me recherche moi-même plus que Dieu, et que je n'ai pas cette intention pure et simple que je devrais avoir ; du moins je détruis la valeur de mes bonnes actions par mon extrême froideur ; en sorte que j'aurai toujours un grand sujet de me confondre, et de demander pardon à Dieu par des actes de contrition et le bon propos de me corriger. Je m'arrêterai plus longtemps à ces actes qu'à l'examen de mes fautes, en ayant soin toutefois de me recueillir dès le principe en la présence de Dieu ; car si on se laisse aller à quelque distraction, on passe le temps sans faire rien de bon.

Prières du soir.

XXXIX. Le soir avant de me coucher, je me recommanderai à tous mes saints patrons, et j'en formerai comme une litanie, en disant :

Kyrie eleison, —Christe eleison, — Kyrie eleison.

Sancta Maria, ora pro me. — Sancta Maria, ora pro me. — Sancta Maria, ora pro me.

Sancte Joseph, ora pro me.

Sancte Joannes-Baptista, sancte Petre, sancte Paule, sancte Joannes Evangelista, sancte Joachim, sancta Anna, sancte pater Francisce, sancte Antoni, sancte Bernardine, sancte Vincenti Ferreri, sancte Petre de Alcantara, sancte Paschalis, sancte Ludovice, sancte Francisce Xaveri, sancte Aloysi, sancte Francisce de Paula, sancte Philippe Neri, sancte Joannes a cruce, sancte Vincenti a Paulo, sancta Teresia, sancta Maria Magdalena de Pazzis, sancte Leonarde, sancte Aloysi martyr, Beate Salvator, orate pro me.

Omnes Sancti et Sanctæ Dei, orate pro me.

Oremus. *Protege, Domine,* etc.

Je ferai ensuite les actes de foi, d'espérance, de charité, et de contrition, avec la protestation que je veux vivre et mourir dans la sainte foi catholique, apostolique et romaine, et rendre mon âme à Dieu en formant l'acte d'amour le plus ardent. Puis je pratiquerai l'exercice de saint Vincent pour la bonne mort; je recommanderai mon âme à Dieu comme si cette nuit devait être la dernière pour moi et que je fusse assuré de devoir mourir, en disant trois fois : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum :* « Seigneur, je remets mon âme entre vos mains. » Je réciterai le *De Profundis* et je prierai Dieu de m'en tenir compte pour quand je serai mort en réalité. Afin d'obtenir la grâce de mourir muni des sacrements de pénitence et d'eucharistie, j'invoquerai sainte Barbe, en récitant un *Pater* et un *Ave.*

Après cela, je supplierai mon ange gardien, de daigner m'assister durant le temps de mon repos, en disant :

Angele Dei, etc. Je jetterai de l'eau bénite dans ma cellule, et je formerai l'intention que toutes les pulsations de mon cœur soient autant d'actes d'amour.

Je m'étendrai modestement sur mes planches, et prenant en main la croix de mon chapelet, ou le crucifix que je porte sur la poitrine, je tâcherai de m'endormir dans cette attitude, en répétant à plusieurs reprises : *Mon Jésus, miséricorde,* après avoir récité d'abord la prière de saint Vincent pour la bonne mort.

Fuir l'oisiveté extérieure et intérieure. — Diverses pratiques et oraisons jaculatoires.

XL. Pour terminer les pratiques de chaque jour, j'aurai un soin scrupuleux d'éviter l'oisiveté extérieure, et me garderai bien de perdre le temps à m'entretenir avec mes confrères ou avec des séculiers de choses vaines et inutiles, si ce n'est rarement et pour des raisons impérieuses de convenance. Mais j'éviterai plus soigneusement encore l'oisiveté intérieure, celle de l'esprit. C'est pourquoi, au couvent comme dans les rues, je marcherai toujours avec modestie, en répétant fréquemment l'oraison jaculatoire : *Mon Jésus, miséricorde.* Je baiserai toutes les croix que je rencontrerai sur mon passage, en disant . *O Crux, ave, spes unica.* Je prendrai de l'eau bénite toutes les fois que je le pourrai, et à cet effet, je tâcherai d'en avoir toujours dans ma cellule, ou dans ma chambre quand je serai en mission; et je ferai de plus chaque fois un acte de contrition, en disant : *Quia peccavi tibi, et non amavi te super omnia, Deus meus, bonitas infinita, amo te super omnia, et ideo doleo super omnia, nolo amplius peccare : miserere mei.*

En voyant Jésus souffrant ou quelque instrument de

la passion, je dirai : *Passio Domini nostri Jesu Christi sit semper in corde meo.*

En voyant une image de la sainte Vierge, je réciterai un *Ave Maria*, et la saluant par une inclination profonde, je dirai : *Vous êtes ma bien-aimée.*

Quand je rencontrerai quelqu'un, je le saluerai par ces mots : *Loué soit Jésus-Christ.* Je m'engage à propager partout, dans les missions, cette manière de saluer, afin que Notre-Seigneur Jésus-Christ soit béni et loué à jamais. De cette façon, je tâcherai de me tenir constamment occupé à louer et à faire louer ce bon Sauveur.

Intention qui doit animer toutes les pratiques précédentes.

XLI. Je regarderai toutefois comme le point capital, dans toutes mes actions, de les faire avec une intention non-seulement droite, mais pure et simple, afin qu'elles soient très-méritoires et agréables à la majesté divine. Je reconnais que je devrai apporter à ce point toute l'attention possible, attendu qu'une action faite avec une intention pure et simple vaut plus devant Dieu que cent autres. Cette pureté d'intention est ce qui ravit le cœur de Dieu et lui procure le plus de gloire ; c'est elle qui sanctifie l'âme et la rend parfaite ; c'est elle qui donne du prix à toutes les autres vertus, et en élève le mérite au plus haut degré ; car elle est comme la fleur de l'amour de Dieu En conséquence, je ne négligerai rien pour arriver, avec la grâce de Dieu, à m'acquitter de toutes les pratiques que je me suis tracées, avec cette intention pure et simple qui consiste à ne chercher en toutes choses que le bon plaisir de Dieu, faisant tout en Dieu, avec Dieu et pour Dieu Car c'est une chose bien plus excellente, plus méritoire et plus agréable à Dieu de pratiquer des actes

de vertu en Dieu et pour Dieu, que de les pratiquer par amour de Dieu ; celui qui pratique la vertu par amour de Dieu, peut y mêler quelque fin secondaire ; tandis que celui qui agit en Dieu et pour Dieu seul, c'est-à-dire qui n'envisage que Dieu seul en toutes choses, exclut toute autre fin, et de cette manière se forme une intention pure qui ravit le cœur de Dieu.

Je me propose donc d'avoir cette intention dans toutes les pratiques dont j'ai parlé précédemment ; pour l'avoir avant d'agir, je réveillerai ma foi, dans la partie supérieure de l'âme ; je contemplerai l'adorable Trinité au fond de mon cœur, et je lui rapporterai l'action que j'ai à faire, ne cherchant que son agrément et son bon plaisir, et disant intérieurement : *Tout pour vous, mon Dieu.* J'espère réussir si je maintiens dans mon cœur la paix intérieure indiquée plus haut (§ XXXVII). C'est pourquoi, dans l'examen de midi, je réfléchirai si en agissant j'ai constamment dirigé le regard de mon âme vers Dieu, et si j'ai cherché uniquement à lui plaire en toutes choses ; quand je me trouverai en défaut, je m'en repentirai en m'assignant une pénitence et en renouvelant le propos de m'amender. Bien plus, comme ce point est de la plus haute importance, et l'âme, pour ainsi dire, de la vie spirituelle, je prie Dieu et la sainte Vierge de m'assister afin que je puisse en venir parfaitement à la pratique. Je voudrais que cette intention fût actuelle dans toutes mes actions, et si c'est trop exiger, qu'elle fût au moins virtuelle, ou conventionnelle : je dirai à cette fin, au commencement de chaque action : *Mon Jésus, miséricorde.* Par cette invocation, j'entends une fois pour toutes renouveler cette intention pure et simple qui, n'envisageant que Dieu seul, cherche uniquement sa satisfaction et son bon plaisir en toutes choses.

2° CHAQUE SEMAINE.

Choisir une vertu.

XLII. Chaque semaine, je choisirai une vertu à pratiquer, dont je ferai le sujet spécial de mon examen à midi; ce sera d'ordinaire la paix du cœur fondée sur l'humilité, ainsi que l'intention pure et simple dont je viens de parler (XLI). J'userai de toutes les industries possibles pour m'habituer à ce saint exercice : ainsi, je tiendrai mon cœur toujours en paix, et mon intention toujours actuellement captivée en Dieu seul. Quand, au son de l'heure, je réciterai mon *Ave Maria* (XVIII), je jetterai un coup-d'œil sur mon cœur pour voir si l'horloge intérieure marche bien, et, si quelque trouble s'y était introduit, l'en faire disparaître et y rétablir la paix.

3° CHAQUE JOUR.

Relire ces résolutions; — un jour de retraite.

XLIII. Chaque mois, je relirai ces résolutions pour voir si je suis fidèle à Dieu; ce sera le premier jour du mois; si ce jour-là est empêché par la multiplicité des occupations, comme il arrive d'ordinaire lorsque je me trouve hors du couvent, en mission, je prendrai le jour le plus libre du mois. — Je ferai aussi chaque mois un jour de retraite pour me préparer à la mort, suivant la méthode assignée dans le *Manuel sacré* imprimé à l'usage des religieuses. Si en temps de mission, je ne pouvais ni relire mes résolutions, ni faire la retraite susdite à loisir, je repasserai au moins les points les plus importants, et je tâcherai de saisir un jour entre deux missions pour me recueillir le mieux qu'il me sera possible : ou bien j'ajour-

nerai cet exercice jusqu'à la fin de la campagne ; car cette reddition de compte est absolument nécessaire pour se trouver prêt quand Dieu fera l'appel.

3° CHAQUE ANNÉE.

Une ou deux retraites.

XLIV. Tous les ans je me retirerai une ou deux fois s'il m'est possible, dans un couvent des plus solitaires, pour y vaquer aux exercices spirituels. Je prolongerai cette retraite autant que je le pourrai, et j'insisterai auprès de mes supérieurs pour en obtenir la faveur. Dans cette retraite je renouvellerai les maximes, les sentiments et toutes les saintes résolutions énoncés ci-dessus, afin de faire de continuels progrès dans la perfection, d'augmenter de plus en plus en moi la grâce et la charité envers Dieu, en retranchant jusqu'à la racine tous mes vices, mes défauts et mes passions. Convaincu par expérience que cette retraite m'est plus nécessaire que la vie même, attendu que sans elle ma vie serait oisive, mes prédications sans force et sans fruit, je ferai toutes les diligences possibles pour obtenir des supérieurs la grâce de me retirer dans quelque couvent solitaire, et là me consacrer entièrement à Dieu en confirmant tous mes bons propos. Le saint temps de Carême serait très-convenable pour l'exécution de ce dessein.

5° EN TOUT TEMPS.

Observance des Vœux. — Vœu de PAUVRETÉ. — Quatre sortes de pauvreté. — Pratiques.

XLV. En tout temps, je m'efforcerai d'observer avec la plus parfaite exactitude les saints vœux. Premièrement,

quant au vœu de Pauvreté, qui est la devise de notre Ordre, je tâcherai d'imiter de mon mieux mon saint père François d'Assise et ses premiers compagnons ; je suivrai leurs maximes, et chérirai les incommodités qui accompagnent la pauvreté. La grandeur des récompenses est bien propre à m'animer à marcher dans cette voie, puisque saint Pierre et saint Paul révélèrent un jour à notre saint Patriarche que les religieux qui observeront une parfaite pauvreté jusqu'à la mort seront assurés de leur salut éternel, et inscrits au nombre des bienheureux. Toutefois la récompense ne sera pas mon seul mobile, mais bien le plaisir que l'on procure au cœur de Jésus, qui a voulu naître pauvre, vivre pauvre, et mourir excessivement pauvre, dénué de tout, sur l'arbre de la croix.

Pour l'observer avec plus de perfection, je distinguerai quatre sortes de pauvreté. La première regarde les biens de la fortune : elle nous prive de tout domaine, et nous interdit même l'usage du superflu, en nous restreignant au simple nécessaire, et encore avec mesure.

La seconde pauvreté regarde les biens du corps : elle nous détache de toutes les commodités de la vie, et des appétits désordonnés de la chair, tels que la délicatesse ou la superfluité dans l'usage des aliments, des habits, des cellules et autres choses semblables.

La troisième pauvreté concerne l'âme : elle la détache de toutes les pensées inutiles et oiseuses, de toutes les affections déréglées, de son propre jugement, de sa propre volonté et d'autres inclinations semblables, contraires à la droite raison.

La quatrième pauvreté se rapporte aux biens spirituels : elle nous détache même des goûts et des consolations spirituelles, ainsi que de toute autre prétention intérieure de même nature, comme, par exemple, d'être un

grand saint, d'arriver à un sublime degré de grâce et de gloire ; elle ne souffre même pas une attache trop vive à la jouissance de Dieu et à l'acquisition de sa gloire ; elle veut qu'on se contente du degré de grâce et de gloire qui a été déterminé dans les desseins éternels de Dieu.

Ces deux dernières pauvretés sont les plus précieuses ; et comme j'en suis si éloigné, je prierai notre Patriarche saint François de me les obtenir ; et pour bien m'assurer l'intervention de ce saint Père auprès de Dieu, je tâcherai de l'imiter, autant que je le pourrai, dans la pauvreté extérieure, laquelle regarde le strict usage des choses nécessaires ; c'est pourquoi je me propose d'observer les points suivants :

1. Je ne porterai qu'un seul habit, rapiécé en dedans et en dehors, conformément à ce que dit dans son testament le Patriarche saint François. Quant aux pièces de laine et de drap grossier, je m'en servirai dans le temps des prédications pour absorber la sueur, et le sermon fini, je les ôterai ; si l'obéissance m'obligeait à les porter en d'autres temps, je me soumettrai.

2. Je ne prendrai jamais d'habit ni de manteau qui n'ait été porté par d'autres, et rapiécé comme je viens de le dire.

3. Je ne garderai rien pour mon usage particulier, excepté le crucifix que je porte sur la poitrine, le cabas et le carton contenant mes sermons et mes écrits, mon bréviaire, ma petite règle, mon cilice, ma petite croix armée de pointes, mes lunettes, ma couronne d'épines, deux disciplines, l'une pour me donner la discipline en public, l'autre pour la nuit en secret ; un petit médaillon en bois renfermant d'un côté l'image de l'immaculée Conception, et de l'autre celle de saint Vincent Ferrier, pour donner la bénédiction aux malades. Je ne tiendrai aucune autre chose à mon usage.

4. Je ne donnerai jamais le moindre objet de dévotion, ou autre, ni à des religieux ni à des séculiers, soit immédiatement par moi-même, soit par le moyen d'une tierce personne; je laisserai à mes compagnons de mission le soin de distribuer, s'ils le jugent bon, certains objets de piété, sans m'en mêler en aucune manière. Pour la même raison, je n'accepterai jamais pour moi personnellement le moindre présent; et en cela je serai très-rigoureux, sans que rien ne puisse jamais me persuader le contraire, vu que j'y trouve la plus grande tranquillité d'esprit.

5. J'aimerai tout ce qu'il y a de plus pauvre en fait d'habits, de nourriture, de chambre, et autres choses semblables; je désirerai qu'il me manque même quelque chose du nécessaire, et le cas échéant, je m'en féliciterai intérieurement, bien que la partie inférieure de l'âme en éprouvât quelque ressentiment.

6. J'userai de parcimonie en toutes choses, dans la nourriture, dans l'éclairage, dans le chauffage, jusque dans l'eau pour me laver, dans le papier pour écrire, et en d'autres choses semblables; je veillerai dans les missions à ce qu'on ne s'écarte pas de cette règle et je regarderai aux plus petites choses. Par amour de la pauvreté, je dormirai sur des planches, je porterai des habits rapiécés, je marcherai déchaussé, et je converserai volontiers avec les pauvres, les confessant avec plus de plaisir que les riches. J'aurai en horreur les objets de curiosité, les choses vaines, et superflues j'inclinerai toujours vers la pauvreté la plus rigoureuse en toutes choses, afin d'imiter, autant qu'il m'est possible, notre séraphique Père, désirant vivement que l'Ordre tout entier en revînt à l'austérité qu'il pratiquait, lui et ses compagnons. Nonobstant toutes les fautes que je commettrai contre cette sainte vertu, je proteste que je veux m'amender, et je tiens à ce

que mon glorieux père saint François sache que mon désir est d'être pauvre, de vivre pauvre et très-pauvre jusqu'à la mort.

Vœu de chasteté.

XLVI. Pour ce qui concerne la Chasteté, il faut faire attention à tous les premiers mouvements, regarder l'ennemi de loin et ne pas le laisser approcher, mais lui déclarer la guerre aussitôt qu'il paraît. Pour cela, il faut réformer d'abord l'entendement, regardant comme une abomination la moindre chose qui ait trait au vice opposé. C'est pourquoi, je me propose d'être plus vigilant sur ce point que sur aucun autre, plus attentif à fuir tous les dangers. Je ne traiterai avec des femmes que par obéissance et pour cause de grande nécessité, en vue de les aider à se sauver, et encore le ferai-je avec des précautions extrêmes. Je ne les regarderai jamais en face, au moins d'une manière fixe : si j'ai quelque affaire à régler avec des dames de qualité, je les expédierai le plus brièvement possible, entretenant toujours mon esprit de quelque bonne pensée, à l'instar de ceux qui, ayant à traiter avec des personnes atteintes de la peste, se prémunissent contre la contagion en aspirant quelque essence : ainsi encore, je tournerai mes regards de côté et je m'en tirerai adroitement sans exciter d'étonnement.

Pour le même motif, je ne ferai jamais visite à des personnes de piété, si ce n'est pour cause d'infirmité grave. En temps de mission aucune femme n'entrera dans nos chambres, et on ne parlera à aucune hors du confessionnal, à moins qu'on ne puisse absolument pas éviter de le faire, et alors l'entretien se passera dans un lieu public et ouvert à tout le monde.

En un mot, je demanderai continuellement à Dieu une

pureté angélique, avec le désir de n'éprouver jamais aucun mouvement contraire à cette sainte vertu. Je m'accuserai en confession même de ce qui n'est pas péché, comme des premiers mouvements et des plus légers principes d'inclinations mauvaises. J'userai d'une extrême sévérité en tout, car il est certain que la sévérité ne saurait être poussée trop loin en pareille matière. Enfin, pour obtenir une chasteté angélique, je ferai tous les jours douze inclinations, ainsi que je l'ai dit plus haut (XVII).

Vœu d'obéissance.

XLVII. Quant à la sainte Obéissance, je me propose de l'observer avec toute l'exactitude possible, moyennant la grâce de Dieu ; car c'est le vœu principal et le plus noble de tous ; c'est lui qui nous rend de véritables religieux, et sans lui tous nos efforts pour atteindre à la perfection seraient vains.

Or, on peut considérer trois sortes d'obéissance : la première consiste dans la conformité de l'œuvre avec le commandement, c'est-à-dire, à faire telle chose parce qu'elle est commandée. La seconde consiste dans la conformité de notre volonté avec celle du supérieur, c'est-à-dire à faire telle chose parce que la supérieur l'ordonne ainsi. La troisième consiste dans la conformité de notre volonté avec la sainte volonté de Dieu, reconnue et adorée dans la volonté du supérieur. Et comme cette dernière obéissance est la véritable et la plus parfaite, je me propose de l'observer exactement, envisageant dans tout acte d'obéissance sa raison formelle qui est la très-sainte volonté de Dieu. De manière que je dois tenir pour certain que celui qui règle et qui commande, ce n'est pas un homme, mais Dieu même : *Qui vos audit, me audit.* Je

me propose d'en agir de la sorte, moyennant la grâce de Dieu, non-seulement avec une intention virtuelle, contenue dans la résolution prise antérieurement, mais d'obéir chaque fois en considérant actuellement que le supérieur qui commande et qui règle est un Dieu sur la terre, et je me porterai à obéir par cet unique motif que Dieu le veut, l'ordonne, le commande ainsi.

De cette manière, il me sera facile de soumettre non-seulement ma volonté, mais même mon jugement ; car si c'est Dieu qui ordonne et qui commande, ce qu'il ordonne et commande sera toujours le mieux, bien que je crusse voir le contraire. Cela doit s'entendre toutefois sous la réserve que le supérieur ne commande pas une chose mauvaise, ou contraire à nos règles, ou opposée aux prescriptions d'un supérieur plus élevé, selon le sentiment des pères spirituels les plus savants et les plus pieux. Hors ces cas, je me propose même d'obéir à mes compagnons en mission, pour tout ce qui n'est pas contraire au règlement et à l'avancement de la gloire de Dieu. De même, en voyage je me propose d'obéir au compagnon qui me sera donné, me rangeant de son avis en tout ce qui n'offense pas Dieu, comme je viens de le dire. Bien plus, dans les choses ordinaires j'obéirai même à un simple frère et à d'autres qui me commanderont, les regardant tous comme mes supérieurs.

En entendant nommer la sainte Obéissance, je baisserai la tête, étant fermement persuadé que si je la prends pour guide en toute chose, je goûterai une paix véritable et ferai tout avec la plus grande tranquillité. Ainsi, que j'aille en mission, ou que je reste au couvent, qu'on m'emploie à telle chose ou à telle autre, tout doit m'être indifférent ; une fonction doit m'être aussi chère qu'une autre, du moment où je suis certain que c'est Dieu qui m'y

appelle. Je respecterai donc mon supérieur comme un Dieu sur la terre, lui témoignant toute sorte de respect, et m'inclinant, non-seulement devant lui, mais même devant sa chambre; toutes les fois que j'y passerai, je la saluerai comme un lieu où habite le représentant de Dieu. Je ne ferai pas la moindre chose sans être dirigé par l'obéissance. Si, en traçant ces pages, j'ai voulu entrer dans les plus petits détails, c'est afin d'avoir sur chaque point l'obédience tant du père spirituel que du supérieur : si ceux-ci me disent de les déchirer ou de les jeter au feu, j'obéirai sur-le-champ ; et s'ils m'ordonnent de faire tout l'opposé de ce que j'ai résolu, je m'y soumettrai ponctuellement. En un mot, je ne ferai ni plus ni moins que ce qui me sera ordonné : fermement décidé de vivre et de mourir dans ces dispositions, j'inclinerai la tête au seul nom d'Obéissance.

Vertu de RELIGION. Actes intérieurs et extérieurs.

XLVIII. En tout temps, je tâcherai d'observer d'une manière spéciale trois autres vertus, qui, après les vertus théologales, sont les plus excellentes, les plus dignes, les plus pratiques, et les plus nécessaires pour moi personnellement, savoir : la vertu de Religion, l'Humilité et la Charité envers le prochain.

Quant à la vertu de Religion, laquelle consiste à reconnaître l'excellence de Dieu, avec une humble et véritable soumission à son infinie Majesté, je tâcherai de me la rendre familière, premièrement par des actes intérieurs, m'humiliant devant Dieu, le reconnaissant pour mon souverain et le maître de ma vie, et me prosternant jusqu'à terre devant une telle Majesté. Ces actes, je les répèterai à plusieurs reprises dans le temps de l'oraison, et une fois pour

toutes, j'entends les renouveler chaque fois que je baiserai la terre, que je fléchirai le genou devant le Saint-Sacrement, que je m'inclinerai devant les images de Jésus, de Marie et des Saints, que je prendrai de l'eau bénite, que je dirai le *Confiteor* et d'autres prières, que je me prosternerai devant Dieu. Toutes les fois spécialement que je dirai mentalement ou vocalement : *Mon Jésus, miséricorde*, j'entends reconnaître que sa miséricorde est un océan immense de tous les biens; et comme je répète cette oraison jaculatoire si fréquemment, que je ne pourrai pas toujours me former cette idée-là explicitement, maintenant pour toujours je conviens avec Dieu que, toutes les fois que je prononcerai ces mots, je prétends lui rendre le culte qui lui est dû; je proteste en outre que je voudrais à chaque instant rendre hommage à sa Majesté souveraine et par mon entendement, et par ma volonté, et par ma langue, et par toutes mes puissances, tant intérieures qu'extérieures.

Dévotion à la Croix et à la Passion du Sauveur.

XLIX. Partant, j'exercerai cette vertu de religion par la dévotion que je porterai à la Croix, à la Passion du Sauveur, au très-saint Sacrement, à la sainte Vierge, à mon Ange gardien et à tous les Saints, aux Reliques et aux images des saints, ainsi qu'aux âmes du Purgatoire.

Quant à la Croix, je la baiserai très-souvent, je la tiendrai en main en voyageant et même pendant mon sommeil : et partout où j'en rencontrerai une, je la saluerai, en disant : *O crux, ave, spes unica*, la vénérant comme la source de tout bien.

L. Pour ce qui est de la Passion du Sauveur, je la mé-

diterai nuit et jour, principalement en récitant l'office divin, conformément à la résolution que j'ai formulée plus haut (§ v), et j'aurai fréquemment sur les lèvres l'oraison jaculatoire : *Passio Domini nostri Jesu Christi sit semper in corde meo.* Je propagerai partout la pieuse pratique de faire sonner la cloche le vendredi à trois heures de l'après-midi, afin que tous les fidèles se mettent à genoux et récitent trois *Pater* et trois *Ave* en l'honneur de Jésus, qui endura pour nous une agonie de trois heures sur la croix, qu'ils se rappellent que c'est à cette heure-là que le Fils de Dieu expira, et qu'ils prient pour la conversion des pécheurs les plus obstinés. Et pour que le souvenir de cet aimable Sauveur ne s'efface jamais du cœur des hommes, j'introduirai en tous lieux le Chemin de la Croix. Je ne m'épargnerai aucune peine pour aplanir toutes les difficultés qui empêchent que ce saint exercice ne soit fréquenté. Je le donnerai souvent pour pénitence à ceux qui se confesseront à moi, et j'engagerai les autres confesseurs à en faire autant. Le souvenir de la Passion du Sauveur une fois profondément gravé dans les cœurs, on aura des mœurs pures et des cœurs disposés à toutes les bonnes œuvres.

Dévotion au Saint-Sacrement.

LI. La dévotion au très-saint Sacrement sera le centre de toutes mes affections. Je lui rendrai mes hommages en tout temps et en tout lieu. En arrivant dans un endroit quelconque, ma première visite sera pour Jésus au Sacrement de l'autel ; je réciterai l'antienne : *O Sacrum convivium*, avec l'oraison, en le vénérant par des actes intérieurs et extérieurs d'adoration. Je ferai en sorte que dans les missions tout le monde l'accompagne avec une multitude de flambeaux, lorsqu'on le porte aux infirmes. J'in-

troduirai partout la Confrérie de l'adoration perpétuelle du très-saint Sacrement, veillant à ce que chacun se choisisse une heure d'adoration, afin qu'il y ait toujours quelqu'un occupé à rendre un tribut d'hommages à Jésus dans son tabernacle, du moins dans les lieux où l'on peut aisément se procurer des bulletins imprimés. Bien plus, par respect pour cet auguste Sacrement, je règlerai toute ma vie, toutes mes actions, en vue de célébrer avec recueillement le saint sacrifice de la Messe, où Dieu se rend à lui-même un honneur infini. A cette fin, je tâcherai d'accomplir ponctuellement tout ce que je me suis proposé dans le paragraphe troisième de ces Résolutions, sans omettre jamais la moindre chose.

Dévotion à la sainte Vierge.

LII. Je voudrais avoir la dévotion la plus tendre envers la très-sainte Vierge; je déclare que j'ai remis entre ses mains la grande affaire de mon salut éternel. Je l'aime de mon amour le plus ardent, comme un fils aime la meilleure des mères, et je désire que tous l'aiment et lui portent le plus grand respect. A cette fin, je prêcherai le sermon de la sainte Vierge avec une ferveur toute spéciale, souhaitant ardemment que tous les cœurs soient épris d'amour pour cette auguste souveraine. Je serai surtout très-dévoué au mystère de son Immaculée Conception, et je n'abandonnerai jamais l'entreprise du traité ayant pour but de faire définir ce point comme article de foi; je poursuivrai ce but par toutes les voies et tous les moyens possibles, dussé-je verser mon sang et donner ma vie. Je porterai sur la poitrine un petit médaillon de l'Immaculée Conception, avec lequel je bénirai les infirmes, et le prenant souvent en main, je le baiserai avec les sentiments

d'un tendre amour et d'une ardente dévotion. Je n'omettrai jamais les pratiques de piété à faire chaque jour, lesquelles ont été indiquées précédemment (XVI-XIX). En outre, je ferai les neuvaines de l'Immaculée Conception, de la Nativité et de l'Assomption. Ces neuvaines consisteront à réciter neuf fois le *Magnificat*, et à faire autant de génuflexions accompagnées chacune de trois actes, savoir : un acte de remercîment à la très-sainte Trinité pour les grâces accordées à Marie dans tel mystère, un acte de douleur de mes péchés, et un acte d'amour envers Dieu et envers la sainte Vierge. Aux autres fêtes de la Mère de Dieu je ferai un triduum en observant les mêmes pratiques. Je serai aussi bien dévot aux douleurs de Marie, j'en ferai souvent le sujet de mes réflexions, je compatirai à ses peines, et dans ce but je porterai sur la poitrine la petite croix armée de sept pointes (XXXVI); par ce moyen, j'entretiendrai le souvenir des douleurs de cette auguste Mère.

Dévotion à l'Ange gardien.

LIII. Je porterai une grande dévotion à mon ange gardien, je m'entretiendrai souvent avec lui, je lui demanderai conseil dans mes doutes et assistance dans tous mes exercices spirituels, afin qu'il m'éclaire au moment où j'ai besoin de lumière, et me remette en mémoire les résolutions que j'ai prises pour la gloire de Dieu. Je l'invoquerai d'une manière spéciale avant de prêcher ou de me mettre en oraison, afin qu'il m'aide à m'unir parfaitement à Dieu. Chaque soir, je réciterai l'*Angele Dei* en son honneur, afin qu'il reste auprès de moi et me protége durant le sommeil, conformément à la résolution déjà prise (XXXIX); j'en ferai autant le matin, afin qu'il m'assiste durant le jour.

Dévotion envers les âmes du Purgatoire.

LIV. Je secourrai le plus que je pourrai les âmes du purgatoire, en leur abandonnant le mérite satisfactoire de toutes mes bonnes œuvres et de toutes les indulgences que je pourrai gagner, de la manière indiquée plus haut (XIII et XIV). Lorsque la mission se prolongera pendant plusieurs jours, je prêcherai avec feu le sermon sur les saintes âmes, afin d'exciter les fidèles à les soulager.

Vertu d'HUMILITÉ. — Deux sortes d'humilité.

LV. La sainte Humilité est sœur de la vertu de religion, avec cette différence que la vertu de religion regarde principalement l'excellence de Dieu et secondairement notre bassesse, tandis que l'humilité regarde principalement notre bassesse et secondairement l'excellence de Dieu ; en d'autres termes, nous devons nous humilier et devant Dieu et devant les hommes, pour honorer et exalter l'excellence de Dieu. Mais, hélas ! combien j'ai été éloigné jusqu'ici de cette belle vertu, sans laquelle toutes les autres croulent par terre ! Je prends donc la résolution, avec la grâce de Dieu, d'en faire une étude toute particulière, et de me recommander souvent à Dieu pour acquérir, au moins à quelque degré, cette sainte vertu d'humilité. Chaque jour, à l'examen du midi sur la paix du cœur, je jetterai un coup d'œil sur ma conscience pour voir si je n'ai pas manqué à cette vertu, car les inquiétudes, pour l'ordinaire, naissent du défaut d'humilité.

Je distinguerai deux sortes d'humilité, savoir : l'humilité d'entendement et l'humilité de volonté. La première me fait connaître mon néant, la seconde me fait embrasser les mépris en toutes choses.

Quant à la première, il est manifeste que si je me considère sous le rapport *naturel*, soit physique soit moral, tout me fait voir clairement mon néant et mon extrême bassesse, d'autant plus que Dieu, qui fait tout avec conseil et avec sagesse, m'a fait naître pauvre et obscur, et m'a fait embrasser un Ordre pauvre, très-pauvre, bienfait ineffable dont je le remercie de tout mon cœur ; certes, ma naissance d'un père pauvre, marinier de profession, presque sans fortune, m'est d'un grand secours pour tenir la tête basse et me reconnaître le dernier des hommes. — Pour ce qu'il est des biens *surnaturels*, ne pouvant pas avoir une bonne pensée sans une nouvelle grâce actuelle, je suis convaincu jusqu'à l'évidence de la stérilité absolue de mon pauvre cœur, incapable de tout bien sans une influence spéciale de la grâce. — Si enfin je plonge du regard dans le gouffre de mes énormes péchés, je découvre un abîme sans fond, et ce que disait saint François par une sainte exagération, savoir qu'il était le plus grand pécheur du monde, je dois le dire de moi-même sans la moindre exagération, en toute vérité et en toute sincérité. Si j'éprouve de la difficulté à me former cette idée si juste sur mon propre compte, c'est là précisément le signe le plus clair que je suis le plus grand orgueilleux du monde ; puisque, ayant sous les yeux une vérité si patente, l'orgueil m'aveugle néanmoins au point de m'empêcher de la reconnaître. Mais avec la grâce de Dieu je ne veux plus vivre en aveugle, et je pose pour fondement de l'humilité qu'il n'y a rien en moi que NÉANT et PÉCHÉ. Oui, voilà tout mon avoir en ce monde : NÉANT et PÉCHÉ.

Mais il ne suffit pas de l'avouer ; il faut de plus en être pénétré au fond du cœur, et c'est ce que je demande à Dieu, afin de n'oser jamais lever la tête, ni oublier ma

bassesse. Aussi bien, cette humilité d'entendement ne suffit point; attendu que les démons aussi connaissent leurs misères et ne laissent pas cependant d'être orgueilleux. Je prie donc le Seigneur, les genoux en terre, et je le supplie par les mérites de notre père saint François, de me donner une vraie humilité de volonté, une humilité qui me fasse aimer les opprobres en toutes circonstances, et me fasse comprendre qu'un seul grain de mépris vaut beaucoup plus que tous les honneurs du monde. Je le sais, c'est là ce qu'il y a de plus amer à ma nature superbe; mais, avec la grâce de Dieu, je me propose de dévorer cette amertune, de souffrir volontiers toute sorte de mépris, et non-seulement de les souffrir, mais d'aller à leur rencontre, de les désirer, de m'en réjouir même. Et quoique en écrivant ces lignes j'entende une voix intérieure me reprocher que je ne dis pas la vérité en cela, ou que je ne serai pas fidèle à Dieu, je ne veux cependant pas me décourager; car mon intention est véritable et sincère et je sais que rien n'est impossible à la grâce de Dieu; cette grâce, je l'implorerai fréquemment en répétant mon oraison jaculatoire habituelle : *Mon Jésus, miséricorde!* Je conjurerai le Seigneur de me faire la grâce d'aimer la défaveur et le discrédit de la part des hommes, les mépris et les abjections de tout genre; j'embrasserai de tout cœur les petites humiliations qui m'arriveront dans le cours de la journée, car ignorant une foule de choses. étant naturellement sujet aux distractions, et assez gauche dans mes manières, je compte recueillir de tout cela une abondante moisson de petites humiliations et de petits affronts. Le cas échéant, au lieu de m'excuser je dirai simplement : *c'est vrai, je ne suis qu'un sot;* et quand il s'élèvera dans mon esprit quelque pensée d'orgueil, d'estime de moi-même, de vaine gloire, je ferai

aussitôt un acte contraire, et je la chasserai comme on chasse les plus mauvaises pensées, en recourant à Dieu et en disant, comme toujours : *Mon Jésus, miséricorde!*

Pratiques d'humilité.

LVI. Mais pour descendre à des détails encore plus pratiques, et ne point m'arrêter à de simples paroles, je m'emploierai volontiers, lorsque je serai au couvent, aux emplois les plus humbles, tels que ceux de balayer, de laver la vaisselle et d'aider les frères en tout ce que je pourrai. Mais surtout je mettrai un frein à ma langue pour ne parler jamais de moi-même, ni en bien ni en mal. Je ne ferai jamais mention de mes prédications à Rome, ou de mes succès dans les missions. J'excepte le cas où il le faudrait pour justifier ou accréditer la doctrine de nos instructions et de nos sermons, et afin que les peuples, sachant que les vérités que nous leur annonçons ont été approuvées à Rome, en conçoivent l'estime qui leur est due; j'excepte aussi le cas où l'on jugerait utile de citer quelque trait des missions passées, pour procurer la gloire de Dieu. Hors ces cas, dans lesquels je m'expliquerai en peu de mots, je serai d'une extrême réserve en parlant de moi-même. Je veillerai avec une attention continuelle et de tous les jours sur mes paroles, afin qu'il n'en sorte aucune de ma bouche qui sente l'orgueil ou l'amour-propre; et j'y réussirais aisément si je savais mettre un frein à mes pensées et à mes sentiments de vaine gloire, comme je me le suis proposé plus haut (LV).

Dans les conversations avec mes confrères, le principal écueil à éviter, c'est l'attache à mon propre jugement. Bien qu'il soit permis d'émettre son opinion et d'exposer ses raisons, il ne l'est pourtant pas de contester et de

vouloir l'emporter sur les autres par tous les moyens. Je sais que, malgré mes résolutions, je commettrai bien des fautes ; je ne veux cependant pas laisser de les prendre avec toute la ferveur possible et avec pleine délibération : moyennant la grâce de Dieu, je me propose de ne contester jamais, fût-ce même sur des choses bonnes et vertueuses. Après avoir proposé mon sentiment avec modestie, je me pincerai le bras pour me rappeler ma résolution et je me tairai, en renouvelant le propos de parler, en toutes circonstances, doucement, sans empire, avec modestie et religieusement ; et quand j'aurai commis quelque faute en cela, car je n'en commettrai que trop, je m'imposerai pour pénitence de tracer trois croix par terre avec la langue. Je me pénètrerai bien de cette maxime, que je n'arriverai jamais à la perfection et à la sainte union avec Dieu, sans un amour de Dieu très-fervent joint à un profond et souverain mépris de moi-même ; je demanderai fréquemment à Dieu la grâce d'obtenir ces deux vertus : l'amour et l'humilité.

CHARITÉ ENVERS LE PROCHAIN.

Œuvres de charité corporelle.

LVII. La charité envers le prochain est la contre-épreuve du véritable amour de Dieu ; je me propose de l'exercer en toute occasion, et afin de ne point me tromper en principe, je ferai attention qu'autre est l'amour de charité, autre est l'amour de propriété ou d'intérêt. Aimer le prochain d'un amour d'intérêt propre, c'est s'aimer soi-même dans le prochain ; mais l'aimer d'un amour de charité, c'est aimer Dieu dans le prochain, ou bien c'est aimer le prochain pour l'amour de Dieu et par rapport à Dieu.

Avec la grâce de Dieu, je me propose d'aimer le prochain comme l'image de Dieu, et j'écarterai les sympathies et les antipathies, les inclinations naturelles basées sur le sang ou sur la dépendance, et tous les autres motifs semblables qui entraînent à des privautés et altèrent la sainte charité; d'autant plus que l'expérience m'apprend que les hommes changent à chaque instant : tel qui était un ami devient, sur un soupçon en l'air, un rival ou un ennemi. C'est pourquoi je me propose de m'attacher à Dieu seul qui ne change jamais, et d'aimer le prochain sans préférences pour les uns ou les autres, envisageant dans tous les hommes l'image de Dieu. Cela n'empêche pas de montrer, comme ont fait les saints, plus de bienveillance à celui qui est plus vertueux, soit parce que la vertu de reconnaissance l'exige ainsi, soit parce que cette prédilection se rapportant à Dieu, ne trouble point l'éclat et la pureté de la charité.

Bien plus, je m'abstiendrai de me charger de commissions, de présenter des mémoires aux souverains, de négocier des mariages, de placer des servantes, ou de me mêler d'autres affaires malséantes à ma condition, et qui m'empêcheraient de faire un plus grand bien. J'excepte certains cas où l'on peut rendre service sans inconvénient, comme de donner conseil, ou de recommander un pauvre, lorsqu'on peut le faire sans préjudice d'un plus grand bien. Dans les occasions où il me sera impossible de satisfaire à une demande de secours, je tâcherai d'y suppléer par de bonnes paroles, en accompagnant le refus de témoignages de compassion et de tendresse; et comme je ne puis secourir le prochain en réalité à cause que je suis pauvre, je ferai au moins tous les jours beaucoup d'aumônes intentionnelles, c'est-à-dire qu'en voyant un pauvre je dirai : s'il m'était permis de le faire et que

j'eusse cent louis, je les donnerais à ce malheureux ; de ces aumônes, dis-je, j'en ferai une multitude tous les jours.

OEuvres de miséricorde spirituelle.

LVIII. J'exercerai la charité envers le prochain d'une manière spirituelle, en consacrant toute ma vie à des œuvres de charité et de miséricorde spirituelle ; je tâcherai de faire rentrer les pécheurs en grâce avec Dieu, et d'instruire ceux qui sont déjà dans la bonne voie, afin qu'ils croissent sans cesse en grâce, car c'est là le plus grand bien qu'on puisse procurer au prochain, et le plus grand service qu'on puisse rendre à Dieu. C'est à cela que je me dévouerai *ex toto corde*, me sacrifiant tout entier, jour et nuit, à ce saint emploi, toujours occupé à confesser, à donner des conseils, à rétablir la paix et à prêcher. J'aurai soin toutefois de ne pas consulter en cela l'instinct de la nature, mais le mouvement de la grâce, renouvelant souvent mon intention pour la conserver pure et simple. Quoique par le passé j'éprouvasse de la répugnance pour la vie de missionnaire, maintenant que deux Souverains Pontifes m'ont assuré que telle est la volonté de Dieu, et que Benoît XIV m'a même fait un ordre exprès de la continuer, je m'y consacre de bon cœur, espérant qu'en cela je ne chercherai que Dieu plutôt que moi-même. Bien mieux, je désire mourir en mission, l'épée à la main et luttant contre l'enfer. Mais afin qu'en mission tout se fasse avec ordre, je ferai en sorte qu'on y observe ponctuellement le Règlement établi pour prévenir les désordres[1], et surtout qu'on n'omette pas l'oraison mentale, les examens de midi et du soir, la lecture

[1] OEuvres, t. V, p. 13.

pendant le repas, en un mot que l'on tienne à tout ce qui est prescrit dans le même Règlement, particulièrement à ce qui regarde la prudence nécessaire en prêchant et en confessant.

De la Prédication.

LIX. Afin de donner aux autres le bon exemple, avant de monter en chaire pour prêcher je me prosternerai la face contre terre, pour adorer la majesté de Dieu et faire un acte de contrition sur mes péchés et mes manquements; je ferai aussi, dans cette humble attitude, un acte de défiance de moi-même, en considérant que la componction des cœurs et la conversion des pécheurs est l'ouvrage du Tout-Puissant et un pur effet de sa grâce. Par conséquent je ne compterai aucunement sur mon habileté, ni sur mon industrie, ni sur mon zèle; mais plein de défiance de moi-même, je me lèverai avec une vraie confiance en Dieu, le suppliant par charité de vouloir bien toucher tous les cœurs et convertir tous les pécheurs; c'est pourquoi je répéterai plusieurs fois : *O mon Jésus, miséricorde*. Ensuite je m'unirai au cœur de Jésus, et j'y puiserai un feu sacré, capable d'enflammer le cœur du tous mes auditeurs; je déposerai toutes mes paroles dans ce côté entr'ouvert, afin qu'imprégnées du sang de Jésus, elles pénètrent dans le cœur des fidèles. Puis je conjurerai tous les démons, en leur ordonnant, de la part du Dieu tout-puissant, de se retirer de l'auditoire, et de n'avoir pas l'audace de fermer les cœurs à la componction. Je me recommanderai à mon patron, saint Vincent Ferrier, afin qu'il m'inspire le zèle et l'énergie qu'il avait lui-même; j'invoquerai aussi tous les anges gardiens de mes auditeurs, afin qu'ils m'aident à les toucher, et je réciterai en leur honneur un *Pater* et un *Ave* pour qu'ils

écartent tous les obstacles à la componction. Je m'adresserai enfin à la sainte Vierge, la suppliant de bénir ma langue et mon cœur, après quoi je me rendrai au lieu où je devrai prêcher. Je ne ferai jamais un sermon sans ce recueillement préalable, sachant d'expérience qu'on obtient plus de fruit par là que par l'étude et par tous les autres moyens humains.

Du Confessionnal.

LX. Je serai assidu au confessional, je m'emploierai plus volontiers à confesser les riches que les pauvres, et je prendrai les plus grandes précautions à l'égard des femmes; je m'abstiendrai de les regarder d'une manière fixe, je ferai mettre un rideau devant mon confessional pour ne pas les voir, et je ne les entretiendrai pas au-delà du strict nécessaire. Je me ferai un devoir d'accueillir les pénitents avec bonté, me gardant bien de les gronder, de m'impatienter, ou de les aigrir d'une manière quelconque. La règle que je suivrai à cet égard, c'est de traiter le prochain comme je voudrais être traité moi-même si j'étais à sa place : je serai affable envers tout le monde, surtout envers les personnes simples et grossières, les vieillards et les vieilles femmes; car ce sont d'ordinaire les âmes les plus chères à Dieu. S'il est parfois nécessaire de parler avec autorité à des obstinés et des endurcis, pour les corriger, je le ferai toujours de manière à ne pas les exaspérer, mais à les renvoyer, autant que possible, satisfaits; et si en certains cas je ne puis les absoudre, je tâcherai de leur adoucir ce coup par de bonnes paroles, propres à persuader l'esprit et à tempérer la peine. Je veillerai de plus sur mes compagnons sous ce rapport, afin qu'il n'arrive rien de fâcheux, et je les avertirai charitablement pour que tout marche avec ordre.

Dévouement pour les âmes.

LXI. Enfin, dans l'espérance que si j'aide le prochain à sauver son âme, Dieu voudra bien sauver la mienne, je fais un ferme propos de ne jamais m'épargner quand il s'agira de secourir spirituellement une âme, mais de m'employer toujours et à toute heure au salut du prochain, à moins qu'il n'y ait des empêchements tels, que je ne puisse le faire sans occasionner un grave désordre, ou omettre des œuvres plus importantes, ou bien encore, et à plus forte raison, sans agir contrairement au jugement de mon père spirituel ou de mon supérieur. Ce que je dis des séculiers doit s'entendre à plus juste titre des religieux que j'aimerai tous comme des frères, leur témoignant même cet amour extérieurement par des manières affables. Je ferai pour cela violence à mon caractère, naturellement âpre et raide. J'espère, avec la grâce de Dieu, réparer une multitude de fautes passées, en traitant tout le monde avec amour et avec bonté, non-seulement comme je voudrais être traité moi-même, mais beaucoup mieux. Je souhaiterai aux autres plus de sainteté, plus de perfection, et plus d'avantages que je n'en ai. Je me garderai bien d'offenser qui que ce soit en actions ou en paroles; et si jamais le cas m'arrivait, fût-ce même en chose minime, je m'imposerai aussitôt pour pénitence de faire une croix par terre avec la langue, et je demanderai pardon au frère offensé.

DU DEGRÉ DE PERFECTION DANS LA PRATIQUE DES VERTUS.

LXII. Pour me faciliter la pratique de la charité ainsi que des autres vertus, je viserai aussi haut que possible,

et je me proposerai de porter toutes les vertus à un degré héroïque. Quoique en réalité je sente bien que je ne pourrai jamais y atteindre, cependant la résolution que j'aurai prise de tendre au comble de la perfection me stimulera à ne point rester trop en-dessous. Voici sommairement les vertus que j'ai en vue.

1. Je me propose d'avoir une foi aussi actuelle, et aussi vive ou même plus vive, que si je voyais de mes propres yeux les mystères qui en sont l'objet, et de les tenir pour aussi vrais et aussi certains qu'ils le sont dans l'esprit même de Dieu.

2. Je me propose d'avoir une espérance aussi ferme et aussi confiante que si j'étais tout à fait sûr de mon salut éternel, ou que je fusse déjà en paradis; j'attends donc avec assurance la grâce, la gloire et tous les biens qui ne sont pas contraires à mon salut, basant ma confiance sur ces quatre fondements inébranlables, savoir que Dieu est juste, fidèle, miséricordieux et tout-puissant; c'est-à-dire qu'il peut, qu'il veut, qu'il a promis, et qu'il doit, en considération du sang versé pour nous par Jésus-Christ, notre divin Sauveur, et des bonnes œuvres que j'espère pratiquer, moyennant son secours.

3. Je me propose de pratiquer la charité envers Dieu avec toute la ferveur possible de volonté, sans autre motif que la souveraine bonté de Dieu; et quand même je serais assuré de ma damnation future, néanmoins je voudrais, comme je le veux présentement, aimer mon Dieu d'un amour suprême, de l'amour le plus absolu, uniquement parce qu'il le mérite; sous ce rapport je ne veux me laisser surpasser par aucune créature, je prétends l'aimer autant que qui que ce soit, et je voudrais pouvoir égaler l'amour souverain de l'auguste Mère de Dieu. Aussi les actes de foi, d'espérance et de charité seront l'aliment

ordinaire de mon âme ; la nuit et le jour, seul ou en compagnie, je les répèterai sans cesse, soit formellement, soit d'une manière implicite et comme par convention, en disant : « Je crois, j'espère et j'aime » ; ayant l'intention, une fois pour toutes, en prononçant ces paroles, de faire les actes avec toutes les conditions requises.

4. Je me propose d'exercer la vertu de religion, pour ainsi dire, à tout moment, en rendant à Dieu le culte qui lui est dû, avec ma langue, avec mon cœur, avec mon corps, ainsi qu'en baisant la terre, les croix, les reliques et autres objets sacrés, en me prosternant devant le très-saint Sacrement, en prenant de l'eau bénite, en faisant des actes intérieurs d'adoration, et en disant : *Mon Jésus, miséricorde,* ou d'autres oraisons jaculatoires semblables ; en un mot, je ferai en sorte de ne jamais demeurer oisif, mais de me tenir toujours occupé, soit extérieurement, soit intérieurement, à reconnaître l'excellence de Dieu et mon misérable néant devant lui.

5. Je me propose de pratiquer la sainte vertu d'humilité, non-seulement en supportant et en affectionnant les mépris, mais en allant jusqu'à m'en réjouir et les désirer, m'estimant heureux de paraître vil aux yeux du monde, et me comportant comme tel à l'égard de tous les hommes, que j'envisagerai comme m'étant supérieurs sous tous les rapports.

6. Je me propose d'observer mes vœux, et de pratiquer la charité envers le prochain dans le degré le plus éminent dont je sois capable : de prêter une obéissance aveugle en tout, de vivre dans une pureté angélique et dans une pauvreté absolue, d'aimer tout le monde de l'amour le plus ardent et plus que moi-même. En un mot, je me propose de pratiquer toutes les vertus dans leur plus haute perfection, en la manière et la forme que l'ont fait les Saints les plus éminents qui se trouvent en paradis.

Mais quelque bonnes, quelque saintes que soient ces résolutions, elles seraient plus nuisibles qu'utiles si elles n'étaien tfondées sur une profonde humilité, et une véritable défiance de moi-même, qui me fassent confesser ouvertement et sentir intimement que non-seulement je suis aussi éloigné de ces vertus héroiques que le ciel est éloigné de la terre, mais que même je n'y arriverai jamais de ma vie en pratique sans une grâce très-spéciale de Dieu; car, comme le remarque fort bien notre père saint François, nous ne sommes ni plus ni moins que ce que nous sommes devant Dieu, et nous avons juste autant de vertus que nous en faisons voir par nos œuvres, rien de plus; si bien que sans cette connaissance claire de moi-même et ce sentiment vrai de mon néant, les bons propos que je forme présentement ne serviraient qu'à fomenter la vanité et à nourrir l'orgueil spirituel. Malgré cela, je ne laisserai pas, dans l'oraison, de viser à un but élevé, et de prendre des résolutions sublimes, afin d'arriver au moins à un degré médiocre de vertu, comme disent les Saints. Puisque notre Dieu n'agrée et ne récompense autre chose que la vertu, il faut bien que je tâche de l'acquérir à quelque degré; j'y emploierai donc toutes mes forces et toute mon industrie.

RÉCAPITULATION DES RÉSOLUTIONS LES PLUS PRATIQUES.

LXIII. Afin donc d'en venir tout de bon à l'exercice des vertus chrétiennes, je vais formuler quelques résolutions bien pratiques, sur lesquelles je m'examinerai le jour de ma retraite mensuelle; si je me trouve alors en défaut sur quelque point, j'aurai soin de me corriger. Les voici :

1. Je me propose d'avoir une entière résignation à la

très-sainte volonté de Dieu, acceptant tous les événements, grands et petits, comme autant de dispositions de la divine Providence. C'est pourquoi je ne m'inquièterai de rien, je garderai mon cœur en paix, et je dirai souvent : *Fiat in me, de me, circa me, et circa mea omnia, sanctissima, perfectissima et amabilissima voluntas tua, nunc et deinceps in æternum. Amen.*

2. Je me propose d'envisager dans le prochain l'image de Dieu, de ne jamais reprendre quelqu'un lorsqu'il est sous l'empire de la passion, mais d'attendre le moment favorable pour lui donner des avertissements, et le corriger, s'il le faut, avec affection et avec bonté.

3. De supporter les défauts de mes confrères et de compatir à leurs faiblesses, sans diminuer l'estime que je leur dois.

4. De prendre tout en bonne part, et, autant que possible, d'interpréter toujours favorablement ce que j'observerai dans le prochain ou que j'en entendrai dire.

5. De ne dire jamais de mal de personne, même en matière légère, et de ne jamais ternir, si peu que ce soit, la réputation du prochain ; s'il arrive qu'on en parle défavorablement, de prendre aussitôt sa défense et de l'excuser, ayant constamment devant les yeux cette maxime : « Celui qui offense le prochain, offense Dieu même. »

6. De ne jamais contrister personne, ni par des actions, ni par des paroles, et pour cela de peser, avant de parler, ce qu'il convient de dire.

7. De ne jamais contester avec qui que soit, mais après avoir donné modestement mon avis, de me taire et de céder.

8. D'accueillir les pécheurs d'un air serein et à cœur ouvert, sans jamais les aigrir par des paroles inconve-

nantes ; mais d'user de toute sorte de prévenances pour les gagner à Dieu.

9. De faire du bien à tout le monde pour l'amour de Jésus-Christ, n'attendant pour toute récompense que l'ingratitude et l'oubli.

10. De visiter les malades avec charité, surtout après une mission, de les confesser et de les soulager de toutes les manières possibles.

11. De ne jamais parler de ce qui me regarde, et de ne jamais dire la moindre chose qui puisse tourner à ma louange.

12. De ne jamais me fier à moi-même, n'étant bon qu'à faire des gaucheries.

13. De tenir pour incontestable que je suis plus stupide qu'un animal, et que je dois être traité comme tel par tout le monde.

14. De ne jamais m'excuser quand je serai repris, mais de dire, et de reconnaître, et de sentir au fond du cœur que je mérite bien davantage.

15. De ne jamais reprendre qui que ce soit que je ne me sois d'abord estimé pire que lui.

16. De ne jamais me servir de termes qui sentent l'autorité ou le mépris, même à l'égard de mes subalternes.

17. D'éviter et d'abhorrer tous les applaudissements et les témoignages d'estime qu'on voudrait me décerner, et en revanche de me réjouir, au moins dans la partie supérieure de l'âme, quand on me témoignera du mépris.

18. De ne jamais m'annoncer comme missionnaire dans mes voyages, pour avoir un logement plus commode ; mais de savourer les incommodités de la pauvreté, soit dans les logements misérables, soit dans les privations du né-

cessaire, soit en supportant les intempéries des saisons, ou les temps froids et pluvieux.

19. De me mettre à genoux aux pieds des prêtres, et particulièrement des curés, pour leur demander la bénédiction, avant de commencer la mission.

20. D'obéir au supérieur comme à un Dieu sur la terre.

21. D'obéir même à mes compagnons en tout ce qui ne sera pas évidemment contraire à la gloire de Dieu et au salut des âmes.

22. D'obéir à tout le monde dans les choses indifférentes, me soumettant pour l'amour de Dieu aux opinions d'autrui.

23. D'abandonner, de différer et d'interrompre les missions, ou tout autre emploi, pour suivre les prescriptions de l'obéissance.

24. De conserver une chasteté angélique, la demandant fréquemment à Dieu par l'intercession de la sainte Vierge, et ayant en horreur, comme la chose la plus exécrable, tout ce qui serait contraire à cette sainte vertu.

25. De ne jamais regarder les personnes du sexe en face, au moins en les fixant, de ne traiter avec elles que par nécessité et de m'en dégager au plus tôt.

26. De faire plus de cas de la pureté de conscience que de tous les trésors du monde, et de tenir pour certain qu'un péché véniel, une faute volontaire, l'emporte de beaucoup, comme mal, sur tout le bien qu'on pourrait jamais faire dans toutes les missions possibles.

27. D'observer ponctuellement la règle, les constitutions et les cérémonies, non-seulement au couvent, mais aussi au dehors, du moins autant que faire se peut.

28. De lire les constitutions et les cérémonies, et de

noter tous les points dans lesquels j'ai été en défaut par le passé, afin de me corriger complètement.

29. De désirer faire tout mon possible pour gagner beaucoup d'âmes à Dieu, sacrifiant volontiers à cette œuvre ma santé, mon repos et ma vie même.

30. Je me propose finalement d'agir en toute chose sous l'impulsion de la grâce, et non par les mouvements de la nature, et pour discerner les inclinations de la nature de celles de la grâce, j'observerai les signes suivants qui serviront à me rendre prudent dans toute ma conduite.

RÈGLES POUR DISCERNER LES MOUVEMENTS DE LA NATURE ET CEUX DE LA GRACE.

LXIV. 1. La nature désire que toutes ses actions soient publiques ; elle s'y complaît et s'en glorifie. La grâce, au contraire, tâche toujours de cacher les siennes ; elle désire qu'elles soient méprisées, et dit intérieurement : *Dilectus meus mihi et ego illi*[1].

2. La nature met toute sa sollicitude dans les choses temporelles et les recherche avec avidité ; elle se réjouit de l'abondance et se désole dans la misère. La grâce, au contraire, ne fait aucun cas des biens qui passent, elle ne s'en soucie pas ; bien plus, elle les méprise et n'aspire qu'au souverain Bien, en qui seul elle goûte la paix.

3. La nature est inconstante dans les bonnes œuvres ; ce qu'elle fait aujourd'hui elle le défait demain ; elle recule devant la moindre difficulté et abandonne le bien commencé. La grâce, au contraire, regarde Dieu, persévère avec constance dans le bien qu'elle a entrepris et marche

[1] Cant. 2, 16.

généreusement en avant, aussi bien dans l'adversité que dans la prospérité.

4. La nature se complaît en elle-meme, elle recherche les choses curieuses, elle est avide d'amusements et de passe-temps avec les créatures, et elle craint d'affliger le corps à cause de la sollicitude excessive qu'elle porte à sa santé. La grâce, au contraire, ne cherche que le bon plaisir de Dieu, elle traite le corps comme une bête de somme, et proteste qu'elle ne veut ici-bas que la sainteté.

5. La nature s'ingère même dans les choses spirituelles, elle voudrait nager continuellement dans la joie et les consolations intérieures, et savoir qu'elle jouit d'une grande considération devant Dieu. La grâce, au contraire, rend l'homme humble, patient et juste sans qu'il le sache; n'ayant en vue que de satisfaire le cœur de Dieu, elle l'aime et le sert courageusement, même au milieu des aridités.

6. La nature donne toujours dans les extrêmes, en outrepassant les limites de la discrétion. La grâce, au contraire, tient un flambeau pour nous diriger dans un juste milieu, afin qu'on ne fasse ni plus ni moins que ce qu'il convient de faire et que l'obéissance permet.

7. La nature cherche toujours sa satisfaction intérieure ou extérieure, et elle oppose de frivoles prétextes à quiconque lui persuade la mortification. Mais la grâce recherche les mépris, le dénuement, la souffrance; elle dirige ses inclinations vers Dieu qu'elle tâche d'aimer de toutes les manières possibles, pour accomplir en tout sa très-sainte volonté.

8. L'instinct de la nature est toujours enclin aux sept péchés capitaux, ou bien il nous fait aspirer à des choses relevées et sublimes, dans l'ordre spirituel comme dans l'ordre temporel; il enfle le cœur et le rend sensible aux

applaudissements du monde, à la vaine gloire : il nous porte à nous flatter nous-mêmes sous tous les rapports et de toutes les façons, et ses insinuations pénètrent le cœur et y produisent des émotions délicates, des douceurs sensibles qui séduisent aisément celui qui n'est pas recueilli en soi-même et ne se tient pas sur ses gardes. La grâce, au contraire, s'oppose de toute manière à l'enflure du cœur, à la présomption de l'esprit et au charme des sens; elle nous porte constamment à l'humilité, à la résignation, à la pureté, au détachement de toutes choses et à l'union avec Dieu.

C'est d'après ces caractères ou indices que je me réglerai pour suivre toujours les inspirations de la grâce, et réprimer les instincts de la nature, afin que l'exercice même de la vertu ne soit point vicié devant Dieu, et que je ne sois point du nombre de ceux qui vivent dans l'illusion, en prenant l'apparence pour la réalité. Avant d'agir j'invoquerai la lumière et le secours de Dieu, en disant : *Mon Jésus, miséricorde!*

PRÉSENCE DE DIEU.

LXV. La sauvegarde de toutes ces résolutions sera la présence de Dieu. J'ai confiance qu'en ayant soin de tenir constamment le regard fixé sur mon Dieu, qui est présent à mes yeux et à mon âme, je serai fidèle à les observer. Je remarquerai donc qu'il y a deux manières de se mettre en la présence de Dieu, savoir : par l'imagination et par l'entendement.

La première a lieu quand nous nous représentons Jésus-Christ, notre Sauveur, comme s'il était sous nos yeux, ce qui peut se faire encore une fois de deux manières, c'est-à-dire intérieurement ou extérieurement. La

présence du Verbe fait homme est extérieure quand nous nous le figurons hors de nous, par exemple, sur le Calvaire. Elle est intérieure, quand nous nous le représentons au dedans de nous. Lors donc que je voudrai réfléchir à la Passion du Sauveur, je me servirai d'ordinaire de la représentation intérieure, m'imaginant voir Jésus-Christ souffrant dans mon cœur; c'est ce que je ferai spécialement pendant l'oraison mentale.

La seconde manière de se mettre en la présence de Dieu, laquelle a lieu par l'entendement, est fondée sur la foi. On la pratique en considérant Dieu présent à toutes les créatures par son essence, par sa connaissance et par sa puissance. Cette présence n'est pas une simple imagination, mais un article de foi. Or ici encore on peut suivre deux méthodes différentes.

La première est de considérer Dieu comme un océan sans bornes, qui s'étend au-dessus, au-dessous, autour de nous et partout, à la façon de l'âme, en quelque sorte, par rapport au corps; c'est lui qui fait tout, qui voit tout, qui ordonne tout, et sans lui on ne peut rien faire, parce que tout dépend de lui. C'est à cette présence que je m'exercerai en dehors de l'oraison, me considérant comme abîmé en Dieu, imprégné de Dieu ainsi qu'une éponge dans l'eau, et envisageant Dieu en toutes choses.

La seconde méthode consiste à considérer Dieu au-dedans de nous, comme un pur esprit qui pénètre l'âme tout entière; car, pour me servir de cette comparaison, de même que l'habit couvre le corps, et que le corps couvre l'âme, ainsi l'âme renferme en elle-même le Dieu trine et un. En effet, il est certain que Dieu habite d'une manière particulière dans une âme qui vit en état de grâce, qu'il y réside comme sur son trône et qu'il y trouve ses délices. De là vient que l'âme, concentrée en elle-même,

contemple en elle, des yeux de la foi, la majesté de Dieu, l'adorable Trinité aussi aimable qu'aimante, et par ce regard amoureux prend son essor et s'élance jusqu'au sein de Dieu, pour demeurer seule, tout à fait seule avec lui dans un oubli profond des créatures, et l'aimer tranquillement, paisiblement dans les ombres de la foi : ainsi deux amis réunis dans une chambre, au sein de l'obscurité, s'y entretiennent ensemble avec bonheur, quoique sans se voir. C'est de cette manière que je traiterai ordinairement avec Dieu dans l'oraison ; mais hors de l'oraison je me servirai de l'autre méthode, c'est-à-dire que je considèrerai Dieu présent en toutes choses.

Mais pour avoir un signe de rappel qui m'excite à me tenir toujours en la présence de Dieu, je me servirai de la langue et de la main : de la langue toutes les fois que je dirai : *Mon Jésus, miséricorde!* ou bien l'oraison jaculatoire si familière à notre glorieux père saint François : *Deus meus et omnia;* en même temps je jetterai un regard intérieur sur Dieu, présent en moi et hors de moi. Je me servirai de la main comme je l'ai indiqué déjà en parlant de l'Office divin (IV). En effet, un moyen bien facile de penser à Dieu et de l'avoir toujours présent, c'est de rattacher son souvenir à un signe sensible ; c'est pourquoi je remuerai tantôt un doigt, tantôt un autre, surtout en confessant, en prêchant, en conversant, en mangeant, en voyageant, soit seul, soit en compagnie, dans les accidents, les troubles, les tentations ; j'aurai recours tantôt à mon ange gardien et aux saints, tantôt à la bienheureuse Vierge, en remuant le doigt qui me les rappelle, et en faisant divers actes si j'en ai le loisir, sinon, ces actes sont compris dans le pacte que je forme maintenant pour toujours avec Dieu, afin qu'il connaisse ma bonne volonté, et cela suffit.

MODESTIE.

LXVI. Cette présence actuelle de Dieu m'inspirera nécessairement une grande réserve dans mes actions, mes paroles, mes démarches, que je sois seul ou en compagnie, à cause du respect souverain que je dois à la majesté infinie de Dieu. Je ne me permettrai jamais de légèretés ni de paroles bouffonnes ; je me tiendrai toujours dans une attitude grave et recueillie ; je me règlerai par la lumière de la foi, qui m'enseigne qu'il est plus certain que Dieu m'est continuellement présent qu'il n'est certain que je suis présent à moi-même. J'userai cependant de discrétion, faisant la différence des temps et des personnes ; ainsi quand je me trouverai avec des religieux, soit en voyage, soit en faisant la promenade au jardin, ou que je converserai avec mes compagnons en temps de mission, surtout après les repas, je montrerai une sainte gaîté et une joyeuse affabilité; mais avec d'autres, plus de gravité; et avec tout le monde indistinctement, je me tiendrai en garde contre la dissipation, les rires immodérés et les discours mondains, afin de conserver toujours le recueillement et de ne pas perdre la paix intérieure, la paix du cœur. C'est sur quoi je ferai mon examen tous les jours, comme je l'ai dit précédemment (XXXVII).

Mais pour y réussir, il faut que je prenne cette résolution-ci, qui vient la dernière tandis qu'elle devrait être la première à raison de son importance, savoir : de parler doucement et peu, de n'agir jamais avec précipitation ni empressement, mais avec beaucoup de calme intérieur, et une grande modestie extérieure. En cela je manquerai bien souvent, mais chaque fois je m'imposerai une pénitence, afin de parvenir un jour à me corriger, avec la grâce de Dieu.

Je supplie donc mon père spirituel, si, après avoir lu ces résolutions, il les juge conformes à la volonté de Dieu, de me donner sa bénédiction, afin que je fasse toutes choses avec le mérite de la sainte obéissance; en effet, par là même j'obéirai au supérieur, puisque celui-ci s'en rapporte au jugement de mon père spirituel et ratifie tout ce que ce père juge bon d'approuver. Si j'en agis de la sorte, c'est pour m'assurer de la très-sainte volonté de Dieu ; je me propose bien cette fois d'observer toutes mes résolutions avec plus d'exactitude, attendu que la mort avance à grands pas ; c'est aussi par ce motif que j'ai voulu les renouveler pour la dernière fois, et les recopier en entier.

Que si, par un effet de ma faiblesse, il m'arrive parfois d'y être infidèle, ce qui n'arrivera que trop souvent, je m'imposerai sur-le-champ une pénitence, et lorsque je ne pourrai pas faire autre chose, je ferai au moins un acte de contrition. Quand même j'y manquerais cent fois, cent fois je me repentirai, et me relèverai sans me laisser aller à l'inquiétude, me supportant moi-même de la manière dont je supporterais le prochain. En conséquence, humblement prosterné devant Dieu, je me propose de lui être plus fidèle à l'avenir, afin que ce Dieu d'amour, et avec lui toute la cour céleste, sache que ma volonté est de tout faire pour sa plus grande gloire, et de chercher en tout son bon plaisir et sa satisfaction.

Je prie en même temps mon auguste Souveraine et Mère, la très-sainte Vierge Marie, de bénir du haut du ciel ces résolutions que je dépose entre ses mains. J'implore aussi humblement en leur faveur la bénédiction de mon séraphique père saint François et de mon patron saint Vincent Ferrier, les ayant prises dans le but spécial de les imiter, et de les suivre d'aussi près qu'il me sera possible. Enfin je supplie mon père spirituel de les bénir

pareillement, et de les signer en témoignage d'approbation, et non content de la signature de mes anciens pères spirituels, je prie aussi mon père actuel, ainsi que mon confesseur ordinaire et même celui qui m'assiste extraordinairement à défaut de l'autre, de vouloir bien y apposer leur signature s'ils les approuvent, comme moi-même je signe en preuve de ma ferme volonté de les observer.

Je, Fr. Léonard, pauvre pécheur, me propose très-fermement d'observer toutes les résolutions susdites, pour la gloire de Dieu, pour l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie, de mon séraphique père saint François, de saint Vincent Ferrier, mon patron, et de tous mes autres saints Protecteurs.

APPROBATIONS.

Je, *Fr. Fortuné de Sarnato*, choisi pour son confesseur, approuve les susdites Résolutions, et prie Notre-Seigneur, la très-sainte Vierge, sa Mère, et notre père saint François, de les bénir.

Je, *Fr. Hyppolite de Tirnavia*, en qualité de père spituel, confirme les précédentes Résolutions, et en outre, s'il les observe ponctuellement, lui promets de la part de Dieu, de la très-sainte Vierge et de notre père saint François, la vie éternelle; je souhaite du fond du cœur que la bénédiction que je lui donne soit ratifiée dans le ciel.

Je, *Fr. Marien de Nereto*, son confesseur, confirme les Résolutions susdites, et prie la sainte Vierge, saint Joseph, notre père saint François et tous les saints, de lui obtenir la grâce de les mettre à exécution.

Je, *Fr. Bernardin de Florence,* choisi pour son confesseur extraordinaire, et son père spirituel en l'absence du précédent, approuve, confirme et bénis toutes les Résolutions susdites, en priant la sainte Vierge, notre père saint François et saint Vincent de lui obtenir la grâce de les observer avec exactitude.

Je, *Fr. Jérôme de Pompejana,* son confesseur, avec la bénédiction de Notre-Seigneur, je confirme le règlement ci-dessus.

Je, *Fr. Séraphin de Rapallo,* choisi pour son confesseur extraordinaire, approuve, confirme et bénis les susdites résolutions, et prie la sainte Vierge avec tous les saints de lui obtenir du Seigneur la grâce de les observer parfaitement, pour sa gloire et pour l'accomplissement de sa très-sainte volonté.

Je, *Fr. Joachin de San-Remo,* choisi pour son confesseur extraordinaire, confirme les susdites Résolutions.

PRATIQUE POUR LA BONNE MORT,

Enseignée par saint Vincent Ferrier, et ajoutée par le bienheureux Léonard à la suite de ses Résolutions.

Miserere mei, Deus, et exaudi orationem meam.

Miserere mei, Domine, quoniam infirmus sum, quoniam conturbata sunt omnia ossa mea.

Miserere mei, Domine, vide humilitatem meam de inimicis meis.

Miserere mei, Deus, quoniam tribulor : conturbatus est in ira oculus meus, et venter meus.

Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam.

Miserere mei, Deus, quoniam conculcavit me homo, tota die impugnans tribulavit me.

Miserere mei, Deus, miserere mei : quoniam in te confidit anima mea.

Miserere mei, Domine, quoniam ad te clamavi tota die lætifica animam servi tui, quoniam ad te animam meam levavi.

Miserere nostri, Domine, miserere nostri; quoniam multum repleti sumus despectione.

Gloria Patrí, et Filio, etc.

OREMUS.

Domine Jesu Christe, qui neminem vis perire, et cui nunquam sine spe misericordiæ supplicatur, nam tu di-

xisti ore sancto tuo et benedicto : Omnia quæcumque petieritis in nomine meo fient vobis ; peto a te, Domine, propter nomen sanctum tuum, ut in articulo mortis meæ des mihi integritatem sensus cum loquela, vehementem contritionem de peccatis meis, veram fidem, spem ordinatam, charitatem perfectam, ut tibi puro corde dicere valeam : In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum ; redemisti me, Deus veritatis, qui es benedictus in sæcula sæculorum. Amen.

SUPPLIQUE A MARIE[1],

OU RÉSOLUTIONS PRISES PAR LE B. LÉONARD, EN SON NOM ET AU NOM DE SES CONFRÈRES, LORSQU'IL ÉTAIT GARDIEN DU COUVENT DE FLORENCE.

Auguste Reine,

Les religieux du couvent de Retraite de la province des Récollets de Toscane vous ont choisie jadis pour leur mère ; aujourd'hui, humblement prosternés devant le trône de votre Majesté, ils prennent la confiance filiale de vous exposer, dans la simplicité de leur cœur, qu'animés d'un vif désir d'accroître de plus en plus votre gloire, ils ne peuvent atteindre pleinement leur but s'ils ne s'appliquent à inventer des moyens d'un nouveau genre pour honorer dignement la principale de toutes vos prérogatives, savoir, votre très-pure, très-sainte et IMMACULÉE CONCEPTION, afin de vous procurer par là une nouvelle gloire et d'accroître de plus en plus la joie de votre aimable Cœur. Or, sachant qu'un cœur épris de la vertu est tout ce qu'ils peuvent offrir de plus agréable à Votre Majesté, voici qu'en retour des grâces qu'ils désirent, et qu'ils attendent de cette bienveillance avec laquelle vous vous montrez toujours si disposée à combler de bienfaits vos dévoués ser-

[1] Cette pièce, dans l'édition italienne, se trouve parmi les lettres du Bienheureux. Nous avons jugé bon de la placer ici, d'abord parce qu'elle ne fait point partie de sa correspondance, et ensuite parce qu'elle a une analogie frappante avec les *Résolutions* qui précèdent et dont elle est, pour ainsi dire, le complément.

viteurs, ils vous présentent l'humble tribut de quatre offrandes, afin d'obtenir autant de grâces qui leur sont particulièrement nécessaires. Ils n'ignorent pas la pauvreté de leurs dons et le prix de la récompense à laquelle ils aspirent ; mais ils se confient dans le fonds inépuisable de votre libéralité qui ne s'appauvrit pas en donnant. Leur confiance à l'égard d'une mère qui leur est si chère à tant de titres est même tellement grande, qu'ils espèrent obtenir beaucoup plus qu'ils ne sauraient demander ou désirer. Les offrandes qu'ils déposent entre vos mains consistent donc dans quatre résolutions ; ce sont les résolutions d'observer les quatre vertus qui contribuent le plus à l'exacte observance de leur Institut et à la paix de leurs cœurs.

La première résolution consiste en ce que chacun d'eux, pour observer ce Silence évangélique dont ils font profession, se propose généreusement et de bon cœur de mettre un frein à sa langue, de ne parler jamais dans les lieux et aux heures où le silence est de règle, de ne jamais proférer un seul mot contre la charité à l'égard de ses confrères, ayant devant les yeux la maxime de saint Augustin : *Ne parler jamais, ni peu ni beaucoup, des affaires d'autrui*, et surtout de ne point rapporter de l'un à l'autre, au préjudice de la tranquillité religieuse, les plaisanteries, les railleries, les bruits qui circulent ; mais seulement d'en référer aux supérieurs, auxquels il appartient d'obvier au mal.

Seconde résolution. Pour s'exercer davantage à la Pénitence et à la Mortification, chacun d'eux se propose de ne jamais condescendre aux désirs de l'estomac, si ce n'est en tant qu'il est nécessaire de le faire pour soutenir la nature, conformément à ce qui est si bien réglé dans leur Institut ; de ne jamais manger ni boire hors des

temps de repas, excepté en cas de nécessité réelle, et de se contenter de ce qui lui sera fourni par la divine Providence, au moyen du frère cuisinier, sans se plaindre jamais que la nourriture soit mal conditionnée, ou ne soit pas de son goût; de ne jamais parler de ce qui concerne le manger, et de souffrir en silence toute espèce de privations, le cas échéant, en étouffant dans la gorge toutes les répugnances des sens qui tendraient à troubler la paix du cœur.

Troisième résolution. Pour exercer véritablement cette Humilité tant recommandée par votre adorable Fils, et si conforme à leur état de pauvreté, tous, et chacun en particulier déclarent une guerre sans relâche à l'orgueil, à la vaine gloire, à l'ambition et à la jactance. Ils se proposent de bon cœur de s'opposer à l'enflure de l'esprit, en mortifiant, par les actes intérieurs de la plus profonde abjection, jusqu'au moindre désir d'être connus, loués et applaudis des hommes. Bien plus, ils prennent la résolution, non-seulement de ne jamais rechercher la supériorité ou les degrés qui en approchent, mais d'y renoncer toutes les fois qu'elle leur sera offerte, se réjouissant d'être laissés de côté comme un bois vil et inutile à quoi que ce soit; afin d'imiter l'humilité admirable de votre Cœur, ils se proposent de ne jamais proférer un mot à leur propre louange, de mépriser tout à fait la vaine estime des hommes, et de se contenter d'être tenus pour ce qu'ils sont réellement devant Dieu.

Quatrième résolution. Pour honorer davantage votre parfaite Pureté, ils forment le ferme propos d'observer avec toute l'exactitude possible le vœu de chasteté qu'ils ont fait. A cette fin, non contents d'avoir horreur de toute faute contraire à la sainte vertu de pureté, ils éviteront jusqu'au moindre danger de la souiller, si légère-

ment que ce soit. C'est pourquoi ils se proposent d'observer la plus grande modestie dans les regards, dans les paroles, dans les manières. Ils s'abstiendront donc de regarder ou au moins de fixer des objets dangereux, ils ne laisseront jamais échapper une parole équivoque ou une allusion quelconque à des choses contraires à leur saint vœu, et ils fuiront tout rapport familier avec des personnes suspectes, tout ce qui pourrait ternir l'éclat de la pureté. Ils aimeront extrêmement la retraite, qui est la gardienne fidèle de ce lis dont l'éclat vous est si cher. En un mot, ils sont déterminés à plutôt se laisser mettre en pièces que de commettre jamais, soit en pensées, soit en paroles, soit en actions, aucun péché contre un vœu si sacré, et ils entendent le renouveler présentement entre vos mains, fermement résolus de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang plutôt que de le transgresser.

Telles sont, auguste Mère, les offrandes que les religieux de cette pauvre Retraite, le front dans la poussière, osent déposer humblement à vos pieds. Ah! daignez jeter sur eux vos yeux pleins de miséricorde, favorisez-les d'un de ces regards amoureux qui réjouissent tout le paradis; répandez en eux un esprit nouveau, la force et l'énergie nécessaires pour pratiquer fidèlement ce qu'ils ont résolu en votre honneur, et en vue de rendre hommage à votre Immaculée Conception; enfin, accordez-leur les quatre grâces suivantes :

La première, c'est de ne jamais commettre de péché mortel, ni véniel délibéré, d'éviter autant que possible toutes les imperfections, surtout celles auxquelles ils sont particulièrement sujets.

La seconde, c'est la persévérance finale dans le bien qu'ils ont entrepris, ainsi que la grâce si précieuse de vivre et de mourir dans notre saint Institut.

La troisième, c'est un grand zèle pour l'observance régulière, joint à un vif désir d'avancer tous les jours dans la perfection.

La quatrième, c'est de maintenir leur Institut dans sa rigueur primitive, sans négliger jamais la moindre de ses règles. Ils vous supplient d'y appeler, à cet effet, des religieux morts à eux-mêmes, qui en approuvent et en maintiennent l'observance pure, entière et parfaite.

Voilà, auguste Reine, les quatre faveurs que souhaitent les religieux de la Retraite. Daignez bénir leur supplique, en leur accordant ce qu'ils vous demandent humblement pour la plus grande gloire de votre divin Fils et l'honneur de votre Pureté Immaculée. N'envisagez pas leurs misères, ô aimable Mère, ou plutôt qu'elles servent à attirer sur eux vos miséricordes. Toute leur confiance repose en vous, c'est dans votre Cœur sacré qu'ils doivent épancher l'ardeur de leurs désirs ; vous êtes leur refuge : ils vous vénèrent à ce titre, ô puissante Souveraine, ils vous saluent du fond de cette vallée de larmes, en unissant leurs hommages affectueux à ceux de tous les Bienheureux qui sont dans le ciel, et de tous vos fidèles serviteurs qui sont sur la terre. En signe de la perpétuelle servitude et de l'humble dévouement qu'ils professent à votre égard, ils entendent renouveler aujourd'hui le vœu qu'ils ont fait déjà de défendre, même au prix de leur sang, votre Immaculée Conception, mystère auguste qui vous attirera éternellement la vénération de tous les Elus. Ils finissent en soupirant après les grâces qu'ils sollicitent, et en implorant votre sainte bénédiction. *Laus Deo*, etc.

ADDENDA.

Page 148, après la troisième ligne.

" Nous ajouterons que les Croix bénites doivent être nécessairement *en bois*. Tel a toujours été l'usage, et cet usage s'appuie d'abord sur une raison de convenance : les croix devant représenter l'instrument de la Passion et en rappeler le souvenir, il faut qu'elles soient de bois. Le même usage est confirmé en outre par des déclarations assez expresses de la Congrégation des Indulgences, telles que les suivantes, spécialement la seconde.

" Le Saint-Siége ayant été consulté au sujet des Chemins de la Croix existant dans un diocèse, et dont l'érection était nulle, parce qu'elle avait eu lieu sans croix, la Congrégation répond :

« Sanctissimus, attenta bona fide, convalidat stationes Viæ Crucis hucusque erectas sine crucibus in diœcesi N., ac mandat ut episcopus orator, sive per se, sive per vicarium generalem, *cruces ligneas* privatim benedicat, easque benedictas stationibus sic jam erectis superponat meliori quo fieri poterit modo, ne scandalum oriatur.

» 2 junii 1838. »

« Dans une consultation de Quebec, il est répondu à la seconde question :

« Cruces et imagines pro pio exercitio Viæ Crucis benedictæ amoveri possunt e loco ubi primum collocatæ fuerant, pro earum meliori dispositione, vel separatione, vel pro ecclesiæ aut capellæ decoratione, quin cessent

indulgentiæ pro eisdem concessæ. Possunt substitui aliæ *cruces, quæ ex ligno tantum esse debent*, et in quibus tantum cadit benedictio, minime vero in tabulis pictis seu imaginibus, absque indulgentiarum cessatione, quatenus destructa seu substituta fuit *minor pars*, secus vero necessario requiritur nova canonica erectio et benedictio.

» Die 14 junii 1845. »

FIN.

TABLE.

LA VOIE SACRÉE OU THÉORIE ET PRATIQUE DU CHEMIN DE LA CROIX.

Préface du traducteur.
I. Zèle du B. Léonard pour la propagation du Chemin de la Croix. 4
II. Abus que certains écrivains ont fait de son nom. 5
III. Erreurs qu'ils ont accréditées. 7
IV. Additions faites à l'ouvrage original pour le compléter. 8
Dédicace de l'auteur à Marie. 11

PREMIÈRE PARTIE.

Ire Instruction. I. Indulgences du Chemin de la Croix. 13
II. Conditions pour les gagner. 17
IIe Instruction. I. Qu'est-ce que le Chemin de la Croix 23
II. Origine de cette dévotion et motifs qui doivent nous porter à la pratiquer. 24
III. Manière de faire le Chemin de la Croix, soit en public soit en particulier. 28
Manière d'ériger solennellement le Chemin de la Croix. 32
Veni Creator et bénédictions. ib.
Vexilla Regis. 36
Stabat. 38
Te Deum. 40
Certificat d'érection. 42
Exercices pratiques du Chemin de la Croix. 44

Prières préparatoires. id.
Premier exercice. 45
Deuxième exercice. 60
Troisième exercice. 74
Quatrième exercice. 87
Cinquième exercice. 100

SECONDE PARTIE.

Exhortation aux Prélats, aux Pasteurs des âmes et aux Missionnaires pour les engager à introduire le Chemin de la Croix dans toutes les paroisses. 113

Eclaircissements sur quelques doutes relatifs au Chemin de la Croix. 123

1. Sur quel fondement reposent les indulgences du Chemin de la Croix. ib.
2. Les indulgences du Chemin de la Croix étendues aux séculiers. 125
3. Le Chemin de la Croix peut être érigé même dans les lieux indépendants de l'Ordre des Frères-Mineurs. ib.
4. De la manière de procéder à l'érection du Chemin de la Croix. 126
5. Du privilége des Frères Mineurs de l'Observance par rapport à l'érection du Chemin de la Croix, et de ceux qui ont le pouvoir de l'ériger dans les lieux où ces religieux n'ont pas de couvent. 128
6. Aucune distance déterminée n'est requise entre un Chemin de la Croix et l'autre, ni entre les diverses stations d'un même Chemin de la Croix. 132
7. Des documents écrits, nécessaires pour constater l'érection. 133
8. Une objection contre la propagation du Chemin de la Croix. 136
9. Autre objection tirée des inconvénients prétendus de cette dévotion. 138
10. Troisième objection. 140
11. Quatrième objection. 141

12. On peut ériger plusieurs Chemins de la Croix dans la même localité, le même établissement. 143
13. Des lieux où le Chemin de la Croix peut être érigé. 144
14. Peut-on renouveler les croix et les tableaux, ou les changer de place ? 146
15 Le Chemin de la Croix ne doit pas nécessairement commencer du côté de l'Evangile. 148
16. La confession et la communion ne sont pas requises. ib.
17. Il ne suffit pas de réciter des prières vocales. 149
18. Il faut réfléchir sur chacune des XIV stations. ib.
19. Faut-il passer d'une station à l'autre? ib.
20. Faut-il être en état de grâce? 150
21. Faut-il parcourir les XIV stations sans interruption? 151
22. Réponse à une objection. Exhortation. 152
23. Du privilége de gagner les indulgences du Chemin de la Croix au moyen d'un crucifix bénit à cet effet. 154

Documents émanés du Saint-Siége relativement au Chemin de la Croix, depuis 1731 jusqu'en 1860. 157

I. Breve Benedicti XIV, quo confirmatur Viam Crucis ubicumque erigi posse a fratribus tam Observantiæ quam Reformationis, Ministro generali Ordinis S. Francisci subjectis. ib.

Bref du Pape Benoît XIV, confirmant le bref de Clément XII, et le privilége accordé aux Frères-Mineurs de l'Observance et aux Récollets, d'ériger en tous lieux le Chemin de la Croix. 163

II. Avertissements et Règles pour l'exercice du Chemin de la Croix, publiés par ordre de Clément XII, renouvelés et complétés par Benoît XIV. 168

III. La distance d'une station à l'autre est arbitraire. — 3 déc. 1736. 173

IV. Décret prescrivant que les autorisations requises pour ériger le Chemin de la Croix soient données par écrit. — 3 août 1748. 174

V. Les documents écrits sont nécessaires, non pour la

validité de l'érection en soi, mais comme moyen de la constater. — 27 janvier 1838. 175

VI. Il est bon que les pièces concernant l'érection soient conservées dans les archives de l'évêché, et que les registres paroissiaux en fassent au moins mention. — 28 sept. 1838 et 25 sept. 1841. 177

VII. Les croix peuvent être déplacées et disposées dans un ordre différent. — Leur destruction entraîne seule la perte des indulgences. — 21 mars 1836. 178

VIII. Les croix étant transférées dans une autre église, les indulgences sont suspendues. — 20 Juin 1836. 179

IX. Les Croix seules sont nécessaires : les indulgences sont annexées aux croix et non aux tableaux. — Il n'est pas requis absolument que le Chemin de la Croix commence du côté de l'Evangile. — 13 mars 1837. ib.

X. On peut, sans perdre les indulgences, renouveler tous les tableaux, et même plusieurs croix, pourvu que les anciennes croix subsistent en majeure partie. — 13 nov. 1837, etc. 181

XI. On peut enlever toutes les croix momentanément et les replacer sans cérémonie. — Les six *Pater, Ave* et *Gloria* ne sont pas nécessaires pour gagner les indulgences. — En ne visitant que quelques stations on ne gagne aucune indulgence. — 3 août 1842. 182

XII. Il n'est pas requis que celui qui érige le Chemin de la Croix place lui-même les croix, ni qu'il fasse le Chemin de la Croix. — Les croix peuvent être changées de place, pourvu que ce soit dans la même enceinte. — 22 août 1842 et 20 mars 1846. 183

XIII. Il suffit, pour gagner les indulgences, de se transporter d'une station à l'autre, en méditant la passion. — Les prières qui accompagnent et suivent la visite des stations ne sont pas requises. — 22 sept. 1829, 2 juin 1838, etc. 184

IV. Il faut méditer sur chacune des XIV stations. — 16 février 1839 186

Quels bienfaits procurent les indulgences, et quelles sont les conditions requises pour les gagner ? 462
Combien de sortes d'indulgences y a-t-il ? 464
Application des indulgences aux âmes du Purgatoire. 465
Indulgences les plus importantes que peuvent gagner les religieuses. 467
XXII. Combien une religieuse doit tenir à faire, tous les mois, un jour de retraite, pour s'assurer une bonne mort. — Plan des exercices pour ce jour de retraite. 472
Acte d'acceptation de la mort. 478
Actes qu'un bon chrétien doit faire chaque jour. 482
Tribut d'hommages à offrir à la sainte Vierge, en l'honneur des douze prérogatives dont elle a été enrichie par la très-sainte Trinité. 483

MES RÉSOLUTIONS.

Préface du traducteur. 489
Préambule. 493
I. Défiance de soi-même. 494
II. Confiance en Dieu. 495
III. La sainte Messe. 496
IV-V. L'Office divin. 498
VI-VII. L'Oraison mentale et jaculatoire. 500
VIII. Foi. 503
IX. Espérance. 504
X. Charité envers Dieu. 505
Pratiques propres à entretenir l'exercice de cette vertu : 1° *Chaque jour.* ib.
XI. Aspirations et prières. 508
XII. Cilice. 509
XIII-XIV. Application aux âmes du Purgatoire des indulgences et des mérites satisfactoires. ib.
XV. Offrande de ses actions à Dieu. 510

XVI-XVIII. Chapelet de sept dizaines, et autres pratiques en l'honneur de la sainte Vierge et de l'Ange gardien. 510
XIX. Rénovation des vœux. 511
XX. Chemin de la Croix. 512
XXI. Mortification intérieure et extérieure. ib.
XXII-XXXII. Mortifications dans le manger et le boire. — Prières de table. ib.
XXXIII-XXXVI. Discipline. — Chaussure. — Coucher. — Croix armée de pointes. 515
XXXVII. Examen de midi. Quatre choses nécessaires pour conserver la paix intérieure. 516
XXXVIII. Examen du soir. 517
XXXIX. Prières du soir. 518
XL. Fuir l'oisiveté extérieure et intérieure. — Diverses pratiques et oraisons jaculatoires. 520
XLI. Intention qui doit animer toutes les pratiques précédentes. 521
XLII. 2° *Chaque semaine :* Choisir une vertu. 523
XLIII. 3° *Chaque mois :* Relire ces résolutions ; un jour de retraite. ib.
XLIV. 4° *Chaque année :* Une ou deux retraites. 524
XLV. 5° *En tout temps :* Observance des vœux. — Vœu de Pauvreté. — Quatre sortes de pauvreté. — Pratiques. 525
XLVI. Vœu de Chasteté. 528
XLVII. Vœu d'Obéissance. 529
XLVIII. Vertu de Religion. Actes intérieurs et extérieurs. 531
XLIX-L. Dévotion à la Croix et à la Passion du Sauveur. 532
LI. » au Saint-Sacrement. 533
LII. » à la sainte Vierge. 534
LIII. » à l'Ange gardien. 535
LIV. » envers les âmes du Purgatoire. 536
LV. Vertu d'Humilité. — Deux sortes d'humilité. ib.
LVI. Pratiques d'humilité. 539
LVII. Charité envers le Prochain. — Œuvres de miséricorde corporelle. 540

17. Honte d'avouer ses fautes. — Difficulté au sujet des péchés de pensée. 253
18. Défauts à éviter en se confessant. — Fréquence de la confession. 255
19. La Communion : — sa préparation. 263
20. Sa fréquence. 265
21. Communion spirituelle. ib.
22. La Dévotion à la sainte Vierge. 265
23-24. Autres dévotions. — Prières vocales. — Chemin de la Croix. — Indulgences. 268
IV. *Credenda*, ou ce qu'il faut croire. 270
25. Souvenir des maximes éternelles. ib.
26. Mépris du respect humain. 271
27-28. Pratique de la présence de Dieu. 272
29. Pureté d'intention. — Formule pour offrir ses actions à Dieu. 275
30. Avantages de la pureté d'intention. 277
31. Oraisons jaculatoires — d'Offrande ; — de Pénitence ; — de Remercîment ; — de Louange ; — de Demande ; — d'Amour. — Oraison jaculatoire générale. 278
V. *Speranda*, ou ce qu'il faut espérer. 288
32-33. L'Espérance du ciel. — Ses motifs. ib.
34-35. Observance des Vœux. — La Pauvreté. 289
36. L'Obéissance. 293
37. La Chasteté. 295
38. Observance des autres devoirs de l'état religieux. — Examens. — Retraite annuelle et renouvellement des vœux. 298
39. Conformité parfaite à la volonté de Dieu. 301
40-41. Pratique et exercices de conformité à la volonté divine pendant la vie et à la mort. 303
Avis et recommandation. 307

SECONDE PARTIE.

De la manière dont une religieuse doit s'acquitter de ses principales actions, et des charges qui lui sont confiées. 309

Introduction. 309

I. Comment une religieuse doit se comporter le matin à son réveil. 311

II. Comment une religieuse doit assister au Chœur et réciter l'Office divin. 314

III. Comment une religieuse doit faire, tous les matins, son Oraison mentale. 318

IV. Comment une religieuse doit assister à la sainte Messe. 327

1. Excellence du saint sacrifice de la Messe. ib.

2. Des quatre fins pour lesquelles on offre le saint sacrifice. 328

3. Méthode pour entendre la Messe avec fruit. 333

4. Exhortation. 339

V. Comment une religieuse doit se comporter par rapport à la Communion, et de la dévotion qu'elle doit avoir au très-saint Sacrement. 340

VI. Comment une religieuse doit se comporter dans sa cellule, s'appliquer au travail et à la lecture. 347

VII. Comment une religieuse doit se conduire au Réfectoire. — Vertus qu'elle y peut pratiquer : obéissance, pureté d intention, pauvreté, modestie, silence, mortification, humilité, et attention à la lecture. 351

VIII. Comment une religieuse doit se comporter en récréation. — Sobriété, Justice et Piété. — Des récréations extraordinaires. 358

IX. Comment une religieuse doit se comporter au parloir avec ses parents et autres personnes. — Retenue, Modestie, Prudence. 367

X. Comment une religieuse doit se comporter dans les moments de mélancolie et d'affliction d'esprit. 374

XI. De la manière de faire l'examen de conscience, tant général que particulier. 378

XII. Comment une religieuse doit se comporter dans l'office d'Abbesse ou de Prieure. 387

Elle doit être humble. 388

Ne pas faire d'innovations. 389

N'être pas importune. 390

Etre complaisante et affable. 391
Corriger, mais avec douceur. 392
Gouverner par elle-même. 394
N'être pas vindicative. 396
Etre exemplaire. ib.
XIII. Comment doit se comporter une religieuse dans l'office d'Econome. 398
Entente nécessaire entre les Officières. ib.
L'Econome doit pourvoir à tous les besoins, selon les usages du monastère et les exigences de la charité. 399
Mettre l'observance de la Règle avant les économies. 400
Ne pas regarder comme son bien ce qui est au couvent, et ne rien s'approprier. 402
Ne pas perdre l'esprit intérieur. 403
XIV Comment doit se comporter une religieuse dans l'office de Maîtresse des novices. 405
La Maîtresse des novices doit être exemplaire. 406
N'être pas colère. ib.
Eviter toute partialité. 407
Etre discrète et ne pas trop exiger à la fois. 408
Accoutumer ses novices à agir avec une intention surnaturelle. 409
Ne pas leur permettre de se familiariser avec les religieuses ni avec les élèves pensionnaires. 411
XV. Comment doit se comporter une religieuse dans l'office de Sacristine. 413
Elle doit faire grand cas de son office et purifier son intention. ib.
S'entendre avec sa compagne. 414
Agir sans ambition. 415
Etre exemplaire dans ses discours, etc. ib.
Se prémunir contre la dissipation d'esprit. 418
Ne pas faire de folles dépenses, ni négliger ses exercices de piété. 420
XVI. Comment doit se comporter une religieuse dans l'office de Portière ou Tourière. 422

Elle doit ne jamais rester oisive. 422
Transmettre exactement les messages. 423
Etre zélée à réprimer les abus. 424
Eviter les discours inutiles et veiller sur ses yeux. 425
Fermer les portes à temps, etc. 426
XVII. Comment doit se comporter une religieuse dans l'office d'Infirmière. 427
Elle doit regarder dans son infirme la personne même de Jésus-Christ. 428
Ne pas la taxer d'exagération, mais la servir avec dévouement. 429
Lui montrer toujours bonne mine. 432
Appeler le médecin à temps et ne pas dépasser ses ordres. 433
Avertir la malade de son état afin qu'elle reçoive à temps les Sacrements. 435
XVIII. Comment doit se comporter une religieuse dans l'office d'Organiste ou de Chantre. 436
Elle doit éviter de se familiariser avec des musiciens. ib.
Ne pas se permettre des chants profanes. 437
Purifier son intention. 438
XIX. Comment doivent se comporter les sœurs Converses dans leurs différents emplois. 439
Elles doivent tâcher d'être instruites de leurs Règles et des choses nécessaires à leur salut. 440
Etre humbles et se plaire dans leur condition. 441
Servir de bon cœur, et accepter avec promptitude tout ce que l'obéissance leur impose. 443
Servir avec une obéissance aveugle. 444
Servir de bonne grâce et avec diligence. 446
Ne pas se plaindre à tout propos. 446
XX. Comment doit se comporter une religieuse à l'égard d'un office quelconque qui lui est imposé par l'obéissance, — ainsi qu'à l'égard du confesseur ordinaire. — Réponse à toutes les objections. 450
XXI Des Indulgences. 460
Qu'entend-on par Indulgence ? 462

XV. Quand même l'église serait remplie de monde, il faut faire au moins quelque mouvement d'une station à l'autre. — 26 février 1841. 186

XVI. Il faut visiter les XIV stations sans interruption. — 22 janvier 1858. 188

XVII. Formule du rescrit qui accorde à un prêtre séculier la faculté d'ériger le Chemin de la Croix. 191

XVIII. Résolutions touchant les restrictions qui limitent la faculté précédente, quant aux *lieux* où le prêtre séculier peut ériger le Chemin de la Croix. — 29 janvier 1856. ib.

XIX. Le pouvoir spécial d'ériger le Chemin de la Croix doit toujours être exhibé à l'Ordinaire. 193

XX. Un évêque qui a reçu du Saint-Siége le pouvoir d'ériger le Chemin de la Croix ne peut subdéléguer son vicaire-général à cet effet, à moins que l'indult apostolique ne l'y autorise. — 24 mai 1843. ib.

XXI. Formule du bref qui accorde à un évêque, pour la durée de sa charge, le pouvoir d'ériger le Chemin de la Croix par lui-même ou par un autre prêtre quelconque, dans les églises et oratoires de son diocèse. 194

XXII. L'évêque qui délègue pour l'érection du Chemin de la Croix doit veiller pareillement à ce que la demande d'érection, ainsi que la concession, soient faites par écrit, que les documents s'en conservent dans les archives de l'évêché, et qu'il en soit fait mention dans les registres de la paroisse. — 28 septembre 1838. 196

XXIII. Notification du pape Clément XIV accordant aux Franciscains de l'Observance la faculté de bénir des crucifix en y attachant les indulgences du Chemin de la Croix. — 1773. 198

XXIV. Formule du rescrit pontifical accordant à un prêtre séculier le même pouvoir. 199

Formule de la même concession faite par le ministre général des Franciscains. ib.

XXV. Le possesseur du crucifix indulgencié peut seul gagner les Indulgences. — 1842. 200

XXVI. Décret interprétatif de l'Indult de Clément XIV. 1° Il faut réciter 20 *Pater, Ave* et *Gloria*; — 2° il suffit, quant au crucifix, qu'il ne soit pas d'une matière fragile. — 8 août 1859. 200

Liste dressée par le B. Léonard des lieux où il a érigé le Chemin de la Croix, depuis la déclaration du pape Clément XII. 203

MANUEL SACRÉ.

Préface du Traducteur, en forme de lettre. 221

Dédicace à la très-sainte Vierge. 225

PREMIÈRE PARTIE.

Maximes générales que doit observer une religieuse pour bien vivre et tendre à la perfection. 227

1. Introduction. ib.

I. *Timenda*, ou ce qu'il faut craindre. 229

2. Le Péché. ib.

3. Dieu pardonnerait-il encore un nouveau péché? 230

II. *Vitanda*, ou ce qu'il faut éviter. 231

4-5. L'Occasion du péché, — même véniel. ib.

III. *Agenda*, ou ce qu'il faut faire. 233

6. L'Oraison mentale. ib.

7. La Lecture spirituelle. 236

8. Le Silence. 237

9. Les Entretiens pieux. 238

10-11. La Mortification extérieure — et intérieure. 239

12. La Prière. — Acte pour demander à Dieu le pardon de nos péchés et toutes les autres grâces. 243

13. La Fréquentation des Sacrements. — La Confession. 247

14. Examen de conscience. 248

15. Douleur surnaturelle. 249

16. Bon propos. — Occasions prochaines. 251

LVIII. OEuvres de miséricorde spirituelle. 542
LIX. De la Prédication. 543
LX. Du Confessionnal. 544
LXI. Dévouement pour les âmes. 545
LXII. Du degré de perfection dans la pratique des vertus. ib.
LXIII. Récapitulation des résolutions les plus pratiques. 548
LXIV. Règles pour discerner les mouvements de la nature et ceux de la grâce. 552
LXV. Présence de Dieu. 554
LXVI. Modestie. 557
Approbations. 559
Pratique pour la bonne mort. 561
Supplique à Marie, ou Résolutions prises par le B. Léonard, en son nom et au nom de ses confrères, lorsqu'il était gardien du couvent de Florence. 563
Addition relative à la qualité des Croix pour le Chemin de la Croix. 569

FIN.

Tournai, typ. D. Casterman.

BX 1750 .A1 L46 1858 v.8
SMC
Leonardo, of Porto
Maurizio, Saint,
Oeuvres completes

AWT-0057 (awsk)